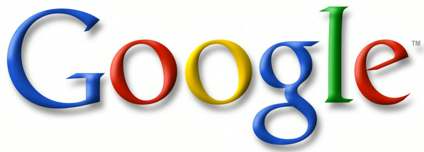
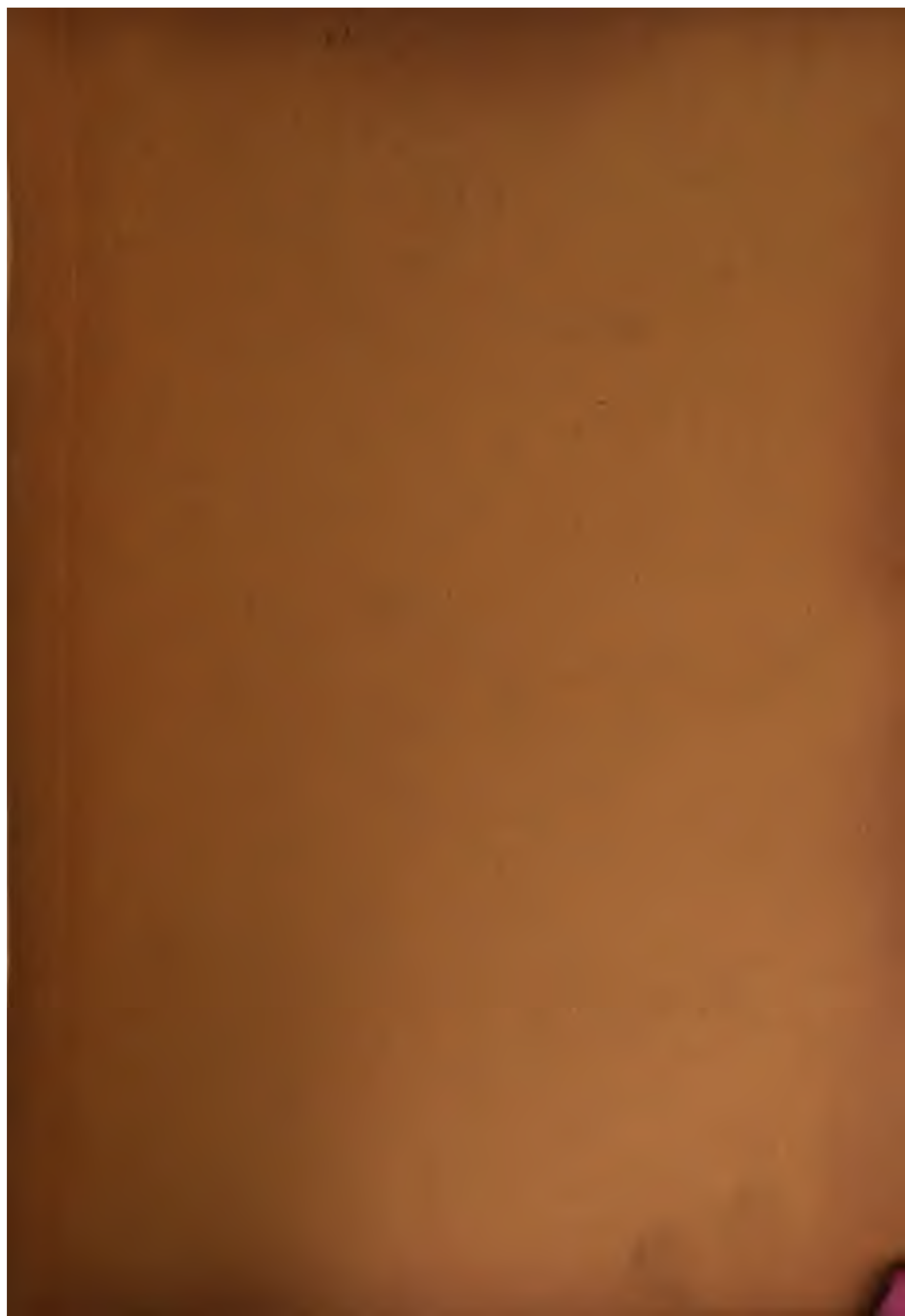




FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE & HISTORIQUE DE BELGIQUE
SOUS LE HAUT PATRONAGE DE S. M. LE ROI

Congrès Archéologique
ET HISTORIQUE

TENU À BRUGES, DU 10 AU 14 AOUT 1902

sous la direction de la SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

COMPTE RENDU

PAR

LÉON DE FOERE
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CONGRÈS



BRUGES
IMPRIMERIE DE L. DE PLANCKE, RUE SAINTE-CLAIRE, 1.

1903.

INTRODUCTION.

—

Le 8 Août 1901, dans son assemblée de clôture, le Congrès de Tongres émit le vœu de voir la *Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*, se charger de diriger à Bruges, en 1902, la XVI[e] session de la *Fédération archéologique et historique de Belgique.*

Le Bureau du Congrès s'empressa de porter ce vote à la connaissance du Comité-Directeur et accompagna sa communication des commentaires les plus flatteurs pour la Société brugeoise. Celle-ci hésita cependant avant d'accepter cette honorable mission, mais finit par céder aux instances réitérées qui lui furent faites. La *Société d'Émulation* était sûre d'ailleurs de trouver de précieux éléments de succès, dans l'exposition des tableaux des Maîtres primitifs de l'École flamande, dont l'ouverture était annoncée, pour l'été de 1902, au chef-lieu de la Flandre occidentale, et dans l'exposition rétrospective de *Courtrai à travers les âges*, organisée en cette ville, à l'occasion des fêtes commémoratives des événements de 1302.

Le Comité-Directeur de la *Société d'Emulation* s'entoura des lumières de personnes compétentes qu'il réunit en une grande Commission organisatrice, dès le mois de Février 1902. Le 28 du même mois, les Sociétés affiliées à la Fédération archéologique et historique de Belgique furent priées de donner leur adhésion au Congrès de Bruges et de désigner les délégués qui les y représenteraient. Elles furent aussi invitées à transmettre les questions que leurs membres désireraient soumettre à l'étude des sections.

Le 2 Juin suivant, une circulaire fut adressée aux membres des Sociétés d'archéologie et d'histoire, tant du pays que de l'étranger, pour les inviter à faire parvenir leur adhésion au Congrès. Plus de 550 souscripteurs répondirent à l'appel de la Commission, et le concours de plusieurs des principaux adhérents permit de formuler un programme varié, où les questions neuves occupèrent une importante place.

La Commission organisatrice, usant de la faculté que laisse le Règlement du Congrès, (art. 6, dernier alinéa) de réunir ou de subdiviser les trois sections ordinaires, constitua une 4me section, dont la misson consisterait à étudier spécialement tout ce qui concerne les Maîtres de l'ancienne École flamande. La manière dont les travaux de cette section furent suivis justifia pleinement la mesure prise par les organisateurs du Congrès de Bruges.

Le présent compte rendu est divisé en trois parties. La première partie comprend les documents et le compte rendu des assemblées générales. La seconde partie donne le compte rendu des travaux des trois premières sections, ainsi que les procès-verbaux des séances tenues, à la suite du Congrès, par l'assemblée des délégués des Sociétés fédérées. La troisième partie est consacrée aux séances de la section des « primitifs flamands ». Cette troisième partie

a été publiée dès les premiers jours du mois de Septembre et les amateurs d'art ont eu l'occasion de se servir utilement de ce fascicule jusqu'à la clôture de l'Exposition brugeoise, au commencement d'Octobre 1902. Malheureusement le travail hâtif auquel les correcteurs des épreuves ont dû se livrer pendant les quinze jours qui ont suivi le Congrès, a fait perdre de vue certaines fautes, dont la plupart d'ailleurs sont faciles à corriger. Quelques unes cependant sont rectifiées ci-dessous, sous la rubrique *errata.*

Ajoutons encore ici que ce volume paraît bien plus tard que nous ne l'aurions voulu. Notre imprimeur a été obligé, plusieurs fois, d'attendre pendant deux ou trois semaines le retour des épreuves envoyées à certains orateurs ou auteurs de Mémoires, ou à ceux qui avaient pris part aux discussions des diverses sections. Nous espérons toutefois que l'envoi de tous les exemplaires, aux membres souscripteurs, pourra se faire avant le Congrès qui s'ouvre à Dinant le 9 Août prochain.

Bruges, 31 Juillet 1903.

ERRATA.

—

Dans la troisième partie du présent volume, consacrée au compte rendu des travaux de la quatrième section (Primitifs Flamands),

Page 9, *ligne 3*, lisez : D'autre part, dans l'exophtalmie etc.

Même page, *ligne 4*, lisez : l'œil ne recule pas.

Ibid., *ligne 21* (§ 3), lisez : haut en bas.

Page 10, *ligne 25* (§ 2), lisez : Hillar, et non : Rillar.

Page 11, *ligne 3*, lisez : pas vus doubles.

Ibid., *ligne 9*, lisez : aperçu.

Page 13, *ligne 12* (§ 2), lisez : avec un cercle bleu, au lieu de : avec un œil bleu.

Page 14, *ligne 2*, lisez : la mode.

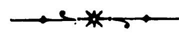
Page 15, la réponse de M. le Dr Jorissenne n'est pas en place ; il faut la transposer à la page 22, après celle de M. Rutten.

1re PARTIE.

DOCUMENTS DU CONGRÈS

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

BUREAU DU CONGRÈS



Présidents d'honneur :

S. A. S. JEAN II, prince règnant DE LIECHTENSTEIN;

MM. le comte DE SMET DE NAEYER, ministre des Finances et des Travaux publics;
DE TROOZ, ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique;
le baron M. VAN DER BRUGGEN, ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts;
le baron SURMONT DE VOLSBERGHE, ministre du Travail et de l'Industrie;
BEERNAERT, ministre d'État;
le comte Ch. D'URSEL, ministre plénipotentiaire, gouverneur de la Flandre occidentale;
Mgr. WAFFELAERT, évêque de Bruges;
MM. le comte Amédée VISART DE BOCARMÉ, représentant, bourgmestre de la ville de Bruges;
REYNAERT, représentant, bourgmestre de la ville de Courtrai;
le comte DE HEMRICOURT DE GRUNNE, sénateur, président du XVme Congrès de la Fédération archéologique et historique;
DE SWARTE, délégué du gouvernement français;
LEFÈVRE-PONTALIS, directeur de la société française d'archéologie;
Mgr. SCHAEPMAN, membre de la 2e Chambre des États généraux de Hollande.

Vice-présidents d'honneur :

MM. le lieutenant-général WAUWERMANS;
le R. P. VAN DEN GHEYN, bollandiste, conservateur de la bibliothèque de Bourgogne.

Président général :

M. le comte Th. DE LIMBURG STIRUM, sénateur, président de la *Société d'Émulation*.

Secrétaire général :

M. Léon DE FOERE, secrétaire de la *Société d'Émulation*.

Membres :

MM. les présidents des sections du XVIme Congrès ;
FEYS, vice-président de la *Société d'Emulation ;*
Mgr. le baron F. BETHUNE, archidiacre, président de la *Société archéologique de Bruges ;*
MM. le baron BETHUNE, député permanent, président de la *Gilde de Saint-Thomas et Saint-Luc;* l'abbé CALLEWAERT, directeur du Grand Séminaire ; le chanoine DE LEYN ; le chanoine DE SCHREVEL, secrétaire de l'Évêché ; le chanoine ROMMEL, inspecteur des collèges épiscopaux ; RONSE, échevin de la ville de Bruges : membres du comité de la *Société d'Emulation.*

Commission spéciale chargée de l'organisation du XVIme Congrès archéologique :

Président : M. le baron BETHUNE.

Vice-Président : M. le chanoine ROMMEL.

Secrétaires : MM. Léon DE FOERE ; Donat VAN CAILLIE, avocat, à Bruges.

Trésorier : M. Louis RYELANDT, avocat, conseiller communal, à Bruges.

Membres : Mgr. le baron F. BETHUNE; MM. le baron Joseph BETHUNE, président de la Commission du Musée archéologique de Courtrai ; l'abbé CALLEWAERT ; l'abbé CLAERHOUT, à Pitthem ; COLENS, conservateur des archives de l'État, à Bruges ; Jean DE BROUWER, président de l'exposition d'art appliqué ; Ch. DE WULF, directeur des travaux de la ville de Bruges ; le chanoine DUCLOS, curé de Saint-Jacques, à Ypres ; le baron Charles GILLÈS DE PÉLICHY, représentant, à Iseghem ; L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, archiviste de la ville de Bruges ; Édouard JONCKHEERE, à Bruges ; le baron Henri KERVYN DE LETTENHOVE, président du comité organisateur de l'*Exposition des Primitifs flamands*, à Saint-Michel lez-Bruges ; A. NAERT, inspecteur-architecte provincial, à Bruges ; RONSE ; Joseph SCHRAMME, échevin de la ville de Bruges ; Cam. TULPINCK, secrétaire du comité organisateur de l'*Exposition des Primitifs flamands*, à Bruges ; le baron Albert VAN ZUYLEN VAN NYEVELT, conservateur-adjoint des archives de l'État à Bruges ; Albert VISART DE BOCARMÉ, à Bruges ; W. H. JAMES WEALE, archéologue, à Londres.

FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE
DE BELGIQUE



STATUTS

1° — La Fédération est fondée en vue de créer des relations étroites et permanentes entre les Sociétés qui s'occupent, à un point de vue quelconque, de notre histoire nationale.

Son but est de rechercher les meilleures méthodes à suivre dans les études archéologiques et historiques, d'imprimer plus d'unité à ces études, d'intéresser la généralité aux recherches locales et de vulgariser les résultats acquis.

2° — La Fédération comprend les Sociétés adhérentes appartenant à la Belgique actuelle et aux localités ayant fait partie du territoire des dix-sept provinces des Pays-Bas et du pays de Liége.

3° — La Fédération affirme chaque année son existence par un Congrès tenu dans une ville belge, sous la direction d'une ou de plusieurs Sociétés locales adhérentes, désignées dans la dernière assemblée générale de la session précédente.

Si la Société désignée se trouvait dans l'impossibilité de remplir sa mission, elle en aviserait le plus tôt possible le Comité du Congrès précédent, qui s'entendrait avec les Sociétés adhérentes, pour fixer un autre lieu de réunion.

4° — Font partie du Congrès :

Sans cotisation, les membres du Comité d'organisation.

Au prix d'une cotisation de cinq francs, les membres de toutes les Sociétés adhérentes qui souscrivent par l'intermédiaire du bureau de leur Société.

Au prix d'une cotisation de dix francs, tous les autres souscripteurs.

5° — Le Congrès a sa session chaque année à une époque à déterminer par la Société organisatrice. Sa durée est de deux à quatre jours.

6° — Les comptes rendus des séances sont rédigés par le Secrétaire du Congrès, assisté du Comité d'organisation ; ils peuvent se confondre avec les publications de la Société qui organise le Congrès ; mais des tirés à part, destinés, aux archives des Cercles adhérents, aux membres du Comité et aux souscripteurs, sont publiés dans un format uniforme in-8°, sous le titre de : *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique.*

7° — Les présents statuts ne pourront être revisés que sur la proposition de vingt membres au moins et dans la session qui suivra celle dans laquelle la proposition de revision aura été déposée.



RÈGLEMENT DES CONGRÈS

1° — La Société chargée de la direction du Congrès nomme son Comité général d'organisation, composé d'un Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents, d'un Secrétaire général et d'un Trésorier.

2° — Le Comité fait les convocations, sollicite les subsides, assure au Congrès des locaux convenables, élabore le programme et prend les mesures nécessaires à la rédaction du compte rendu.

3° — Le compte rendu est publié au moins un mois avant l'ouverture de la session suivante, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance et que les réclamations auxquelles il peut donner lieu, soient présentées à la première séance de cette session.

4° — Après que les réclamations ont été présentées, le Comité de la session précédente remet ses pouvoirs au Comité local qui lui succède.

5° — La séance d'ouverture est consacrée à la nomination des Présidents, Vice-Présidents et Secrétaires des sections, après entente préalable du Comité d'organisation avec les délégués des Sociétés adhérentes.

6° — Les Sections peuvent être au nombre de trois, savoir :

1re Section : Étude des époques préhistoriques.

2e Section : Histoire, Géographie historique, Sciences populaires, Institutions civiles, religieuses et militaires, Glossaires, Traditions, Légendes et Superstitions locales, Sagas, Chansons populaires, Costumes, etc.

3e Section : Histoire de l'art, Archéologie Diplomatique, Épigraphie, Numismatique, Arts industriels.

Les Sections peuvent être réunies ou subdivisées.

7° — Le Congrès se réunit en séances générales et en sections.

Les séances générales sont consacrées aux questions d'intérêt général, à la lecture des rapports sur les discussions qui ont eu lieu dans les sections et au vote sur les propositions et vœux émis par elles.

Ainsi arrêté et adopté en séance générale du Congrès.

Anvers, les 28-29 Septembre 1885.

Le Secrétaire de l'Académie,
P. HENRARD.

Le Président,
EDM. REUSENS.

Le Secrétaire général du Congrès,
P. GÉNARD.

RÈGLEMENT SPÉCIAL

DU

CONGRÈS DE BRUGES.

10-14 Août 1902.

Art. I. — Eu égard à l'importance extraordinaire de l'Exposition de tableaux anciens, ouverte en ce moment à Bruges, une section spéciale est constituée en vue d'étudier les œuvres et la biographie des Maîtres primitifs de l'École flamande. (Voir Règlement des Congrès, 6°, alinéa dernier).

Art. II. — Les Présidents des différentes sections règleront l'ordre du jour de chaque séance. La priorité est donnée aux questions figurant au programme arrêté par le bureau.

Il est tenu, dans chaque section, une liste de présence, que les membres sont instamment priés de signer. Cette liste est transmise au Secrétaire général avec le procès-verbal de la séance.

Le Rapporteur et le Secrétaire s'entendent afin d'avoir des notes assez complètes et assez détaillées, pour que les *procès-verbaux*, rédigés par eux aussitôt que possible, puissent être imprimés dans les *Actes du Congrès*, sans aucun remaniement. Ces procès-verbaux sont transmis au Secrétaire général du Congrès sans retard.

Le rapport présenté en assemblée générale, pour le vote des vœux, peut être revisé par le Rapporteur ; mais il doit être remis au Secrétaire général avant la fin du mois.

Art. III. — A moins d'une décision contraire de l'Assemblée, les orateurs qui font une communication en section ne peuvent occuper la tribune pendant plus de vingt minutes, et ceux qui

interviennent dans une discussion, pendant plus de dix minutes. Personne ne peut parler plus de deux fois sur le même sujet, à moins que l'Assemblée n'en décide autrement.

Les membres du Congrès qui prennent la parole dans une discussion, doivent remettre aussitôt, au Secrétaire de l'Assemblée, un résumé sommaire des observations qu'ils ont présentées. Des feuilles imprimées spéciales seront mises à leur disposition à cette fin, dans toutes les salles de réunion. A défaut de ce résumé, le procès-verbal du Secrétaire en tient lieu, ou bien on se borne à la seule mention de la communication au procès-verbal.

Art. IV. — Aucune proposition, vœu ou amendement, ne peut être soumis au vote en section, s'il n'est remis par écrit au Président. Toute proposition adoptée est signée par le Président et le Secrétaire de la section et celui-ci la joint à son procès-verbal, ou on la remet au Rapporteur, pour être lue en assemblée générale, si la section l'a ainsi décidé.

Art. V. — Tout membre désireux de traiter une question qui ne figure pas au programme du Congrès, doit la faire connaître au Président de la section avant la séance, afin que l'on puisse régler l'ordre des discussions en conséquence.

Art. VI. — Aucune proposition, aucune communication ne pourra être présentée en séance générale, si elle n'a été au préalable admise par le Bureau du Congrès ou examinée et appuyée par une section.

Tout vœu soumis à la ratification de l'Assemblée générale ou toute proposition destinée à lui être faite, n'est proposé au vote que sur un texte libellé par écrit.

Art. VII. — Les rapports et mémoires qui n'ont pu être présentés en séance, à défaut de temps, sont remis par les Rapporteurs au Bureau du Congrès. Celui-ci examine s'il y a lieu de les publier dans le compte rendu.

Le Bureau se réserve le droit de demander que les auteurs abrègent leurs mémoires ou communications; au besoin il décide même que le titre seul en figurera dans les publications du

Congrès. Il décide également s'il y a lieu de publier les planches jointes aux mémoires.

Art. VIII. — Aux termes du contrat conclu avec l'imprimeur, les frais des corrections modificatives et des remaniements sont à la charge de la Commission. Les auteurs sont donc invités à revoir avec soin leurs manuscrits, afin qu'il n'y ait plus à faire, dans les épreuves, que la correction typographique et orthographique. Si les auteurs jugent d'autres corrections indispensables, ils tâcheront de se borner à remplacer les mots supprimés par des modifications égales en longueur, afin d'éviter des remaniements dispendieux, dont ils devraient d'ailleurs supporter les frais.

Art. IX. — Le titre de membres honoraires du Congrès est accordé à tous ceux qui, s'intéressant tout spécialement à ses travaux, verseront une cotisation de vingt francs. Des places leur seront réservées aux Assemblées générales.

Art. X. — Les membres du Congrès reçoivent une carte d'identité à leur nom. Cette carte signée par eux, doit être portée d'une manière apparente pour donner accès aux séances et à toutes les réunions, conférences, excursions, fêtes, expositions, etc., auxquelles les membres du Congrès sont conviés. Cette carte est strictement personnelle et ne peut être cédée à qui que ce soit, sous peine d'annulation.

Art. XI. — Les frais du voyage à Courtrai et du banquet sont à charge des membres du Congrès qui veulent y souscrire.

Les membres qui ne feront pas connaître leur adhésion en temps opportun, sont exposés à ne plus pouvoir être admis aux conditions ordinaires.

Art. XII. — Un bureau de renseignements sera établi pendant toute la durée du Congrès.

Art. XIII. — Le Comité organisateur recevra avec gratitude les publications ou objets propres à éclairer les débats du Congrès ou destinés à être distribués à ses membres.

Une liste complète des donateurs sera insérée dans le compte rendu du Congrès avec le titre des ouvrages.

Les livres et objets offerts au Congrès seront remis, en son nom, à la Société organisatrice, qui les conservera en toute propriété.

Art. XIV. — Les auteurs des communications insérées dans le compte rendu, pourront obtenir, à leurs frais, des tirés à part ; ils auront à s'entendre à ce sujet avec l'éditeur.

Art. XV. — Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront décidés par le bureau du Congrès.

Ainsi arrêté en séance de la Commission organisatrice, le 9 Juillet 1902.

Le Président,
Baron Bethune.

Le Secrétaire général,
Léon de Foere.

QUESTIONNAIRE



PREMIÈRE SECTION

ÉTUDES PRÉHISTORIQUES & PROTOHISTORIQUES

I. Peut-on préciser la provenance des silex paléolithiques et néolithiques recueillis dans la Flandre Occidentale ?

Baron CH. GILLÈS DE PÉLICHY.
Société d'Émulation de Bruges.

II. Les formes spéciales remarquées dans l'outillage des stations néolithiques de la Flandre Occidentale peuvent-elles servir de base à un essai de classification ?

Baron CH. GILLÈS DE PÉLICHY.
Société d'Émulation de Bruges.

III. Dresser un inventaire méthodique et confectionner une carte topographique de toutes les stations antérieures à la période carolingienne, qui ont été signalées jusqu'ici dans les limites de l'ancienne Flandre.

Baron BETHUNE.
Société d'Émulation de Bruges.

IV. Mémoire sur la palafitte de Denterghem.

J. CLAERHOUT.
Société d'Émulation de Bruges.

V. Signaler, sur le territoire des deux Flandres belges, les stations présumées et les mottes non encore explorées. Mesures à prendre pour en assurer l'examen méthodique et scientifique.

Baron BETHUNE.
Société d'Émulation de Bruges.

VI. Dresser le relevé des découvertes faites en Belgique en ce qui concerne la poterie néolithique.

L'intéressante statistique, présentée au Congrès de Bruxelles, par M. le baron A. de Loë, pour ce qui concerne les trouvailles de l'âge du bronze et du premier âge du fer en Belgique, pourrait servir de modèle.

J. CLAERHOUT.
Société d'Émulation de Bruges.

VII. Étudier les modifications qu'ont subies les côtes, de Dunkerque jusqu'à l'embouchure de l'Escaut, depuis les temps géologiques jusqu'à nos jours, et dresser le catalogue des cartes que nous en possédons.

A. DE CEULENEER.
Académie Royale d'Archéologie de Belgique.

VIII. Le mobilier des tombes à inhumation découvertes à Emelghem appartient-il à l'époque de l'établissement des Francs Saliens dans nos provinces ?

Baron CH. GILLÈS DE PÉLICHY.
Société d'Émulation de Bruges.

IX. Remarques au sujet de la technique franque, dans la Tongrie, à l'époque romaine et au Vme siècle.

FR. HUYBRIGTS.
Société scientifique et littéraire du Limbourg, à Tongres.

X. A quel âge appartient le bâteau ancien, déterré des nouveaux bassins de Bruges ?

Cet âge est-il prouvé par la position géologique de la trouvaille et par la comparaison avec des bâteaux connus, saxons et scandinaves ?

EDOUARD JONCKHEERE.
Société d'Émulation de Bruges.

XI. Les origines de la population de la West-Flandre.

Dr V. JACQUES.
Société d'Anthropologie de Bruxelles.

XII. De l'origine barbare de notre art national.

L. MAETERLINCK.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand.

XIII. Un refuge souterrain du moyen âge.

Dr F. TIHON.
Société d'Archéologie de Bruxelles.

DEUXIÈME SECTION

ARCHÉOLOGIE

I. De la rédaction et de la publication des inventaires archéologiques pour chacune des provinces belges. Principes généraux qu'il serait souhaitable de voir admettre, en vue d'assurer l'unité de ces travaux.

Baron BETHUNE.
Société d'Émulation de Bruges.

II. Pour certaines constructions offrant un intérêt artistique et archéologique, ne conviendrait-il pas d'établir des abris les préservant (en ce qui concerne spécialement les sculptures) des intempéries ?

MODESTE DE NOYETTE.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand.

III. Dans la restauration de monuments : Si une partie assez notable des façades extérieures doit être reconstruite, faut-il, si possible, choisir les matériaux employés primitivement, ou convient-il de mettre en œuvre des matériaux modernes, afin de mieux distinguer les anciennes constructions des nouvelles ?

MODESTE DE NOYETTE.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand.

IV. Indiquer un moyen pratique et général de permettre au public et spécialement aux artistes de visiter gratuitement les monuments et les trésors artistiques, à des jours et heures déterminés.

MODESTE DE NOYETTE.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand.

V. Convient-il d'engager les pouvoirs publics à ériger des musées, au moins dans les chefs-lieux de Province ? Ne pourrait-on inviter les détenteurs d'objets artistiques à les y déposer sous la garantie de l'État ?

MODESTE DE NOYETTE.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand.

VI. Étudier les traces de l'influence de l'école architecturale de Tournai, dans les monuments de la Flandre, pendant le XIIme et le XIIIme siècles.

Baron BETHUNE.
Société d'Émulation de Bruges.

VII. Caractères spéciaux de l'architecture ogivale dans les édifices religieux de la Flandre maritime (zône du littoral), depuis la région occidentale du Département du Nord jusqu'aux bouches de l'Escaut.

Baron BETHUNE.
Société d'Émulation de Bruges.

VIII. Déterminer, pour la Belgique, l'époque à laquelle il convient de donner le nom de Renaissance.

LÉON GERMAIN DE MAIDY (Nancy).
Académie Royale d'Archéologie de Belgique.

IX. Caractéristique des églises construites en style ogival par les RR. PP. Jésuites, après le XVIme siècle.

CHARLES ARENDT.
Institut Grand-Ducal de Luxembourg.

X. Quels sont les ouvrages à consulter sur les Architectes des anciens Pays-Bas, afin surtout de connaître les origines de certains de ces architectes et de pouvoir mieux comprendre les influences, parfois étrangères, qui ont agi sur leurs études et sur leurs œuvres?

CHARLES LUCAS (Paris).
Société d'Archéologie de Bruxelles.

XI. Quel est l'Architecte qui a conçu le projet de l'église de Sainte-Waudru à Mons ?

JOSEPH HUBERT.
Cercle archéologique de Mons.

XII. Quand, il y a près de quatre siècles, l'architecte de l'église de Ste-Waudru à Mons, a construit les portails du Transept, il s'est borné à établir les baies et les parties des porches engagées dans la maçonnerie, notamment les pierres d'attente.

Le reste devait être continué ultérieurement, mais n'a jamais été exécuté, et on n'a aucun des plans primitifs.

Peut-on néanmoins préciser la forme et les dimensions que devaient avoir ces porches ?

JOSEPH HUBERT.
Cercle archéologique de Mons.

XIII. Former le catalogue des peintures murales du moyen-âge, dont les vestiges ont été retrouvés dans les églises de la Belgique et spécialement des deux Flandres.

Société d'Emulation de Bruges.
Baron BETHUNE.

XIV. Quelles sont les règles à suivre pour la restauration des vitraux anciens ?

ZÉNOBE DEFRENNE.
Cercle archéologique d'Enghien.

XV. Quelle était l'ornementation des manuscrits provenant des ateliers des anciens Pays-Bas au XVme et au XVIme siècles ?

JOSEPH DESTRÉE.
Société d'Archéologie de Bruxelles.

XVI. Existe-t-il, en Belgique ou dans d'autres pays, des peintures sur verre (fixés-peints) en plusieurs plaques serties en plomb ou de toute autre manière ?

EMILE DELIGNIÈRES.
Société d'Émulation d'Abbeville.

XVII. Étude iconographique sur les images de sainte Anne, représentée comme mère de la Vierge Marie et aïeule du Sauveur.

CHARLES ARENDT.
Institut Grand-Ducal de Luxembourg.

XVIII. Communication sur des objets exposés à Gruuthuuse : — Orfèvrerie et manuscrits enluminés, etc.

JOSEPH DESTRÉE.
Société d'Archéologie de Bruxelles.

XIX. Rechercher les origines de la fabrication des dentelles, leur introduction en Europe et spécialement dans les Flandres ; spécifier leurs diverses espèces et leur importance artistique, industrielle et commerciale.

CHARLES ARENDT.
Institut Grand-Ducal de Luxembourg.

XX. Une émigration de fondeurs et ferronniers Liégeois et Namurois en Beauvaisis au XVme et XIVme siècle.

G. H. Quignon.
Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise.

XXI. Augustin Vanden Berghe, professeur de dessin à l'école centrale de l'Oise (1796-1802). Né à Bruges en 1756, mort à Beauvais en 1843.

G. H. Quignon.
Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise.

XXII. Quel était, à l'Académie de Bruges, l'enseignement des arts du dessin à la fin du XVIIIme siècle ?

Hector Quignon.
Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise.



TROISIÈME SECTION

HISTOIRE

I. Rechercher l'origine de l'élément saxon existant dans le langage flamand ; citer les passages différents d'anciens auteurs.

CHARLES ARENDT.
Institut Grand-Ducal de Luxembourg.

II. Notice concernant certains centres d'évangélisation et de civilisation, existant au Nord de la Flandre au VIIme et VIIIme siècle.

JULIEN OPDEDRINCK.
Société d'Émulation de Bruges.

III. Sur les origines de l'agglomération brugeoise.

L. DE WOLF.

IV. Lequel des Chevaliers luxembourgeois, qui accompagnèrent Godefroy de Bouillon à la 1re Croisade, s'est le plus particulièrement distingué ?

C. ARENDT.
Institut Grand-Ducal de Luxembourg.

V. Peut-on préciser la date et l'itinéraire des voyages de S. Bernard en Flandre ?

Est-il prouvé que l'abbé de Clairvaux vint aux Dunes « nonis Aprilis 1138 », comme l'affirment nos chroniques ?

Est-il vrai qu'à cette occasion il fut reçu par Thierri d'Alsace, qu'il logea à Eversham, qu'il prêcha à Furnes, à Nieuport, à Ypres, à Warnêton ?

C. CALLEWAERT.
Société d'Émulation de Bruges.

VI. Intervention flamande, à Cambrai, dans la querelle des investitures.

P. ALLOSSERY.

VII. Situation tactique des belligérants à la bataille des *Éperons d'Or* (11 Juillet 1302), à Groeninghe, près de Courtrai.

Baron DE MAERE D'AERTRYCKE.
Société d'Émulation de Bruges.

VIII. Aperçu tactique et stratégique concernant la bataille de *Mons-en-Pévèle* (18 Août 1304).

Baron DE MAERE D'AERTRYCKE.
Société d'Émulation de Bruges.

IX. Préciser l'état des relations entre Gand et les villes Flamandes coalisées, d'une part, et le Duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi, de l'autre, en 1384, après la mort du Comte Louis de Male.

L'Abbé LOOTEN.
Comité Flamand de France.

X. L'origine de l'Institution et du nom des Béguines Belges.

FRANÇOIS STRAVEN.
Société d'Art et d'Histoire, à Liège.

XI. De ce que l'on trouve dans certaines localités, même des communes rurales, des rues, ruelles, places, carrefours ou autres lieux dits *des Juifs*, doit-on généralement conclure que ces localités ont été le séjour de familles ou de groupements Israëlites? Peut-on déduire de ce fait que ces communes ont eu une certaine importance au point de vue commercial, notamment si une « rue des Juifs » aboutit à la place publique. (Markt, *forum*)?

LÉON LOWET.
Société d'Archéologie de Bruxelles.

XII. Peut-on déterminer l'auteur de la chronique de Flandre généralement attribuée à Olivier van Dixmude?

Baron BETHUNE.
Société d'Émulation de Bruges.

XIII. Comment se fait-il que les coutumes générales de Flandre n'aient jamais été rédigées, alors que la plupart des coutumes locales y renvoient, notamment celles de la ville de Bruges, du Franc de Bruges, de Furnes, de Nieuport, d'Eecloo, etc.? Comment les coutumes des Pays-Bas ont-elles été rédigées en Français, non seulement en pays Wallon, mais aussi en pays Flamand, dans des endroits où le Francais n'est pas encore compris par la généralité, pour ne pas dire par la presque totalité de la population? (Eecloo, Assenede, Waes).

ANTOINE-ARMAND BAZENEREYE.
Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.

XIV. Apprécier les œuvres et les tendances de la pléiade des jurisconsultes et des économistes Brugeois au XVIme siècle (Philippe Wielant, Josse de Damhoudere, Jean-Louis Vivès, etc.).

Baron BETHUNE.
Société d'Émulation de Bruges.

XV. N'y aurait-il pas moyen d'avoir, à bref délai, des tables imprimées des noms des familles et des lieux figurant dans les Cartulaires non publiés qui se trouvent dans les dépôts des archives de l'État?

FRANÇOIS STRAVEN.
Société d'Art et d'Histoire, à Liège.

XVI. Quelle utilité y aurait-il de compléter, au point de vue chronologique, les listes des principaux dignitaires ecclésiastiques et civils de la Flandre au moyen-âge, et de les réunir en tableaux synchronistiques successifs? Comment procéder?

C. CALLEWAERT.
Société d'Émulation de Bruges.

XVII. Faire l'histoire complète de l'organisation de la chancellerie comtale en Flandre, jusqu'à son incorporation à la mense épiscopale de Bruges.

Baron BETHUNE.
Société d'Émulation de Bruges.

XVIII. Règles à suivre dans la rédaction des monographies historiques pour les localités du plat pays.

Baron BETHUNE.
Société d'Émulation de Bruges.

XIX. Des règles méthodiques à admettre dans la critique et la synthèse des faits historiques (système de l'école allemande de Lamprecht).

Baron BETHUNE.
Société d'Émulation de Bruges.

XX. Dresser la carte territoriale du comté de Flandre, en indiquant les modifications qu'il a subies par suite de conquêtes, de mariages, de traités, etc.

A. Depuis l'investiture de Baudouin-Bras-de-fer (863) jusqu'à la mort de Louis de Male (1383).

B. Depuis l'avènement de Philippe-le-Hardi jusqu'à l'abdication de Charles-Quint (1555).

C. Depuis le règne de Philippe II, jusqu'à l'incorporation à la République française (1795).

Baron Bethune.
Société d'Émulation de Bruges.

XXI. Établir les analogies entre la glyptique sigillaire et les monnaies féodales des seigneurs, des villes, des églises, durant les XIIme, XIIIme, XIVme et XVme siècles dans les anciennes provinces des Pays-Bas.

Société royale belge de Numismatique.

XXII. Que sait-on sur l'origine du monnayage communal en Flandre ; à quelle époque prit-il fin ? Ce monnayage avait-il quelques relations avec le monnayage comtal? Est-il possible, dans l'état actuel des connaissances, d'établir un classement chronologique de ses produits ?

Alphonse de Witte.
Société Royale de Numismatique.

XXIII. Le Monnayage flamand offre un certain nombre de types nationaux qui furent même copiés ailleurs (voir R. Serrure, Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, T. XIII); mais il compte aussi des pièces imitées des monnaies étrangères. Dresser un tableau de ces pièces et de leurs prototypes.

Alphonse de Witte.
Société Royale de Numismatique.

XXIV. Faire l'étude des jetons municipaux de Bruges, en s'appuyant de documents d'archives, pour ce qui concerne leur fabrication.

Alphonse de Witte.
Société Royale de Numismatique.

XXV. Donner un *aperçu,* basé sur les faits et gestes, des motifs pour lesquels la Flandre, déclarée, par la force des choses, vassale de la France, a toujours été intimement unie aux autres provinces Belgiques, tant sous le rapport politique que des institutions ; tant sous le rapport commercial qu'industriel, des arts et des

lettres. Son influence à cet égard sur les provinces voisines belges; tandis qu'il y avait une véritable barrière entre elles et les provinces du midi ou la France.

Guerres; Alliances; Croisades; Luttes contre la France jusqu'à l'union sous la Maison de Bourgogne de tous les Pays-Bas; Hanse; Fabricats; Architecture; Peinture; Littérature.

L'Abbé Fr. Nouwen.

XXVI. La littérature française à la Cour des ducs de Bourgogne.

M. Doutrepont.
Professeur à l'Université de Louvain.

XXVII. Notice sur le Canoniste Alger de Liège (XII[e] siècle).

Alph. De Meester.
Société d'Émulation de Bruges.

XXVIII. La politique religieuse de Philippe-le-Hardi en Flandre.

Auguste Leman.

QUATRIÈME SECTION

PRIMITIFS FLAMANDS

I. Certains détails anatomiques dans les œuvres des primitifs et particulièrement des Flamands.

Dr GUSTAVE JORISSENNE.
Les amis du vieux Liège.

II. Où et sous quelles influences Hubert Van Eyck s'est-il formé? Déterminer, d'après les données que l'on possède, la date approximative où il a commencé le retable pour Josse Vydt.

W. H. JAMES WEALE.

III. Quelles sont les œuvres d'Hubert Van Eyck que l'on peut considérer comme *antérieures* à ce retable?

W. H. JAMES WEALE.

IV. Fixer les caractères distinctifs des œuvres des deux frères; et établir la part qui revient à Jean Van Eyck dans l'exécution du célèbre retable de Gand.

W. H. JAMES WEALE.

V. Quel a été le maître de Pierre Christus?

W. H. JAMES WEALE.

VI. Peut-on considérer les peintres, ayant travaillé à Bruges avant Memling et Gérard David, comme constituant une école au vrai sens du mot ?

JOSEPH DESTRÉE.
Société d'Archéologie de Bruxelles.

VII. Roger vander Weyden (de la Pasture) eut-il une origine flamande ou wallonne ?

LOUIS MAETERLINCK.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand.

VIII. Les œuvres pouvant être attribuées à Roger vander Weyden, en France.

EMILE DELIGNIÈRES.
Société d'Émulation d'Abbeville.

IX. Nationalité de Memling.

Énumération complète et caractéristique de ses œuvres.

CHARLES ARENDT.
Institut Grand-Ducal de Luxembourg.

X. Quelles sont les peintures que l'on peut attribuer au maître de la *Vierge des Douleurs* de l'église Notre-Dame à Bruges?

W. H. JAMES WEALE.

XI. La vie et les œuvres de Jean Gossaert, dit Jean de Maubeuge ou Jean de Mabuse.

MAURICE GOSSART.
Société Archéologique d'Avesnes.

XII. En dehors du portrait de Jean Mabuse, figurant dans la Collection de Lampsonius, connaît-on d'autres portraits anciens de ce maître? Quelle garantie d'authenticité de ressemblance le premier offre-t-il?

A. JENNEPIN.
Cercle Archéologique de Mons.

XIII. Lancelot Blondeel comme graveur. Où sont les travaux du Maître dans cette branche?

HENRI HYMANS.
Académie Royale d'Archéologie de Belgique.

XIV. Les primitifs flamands ont-ils connu et appliqué les règles de proportion de la « coupe d'or » ou des proportions harmoniques?

LÉON JAMINÉ.
Société scientifique et littéraire du Limbourg.



HORAIRE DU CONGRÈS



Dimanche 10 Août.

2 h. 30. Réunion des délégués des Sociétés fédérées, au Conservatoire de musique, rue St-Jacques. — Désignation des Présidents, Secrétaires et Rapporteurs des sections.

3 h. 30. Réception des membres du Congrès par l'administration communale, à l'Hôtel-de-ville, place du Bourg.

4 h. Assemblée générale d'ouverture, au Foyer du Théâtre. — Remise des pouvoirs par le Comité de 1901. — Discours inaugural par M. le comte Thierry de Limburg Stirum, sénateur, Président du Congrès.

5 h. 30. Banquet, au *Grand Hôtel du Commerce*, rue St-Jacques. — Les Congressistes, désireux d'y prendre part, sont instamment priés d'envoyer leur adhésion à M. le Secrétaire général du Congrès, avant le 1er Août. Passé ce délai, le Comité ne pourra plus garantir de place aux retardataires.

8 h. 30. Grand concert de musique ancienne, donné par la *Scola cantorum* (Chanteurs de Saint-Servais) de Paris, sous la direction de M. Bordes, en la salle des concerts, rue St-Jacques.

Lundi 11 Août.

8 h. 30. Réunion des 1e et 4e sections.

10 h. „ 2e et 3e „

N. B. Les *1re, 2e et 3e sections* se réuniront dans les salles du Conservatoire de musique, rue St-Jacques ; la *4e section*, à l'Hôtel du Gouvernement provincial, dans la salle des Pas perdus.

4 h. 30. Assemblée générale, au Foyer du Théâtre.

Mardi 12 Août.

8 h. 30.	Réunion des 2e et 3e sections,	dans les mêmes locaux que ci-dessus.
10 h.	» 1e et 4e »	
4 h. 30.	Assemblée générale,	

8 h. 30. Grand concert, à la Grand' place, par l'harmonie du 4e Régiment de ligne, sous la direction de M. Muldermans.

Mercredi 13 Août.

8 h.	Réunion des 1e et 4e sections,	dans les mêmes locaux que ci-dessus.
9 h. 30.	» 2e et 3e »	

12 h. 30. Excursion à Courtrai. Arrivée à Courtrai vers 2 1/4 h.

N. B. Si le nombre des Congressistes qui prennent part à l'excursion est suffisant, un train spécial sera organisé par la *Société des chemins de fer de la Flandre occidentale*. Dans ce cas, l'heure du départ sera fixée à 12 h. 15 ; arrivée à Courtrai à 1 h. 38.

2 1/2 h. Réception des membres du Congrès par l'administration communale de la ville de Courtrai, à l'Hôtel-de-ville.

Ouverture de l'Exposition de « *Courtrai à travers les âges* » organisée à l'occasion des fêtes commémoratives des évènements historiques de 1302.

3 1/2 h. Visite des Tours dites du Broel, et du Musée archéologique.

4 h. Visite de l'église Notre-Dame, du Musée de peinture et du Béguinage.

4 1/2 h. Visite de l'église St-Martin.

6 h. 14. Départ pour Bruges, où l'on arrive à 7 h. 32 m.

N. B. Si le train spécial peut être organisé, le départ de Courtrai se fera vers 5 h. 15 ; arrivée à Bruges à 6 h. 38.

Jeudi 14 Août.

8 h. 30. Réunion des sections qui n'auraient pas épuisé leur ordre du jour.

10 h. 30. **Assemblée générale de clôture.**

Rapport sur les travaux des sections.

Désignation de la Société qui organisera le XVII[e] Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique.

N. B. Un bureau de renseignements sera établi en permanence, de 8 h. 30 du matin à 5 h. de relevée, au Conservatoire de musique, rue S[t]-Jacques.

Remarque. L'horaire ne prévoit pas de visites collectives aux monuments et musées de la ville de Bruges, ceux-ci ayant été spécialement étudiés lors du Congrès de 1887. Le Comité organisateur a cru bon de réserver ainsi aux Congressistes l'occasion d'examiner en détail les trois expositions actuellement ouvertes en cette ville, et principalement l'exposition de tableaux des *Primitifs flamands*. (Hôtel du Gouvernement provincial, Grand' place.)

Toutefois, les membres, qui le désireront, pourront visiter :

La Musée d'archéologie (rez-de-chaussée des Halles, Grand' place) ;

La Cheminée du Franc (Place du Bourg) ;

La Chapelle du S[t] Sang (ibid.) ;

L'église Notre-Dame, où se trouvent les monuments funéraires de Charles-le-Téméraire et de Marie-de-Bourgogne.

Ils y seront admis gratuitement, *sur la présentation de leur carte de membre du Congrès*, le lundi 11 et le mardi 12 Août, de 2 à 4 $^1/_2$ heures.

Les membres de la TROISIÈME SECTION qui désireraient visiter les Archives de l'État, de la ville de Bruges et du Séminaire épiscopal, pourront s'entendre à ce sujet avec MM. les Conservateurs de ces dépôts, qui ont l'obligeance de se mettre à la disposition des Congressistes.



LISTE DES ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS

AFFILIÉES A LA FÉDÉRATION.

LEURS DÉLÉGUÉS AU XVIe CONGRÈS (1)

BELGIQUE.

Anvers.

1. *Académie royale d'archéologie de Belgique :* MM. Fernand Donnet et le vicomte Amaury de Ghellinck Vaernewyck.
2. *Société royale des architectes d'Anvers :* MM. J. Leroy et Jean Schaeps.
3. *Société des bibliophiles anversois :* MM. Paul Cogels et Fernand Donnet.

Arlon.

4. *Deutscher verein :* Pas de délégués désignés. Président : M. J.-P. Jungers, juge au tribunal de 1re instance, rue Castillon, 18, à Arlon.
5. *Institut archéologique du Luxembourg :* MM. Emile Tandel et Sibenaler.

Bruges.

6. *Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre :* MM. le comte Th. de Limburg Stirum et Léon de Foere.

Bruxelles.

7. *Société d'anthropologie de Bruxelles :* M. le Dr Victor Jacques.
8. *Société d'archéologie :* MM. Gustave de Bavay et le baron Alfred de Loë.

---

(1) Voir l'adresse de MM. les délégués dans la liste générale des membres, p. 88 et suiv.

9. *Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie :* MM. Aimé Rutot et le baron Alfred de Loë.
10. *Société royale de numismatique :* M. le vicomte Baudouin de Jonghe d'Ardoye.
11. *Société nationale pour la protection des sites et monuments :* MM. Jules Carlier et Paul Saintenoy.

Charleroi.

12. *Société archéologique et paléontologique de Charleroi :* MM. 't Serstevens-Troye et Joseph Kaisin.

Enghien.

13. *Cercle archéologique d'Enghien :* MM. Ernest Matthieu et René Lazoore.

Gand.

14. *Société d'histoire et d'archéologie de Gand :* MM. le chanoine van den Gheyn et Paul Bergmans.

Hasselt.

15. *Société chorale et littéraire des Mélophiles :* M. Henri Van Neuss.

Liège.

16. *Institut archéologique liégeois :* MM. J. E. Demarteau et Erasme Paques.
17. *Les amis du vieux Liège :* M. Charles Comhaire.
18. *Société d'art et d'histoire :* Pas de délégués désignés. Président : Mgr Georges Monchamp, vicaire-général, rue de l'Évêché, à Liège.

Malines.

19. *Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines :* M. le chanoine Van Caster.

Mons.

20. *Cercle archéologique de Mons :* MM. Abel Letellier et Ernest Matthieu.
21. *Société des bibliophiles belges :* M. Alphonse Wins.
22. *Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut :* MM. Léon Losseau et Jules Cornet.

Namur.

23. *Société archéologique de Namur :* MM. Paul Rops et Edouard de Pierpont.

Nivelles.

24. *Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles :* M. Alphonse Hanon de Louvet.

Saint-Nicolas.

25. *Cercle archéologique du pays de Waes :* M. Gustave Willemsen.

Soignies.

26. *Cercle archéologique du canton de Soignies :* M. Amé Demeuldre.

Termonde.

27. *Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde :* M. Jean Broeckaert.

Tongres.

28. *Société scientifique et littéraire du Limbourg :* MM. le comte de Hemricourt de Grunne et François Huybrigts.

Tournai.

29. *Société historique et archéologique de Tournai :* MM. Eugène Soil de Moriamé et Maurice Houtart.

Verviers.

30. *Société verviétoise d'archéologie et d'histoire :* M. le Dr Jean Lejear.

Sociétés étrangères qui ont adhéré au Congrès de 1902.

—

ALLEMAGNE.

Metz.

1. *Société d'histoire et d'antiquités de Lorraine :* M. Roemmich, directeur des postes, à Metz.

FRANCE.

2. *Le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts :* MM. Langlois, doyen de la faculté des lettres de l'Université de Lille et Victor de Swarte, trésorier général des finances du Nord, à Lille.

Abbeville (Somme).

3. *Société d'Emulation :* MM. Emile Delignières et le comte de Brandt de Galametz.

Amiens (Somme).

4. *Société des antiquaires de Picardie :* M. Pierre Dubois.

Arras (Pas-de-Calais).

5. *Académie des sciences, lettres et arts :* M. le comte G. de Hautecloque
6. *Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais :* MM. Victor Barbier et Paul de Clercq.

Avesnes (Nord).

7. *Société archéologique :* MM. Frédéric Tordeux et Maurice Gossart.

Beauvais (Oise).

8. *Société académique d'archéologie, sciences et arts du Département de l'Oise :* M. Hector Quignon.

Bourges (Cher).

9. *Société des antiquaires du Centre :* M. Antoine-Armand Bazenereye.

Caen (Calvados).

10. *Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques :* M. le comte Charles Lair.

Compiègne (Oise).

11. *Société historique de Compiègne :* M. le baron Xavier de Bonnault-d'Houet.

Dunkerque (Nord).

12. *Comité flamand de France :* MM. l'abbé C. Looten, R. Flahault et Félix de Coussemaker.

13. *Société historique et archéologique de Dunkerque et de la Flandre maritime (Union Faulconnier) :* MM. ALFRED DUMONT, le Dr REUMAUX, HENRI DURIN, JULES BECK, le baron JOSEPH DU TEIL et ALFRED ROCHE.

Lille (Nord).

14. *Commission historique du Département du Nord :* MM. ALEXANDRE EECKMAN, ALBERT LEVÉ, LOUIS QUARRÉ-REYBOURBON et ALPHONSE THÉODORE.
15. *Société d'études de la province de Cambrai :* MM. le chanoine THÉODORE LEURIDAN, LOUIS QARRÉ-REYBOURBON et EMILE THÉODORE.
16. *Société de géographie :* M. ALBERT LEVÉ.

Nancy (Meurthe et Moselle).

17. *Société d'archéologie lorraine :* M. LÉON GERMAIN DE MAIDY.

Paris.

18. *Société d'anthropologie :* M. EDOUARD FOURDRIGNIER.
19. *Société centrale des architectes français :* MM. ALFRED BESNARD, CHARLES LUCAS et PAUL SAINTENOY.

Roubaix (Nord).

20. *Société d'Emulation :* MM. AMÉDÉE PROUVOST, ERNEST PROUVOST et GHESQUIER.

Saint-Omer (Pas-de-Calais).

21. *Société des antiquaires de la Morinie :* MM. l'abbé O. BLED, JÉRÔME DE CROOS, CHARLES LEGRAND et EMILE STURNE.

Saint-Quentin (Aisne).

22. *Société académique des arts, des sciences et des belles lettres :* M. ELIE FLEURY.

Valenciennes (Nord).

23. *Société nationale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes :* M. ANDRÉ DOUTRIAUX.

Versailles (Seine et Oise).

24. *Commission des antiquités et des arts du Département de Seine et Oise :* MM. Paisant, P.-Emile Mangeant, Adolphe Dutilleux et Edouard Fourdrignier.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

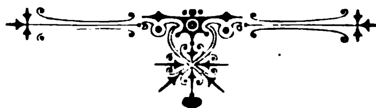
Luxembourg.

25. *Institut grand-ducal d'archéologie, section historique :* M. Charles Arendt.
26. *Société historique, littéraire et artistique de Luxembourg :* M. l'abbé Jacques Grob.

HOLLANDE.

Bois-le-Duc.

27. *Société des arts et des sciences du Brabant septentrional :* MM. François van Lanschot et F. van Ryckevorsel.



LISTE DES MEMBRES

DU

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE BRUGES.

A.

ALLOSSERY, Paul (abbé), à Winkel-St-Éloi, près d'Iseghem.

ARENDT, Charles, architecte honoraire de l'État, délégué de la Section historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg, boulevard du Roi, à Luxembourg.

ARNOU, Albert, président de la Société des architectes d'Anvers, rue du Moulin, 53, à Anvers.

AXTERS, Henri, docteur en droit, chef de division à l'administration provinciale, membre de la Gilde de St Thomas et St Luc, rue des Bouchers, 99, à Bruges.

B.

BAES, Edgard, publiciste et critique d'art, rue de Varsovie, 2, à Ostende.

BAMPS, C., docteur, ancien échevin, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue Maegdendries, 11, à Hasselt.

BARBE, Paul, docteur en droit, secrétaire-adjoint de la 1e section, rue Jean Stas, 16, à Louvain.

BARBE, Théophile (abbé), curé de Ste-Marie-Madeleine, rue des Jacobines, 5, à Bruges.

BARBIER, Victor, président, délégué de la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, rue du Marché au filet, 4, à Arras (Pas-de-Calais).

BARELLA, Léopold, docteur en médecine, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue des Palais, 35, à Bruxelles.

BAYET, Louis, ingénieur, membre de la Société archéologique de Namur, à Walcourt.

BAZENEREYE, Antoine-Armand, ancien magistrat, délégué de la Société des antiquaires du Centre, rue Fernault, 18, à Bourges.

BECK, Jules, trésorier, délégué de l'Union Faulconnier et membre du Comité flamand de France, rue Alexandre III, 22, à Dunkerque.

BEERNAERT, ministre d'État, président d'honneur du Congrès, à Bruxelles.

BEHAEGEL, Albéric, attaché au ministère des Affaires étrangères, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue St-Bernard, 39, à St-Gilles (Bruxelles).

BEHAEGEL, Achille, membre du cercle archéologique du Pays de Waes, à St-Nicolas.

BERDAL, François, architecte de la ville, à Menin.

BERGMANS, Paul, secrétaire, délégué de la Société d'histoire et d'archéologie, secrétaire-rapporteur de la 2e section, rue de Meirlebeke, 2, à Gand.

BESNARD, Alfred, architecte-expert, délégué de la Société centrale des architectes français, rue des Abbesses, 54, à Paris.

BETHUNE (monseigneur le baron Félix), archidiacre, président de la Société archéologique de Bruges, membre du Comité directeur de la Société d'Émulation, membre de la Commission organisatrice du Congrès, vice-président de la 2e section, rue d'Argent, 40, à Bruges.

BETHUNE (baron), membre de la Députation permanente, président de la Gilde de St Thomas et St Luc, membre du Comité directeur de la Société d'Émulation, président de la Commission organisatrice du Congrès, rue St-Georges, 10, à Bruges.

BETHUNE (baron François), professeur à l'université catholique, membre de la Société d'Émulation de Bruges, rue de la Station, 61, à Louvain.

BETHUNE (baron Joseph), président de la Commission du musée archéologique de Courtrai, membre de la Commission organisatrice du Congrès, à Courtrai.

BILMEYER, Jules, architecte, membre de la Société royale des architectes d'Anvers, rue Appelmans, 23, à Anvers.

BLANCHAERT, Léopold, sculpteur-statuaire, membre de la Gilde de St Thomas et St Luc, à Maltebrugge, St-Denis-Westrem.

BLANCHARD, Raoul, professeur agrégé de géologie, membre de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie, rue du Buisson, 41, à Lille.

BLED, O. (abbé), délégué de la Société des antiquaires de la Morinie, rue St-Denis, à St-Omer (Pas-de-Calais).

BLOMMAERT, Charles, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, château des Coupures, bourgmestre, à Oostacker.

BOGHAERT-VACHÉ, Arthur, publiciste, membre de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, rue de la Sablonnière, 24, à Bruxelles.

BOUVIER PAINVILLE, Melle Henriette, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue d'Edimbourg, 24, à Bruxelles.

BOUVIER PAINVILLE, Melle Léontine, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue d'Edimbourg, 24, à Bruxelles.

BOVY, Félix, président du Tribunal de 1re instance, membre de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, à Tongres.

BRASSINNE-DE BOECK, Edouard, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, chaussée de Charleroi, 19, à Bruxelles.

BRESSERS, Léon, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, rue du Poivre, à Gand.

BRIERS, Henri, membre de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, château de Lummen (Limbourg).

BROECKAERT, Jean, membre de l'Académie royale flamande, secrétaire, délégué du Cercle archéologique de Termonde, à Termonde.

BROUWERS, Dieudonné, archiviste-adjoint de l'État à Hasselt, secrétaire-rapporteur de la Société Verviétoise d'archéologie et d'histoire, à Hasselt.

BUYCK, René, architecte, membre de la Gilde de St Thomas et de St Luc, place du Parc, 6, à Bruges.

C.

CALLEWAERT, Camille (abbé), directeur du grand Séminaire, membre du Comité directeur de la Société d'Émulation de Bruges, membre de la Commission organisatrice du Congrès, secrétaire de la 3e section, à Bruges.

CARION, Edouard-Alexandre, pharmacien militaire, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, chaussée de Haecht, 152, à Bruxelles.

CARLIER, Jules, président, délégué de la Société nationale pour la protection des sites et monuments, avenue de l'Hippodrome, à Bruxelles.

CARPENTIER-MULKENS, Pierre, membre de la Société archéologique de Bruges, Quai vert, 3, à Bruges.

CARPENTIER-MULKENS, Mme, Quai vert, 3, à Bruges.

CARTON DE WIART, Henri, membre de la Chambre des représentants, rue Bosquet, à Bruxelles.

CASATI DE CASATIS, Charles, conseiller honoraire à la Cour de Paris, membre de la Société des antiquaires de France, rue de Prony, 29, à Paris.

CASIER (baron), membre de la Société historique et archéologique de Gand, à Gand.

CASIER, Joseph, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, conseiller communal, à Gand.

CAUCHIE, Alfred (chanoine), professeur à l'université catholique, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, vice-président de la 3e section, rue de Namur, 40, à Louvain.

CAVROIS DE SATERNAULT (baron), président de l'Académie d'Arras, place de la Préfecture, 28, à Arras (Pas-de-Calais).

CHARLES, Amand, avoué-licencié, membre de la Société archéologique et paléontologique de Charleroi, rue du Pont-neuf, 6, à Charleroi.

CHARLES, Edouard, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue du Persil, 16, à Bruxelles.

CHRISTIAENS, Mathieu, ingénieur-architecte, membre de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, rue de Hasselt, à Tongres.

CLAERHOUT, Julien (abbé), directeur des écoles catholiques de Pitthem, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles et de la Société d'Émulation de Bruges, membre de la Commission organisatrice du Congrès, secrétaire-rapporteur de la 1re section, à Pitthem.

CLAINPANAIN, Mme, rue de Puébla, 9, à Lille.

COCHIN, Denis, membre de la Chambre des députés, à Paris.

COART, Arsène-Henri-Jean, président honoraire du tribunal de 1re instance, membre de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, rue du Puits, 37, à Tongres.

COGELS, Paul, membre de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, président et délégué de la Société des bibliophiles anversois, Château de Boeckenberg, à Deurne-lez-Anvers.

COLENS, conservateur des archives de l'État, membre de la Commission organisatrice du Congrès, vice-président de la 3e section, rue Haute, 2, à Bruges.

COLLARD-BOVY, Henri (abbé), membre de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire, à Becco par Theux (Liège).

COMBAZ, Paul, major honoraire du génie, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue de la Banque, 10, à Bruxelles.

COMHAIRE, Charles, archiviste, délégué de la Société « les Amis du vieux Liège », rue St-Hubert, 13, à Liège.

CONWAY, Martin (sir), membre de la Société des antiquaires de Londres, rue Hornton St, à Londres.

COOMANS, Frans (frère Mathias), directeur de l'école St Luc, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, rue d'Angleterre, 56, à Gand.

COPMAN, Eugène, artiste graveur et dessinateur, rue de la Main d'or, à Bruges.

COPPEZ, Georges, juge de paix, membre de la Société historique et archéologique de Tournai, rue de Netchie, à Templeuve (Tournai).

COPPEZ, Melle Jeanne, rue Garnier, 4, à Tournai.

COPPIETERS 'T WALLANT, Robert, trésorier de l'exposition des « primitifs flamands », quai Spinola, 18, à Bruges.

CORNET, Jules, professeur de géologie à l'école des mines, délégué de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, boulevard Dolez, à Mons.

CORTYL, Eugène, vice-président du Comité flamand de France, rue d'Ypres, à Bailleul (Nord).

COSSERON DE VILLENOISY, François, sous-bibliothécaire à la bibliothèque nationale, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, président de la 1re section, rue de Washington, 32, à Paris.

COUCKE, Joseph, peintre verrier, membre de la Gilde de St Thomas et St Luc, rue courte des Foulons, à Bruges.

COURTOY, Ferdinand, étudiant en droit, Place Libon, à Namur.

CRAEYNEST, Jean (abbé), aumônier de la prison, Marché aux Herbes, à Bruges.

CRUSEL, René, membre de la Société française d'archéologie, place Ste-Catherine, 9, à Abbeville (Somme).

CRUYPLANTS, Raymond, industriel, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, plaine des Chaudronniers, 9, à Gand.

CUMONT, Franz, professeur à l'université de Gand, rue Montoyer, 75, à Bruxelles.

CUYPERS, Dr P. J. H., architecte, membre de la Gilde de St Thomas et St Luc, route de Maestricht, à Ruremonde.

D.

D'ANETHAN (baron Jules), conseiller de légation, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue Joseph II, à Bruxelles.

DANIELS, Polydore (abbé), membre de la Société d'art et d'histoire de Liège, de la Société d'archéologie de Bruxelles et de la Société royale de numismatique de Belgique, à Vogelsanck-Zolder (Limbourg belge).

D'AUXY DE LAUNOIS (comte Albéric), vice-président du cercle archéologique de Mons, rue du Mont-de-Piété, à Mons.

D'AWANS, professeur d'histoire et de géographie à l'athénée royal de Malines, membre de la Société archéologique de Bruxelles et du cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines, boulevard des Capucins, 141, à Malines.

DE BACKER, Hector, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue du Gouvernement provincial, 32, à Bruxelles.

DE BAVAY, Gustave-Paul, conseiller à la Cour de cassation, président et délégué de la Société d'archéologie de Bruxelles, membre honoraire du Congrès rue des Palais, 32, à Bruxelles.

DE BEHAULT DE DORNON, Armand, membre titulaire de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, rue de Turquie, 60, à St-Gilles (Bruxelles).

DE BONNAULT-D'HOUET (baron Xavier), secrétaire et délégué de la Société historique de Compiègne, place du Château, 4, à Compiègne (Oise).

DE BORCHGRAVE D'ALTENA (comte Adolphe), membre de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, château de Bovelingen, à Marlinne par Waremme.

DE BRABANDERE, Camille, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, rue Neuve St-Pierre, 80, à Gand.

DE BRANDT DE GALAMETZ (comte), archiviste, délégué de la Société d'Émulation d'Abbeville, rue St-Gilles, 133, à Abbeville (Somme).

DE BROUWER (chanoine), curé-doyen, à Ypres.

DE BROUWER, Jean, avocat, président de l'exposition brugeoise d'art appliqué, membre de la Commission organisatrice du Congrès,

secrétaire-rapporteur de la 4e section, rue Fossé-aux-Loups, 24, à Bruges.

DE BROUWER, Joseph, rue des Baudets, à Bruges.

DE BROUWER, Joseph (fils), secrétaire général du Congrès de Musique religieuse, secrétaire-adjoint de la 4e section, rue des Baudets, 24, à Bruges.

DE BRUYN, H., professeur à l'athenée royal, membre du Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines, boulevard des Capucines, 182, à Malines.

DE BRUYNE, Henri, architecte, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, place Dailly, à Schaerbeek.

DE BUGGENOMS, Louis, avocat, membre de l'Institut archéologique Liégeois, place de Bronckart, 19, Liège.

DE BUGGENOMS, Ludovic (fils), place de Bronckart, 19, à Liège.

DE CANNART D'HAMALE, Arthur, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, avenue de l'Hippodrome, 45, à Ixelles (Bruxelles).

DE CANNART D'HAMALE, Mme Arthur, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, avenue de l'Hippodrome, 45, à Ixelles (Bruxelles).

DE CANNART D'HAMALE, Léon, colonel, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles et du Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines, boulevard Dolez, 21, à Mons.

DE CANNART D'HAMALE, Mme Léon, boulevard Dolez, 21, à Mons.

DE CEULENEER, Adolphe, membre de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, rue de la Coupure, 5, à Gand.

DE CLERCQ, Paul, délégué suppléant de la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, Château de Bietencourt par Beaumetz les Loges, près d'Arras.

DE COCQUÉAU DES MOTTES, J.-B, rue de Nimy, 47, à Mons.

DE COCQUÉAU DES MOTTES, Mme, rue de Nimy, 47, à Mons.

DE CORDES, Henri, juge de paix, président du Cercle archéologique d'Enghien, rue d'Hores, 16, à Enghien.

DE CORDES (fils), rue d'Hores, 16, à Enghien.

DE COUSSEMAKER, Félix, membre de la Société d'Émulation de Bruges, délégué du comité flamand de France, rue du Musée, 34, à Bailleul (Nord).

DE CROMBRUGGHE DE LOORINGHE (Baron Albéric), juge au tribunal de 1re instance, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, Coupure, 66, à Gand.

DE CROOS, Jérôme, notaire, délégué de la Société des antiquaires de la Morinie, Grand' Place, 51, à St-Omer (Pas-de-Calais).

DE DECKER, Théodore, juge de paix, membre du Cercle archéologique du Pays de Waes, à Tamise.

DE FAYOLLE (marquis), inspecteur général de la Société française d'archéologie, conservateur du musée du Périgord, au château de Fayolle (Dordogne).

DE FLOU, Charles, membre de l'Académie royale flamande et de la « Maatschappij der Nederduitsche letterkunde » de Leyde, rue des Bouchers, 83, à Bruges.

DE FOERE, Léon, docteur en droit, secrétaire et délégué de la Société d'Émulation, secrétaire général du Congrès, rue de l'Équerre, 5, à Bruges.

DE FOERE-VAN DEN HENDE, Mme Léon, rue de l'Équerre, 5, à Bruges.

DEFRENNE, Zénobe, membre des Cercles archéologiques de Mons et d'Enghien, curé à Sivry (Santin), par Solre-St-Géry (Hainaut).

DE GHELLINCK D'ELSEGHEM VAERNEWYCK (vicomte), membre de la Société d'Émulation de Bruges, délégué de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, président de la 2e section, au château d'Elseghem, par Peteghem-lez-Audenarde.

DE GRAVE, René, président du tribunal de 1re instance, membre de la Société d'Émulation de Bruges, rue du Sud, 59, à Furnes.

DE HAUTECLOQUE (comte G.), archiviste, délégué de l'Académie d'Arras, président de la 1e section, rue Meaulens, 2, à Arras.

DE HEMRICOURT DE GRUNNE (comte Arthur), sénateur, président et délégué de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, président de la XVe session de la Fédération archéologique et historique de Belgique, président d'honneur du Congrès, au château de Hamal, à Russon (Limbourg).

DE HEYN, Gustave, juge de paix, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue Basse, 25, à Aerschot.

DE JAMBLINNE DE MEUX (baron Théophile), major aux Carabiniers, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, square Ambiorix, 42, à Bruxelles.

DE JONGHE D'ARDOYE (vicomte Baudouin), président et délégué de la Société de numismatique, rue du Trône, 60, à Bruxelles.

DE KEUSTER-CLAES, membre de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, château de Hérikenrode, près d'Hasselt.

DE KEUSTER-CLAES, Mme, château de Hérikenrode, près d'Hasselt.

DE KEUSTER, Mlle, château de Hérikenrode, près d'Hasselt.

DE LAAGE DE BELLEFAYE, Edmond, membre de la Société des antiquaires de la Morinie, à St-Omer (Pas-de-Calais).

DELACENSERIE, Louis, architecte, membre de la Société archéologique de Bruges, quai du Miroir, 16, à Bruges.

DELACRE, Ambroise, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue du Beau-Site, 24, à Bruxelles.

DELACRE, Maurice, professeur à l'université, boulevard du Fort, 16, à Gand.

DE LAET, Frédéric, avocat, rue des Bouchers, à Bruges.

DE LARA, A., ingénieur civil, membre effectif de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue de Ten Bossche, 59, à Ixelles (Bruxelles).

DE LA ROCHE MARCHIENNES, Émile, membre du Cercle archéologique de Mons, à Harvengt, par Harmignies.

DE L'ESTOURBEILLON (marquis), député du Morbihan, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, Place de l'Évêché, 10, à Vannes.

DE LEYN, Alphonse (chanoine), docteur en droit, membre du Comité directeur de la Société d'Émulation, rue du Marécage, 52, à Bruges.

DELHAIRE, Émile, industriel, membre de la Société archéologique et paléontologique de Charleroi, rue du Progrès, 33, à Gosselies.

DE LIECHTENSTEIN (S. A. S. prince Jean II), président d'honneur du Congrès, I Bankgasse, 9, à Vienne.

DELIGNIÈRES, Émile-Désiré, président honoraire, delégué de la Société d'Émulation d'Abbeville, rue des Grandes Écoles, 3, à Abbeville (Sómme).

DE LIMBURG STIRUM (comte Adolphe), membre de la Chambre des représentants, membre de la Commission provinciale des monuments du Luxembourg, à St-Jean, par Manhay (Luxembourg).

DE LIMBURG STIRUM (comte Th.), sénateur, président et délégué de la Société d'Émulation, président du Congrès, rue de la Loi, 166, à Bruxelles.

DE LOË (baron Alfred), secrétaire général et délégué de la Société d'archéologie de Bruxelles, délégué de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie, président de la 1e section, avenue d'Auderghem, 82, à Bruxelles.

DELVIGNE, Adolphe (chanoine), membre de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, rue de la Pacification, 18, curé à St-Josse-ten-Noode.

DEMAEGHT, Charles, architecte, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue des Comédiens, 35, à Bruxelles.

DE MAERE D'AERTRYCKE (baron), membre de la Société d'Émulation de Bruges, en son château, à Aertrycke.

DE MAESSCHALCK, P.-G., membre de la Société archéologique de Termonde, rue des Sœurs noires, 13, à Termonde.

DEMARTEAU, M.-J.-E., vice-président et délégué de l'Institut archéologique Liégeois, à Liège.

DE MEESTER, Alphonse (abbé), membre de la Société d'Émulation de Bruges, rue Espagnole, à Bruges.

DE MELOTTE (chevalier Victor), membre de l'Institut archéologique Liégeois, à Awirs, par Engis.

DE MEULDRE, Amé, président et délégué du Cercle archéologique du canton de Soignies, rue Neuve, à Soignies.

DE MEULDRE, Mme Amé, rue Neuve, à Soignies.

DE NOYETTE, Modeste, architecte, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, rue de l'Église, 109, à Ledeberg (Gand).

DE PAUW, Alphonse, architecte, membre de la Société archéologique de Bruges, rue de l'Église, 27, à Lokeren.

DE PAUW, Louis-François, membre de la Société d'anthropologie de Bruxelles, chaussée St-Pierre, 86, à Bruxelles.

DE PAUW, Napoléon, procureur général à la Cour d'appel, membre honoraire de la Société d'Émulation de Bruges, membre de l'Académie royale flamande, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, rue des Violettes, 279, à Gand.

DE PIERPONT, Edouard, secrétaire et délégué de la Société archéologique de Namur, château de Rivière, à Namur.

DE POORTER, A. (abbé), docteur en philosophie et lettres, professeur au collège St-Amand, à Courtrai.

DE POORTER-VUYLSTEKE, Henri, docteur en médecine, à Iseghem.

DE POORTERE, Charles, avocat, membre de la Société archéologique, rue des Cordouaniers, à Bruges.

DE PRATERE (abbé), professeur de l'Institut St-Liévin, membre de la Société d'histoire et d'archéologie, rue d'Argent, 1, à Gand.

DEPREZ, Mme Max, rue des Dominicains, 3, à Mons.

DE PUYDT, Marcel, archéologue, membre de l'Institut archéologique Liégeois, boulevard Sauvenière, 112, à Liège.

DE RENESSE (comte Théodore), sénateur, château de Schoonbeek, à Bilsen (Limbourg).

DE RIDDER, Paul, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue Joseph II, 96, à Bruxelles.

DE RIDDERE, Henri, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, avenue du Château, à Boussu, près de Mons.

DE ROYER DE DOUR (baron), membre effectif de la Société d'archéologie de Bruxelles, commissaire d'arrondissement, rue Guimard, 14, à Bruxelles.

DE RUFFO-BONNEVAL DE LA FARE (vicomte P.), membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue St-Georges, à Bruges.

DESCAMPS, Eugène, étudiant, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue Guillaume Stocq, 50, à Ixelles.

DESCAMPS, Frédéric, professeur de rhétorique latine à l'athénée royal d'Ixelles, rue du Commerce, 1, à Bruxelles.

DE SCHREVEL (chanoine), secrétaire de l'évêché, membre du Comité-directeur de la Société d'Émulation de Bruges, rue des Annonciades, 35, à Bruges.

DE SELYS LONGCHAMPS (baron Walter), sénateur, membre de la Société d'anthropologie de Bruxelles, à Halloy, par Ciney.

DESILVE, Isidore (vice-doyen), membre de la Commission historique du Nord, curé de Quarouble, près de Valenciennes (Nord).

DESMAISIÈRES (vicomte), membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, château de Heers (Limbourg).

DESMAISIÈRES (vicomtesse), née comtesse DE RIBEAUCOURT, château de Heers (Limbourg).

DESMET, Aloïs (abbé), professeur au grand Séminaire, quai de la Potterie, à Bruges.

DE SMET DE NAEYER (comte), ministre des Finances et des Travaux publics, président d'honneur du Congrès, à Bruxelles.

DE SMETH, Charles, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue du Commerce, 66, à Bruxelles.

DE SMETH, Léon, notaire, membre de la Société historique et archéologique de Tournai, quai des Salines, 7, à Tournai.

DE SNICK, Gustave, vice-président du tribunal de 1re instance, membre de la Société archéologique de Bruges, rue Gheerwyn, 8, à Bruges.

DE SOIGNIE, Jules, directeur honoraire au Gouvernement provincial du Hainaut, correspondant du Cercle archéologique de Mons, rue Traversière, 15, à Bruxelles.

DESTRÉE, Joseph, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, chaussée St-Pierre, 121, à Etterbeek (Bruxelles).

DESTRÉE, Marie, régente de l'école normale, rue de Longue vie, 7, à Bruxelles.

DESVACHEZ, Auguste, secrétaire de l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, rue St-Bernard, 148, à Bruxelles.

DE SWARTE, Victor, trésorier général des finances du Nord, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques de Paris, président de la Commission des musées de Lille, délégué du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts de France, président de la 4e section, président d'honneur du Congrès, à Lille.

DE THOMAZ DE BOSSIÈRE, Fernand, chambellan intime de Sa Sainteté, membre de la Société archéologique de Namur, au château de Bossière, par St-Gérard (Namur).

DE TRAZEGNIES (marquis), membre de la Société archéologique de Namur, à Corroy-le-Château, par Mazy (Namur).

DE TROOZ, ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, président d'honneur du Congrès, à Bruxelles.

DE VALOIS, membre de la Société française d'archéologie, maire, à Aumâtre, par Oisemont (Somme).

DEVILLERS, Léopold, président du Cercle archéologique de Mons, membre de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, rue des Gades, 29, à Mons.

DE VINCK DE WINNEZEELE (baron), sénateur, président de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, président de la 2e section, Digue de Mer, à Nieuport-bains.

DE VINCK DE WINNEZEELE (Mme la baronne), Digue de Mer, à Nieuport-bains.

DE VOS (abbé), principal du collège, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, à Furnes.

DE VROE (chanoine), supérieur du petit séminaire, membre de la Société d'Émulation de Bruges, à Roulers.

DE WALQUE, Gustave, professeur émérite à l'université de Liège, membre de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie, rue Simonon, 26, à Liège.

DE WAZIERS (comte Louis), à Lignères, par Sénarpont (Somme).

DE WAZIERS (comtesse Louis), à Lignères, par Sénarpont (Somme).

DE WEERT, Maurice, avocat, rue des Hospices, 1, à Gand.

DE WITTE, Alphonse, secrétaire de la Société royale de numismatique de Belgique, vice-président de la 2e section, rue du Trône, 55, à Bruxelles.

DE WOLF, Joseph, étudiant, secrétaire-adjoint de la 3e section, rue sud du Sablon, 1, à Bruges.

DE WOLF Lod. (abbé), docteur en philosophie et lettres, rue sud du Sablon, 1, à Bruges.

DE WULF, Charles, architecte, membre de la Société d'Émulation de Bruges, membre de la Commission organisatrice du Congrès, rue de l'Académie, 15, à Bruges.

DE ZANTIS, J., château de Feymerson, à St-Odilienberg (Limbourg-Néerlandais).

DIEGERICK, Alphonse, conservateur des archives de l'État, membre de la Société d'Émulation de Bruges, rue de la Citadelle, 14, à Gand.

DIERICKX-BEKE, H. (fils), imprimeur-éditeur, membre du Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines, rue de la Chaussée, 72, à Malines.

DIEUDONNÉ, Henri, docteur, membre du Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines, rue Notre-Dame, 81, à Malines.

DOLEZ, Maurice, membre du Cercle archéologique de Mons, au château de Battignies (Binche).

DONNET, Fernand, secrétaire et délégué de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, délégué de la Société des bibliophiles anversois, président de la 3e section, rue du Transvaal, 53, à Anvers.

DOPPLER, Pierre, docteur, archiviste-adjoint de l'État, membre de la Société historique et archéologique du Duché de Limbourg, rue derrière les Halles, 17, à Maestricht.

DOUTREPONT, Georges, professeur à l'université catholique de Louvain, rue des Joyeuses-Entrées, 54, à Louvain.

DOUTRIAUX, André, avocat, délégué de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, rue d'Oultreman, 8, à Valenciennes.

DUBOIS, Ernest, professeur à l'université, secrétaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, quai de l'École, 26, à Gand.

DUBOIS, Pierre, docteur en droit, membre titulaire, délégué de la Société des antiquaires de la Picardie, rue Pierre l'Ermite, 24, à Amiens (Somme).

DUBRULLE, Joseph, membre de la Société d'études de la province de Cambrai, rue Royale, 89, à Lille (Nord).

DUBUISSON, Émile, architecte, membre de la Société des architectes, rue Colbert, 88, à Lille (Nord).

DUCLOS, Ad. (chanoine), membre de la Société d'Émulation de Bruges, membre de la Commission organisatrice du Congrès, curé de St-Jacques, à Ypres.

DUFIEF, Jean, professeur honoraire d'athenée, délégué de la Société royale belge de géographie, rue de la Limite, 116, à Bruxelles.

DUGARDYN, Jean-Baptiste (abbé), professeur au collège St-Vincent, rue de Menin, à Ypres.

DUGARDYN, Joseph, étudiant en droit, secrétaire-adjoint de la 3e section, Marché au fil, à Bruges.

DUMONT, Alfred, avocat, membre du Comité flamand de France, président d'honneur et délégué de l'Union Faulconnier, membre honoraire du Congrès, rue de la Ferronnerie, 6, maire à Dunkerque.

DUMONT, Georges, avoué, membre de l'Union Faulconnier, rue de Soubize, 20, à Dunkerque.

DUQUENNE, Edmond, architecte de jardins, membre de la Société archéologique et paléontologique de Charleroi, rue Allard, 30, à Marcinelle.

DURAND-GRÉVILLE, Emile, historien d'art, associé correspondant de la Société des antiquaires de France, quai Malaquais, 1, à Paris.

DURIN, Henri, vice-président et délégué de l'Union Faulconnier, rue Nationale, 8, à Dunkerque.

D'URSEL (comte Charles), ministre plénipotentiaire, gouverneur de la Flandre occidentale, président d'honneur du Congrès, à Bruges.

DU TEIL (baron Joseph), délégué de l'Union Faulconnier, rue Pierre Charron, 22, à Paris.

DUTILLEUX, Adolphe, secrétaire et délégué de la Commission départementale des antiquités et des arts de Seine et Oise, avenue de Picardie, à Versailles.

DUTRY-VAN LOO, négociant, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, rue des Champs, 14, à Gand.

E.

EECKMAN, Alexandre, membre de la Commission des monuments historiques du Département du Nord, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, délégué du Comité flamand de France, rue Jean-Sans-Peur, 48, à Lille.

EEMAN, Ernest, rue Est de Ghistelles, 1, à Bruges.

EEMAN, Melle Valentine, rue Est de Ghistelles, 1, à Bruges.

EUTING, F., docteur, conservateur de la bibliothèque impériale, membre de la Société d'Émulation de Bruges, à Strasbourg (Allemagne).

EVENEPOEL, Albert, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue Royale, 26, à Bruxelles.

F.

FAIDHERBE, Alexandre-Joseph, docteur en médecine, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles et de la Société d'Émulation de Roubaix, rue de l'Hospice, 28, à Roubaix.

FAVIER, Alexandre, membre de la Société française d'archéologie, rue St-Jean, 18, à Douai (Nord).

FAYEN, Arnold-R., membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, rue du Compromis, 13, à Gand.

FEYS, Eusèbe, vice-président de la Société d'Émulation, place du Parc, 4, à Bruges.

FLAHAULT, R., chanoine honoraire de Cambrai, vice-président et délégué du Comité flamand de France, place Jeanne d'Arc, à Dunkerque.

FLÉBUS, Alexandre, étudiant, membre de la Société d'anthropologie de Bruxelles, chaussée d'Anvers, à Lierre.

FLEURY, Elie, publiciste, délégué de la Société académique de St-Quentin, place St-Quentin, à St-Quentin (Aisne).

FOURDRIGNIER, Edouard, archéologue, correspondant du ministère de l'Instruction publique, délégué de la Commission des antiquités et des arts du Département de Seine et Oise, et de la Société d'anthropologie de Paris, Grande rue, 5, à Sèvres (Seine et Oise).

FRAEYS, Henri, membre de la Société d'Émulation de Bruges, secrétaire-adjoint de la 2e section, rue Espagnole, 14, à Bruges.

FRANCART, Adolphe, avocat, membre du Cercle archéologique, à Mons.

FRANCART, Henry, avocat, juge de paix suppléant, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue de la Grande Triperie, 30, à Mons.

FREDERIKS, J.-A., architecte, membre de la Société Zélandaise des sciences, à Middelbourg (Hollande).

FRÈRE, Gaston, docteur en droit, membre de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, à Tongres.

FRÉSON, Jules, conseiller honoraire à la cour d'appel, membre de l'Académie royale de Belgique, rue Ste-Marie, 24, à Liège.

FURCY-RAYNAUD, Marc, attaché à la bibliothèque de l'arsenal, avenue des Champs-Élysées, 120, à Paris.

G.

GANZ, Paul, docteur, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, conservateur du musée de peinture et professeur à l'université, Byfauzweg, 11, à Bâle (Suisse).

GEIRNAERT, Henri, architecte, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, rue de Nieuport, 10, à Gand.

GENDEBIEN, Léon, avocat, membre de la Société archéologique et paléontologique de Charleroi, à Thuin.

GENONCEAUX, Pédro, membre du Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines, rue Léopold, 73, à Malines.

GERMAIN DE MAIDY, Léon, secrétaire perpétuel, délégué de la Société d'archéologie Lorraine, rue Heré, 26, à Nancy (Meurthe et Moselle).

GEUDENS, Edmond, archiviste des hospices civils, membre de l'Académie royale d'archéologie, rue de l'Empereur, 38, à Anvers.

GHESQUIER (abbé), délégué de la Société d'Émulation de Roubaix, collège de Notre-Dame des Victoires, à Roubaix.

GHYS, Louis (abbé), à Steenbrugge (St-Michel-lez-Bruges).

GIELEN, Joseph, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, place Van Eyck, à Maeseyck.

GIELKENS, Émile, avocat, chef de division au Gouvernement provincial du Limbourg, boulevard Léopold, 6, à Hasselt.

GILLEMAN, Charles, professeur à l'athénée, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, boulevard du Château, 45, à Gand.

GILLÈS DE PÉLICHY (baron Alexandre), membre de la Société archéologique de Bruges, au château d'Iseghem.

GILLÈS DE PÉLICHY (baron Charles), membre de la Chambre des représentants, de la Société d'Émulation de Bruges et de la Commission organisatrice du Congrès, vice-président de la 1e section, au château d'Iseghem.

GILLÈS DE PÉLICHY (baronne Charles), au château d'Iseghem.

GILLÈS DE PÉLICHY (baron Raphaël), membre de la Gilde de S[t] Thomas et S[t] Luc, Dyver, à Bruges.

GILLIODTS-VAN SEVEREN, Louis, archiviste de la ville, membre de la Société d'Émulation de Bruges et de la Commission organisatrice du Congrès, président de la 3[e] section, rue des Bouchers, 28, à Bruges.

GOETHALS, Victor (abbé), professeur au collège S[t] Louis, à Bruges.

GOSSART, Maurice, délégué de la Société archéologique d'Avesnes, rue d'Etroeungt, à Avesnes (Nord).

GOSSERIES, Alphonse, membre du Cercle archéologique de Mons, rue des Archers, 5, à Mons.

GRAFÉ, Joseph, avocat, conseiller provincial, membre de la Société archéologique de Namur, rue du Chenil, 18, à Namur.

GRAFTIAU, Firmin, ingénieur, directeur-gérant des sucreries de Linovitz (Russie), membre de la Société archéologique de Geer, chez M. Moreau, pharmacien, à Couthuin (Bas-Oha).

GROB, Jacques (abbé), délégué de la Société historique, artistique et littéraire du Luxembourg, curé de Bivingen-Berchem, Grand-Duché de Luxembourg.

GROOTAERT, Ernest, ingénieur, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, rue du Rabot, 21, à Gand.

GROSSÉ, M[elle], place Simon Stévin, à Bruges.

GUERLIN, membre de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, rue S[t]-Louis, 30, Amiens (Somme).

GUIGNARD DE BUTTEVILLE, Ludovic-Léopold, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, Sans-Souci, à Chouzy-sur-Cisse (Loir et Cher).

GUILLAIN, Auguste, membre du Cercle archéologique de Mons, à Maubeuge (Nord).

GULBENKIAN, C. S., Hyde Park Gardens, 38, à Londres.

H.

HAECK, Maurice, membre de la Société d'Émulation de Bruges, rue de Gand, à Harlebeke.

HALKIN, Léon, docteur, professeur à l'université, membre de la Société d'art et d'histoire de Liège, rue de Fétinne, 107, à Liège.

HAMBYË, Ad., notaire, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue du Mont-de-Piété, 26, à Mons.

HANON DE LOUVET, Alphonse, président et délégué de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles, rue St-Georges, 11, à Nivelles.

HAVERLAND, Eugène, membre de la Société archéologique de Namur, à Vieux-Virton, par Virton.

HEINS, Armand, artiste-peintre, membre de la Société historique et archéologique de Gand, rue Basse, 18, à Gand.

HEINS, Maurice, docteur en droit, membre de la Société historique et archéologique de Gand, rue Basse, 18, à Gand.

HELBIG, Jules, artiste-peintre, vice-président de la 4e section, à Liège.

HENRY, Camille, membre de la Gilde de St Thomas et St Luc, rue Grande, à Dinant.

HENRY, chanoine, doyen du chapitre de la cathédrale, membre de la Gilde de St Thomas et St Luc, rue de l'Ouvrage, 6, à Namur.

HIPPERT, Théodore, conseiller à la Cour d'appel, président du Cercle artistique et littéraire, villa des trois Tilleuls, avenue Léopold Wiener, 49, à Watermael-lez-Bruxelles.

HOCQUET, Adolphe, archiviste de la ville de Tournai, chaussée de Willemeau, 35, à Tournai.

HOUTART, Edouard, avocat, membre de la Société d'Émulation de Bruges, château de Monceau-sur-Sambre (Hainaut).

HOUTART, Maurice, vice-président et délégué de la Société historique et archéologique de Tournai, à Tournai.

HOUZÉ, Emile, docteur, professeur à l'université, membre de la Société d'anthropologie de Bruxelles, boulevard de Waterloo, 98, à Bruxelles.

HUBERT, Joseph, architecte-ingénieur, membre de la Société archéologique de Mons et de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue de la Terre du Prince, 17, à Mons.

HUBLARD, Emile, docteur en sciences naturelles, membre de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, boulevard Sainctelette, 27, à Mons.

HULIN, Georges, professeur à l'université de Gand, vice-président de la Société d'histoire et d'archéologie, vice-président de la 4e section, Place de l'évêché, 3, à Gand.

HUYBRIGTS, François, secrétaire et délégué de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, secrétaire général du XVe Congrès, avenue de la Gare, 36, à Tongres,

HUYBRIGTS, Mme Fr., membre de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, à Tongres.

HYMANS, Henri, membre de l'Académie royale de Belgique et de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, président de la 4e section, rue des Deux-Églises, 15, à Bruxelles.

I.

INDEKEU, avocat, ancien représentant, membre de la Société archéologique et littéraire du Limbourg, rue de la Monnaie, 19, à Tongres.

INGHELBRECHT, Frédéric, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, rue des Courtiers, à Gand.

J.

JACQUES, Victor, docteur, délégué de la Société d'anthropologie de Bruxelles, vice-président de la 1re section, rue de Ruysbroeck, 36, à Bruxelles.

JACQUIN (R. P.), de l'ordre de St Dominique, à Flavigny (Côte d'or).

JAMINÉ, Léon, architecte provincial, membre de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, rue Neuve, 20, à Hasselt.

JANSON, Louis, propriétaire, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, rempart des Chaudronniers, 30, à Gand.

JANSSEN, G. (abbé), membre de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, curé à s'Heeren Elderen (Limbourg).

JANSSENS (Dom Laurent), de l'ordre de St Benoît, recteur du collège de St Anselme, à Rome (Italie).

JENNEPIN, A., officier de l'Instruction publique, membre du Cercle archéologique de Mons, à Cousolre (Nord).

JONCKHEERE, Edouard, membre de la Société d'Émulation de Bruges, membre de la Commission organisatrice du Congrès, secrétaire de la 1re section, rue du Marécage, à Bruges.

JORISSENNE, Gustave, docteur en médecine, membre de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie, boulevard de la Sauvenière, 134, à Liège.

K.

KAISIN, Joseph, vice-président et délégué de la Société archéologique et paléontologique de Charleroi, rue de l'Église, à Farciennes.

KERN, Joseph, candidat en philosophie et archéologie, à Aix-la-Chapelle (Allemagne).

KERVYN DE LETTENHOVE (baron Joseph), à St-André-lez-Bruges.

KERVYN DE LETTENHOVE (baron Henri), président du Comité organisateur de l'exposition des « Primitifs flamands », membre de la Commission organisatrice du Congrès, président de la 4e section, à St-Michel-lez-Bruges.

KESTENS, Gérard, ancien professeur d'Académie, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue Gallait, 64, à Bruxelles.

L.

LACAVE-LAPLAGNE, avocat à la Cour de Paris, membre de la Société française d'archéologie, rue Pasquier, 8, à Paris.

LACQUET, Ernest, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, rue Haut-port, 10, à Gand.

LAFOLLYE, Paul, architecte, membre de la Société française d'archéologie, rue Condorcet, 34, à Paris.

LAGRANGE, Eugène, professeur à l'école militaire, rue des Champs-Élysées, 60, à Ixelles.

LAIR (comte Charles), inspecteur divisionnaire, délégué de la Société française d'archéologie, au château de Blou (Maine-et-Loire).

LAIR, Jules, membre de l'Institut, boulevard de la Vilette, 204, à Paris.

LAMAL, Tilman, architecte, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue du champ de Mars, 29, à Ixelles (Bruxelles).

LANGLOIS, doyen de la faculté des lettres de l'université de Lille, délégué officiel de M^{r} le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts de France, président de la 3e section, à Lille.

LAPERCHE, rue Jean Goujon, à Paris.

LAZOORE, René (abbé), délégué du Cercle archéologique d'Enghien, curé à Melles-lez-Tournai.

LEBON, Henri, avoué, juge suppléant, membre de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles, place Bleval, à Nivelles.

LEFÈVRE-PONTALIS, Eugène, directeur de la Société française d'archéologie, président d'honneur du Congrès, rue de Phalsbourg, 13, à Paris.

LEFRANC, M^{olle}, rue St-Maure, 54, à Rouen (Seine-Inférieure).

LE GLAY, conseiller général, secrétaire de la Société d'Agriculture, sciences et arts de Douai, à Cantin-lez-Douai (Nord).

LEGRAND, Charles, secrétaire-archiviste et délégué de la Société des antiquaires de la Morinie, rue Gambetta, à St-Omer (Pas-de-Calais).

LE GRELLE (comte Oscar), membre du Cercle archéologique d'Enghien, au château de Heerle, à Minderhout-Hoogstraeten.

LEJEAR, Jean, docteur, secrétaire-correspondant et délégué de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire, à Verviers.

LE MAIRE, Albert, commandant d'artillerie en retraite, membre du Cercle archéologique, littéraire et scientifique de Malines, rue aux Vaches, 33, à Malines.

LEMAITRE (abbé), rue de Lille, à Halluin (Nord).

LEMAN, Auguste (abbé), licencié ès lettres, à Wattrelos (Nord).

LEMIRE (abbé), député du Nord, à Hazebrouck.

LEROI-JONAU, P., industriel, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue Croix de Fer, 81A, à Bruxelles.

LEROI-JONAU, Mme P., rue Croix de Fer, 81A, à Bruxelles.

LE ROY-BARELLA, Louis, avocat, secrétaire de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue Godecharle, 21, à Bruxelles.

LE ROY-BARELLA, Mme Louis, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue Godecharle, 21, à Bruxelles.

LE ROY-CONSCIENCE, J., architecte, délégué de la Société des architectes d'Anvers, rue Simon, 24, à Anvers.

LE SERGEANT DE MONNECOVE, Félix, ancien député, membre de la Société des antiquaires de la Morinie, rue St-Florentin, 4, à Paris.

LESNEUCQ-JOURET, Th., secrétaire communal, membre du Cercle archéologique de Mons, à Lessines.

LETELLIER, Abel, délégué du Cercle archéologique de Mons, rue Grande Triperie, 26, à Mons.

LETELLIER, Mme Abel, membre du Cercle archéologique de Mons, rue Grande Triperie, 26, à Mons.

LEURIDAN, Théodore (chanoine), archiviste du diocèse de Cambrai, président et délégué de la Société d'études de la province de Cambrai, boulevard Vauban, 60, à Lille.

LEVÉ, Albert, juge au tribunal civil, membre de la Société française d'archéologie, délégué de la Commission historique du Département du Nord et de la Société de géographie de Lille, rue des Pyramides, 6, à Lille.

LIEDTS (baron), membre de la Société archéologique de Bruges, à Eyndries (Audenarde).

LIEVEVROUW COOPMAN, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, rue Ledeganck, 27, à Gand.

LOËS, François (abbé), membre de l'Institut archéologique du Luxembourg, curé à Handelange (Arlon).

LOMBAERTS, Edm., membre de la Société royale de numismatique de Belgique, avenue des Arts, 130, à Anvers.

LOOTEN (abbé), professeur à l'université catholique de Lille, président et délégué du Comité flamand de France, rue Charles Muyssart, 20, à Lille.

LORET, Léopold, membre de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, rue de la Raquette, 18, à Mons.

LOSSEAU, Léon, avocat, délégué de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, rue de Nimy, 37, à Mons.

LOWET, Léon, juge au tribunal de 1re instance, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue Defacqz, 57, à Bruxelles.

LUCAS, Charles, architecte, délégué de la Société centrale des achitectes francais, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue de Dunkerque, 23, à Paris.

M.

MACQUERON, Henri, délégué de la Société d'Émulation d'Abbeville, rue de l'Hôtel-Dieu, 24, à Abbeville (Somme).

MACQUERON, Étienne (fils), membre de la Société d'Émulation d'Abbeville, rue de l'Hôtel-Dieu, 24, à Abbeville (Somme).

MAERE, R. (abbé), professeur à l'université catholique, au collège du St-Esprit, à Louvain.

MAERTENS, Joseph, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, rue de Flandre, 33, à Gand.

MAETERLINCK, Louis, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, rue du Compromis des Nobles, 6, à Gand.

MAGNIEN, Charlemagne, dessinateur, secrétaire de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue Tasson-Snel, 25, à Bruxelles.

MAHIEU, Jérôme (abbé), professeur d'archéologie au grand Séminaire, Quai de la Poterie, à Bruges.

MAHILLON, Victor, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, avenue de Watermael, Boitsfort.

MAHY, Hippolyte, bibliothécaire-archiviste de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue de Bodeghem, 76, à Bruxelles.

MALAISE, Constantin, professeur, membre de l'Académie royale de Belgique, rue Latérale, à Gembloux.

MALFAIT, François, architecte décorateur, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue du Marais, 99, à Bruxelles.

MANGEANT, P.-Emile, artiste-peintre, délégué de la Société des antiquités et des arts du département de Seine et Oise, avenue de Paris, 104, à Versailles.

MARIAGE, Edouard, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, avenue de Mons, 36, à Valenciennes.

MARSAUX, Léopold, vicaire-général, membre de la Société française d'archéologie et de la Société académique de l'Oise, rue des Jacobins, à Beauvais.

MASSA, Joseph, substitut du procureur du Roi, membre de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, rue de Hasselt, 22, à Tongres.

MASSY, Paul-Auguste, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts, rue des Écoles, 60, à Douai (Nord).

MASURE, Emile (abbé), curé de N.-D. du Sacré-Cœur, membre de de la Commission historique du Nord, à Valenciennes.

MATTHIEU, Ernest, avocat, secrétaire et délégué du Cercle archéologique d'Enghien, délégué du Cercle archéologique de Mons, rapporteur de la 3e section, Grand' place, à Enghien.

MATTHIEU, Mme Ernest, Grand' place, à Enghien.

MEILLASSOUX, Paul, membre de la Société française d'archéologie, avenue Rapp, 33, à Paris.

MERTENS, Joseph, rue Conscience, 23, à Anvers.

MEYERS, Georges, avocat, membre de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, rue des Cerceaux, à Tongres.

MICHEL, Edmond, C.-M.-N., membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue du Verger, à Merchtem (Brabant).

MOENS, Jean, avocat, membre de la Société d'anthropologie de Bruxelles, à Lede (Flandre orientale).

MOREAU, Fernand, notaire, membre de la Société archéologique et paléontologique de Charleroi, à Gosselies.

MOREAU-GEYSEN, Mme Fernand, à Gosselies.

MORTIER, Étienne, architecte provincial, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, Quai des Augustins, 1, à Gand.

MULLS, Charles, avocat, rue Longue de la Rame, 7, à Bruges.

N.

NAERT, Alphonse, inspecteur-architecte provincial, membre de la Commission organisatrice du Congrès, rue des Pierres, à Bruges.

NAERT, Joseph-Jean, architecte, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue de la Madeleine, 34, à Bruxelles.

NÈVE, Joseph, directeur honoraire des beaux-arts, membre de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, rue de Namur, 48, à Bruxelles.

NICKERS, Joseph (abbé), membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, curé de Notre-Dame, à Namur.

NOUWEN, François (abbé), curé de Bassenges (Limbourg).

O.

OGER, Adrien, membre de la Société archéologique de Namur, à Namur.

OPDEDRINCK, Julien (abbé), membre de la Société d'Émulation de Bruges et du Comité flamand de France, curé à Damme-lez-Bruges.

P.

PAISANT, président du tribunal civil, président et délégué de la Commission des antiquités et des arts du département de Seine et Oise, rue Neuve, à Versailles.

PAQUES, Erasme, délégué de Institut archéologique Liégeois, quai d'Amercœur, 22, à Liège.

PAQUET, Gérard-Théodore, capitaine retraité, membre de la Société royale belge de géographie, chaussée de Forest, 74, à S[t]-Gilles (Bruxelles).

PARIS, Louis, conservateur-adjoint à la bibliothèque royale, vice-président de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue d'Arlon, 39, à Bruxelles.

PEETERS, Pierre, sculpteur, rue des Wallons, à Anvers.

PEYRALBE, Eugène, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, Square Ambiorix, 10, à Bruxelles.

PIAT, Achille (abbé), rue de la Fosse aux Chênes, 8, à Roubaix (Nord).

PIAT, Henri (abbé), rue de la Fosse aux Chênes, 8, à Roubaix (Nord).

PIEPERS, Achille (abbé), professeur au collège S[t] Louis, à Bruges.

PIRENNE, Henri, professeur à l'université, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, rue Neuve, 132, à S[t]-Pierre (Gand).

POILS, Jean, archéologue, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue de la Source, à Bruxelles.

POIRIER, Gustave, avocat, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue Scailquin, 10, à Bruxelles.

POULAIN, Léon, membre du Cercle archéologique de Mons, rue de Nimy, 47, à Mons.

POULAIN, Mme Léon, rue de Nimy, 47, à Mons.

POULLET, Prosper, professeur à l'université, rue des Joyeuses-Entrées, 28, à Louvain.

POURCELET-LIÉNART, Julien, ancien notaire, membre du cercle archéologique de Mons, rue du Château, à Écaussines, par Enghien.

POUTIATIN (prince Paul-Arsenevitch), anthropologue, membre correspondant de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, à St-Pétersbourg (Russie).

PREUDHOMME, Edmond, vérificateur de l'enregistrement, membre de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, à Tongres.

PROUST, Daniël, membre de la Société française d'archéologie, au château de Verneuil, par Auverse (Maine et Loire).

PROUVOST, Ernest, délégué de la Société d'Émulation de Roubaix, rue des Arts, 116, à Roubaix.

PROUVOST, Amédée, délégué de la Société d'Émulation de Roubaix, boulevard de Paris, 113, à Roubaix.

Q.

QUARRÉ-REYBOURBON, membre du Cercle archéologique de Mons, délégué de la Société d'études de la province de Cambrai et de la Commission historique du Département du Nord, boulevard de la Liberté, 70, à Lille.

QUIGNON, Hector, secrétaire, délégué de la Société académique de l'Oise, rue Louis Borel, 5, à Beauvais (Oise).

R.

RAEYMAEKERS, Désiré, médecin de bataillon au 3e régiment d'artillerie, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue de la Chapelle, 3, à Tirlemont.

RANSCHYN, Eugène, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue des Palais, 20, à Bruxelles.

RANSCHYN, Melle Pauline, rue des Palais, 20, à Bruxelles.

REGNIER, Louis, membre de la Société française d'archéologie, rue du Meilet, 9, à Evreux (Eure).

REINACH, Salomon, membre de l'Institut de France, membre honoraire du Congrès, rue de Lisbonne, 38, à Paris.

REMBRY, Ernest (chanoine), vicaire-général, membre de la Société d'Emulation de Bruges, rue du Marécage, à Bruges.

RENARD-GRENSON, L., secrétaire de l'Institut archéologique Liégeois, rue Souverain-Pont, 25, à Liège.

REUMAUX, docteur, président et délégué de l'Union Faulconnier, à Dunkerque.

REYNAERT, bourgmestre de Courtrai, membre de la Chambre des représentants, président d'honneur du Congrès, à Courtrai.

REYNAERT, Dorsan (abbé), professeur au collège St Louis, à Bruges.

ROBINSON, Wilfrid, trésorier de la Société d'Émulation, rue Fossé-aux-Loups, 13, à Bruges.

ROCHE, Alfred, délégué de l'Union Faulconnier, à Dunkerque.

ROCHE, Mme Alfred, à Dunkerque.

ROEMMICH, directeur des postes, délégué de la Société d'histoire et d'antiquités de Lorraine, à Metz.

ROMMEL, Henri (chanoine), inspecteur des collèges épiscopaux, membre du Comité directeur de la Société d'Émulation, vice-président de la Commission organisatrice du Congrès, rue du St-Esprit, 2, à Bruges.

ROOSES, Max, membre de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, rue de la Province, Nord, 83, à Anvers.

ROPS, Paul, docteur en droit, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles et délégué de la Société archéologique de Namur, au château de Thozée (Mettet).

ROBYNS DE SCHNEIDAUER, chargé d'affaires honoraire, consul de Monaco, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue du Méridien, 70, à Bruxelles.

RONSE, Alfred, échevin de la ville de Bruges, membre du Comité directeur de la Société d'Émulation, membre de la Commission organisatrice du Congrès, rue du Fil, 7, à Bruges.

RULH-HAUZEUR, Gustave, avocat et archéologue, membre de l'Institut archéologique Liégeois, boulevard d'Avroy, 73, à Liège.

RUTOT, Aimé, président et délégué de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie, rue de la Loi, 177, à Bruxelles.

RUTTEN, Charles, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue de Spa, 4, à Bruxelles.

RUTTEN, Martin (abbé), vicaire, trésorier de l'église S[t]-Servais, à Maestricht (Hollande).

RUZETTE (baron Albert), membre de la Chambre des représentants, membre de la Société archéologique de Bruges, à Steenbrugge-lez-Bruges.

RYELANDT, Louis, avocat, conseiller communal, trésorier du Congrès, rue Neuve, 14, à Bruges.

S.

SAINTENOY, Paul, architecte, membre de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, secrétaire et délégué de la Société nationale pour la protection des sites et monuments, délégué de la Société centrale des architectes français, secrétaire-rapporteur de la 2[e] section, rue de l'Arbre-bénit, 119, à Bruxelles.

SAVAETE, Armand, membre de l'Union Faulconnier, au château Savaete, à Caestre, près d'Hazebrouck (Nord).

SCHAEPMAN (Monseigneur), membre de la 2[e] Chambre des États généraux, président d'honneur du Congrès, à Rysenburg-Driebergen (Hollande).

SCHAEPS, Jean, architecte, délégué de la Société royale des architectes d'Anvers, rue de la Province, 58, à Anvers (Sud).

SCHAETZEN (chevalier Oscar), ancien représentant, vice-président du XV[me] Congrès, membre de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, à Tongres.

SCHOORMAN, Robert, conservateur-adjoint des archives de l'État, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, Coupure, 193, à Gand.

SCHOVAERS, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, avenue Victoria, 74, à Bruxelles.

SCHRAMME, Joseph, avocat, échevin, membre de la Commission organisatrice du Congrès, place Malleberg, à Bruges.

SCRIBE, Fernand, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, rue de la Chênaie, 2, à Gand.

SEGHERS, Franz, artiste-peintre, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue de Naples, 49, à Bruxelles.

SEGHERS, M[me] Franz, rue de Naples, 49, à Bruxelles.

SEGHERS, Edmond (fils), étudiant, rue de Naples, 49, à Bruxelles.

SENS, Georges, capitaine du génie territorial, membre de la Société française d'archéologie, rue de l'Arsenal, 8, à Arras (Pas-de-Calais).

SENTROUL, Charles (abbé), docteur en philosophie, membre de la Société d'Émulation de Bruges, rue de l'église S[te]-Anne, à Bruges.

SERBAT, Emile, membre du Comité permanent de la Société française d'archéologie, à S[t]-Saulve (Nord).

SERBAT, Louis, associé correspondant des antiquaires de France et de la Société française d'archéologie, à S[t]-Saulve (Nord).

SERDOBBEL, Ernest, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, avenue de la Place d'Armes, 5, à Gand.

SERVAIS, Jean, membre de l'Institut archéologique Liégeois, rue Joseph Demoulin, 8, Liège.

SIBENALER, conservateur du Musée, délégué de l'Institut archéologique du Luxembourg, Marché aux Légumes, 12, à Arlon.

SIFFER, Alphonse, conseiller communal, membre de la Société d'histoire et d'archéologie, rue de la Croix, 3, à Gand.

SIX, Achille (abbé), membre de la Société d'Émulation de Bruges, vicaire, à Lichtervelde.

SLOSSE, Léopold (abbé), membre de la Société d'Émulation de Bruges, curé à Rumbeke.

SNOY D'OPPUERS (baronne), dame du palais de S. A. R. la comtesse de Flandre, à Bruxelles.

SOENENS (chevalier Emile), archéologue, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, à S[t]-Denis-Westrem.

SOIL DE MORIAMÉ, E.-J., juge au tribunal de 1[re] instance, président, délégué de la Société historique et archéologique de Tournai, rue Royale, 45, à Tournai.

SOMVILLE, Edmond, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue Simonis, 68, à Ixelles.

SONNEVILLE, Constant, architecte, membre de la Société historique et archéologique de Tournai, rue de l'Athénée, 25-27, à Tournai.

SPINCEMAILLE, Alphonse (abbé), membre de la Société d'Émulation de Bruges, vicaire de S[te]-Marie-Madeleine, rue des Ciseaux, 24, à Bruges.

SPREUX, M[elle] Céline, membre de la Société historique et archéologique de Tournai, quai des Salines, 10, à Tournai.

STEINMETZ, Frank, à S[t]-Michel-lez-Bruges.

STEYAERT-DE BAL, membre de la Société archéologique de Bruges, rue Digue des Blanchisseurs, 14, à Gand.

STORMS, John, membre de la Société royale d'archéologie de Bruxelles, à Onbeek, par Tirlemont.

STRAVEN, François, docteur en philosophie et lettres, membre de l'Institut archéologique Liégeois, chaussée Neuve, 44, à St-Trond.

STROOBANT, Louis, secrétaire général du Congrès de Malines, membre de l'Académie royale d'archéologie d'Anvers, à Merxplas.

STRUYE, Eugène, ancien sénateur, à Ypres.

STURNE, Emile, sculpteur, délégué de la Société des antiquaires de la Morinie, rue de Dunkerque, à St-Omer (Pas-de-Calais).

SURMONT DE VOLSBERGHE (baron), sénateur, ministre du Travail et de l'Industrie, président d'honneur du Congrès, à Bruxelles.

SWENNEN, Hubert, architecte, membre de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, à Hasselt.

T.

TAHON, Victor, ingénieur civil, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue de la Loi, 159, à Bruxelles.

TANDEL, Emile, commissaire d'arrondissement, président et délégué de l'Institut archéologique du Luxembourg, avenue Tesch, 49, à Arlon.

TERLINDEN, Charles, avocat, membre de la Société royale d'archéologie de Bruxelles, au château de Schiplaeken, par Boort-Meerbeek.

THEMON, Paul, artiste-peintre, membre de la Commission du Musée archéologique de Namur, rue Pépin, 10, à Namur.

THÉODORE, Alphonse, délégué de la Commission historique du Département du Nord, rue Solferino, 197, à Lille.

THÉODORE, Emile, secrétaire du musée de gravures de Lille, bibliothécaire-archiviste, délégué de la Société d'études de la province de Cambrai, rue Solferino, 226, à Lille.

THÉRASSE, Achille, membre de la Société archéologique et paléontologique de Charleroi, à La Hestre (Hainaut).

TIHON, Ferdinand, docteur en médecine, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue de la Chaussée, à Theux.

TORDEUX, Frédéric, secrétaire de la Société archéologique d'Avesnes, rue de la Gare, 25, à Avesnes (Nord).

TRAVERS, Émile, directeur-adjoint de la Société française d'archéologie, rue des Chanoines, 18, à Caen (Calvados).

T'SERSTEVENS-TROYE, sénateur, président et délégué de la Société archéologique et paléontologique de Charleroi, à Marbaix-la-Tour par Gozée (Hainaut).

TULPINCK, Camille, membre de la Société archéologique de Bruges, secrétaire général de la Commission de l'exposition des « Primitifs flamands », membre de la Commission organisatrice du Congrès, secrétaire-rapporteur de la 4e section, rue Wallonne, 1, à Bruges.

V.

VAN BASTELAER, président d'honneur de la Société archéologique et paléontologique de Charleroi, rue de l'Abondance, 24, à Bruxelles.

VAN CAILLIE, Donat, avocat, secrétaire-adjoint de la Commission organisatrice du Congrès, rue Ste-Catherine, à Bruges.

VAN CALOEN (baron Albert), conseiller provincial, membre de la Société d'Émulation de Bruges, bourgmestre à Lophem.

VAN CALOEN (baron Ernest), échevin, membre de la Societé d'Émulation, Dijver, 11, à Bruges.

VAN CALOEN (baronne), née comtesse de Gourcy Sérainchamps, membre de la Société archéologique de Bruges, Dyver, à Bruges.

VAN CASTER (chanoine), président et délégué du Cercle archéologique, littéraire et artistique, rue Notre-Dame, 125, à Malines.

VAN CAUWENBERGHE, Edouard (abbé), membre du Cercle archéologique d'Enghien, curé-doyen à Hérinnes-lez-Enghien.

VAN CAUWENBERGHE, Nestor, docteur en médecine et bourgmestre, à Hérinnes-lez-Enghien.

VAN CAPPEL, Emile (abbé), étudiant à l'université de Louvain, quai de la Poterie, 50, à Bruges.

VAN DE CASTEELE-GROSSÉ, rue d'Ostende, à Bruges.

VAN ERTBORN (baron Octave), membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, avenue du Duc, 36, à Boitsfort.

VANDEN BERGHE, Henri (chanoine), président du grand Séminaire, membre de la Société d'Émulation, Quai de la Poterie, à Bruges.

VAN DEN GHEYN (chanoine), supérieur de l'Institut St-Liévin, président et délégué de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, président de la 2e section, rue d'Argent, 1, à Gand.

VAN DEN GHEYN, Joseph, bollandiste, conservateur des manuscrits à la bibliothèque royale de Belgique, membre honoraire de la Société d'Émulation de Bruges, vice-président d'honneur du Congrès, rue des Ursulines, 14, à Bruxelles.

VANDER BEEK-BOUVY, Mme Anaïs, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue de Joncker, 50, à St-Gilles (Bruxelles).

VANDER BRUGGEN (baron), ministre de l'Agriculture et des Beaux-arts, président d'honneur du Congrès, à Bruxelles.

VANDER HAEGHEN, Victor, archiviste de la ville, vice-président de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, rue de la Colline, 77, à Gand.

VANDER LINDEN, Julien, avocat, membre de la Chambre des représentants, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue Crespel, 10, à Bruxelles.

VAN DER MEERSCH, Joseph (abbé), professeur au grand séminaire, membre de la Société d'Émulation de Bruges, quai de la Poterie, à Bruges.

VANDER STRAETEN-PONTHOZ (comte François), membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue de la Loi, 23, à Bruxelles.

VAN DE WALLE, Amédée, agent de la banque nationale, rue St-Jean, à Bruges.

VANDE WALLE, C., professeur à l'Institut St Jean Berchmans, à Avelghem.

VANDE WALLE, Maurice, juge d'instruction, membre de la Gilde de St Thomas et St Luc, rue St-Georges, 48, à Bruges.

VAN DE WALLE, Paul (abbé), rue St-Jean, à Bruges.

VAN DOORSLAER, Georges, docteur en médecine, membre du Cercle archéologique, artistique et littéraire de Malines, Marché au bétail, 52, à Malines.

VAN DROMME, Marcel (abbé), professeur au Collège St Louis, à Bruges.

VAN DYCK, François, architecte, membre de la Société royale des architectes d'Anvers, avenue du Sud, 40, à Anvers.

VAN GELE, Auguste, publiciste, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue d'Oultremont, 21-22, à Etterbeek (Bruxelles).

VAN HAVERMAET, Henri, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue d'Angleterre, 34, à St-Gilles (Bruxelles).

VAN HOOFF, Hector, président du musée communal, à Lokeren.

VAN HOUCKE, A.-H.-L., ingénieur-architecte, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, rue de Molenbeek, 142, à Laeken.

VAN HOVE, A. (abbé), professeur à l'université catholique, au collège du St-Esprit, à Louvain.

VAN LANSCHOT, François, ancien conseiller à la Cour d'appel de Bois-le-duc, délégué de la Société des arts et des sciences du Brabant septentrional, rue de Repers, à Bois-le-Duc (Hollande).

van LANSCHOT, Mme François, rue de Repers, à Bois-le-Duc (Hollande).

VAN NEUSS, Henri, président et délégué de la Société chorale et littéraire des Mélophiles, rue du Demer, à Hasselt.

van RUYMBEKE, Jean, membre correspondant de la Commission des monuments, membre de la Société d'Émulation de Bruges, bourgmestre, à Oedelem.

VAN RYCKEGHEM, Joseph (abbé), professeur au Collège St Louis, à Bruges.

van RYCKEVORSEL, F., secrétaire et délégué de la « Provinciaal genootschap van kunsten en wetenschappen in Noord-Brabant », rue du Poivre, 147, à Bois-le-Duc (Hollande).

van SPEYBROUCK, Julien, artiste-peintre, membre de la Société archéologique de Bruges, rue du Marécage, 38, à Bruges.

VAN SPILBEECK, J., membre de la Société archéologique et paléontologique de Charleroi, à Soleilmont (Gilly).

VAN TICHELEN, Joseph, avocat, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue Vande Weyer, 69, à Schaerbeek (Bruxelles).

VANTYN, Sidney, membre correspondant de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, rue Fusch, 25, à Liège.

VAN WINT, sculpteur, membre de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, rue de la Province, 151, à Anvers.

VAN YSENDYCK, Maurice, architecte, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue de la Source, 58, à Bruxelles.

VAN YSENDYCK, Mme Maurice, rue de la Source, 58, à Bruxelles.

VAN WAETERSCHOODT, Edmond, architecte, membre de la Société royale des architectes d'Anvers, Longue rue Ruysbroeck, 25, à Anvers.

van ZUYLEN van NYEVELT (baron Albert), conservateur-adjoint des archives de l'État, membre de la Commission organisatrice du Congrès, à Bruges.

VERHAEGEN, Pierre, conseiller provincial, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, au château de Meirlebeke, à Gand.

VERHAEGHE-LEBRET, Camille, rue des Frères Mineurs, à Bruges.

VERHAEGHE-LEBRET, Mme, rue des Frères Mineurs, à Bruges.

VERVAEKE, Richard (abbé), principal du Collège St Louis, à Bruges.

VERWILGHEN, Joseph, commissaire d'arrondissement, membre du Cercle archéologique du Pays de Waes, rue Notre-Dame, 22, à St-Nicolas.

VISART DE BOCARMÉ (comte Amédée), représentant et bourgmestre, membre de la Société d'Émulation, président d'honneur du Congrès, rue Pourbus, à Bruges.

VISART DE BOCARMÉ, Albert, membre de la Commission organisatrice du Congrès, rue St-Jean, à Bruges.

VORSTERMAN-VAN OYEN, directeur des archives généalogiques et héraldiques, à Ryswyk, près de la Haye (Hollande).

VUYLSTEKE, Arthur (abbé), chapelain du St-Sang, rue St-Jacques, 47, à Bruges.

VUYLSTEKE, Henri (chanoine), membre de la Société d'Émulation, rue du Vieux-Sac, 38, à Bruges.

W.

WAFFELAERT (monseigneur), membre de la Société d'Émulation, président d'honneur du Congrès, Évêque de Bruges.

WALLAERT, Emile, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue Marie-Thérèse, 73, à Bruxelles.

WAUTHY, Léon, docteur en médecine, 1er secrétaire de la Société archéologique et paléontologique de Charleroi, à Charleroi.

WAUTHY (fils), à Charleroi.

WAUWERMANS, Henri, lieutenant-général, membre de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, vice-président d'honneur du Congrès, rue de la Limite, 128, à Bruxelles.

WEALE, James, archéologue, membre de la Commission organisatrice du Congrès, vice-président de la 4e section, Crescent Grove, Clapham Common S. W., 29, à Londres.

WILDEMAN, M. G., archiviste, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue Swelinck, 4, à La Haye (Hollande).

WILLAME, P., membre de la Société française d'archéologie, à Marconne, par Hesdin (Pas-de-Calais).

WILLEMSEN, G., greffier du tribunal de commerce, président, délégué du Cercle archéologique du Pays de Waes, rue de la Station, 13, à St-Nicolas.

WILMOTTE, G., membre de la Société libre d'Émulation, rue André Dumont, à Liège.

WINCKELMANS, Gustave (abbé), professeur d'histoire à l'Institut St Boniface de Bruxelles, membre de la Société archéologique de Bruxelles, chaussée d'Ixelles, à Bruxelles.

WINS, Paul, juge au tribunal de 1re instance, délégué de la Société des bibliophiles belges, rue derrière les Halles, 19, à Mons.

WYTSMAN, Philogène, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, boulevard du Nord, 108, à Bruxelles.

Z.

ZECH-DU BIEZ, C., membre du Cercle archéologique de Soignies, à Braine-le-Comte.

ZECH, Théophile (fils), à Braine-le-Comte.



SÉANCE PRÉPARATOIRE

DU DIMANCHE 10 AOUT 1902.

La réunion préparatoire des délégués des Sociétés belges fédérées s'ouvre à 2 h. 24, dans l'une des salles du Conservatoire de musique, rue St-Jacques, sous la présidence de M. le comte A. de Hemricourt de Grunne, président de la Fédération, assisté de M. François Huybrigts, secrétaire général.

Prennent également place au bureau M. le comte Thierry de Limburg Stirum, président du Congrès de Bruges, M. le baron Bethune, président de la Commission organisatrice et M. Léon de Foere, secrétaire général.

L'appel nominal fait par ce dernier, d'après la liste des délégués et délégués suppléants des sociétés fédérées, permet de constater la présence de :

MM. Fernand Donnet et le vicomte de Ghellinck Vaernewyck, délégués de l'*Académie royale d'archéologie de Belgique.*

J. Leroy et Jean Schaeps, délégués de la *Société royale des architectes d'Anvers.*

Paul Cogels et Fernand Donnet, délégués de la *Société des bibliophiles anversois.*

Le comte Th. de Limbourg Stirum et Léon de Foere, délégués de la *Société d'Emulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.*

de Bavay, délégué de la *Société d'archéologie de Bruxelles.*

Docteur Victor Jacques, délégué de la *Société d'anthropologie de Bruxelles.*

A. Rutot, délégué de la *Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie.*

Paul Saintenoy, délégué de la *Société nationale pour la protection des sites et monuments.*

MM. Kaisin, délégué de la *Société archéologique et paléontologique de Charleroi.*

Ernest Matthieu, délégué du *Cercle archéologique d'Enghien.*

Le chanoine van den Gheyn et Paul Bergmans, délégués de la *Société d'histoire et d'archéologie de Gand.*

Erasme Paques, délégué de l'*Institut archéologique liégeois.*

Fernand Donnet, se présentant pour le *Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines.*

Léon Losseau, délégué de la *Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.*

Wins, délégué de la *Société des bibliophiles belges,* à Mons.

Abel Letellier et Ernest Matthieu, délégués du *Cercle archéologique de Mons.*

Paul Rops, délégué de la *Société archéologique de Namur.*

Willemsen, délégué du *Cercle archéologique du Pays de Waes.*

Amé Demeuldre, délégué du *Cercle archéologique de Soignies.*

Le comte de Hemricourt de Grunne et François Huybrigts, delégués de la *Société scientifique et littéraire du Limbourg.*

Eugène Soil, délégué de la *Société historique et archéologique de Tournai.*

Docteur Jean Lejear, délégué de la *Société verviétoise d'archéologie et d'histoire.*

M. Léon de Foere, secrétaire général du Congrès, communique une lettre de M. Léon Losseau, délégué de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. Celui-ci s'étonne de ce que le programme de la session, distribué il y a peu de jours, ne porte pas à l'ordre du jour de l'assemblée des délégués la discussion des deux propositions de revision des statuts de la Fédération, déposées au cours de sessions antérieures, l'une par lui-même et quelques autres délégués, l'autre par l'*Institut archéologique Liégeois,* et qui ont été renvoyées au présent Congrès.

M. de Foere fait remarquer que le texte de ces propositions vient seulement de lui être transmis par M. le secrétaire général du Congrès de Tongres. Cependant, si l'assemblée le désire, elle peut immédiatement passer à leur examen de ces questions.

A la suite d'observations présentées par différents délégués, M. le Président fait voir l'impossibilité de discuter des propositions

de cette importance, presque au pied levé, sans que le texte en ait été, au préalable, communiqué à tous les délégués.

Puis, sur la proposition de M. Losseau, l'assemblée décide :

Que le texte de ces propositions sera imprimé et adressé à chacun des délégués ;

Qu'une réunion des délégués sera convoquée ultérieurement, à Bruxelles, pour discuter ces propositions et que cette réunion, au point de vue de l'étendue de ses pouvoirs, sera censée tenue au cours de la session de Bruges.

M. le Président accorde ensuite la parole à M. Huybrigts pour proposer une modification à l'article VI du règlement spécial des Congrès.

M. Huybrigts expose qu'un des articles du règlement spécial des Congrès d'archéologie et d'histoire est généralement rédigé comme suit : « Les rapports et mémoires qui n'ont pu être présentés en séance, à défaut de temps, sont remis par les rapporteurs au bureau du Congrès. Celui-ci examine s'il y a lieu de les publier dans le compte rendu. » Dans la pratique, cette rédaction présente des inconvénients. Les membres du bureau du Congrès assistent rarement à la discussion des objets à l'ordre du jour des sections.

Le bureau du Congrès est composé, au moins en partie, de membres d'honneur et, quand des difficultés surgissent, ces membres se déclarent incompétents, afin de ne pas avoir des explications à fournir aux auteurs des mémoires.

Il existe un moyen pratique et rationnel d'éviter toutes difficultés en adoptant, à l'avenir, la rédaction suivante :

« Les rapports et mémoires qui n'ont pu être présentés en séance, à défaut de temps *ou pour toute autre raison*, seront remis par les rapporteurs *au secrétaire général, qui les communiquera aux membres du bureau de la section compétente. Ceux-ci* examineront s'il y a lieu de les publier dans le compte rendu. »

En général, les membres des bureaux des sections sont très compétents et, comme ils ont assisté à l'examen et aux discussions des questions, ils connaissent l'importance de chacune d'elles.

En conséquence, Messieurs, nous vous proposons de prendre une décision au sujet du remplacement de la rédaction actuelle de l'article précité par celle que nous avons eu l'honneur de vous présenter.

M. Losseau, délégué de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, croit que la rédaction proposée peut aussi présenter quelques inconvénients. Mais, en fait, le règlement est spécial à chaque Congrès. En conséquence, la proposition de M. Huybrigts ne peut être qu'un avis à prendre en considération pour la rédaction du règlement du prochain Congrès.

M. le chanoine van den Gheyn, délégué de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, craint que, si on laisse aux bureaux des sections la faculté de prendre des décisions au sujet de la publication des mémoires, ces corps irresponsables puissent obliger le bureau du Congrès à faire des frais d'impression dépassant les ressources.

M. Huybrigts répond que la modification proposée ne touche pas le côté financier de la question.

Les bureaux des sections n'interviendront qu'exceptionellement et en cas de conflit, et ils ne prendront de décisions au sujet de la publication des mémoires qu'après avoir entendu le bureau du Congrès.

Il doit appartenir au bureau de la section de juger du mérite du travail présenté et au bureau du Congrès de voir si les ressources permettent d'en faire la publication.

Plusieurs délégués sont d'avis que, dans la pratique, on peut suivre la nouvelle marche préconisée, sans changer le texte du règlement; car, au fond, ainsi qu'il résulte des explications de M. Huybrigts, les bureaux des sections ne seraient appelés qu'à émettre un avis, au point de vue scientifique, et la décision définitive appartiendrait toujours au bureau de Congrès.

M. Wins, délégué de la Société des Bibliophiles belges, à Mons, regrette que le format des comptes rendus des Congrès soit si varié. Peut-on placer dans une bibliothèque un volume de 19 centimètres sur 28, à côté d'un volume de 15 centimètres sur 23 ?

M. Huybrigts fait observer que la question a été examinée par le bureau du Congrès de Tongres. Plusieurs formats adoptés par les Congrès précédents ont été comparés.

Ceux des comptes rendus des Congrès de Tournai, de Gand et de Tongres sont approximativement identiques ; le format des autres diffère notablement.

A Tongres, on a conservé le format des publications de la Société scientifique et littéraire du Limbourg.

Il est à observer que la Société, qui organise le Congrès, considère, en général, le compte rendu du Congrès comme faisant partie de son bulletin ; elle peut donc difficilement adopter un autre format.

Cependant les formats des bulletins qui ne diffèrent que d'un centimètre en longueur et en largeur pourraient être rendus aisément identiques.

M. le Président accorde ensuite la parole à M. le baron Bethune, président de la Commission organisatrice du XVIe Congrès, pour donner connaissance à l'assemblée des propositions faites en vue de la formation des bureaux des quatre sections.

Toutes ces propositions sont adoptées à l'unanimité ; toutefois, M. Losseau, M. le chanoine van den Gheyn et d'autres délégués, voulant marquer leurs sympathies à l'égard de quelques personnes désignées pour occuper les fonctions de vice-président d'une des sections, ont proposé de leur attribuer la présidence de cette section. Leurs propositions ont été acclamées.

La séance est levée à 3 $^1/_2$ h., pour permettre aux délégués d'assister à la réception officielle des Congressistes par l'administration communale, à l'Hôtel de ville.



RÉCEPTION DES CONGRESSISTES

PAR L'ADMINISTRATION COMMUNALE.

A 3 $^1/_2$ heures, au sortir de la séance préparatoire, les délégués vont rejoindre, à l'Hôtel-de-ville, les membres du Congrès, qui sont déjà massés, au nombre de plus de trois cents, dans la grande salle gothique. Parmi eux se trouvent plusieurs dames et beaucoup de notabilités. Impossible de les mentionner toutes. Citons cependant MM. le baron Surmont de Volsberghe, ministre du Travail et de l'Industrie et Beernaert, ministre d'État, présidents d'honneur du Congrès; MM. les sénateurs comtes de Hemricourt de Grunne, président de la Fédération archéologique et historique de Belgique, de Limburg Stirum, président du Congrès, et de Renesse; MM. de Swarte, délégué du Gouvernement français, de Bavay, conseiller à la Cour de Cassation, de Pauw, procureur général à la Cour d'Appel de Gand; MM. le baron Bethune, député permanent, président et le chanoine Rommel, vice-président de la Commission organisatrice.

M. le bourgmestre, comte A. Visart de Bocarmé, président d'honneur du Congrès, en costume officiel, entouré de MM. les échevins Goethals et baron E. van Caloen, et de plusieurs membres du Conseil communal, souhaite la bienvenue au bureau de la Fédération archéologique et historique ainsi qu'aux congressistes.

Au nom de l'administration communale et de tous nos concitoyens, dit-il en substance, je remercie la Fédération des Sociétés archéologiques et historiques de Belgique de l'honneur insigne qu'elle fait à la ville de Bruges en réunissant dans ses murs la XVIe session de ses Congrès. Aucune visite ne pouvait nous être aussi agréable que la vôtre. Les administrations de toutes les localités, où vous avez successivement tenu vos assises, ont pu profiter de vos doctes travaux, de vos recherches et de vos enseignements, même de vos

critiques. Bruges surtout tirera le plus grand fruit des leçons des archéologues, des historiens et des critiques d'art les plus distingués du pays et de l'étranger que nous avons la bonne fortune de voir se presser autour de nous en rangs serrés. Nous suivrons avec le plus vif intérêt les discussions auxquelles ces savants vont se livrer dans le domaine de l'art et de l'archéologie. Jusqu'à ce jour, nous avons voulu sauvegarder, restaurer nos monuments et nos objets d'art, qui constituent pour nous le legs d'un glorieux passé, ou, tout au moins, en conserver ce qui a échappé aux fureurs des iconoclastes et aux funestes atteintes de l'ignorance et du mauvais goût. Ne craignez pas, Messieurs, qu'au moment où Bruges cherche, par la création de son nouveau port, à ramener dans son enceinte l'activité industrielle et le commerce florissant des temps anciens, nous allions renoncer à ce précieux héritage. Bien au contraire; nous ne demandons pas mieux que de voir relier le présent au passé, en travaillant, avec un soin religieux, à la conservation du caractère esthétique de notre antique cité. Nous recueillerons donc avec reconnaisance les enseignements que vous ne manquerez pas de nous donner et les traditions des âges écoulés que votre sagacité fera revivre à nos yeux émerveillés.

La coïncidence de l'exposition des *Primitifs Flamands* et d'*art ancien* nous vaudra sans doute la prolongation de votre séjour. C'est pour moi un devoir de rendre hommage aux organisateurs de cette grande entreprise. Dès à présent, nous pouvons constater que le succès a dépassé les prévisions les plus optimistes. Honneur aux vaillants qui y ont consacré leur zèle éclairé et surtout au président et au secrétaire général du Comité organisateur, MM. le baron Henri Kervyn de Lettenhove et Camille Tulpinck ! Mais notre reconnaissance spéciale se reporte aussi, et par dessus tout, sur un homme d'État éminent que nous avons le bonheur de voir parmi vous, M. Beernaert. C'est grâce à sa haute compétence, à son influence si grande en Belgique et à l'étranger, que beaucoup de chefs-d'œuvre ont pu nous être confiés. De longue date, M. le ministre Beernaert est un ami dévoué de Bruges; nos intérêts ont toujours trouvé en lui un puissant protecteur. Créateur de « Bruges port de mer », on peut dire aussi qu'il est le promoteur de nos expositions actuelles. Jamais, nous n'oublierons les titres qu'il possède à notre gratitude.

Nous sommes heureux, Mesdames et Messieurs, de pouvoir vous offrir, pendant ces quelques jours, l'hospitalité la plus franche et la plus cordiale et nous souhaitons à vos savants travaux une pleine réussite.

Le discours de l'honorable Bourgmestre a été interrompu, à différentes reprises, par les applaudissements de l'assemblée; le passage à l'adresse de M. Beernaert a été particulièrement salué par une ovation à laquelle toute l'assistance a pris part.

M. le comte DE HEMRICOURT DE GRUNNE, président sortant de la Fédération archéologique et historique, remercie M. le Bourgmestre en ces termes :

« Je remercie cordialement M. le Bourgmestre de Bruges de ses souhaits de bienvenue.

« C'est une bonne fortune, une vraie fête pour la Fédération archéologique et historique de Belgique de pouvoir, cette année, tenir ses assises dans la vieille et glorieuse cité dont il est le digne premier magistrat.

« Fondée pour la recherche et l'étude des antiquités du pays, cette Fédération n'eût pu se réunir dans une ville plus évocatrice de grands souvenirs nationaux et plus riche en trésors artistiques.

« A la parure des joyaux qui lui appartiennent en propre et qu'elle conserve avec un si religieux respect, Bruges joint en ce moment, celle des œuvres splendides que son exposition des maîtres de l'art ancien a rassemblées, pour les offrir à l'admiration de tous les hommes de goût.

« Comment ne serions-nous pas heureux de recevoir aujourd'hui chez elle, M. le Bourgmestre, l'hospitalité que votre accueil nous rend dès l'abord si agréable ?

« Comment ne serions-nous pas heureux aussi de constater, dès notre arrivée, que, grâce à vous, en premier lieu, M. le Bourgmestre, un avenir, de plus en plus brillant, se prépare pour cette ville, dont le passé fut si beau et qui a trouvé, dans ses administrateurs actuels, ceux qui devaient ramener chez elle, par terre et par mer, le mouvement du commerce et l'animation de la prospérité?

« Pour moi, s'il m'était permis d'oublier un instant que je ne suis ici que le représentant de la Fédération archéologique, je ne résisterais pas au plaisir de m'honorer d'avoir prêté, au Sénat, le

très-modeste concours de mon vote à l'entreprise de ces grands travaux de résurrection.

« Mais je n'ai aujourd'hui que le droit, et je m'en contente de tout cœur, de vous remercier, M. le Bourgmestre, de la joyeuse entrée que votre affectueuse réception ménage à notre Congrès et de boire reconnaissant aux gloires anciennes, à l'heureux présent, au brillant avenir de la bonne ville de Bruges ! »

Cette cordiale réponse est longuement acclamée. Le vin d'honneur circule et les coupes s'entrechoquent. Les Congressistes ne se lassent pas d'admirer l'incomparable salle où ils sont réunis. Sa décoration si bien réussie et les peintures murales archaïques du regretté De Vriendt se disputent tous les regards. Mais il est temps de quitter l'Hôtel-de-ville pour se rendre à l'assemblée générale d'ouverture.



SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

10 AOUT 1902.

Dès avant 4 ½ heures, la salle du Foyer du Théâtre se remplit d'une assistance choisie, en tête de laquelle se retrouvent toutes les notabilités que nous avons distinguées tantôt à l'Hôtel-de-ville. Les autorités militaires, M. le lieutenant-général de Croos et M. Jacoby, colonel commandant le 4me régiment de ligne, ont bien voulu honorer de leur présence cette première assemblée générale.

Au bureau prennent place MM. les comte de Hemricourt de Grunne et de Limburg Stirum, M. le baron Surmont de Volsberghe, ministre du Travail et de l'Industrie, M. Beernaert, ministre d'État et M. de Swarte, délégué du gouvernement français.

A 4 h. 45, M. le comte DE HEMRICOURT DE GRUNNE ouvre la séance, en prononçant l'allocution suivante :

MESDAMES ET MESSIEURS,

Il vous suffit de vous trouver à Bruges pour que déjà vous ayez constaté de vos yeux et ressenti dans vos cœurs d'amis de l'art, de l'histoire et de l'archéologie, la joie de se voir réunis dans le pittoresque décor de cette belle et bonne cité. Elle est toute entière un musée et en ce temps d'expositions, elle devient comme une châsse aux mille œuvres d'art.

Réunie à Tongres l'an dernier, notre Fédération, en se rendant à Bruges, a repris le chemin même de ces premiers maîtres de l'école brugeoise du XVe siècle : Guillaume de Beeringen, Jean van den Driessche, Guillaume de Tongres et le plus illustre de tous, Jean van Eyck. C'est du Limbourg qu'ils étaient partis pour venir se fixer ici et y trouver la consécration glorieuse de leurs mérites ou de leur renommée.

Je suis d'autant plus heureux que la Fédération les ait, à 5 siècles de distance, suivis dans leur pérégrination ascendante vers Bruges,

que le soin d'organiser le Congrès cette année et la charge d'en présider les travaux sont échus de la sorte à des mains tout particulièrement dignes et capables de les mener à bien.

Vous connaissez cette Société d'Émulation qui n'a cessé depuis 1839 de donner des preuves de sa puissante vitalité et dont ont fait partie autrefois les barons de Gerlache et Bethune-d'Ydewalle, les de Ram, les Renier-Chalon, les Sylvain van de Weyer et tant d'autres ; vous connaissez la série si intéressante de ses *Annales* et le monument que, sous le nom de *Monasticon Flandriæ*, elle ne cesse d'élever à l'histoire et à la patrie par la publication des plus précieuses chroniques des Flandres.

Vous savez surtout si c'est un profit pour tous, comme un honneur pour moi, d'avoir à remettre la présidence de ce Congrès à M. le comte Th. de Limburg Stirum.

Digne successeur du baron Kervyn de Lettenhove, le grand historien de la Flandre, et du chanoine Andries, le comte de Limburg Stirum dirige avec autant de savoir que de distinction les doctes travaux de l'Émulation.

Ce serait une longue nomenclature que celle de ses publications personnelles, sources sûres où iront puiser désormais tous ceux qui auront à traiter du passé de la Flandre. Laissez-moi saluer du moins, entre toutes, ce *Codex diplomaticus Flandriæ de 1296 à 1325*, auquel le 600ᵉ anniversaire de la bataille de Courtrai en 1302, donne en ce moment une actualité toute patriotique.

Oui, Messieurs, l'exemple du comte de Limburg Stirum en fournit une preuve nouvelle : si nous aimons à fouiller le passé de notre pays, ce n'est point pour la vaine satisfaction d'une curiosité sans portée et sans fruit ; c'est que tous, nous comprenons mieux et nous aimons davantage nos institutions, nos franchises, nos mœurs et nos arts nationaux, en constatant à quelle profondeur leurs racines plongent dans le sol antique ; c'est que, de même que nous revenons toujours de l'étranger charmés de revoir la patrie, quoi que nous ayons pu admirer ailleurs de beau et de bon, ainsi revenons-nous de l'étude des temps anciens avec plus d'affection pour le pays natal et pour les jours présents, avec une conscience plus nette de nos devoirs envers eux et un plus ferme vouloir de les bien remplir.

Tel sera, cette fois encore, indépendamment des lumières que

vos délibérations pourront projeter dans maints recoins de l'histoire, tel sera le résultat général de la XVIe session de la Fédération archéologique et historique de Belgique; j'en suis d'autant plus assuré qu'en la déclarant ouverte, c'est à M. le comte de Limburg Stirum que j'en remets la présidence.

C'est au milieu des acclamations de l'assemblée que M. le comte de Hemricourt de Grunne transmet ses pouvoirs de président de la *Fédération archéologique et historique de Belgique* au président du Congrès de Bruges.

M. le comte Thierry DE LIMBURG STIRUM prend place au fauteuil de la présidence et prononce le discours d'ouverture.

Discours inaugural de M. le comte de Limburg Stirum, président du Congrès.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Fédération archéologique et historique a désigné, l'an dernier, la ville de Bruges comme siège du Congrès de cette année, et elle a confié à la Société d'Émulation le soin de l'organiser. C'est un honneur pour nous : je suis heureux de vous dire combien nous l'apprécions. Les hommes éminents qui ont bien voulu répondre à notre appel, rehaussent encore ces assises par leur présence.

Mon premier devoir est de vous en remercier et de vous souhaiter à tous la bienvenue.

Il en est parmi vous, Messieurs, qui sont revenus au foyer de la terre flamande qu'ils avaient visitée il y a quinze ans, alors qu'ils répondaient à l'appel du baron Kervyn de Lettenhove. « C'est une « terre hospitalière que notre vieille Flandre, disait-il alors; les « années y ont peut-être accumulé un peu de poussière, mais ne « la secouez pas avec trop de dédain, car jusque dans ses ruines « la Flandre rappelle de grandes choses ». Nous nous félicitons de revoir ces anciens congressistes. Cette même Flandre qui nous réunit aujourd'hui voit s'ajouter à eux ceux qui viennent pour la première fois assister dans cette ville à des assises où chacun est animé du désir de poser de nouveaux jalons dans la solution des questions scientifiques ; soyez tous les bienvenus ; Bruges, comme vous l'a dit Monsieur le Bourgmestre, est heureuse de vous recevoir.

Je dois particulièrement remercier M. le baron Surmont de

Volsberghe, ministre du Travail et de l'Industrie, Monsieur Beernaert, ministre d'État, et Monsieur le délégué du Gouvernement français qui nous font l'honneur d'assister à cette réunion.

Vous aurez tous éprouvé le regret de ne plus voir à la présidence du Congrès l'éminent historien que je vous ai nommé ; vous vous rappelez sans doute le discours tout vibrant de patriotisme qu'il prononça en inaugurant vos séances en 1887. Il vous rappelait le glorieux passé de cette Flandre, dont il connaissait si bien les annales, et à laquelle il était fier d'appartenir ; il vous a parlé en particulier des mémorables événements dont la Flandre célèbre en ce moment l'anniversaire.

Le souvenir seul du baron Kervyn nous reste, mais ce souvenir durera ; il nous a laissé sur sa patrie un travail qu'il serait difficile de remplacer et qui à lui seul suffirait pour perpétuer son nom.

La ville de Bruges peut revendiquer, à plus d'un titre, l'honneur d'être le siège de ce Congrès destiné à étudier le passé de la Belgique. Cette antique capitale a toujours compris ce qu'avait été le sien et ce légitime orgueil du passé a permis ici de mettre obstacle à la fièvre de modernisation qui a envahi le monde. L'administration communale, secondée par les habitants, s'efforce de lui conserver et de lui rendre cet aspect artistique qui fait le charme de Bruges, où les monuments tels que l'Hôtel-de-ville, les résidences des nations étrangères, les églises, les grandes Halles, témoins muets de tant d'événements, restent debout malgré les ans. Il n'y a pas jusqu'à ses canaux qu'elle ne conserve, comme un souvenir d'une période glorieuse.

N'oublions pas, et peut-être faut-il les mentionner avant tout, ces chefs-d'œuvre de peinture qui formèrent le joyau artistique de la Belgique au Moyen-âge. Il s'en retrouve encore à Bruges un bon nombre ; vous pourrez d'autant mieux les admirer que, grâce au concours de quelques personnes devouées à la glorification de leur lieu natal et de leur patrie, grâce notamment au fils de l'historien de la Flandre, ceux qui nous ont été enlevés ont pu être réunis et former cette merveilleuse Exposition que vous avez peut-être déjà admirée. Ces chefs-d'œuvre se retrouvent dans le milieu pour lequel ils ont été créés, et rappellent bien l'époque à laquelle ils appartiennent. Vous remarquerez notamment les riches vêtements que le commerce amenait dans la Venise du Nord et qui, portés

par les dames de la cour de Bourgogne, ont dû servir de modèle à nos merveilleux artistes.

Ce fut sous le règne des ducs de Bourgogne que l'auréole artistique de la Flandre jeta son plus vif éclat; cette époque fut aussi pour la ville de Bruges la plus brillante de son histoire: il ne sera peut-être pas sans intérêt de le rappeler et de dire également un mot des jours sombres qu'elle eût à traverser.

La Flandre subissait à ce moment une crise politique, qui devait lui faire perdre la situation qu'elle avait occupée, non sans gloire, pour être absorbée dans le grand État que ses nouveaux souverains allaient créer par leur persévérante ambition. Guidés par leurs instincts de despotisme, les ducs avaient introduit dans les institutions de leurs États le germe de ces tendances centralisatrices qui nous menacent encore; les circonstances les y ont peut-être poussés.

Il était nécessaire de permettre au pouvoir central de veiller aux intérêts généraux du pays, de donner au pouvoir judiciaire une impulsion uniforme, de veiller à la gestion des finances; mais les ducs dépassaient leurs droits en prétendant diriger les intérêts si divers des communes.

Les communes de Flandre, vaincues à Roosebeke et plus tard à Gavre, avaient conservé une partie de leurs privilèges, mais bien amoindris; elles étaient privées du droit de nommer leurs mandataires; les ducs poursuivaient avec un remarquable esprit de suite leur anéantissement politique. A chaque nouvelle atteinte portée à leurs franchises, les communes entraient en lutte avec le prince, et les Flamands y mettaient, avec la conscience de leurs droits, non seulement cet esprit quelque peu méfiant du pouvoir, qui semble le fond de leur caractère, mais encore toute la rudesse des mœurs du temps.

Cette méfiance était justifiée par la conduite de nos ducs. Ces princes ne comprenaient par le caractère des peuples qui faisaient partie du riche héritage de Marguerite de Flandre. Le peu de loyauté qu'ils apportaient dans leurs rapports avec les communes; leur persistance à contrarier les sentiments religieux des populations, en voulant leur imposer le pape d'Avignon; leurs guerres avec l'Angleterre, qui lésaient les intérêts des Flandres; leur ingérence continuelle dans les guerres qui désolaient la France: tout cela les avait rendus impopulaires.

L'avaient-ils senti, ou était-ce préférence pour le séjour en Bourgogne ? Mais les premiers ducs avaient abandonné la Flandre. Aussi, à la mort de Philippe-le-Hardi, quand le nouveau duc rencontra à Menin les députés des communes, ceux-ci étaient moins chargés de féliciter leur souverain de son avènement que de lui faire connaître les griefs du pays. Ils se plaignirent vivement de cet abandon, et lui exposèrent la détresse à laquelle le duc Philippe avait réduit le commerce et l'industrie, en troublant les communes dans l'exercice de leurs droits et dans leurs relations avec l'Angleterre. Ces mêmes protestations se renouvelèrent lors de son entrée solennelle à Gand. Mais Jean-sans-Peur y resta sourd ; pas plus que son père, il ne résida en Flandre et aucun monument n'y rappelle leur règne. Ils préféraient le séjour de Dijon qu'ils peuplèrent de monuments, et cette ville leur doit ce qu'elle renferme encore de beau et d'intéressant.

En mourant, le premier duc Philippe, qui par son luxe et sa magnificence avait ébloui ses contemporains, laissa chargé de dettes énormes le plus bel héritage du monde, malgré les impôts dont il avait accablé son peuple ; il fallut lever 6000 écus d'or pour transporter son corps à Dijon.

Son fils, sans avoir hérité de ses qualités, tenait de lui son amour du faste ; une ambition haineuse et jalouse couvait sous une feinte inertie; les chroniqueurs nous le dépeignent d'un caractère sombre ; sa taille était difforme ; son masque muet et glacé ne s'éclairait jamais. Cette physionomie devait être saisissante sous le pinceau réaliste de Van Eyck. On dit perdu le portrait qu'il en fit. Son règne s'annonçait sous de tristes auspices pour la ville de Bruges ; le duc, malgré les représentations des quatre Membres de Flandre et le désir qu'il avait exprimé, à son entrée à Gand, de voir fleurir le commerce et l'industrie, continuait à faire à l'Angleterre une guerre ruineuse pour le pays, en entravant ses relations commerciales et en le réduisant à la misère. Cette guerre était tellement impopulaire, que le duc ne put vaincre la résistance des Brugeois, qui refusaient de l'aider à défendre la ville de l'Écluse contre la flotte du roi d'Angleterre.

Une vive agitation règnait en Flandre. Après sa malheureuse expédition à Saint-Omer, le duc y revint pour apaiser les troubles ; il adoucit son ordonnance sur les monnaies et se hâta de conclure

une trève commerciale avec l'Angleterre. Après avoir calmé les Gantois par ses promesses et ses intrigues, il se dirigea vers Bruges pour se venger des magistrats qui avaient refusé de s'associer à la défense de l'Écluse. Les Brugeois se sentant abandonnés, se rendent à Deynze pour se soumettre à la décision du duc. Celui-ci entre en ville à la tête de son armée, et du haut du balcon des Halles, il fait lire sa sentence par laquelle les échevins sont déclarés déchus de leurs fonctions; et le lendemain il fit sceller par les doyens des métiers la charte connue sous le nom méprisant de *Calfvel*, qui leur enlève leurs bannières.

Mais au retour de l'expédition de Montdidier, qui avait si mal répondu aux efforts du duc, celui-ci effrayé de la menace des Brugeois, décidés à ne pas vouloir déposer les armes avant qu'on n'eût fait droit à leurs réclamations, leur abandonna le *Calfvel;* les doyens des Métiers vinrent en arracher les sceaux qu'ils avaient été contraints d'y apposer et la charte fut lacérée.

Le duc sentait si bien son impuissance qu'il fut réduit à faire appel aux députés de Flandre, les priant d'intervenir auprès du roi de France pour obtenir la paix. Le traité de Senlis (1414) vint rendre la tranquillité au pays et, deux ans après, les conseillers du roi Charles VI ratifient le privilège de Flandre qui assurait aux populations la liberté du commerce sur toutes les mers, même pendant la guerre.

Philippe-le-Bon se trouvait à Gand quand il apprit l'assasinat de son père à Montereau ; il se prépara immédiatement à la guerre et, pour se rendre favorables les villes de Flandre, il y vint pour confirmer leurs privilèges.

Le traité d'Arras mit heureusement fin aux hostilités qui règnaient entre la France et les ducs; mais la lutte continua avec l'Angleterre.

Le duc, dans un long manifeste adressé aux Gantois, leur exposa la nécessité de reprendre la ville de Calais, qui était, aux mains des Anglais, une menace continuelle pour le commerce du pays. Il amena les communes à l'accompagner pour faire le siège de cette ville. Les Brugeois, qui n'avaient pu obtenir qu'on rétablît leur suprématie sur la ville de l'Écluse, suivirent cet exemple; à leur retour le peuple s'ameuta; il entoura la voiture de la duchesse et il enleva deux dames qui l'accompagnaient.

Le duc accourt à la tête d'une armée de Picards, depuis longtemps l'objet de la haine des Flamands; quelques vagues rumeurs se répandent sur ses intentions, le peuple s'émeut de l'attitude des hommes d'armes, la sédition éclate. Le duc attaqué par la foule doit tirer son épée pour repousser les assaillants et c'est à grande peine qu'il parvient à s'échapper.

Les Brugeois, ne redoutant plus l'intervention du duc, allèrent assiéger l'Écluse, pour rétablir par eux-mêmes la liberté du Zwyn; disposant d'une nombreuse artillerie, ils avaient déjà détruit une des portes de la ville, quand une députation de Gantois vint les supplier de suspendre les assauts, dans l'intérêt de la paix. Les Brugeois trop confiants, consentirent à lever le siège, mais les Gantois, séduits par les émissaires du duc, leur retirèrent leur appui.

La ville de Bruges, abandonnée de ses alliés, privée de ses relations commerciales et de ses approvisionnements, affligée d'une peste qui avait enlevé le septième de sa population, se voyait réduite à une affreuse misère et elle envoya ses députés à Arras pour se soumettre.

La sentence du duc (4 Mars 1437), conçue en termes irrités, contenait de dures et humiliantes conditions, à savoir toutes celles qui avaient été imposées en 1407 par le duc Jean. Cependant le duc, se rappelant un peu tard que la prospérité de la ville de Bruges dépendait de la liberté de son accès vers la mer, modifia les privilèges de l'Écluse.

Il avait juré de ne plus revenir à Bruges; malgré toutes les sollicitations, il persistait dans son refus. Ce ne fut que trois ans après que, cédant aux instances du duc d'Orléans, il se décida à y rentrer et à déclarer qu'il pardonnait à la ville.

On lui fit une entrée splendide; toutes les maisons étaient tendues d'étoffes précieuses; des arcs de triomphe, dressés dans toutes les rues de la ville, portaient des sujets allégoriques, rappelant la vie des princes qui avaient pardonné à leurs sujets. Le lendemain l'arène fut préparée pour des joutes qui se prolongèrent pendant plusieurs jours.

Bruges avait pu croire un moment au retour de sa splendeur passée; mais les ducs, qui avaient de tout temps cherché à amoindrir les Métiers, avaient tari la prospérité dans sa source et tué

l'industrie nationale; et, en favorisant l'établissement de comptoirs étrangers, ils avaient laissé ceux-ci absorber tout le commerce.

Le mariage de Philippe-le-Bon avec Isabelle de Portugal, célébré à Bruges en 1430, fut l'occasion de fêtes où le duc voulut étaler son luxe et ses richesses. Il avait envoyé à Lisbonne Jean van Eyck, son peintre, pour faire le portrait de la princesse, et il l'adjoignit à l'ambassade chargée de demander sa main.

Pour célébrer plus dignement son union, il abandonna l'ancienne résidence des comtes de Flandre et se fit construire un palais connu sous le nom de *Prinsenhof*. Ce palais, qui avait été élevé à la hâte, n'avait à l'extérieur rien de remarquable, mais il contenait une salle longue de 146 pieds et large de 73 pieds, qui fut ornée avec une magnificence, dont les écrivains du temps nous ont laissé une longue description. C'est là qu'eut lieu le banquet de noce, servi avec un luxe éblouissant.

Pendant quatre jours les joutes se succédèrent. Ce fut pendant ces fêtes que le roi d'armes de Flandre proclama l'institution du nouvel ordre de chevalerie que le duc de Bourgogne venait de créer « pour la révérence de Dieu et le soutènement de la foi chrétienne»; c'était le célèbre ordre de la *Toison d'or*, qui a survécu aux vicissitudes de la politique en conservant sa splendeur. Vingt-quatre chevaliers, choisis parmi les membres des familles qui avaient suivi la fortune de la maison de Bourgogne y reçurent le collier.

La ville de Bruges servit, vers cette époque, d'asile à deux illustres exilés: la reine d'Angleterre, Marguerite d'Anjou, que le triomphe du parti d'York avait obligée à chercher un refuge sur le continent. Le duc de Bourgogne y avait conduit auparavant le dauphin, qui devint plus tard le roi Louis XI; celui-ci séjourna pendant quelque temps dans la ville, et put sans doute alors se rendre compte des richesses du pays.

Le vieux duc, avant de mourir, avait voulu revoir les villes de Flandre pour les remercier de leurs prières et de leurs processions pendant la maladie dont il avait été atteint.

Ces marques d'intérêt l'avaient touché; au dire de Chastelain, il s'était écrié en l'apprenant: hélas, si mon bon « peuple m'ayme, c'est « de son bien et non de mon mérite, car je l'ay durement traité et « mal gouverné, ce payse moi. Si je reviens à moy je ferai mieux. »

Il voulut que son entrée à Bruges fût aussi belle que rien ne parût changé autour de lui ; il arriva par le canal de Damme, sur un bateau chargé de fleurs et d'arbustes, escorté par les bateaux des marchands étrangers ; à l'entrée de la ville s'élevait une tour, c'était la demeure de dame Vénus ; plus loin on remarquait le jugement de Pâris : étranges allusions à une peu édifiante existence.

Le duc sentant sa fin approcher, s'était réconcilié avec son fils, le comte de Charolais ; celui-ci revint de Gand pour recevoir le dernier soupir de son père. Philippe-le-Bon mourut à Bruges le 15 Juin 1467.

On lui fit de magnifiques funérailles à l'église de Saint-Donat, où il fut enterré.

Par une ironie de la destinée, ce prince si libéral, si magnifique, qui appartenait à une famille où on se faisait enterrer avec tant de pompe, dont le père et le grand père reposent sous des monuments superbes à Dijon, dont le fils et la petite fille dorment dans les beaux mausolées de Notre-Dame à Bruges, ce prince, le plus illustre de sa race, n'a plus de tombeau nulle part.

A sa mort l'avenir s'annonçait pour son fils sous de brillantes couleurs. Son père lui avait laissé en mourant un des états les plus puissants de l'Europe, comprenant les Pays-Bas, la Bourgogne et les possessions de Marguerite de Flandre en France ; il était à la tête des richesses de la Flandre et de la brillante chevalerie de Bourgogne.

Le trésor du vieux duc était évalué, d'après Olivier de la Marche, à deux millions d'or pour les meubles seulement, sans compter les tapisseries et les joyaux.

Mais la fortune qui avait comblé de ses faveurs les premiers ducs de Bourgogne, semble les avoir retirées au dernier descendant de cette race. Le malheur s'attache à ses pas, depuis son inauguration solennelle à Gand jusqu'au désastre de Granson et de Nancy. La nature l'avait doué d'un caractère trop impétueux pour résister à l'astuce de son redoutable adversaire Louis XI.

Après son inauguration, à Gand, qui donna lieu à des scènes tumultueuses, il alla porter la guerre dans le pays de Liége ; son expédition fut signalée par la défaite des Liégeois à Brusthem ; il vint à Bruges pour faire son entrée et recevoir le serment des hoofdmans et des doyens ; la ville lui offrit à cette occasion une

statuette en argent de Saint Georges, auquel il avait une dévotion particulière et une statuette de Sainte Barbe ; il se rendit ensuite à Damme, à l'Ecluse et en Zélande et retourna à Bruges pour tenir, dans l'église de Notre-Dame son premier chapitre de l'ordre de la Toison d'or et présider aux apprêts de son mariage avec Marguerite d'York.

Le duc Charles, à l'exemple de ce qu'avait fait son père en 1454, quand il donna à Lille son banquet du Faisan, avait chargé Jean Hannekart et Pierre Coustain, ses peintres officiels, de rechercher les meilleurs maîtres peintres et autres compagnons du dit métier pour organiser les festivités qui allaient être célébrées à Bruges ; des peintres venus de toutes les parties du pays, s'étaient réunis au nombre de 140, sans compter ceux de la ville. Olivier de la Marche qui en avait été l'ordonnateur, avec Jacques de Villers, a décrit minutieusement ces fêtes et les décorations, où des scènes empruntées à la Bible se mêlaient à des sujets de la mythologie : le Paradis terrestre côtoyait les douze travaux d'Hercule.

Le duc alla chercher à Damme la princesse anglaise ; il arriva avec elle à Bruges, escorté d'une foule de chevaliers ; la princesse en litière était suivie de chariots destinés aux dames de sa suite. Le cortège les attendait à la porte Sainte-Croix ; il parcourut jusqu'au palais les rues richement tendues de draps d'or, de soie, de tapisseries et décorées de tableaux allégoriques.

Le duc et la duchesse assistèrent, avant de se rendre au festin, à la joute du Pas de l'arbre d'or.

La salle du festin « faicte hastivement de charpenterie » était toute tendue d'étoffes ; une riche tapisserie, représentant l'histoire de Jason, en couvrait les murs.

Les tables étaient chargées des entremets les plus variés et au milieu de la salle se dressait un buffet, sur lequel était étalée la vaisselle d'or du duc.

Pendant plusieurs jours les joutes et les festins se succédèrent et la fête se termina par un tournoi.

Olivier de la Marche cite, parmi ceux qui prirent une part à la confection des emblêmes et représentations, Me Jehan Stalkin, chanoine de Saint-Pierre, à Lille « qui était un moult subtil homme. »

Cette réunion d'un nombre aussi considérable de peintres et d'enlumineurs, qui pendant plusieurs mois concoururent à l'exécution des mêmes travaux, dut exercer une grande influence sur les arts; les peintres apprirent à se connaître et avant de se séparer ils prirent une décision qui vous fera faire, Messieurs, des rapprochements avec le Congrès que nous allons tenir dans cette même ville de Bruges, et où une grande part sera faite à l'étude des travaux de ces mêmes maîtres.

« Pour entretenir paix, amour et ferme fraternité entre nous « qui usons de l'art et mestier de painture et attendences d'icelle, « fu conclu et délibéré, en la ville de Bruges à la sollempnisacion « des nopces de mon tres redoubté seigneur, monseigneur le duc « de Bourgogne » de se réunir chaque année en l'une ou l'autre ville pour célébrer la fête de leur patron.

C'est ainsi que s'exprime la circulaire envoyée aux peintres, avant leur seconde réunion, qui devait se tenir à Gand l'année suivante.

Les peintres de Gand, et parmi eux il faut citer le fameux Hugo van der Goes, avaient demandé la priorité pour leur ville.

Une réunion pareille fut tenue à Ypres en 1470; celle qui eut lieu à Lille en 1472 fut organisée par le peintre Pierre van Male, qui avait été appelé à Bruges en 1468. On ne trouve plus de traces de ce genre de réunions après celle de Tournai en 1505. Les troubles qui suivirent la mort de Marie de Bourgogne en auront sans doute interrompu le cours.

On ne peut qu'exprimer un regret stérile sur la perte des discussions qui eurent lieu dans ces réunions; quel intérêt n'auraient-elles pas présenté de nos jours!

Une question d'une importance vitale pour la ville de Bruges y préoccupait en ce moment les esprits, celle de l'envasement du Zwyn, qui était la seule voie de communication avec la mer; si on peut dire que la mer avait été l'agent de sa prospérité, elle fut aussi celui de sa décadence.

La mer avait formé les dunes qui protégeaient la Flandre contre les flots et avait aussi déposé les alluvions qui font la richesse des pays qui longent ses rives, depuis la France jusqu'aux extrémités de la Frise. Mais, continuant lentement son œuvre, comme elle le fait encore de nos jours, la mer envasa insensiblement le port de l'Écluse. Les atterrissements qui s'y produisirent avaient déjà

été signalés sous Philippe-le-Bon. Le duc Charles dès son avènement s'en était préoccupé. Il soumit la question aux États de Flandre; les solutions proposées furent combattues, notamment par les Gantois et les Yprois.

Le duc, cependant, qui avait été frappé de l'insuffisance du port de l'Ecluse, lors de la réunion de la flotte qu'il avait armée pour arrêter les excursions du comte de Warvick, approuva le projet dont la ville de Bruges demandait l'exécution pour rétablir ses communications avec la mer ; mais peu d'années après on avait reconnu son peu d'efficacité et on dut y renoncer. C'est alors que commence pour la ville de Bruges cette lutte contre les éléments, qu'elle a reprise de nos jours avec une énergie qui mérite d'être couronnée de succès.

Le commerce déclina bientôt; mais sa déchéance date surtout de l'époque des troubles qui ensanglantèrent la ville sous le règne de Maximilien ; les négociants abandonnèrent Bruges pour aller se fixer à Anvers. En 1495, près de cinq mille maisons y étaient vacantes !

Le port de Bruges, à l'époque de sa splendeur, était devenu l'entrepôt de l'Europe septentrionale. Grâce à la neutralité qui protégeait la marine flamande, ses relations s'étaient étendues partout, ses navires sillonnaient toutes les mers et les nations étrangères venaient apporter ici leurs produits : les méridionnaux les riches étoffes de l'Est; les Portugais les productions de l'Afrique; les nations scandinaves leurs bois ; la Gascogne ses vins ; Bruges fournissait, en retour, surtout les produits de son industrie drapière. En 1456 on vit entrer, en un jour, 150 navires étrangers dans le port.

Dix-sept royaumes chrétiens avaient à Bruges leurs comptoirs ou consulats; plusieurs d'entr'eux, tels que ceux des Orientaux, des Génois, des Florentins étaient de vrais palais.

Les grandes compagnies de commerce d'Italie y avaient leurs représentants : les Adorno, les Portinari, agents des Médicis, les Centurione. Les ducs de Bourgogne les accueillaient avec faveur, estimant les gens des Métiers trop tumultueux et indépendants. Ils trouvaient dans ces marchands des hommes toujours disposés à leur fournir des fonds ; c'est ainsi qu'après la bataille de Nicopolis, Dino Raponde, marchand lombard, qui n'est pas un

inconnu à Bruges, avait fourni ce qui manquait pour payer la rançon du fils du duc.

Bien des fois le commerce de Bruges, par suite des émeutes ou des guerres, avait traversé des crises; mais la confiance n'avait pas tardé à renaître et le commerce reprenait avec une promptitude dont on est en droit de s'étonner ; à la fin du XVe siècle, la ville dut s'incliner devant les forces de la nature.

Le duc Charles, après l'échec de l'entrevue qu'il s'était ménagée à Trèves avec l'empereur Frédéric, dans l'espoir d'obtenir le titre de roi, était allé guerroyer sur les bords du Rhin : il mit le siège devant Neuss, et revint à Bruges. L'accueil qu'il y reçut ne pouvait être enthousiaste ; le pays était accablé d'impôts et le duc venait réclamer un nouveau subside pour continuer la guerre, et demander une prise d'armes générale dans toute la Flandre.

Les États généraux lui refusèrent le subside et ce ne fut que sous la menace d'une prompte et terrible vengeance qu'il pût obtenir leur consentement.

Il partit pour conquérir la Lorraine, et persistait, malgré les défaites de Morat et de Granson, à continuer une guerre qui devait le conduire à sa perte.

Le 5 Janvier 1477, il rencontra l'armée suisse près de Nancy : son armée y éprouva une défaite complète. Deux jours après la bataille, on retrouva le corps ensanglanté du duc pris dans les glaçons de l'étang de Saint-Jean.

A Granson les Suisses recueillirent un butin immense ; outre son matériel de guerre et ses approvisionnements, le duc y avait perdu tous ses joyaux, son argenterie et son trésor. Parmi les dépouilles se trouvaient le célèbre diamant, vendu pour 20,000 ducats au pape Jules II, le portrait du duc, quatre tableaux représentant un épisode de la vie de Trajan, les tapisseries représentant les travaux d'Hercule et une quantité d'autres objets précieux.

Ce tragique évènement allait ouvrir une ère nouvelle pour le pays. Marie de Bourgogne recueillait un déplorable héritage : son père avait ruiné ses États et s'était ruiné lui-même, et le lendemain du jour où Louis XI avait appris la mort du duc, il donnait des ordres pour saisir la Bourgogne.

Les richesses amenées par le commerce avaient répandu chez les Flamands, longtemps avant l'avènement de la maison de Bour-

gogne, des habitudes de luxe, bien caractérisées par le propos que l'on prête à la reine de Navarre; ces habitudes étaient générales; un poëte flamand du XIVe siècle disait en parlant des gens du peuple :

se voloient adont vestir
comme noble gens et maintenir.

Le comte Louis de Male, en Flandre, Jeanne et Wenceslas, en Brabant, avaient préludé aux ruineuses splendeurs des ducs de Bourgogne; le luxe de la cour de Philippe-le-Bon était proverbial, mais son fils le surpassa en prodigalités; le manteau qu'il portait lors de son entrevue, à Trèves, avec l'empereur Frédéric, était tout couvert de diamants et évalué à deux cent mille écus !

Les ducs encourageaient ces tendances de leurs sujets; ne cherchaient-ils pas ainsi à faire oublier aux Flamands la perte de leurs libertés, en les éblouissant par l'étalage de leurs richesses? Les largesses qu'ils répandaient cachaient parfois un but politique; c'est l'aveu qui échappa à un des conseillers du duc Philippe, en répondant à Mathieu de Coucy, qui au banquet du vœu du faisan déplorait les folles dépenses que cette fête avait occasionnées : « Apprends, mon ami, lui disait-il, que ces banquets et ces tournois « n'ont d'autre cause que le désir secret du duc de parvenir ainsi « plus aisément à exécuter ses anciens projets. »

Cette recherche du luxe et des plaisirs était devenue générale dans les États du duc; chaque année les sociétés de l'Ours blanc, de Bruges, et de l'Épinette, de Lille, donnaient leur tournoi; l'histoire a enregistré celui que donna le seigneur de la Gruthuuse, en 1393, contre le seigneur de Ghistelles; cinquante chevaliers, pris dans les familles de Bruges, suivaient les tenants de la joute.

Maintes fois des protestations s'élevèrent contre ce luxe et contre le désordre moral qui l'avait suivi; on en trouve des traces dans les prédications de l'époque. Les hennins et les coiffures à la mode étaient surtout l'objet de ces critiques. Vaines objurgations, qu'on écoutait un jour, pour les oublier le lendemain !

Les beaux-arts et la littérature française prirent, sous les ducs de Bourgogne, un magnifique développement. La Flandre devint le centre artistique et littéraire du XVe siècle. Les ducs eurent le mérite d'y avoir employé leurs immenses richesses, mais ils eurent surtout celui d'avoir su discerner le talent.

Leurs règnes furent, peut-on dire, une de ces époques privilégiées où des hommes de talent surgissent de toutes parts. Les artistes peintres vinrent donner à l'art une impulsion qui le fit sortir de la voie suivie jusqu'alors; les van Eyck et leur successeurs furent les créateurs de cet art nouveau qui fit la gloire de l'École flamande.

Attirés par l'éclat de la cour, les peintres se groupèrent autour de ce centre brillant, et l'art flamand partagea, vis-à-vis de toutes les nations de l'Europe, la domination et l'influence que la maison de Bourgogne exerçait sans contestation dans l'ordre politique.

Vous avez déjà pu admirer leurs œuvres et des voix plus autorisées vous diront ce que furent ces merveilleux artistes.

Ajoutons ici que les lettres ont eu leur place à côté des arts dans les fastes de la civilisation au XVe siècle.

Les chroniqueurs de l'époque ont rompu avec les anciens errements: en enregistrant les événements contemporains, ils ont laissé des documents du plus vif intérêt.

Quel charme ne trouve-t-on pas dans les récits de Froissart, qui inaugura avec tant d'éclat, au siècle précédent, ce mouvement littéraire! Georges Chastelain, dont le style imagé fit l'admiration de ses contemporains, mérite une mention spéciale. Chroniqueur attitré des ducs de Bourgogne, il ne craignit pas de leur reprocher leur orgueil et surtout leur légèreté à répandre, sans pitié et sans miséricorde, le sang du pauvre innocent peuple.

Cette rénovation littéraire produisit encore Jacques de Clercq, Olivier de la Marche, Molinet et bien d'autres ; son dernier représentant fut Philippe de Commines ; le génie grave et vraiment historique de ce chroniqueur lui assurent une situation à part.

Les ducs de Bourgogne se plaisaient à encourager les écrivains ; Georges Chastelain fut honoré de la confiance de Philippe-le-Bon, qui le chargea d'ambassades secrètes et le combla de faveurs, ainsi qu'Olivier de la Marche. Charles-le-Téméraire les eut aussi tous deux en haute estime. C'est à la demande de Philippe-le-Hardi que Christine de Pisan écrivit la vie de Charles V.

Pour enrichir leur bibliothèque, ils faisaient faire des résumés en prose des romans de chevalerie, copier et traduire les classiques grecs et latins et transcrire des manuscrits dont les enluminures étaient confiées aux plus habiles artistes. C'est ainsi que se forma

cette collection de manuscrits, qu'un contemporain a proclamée « la plus riche et noble librairie du monde ».

Passionné pour les livres comme tous les Valois, Philippe-le-Hardi avait réuni une bibliothèque, qui en peu de temps, égala celles de ses frères le roi Charles V et le duc Jean de Berri ; il ne reculait devant aucune dépense pour acquérir un manuscrit qui lui plaisait. Il joignit à ceux qu'il acheta l'importante collection du comte Louis de Male, son-beau père; ce fut l'origine de cette riche bibliothèque dont les débris sont conservés à Bruxelles. Il semble s'être adressé de préférence à des artistes de Dijon, tels que Belin, enlumineur, et Gilbert Daunai, écrivain.

La vie orageuse de Jean-sans-Peur ne lui permit pas de s'occuper beaucoup de l'accroissement de sa bibliothèque ; on cite parmi ses achats le Roman de Lancelot du Lac, couvert de drap de soie et garni de deux gros fermaux d'argent doré et émaillés, qu'il acquit de Jacques Raponde et qu'il paya 400 francs d'or.

Les immenses richesses de Philippe-le-Bon lui permirent de satisfaire son amour pour les livres. Les manuscrits qu'il commanda se distinguent par la beauté de l'exécution et la richesse des reliures; le damas, le velours qui les recouvraient, étaient souvent relevés par des émeraudes, des saphirs, des perles et garnis de fermoirs d'or ou d'argent.

Il eut recours pour les enluminures au talent d'artistes de Bruges; Loys Liedet a signé une des miniatures du Roman de Regnault de Montauban. On doit à Guillaume Vrelant le second volume des Histoires de Haynaut. On connaît moins les travaux dus au pinceau d'Yvonnet le jeune, de Maurice de Haac, de Pol Fruit, ou à la plume habile de David Aubert ou de Colard Mansion.

Charles-le-Téméraire se plaisait particulièrement à l'histoire des anciens conquérants; il fit exécuter, par le même Loys Liedet, les faits et gestes d'Alexandre-le-Grand, rédigés par le portugais Vasque de Lucena. Son livre de prédilection était la Cyropédie; cet ouvrage ne le quittait pas, il faisait partie du butin de la bataille de Granson.

A la mort du duc Charles commença la dispersion de cette belle bibliothèque. Le roi Louis XI fit don à Georges de la Trémouille des manuscrits conservés à Dijon; ceux qui se trouvaient à Paris furent confisqués. Elle subit dans la suite encore d'autres atteintes;

une partie des richesses de cette collection nous est restée, d'autres sont perdues ou dispersées dans toute l'Europe.

En parcourant les catalogues des livres réunis par les ducs, on est tenté de reconnaître la justesse de l'observation faite à leur égard. Ce fut moins un goût pour les choses de l'esprit que leur penchant bien connu pour les objets luxueux qui poussa ces princes à acheter et à faire copier tant de manuscrits. Ils recherchaient plutôt la beauté de l'écriture, la richesse des reliures et la valeur artistique des miniatures.

L'imprimerie introduite dans les Pays-Bas à la fin du règne de Charles-le-Téméraire, ne devait pas tarder à supplanter les manuscrits. La ville de Bruges fut une des premières du pays où cet art nouveau fut exercé; deux imprimeurs célèbres de cette ville, Jean Briton et Colard Mansion, le maître de Caxton, ont attaché leur nom à cette découverte.

La manufacture de tapisseries, existant à Bruges au milieu du XVe siècle, fut établie lorsque celle d'Arras était encore dans toute sa splendeur ; mais elle n'acquit jamais la même renommée. C'est cette dernière ville qui fournissait les magnifiques produits qui eurent tant de vogue au moyen-âge. Pas un particulier aisé qui ne possédât de ces magnifiques tentures pour décorer sa maison les jours de fête ou de cérémonies publiques.

Les ducs de Bourgogne en possédaient un nombre considérable. Philippe-le-Hardi se rendait acquéreur, sans compter, de toutes celles qui lui plaisaient. Au mariage de Charles-le-Téméraire, trente-deux salles du palais en étaient tendues et la chapelle était garnie de drap d'or représentant la Passion du Christ. Des tapisseries figurent dans la rançon du comte de Nevers.

Après l'incendie du château de Male, sous le duc Charles, la ville de Bruges et le Franc en acquirent une pour le nouveau château, elle représentait le siège de Troye.

Pour favoriser la manufacture de Bruges, les ducs avaient défendu d'en établir à l'Écluse, et, en 1470, interdiction fut faite aux marchands étrangers et Italiens, nombreux dans la ville, de vendre des tapisseries hors de leur hôtellerie. La décadence de Bruges dût exercer une fâcheuse influence sur cette industrie ; la manufacture existait toutefois encore au XVIIIe siècle.

Il faut se garder d'attribuer aux ducs de Bourgogne seuls les encouragements donnés aux arts : une part importante en revient à la ville de Bruges. Il semble avoir règné une vraie émulation entre les riches particuliers et les établissements publics ou religieux pour posséder des œuvres des grands peintres. La majeure partie de leurs tableaux ont été commandés par eux. Les chefs-d'œuvre de van Eyck et de Memling étaient destinés à des institutions religieuses.

Parmi les protecteurs des arts, le nom du seigneur de la Gruuthuuse se présente un des premiers à notre souvenir. Dans le palais qu'il avait fait construire, il avait réuni une collection de manuscrits qui est encore célèbre.

Bien des constructions prouvent combien le goût des beaux-arts était répandu ; le charmant bâtiment du Tonlieu qui existe encore, élevé par la famille de Luxembourg, date de cette époque, ainsi que le palais Bladelin, que le riche financier de Philippe-le-Bon s'était fait construire. La ville de Bruges a pu conserver un grand nombre des souvenirs de son glorieux passé et elle peut les montrer avec fierté : ils lui donnent son aspect artistique et un charme de poésie qu'on ne peut oublier, après l'avoir visitée.

Il me reste, Messieurs, à formuler le vœu que vos travaux soient fructueux ; l'adhésion de tant d'hommes distingués nous donne l'assurance que le Congrès de Bruges répondra à notre attente.

Ce serait manquer au plus impérieux de nos devoirs de ne pas remercier, en finissant, M. le Bourgmestre de la ville et le Conseil communal d'avoir facilité notre tâche en mettant à notre disposition les établissements de la ville; nous leur exprimons aussi notre vive reconnaissance pour l'accueil sympathique qu'ils nous ont fait aujourd'hui dans cette antique cité. *(Applaudissements prolongés.)*

Après ce remarquable discours, M. le Président reprend encore la parole en ces termes :

Mesdames, Messieurs, la Commission organisatrice du Congrès propose à l'assemblée générale de compléter le Bureau, en acclamant, comme présidents d'honneur ou comme vice-présidents d'honneur, les membres dont les noms suivent et qui ont bien voulu

par leur situation élevée ou par leur science, rehausser le Congrès de Bruges et lui accorder leur précieux appui.

Présidents d'honneur :

S. A. S. Jean II, prince règnant de Liechtenstein ;

MM. le comte de Smet de Naeyer, ministre des Finances et des Travaux publics ;

de Trooz, ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique ;

le baron Surmont de Volsberghe, ministre du Travail et de l'Industrie ;

le baron van der Bruggen, ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts ;

Beernaert, ministre d'État ;

le comte Ch. d'Ursel, ministre plénipotentiaire, gouverneur de la Flandre occidentale ;

Mgr Waffelaert, évêque de Bruges ;

MM. le comte Amédée Visart de Bocarmé, représentant, bourgmestre de la ville de Bruges ;

Reynaert, représentant, bourgmestre de la ville de Courtrai ;

le comte de Hemricourt de Grunne, sénateur, président du XVme Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique ;

de Swarte, délégué du gouvernement français ;

Lefèvre-Pontalis, directeur de la Societé française d'archéologie ;

Mgr Schaepman, membre de la 2e Chambre des États généraux de Hollande.

Vice-présidents d'honneur :

MM. le lieutenant-général Wauwermans ;

le R. P. van den Gheyn, bollandiste, conservateur de la bibliothèque de Bourgogne.

Voici, conformément à ce qui a été décidé à la réunion des délégués, la constitution des bureaux des quatre sections :

PREMIÈRE SECTION. — PRÉHISTOIRE.

Présidents : MM. le comte de Hautecloque, le baron de Loë et Cosseron de Villenoisy.
Vice-Présidents : MM. le baron Ch. Gillès de Pélichy et le Dr Victor Jacques.
Rapporteur : M. l'abbé Claerhout.
Secrétaire : M. Édouard Jonckheere.
Secrétaire-adjoint : M. Paul Barbe.

DEUXIÈME SECTION. — ARCHÉOLOGIE.

Présidents : MM. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck, le baron de Vinck de Winnezeele et le chanoine van den Gheyn.
Vice-présidents : Mgr Bethune et M. Alphonse de Witte.
Rapporteur : M. Paul Saintenoy.
Secrétaire : M. Paul Bergmans.
Secrétaire-adjoint : M. Henri Fraeys.

TROISIÈME SECTION. — HISTOIRE.

Présidents : MM. Donnet, Gilliodts-van Severen et Langlois.
Vice-présidents : MM. le chanoine Cauchie et Colens.
Rapporteur : M. Ernest Matthieu.
Secrétaire : M. l'abbé Callewaert.
Secrétaires-adjoints : MM. Joseph De Wolf et Joseph Dugardyn.

QUATRIÈME SECTION. — PRIMITIFS FLAMANDS.

Présidents : MM. Victor de Swarte, Henri Hymans et le baron Henri Kervyn de Lettenhove.
Vice-présidents : MM. Jules Helbig, Georges Hulin et James Weale.
Rapporteur : M. Jean de Brouwer.
Secrétaire : M. Tulpinck.
Secrétaire-adjoint : M. Joseph de Brouwer.

Toutes ces nominations sont ratifiées par les acclamations de l'assemblée.

M. le Président. La parole est à M. Beernaert, ministre d'État.

Discours de M. Beernaert [1].

MESDAMES ET MESSIEURS,

L'éminent conférencier que nous devions entendre, nous fait défaut par un contretemps inattendu et on me demande de le remplacer. J'y consens, non pas pour faire un discours, — dans une assemblée de savants comme celle-ci, on n'improvise pas, — mais parce que j'ai là quelques documents, au moins en partie inédits, et dont la communication provoquera peut-être d'utiles recherches.

Dans cette vieille et noble cité de Bruges, où le culte des arts date de si loin et se perpétue, il est un nom connu et vénéré de tous, dont notre incomparable exposition des Primitifs flamands a comme rajeuni l'éclat, c'est celui de Jean Van Eyck. Il n'est pas de Brugeois qui ne connaisse Van Eyck, de même qu'à Anvers il n'est pas de mendiant qui ne sache ce que fut Rubens.

Jean Van Eyck fut un homme heureux. Admiré de son vivant, sa renommée n'a pas subi de ces éclipses, si fréquentes dans le domaine des arts; il est aujourd'hui plus grand que jamais.

On sait où il naquit, où il habita, comment il vécut; on sait où reposaient ses cendres, avant que des vandales impies les eussent jetées au vent. La plupart de ses œuvres, toujours saines et solides, sont parvenues jusqu'à nous.

Ce n'était pas seulement un grand artiste, si grand que d'après Giovanni Santi, — le père de Raphaël, — sa peinture « dépassait souvent la vérité » : c'était aussi un savant. Facius rapporte qu'il était fort expert en géométrie et en chimie, et ce fut ainsi, sans doute, qu'il inventa le procédé de peinture dont nous usons toujours.

On sait encore que c'était en même temps un esprit ouvert à toutes choses, un brillant cavalier, presque un homme de cour; je dirais un homme du monde si ce mot trop moderne ne semblait ici sonner faux.

Il est certain qu'il a joué un rôle important dans la vie de nos provinces, à une époque où la maison de Bourgogne y avait la cour la plus fastueuse du monde. Mais ce rôle n'est pas suffisamment

---

[1] Nous reproduisons le discours de M. Beernaert tel qu'il nous a été possible de le recueillir.

connu, et c'est à ce sujet que je voudrais provoquer des investigations, qui donneraient sans doute d'intéressants résultats.

Voici, je pense, tout ce qu'on en sait.

Jeune encore, Jean Van Eyck suivit en Zélande ce Jean de Bavière qui préféra la vie des camps à son bel et princier évêché de Liège. Van Eyck était son peintre et son *varlet de chambre;* le mot a mauvaise allure, on prononce aujourd'hui chambellan *(rires)*. Alors déjà, il se mêla de politique et de diplomatie, et on affirme que les archives de Leyde conservent des documents intéressants se rapportant à cette période de la vie du grand artiste.

De là, Jean passa au service du Duc de Bourgogne, l'un des princes les plus puissants et les plus riches de l'époque, et, à partir de ce moment, les registres des comptes conservés aux archives de Lille, fournissent quelques renseignements précieux. A cette époque, les comptes ne consistaient pas, comme aujourd'hui, en simples relevés de chiffre. Souvent nous trouvons l'analyse des faits et d'autres mentions curieuses.

Dès 1425, Jean Van Eyck a été chargé de missions secrètes pour le Duc, et voici ce que porte une pièce de dépense qui y est relative :

3 Octobre 1425-2 Octobre 1426. — « Septième compte Gui Guilbaut, conseillier et receveur-général de toutes les finances de monseigneur le duc de Bourgogne. » — Chapitre XXI[e] et dernier. « Autre despence faite au temps de ce compte. »

« A Johannes de Eick, varlet de chambre et paintre de mondit seigneur, la somme de quatre vins unze livres, cinq solz, du pris de XL gros, monnoye de Flandres, la livre, laquelle du commandement de mondit seigneur lui a esté paiée, baillée et délivrée comptant, tant pour faire certain pélerinage que mondit seigneur pour lui et en son nom lui a ordonné faire, dont autre déclaration il n'en veult estre faite comme sur ce que, par icelui seigneur, lui povoit estre deu, a cause de certain loingtain voiage secret, que semblablement il lui a ordonné faire en certains lieux que aussi ne veult autrement déclarer, si comme il appert par mandement de descharge de mondit seigneur sur ce fait donné à Leyden, le XXVI[e] jour d'aoust, l'an MCCCCXXVI, pour ce 91 l., 5 s. de 40 gros » (fol. 72) [1].

On voit que la somme était rondelette, et il se dit même que l'une de ces missions n'était pas sans quelque intérêt pour Bruges ?...

[1] Inventaire sommaire des Archives départementales du Nord, antérieures à 1790. Tome IV, page 105. Chambre des comptes de Lille, série B. B. 1933 (Registre). — 207 feuillets, parchemin.

En 1428, Van Eyck fit partie de l'ambassade envoyée en Portugal pour demander la main de la fille du Roi Jean I[er], et son absence dura près d'un an et demi. Il y a à ce sujet, aux archives de Bruxelles, un récit intéressant et peut-être trouverait-on à Lisbonne d'autres documents du même genre. De cette époque datent aussi divers portraits perdus ou égarés.

En 1432, le peintre est au comble de la gloire. Il est à Bruges et vient d'y terminer ce chef-d'œuvre immortel, l'agneau mystique. Le Duc va le voir en grande pompe dans l'atelier du maître, et le magistrat de Bruges, — ville d'art alors comme aujourd'hui, — en fait autant.

Par un témoignage de faveur plus matériel, le Duc octroie à son « varlet de chambre » une pension. Mais la chambre des comptes de Lille y fait objection et il faut que le Prince se fâche. Les termes du mandement sont d'un vif intérêt.

1[er] Janvier 1435-31 Décembre 1435. — Mandements de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant :

« Aux gens de noz comptes à Lille, nous avons entendu que faictes difficulté de veriffier certaines noz lettres de pension à vie par nous derrainement ordonnée à notre bien amé varlet de chambre et paintre Jehan Van Eyck, par quoy il n'en peut estre paié de sa dicte pension ; et le conviendra, à ceste cause, laissier nostre service, en quoy prendrions très grant desplaisir, car nous le voulons entretenir pour certains grans ouvraiges, en quoy l'entendons occuper cy après et que *nous trouverions point de pareil à nostre gré ne si excellent en son art et science*, et pour ce nous voulons et expressément nous mandons que, incontinent cestes veues, vous vériffier et enteriner nos dictes lettres de pension et faictes payer ledit Jehan Van Eyck, d'icelle pension, tout selon le contenu de nos dictes lettres sans ce que plus vous en parlez, ou arguez, ne y faictes dilacion, mutacion, variacion ou difficulté quelconque, sur tant que nous doubtez désobéir et courroucier, et y faictes tant ceste fois pour toutes qu'il ne nous en conviengne plus rescripre, laquelle chose prendrions très mal en gré. Escrip en nostre ville de Dijon, le XII[e] jour de mars, mil CCCCXXXIIII (¹). »

Peu après, Van Eyck a un enfant et le Duc en est le parrain. Pour le baptême, comme on le ferait aujourd'hui, c'est un seigneur de sa cour, M. de Chargny, qui le représente à la cérémonie et les comptes de Lille nous apprennent quel fut le cadeau du Duc : six tasses d'argent.

(¹) Inventaire sommaire des Archives départementales du Nord, antérieures à 1790. Tome IV, p. 131. Chambre des comptes de Lille. Série B. B. 1955. (Portefeuille). — 129 pièces, parchemin : 9 sceaux.

Voici l'ordonnance de paiement, elle est datée de Bruxelles et du dernier jour de Juin 1434.

1er Janvier 1434-31 Décembre 1434. — « A Jehan Veutin, orfèvre, demourant à Bruges, la somme de quatre vins seize livres, douze sols du pris de XL gros monnoye de Flandre la livre, qui deue lui estoit pour la vendue et délivrance de six tasse d'argent pesans ensemble douze marcs du pris de VIII livres I sol le marc, lesquelles mondit seigneur a de lui fait prendre et achetter, pour les, de par icellui seigneur, donner et présenter au baptisement de l'enfant Johannes Van Eeke, son paintre et varlet de chambre, lequel il a fait tenir sur fons, en son nom, par le seigneur de Chargny, comme plus a plain peut apparoir par mandement de mondit seigneur sur ce fait et donné en sa ville de Bruxelles le dernier jour de Juing XXXIV. Quittance dudit Jehan Veutin et certificacion dudit seigneur de Chargny » (fol. 218 v°) [1].

En 1436, Van Eyck fit pour compte du Duc de grands voyages, et c'est ici surtout que de nouvelles recherches pourraient donner peut-être quelque lumière.

Les comptes ne portent que cette indication mystérieuse :

1er Janvier 1436-31 Décembre 1436. — Huitiesme et darrain compte de Jehan Abonnel dit Le Gros, conseillier et receveur général de toutes les finances de monseigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant, comte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, de Haynau, de Hollande, de Zéellande et de Namur, des deniers par lui receuz et despensez à icelle cause en un ang entier. — « A Johannes d'Eyck, varlet de chambre et paintre de mondit seigneur, pour aller en certains voiaiges loingtains et estranges marches où. mondit seigneur l'a envoyé pour aucunes matières secrètes, dont il ne veult aultre déclaracion estre faicte, VIc philippus valent VIIc XX l. [2] (fol. 133 v°) [3].

Matières secrètes — dont Monseigneur ne veut pas qu'autre déclaration soit faite !

Ne se trouvera-t-il pas quelque curieux pour chercher à étudier ce mystère ?

Et l'objet de la mission devait être important, car Van Eyck recoit 720 £., de 40 gros de Flandre à la livre, et de plus semble-t-il, encore six tasses d'argent.

---

[1] Inventaire sommaire des Archives départementales du Nord antérieures à 1790. — Tome IV, page 127. Chambre des comptes de Lille, série B. B. 1951 (Registre). — Parchemin ; 255 feuillets.

[2] On lit en marge ; de la main du clerc de la chambre des comptes de Lille : « Super ipsum Johannem d'Eyck ad computandum : seulement IIIc LX livres. Dont il rend cy quittance de IIIc LX l. seulement, et le surplus montant à semblable somme de IIIc LX l. royé pour deffaut de quittance. »

[3] Inventaire sommaire des Archives départementales du Nord antérieures à 1790. Chambre des comptes de Lille : Recette générale des finances. Série B. page 133. Tome 4. B. 1957 (Registre). — Parchemin ; 388 feuillets.

Les mentions des comptes deviennent ensuite plus rares. En 1439, le receveur général rembourse à Van Eyck ce qu'il avait payé à « ung enlumineur de Bruges » pour Monseigneur. Voici l'ordonnance :

1 Janvier 1439-31 Décembre 1439. — « Compte III[e] de Jehan de Visen, conseillier et receveur général de toutes les finances de monseigneur le duc de Bourgogne et de Brabant, comte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, de Haynau, de Hollande, de Zellande et de Namur, des deniers par luy receuz et despensez à celle cause en ung an entier. » A Johannes Van Eicke, paintre de mondit seigneur, qu'il avoit payé à ung enlumineur de Bruges pour avoir enluminé certain livre pour mondit seigneur où il a II[c] LXXII grosses lettres d'or et XII[c] petites, VI l. VI s. VI d. » (fol. 196) (1).

En 1442, la chambre de Lille fit de nouveau des difficultés pour le règlement de la pension octroyée à Jean Van Eyck et l'ordonnance du Duc, qui leur enjoint de céder, est vraiment bien digne de remarque :

Ordonnance de Philippe-le-Bon, enjoignant aux gens des Comptes de Lille d'entériner le don, que le duc a fait, d'une pension viagère à Jean Van Eyck, son valet de chambre et peintre, don que lesdites gens faisaient difficulté de vérifier, ce que le duc n'entend pas :

« Car nous le voulons entretenir pour certains grans ouvrages, et que nous trouverions point le pareil à nostre gré, ne si excellent en son art et science (2). »

Voilà comment au XV[e] siècle, un grand prince traitait un grand artiste !

Je ne connais plus ensuite de mention de Jean dans les livres des comptes, qu'après son décès. La succession de l'artiste était obérée et sa maison hypothéquée. Sa fille, qui désirait entrer en religion, n'avait pas les ressources nécessaires. Elle s'adresse au Duc et un secours lui est alloué en ces termes :

1[er] Janvier 1449-31 Décembre 1449. — « Compte quatriesme de la recepte générale de toutes les finances de monseigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant, tant en recepte comme en dépense, pour ung an entier commenceant le 1[er] jour de Janvier l'an mil IIII[c] XLIX et finissant le dernier jour de Décembre l'an mil IIII[c] XLIX, faicte par Guillaume de Poupet, receveur général des finances ».

---

(1) Inventaire sommaire des Archives départementales du Nord antérieures à 1790. Tome IV, page 144. Chambre des comptes de Lille. Série B. B. 1966. (Registre). — Parchemin ; 387 feuillets.

(2) Inventaire sommaire des Archives départementales du Nord, antérieures à 1790. — Tome II, page 153. Chambre des comptes de Lille. Série B. B. 1605 (Registre). — In-folio, papier, 305 feuillets. 1242-1442. — Dixième registre des chartres.

« A Lyevine Van der Eecke, fille de feu Jehan Van der Eecke, jadiz painctre varlet de chambre de mondit seigneur, pour don que mondit seigneur lui a fait, pour une fois, pour Dieu et en aulmosne, pour soy aidier à mettre religieuse en l'église et monastère de Mazeek au pays de Liège, XXIII l. » (fol. 186) (¹).

C'est assurément la piété filiale qui avait fait choisir par Liévine le monastère de Maeseyck, berceau de sa famille.

Voilà, je pense, tout ce qu'on sait des rapports de Van Eyck avec le bon Duc et il y aurait, selon moi, intérêt a chercher à en savoir davantage, car ce n'est pas un fait ordinaire que de voir à cette époque reculée, un artiste élevé au rang d'ambassadeur.

Mais pour la Flandre quel temps glorieux ! C'était, dit Victor Hugo, « le premier comté du monde » et, certes, de petits royaumes avaient moins d'influence et de richesses.

Bruges était une des plus belles villes d'Europe. On n'y voyait qu'églises, monastères, palais, hôtels de nations étrangères, maisons du corporation. Et partout des objets d'art, peintures, orfèvreries, sculptures en pierre et en bronze, étoffes précieuses ; le souci de l'art y régnait en toutes choses. Les moindres objets d'ameublement étaient des modèles de goût, dont nous sommes loin. Les bourgeoises étaient vêtues comme des reines. Et par les quelques faits que j'ai rapportés tout à l'heure, on a pu juger de la haute estime où, dans cette société de grands seigneurs et de gens des communes, étaient tenus les maîtres en renom.

Je rapprochais tantôt le nom de Van Eyck de celui de Rubens : et quoi de plus naturel, quoi de plus indiqué que ce rapprochement. Van Eyck et Rubens ont symbolisé et comme personnifié deux époques de l'art bien différentes et peu faites pour se comprendre. Mais ils ont excité la même admiration ; elle se poursuit à travers les siècles avec le même respect et, par une coïncidence bien digne de remarque, tous deux ont joui de la faveur et de l'amitié de leurs souverains. Si Van Eyck fut le peintre et le varlet de chambre de Philippe de Bourgogne, Rubens fut le peintre et le gentilhomme des archiducs Albert et Isabelle. Et, dans des temps où il semblait que la parole ne fut qu'à la force, tous deux ont, à divers reprises,

(¹) Inventaire sommaire des Archives départementales du Nord, antérieures à 1790. — Tome IV, page 184. Chambre des comptes de Lille. Série B. B. 2002 (Registre.) — 227 feuillets, parchemin.

rempli des missions diplomatiques. Le pouvoir de droit divin ne croyait pas déroger en se faisant représenter par la royauté du talent. C'est là un fait exceptionnel dans les annales de l'art et je tiens qu'il fait honneur à notre pays. N'est-ce pas aussi Charles-Quint qui se baissait pour ramasser les pinceaux du Titien?

Ce sont là des traditions à reprendre. Et la chose est ici plus aisée qu'ailleurs.

Bruges a perdu plus d'un des monuments qui faisaient son orgueil, mais elle est restée dans son ensemble la ville du XV[e] siècle, et c'est toujours un incomparable écrin. Voyez comme les étrangers vous admirent.

Et parmi vous, le sentiment de l'art s'est conservé. Il faut le développer! Il faut que l'art soit partout, ennoblissant et élevant toutes choses. Il le faut à la rue, il le faut dans nos demeures; il doit guider la main de nos artisans, il doit orner la vie quotidienne, comme il doit présider à la pompe des fêtes publiques.

Notre pays s'enorgueillit d'un passé artistique illustre. Que l'avenir ne lui soit pas inférieur! Voilà un vœu pour lequel tous nos cœurs peuvent battre à l'unisson. (*Longs applaudissements.*)

L'assemblée, enthousiasmée par la pénétrante éloquence de l'éminent ministre d'État, lui fait une longue et vibrante ovation.

M. le Président. — L'éloquent ministre d'État, qui nous a tenus sous le charme de sa parole si attachante, nous a fait connaître l'illustre peintre flamand, Jean Van Eyck, sous un aspect tout nouveau pour la plupart d'entre nous. Je remercie vivement M. Beernaert de son intéressant discours et je suis persuadé que vous vous associez tous à l'hommage de reconnaissance que je suis heureux de lui offrir. (*Longs applaudissements.*)

Je dois vous annoncer que plusieurs des invités et des notabilités parmi les membres du Congrès m'ont écrit, pour s'excuser de ne pouvoir se rendre à la solennité de ce jour.

Ce sont, d'abord, les Présidents d'honneur : MM. le comte de Smet de Naeyer, ministre des Finances et des Travaux publics; de Trooz, ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique; le baron van der Bruggen, ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts ; le comte Charles d'Ursel, gouverneur de la province; Mgr Waffelaert, évêque de Bruges; MM. le comte Amédée

VISART DE BOCARMÉ, bourgmestre de Bruges ; REYNAERT, bourgmestre de Courtrai et LEFÈVRE-PONTALIS, directeur de la Société française d'archéologie ;

Ensuite, M. LANGLOIS, délégué du Gouvernement français ;

Les membres honoraires du Congrès : MM. Alfred DUMONT, maire de Dunkerque et Salomon REINACH, membre de l'Institut de France ;

M. GOFFINET, colonel commandant le 3e régiment de lanciers.

Les membres dont les noms suivent ont envoyé leurs excuses, étant empêchés d'assister à la session du Congrès ou à une grande partie des séances :

MM. BAZENEREYE, délégué de la *Société des antiquaires du centre*, à Bourges ; CASATI DE CASATIS, conseiller à la cour de Paris ; le chanoine CAUCHIE, professeur à l'université de Louvain, vice-président de la 3e section ; le baron CAVROIS DE SATERNAULT, président de l'*Académie d'Arras ;* le baron DU TEIL, délégué de l'*Union Faulconnier;* LACAVE-LAPLAGNE, avocat à la cour de Paris; POULLET, professeur à l'université de Louvain ; le chanoine VAN CASTER, président et délégué du *Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines ;* le comte François VAN DER STRAETEN-PONTHOZ et WILMOTTE, professeur à l'université de Liège.

Voici la liste des ouvrages offerts en hommage au Congrès :

Les clochers de brique polygonaux de l'école toulousaine dans le diocèse de Montauban, par M. le chanoine Fernand POTTIER, président de la *Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, à Montauban ;

Le Pays des Atlantes ou *la Patrie des dieux*, par M. l'avocat Frédéric DE LAET ;

Le Village de Saint-Momelin (Artois et Flandre), notice historique, par M. le baron Joseph DU TEIL ;

Les monographies paroissiales du diocèse de Cambrai, par M. le chanoine LEURIDAN, président de la *Société d'études de la province de Cambrai ;*

Notice historique sur Wannehain, par le même ;

Inventaire sommaire des archives communales de Houplin-lez-Seclin, par le même ;

Un registre de l'état civil (commune d'Houplin-lez-Seclin), par le même ;

Rapport sur les travaux de la Société d'Émulation de Roubaix de 1868 à 1893, par le même ;

Rapport sur les travaux de la Société d'Émulation de Roubaix en 1894 et 1895, par le même;

Notice historique sur Carnin (commune du canton de Seclin), par le même, avec la collaboration de M. l'abbé G. RAFIN, curé de Carnin;

Inventaire sommaire des archives communales de Carnin, par le même ;

Inventaire sommaire des archives communales de Templemars, par le même ;

Statuts de la Société d'études de la province de Cambrai ;

Les fondateurs du collège de Dainville à Paris, par M. le comte DE BRANDT DE GALAMETZ ;

Rapport de la fouille faite aux Bons-Villers, à Liberchies, par M. J. KAISIN, vice-président de la *Société archéologique et paléontologique de Charleroi ;*

Livraison du 15 Juillet 1902 de la « Revue d'histoire ecclésiastique », par M. le chanoine CAUCHIE ;

Des architectes de l'église de Ste-Waudru, à Mons, 1e et 2e partie, par M. Joseph HUBERT ;

Rapport sur le Congrès archéologique de France, Agen et Auch, 1901, par M. le vicomte DE GHELLINCK VAERNEWYCK ;

Histoire de l'enseignement primaire en Hainaut, par M. l'avocat Ernest MATTHIEU ;

La confrérie de Sainte-Waudru, à Mons, par le même ;

La bibliothèque du chanoine Eloy, écolâtre du chapitre de Saint-Germain, à Mons, par le même ;

Le rôle des chapitres ecclésiastiques dans l'organisation de l'enseignement aux Pays-Bas, par le même.

Conformément aux statuts de la Fédération, ces publications seront déposées à la bibliothèque de la *Société d'Émulation.*

Avant de lever la séance, je suis heureux de vous annoncer qu'à l'assemblée générale de demain Lundi 11 Août, à 4 ½ heures, deux orateurs éminents prendront la parole : Le R. P. Dom Laurent Janssens, recteur du collège St Anselme, à Rome, et Mgr Schaepman, membre de la 2e chambre des États généraux de Hollande. (*Applaudissements.*)

La séance est levée à 5 ½ heures.

LE BANQUET.

Fidèles aux traditions de nos ancêtres, les congressistes se sont réunis en un banquet à l'*Hôtel du Commerce.* Du temps des ducs de Bourgogne, les plats pouvaient être plus nombreux : nous doutons qu'ils fussent mieux préparés ou les vins plus exquis.

Voici le Menu de ce Banquet :

Potage Colbert

—

Petites Croustades Montglas
Darnes de saumon sauce Vénitienne
Filet à la Viennoise
Timbales à la Toulouse

—

Sorbets au kirsch

—

Canetons de Rouen
Compote d'Abricots
Pâté de gibier à la gelée

—

Pâtisseries
Glaces — Fruits — Dessert.

La table d'honneur était présidée par M. le comte DE LIMBURG STIRUM, président du Congrès. Il avait à sa droite : MM. le baron SURMONT DE VOLSBERGHE, ministre du Travail et de l'Industrie, le baron BETHUNE, président du comité organisateur, le général DE CROOS, le comte DE HAUTECLOQUE, le baron DE LOË, le baron DE VINCK DE WINNEZEELE, le baron H. KERVYN DE LETTENHOVE et le comte Ch. LAIR, délégué de la *Société française d'archéologie.*

A sa gauche et en face : MM. BEERNAERT, ministre d'État, DE SWARTE, délégué du Gouvernement français, DE PAUW, procureur général à la Cour d'appel de Gand, le colonel JACOBY, COSSERON DE VILLENOISY, le vicomte DE GHELLINCK VAERNEWYCK, HELBIG, WEALE, HYMANS, DE BAVAY, conseiller à la Cour de cassation, DONNET, HULIN et le chanoine VAN DEN GHEYN.

Au dessert, M. le comte Thierry de Limburg Stirum a porté le premier toast. L'honorable président s'est exprimé en ces termes :

Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous proposer un toast en l'honneur du monarque qui préside depuis longtemps aux destinées de la Belgique, de Sa Majesté Léopold II. Il est l'égide de notre nationalité : que Dieu lui prête longue vie ! *(Bravo !)*

Le Roi, toujours préoccupé de la prospérité du pays, a attaché son nom à de grandes choses.

Protecteur éclairé des lettres et des arts, il leur a prodigué des encouragements, qui lui donnent des titres à la reconnaissance de tous ceux qui prennent à cœur la conservation de l'ancienne renommée de notre pays.

Je bois à la santé du Roi et de la Famille Royale ; nous en réunissons tous les membres dans nos vœux de bonheur !

Je bois aussi à la santé de M. le Baron Surmont de Volsberghe, ministre du Travail et de l'Industrie. Il a bien voulu distraire quelques moments de ses absorbantes occupations pour se retrouver parmi nous ; c'est pour nous un honneur dont je tiens à le remercier.

Je salue en lui un membre de la *Société d'Emulation;* sa présence à cette réunion est un encouragement pour les travaux auxquels le Congrès va se livrer. A la santé de M. le Baron Surmont de Volsberghe ! *(Vifs applaudissements.)*

Vous me permettrez aussi, Messieurs, de porter un toast à M. Beernaert, ministre d'État. Ce toast sera, je n'en doute pas, accueilli favorablement par tous les archéologues. Dans cette réunion, il ne me sera, certes, pas défendu de rappeler les titres qu'il a à leur reconnaissance.

Comprenant l'obligation qu'il y a pour un gouvernement de ne pas laisser disparaître nos anciens monuments, il a pris, pendant qu'il siégeait au banc des ministres, des mesures, non seulement en vue de leur conservation, mais aussi pour réparer les ruines dues aux injures du temps et à l'incurie des hommes.

Je me permettrai de lui rappeler, — il l'a peut-être oublié, — que c'est lui qui a sauvé de la destruction le château des comtes, à Gand, ce monument unique en son genre. *(Chaleureuses acclamations.)*

C'est de tout cœur que je bois à sa santé !

Je proposerai, Messieurs, de joindre à ces toasts celui que je porte à M. de Swarte, qui a bien voulu accepter la mission de représenter, au Congrès de Bruges, le Gouvernement français ; nous sommes bien charmés de pouvoir l'en remercier.

Le choix fait par le Gouvernement nous prouve tout l'intérêt qu'il porte à la réussite du Congrès et le prix qu'il attache à être bien renseigné sur ses travaux.

M. de Swarte, je bois à votre santé !

Ces paroles si cordiales de M. le Président sont de nouveau accueillies par d'enthousiastes applaudissements. C'est M. de Swarte, délégué du Gouvernement français, qui a pris sur lui d'y répondre. Voici son toast :

Mesdames,

Messieurs les Ministres,

Messieurs,

Permettez au représentant du Gouvernement français de se féliciter d'être au milieu de vous, en ce banquet d'ouverture du Congrès archéologique. M. le Ministre de l'Instruction publique m'a fait, en me désignant, un honneur dont je sens tout le prix et votre Comité, avec une délicatesse infinie, a ajouté, à cette flatteuse mission, une faveur qui met le comble à des sentiments de bienveillance dont je me sens entouré, depuis de longues années, en votre artistique et hospitalière terre de Flandre.

C'est au titre de délégué de la France que je lève mon verre pour vous proposer de boire à la santé des hôtes éminents qui sont venus saluer les débuts de cette session d'archéologie et d'art. Pouvions-nous espérer, en effet, être l'objet d'un encouragement plus précieux que de trouver assis à notre table Leurs Excellences Messieurs le baron Surmont de Volsberghe, ministre du Travail et de l'Industrie et Beernaert, ministre d'État, qui sont classés l'un et l'autre, parmi les hommes les plus entendus de la Belgique en les choses du domaine de l'art et le comte de Limburg Stirum, l'honorable président du Congrès?

A côté d'eux, je vois le savant président du Comité d'organisation, le baron Bethune, dont les remarquables publications archéologiques

sont très appréciées en Europe, partout où les arts, en leurs suggestives manifestations et la science paléographique, en ses révélations fécondes, tiennent en éveil les dillettantes à la recherche des conceptions supérieures. A ceux qui aiment suivre dans nos vieux cartulaires l'évolution des civilisations et qui estiment que les faits précis et indubitables qu'on y découvre, sont bien plus captivants que les légendes souvent, d'ailleurs, invraisemblables, nous pouvons recommander les travaux de documentation sûre et solide du baron Bethune, avec les savantes études de M. James Weale, cet amoureux du XVe siècle, qui a conservé toute l'ardeur de la jeunesse en vivant au milieu d'un passé poétique qu'il a fait refleurir, telles les printanières floraisons de pâquerettes sur l'émeraude des pelouses au polyptique de St-Bavon.

Je bois aussi à M. Verlant, directeur des beaux-arts, au nom de mon ami, M. Henri Royon, son collègue de Paris. J'unis à ces noms, celui de M. Wauters, qui a mis en si belle forme l'histoire de la peinture flamande, à laquelle notre compatriote Eugène Fromentin avait consacré, il y a plus de trente ans, ce poème en prose qui a été le guide de tant de Français en votre hôpital St-Jean.

L'humanité, dans une éternelle vision d'idéal, est attirée sans cesse vers des lointains aux douces rêveries, semblables à ces paysages exquis que vos maîtres du XVe siècle ont peints dans les fonds de leurs tableaux, et ce sont les artistes et les amateurs d'art qui nous dirigent vers ces sommets, loin des marécages de la prose ambiante.

N'est-il pas juste d'ajouter que c'est aussi grâce aux savantes découvertes sur la vie et l'œuvre des artistes, que deviennent plus fructueuses et plus instructives nos excursions dans les collections si riches de l'Italie, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Russie, de l'Espagne ou encore, en vos galeries de la Belgique, que l'on voit une première fois avec joie et que l'on parcourt sans cesse, dans le suggestif et amoureux désir du revoir.

Que de fois, j'ai songé, en visitant vos collections particulières, à ce que devaient être ces hôtels et ces châteaux de nos financiers amateurs d'art de la France, dont j'ai essayé d'esquisser l'histoire aux XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles.

Laissez-moi, Messieurs, terminer ce toast déjà un peu long, en unissant les noms des grands collectionneurs à ceux des historiens

critiques d'art qui ont, comme le baron Bethune, retracé l'histoire des *Méreaux des familles brugeoises* et relevé les artistiques inscriptions tombales de vos églises.

Que l'éminent conservateur du musée de Bruges me permette de l'associer aussi à ce toast ainsi que mon ami Maeterlinck, conservateur du musée de Gand, qui a composé de si beaux mémoires sur Roger van der Weyden, peintre et imagier. M. Hulin, l'éminent professeur, voudra bien aussi prendre la part de nos félicitations, lui qui a décrit, avec de si précieux détails, les fresques découvertes à S[t]-Pierre de Louvain et l'œuvre de Justus de Gand, à Urbin; bientôt, j'espère, il livrera à la publicité ses études sur Jordaens.

Pourrions-nous oublier le fin et délicat critique d'art, M. Hymans, administrateur des estampes au musée de Bruxelles, dont la causerie est un régal de savant et de lettré et aussi le grand historien de Rubens, M. Max Rooses qui à Munich, à Madrid, à Anvers et à Lille a analysé les œuvres de ce chef d'école géant, tout à la fois peintre éblouissant, grand seigneur et diplomate?

En quittant la galerie Plantinienne, nous rencontrons au musée royal d'Anvers M. Pieter Koch, notre associé du Congrès, que nous remercierons toujours, pour la belle exposition qu'il a organisée, il y a trois ans, à Anvers, en l'honneur de Van Dyck.

Je bois enfin aux membres du Comité, et je nomme particulièrement le chanoine Rommel et l'aimable et érudit M. Jean de Brouwer, qui ont porté allègrement le poids de toute la mise en train de notre session.

J'aurais voulu en terminant féliciter M. le Bourgmestre, le comte Amédée Visart de Bocarmé, pour l'impulsion si caractérisée que depuis un quart de siècle il a su donner à la restauration très artistement comprise de la ville de Bruges, mais hélas! un empêchement tout-à-fait impérieux nous prive de la présence, en ce banquet, de votre premier magistrat, auprès duquel j'ai fait de vives instances; j'aurais voulu évoquer devant lui la grande cité brugeoise, l'une des plus brillantes de l'Europe au temps des ducs de Bourgogne, encore toute vibrante aujourd'hui de sève et d'activité.

Que les richesses affluent dans votre port qui s'ouvrira bientôt et que de nombreux vaisseaux de haute mer viennent flotter fièrement en vos bassins, tels les cygnes argentés de votre poétique

« lac d'amour » ; qu'ils soient salués par les salves harmonieuses de votre joyeux carillon !

Je lève mon verre, Messieurs, à Leurs Excellences MM. le baron Surmont de Volsberghe et Beernaert, à MM. les organisateurs du Congrès et je porte un toast, tout particulièrement chaleureux et sympathique, au baron Bethune.

Le discours éloquent de M. de Swarte a trouvé de l'écho chez tous les assistants qui ont chaudement applaudi le délégué français.

Ce fut ensuite le tour de M. le baron Surmont de Volsberghe, ministre du Travail et de l'Industrie. Après avoir vivement remercié les membres du Congrès, l'honorable Ministre a développé une théorie qui a été écoutée avec une vive sympathie par toute l'assistance. Il s'agissait de l'enseignement professionnel, au sujet duquel M. le baron Surmont a émis des idées pratiques et des considérations fort intéressantes, dues à ses observations personnelles et à sa longue expérience. Nous regrettons de ne pouvoir publier *in extenso* ce toast qui a obtenu un si légitime succès.

Au moment où le banquet allait finir nous avons encore entendu le toast suivant de M. Gielen :

Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de pouvoir assister aujourd'hui à cette brillante réunion du XVIe Congrès archéologique et historique, dans cette antique cité flamande.

La magnifique exposition des chefs-d'œuvre de nos immortels Maîtres, si justement admirés, réveille en notre esprit le culte que nos ancêtres professaient pour les beaux-arts.

Parmi les illustres peintres dont les tableaux ornent l'Exposition des primitifs flamands et qui font l'honneur de notre chère patrie, les frères Van Eyck brillent d'un éclat particulier.

Or, vous savez, Messieurs et gracieuses Dames, que Maeseyck s'attribue la gloire d'être le lieu de naissance des Van Eyck, et vous me le pardonnerez si, en cette circonstance solennelle, je viens vous en entretenir un moment.

Encore aujourd'hui, chers Confrères, d'aucuns prétendent lui contester la gloire d'avoir vu naître les immortels Maîtres de

l'école flamande. Le fait qu'ils ont passé leur vie à la cour du duc Philippe-le-Bon leur sert d'argument pour combattre nos justes prétentions. Je ne veux pas abuser de votre bienveillance et je ne demande à fixer votre attention que sur ce seul point : Le comte DE LA BORDE, dans ses recherches laborieuses sur les faits concernant le règne du Duc de Bourgogne, nous apprend que Philippe-le-Bon, ce grand protecteur des arts, voulant vers 1449 (¹), donner une preuve publique de l'estime qu'il professait pour le grand homme que fut Jean Van Eyck, non content d'avoir été le parrain de Lyennie, la fille aînée du peintre, « accorda à sa filleule « un secours pécuniaire de 24 livres de gros monnaie de Flandre, « pour qu'elle pût entrer comme religieuse dans le monastère de « Mazeek, au pays de Liège » (²).

Pourquoi, sept ans après la mort de son illustre père, en 1449, la jeune orpheline veut-elle quitter les lieux qui furent témoins de la gloire de l'auteur de ses jours ? Pourquoi l'idée lui vient-elle de se retirer dans le petit couvent de Maeseyck, si éloigné de Bruges et comme perdu dans les immenses bruyères qui s'étendaient alors jusqu'aux limites du pays, jusqu'aux bords de la Meuse ? N'était-ce pas ce désir inné à tout mortel de revoir les lieux toujours chers, où fut le berceau de leurs parents ? Et le noble Duc, eût-il encouragé ce projet, s'il n'avait été convaincu que l'enfant chérie d'un homme qu'il avait si justement estimé allait trouver, dans ces lointains parages, des souvenirs de son père ?

Les Maeseyckois ont donc le droit, de se réjouir avec Bruges, la noble Venise du Nord, de la gloire dont le nom des inventeurs de la peinture à l'huile reste entouré, et, je suis heureux de pouvoir lui exprimer, de même qu'à ses honorables habitants, toute notre gratitude pour le culte qu'ils professent pour tous ces grands hommes et en particulier pour les illustres frères Van Eyck, leurs concitoyens pendant tant d'années.

Je lève mon verre à la prospérité de la ville de Bruges et à sa renommée artistique ! *(Applaudissements)*.

(¹) *L'Art Chrétien en Flandre*, par l'abbé DESHAINES, p. 126.

(²) Voir Compte de la recette générale des finances du 1er Janvier 1449 au 31 Décembre suivant, Reg. N° F 145 fol. IX vjre de la Chambre des Comptes aux archives du Département du Nord, à Lille. DE LA BORDE, T. 1er, pp. XI et 195.

LE CONCERT.

La soirée s'est terminée aussi agréablement qu'elle avait commencé. C'est dans la salle des concerts, en face de l'*Hôtel du Commerce*, que les chanteurs de St-Gervais, sous la direction de l'infatigable M. Bordes, ont donné un concert de musique vocale ancienne. Ce sont particulièrement les maîtres flamands et franco-belges du XVIe siècle qui ont fait les frais de la séance. Le public distingué et nombreux qui remplissait la coquette salle n'a cessé, à juste titre, d'exprimer sa satisfaction enthousiaste au sujet de cette archaïque audition dont voici le programme :

CONCERT DE MUSIQUE VOCALE ANCIENNE
et particulièrement
de Maîtres Flamands et Franco-Belges du XVIe siècle,
donné par les *Chanteurs de St-Gervais*,
sous la direction de leur chef, M. CH. BORDES.

Solistes :

Melle Marthe Legrand, Melle Jane Ediat et Mr Albert Gébelin.

---

1. **Déploration de Jehan Ockeghem** (à 5 voix). JOSQUIN DE PRÈS.

Les chanteurs de St-Servais.

Ce morceau fort curieux est peut-être la plus célèbre des pièces de ce genre, consacrée à la mémoire d'un artiste flamand, par un de ses contemporains, selon l'usage de l'époque. Il existe de nombreuses déplorations ; mais celle d'Ockeghem, par Josquin, les surpasse toutes. Elle est entièrement construite sur le chant de Requiem confié aux 2^ds ténors ; les autres voix du motet déplorent, en français de la Renaissance, rempli de réminiscences antiques, la perte irréparable du grand musicien, qui fut, on le sait, argentier du roi Louis XI. La fin surtout, où Josquin convie ses contemporains Brumel, Pierchon, lui-même et compères à pleurer « moult larmes d'œil », est d'une tristesse

8

touchante. Il est fâcheux que les voix, écrites hors des tessitures actuelles, ne permettent pas de donner de ce morceau l'exécution parfaite qu'on est en droit d'en attendre.

2. **Deux chansons de trouvères du Nord de la France,** remises au jour par M. Pierre Aubry.

Melle Marthe Legrand, de la Scola Cantorum.

A. *A qui dir' elle sa pensée ?...*

B. *Laissez jouer jeunes gens.*

3. **Deux chansons françaises du XVIe siècle.**

A. *Mignonne allons voir si la rose (Ronsard).* G. Costeley.

B. *Au joly jeu du pousse-avant.* Cl. Jannequin.

Guillaume Costeley est un compositeur de la Renaissance française. Bon français. né à Evreux, il fut le chef de la réunion des chansonniers nommée « Le Puy d'Evreux ». La chanson sur les célèbres paroles de Ronsard est une merveille de grâce. Costeley composa fort peu, ou du moins on ne connaît de lui qu'un seul recueil de chansons, qui sont presque toutes des chefs-d'œuvre et dont nous devons la réédition à M. Henri Expert, dans sa magnifique collection « Les maîtres musiciens de la Renaissance Française. »

Clément Jannequin. lui, est plus connu. Auteur de la célèbre « Bataille de Marignan », il est d'usage de le classer parmi les Maîtres de l'Ecole Franco-Belge. C'est un des musiciens les plus curieux et les plus captivants de la Renaissance. Il fut attaché à la cour de François Ier, comme maître de chapelle ; ses chansons sont le reflet de cette cour, si française, mais quelque peu dissolue. Le spécimen que nous donnons aujourd'hui est une merveille de rythme, de vivacité et de grâce.

Le jeu du pousse-avant était, d'après Rabelais, un jeu de la palette, que l'on poussait du pied, sur le sable fin des allées d'un jardin. La mêlée qui accompagne la recherche de la palette ou la prise des gages, est délicatement rendue par la musique, pleine de mouvement et de vie.

4. **Chanson de trouvère de la Vieille France,** remise au jour par M. Pierre Aubry.

Mr Albert Gébelin.

Reveillez-vous Picards, Picards et Bourguignons.

5. **Quatre chansons à quatre voix.** Roland de Lassus.

A. *Quand mon mary vient de dehors.*

B. *Mon cœur se recommande à vous.*

C. *Si vous n'estes en bon poinct.*

D. *Fuyons tous d'amour le jeu.*

Roland de Lassus est le grand maître de la chanson... et des motets de pénitence, où il a trouvé des accents admirables, sans doute pour se

faire pardonner les autres. Né à Mons, il peut être considéré, avec Josquin de Près, comme le plus grand maître de l'école Franco-Belge. Attaché à la cour de Lorraine, comme enfant de chœur, il participa, à l'âge de 13 ans, au siège de St-Dizier, ce qui permet de fixer maintenant à 1530 la date de sa naissance, que l'on faisait remonter à tort à 1520. Cette date se trouve confirmée, du reste, par l'inscription peinte dans la tapisserie, qui sert de fond au célèbre portrait du maître, reproduit et publié par la maison Breitkopf et que tous les congressistes de Bruges ont eu dans les mains. Il est représenté dans sa cinquantième année, en l'an 1580. Le portrait était connu, mais on ne s'était jamais avisé de faire la soustraction révélatrice : ce qui n'empêche que bien des publications ou programmes continuent à porter les dates erronées de 1520-1594.

6. **Deux chansons populaires des provinces Françaises,** recueillies et harmonisées par J. Tiersot.

Melle Jane Ediat.

A. *La bergère aux champs.*

B. *Mon père avait cinq cents moutons.*

7. **La Bataille de Marignan,** fantaisie vocale à 4 voix. — Cl. Jannequin.

Cette célèbre pièce est trop connue pour que nous en parlions ici. Jannequin, qui assista comme maître de chapelle dans la suite du roi à la célèbre bataille de 1515, voulut, de retour en France, peindre en musique la melée des combats et les diverses phases de la bataille. Cette pièce fut si célèbre qu'on raconte qu'une grande dame de la cour voulut se la faire sonner à son lit de mort !

8. **Trois chansons populaires des provinces Françaises** (en chœur), harmonisées par Tiersot.

A. *Voici la St Jean (Poitou).*

B. *C'est le vent frivolent (Canada).*

Les chanteurs de St-Gervais.

9. **Deux chansons à trois voix des maitres Franco-Flamands.**

A. *Il me fait mal de vous savoir languir.* — Pierre de la Rue. (Pierchon).

B. *Chanson à danser.* — Loyset Compère.

10. **Deux chansons des XVe et XVIe siècles,** harmonisées à 4 voix par Gevaert.

A. *Noël Wallon du XVIe siècle.*

B. *Chansons de Soudards du XVe siècle.*

En résumé : journée et soirée on ne peut mieux réussies. Dès ces premières réunions, on pouvait constater que le congrès de Bruges allait avoir un succès considérable.

LUNDI 11 AOUT 1902.

Restauration de l'église Notre-Dame. Visite des travaux.

Une cinquantaine de membres de la section d'Archéologie, répondant à l'invitation qui leur avait été faite, dans la matinée, pendant la réunion des sections, se réunirent le 11 Août, à deux heures et demie, à l'église Notre-Dame, pour y visiter les travaux de restauration du triforium et des fenêtres hautes du chœur et de la nef, exécutés sous la direction de M. De Wulf, architecte-directeur des Travaux de la ville de Bruges.

M. De Wulf fit d'abord parcourir aux congressistes les vastes nefs de cet édifice et leur donna quelques explications au sujet des diverses périodes de sa construction ; il leur montra les parties les plus anciennes de l'église, qui datent du commencement du XIII[e] siècle et qui portent partout l'empreinte de l'architecture tournaisienne. Il signala les diverses modifications qu'on apporta à l'édifice, au cours du même siècle, lorsque l'on reconstruisit le chœur en style ogival où l'influence française est bien marquée.

De là, il conduisit les membres du Congrès au transept nord où il leur fit voir les divers tâtonnements des Maîtres de l'œuvre de la tour. Il leur montra encore les diverses ajoutes qui furent faites à l'église au cours des XIV[e], XV[e] et XVI[e] siècles.

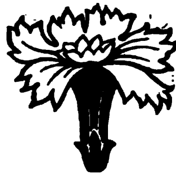
Toutes les fenêtres des bas côtés et des chapelles de la S[te] Croix et du S[t] Sacrement ont reçu, en ces derniers temps, des meneaux d'après les dessins et sous la direction de M. De Wulf.

Après la visite de l'église, les Congressistes gravirent l'escalier de la tour, pour examiner, sur les échafaudages, les travaux de reconstitution du triforium et des fenêtres hautes.

Le triforium primitif a été démoli lors de la reconstruction des voûtes de l'église, à la fin du XVIII[e] siècle (vers 1760), et remplacé par des arcades à arcs surbaissés, dans le goût de l'époque.

Les matériaux de l'ancien triforium ont été retrouvés dans la maçonnerie de remplissage, élevée au-dessus de ces arcades et dans les reins des voûtes.

La découverte de ces matériaux et les indications d'un tableau du XVII[e] siècle, donnant une vue intérieure de l'église, ont permis de reconstituer fidèlement le triforium ancien. De nombreux fragments suffisamment bien conservés sont même remis en œuvre.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU LUNDI 11 AOUT 1902.

La deuxième assemblée générale a lieu au foyer du théâtre. L'assistance est aussi nombreuse et aussi distinguée que le premier jour. Au bureau, présidé par M. le comte DE LIMBURG STIRUM, ont pris place, avec le délégué du Gouvernement français, Mgr SCHAEPMAN, membre de la seconde Chambre de Hollande, le R. P. Dom Laurent JANSSENS, recteur du collège bénédictin de St-Anselme à Rome et M. Léon DE FOERE, secrétaire général.

Discours de Dom Laurent Janssens.

MONSEIGNEUR,

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous avez devant vous un conférencier de surprise, dans toute la force de l'expression. C'est l'éloquent député Denys Cochin qui devait, ce soir, vous faire applaudir sa vaillante parole. A son défaut, — les motifs de son absence ne vous sont que trop connus, — si j'ose me présenter devant vous, c'est qu'en agissant ainsi, j'ai cru me montrer bon Bénédictin. Le zèle pour l'œuvre de Dieu, l'obéissance et l'humiliation est la marque distinctive à laquelle S. Benoît aime de reconnaître ses fils (1). L'obéissance, je la pratique en cédant aux instances qui me sont faites ; l'humiliation m'est assurée d'avance par la déception que ma présence vous cause ; et l'œuvre de Dieu, je me propose de l'exercer devant vous, en vous entretenant de l'art, de cette seconde création que Dante appelait, dans son puissant langage, « la petite-fille de Dieu. »

---

(1) Règle de S. Benoît, chap. 58.

Les artistes du moyen âge aimaient à représenter la légende, alors si populaire, de S. Christophe, de ce géant qui traverse, pieds nus, un fleuve aux eaux rapides, en portant sur ses épaules athlétiques un tout petit enfant à la caresse séduisante et mystérieuse. Mais à mesure que le colosse avance, le poids de l'enfant grandit, jusqu'à le fixer, immobile, émerveillé, au milieu des flots.

Ce Christophe porte-Dieu est l'humanité traversant le fleuve agité de la vie. Pour adoucir sa marche, elle porte, elle aussi, sur ses épaules courageuses, un fardeau plein de sourires et de charmes : l'art. Mais plus elle le porte, plus elle en éprouve l'écrasant mystère. Car l'art digne du nom est comme une incarnation médiate du Verbe éternel, créateur et soutien du monde, en passant par le prisme du verbe créé de l'intelligence humaine.

Cet art, sublime par son origine et sa destinée, nous en trouvons une admirable synthèse dans cette exposition des primitifs flamands, que j'ose appeler la plus éclatante révélation artistique de ces dernières années. C'est d'elle que je m'inspirerai dans la conférence que j'ai l'honneur de vous faire, m'efforçant de répondre à cette double question : l'exposition des primitifs, que nous dit-elle d'elle-même? Que nous dit-elle de nous ?

Mais avant d'aborder ce double examen, j'éprouve le besoin de vous faire acclamer le nom de l'éloquent orateur dont vous étiez si désireux d'applaudir la parole. Certes, si Monsieur Denys Cochin n'est pas en ce moment à la place que j'occupe, c'est qu'il est resté à Paris, pour y faire œuvre de bon archéologue et de bon artiste. Rien n'est odieux à l'archéologue consciencieux et érudit comme l'anachronisme. Messieurs, laissez-moi vous le demander, ce qui se passe actuellement chez nos voisins du Midi, n'est-ce pas, pour le moins, un anachronisme criant ? Et si, suivant la belle parole de S. Jean Chrysostôme, il n'est d'art plus difficile que celui de former la jeunesse à la vertu, — et j'ajouterai, de soulager toutes les formes de la douleur, — travailler à conserver cette élite d'hommes et de femmes voués par Dieu et pour Dieu à ce double ministère, n'est-ce pas faire éminemment œuvre d'artiste chrétien ?

***

L'exposition des primitifs flamands, que nous dit-elle d'elle-même, Messieurs ?

L'autre jour, au cours des assises musicales de la maîtrise de St-Gervais, M. Edgard Tinel, dans une conférence-programme, disait : Bach n'est pas un musicien, c'est la musique. Je crois pouvoir dire, avec au moins autant, si pas plus de raison : l'exposition de nos primitifs, ce n'est pas l'œuvre de quelques peintres illustres, c'est la peinture. J'abandonne aux disputes des archéologues la question de savoir jusqu'où il y eut vraiment une école flamande. Quand bien même il serait démontré que, dans cette pléiade d'artistes, un petit nombre seulement ait appartenu à la Flandre par la naissance; la gloire de les avoir attirés et fait grandir compenserait, pour Bruges en particulier, celle de leur avoir donné le jour.

L'art est une synthèse de vérité et d'idéal.

La vérité est l'élément objectif, l'idéal l'élément subjectif. Sans la base de la vérité, l'idéal s'évapore dans le rêve, dans le caprice, dans l'excentricité, dans le faux sublime. Sans l'élévation de l'idéal, la vérité rampe terre à terre, toujours prête à s'embourber, fatalement réduite à ne rendre que l'écorce des choses, l'une des facettes de la matière, sans pénétrer le prisme, ni même l'embrasser tout entier.

Il suit de là que, plus une école parvient à unir d'une union intime, je dirais substantielle, la vérité objective, qui est comme le corps de l'art, et l'idéal subjectif, qui en est l'âme, plus cette école se rapproche de la cime où plane le génie artistique.

Eh bien, n'est-il pas vrai de dire que ce qui se dégage de l'exposition de nos primitifs, c'est ce bienfaisant, ennoblissant alliage de la vérité avec l'idéal? Veuillez me suivre dans la rapide démonstration de cette assertion.

La vérité de la peinture embrasse à la fois la ligne et la couleur, le dessin et le coloris.

Le dessin est comme l'ossature, que la couleur anime et fait parler davantage; ossature cependant douée déjà, à elle seule, d'une vie intense, oui, parfois supérieure, — parce que plus spirituelle, — à ce que la couleur y surajoute. Parcourez les salons de nos primitifs.

Oh ! je le sais, vous y rencontrerez bon nombre d'incorrections

anatomiques. Devant bien des toiles vous pourrez dire : cette main est trop grande, ce bras trop court, cette tête mal posée sur les épaules. Mettons-nous en garde cependant contre ces critiques trop acerbes qui sentent le parvenu. Replaçons-nous à l'époque où ces œuvres furent créées. Réalisons par la pensée le progrès qu'elles ne cessaient d'accomplir. Autant il est ridicule de s'attacher à ces défauts manifestes, pour y chercher le secret de cet art, jusqu'à les reproduire, avec la naïveté et la sincérité en moins ; autant il est injuste de ne pas tenir compte du temps où ces œuvres sont écloses. Est-elle sans défaut de dessin, cette Madone de Cimabué que Florence tout entière porta en triomphe à Santa Maria Novella ? N'y a-t-il pas de lacunes dans le dessin de ces fresques de Giotto et même de Fra Angelico, restées cependant, pour l'effort réalisé et l'impression produite, des créations dignes de toute admiration ?

Reconnaissons avec équité les lacunes de beaucoup de nos primitifs au point de vue du dessin ; mais, dans ces lacunes mêmes, sachons apprécier les progrès accomplis et le désir intense de dessiner le plus correctement possible.

C'est trop peu dire. Dans bon nombre des œuvres étalées à quelques pas d'ici, ne pouvons-nous pas admirer la mâle perfection d'un dessin arrivé aux plus fines nuances d'une vérité parfaite ? Il serait aisé, mais fastidieux, de multiplier les exemples. Je me bornerai à l'une des œuvres de ce merveilleux dessinateur, fidèle jusqu'au réalisme, que fut Jean Van Eyck. Est-il portrait plus fouillé que ce chanoine Van de Paele ? Et sur cette même toile, n'est-ce pas une figure admirable que ce S. Donatien, si fièrement drapé dans les larges plis de sa chape ? Du coup on peut dire que Jean Van Eyck a créé un style d'une technique parfaite, que personne n'a jamais surpassé, pas même les plus grands maîtres italiens.

Et la couleur, Messieurs ? Je reviens de ma dernière visite à l'exposition, — car c'est en la parcourant que j'ai groupé à la hâte les pensées que j'ai l'honneur de vous présenter, — à tout moment j'entendais les visiteurs s'extasier devant les toiles et s'écrier comme à l'envi : Quelle couleur, quelle couleur ! Oui, l'exposition de nos primitifs est une symphonie des tonalités les plus fortes et les plus chaudes, se fusionnant dans des accords multiples, puissants, toujours harmonieux. Ici, la note est plus fraîche, plus originale, comme dans cette admirable châsse de

S[te] Ursule, sortie hier, dirait-on, de l'atelier de Memling; — là, tout se meut dans une gamme plus sombre, comme dans cet admirable tryptique du même artiste : au milieu, S. Christophe avec S. Maur et S. Gilles ; à droite, S. Guillaume de Maleval patronnant le donateur, Guillaume Moreel et ses cinq fils ; à gauche, S[te] Barbe protégeant la femme du donateur avec ses onze filles (1). Quelle noble solennité dans l'ensemble de la toile ; quelle force d'expression au point de vue du coloris, dans cette silhouette noire de Saint Guillaume, où toute l'éloquence se concentre sur la tête, oui, sur les deux yeux, fixant, avec l'interrogation du mystère, le fardeau qui pèse sur les épaules du colosse ! De pareilles tonalités atteignent le sublime de l'épopée. — Ailleurs, c'est je ne sais quelle poésie répandue sur tout le tableau par un coloris puisé à des sources éthérées. Témoin ce S. Maurice ou S. Victor patronnant un prélat agenouillé à ses côtés (2). N'est-ce pas la palette vénitienne dans ce qu'elle a de plus captivant ?

Et que dirai-je, Messieurs, de l'idéal qui anime ce dessin si sincère, ce coloris si vigoureux, les pénétrant l'un et l'autre au point d'en être absolument inséparable ? Tous nos primitifs assurément n'avaient pas le même souci de l'idéal. Jean Van Eyck, par exemple, était moins idéaliste qu'Hubert ; aussi ne puis-je guère admirer les panneaux d'Adam et d'Eve du fameux tableau de l'Agneau. Un réalisme cru, voisin du grotesque détonne en plus d'une œuvre religieuse. Il ne pouvait en être autrement à une époque où des plaisanteries de mauvais goût déparaient trop souvent la représentation des mystères, jusqu'aux chants liturgiques eux-mêmes. Il n'en est pas moins vrai que l'art de nos primitifs, pris dans son ensemble, était pénétré d'idéal. Non point de cet idéal vague, qui se confond aujourd'hui avec l'apothéose des passions humaines, l'homme se proclamant l'expression suprême du panthéisme universel. Cet idéal, né de l'orgueil et du vice, ne peut que sombrer fatalement dans la sensualité ou le blasphème. Mais cet idéal à la fois austère et serein, sublime mélange de mortification temporaire et de béatitude infinie ; cet idéal chrétien, en un mot,

(1) Le n° 66 du grand catalogue.
(2) Le n° 100 du grand catalogue.

dont Jésus et Marie, auréolés des mystères de notre foi, sont les deux types les plus admirables et les plus féconds.

Que de toiles de nos primitifs reflètent cette lumière du plus pur au-delà, entrevu par le prisme des épurations terrestres ! Je ne m'arrêterai qu'à un seul tableau d'une expression particulièrement saisissante. C'est cette grande *Mater dolorosa*, avec, derrière elle, en autant de médaillons, les scènes principales du martyre de son Fils. Assise dans la solitude de son deuil, les mains jointes sur les genoux, elle regarde le spectateur de ses yeux rouges de larmes et s'écrie : « *O vos omnes*, ô vous tous qui passez par le chemin de la vie, regardez et voyez s'il est une douleur comparable à ma douleur! » On pourrait appeler cette toile la *divina commedia* de l'art flamand.

***

Puissante synthèse de vérité pour la ligne comme pour la couleur, et d'idéal puisé à ses plus pures sources, l'exposition de nos primitifs s'offre donc à nous comme une des manifestations les plus complètes de l'art. Mais cette manifestation manquerait son but, si nous ne prêtions l'oreille à la voix vibrante qui part de ces salles pour nous dire, non seulement ce qu'étaient les primitifs, nos ancêtres, mais encore ce que nous devons être, nous, pour hériter dignement d'une tradition aussi glorieuse.

Interrogeons-la donc, cette voix. Ne semble-t-il pas que l'art des primitifs nous dise : Vous m'admirez, le fruit de mes efforts vous inspire une noble fierté nationale ; fort bien. Mais pourquoi vous écarter à tel point aujourd'hui de la route que je vous avais tracée? *Quare dereliquisti me ?*

Je ne sais, Messieurs, si ce que je me propose de vous dire aura votre assentiment. En acceptant l'honneur de vous adresser la parole, j'y ai mis la seule condition de pouvoir être franc. Lors même que je ne parviendrais pas à vous faire partager mes sentiments, j'aurai du moins la satisfaction d'avoir soulagé mon cœur.

N'est-il pas vrai que la tendance en vogue et même, hélas, officiellement patronnée aujourd'hui est diamétralement opposée à celle de nos primitifs ? Qu'y a-t-il de commun entre cet art et une certaine, très incertaine école moderne, dont le seul nom, d'une

vanité ridicule, mériterait de faire crever comme la grenouille de la fable ?

Oh ! rassurez-vous. Je ne suis pas de ceux, — vous avez déjà pu vous en apercevoir, — qui, s'aveuglant sur les lacunes de l'art du moyen âge, .rêvent une reconstitution *ne varietur* du style de nos primitifs. Sans parler des défauts manifestes qu'il serait insensé de vouloir recopier, — sauf quand il s'agit d'une restauration purement archéologique, — l'art est trop essentiellement vivant pour pouvoir s'éterniser dans un moule quelconque. Tous les vrais progrès réalisés depuis l'âge des primitifs, — et il en est d'incontestables, — ont droit à être reconnus et mis en œuvre. Mais de là à ces révolutions esthétiques aboutissant à l'orgie de l'absurde, il y a un abîme.

L'autre jour, dans une de ses remarquables auditions musicales, M. Bordes aurait voulu juxtaposer un échantillon d'art théâtral à un motet classique. Il n'avait pas tort. L'enseignement à rebours a une étrange éloquence. Si aujourd'hui l'on devait, dans une annexe de l'exposition de nos primitifs, grouper quelques-uns des soi-disant chefs-d'œuvre de notre art décadent, — j'évite d'en nommer pour ne froisser personne, — on aurait de la peine à en supporter longtemps la vue.

Mais il y a plus. Le courant officiel prédominant à l'heure actuelle, — et ce fait est d'autant plus triste à constater, qu'on voit des esthètes catholiques patronner ouvertement des productions à tendance sensuelle, immorale, jusqu'à les faire étaler sur nos places publiques, — le courant officiel, dis-je, prédominant à l'heure actuelle est hostile à tout ce qui s'inspire de notre vieil art flamand.

Ceci me remet en mémoire une anecdote, que je reproduis comme je l'ai entendu rapporter. Au début de sa carrière artistique, le versatile et facétieux artiste qu'était Wiertz envoya à une exposition de Paris un tableau traité dans la manière de Rubens. L'œuvre lui revint, refusée. Piqué au vif, le peintre fit, l'année d'après, l'envoi d'un tableautin de même style : même refus. Or ce tableautin était un Rubens original, ainsi frappé d'ostracisme par la commission parisienne !

Que de primitifs, et non des moins bons, subiraient le même sort devant nos jurys de placement !

L'an dernier, à l'exposition triennale d'Anvers, on recueillit, en appendice dans une vaste salle, un choix des œuvres les plus remarquables de Karel Ooms et Albert Devriendt, prématurément enlevés l'un et l'autre à notre métropole artistique. Il n'y eut dans le public qu'un unisson d'éloges et de regrets. Et cependant, l'année précédente, notre commission officielle avait systématiquement exclu Karel Ooms du nombre des artistes belges admis à prendre part à la dernière exposition universelle de Paris ! Voilà où nous en sommes ! Et depuis lors le courant n'a fait que s'accentuer.

C'est un art vieux jeu, dit-on, avec un accent moitié érudit, moitié mystique. Oh, la piperie des mots ! Vieux jeu ! La copie servile, soit ! Et encore, quand il s'agit des plus grands maîtres, ils ne vieillissent pas. L'*Ave Maria* de Palestrina nous émeut aujourd'hui comme au temps où il fut créé par le génie de l'immortel Pierluigi.

A part les lacunes, déjà signalées, et le besoin de vie, propre à toute œuvre d'art, qu'est-ce donc qui est vieux jeu dans la peinture des Van Eyck, des Memling, des Gérard David? Est-ce la précision du dessin? Est-ce la magie de la couleur? Est-ce la sérénité de l'idéal? Oh! je crains qu'on n'en veuille surtout à ce dernier, et ce m'est une raison de plus pour appliquer à la peinture la célèbre parole de Joseph Verdi : *Torniamo all' antico !* Retournons au sentiment, à la solidité, à la profondeur de l'art ancien !

L'autre soir, les solistes de S. Gervais ont interprété à ravir la sublime élégie de Beethoven. Pour prodigieux que soit le prince de la symphonie, ne peut-on pas dire que, s'il avait connu davantage les mélodies grégoriennes, et les chefs-d'œuvre de Palestrina et de Bach, il aurait, avec la force créatrice de son génie, donné à ses parties chorales un rythme encore plus subtil, des évolutions encore plus savantes ? Il en est de même de la peinture. De grands, très grands artistes ont succédé aux maîtres du moyen âge, apportant leur tribut aux trésors de génie et de technique accumulés par les siècles. Si nous voulons ne pas gaspiller nos forces en bâtissant sur le sable, appuyons-nous sur les principes si sûrs de nos vaillants ancêtres. Retournons à eux avec tout le respect dû à leur héritage. Oui, Messieurs, les paroles du final de la *Rédemption* de César Franck, qui retentissaient

si vibrantes avant hier dans la salle de nos gildes, peuvent s'appliquer au renouveau artistique dont le besoin se fait impérieusement sentir. Laissez-moi donc résumer et clore cette causerie en les paraphrasant : O Flandre, si tu veux poursuivre, robuste et fière, ta marche ascendante vers les sommets de l'art, reviens à toi-même : ton merveilleux passé demeure trop étincelant de gloire pour avoir perdu les secrets de l'avenir.

Cette magnifique improvisation était le digne pendant du beau discours que le R. P. Dom Janssens avait prononcé, quelques jours auparavant, au Congrès de Musique religieuse. L'éloquence empoignante du savant Bénédictin provoqua plusieurs fois de vigoureux applaudissements et les acclamations les plus sympathiques lui firent, à la fin, une ovation réellement enthousiaste.

Quand le calme se fut rétabli, M. le Président donna la parole à Mgr SCHAEPMAN, membre de la seconde chambre des États généraux de Hollande.

Le vaillant *leader* parlementaire trouva dans les accênts de sa langue maternelle, qui est aussi celle de la Belgique flamande, de magnifiques expressions et de vibrantes paroles pour exposer l'idée chrétienne de l'action de la Providence démontrée par chacune des phases de l'histoire.

Ce magistral discours n'a pu être recueilli par le service de la presse. Il était convenu que Mgr Schaepman, après qu'il aurait revu et complété son travail, le ferait paraître dans la revue : *Dietsche Warande en Belfort*, et que, de notre côté, nous en aurions soigné la traduction en français pour l'imprimer, dans ce compte rendu, à la suite du texte flamand.

Mais « l'homme propose et Dieu dispose » ! Mgr Schaepman récemment annonça à la direction de la *Dietsche Warande* qu'il avait achevé de revoir la première partie de son étude ; presqu'aussitôt après, les soins de sa santé obligèrent le savant prélat à aller demander au climat de Rome un repos qui lui rendrait, il l'espérait du moins, assez de forces pour reprendre bientôt ses multiples travaux littéraires, historiques et religieux. Hélas, cet espoir ne s'est point réalisé ! Au moment où nous imprimons cette feuille, les amis du vaillant orateur nous écrivent qu'ils n'ont point retrouvé le texte du discours prononcé à Bruges,

qu'ils ignorent s'il a pu être achevé et que, partant, ils ne peuvent savoir s'ils auront jamais l'occasion de le publier.

On comprendra combien nous regrettons la lacune que présente le compte rendu de notre Congrès par suite du décès de Mgr Schaepman.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU MARDI 12 AOUT 1902.

Au bureau, présidé par M. le comte DE LIMBURG STIRUM, ont pris place : M[gr] SCHAEPMAN, MM. le gouverneur comte D'URSEL, DE SWARTE, CARTON DE WIART et DE FOEBE, secrétaire général.

M. le PRÉSIDENT. La parole est à M. CARTON DE WIART, membre de la Chambre des Représentants.

Discours de M. Carton de Wiart.

LE RÉVEIL DE LA CONSCIENCE NATIONALE.

MONSEIGNEUR,

MESDAMES, MESSIEURS,

Si ma présence à cette tribune vous étonne, veuillez croire qu'elle m'étonne encore davantage.

Il n'a fallu rien moins qu'une vive sympathie et une profonde déférence envers les organisateurs de ce Congrès, pour faire taire toutes les bonnes raisons que j'avais de ne point occuper ici une place qui ne me revient à aucun titre.

Et, à ce moment même, en présence d'un auditoire aussi brillant que le vôtre, présidé avec tant de dignité par l'honorable sénateur comte de Limburg Stirum et par le très distingué Gouverneur de cette province, ma bonne volonté ne pourrait triompher de ma perplexité, si deux considérations ne me rassuraient un peu : l'une, qui est principale, l'autre qui est subsidiaire, comme on dit au Palais.

La première, c'est que l'intérêt de mon sujet est tel, qu'il me suffira peut-être de le traiter avec sincérité, pour pouvoir retenir quelques instants votre attention. La seconde, c'est que — si je m'étais trompé — votre déception devrait, en toute justice, passer par-dessus ma tête, pour retomber sur ceux qui, m'ayant appelé ici, portent seuls la lourde responsabilité de leur choix.

Et puisque, en m'appelant ici, ces organisateurs ne m'ont point suggéré ce que j'aurais à y dire, j'userai de la seule liberté qu'ils m'ont laissée et je profiterai de ce que je ne suis ni un archéologue ni un historien, pour dire des archéologues et des historiens tout le bien que je pense. Tant pis si leur modestie — et la vôtre — doivent en souffrir.

Ne voyez en moi qu'un profane, qui, perdu dans la foule, et entraîné par tous les remous de cette masse vivante, est néanmoins resté attentif à toutes les recherches, à toutes les expériences, à tous les conflits dont se forme l'activité de notre temps, et qui vous apporte quelques observations et quelques réflexions toutes spontanées et toutes désintéressées, et qui, par cela même, ont des chances d'être celles de la masse.

Curieux de notre psychologie contemporaine, si je regarde autour de moi et en moi, je constate un fait : l'ignorance ou la méconnaissance de la nationalité belge se dissipent, — et de multiples symptômes prouvent le réveil de la conscience nationale.

Frappé par ce phénomène, j'en recherche la cause, et je la trouve surtout dans l'action laborieuse et persévérante des historiens et des archéologues de notre pays, qui, en nous révélant toujours plus complètement notre passé, ont, peut-être à leur insu, rattaché notre présent à ce passé, et qui, en faisant connaître aux générations d'aujourd'hui les œuvres et le caractère des générations dont nous sommes sortis, ont singulièrement contribué à nous pénétrer du sentiment de notre individualité propre.

Ainsi donc : Un fait, une cause.

Ce fait, je voudrais en souligner la réalité et l'importance.

Cette cause, je voudrais la rendre évidente.

Et au nom de la foule, je voudrais vous dire toute la gratitude qu'elle vous doit, pour lui avoir mieux fait comprendre la patrie et pour la lui avoir mieux fait « sentir ».

Monseigneur, Mesdames, Messieurs, le fait semble indéniable.

Il y a quelque vingt ans, on soupçonnait à peine la nationalité Belge. On ne concevait pas que la Belgique eût toujours existé. On faisait dater notre peuple de 1830, tout comme Boileau faisait dater la littérature française de Malherbe.

La Belgique, c'était, dans l'opinion commune, une sorte d'enfant trouvé, né de l'émeute de Septembre et d'un congrès de diplomates.

Et comme c'était un enfant de hasard, personne ne s'avisait qu'il pût avoir des aïeux, des traditions — et moins encore un esprit de famille.

Pour ne parler que de nos voisins du Sud, les Français qui disaient au XVIIIe siècle : « Comment peut-on être Persan ? » auraient bien dit au XIXe siècle : « Comment peut-on être Belge ? »

Un des plus grands parmi leurs historiens et leurs philosophes, Hippolyte Taine, n'écrivait-il pas doctoralement en 1869, oubliant César et ses *Commentaires*, Guillaume le Breton et sa *Philippide*, Guicciardini et sa *Description de tous les Pays-Bas* : « Tout le monde sait que le nom de Belgique date de la Révolution française » (¹).

Certes, le patriotisme du jeune royaume se révélait ailleurs que dans les harangues officielles. Certes, quelques esprits éclairés avaient comme la divination d'une nationalité plongeant ses racines au tréfonds de notre sol. Mais la « race belge », le « peuple belge », appartenaient à la terminologie politique contemporaine plutôt qu'à la réalité historique. Et le scepticisme général mettait volontiers l'emploi de ces vocables au compte de notre vanité de « parvenus ».

Comment concilier l'idée scientifique de « race » et de « peuple » avec tant de données contradictoires : un pays morcelé, sans frontières bien définies, — un pays bilingue, — un pays d'une nature si variée, — un pays de race double, — un pays dont l'existence avait toujours relevé, semblait-il, d'autres existences et que la gravitation historique avait tour à tour entraîné dans l'orbite de toutes les puissances.

Et parce que nous n'avions pas la conviction et la fierté du sentiment national, nous nous alimentions volontiers de conceptions étrangères.

Notre politique délaissait nos propres traditions pour les formules révolutionnaires françaises d'un humanitarisme artificiel ou pour les sèches leçons de l'École de Manchester.

Notre littérature vivait d'imitations, et le « livre belge » devenait presque synonyme de plagiat. Beaucoup de nos artistes s'expatriaient. Parmi ceux qui ne se détachaient pas du sol, bien peu songeaient à y puiser leurs inspirations.

(¹) H. Taine, *L'Art dans les Pays-Bas*, p. 119.

En matière d'art plastique surtout et d'art industriel, les conditions de la vie et de l'originalité étaient lamentablement méconnues : édifices publics, maisons, meubles, objets d'art d'avant 1860, — combien échappent à la médiocrité académique ? Nos architectes se traînaient dans les ornières des quatre ordres. Nos sculpteurs s'appliquaient à recopier l'Apollon du Belvédère. Les uns et les autres vivaient et mouraient à l'ombre de nos merveilleuses cathédrales gothiques, sans en pénétrer le sens intime, ne s'occupant guères de ces nobles monuments que pour les défigurer.

Et voici que, dans tous les domaines, s'éveillant de cette léthargie, le sentiment de la personnalité nationale s'affirme peu à peu.

Des idées imprévues se dessinent, se précisent, brillent comme les lentes cristallisations qui se forment sous l'influence des phénomènes chimiques.

Voici qu'on découvre dans ce petit pays, qu'on croyait né d'hier, une personne historique, dont le moi collectif, indéfiniment modifiable, est resté pourtant un être toujours identique à lui-même, se distinguant de tous les autres par un ensemble de qualités et de défauts, qui constituent son individualité. Voici qu'on apprécie cette personnalité forte et saine, emplie de sève, gonflée de promesses. C'est la patrie qui se révèle. C'est la nationalité qui s'anime, comme la statue symbolique sous les doigts de Pygmalion.

Une littérature imprévue, végétation originale et touffue, jaillit de ce sol laissé en friche. Ce peuple pense désormais par lui-même. Il pense. Donc il est. Se débarrassant des liens étrangers, un droit belge, une jurisprudence belge se développent, empruntant leurs éléments à nos mœurs et à notre caractère foncier.

Ces formes gothiques, qu'on croyait mortes, affirment leur merveilleuse concordance avec le génie de notre race et de notre terre.

Non sans quelques vacillations, les principes de nos vieilles industries d'art sont remis en lumière.

La politique elle-même, cette routine, fait appel à notre vieil esprit d'association et d'entreprise, qu'il s'agisse de la loi ou qu'il s'agisse des partis.

Et jusque dans celui de ces partis, qui emprunte ses formules et ses rêves aux métaphysiques qui nous sont les plus étrangères, voici M. Edmond Picard, cet admirable éveilleur d'idées, qui s'attache à caractériser cette patrie belge et à l'exalter de toute la magie de son style. Sous son impulsion, le Jeune Barreau de Bruxelles entreprend l'hiver dernier de révéler au public, en une série de conférences, ce qu'est cette patrie belge et ce qu'elle a été, ce qu'elle a réalisé et ce qu'elle peut réaliser dans tous les domaines de l'idéalité et de l'action. Et, ce qui est plus symptomatique encore que cette initiative, dont la *Patria Belgica* de Van Bemmel nous avait donné un premier exemple, — c'est le succès tout populaire qui l'a accueillie.

Ce sentiment dont nous constatons le réveil et qui frissonne désormais en nous, c'est le patriotisme et point autre chose.

Mais ce patriotisme, de quelle nature est-il? Les patries sont nombreuses, dissemblables et pourvues chacune d'une physionomie et d'un caractère distincts.

Et le lien qui, sous le nom de patriotisme, rattache plus ou moins fortement les individus à leurs pays respectifs, est tissé de diverses fibres intellectuelles ou affectives de quantité, de nombre et d'espèce singulièrement variables.

Pourtant, à l'heure présente, cette idée patriotique apparaît combative et volontiers agressive, poussant même les peuples, réputés jadis pacifiques, vers la guerre et la conquête.

Il semble qu'on ne puisse aimer son pays sans haïr les pays voisins et rivaux et sans souhaiter l'extension illimitée de son territoire.

Fait curieux et en apparence paradoxal : à mesure que les nations rapprochées par les merveilleuses inventions nouvelles et le développement prodigieux des échanges, se sont unies par une solidarité industrielle, commerciale et scientifique de plus en plus étroite ; à mesure qu'elles se connaissent mieux et se voient davantage, les rancunes, les susceptibilités, les rivalités, les jalousies et les discussions internationales semblent s'envenimer plus profondément. Les peuples, aujourd'hui libres et maîtres d'eux-mêmes, sont plus disposés à se combattre et à se nuire, que lorsque les monarchies européennes, formées de populations

multiples — artificiellement unies sous un souverain commun, — étaient gouvernées par des hommes parfois étrangers au pays à la tête duquel il se trouvaient. C'est peut-être que les occasions de brouille sont plus fréquentes entre voisins qui se touchent de plus près, — surtout lorsqu'ils exercent le même commerce, convoitent les mêmes produits et visent la même clientèle.

Ailleurs, si ce n'est pas l'impéralisme avec sa folie de domination, — c'est un amour inquiet, fait d'irritation et d'envie, voyant partout l'ennemi ou le traître, en deçà comme au delà des frontières.

Notre patriotisme belge, peut-être parce qu'il a si longtemps sommeillé, et que notre manie d'auto-dénigrement l'a longtemps affecté, n'est pas de cette qualité agressive ou amère. Il n'est ni jingoïste ni chauvin.

C'est tout simplement l'équation de l'être et du milieu.

C'est le besoin de rattacher les hommes et leurs actes aux conditions qui formèrent et maintinrent l'espèce durant des siècles, — loi d'adaptation aussi inéluctable pour l'homme que pour la plante.

Je me sens uni à tous ceux que ma patrie a engendrés, nourris, élevés et qui ont contribué à la faire ce qu'elle est, — à ses morts, à ses vivants, à ses enfants qui naîtront, car eux et moi, nous sommes des modes successifs de la même substance immatérielle. Je suis solidaire de leurs passions, de leurs aspirations, de leurs répulsions collectives, participant à la gloire et aux succès des meilleurs, souffrant et humilié devant l'étranger des fautes et des vilenies dont les pires d'entre eux se rendent coupables.

Fier d'appartenir à cette communauté humaine dont j'oublie les dimensions, la conscience de sa valeur pénètre mon cœur d'un orgueil tranquille.

Confiant dans l'avenir de cette collectivité vaillante, je me sens excité à travailler, sans mégalomanie ni haine, pour accroître l'opulent héritage dont le travail patient des aïeux m'a rendu l'héritier ou plutôt l'usufruitier.

Autour de moi, je vois, je sens ce patriotisme élever et soutenir d'autres volontés.

Tel est le fait.

Et quelle en est la cause?

Faut-il la chercher dans la diffusion de cette doctrine aujourd'hui propagée par Tarde et Lebon, qui considère les nations à peu près au même titre que les individus, comme de véritables organismes, naissant et grandissant suivant la loi des âges successifs, soumis à l'atavisme et à la contagion, — liées les unes aux autres, comme les membres d'un même corps, par une action et une réaction incessantes, mais dont chacune a son rôle ou sa mission dans la marche de l'humanité ?

Si cette doctrine, à ses exagérations près, n'est point nouvelle, puisque l'enseignement scolastique l'acceptait déjà et que Bossuet en faisait la thèse de son *Discours sur l'Histoire universelle*, — on l'avait cependant oubliée. Sous l'influence des légistes et des encyclopédistes, le mépris de la tradition et l'amour de l'abstraction lui avaient substitué l'idée de l'homme-automate que la Raison entraîne vers l'unification sociale et pour lequel les climats, les institutions, les civilisations ne sont que des enveloppes accidentelles. Mais de rechef la conception des organismes sociaux brille d'un grand éclat.

Est-ce elle qui a mis en lumière les caractères particuliers de notre peuple et fait apparaître l'idée de notre nationalité? Ou bien ce réveil est-il l'œuvre d'un homme, d'un chef d'État, d'un souverain éclairé qui a fait jaillir notre patriotisme de sa gangue, ou le résultat de quelque secousse politique qui a fait remonter à la surface des sentiments qui dormaient dans les profondeurs?

De quels instincts, de quelles habitudes s'est formée cette conscience qui nous relie plus fortement et nous entraîne à penser, à agir dans une même direction?

L'analyse n'y trouve-t-elle pas aussi l'effet d'une sympathie plus développée, plus réfléchie pour cette terre où nous sommes nés, où nous vivons, — d'un amour plus vif de ces horizons familiers de nos villes et de nos campagnes, qui réservent peut-être aux enfants du sol leur charme intime, — parce que, beaux ou médiocres, ils sont le décor de leur vie où, après leurs aïeux, ils ont eux-mêmes vécu, aimé et souffert?

Avons-nous ressenti plus profondément la séduction de cette terre féconde et variée, telle encore aujourd'hui que nous la

retrouvons dans les fonds d'un Memling ou d'un Patenier — de ce pays paternel, tour à tour souriant et grave, qui monte, graduant ses beautés des plages murmurantes aux campagnes des Flandres, aux mamelons verdoyants du Brabant, aux vallées rocheuses et aux plateaux d'Ardenne?

Oui, il y a peut-être un peu de tout cela. Mais tout cela est insuffisant à m'expliquer le réveil que je constate. Et c'est ailleurs que j'en découvre la cause principale.

Je la découvre surtout dans l'action laborieuse et persévérante des historiens et des archéologues. Ce sont eux, — non pas l'un d'eux, mais tous, — fouillant dans le tréfonds du sol de notre passé, coopérant même à leur insu à cette œuvre, qui ont démêlé les mille liens qui nous rattachent à nos devanciers, qui nous ont montré qu'il a existé, dans le passé, une histoire de Belgique, une civilisation belge, une vie nationale, que le développement de nos destinées n'a rien d'arbitraire ou d'incohérent, mais présente des caractères continus et organiques.

Pendant longtemps les Belges ne connurent pas leur histoire nationale, ou, ce qui est pis encore, la méconnurent.

Deux des plus nobles esprits de 1830 marquaient déjà aux historiens qui devaient les suivre, toute l'ampleur de leur tâche.

« Voilà deux siècles et demi », écrivait Nothomb, dans son *Essai historique et politique sur la Révolution belge*, « que des étrangers défigurent notre histoire, et les documents originaux, à l'aide desquels nous pourrions venger la mémoire de nos pères, restent enfouis dans les archives.... L'histoire de la Belgique serait un long travail de restitution » [1].

Et le baron de Gerlache disait, à son tour, dans son *Histoire des Pays-Bas :* « Presque toutes les pages de nos annales ont besoin de restauration » [2].

Certes, dès lors, des érudits s'occupaient de l'histoire de nos provinces, de l'histoire du comté de Flandre, du duché de Brabant, de la principauté de Liège, mais à peu près comme on s'occupait de l'histoire de la Médie ou de l'Assyrie.

Quant à l'histoire de la Belgique, les premiers recueils publiés

---

[1] T. I, 381, 385.

[2] Avis, p. VIII, T. I, p. 2.

sous ce titre, se bornaient à reproduire, période par période, les monographies de l'histoire locale, sans souci de juxtaposer les faits et d'en marquer la coordination. Pis encore, ils rattachaient notre histoire à celle des pays qui nous ont possédés, s'inspirant d'écrivains qui, ignorant nos lois et nos mœurs, avaient usurpé nos grands hommes, en y attachant leur style et leurs noms.

Ajoutez à cela l'esprit de système ou de parti.

Des historiens, — et non des moindres, tels que Wauters, — appliquaient à nos provinces ce qu'Augustin Thierry et Guizot avaient dit de l'affranchissement violent, insurrectionnel des communes en France, ou bien épousaient les préjugés de 1789 contre les ténèbres du moyen âge et les hontes de la Féodalité, confondaient servage et esclavage, abaissaient inconsidérément nos princes pour exalter nos communiers, impitoyables pour un Charles-Quint, pleins d'indulgence pour un Joseph II, défiguraient des épisodes aussi décisifs que la Révolution brabançonne, « querelle de moines et d'avocats, sans héros ni martyrs », disait M. Louis Hymans...

Il fallut, pour corriger tant de préventions et redresser tant d'erreurs, qu'une génération de savants entreprît, dans ses véritables sources, dans les chartes, dans les chroniques, dans les correspondances du temps, l'exploration de notre passé. Il fallut qu'à la suite de ces premiers chercheurs, des Gachard, des Poullet, — d'autres savants, plus proches de nous, si proches que j'en vois parmi vous, ayant classé ces précieux matériaux, tentassent enfin une œuvre de construction historique, — tels des naturalistes reconstituant, avec des ossements prudemment vérifiés, la faune des vieux âges et la faisant revivre pour notre imagination étonnée.

Et si tout n'est point définitif dans leurs solutions, si des hypothèses subsistent, çà et là, les vrais points de vue semblent retrouvés, les grandes lignes désormais fixées.

Peu importe que l'un d'eux, comme M. Henri Pirenne, dans un ouvrage déjà fameux, se ralliant à une opinion de Lamprecht, prétende voir en notre pays un terrain d'alluvions, où le flot germanique et le flot latin, mêlés l'un à l'autre et modifiés l'un par l'autre, se sont confondus dans une civilisation réceptive et assimilatrice au point d'en acquérir une unité véritable.

Peu importe que d'autres, comme le commandant Millard, dans un livre tout récent, trop systématique peut-être, mais riche en

aperçus ingénieux et dont je m'inspirerai plus d'une fois [1], proteste contre cette conception d'une civilisation mi-partie, et, s'appuyant sur la loi de Brück qui nous révèle les générations historiques se succédant de millénaire en millénaire, comme une vague succède à une vague sur la grève, revendique pour la civilisation belge une individualité propre, tout comme la civilisation allemande, tout comme la civilisation anglaise, — et atteignant sa plus haute marée dès le XIIe siècle, bien avant l'apogée de la civilisation française.

Peu importent ces divergences et ces controverses, que domine, comme une vérité désormais conquise, le sentiment de notre individualité nationale.

On nous disait avec dédain ou avec pitié :

Votre pays fut toujours morcelé...

L'histoire répond : Tous les pays ont été divisés en petits états autonomes. Mais ce morcellement, que notre esprit de particularisme si longtemps perpétué, et auquel nous avons dû peut-être de mieux maintenir nos libertés locales, n'a point empêché notre peuple d'obéir aux mêmes influences, politiques, économiques et sociales, d'avoir des institutions analogues et un développement propre. La Nervie, la Ménapie, l'Eburonie de l'antiquité, c'est le Hainaut, les Flandres, le Brabant du moyen âge — et la facilité avec laquelle, comme les facettes d'une même pierre taillée, ils ont fait bloc à tous les moments critiques de notre existence, montre bien que leurs habitants étaient d'un même peuple et d'une même race.

Et si nos communes ne s'entendaient point toujours entre elles, — voit-on que l'entente règne toujours sans nuages dans les pays qui se targuent le plus de leur patriotisme ?

On nous disait :

Votre pays fut toujours dominé...

L'histoire répond : Les maîtres passent et la race demeure. Et d'ailleurs tous nos maîtres ne furent point des étrangers et tous ne furent point des despotes. Un peuple peut avoir été gouverné par un autre sans avoir aliéné son âme.

On nous disait :

Votre pays est et fut bilingue...

---

[1] *Les Belges et leurs générations historiques.* — Bruxelles, 1902.

L'histoire répond : Pas un peuple en Europe, qui puisse se vanter d'être de race pure et de langue unique. La France a connu sa langue d'oil et sa langue d'oc. L'Angleterre le saxon et le breton. La dualité des langues est peut-être une richesse. En tous cas, si la frontière linguistique, qui divise notre pays de part en part, n'a point bougé, si nous parlons les deux langues que nous parlions au VIe siècle et que nos princes du moyen âge employaient, sans qu'ils eussent su dire bien souvent s'ils étaient wallons ou flamands d'origine, n'est-ce point une des conséquences de notre caractère national, repectueux des droits de chaque individu et de chaque canton ?

Pas d'unité géographique, pas d'unité politique, pas d'unité de langue, soit! Mais unité de vie sociale, unité de solidarité économique et historique.

Faites donc revivre en un tableau d'ensemble les grandes péripéties de cette histoire singulière et passionnante, où notre nationalité, survivant à la multiplicité des faits, à ses malheurs et à ses fautes, pourrait, elle aussi, adopter la devise fameuse : « *Fluctuat nec mergitur* ».

Cette nationalité s'affirme dans l'héroïque défense du sol contre les convoitises romaines. Plus tard, aux heures de l'anarchie impériale, elle accueillera presque sans conflit et comme des compatriotes, ces Francs, hommes de notre race qui s'attachent à notre sol, vite conquis à leur tour par la vigoureuse constitution de la propriété foncière et dont les chefs d'armées vont devenir des chefs de nations.

Elle respirera plus largement sous la dynastie populaire des Carlovingiens. Elle retrouvera ses lois et ses coutumes tout au moins dans leur principe et leur essence, sous l'admirable civilisateur que fut Charlemagne.

Lorsque la féodalité s'établira chez nous par la permanence, chez les individus, puis dans les familles, des fonctions instituées par les Carlovingiens, notre nationalité s'abritera et se développera sous son égide.

Dès le IXe siècle, — princes et peuples unis, — elle luttera contre l'autocratie impériale allemande, dont elle saluera le déclin à la Paix de Cologne et le terme à la bataille de Woeringen.

Dans l'extraordinaire bouillonnement du XII[e] siècle, signalé ailleurs par des violences et des excès, la Belgique apparaît vraiment comme le « peuple conducteur ».

Elle épouse la pureté de l'idéal chrétien et chevaleresque en faisant de la paix de Dieu la paix du Comte. Elle l'épouse encore en entraînant l'Europe sur cette route du Saint-Sépulcre, qui devait être, suivant la prophétie d'Urbain II au concile de Clermont, la route du progrès. Elle initie les autres nations à la vie politique par ses chartes et ses constitutions, qui traduisent le bel équilibre de toutes ses forces sociales.

Ce siècle et celui qui suivit sont pour elle un zénith. Tandis que ses villes se multipliaient, que l'industrie des tissus florissait au bassin de l'Escaut, et celle des métaux dans le bassin de la Meuse, que sa marine, capable de transporter en Orient des armées entières, échangeait les richesses de l'Occident, que ses fleuves du Sud au Nord, que ses routes de l'Est à l'Ouest s'encombraient de marchandises, les cathédrales et les beffrois naissaient du sol, comme des fleurs de pierre parmi les vaillantes chansons des compagnons — matière et âmes exaltées au même diapason.

Mais notre nationalité devait souffrir de sa propre exubérance.

Si la journée, à jamais mémorable, du 11 Juillet 1302, fut la journée héroïque de notre période communale et préserva la Flandre de l'annexion française, de quelles autres journées, — stériles et néfastes celles-là, — devait-elle être suivie !

En ce siècle d'orages, l'agitation est partout, l'autorité nulle part.

Le pouvoir appartient en fait à une oligarchie bourgeoise qui en use sans prudence et sans souci d'avenir, exagérant les faveurs commerciales, multipliant les privilèges économiques.

A la surface s'étale le luxe et la somptuosité des festins. Mais le goût du travail va s'affaiblissant. Le taux de l'argent atteint des chiffres inouïs. Chacun compte sur les deniers ou les règlements publics.

En même temps que les grandes cités, dures aux petites villes, luttent entre elles, elles sont elles-mêmes le théâtre de collisions incessantes entre la bourgeoisie et les métiers, ce pendant que nos campagnes sont sillonnées de bandes incendiaires.

Et le sage homme de Flandre, — qui avait conçu le traité de 1339 renfermant en germe la confédération de toutes nos princi-

pautés, — ne voit d'autre ressource que d'offrir la couronne au fils d'Edouard III.

Epuisées par leurs dissentiments et leurs excès, leur jalousie et leur particularisme, les communes succombent sous les entreprises des Dampierre, puis de Philippe-le-Bon.

Celui-ci réalise, non pas la confédération rêvée par Artevelde, mais l'union personnelle de nos états, — et l'on ne peut trop dire si cette période bourguignonne aida ou desservit la cause de notre nationalité.

Certes, elle a d'étonnants aspects de puissance et d'élégance. Les ducs créèrent les Etats généraux et le Parlement de Malines. Comme les vainqueurs de Courtrai, ils empêchèrent l'absorption par la France.

Mais leur règne marque le discrédit de la langue flamande et la substitution à nos monarchies constitutionnelles d'esprit germanique de la monarchie personnelle et latine. Et l'égoïsme communal continue à contrarier notre progrès économique.

Le port de l'Écluse ensablé, Bruges songe dès lors, mais en vain, à se créer une nouvelle voie maritime. Son énergie et sa bonne fortune l'ont abandonnée. Et lorsqu'elle fera appel pour son port — au nom de l'intérêt général — aux autres membres de la Flandre, Gand et Ypres allègueront « qu'ils sont fondés sur métiers » et les habitants du Franc répondront « que leurs terrains sont fondés sur labourage et nourrissement du bétail ».

Charles-Quint, dont la curieuse figure domine tout le XVIe siècle, fut un souverain national. Non un modèle de prince constitutionnel, sans doute. Les fautes du régime communal justifiaient le renforcement de l'autorité suprême. Mais comme Van Praet l'a si bien défini, « il n'a point passé sur les institutions de nos provinces le niveau d'un despotisme exotique... Le pays est resté lui-même, l'aristocratie n'a point été humiliée, le principe de la représentation nationale détruit » (1).

Jugé sans passion, il apparaît comme le continuateur, à une époque de décadence et de despotisme, de l'œuvre accomplie par nos premiers dynastes nationaux à une époque de virilité et de liberté.

(1) Van Praet, *Essai sur l'histoire politique des derniers siècles*, pp. 210-212.

Soutenu par nos finances, secondé par nos ministres, nos généraux, nos diplomates, il a, dans le sens de nos traditions, arrêté le flot de l'islamisme, défendu les institutions germaniques, enrayé la désorganisation sociale qui menaçait.

Son fils ne fut point de notre race, et son ignorance de notre caractère national — qui se manifesta surtout du jour où l'agitation d'une noblesse évincée se fit menaçante, — fut une des causes de cette tourmente malheureuse, qui détruisit en partie l'œuvre de plusieurs siècles par la scission des provinces.

La tourmente passée, notre nationalité entre dans une longue phase de prostration politique, mais d'activité morale et artistique. Plus de ressort politique, mais des savants comme Stévin, Van Helmont, Bollandus, Juste Lipse, des peintres comme Rubens, Van Dyck et Teniers.

En dépit des sympathies que lui témoignèrent ou lui inspirèrent Albert et Isabelle, Marie-Thérèse et Charles de Lorraine, — bien que sous ces derniers elle retrouve de beaux jours, notre nationalité, à laquelle président des États Généraux sans vigueur, voit son individualité compromise, au milieu des guerres et des invasions incessantes, — mise en péril, non seulement par les troupes étrangères, mais par les soudards qui étaient censés la protéger. « Nous avions aux Pays-Bas, dit le Feldmaréchal de Mérode, 18 misérables régiments d'infanterie et 14 de cavalerie, qui tous ensemble ne faisaient pas 6000 gueux ou voleurs » (¹).

Cette nationalité survivrait-elle à ces crises de langueur ? On en eût pu douter. On eût pu croire que le détestable traité de la Barrière allait, comme la dalle d'un sépulcre, à jamais l'ensevelir.

La Révolution brabançonne fut une réaction nationale. Réaction contre les envahissements multiples du gouvernement autrichien. Réaction contre l'oppression exercée sur nos croyances religieuses, au nom de la tolérance et de la philosophie, par cet étrange monarque qui s'obstinait à nous trouver des maladies insoupçonnées. Telle dans la comédie de Molière, Toinette démontrant à Argan que sa jambe et son bras droits doivent être coupés et que « c'est un mauvais signe quand le malade ne sent pas son mal ».

Les nobles représentations des États provinciaux valent à

(¹) *Mémoires*, T. I., p. 193.

ceux-ci d'être cassés. Nos pères répondent par la fondation de ce Congrès national et de ces États-Belgiques unis, qui rendent tangible à tous la patrie commune.

Ce fut un admirable élan, bien que gâté ensuite par des maladresses et des fautes.

La nationalité en sortit, avec le Congrès de La Haye, moins asservie qu'auparavant, et mûre pour des tentatives définitives.

Sous la Révolution française, qui nous enseigna d'autres formes encore inédites du despotisme, la Guerre des Paysans marqua une nouvelle protestation du sentiment national.

Et si la Révolution de 1830, d'une étonnante audace et d'un étonnant succès, nous a donné l'indépendance, ce fut non seulement parce qu'elle était cent fois justifiée par l'imposition arbitraire de la Loi fondamentale et par son exécution plus arbitraire encore, — ce fut non seulement parce que les Puissances consentirent au fait accompli, — ce fut non seulement parce qu'un souverain, sage entre tous, consolida l'œuvre encore chancelante, — mais parce que notre nationalité, dont tant de contradictions avaient pu refouler la sève sans jamais la tarir, exigeait enfin son plein épanouissement.

Cette permanence de la nationalité se dégageant ainsi de nos péripéties séculaires au souffle de la critique historique, s'est trouvée confirmée par la persistance de nos caractères particuliers, que nos savants nous révèlent chaque jour.

A chaque page de notre histoire, ils ont retrouvé, — sinon ces sentiments de l'égalité absolue des citoyens et de la grandeur absolue de l'Etat, qui sont de source latine, — du moins un amour vivace de la liberté et le respect du droit individuel, qui s'oppose aux empiétements du pouvoir, favorise le particularisme et ne tolère point d'autres institutions que celles conformes à nos goûts.

Ces institutions, le peuple belge y tient d'un attachement durable. Il y persévère au point que nos institutions politiques, sociales, militaires, judiciaires, administratives d'aujourd'hui conservent l'indélébile empreinte des institutions de jadis.

Non seulement le principe de l'autonomie communale est demeuré chez nous plus vif que partout ailleurs, mais notre souveraineté constitutionnelle, née de 1831, rappelle dans ses

grandes lignes notre souveraineté germanique primitive ou celle de nos dynastes nationaux jusqu'au XIII[e] siècle.

Les principes du choix du souverain par la nation et de la collaboration de celle-ci à la souveraineté se retrouvent dans le discours d'Ambiorix à César, comme dans les griefs des communes au roi de France, comme dans les récriminations des nobles à Philippe II, comme dans les représentations des États à Joseph II, comme dans les protestations de nos représentants à la Convention.

L'idée du self-governement n'a jamais cessé d'avoir une existence légale : nos Chambres législatives, ce sont les anciennes assemblées de Mai transformées en *placita generalia*, puis en États généraux. Nos États provinciaux correspondent aux *tria placita* comme les délibérations de nos communes aux *placita pagorum* auxquels succéda la magistrature essentiellement belge de l'échevinage.

« L'organisation militaire des provinces belges reste à peu près invariable pendant tout le moyen âge, dit le commandant Millard. On la retrouve sous Charles-Quint telle, ou peu s'en faut, qu'elle existait sous Charlemagne. »

A coté du contingent à la disposition du Prince pour de simples chevauchées ou des expéditions particulières, la milice, c'est-à-dire l'organisation en masse par sections ou quartiers, pour le cas de guerre nationale et dans les limites du pays, revit dans la garde-civique d'aujourd'hui, de même qu'on peut retrouver dans les serments, débris des anciennes ghildes, l'origine de nos corps spéciaux.

Attachée à ses institutions civiles, notre race l'est plus encore peut-être à ses convictions religieuses.

Dès avant l'époque des croisades, le sentiment religieux est intense. « Il s'empare des âmes si complètement, dit Pirenne, que pendant tout le moyen âge les populations des bassins de l'Escaut et de la Meuse ne cesseront plus de se distinguer par l'ardeur de leur foi et la sincérité de leur piété. »

Les institutions monacales, si florissantes, en furent l'effet plus encore que la cause. Les croisades, où nos soldats pèlerins, « apparurent vraiment et complètement, dit encore Pirenne, les soldats du Pape », en furent l'ardente affirmation.

De siècle en siècle, l'histoire nous dit la puissance de ce sentiment religieux. Il provoque cette déclaration de nos Etats Généraux

qui, avant de ratifier la Pacification de Gand, font savoir au prince d'Orange « qu'ils ne souffriront pas l'existence d'une autre religion que la religion catholique, dussent-ils y risquer leur dernier homme ». Il suscite ces légions de religieux et de missionnaires que François Xavier appelait du fond de l'Inde : *Da mihi Belgas.* Il demeure manifeste dans la Révolution brabançonne et dans celle de 1830 comme dans notre histoire contemporaine.

D'autres caractères nationaux, reconnus dans notre passé et remis en lumière par l'histoire, nous ont fait comprendre aussi tout ce qui nous reliait aux anciens habitants de notre sol.

Ne sont-ce point des fruits de notre terroir, cette preudhomie belge, ce bon sens réfléchi, cette aptitude à s'organiser, à s'associer, dans l'arrangement de la vie, dans les entreprises de l'industrie comme dans les œuvres de la pensée, — et cette bonhomie, faite de goguenardise, de malice bon enfant, de l'amour des fêtes, du décor, et aussi, pourquoi le cacher, de cette traditionnelle passion de goinfreries qui faisait dire à Joseph II : « La Belgique est le cabaret de l'Europe » ?

Et partout, au cours des âges, la vaillance laborieuse, l'ardeur à la tâche, le travail réfléchi, calme et opiniâtre, calme comme nos plaines, opiniâtre comme nos roches. « Race d'accomplisseurs résultée, dit M. Charles Morice, de la constance dans l'effort et qui n'eût pas le temps d'apprendre à rêver, qui d'abord et toujours dut s'absorber dans les nécessités réalistes d'une existence menacée par le ciel, la mer et les hommes. Race qui n'eut guère de ressources que son propre courage, inépuisable comme le tréfonds même du sol qu'elle habitait. » Et tous ces caractères s'expriment non seulement de la meilleure connaissance des événements, — mais des mille recherches où s'exerce, depuis ces derniers temps, la sollicitude attentive de nos savants et de nos chercheurs, et que de noms se pressent ici sur mes lèvres ! C'est l'étude de son folklore, si pittoresque, — de sa littérature, encore trop peu connue, en dépit de sa richesse au XIIIe siècle et de sa popularité au XVe avec les chambres de rhétorique, — de ses industries d'ameublement, de vêtement, de ferronnerie, — que sais-je encore ? qui introduisirent l'art au foyer de nos pères et en firent leur bon compagnon de chaque jour, — de nos peintres dont les glorieuses lignées se rattachant, l'une, plus intimiste, à

Jean Van Eyck, l'autre, plus décorative, à Pierre-Paul Rubens, ont traduit, pour l'émerveillement du monde, deux aspects de notre caractère national.

Ainsi, Monseigneur, Mesdames, Messieurs, — grâce aux historiens, grâce aux archéologues, grâce à vous, nous avons appris à nous connaître, — ce qui était tout le secret de la sagesse antique.

Et, à mesure que nous avons appris à nous connaître, s'est formée, au-dessus de nos querelles, nécessaires peut-être, mais souvent mesquines, — avec le sentiment de notre nationalité, vingt fois séculaire, — une conviction commune en sa force et sa beauté. Et s'il est vrai que la connaissance de soi force la destinée, n'en serons-nous pas mieux armés pour toutes les grandes entreprises qui nous sollicitent, et plus actifs à justifier l'inflexible fierté des vieux beffrois qui n'ont jamais désespéré de la race qui les éleva ?

Connaissez-vous la parabole du charpentier telle qu'Emerson nous l'enseigne : « Le charpentier, n'est-ce pas, s'il doit dégrossir une poutre, ne la place pas au-dessus de sa tête, mais sous ses pieds, et ainsi, à chaque coup de hache qu'il donne, ce n'est plus lui seul qui travaille. Ses forces musculaires sont insignifiantes. Mais c'est la terre entière qui travaille avec lui. En se mettant dans la position qu'il a prise, il appelle à son secours toute la force de gravitation, et l'univers approuve et multiplie le moindre mouvement de ses muscles. »

En travaillant, nous aussi, dans le sens de notre nature, c'est-à-dire de notre nationalité et de nos traditions, nous verrons chacun de nos efforts approuvé et multiplié par toute la force de gravitation de notre race.

Et ce passé, qui n'est une routine de mort que pour ceux qui prétendent copier les choses caduques ou les perpétuer, nous en ferons ce qu'il doit être : « un principe de vie. »

Ainsi le souvenir de nos âges révolus assurera le développement des âges futurs, suivant la belle parole écrite au livre des Macchabées : « Souvenez-vous de vos pères et des œuvres qu'ils ont réalisées en leur temps, et vous verrez grandir votre gloire et perpétuer votre nom. » *(Vifs applaudissements).*

M. LE PRÉSIDENT remercie, en excellents termes, l'orateur de sa superbe étude. Tous les assistants, à commencer par M. le comte Charles d'Ursel, gouverneur de la province, et par Mgr Schaepman, présidents d'honneur, se sont chaleureusement associés à ces éloges mille fois mérités. Un journal local a dit avec raison : « Même pour les profanes, parmi lesquels M. Carton de Wiart prétendait se ranger trop modestement, le Congrès archéologique et historique réserve des satisfactions d'esprit et de cœur peu communes. »



CONCERT

DU MARDI 12 AOUT 1902.

A 8 heures et demie du soir, au kiosque de la Grand'place, l'excellent corps de musique du *4e Régiment de Ligne* a donné, sous la direction de M. J. MULDERMANS, un brillant concert en l'honneur des membres du Congrès.

Voici le Programme, dont les morceaux variés ont été enlevés avec la maestria impeccable qui caractérise la direction du distingué chef de musique :

1e PARTIE.

1. *Marche flamande.*	MIRY et GEVAERT.
2. *Ouverture de Titus.*	MOZART.
3. *Grande fantaisie sur Rigoletto.* (Arr. par MULDERMANS.)	VERDI.
4. *Ave Maria de Gounod*, transcrit par	MAECK.

2e PARTIE.

5. *Souvenir de Bolivar*, grande marche solennelle.	ARTH. D'HAENENS.
6. *Sympathie*, gavotte.	J. MULDERMANS.
7. *Fantaisie sur les Hugenots.* (Arr. par J. MULDERMANS.)	MEYERBEER.
8. *Souvenirs de Véronique.* (Arr. par TURINNE.)	MESSAGER..



MERCREDI 13 AOUT 1902.

Excursion à Courtrai.

Un grand nombre de Congressistes se sont rendus à Courtrai, où devait avoir lieu l'inauguration de l'exposition « *Courtrai à travers les âges* ».

La belle façade de l'Hôtel de ville, où les membres du Congrès allaient être reçus par l'administration communale, était ornée avec beaucoup de goût et les armoiries de la ville, reliées par des guirlandes de verdure et entourées de drapeaux, mettaient la joie de leurs couleurs vives sur le gris sombre des pierres de la façade.

Voici en quels termes M. le président, comte DE LIMBURG STIRUM, a présenté à l'administration communale de Courtrai les membres du XVIe Congrès de la Fédération.

MONSIEUR LE BOURGMESTRE,

Je vous remercie d'avoir bien voulu recevoir, dans votre bel Hôtel-de-ville, les membres du Congrès archéologique et historique de Bruges; ils désiraient venir visiter votre ville et les lieux qui ont été le théâtre du glorieux événement dont vous fêtez le 600me anniversaire, et qui eut un si grand retentissement. C'était un dernier et grand effort du peuple flamand; la victoire qu'il a remportée était d'autant plus glorieuse qu'il avait devant lui de valeureux et redoutables adversaires.

Vous avez réuni tous les souvenirs qui rappellent cette page de vos annales et ce qui peut intéresser le passé de la ville de Courtrai et reconstituer ainsi son histoire.

Votre cité possède aussi plusieurs monuments qui méritent d'attirer notre attention; vous les conservez avec un soin jaloux et vous vous attachez à leur garder leur ancien caractère : votre Hôtel de ville, vos églises, les restes de vos anciennes fortifications, vos halles, souvenir de votre industrie.

Nous les visiterons avec un bien vif intérêt, et je crois que, pour plusieurs d'entre nous, ce sera une véritable révélation de voir ces édifices auxquels s'attachent, indépendamment de leur mérite archéologique, des souvenirs de votre passé.

Permettez, Monsieur le Bourgmestre, que je me fasse l'interprète de mes collègues, en vous remerciant, encore une fois, de l'honneur que vous voulez bien nous faire, en nous recevant ici d'une manière si aimable. *(Trois salves d'applaudissements.)*

M. le bourgmestre de Courtrai, à son tour, a d'une façon charmante souhaité la bienvenue aux visiteurs. Une courte allocution lui a suffi pour évoquer avec talent les grands souvenirs historiques qui font à Courtrai une auréole de gloire, principalement à la veille de la célébration des grandes fêtes commémoratives de la fameuse journée qui inaugura pour la Flandre le XIVe siècle.

Citons maintenant les paroles sympathiques du premier magistrat de la ville de Courtrai.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Je remercie de tout cœur M. le comte de Limburg Stirum, votre président général, des paroles aimables qu'il a bien voulu nous adresser.

L'administration communale de Courtrai est heureuse de vous recevoir dans cet antique Hôtel de ville et je suis particulièrement honoré d'être appelé à vous y souhaiter la bienvenue.

Nous savons, Mesdames et Messieurs, de quelle grande réputation jouit votre Fédération et combien le pays lui doit de reconnaissance.

L'antiquité toute entière est votre domaine.

L'histoire, l'ethnographie, la géologie, l'archéologie : toutes ces sciences, et bien d'autres encore, avec toutes leurs ramifications, voilà votre champ d'exploration, la sphère de vos études, sphère illimitée en quelque sorte, et dont vous-mêmes, permettez-moi de le dire en toute franchise, êtes impuissants à mesurer toute l'étendue ; car il semble qu'elle doive s'élargir et s'amplifier chaque jour davantage, puisque, à mesure que vous poussez plus avant vos recherches et vos investigations, de nouvelles perspectives se révèlent, de nouveaux horizons se découvrent, et voilà qu'à vos esprits, curieux de tout savoir, impatients de dissiper toutes les

ombres, s'imposent de nouvelles méditations et de nouveaux labeurs.

Quels nobles soucis, Mesdames et Messieurs, et quelles délices vous devez goûter à les apaiser!

Mais vous éprouvez non moins de jouissance, je présume, à laisser partager vos joies par d'autres.

Car les questions et les problèmes qui s'offrent à vous, vous ne vous bornez pas à les élucider, à les approfondir avec une âpre persévérance : vous en divulguez les aperçus et les solutions par vos discussions et vos rapports, par vos notes et vos monographies, et, de cette manière, vous instruisez l'esprit public, vous l'élevez sans cesse et vous augmentez le patrimoine intellectuel et scientifique de la nation.

De même, sur le terrain de l'art, vos services, Mesdames et Messieurs, sont inappréciables. Votre culte de l'art ancien n'est pas un culte platonique : il est vivant et fécond.

Vous dévoilez des joyaux artistiques que l'œil vulgaire n'avait point soupçonnés ou qu'il avait dédaignés, et, d'une main respectueuse, vous en enlevez la poussière des temps ; par la description que vous en faites, par vos notices historiques et vos gloses archéologiques, vous appelez sur eux l'attention publique, vous les signalez à la sollicitude du gouvernement et vous tracez les règles qui devront présider à leur conservation et à leur restauration, et vous vous employez ainsi à faire aimer, dans la patrie moderne, la patrie ancienne dont vous ressuscitez les trésors et la splendeur.

Honneur à vous, Mesdames et Messieurs, et mille fois merci d'être venus au milieu de nous!

M. le président général a bien voulu rappeler, il y a un instant, le grand événement historique dont la ville de Courtrai se dispose à célébrer le 600me anniversaire. La bataille des Éperons d'or a eu pour effet d'affranchir la Flandre de la domination étrangère ; elle a eu en Europe un retentissement considérable et le souvenir en est resté vivace au sein de nos populations. Les fêtes que nous préparons avec un véritable enthousiasme seront donc des fêtes patriotiques, destinées à glorifier nos ancêtres, à rendre hommage à leur abnégation et à leur héroïsme. Le pays tout entier y participera. Laissez-moi exprimer l'espoir, Mesdames et Messieurs, que beaucoup d'entre vous viendront les honorer de leur présence.

M. le président général a eu ensuite la bonté d'appeler votre attention sur les monuments de notre ville, dont quelques-uns sont en voie de restauration en ce moment. Il l'a fait avec une indulgence dont je le remercie; car, au fond, nos édifices anciens sont bien peu de chose, et j'aurais tort d'oublier que vous venez de Bruges, où vous avez pu admirer des monuments d'une beauté incomparable. Je ne m'attarderai donc pas à vous parler des nôtres et je le ferai d'autant moins que vous avez hâte, je suppose, d'aller inaugurer l'exposition de « Courtrai à travers les âges ».

Je ne doute pas, Mesdames et Messieurs, que vous la trouviez digne d'intérêt. Elle est l'œuvre de M. le baron Joseph Bethune, le modeste, savant et dévoué bibliothécaire de la ville de Courtrai. Elevé à votre école, nourri de votre science, il y a travaillé avec une ardeur infatigable.

Et puisque je viens de prononcer le nom de Bethune, permettez-moi, Mesdames et Messieurs, d'ajouter, de la part de l'administration communale, un hommage de reconnaissance à M. le baron Bethune, l'un des membres de votre bureau, qui lui aussi a bien mérité de notre cité en nous prêtant, pour la restauration de nos monuments, le concours précieux de ses lumières et de son expérience.

Dignes fils, l'un et l'autre, d'un illustre père dont nous conservons la mémoire avec un religieux respect !

Et maintenant, Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de présenter tous mes hommages au vénéré Président général de votre Fédération, M. le comte de Limburg Stirum, et de vous inviter à boire avec nous le vin de l'hospitalité. (*Vifs applaudissements*).

Inutile de dire que les assistants répondirent à l'aimable invitation de M. le Bourgmestre de Courtrai.

Les congressistes ont ensuite visité les salles de l'Hôtel de ville de la vieille cité flamande.

Deux belles cheminées, travaillées avec art, ont attiré l'attention des nombreux amateurs : surtout celle du commencement du XVI[e] siècle, exécutée en style flamboyant.

Mais le temps pressait. Il fallait se hâter d'aller voir l'exposition *Courtrai à travers les âges*, où les honneurs furent faits aux membres

du Congrès par M. le baron Joseph Bethune, président de la Commission organisatrice.

Avec les membres de l'administration communale, les congressistes ont inauguré l'exposition, ouverte à l'occasion du 600e anniversaire de la bataille des Éperons d'or.

Voici une notice succinte sur l'Exposition Courtraisienne.

Réunir tout ce qui, à un titre quelconque, a trait à l'histoire d'une des cités les plus anciennes et les plus glorieuses, au point de vue historique, de la Flandre ; grouper tout ce qui rappelle le passé — hommes et choses — de la ville ; créer ainsi, pour quelques jours, un enseignement intuitif de l'histoire locale, tel a été le but des organisateurs de l'exposition *Courtrai à travers les âges.*

Ce thème est nouveau, pensons-nous, et il est éminemment utile à la vulgarisation des études historiques et à la diffusion du culte des traditions nationales.

Nous croyons donc pouvoir analyser en quelques lignes le plan suivi dans l'organisation de l'exposition et signaler, en passant, quelques-uns des objets réunis, du 13 Août au 1er Septembre 1902, dans les vastes locaux de l'académie de dessin de Courtrai.

L'exposition était divisée en trois sections :

I. Les origines et les premiers développements de la ville.
II. Courtrai depuis l'époque féodale jusqu'à nos jours.
III. La bataille des Éperons d'Or.

Les quelques monnaies romaines trouvées à Courtrai ou aux environs, durant le XVIIIe siècle et mentionnées notamment par de Bast (*Recueil d'antiquités*) ; les pièces romaines assez nombreuses découvertes en 1897 ; les cruchettes, les vases, les tuiles, de la même période, mises au jour lors de diverses fouilles, sont les premiers documents qui nous sont présentés.

Vient ensuite la *Notitia dignitatum imperii*, où l'on trouve mentionnée la légion des *Cortoriacenses.*

Suivent les divers diplômes et capitulaires, qui, à partir de 847, mentionnent le *pagus Corturiacensis.*

La prédication de la foi aux habitants de la région courtraisienne, en ces temps reculés, est rappelée par la vie de St Eloi et par des tableaux consacrés à des épisodes de la vie de l'apôtre des Flandres.

De nombreuses subdivisions devenaient nécessaires dans la seconde partie; elles sont indiquées au catalogue et s'y trouvent précédées de courtes notices historiques sur les monuments, les ghildes, les institutions locales (1).

Sous la première rubrique: *Histoire de Courtrai*, nous rencontrons quelques pièces des archives communales, une mine féconde, mais à peine ouverte jusqu'ici : les *Privilegieboucken*, les comptes communaux à partir de 1391, les chartes principales, notamment celle par laquelle Philippe d'Alsace affranchit les bourgeois du droit de main-morte en 1190.

Les diverses éditions des coutumes, les sceaux des pouvoirs municipaux, — notamment le superbe scel en argent employé à partir de 1281, — les portraits des magistrats et administrateurs, font revivre l'histoire civile de la cité. Celle-ci nous est offerte encore dans les diverses publications d'historiographie locale et spécialement dans les documents réunis jadis par l'infatigable Goethals-Vercruysse.

Après un regard jeté sur les vitrines, où s'étale tout ce qui rappelle la justice et le régime fiscal d'autrefois, nous arrivons au médaillier. — Courtrai est, parmi les cités flamandes, une des premières à offrir une monnaie portant un nom de lieu (voir Van Peteghem, *Monnaies et jetons de Courtrai*, dans la *Revue numismatique belge 1889);* mais elle n'a pas une numismatique nombreuse. Celle-ci est intéressante cependant et, parmi les pièces qui la composent, plusieurs sont fort rares. Les organisateurs de l'exposition ont eu la bonne fortune de les pouvoir réunir quasi toutes. S'il y manque le *triens* mérovingien et les deux deniers attribués à Charles Martel, on y rencontre d'autre part divers types demeurés inédits jusqu'ici; tels certains deniers exposés par M. le ministre van den Peereboom et donnés par lui ces jours-ci au musée de Courtrai; tels encore un jeton de Charles II frappé pour la ville, et des jetons de la châtellenie, au type de Louis XIV, de Charles II, de Marie-Thérèse. Parmi les médailles, relativement nombreuses, commandées par les échevins de la ville ou par la

(1) *Courtrai à travers les âges, catalogue descriptif;* Courtrai, Eug. Beyaert, 80 pp. in-16; une édition de luxe illustrée, avec supplément, a paru depuis chez le même libraire.

châtellenie, l'on remarque aussi de fort belles pièces sorties des médailliers de Mgr Bethune, de M. van den Peereboom, du baron Surmont de Volsberghe, etc. Citons enfin une jolie série de méreaux, où la plupart des pièces sont uniques.

Au point de vue numismatique, le catalogue de l'exposition présente un intérêt spécial et peut servir de base à une étude complète du médaillier courtraisien.

Reposons-nous un instant de cette étude, en promenant les yeux sur les plans et vues de la ville, sur la représentation de ses monuments dans le passé, comme de sa topographie et de ses anciennes défenses. C'est l'un des contingents les plus nombreux et les plus remarqués de l'exposition.

Une centaine de numéros du catalogue rappellent les ghildes et associations de tous genres de la ville.

Parmi les établissements de charité et les œuvres pies de tous genres, une mention est due à la chambre des pauvres, au sujet de laquelle la bibliothèque communale (fonds Goethals-Vercruysse) renferme de nombreux et intéressants documents.

A côté de l'histoire des différentes maisons d'instruction, des écoles et collèges, se placent naturellement les publications des divers imprimeurs de Courtrai. Ici encore se retrouvent la plupart des éditions rarissimes des premiers typographes de la ville : Pierre Bouvet, introducteur de l'imprimerie à Courtrai, 1624, Jean van Ghemmert, 1630, van Mullem, 1656, etc.

Deux industries ont surtout amené la richesse et fait un renom à Courtrai : la draperie d'abord, les toiles damassées plus tard. La première ne pouvait être remémorée que par les octrois des souverains, notamment les lettres de Jeanne de Constantinople qui exemptent des tailles les premiers tisserands qui se fixeront à Courtrai, 1224.

Les collections de M. van den Peereboom, de M. Goethals, du baron Joseph Bethune, etc., ont, au contraire, garni de nombreuses vitrines de nappages remarquables. Ce n'a pas été sans intérêt que l'on y vit les riches tissus, nous pourrions dire les tableaux, qui nous rappellent les batailles, les sièges, les événements dynastiques, etc.

A ce point de vue encore le catalogue, assez détaillé, fait revivre le souvenir d'une industrie très artistique et presqu'oubliée aujourd'hui.

Moins connues encore sont les faïences de Courtrai, dont les rares exemplaires retrouvés jusqu'ici, sont à peu près tous ici réunis. Apparentées de très près aux faïences de St-Amand et de Tournai, celles de Courtrai sont marquées en toutes lettres du nom de la ville même ; leur histoire, pas plus que celle des damassés, n'a encore été élucidée.

Courtrai a vu naître nombre d'hommes qui se firent un nom dans le monde des lettres, des sciences et des arts.

Tous, ou à peu près, sont rappelés à l'exposition par quelques œuvres. Ce sont d'abord les écrivains, parmi lesquels nous remarquons les bollandistes Ghesquière et Perier, les polémistes Andries et David, les poètes Wallius, Braye, Hofman, le littérateur Snellaert, l'anatomiste Palfyn, etc.

Viennent ensuite les peintres. Ils furent paysagistes ou animaliers, pour la plupart : tels Jean-Baptiste de Jonghe, Edmond et Henri de Pratere, Vincent de Vos, Louis et Henri Robbe, Edouard Woutermaertens, etc., au XIXe siècle. Près d'eux sont rangées les aquarelles et les toiles de Roland Savery († 1639), les panneaux religieux qui seuls rappellent Bernard de Ryckere († 1590) et Pierre Vlerick († 1581).

Semblables subdivisions ont été observées dans le classement des objets, qui font revivre sous nos yeux le passé religieux de la ville ; églises paroissiales, abbayes, couvents, chapelles, dignitaires écclésiastiques, confréries, usages et cérémonies, tout y est rappelé de quelque façon.

Nous en pouvons dire autant de l'histoire de la châtellenie de Courtrai et nous y noterons, spécialement, les reproductions photographiques des châteaux et églises du pays de Courtrai, d'après les albums d'un artiste habile, S. Vermote, qui, en 1813, parcourut la région, retraçant au lavis tous les monuments qu'il rencontrait et dont le plus grand nombre ont, aujourd'hui, disparu.

La dernière salle de l'exposition est consacrée à la bataille des Éperons d'or, — à son histoire, naturellement, — puisque les souvenirs manquent presque complètement ; l'on ne peut citer en effet, comme pouvant être attribuée avec probabilité à un témoin de cette sanglante journée, qu'une bague trouvée en 1834 et portant, émaillée, les noms des Rois Mages.

La commission organisatrice a comblé la lacune des vestiges

contemporains de la bataille, en présentant la bibliographie très complète et fort étendue de cet événement célèbre. Nous ne saurions analyser cette partie du catalogue ; nous nous bornerons à signaler le manuscrit remarquable de la chronique de Li Muisis, emprunté au fonds Goethals-Vercruysse ; nous citerons, en même temps, les documents de haute valeur historique fournis par le dépôt des archives communales de Bruges, notamment les comptes des dépenses faites pour l'armée de Guillaume de Juliers et la liste des chevaliers et hommes d'armes auxquels la capitale flamande fournissait les vivres.

Nous ne devons point oublier que des plans et maquettes rappelaient plus spécialement encore la bataille ; que des sceaux, listes de combattants, arbres généalogiques etc., évoquaient les noms de plusieurs des acteurs de ce terrible drame ; qu'un souvenir spécial était donné à la statue miraculeuse de Notre-Dame de Groeninghe.

Ajoutons, en terminant, qu'au lieu des armes et armures, si rares et si souvent contestables, de cette lointaine époque, l'on rappelait, ici, toute la vie militaire du commencement du XIVe siècle, au moyen d'aquarelles, fort crânement brossées, d'après les enluminures, les sceaux et les meilleures pièces de quelques collections particulières ou publiques.

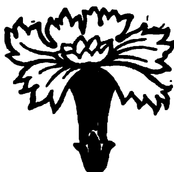
C'est à M. le Bon Joseph Bethune, juge honoraire au tribunal, que revient l'honneur d'avoir tracé le programme et assumé la lourde tâche de l'organisation de *Courtrai à travers les âges*. Les membres du Congrès se sont à bon droit et unanimement joints au premier magistrat de la ville pour le remercier et le féliciter du réel succès de cette entreprise, qui, nous en formons le vœu bien sincère, aura un durable écho parmi les amateurs de l'histoire et de l'archéologie dans l'antique cité courtraisienne.

Après s'être attardé au milieu de tous ces souvenirs précieux, l'on a visité les tours du Broel, le Musée archéologique plein d'intérêt, le Musée de peinture, le Béguinage et les églises de Notre-Dame et de Saint-Martin.

Les anciens ornements d'église : chasubles, dalmatiques, devants d'autels, reliquaires, ostensoirs, tout était exposé dans les deux églises visitées et attirait l'attention des nombreux connaisseurs.

Le temps a été à souhait ; toutes ces belles choses n'ont pas laissé d'instants à perdre et la dernière après-midi du Congrès a laissé à tous ses membres le meilleur et le plus agréable souvenir.

Le nombre des participants à l'excursion de Courtrai étant insuffisant, un train spécial n'avait pu être organisé. Mais la *Compagnie des chemins de fer de la Flandre occidentale* avait gracieusement réservé aux Congressistes quelques voitures confortables, et le trajet, tant à l'aller qu'au retour, a pu être effectué sans changement.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CLÔTURE

DU JEUDI 14 AOUT 1902.

La séance s'ouvre au Foyer du théâtre, à 10 h. 45. M. le gouverneur honore l'assemblée de sa présence et prend place au bureau. M. le comte DE LIMBURG STIRUM préside, ayant à ses côtés MM. l'abbé LEMIRE, député du Nord, DE SWARTE, délégué du Gouvernement français, baron BETHUNE, président du comité organisateur et L. DE FOERE, secrétaire général.

L'assemblée entend d'abord la lecture des rapports sur les travaux des sections.

M. l'abbé CLAERHOUT, qui est un de nos savants les plus distingués en matière préhistorique et protohistorique, présente le rapport sur les travaux de la 1re section qui a eu à s'occuper de ces études.

Rapport de M. l'abbé Claerhout sur les travaux de la 1re section.

MESDAMES, MESSIEURS,

Présidée tour à tour par M. COSSERON DE VILLENOISY et M. le comte DE HAUTECLOQUE, la 1re section a tenu trois séances.

Il y a quinze ans, nous assistions au premier congrès de Bruges et nous étions quatre membres pour délibérer à la première section. Cette année, les débats ont été suivis par un grand nombre de collègues. Nous sommes heureux de constater cette affluence qui est de bon augure pour l'avenir de nos études préhistoriques en Belgique.

A l'ouverture de la première séance, le travail a commencé par l'examen de la 3e question, qui demandait la carte préhistorique et protohistorique de la Flandre. Votre rapporteur a proposé le vœu de faire confectionner cette carte par la *Société d'Emulation* de Bruges. La section a émis un vœu dans ce sens.

Comme solution de la 4ᵉ question, votre rapporteur a lu une notice sur la station palustre de Denterghem, en Flandre, que la *Société d'Archéologie de Bruxelles* a découverte, en 1899. Les fouilles opérées dans cette palafitte, la première de la Belgique, ont été poursuivies pendant quatre années et ont mis au jour des vestiges de l'époque néolithique, de l'âge du bronze, du premier âge du fer et de l'époque Belgo-Romaine. Les principales récoltes, que cette station a fournies, ont été exposées pendant le congrès, au Musée de Gruuthuuse. M. le Président et plusieurs membres ont fait, au sujet de cette communication, des remarques très importantes et M. Guignard de Butteville nous a signalé l'intérêt qu'il peut y avoir à observer la végétation spéciale qui recouvre certains gisements et certains vestiges archéologiques.

La 5ᵉ question demandait le rélevé des stations présumées et des mottes de la Flandre Occidentale. Le rapporteur exprime l'avis que tous les tertres de la Flandre occidentale sont des mottes féodales, toutes situées dans un terrain bas et marécageux à côté d'un niveau plus élevé et que les fouilles pratiquées dans ces mottes offrent peu d'intérêt. M. le Président, M. Guignard de Butteville et d'autres membres font observer judicieusement que ces mottes peuvent quelquefois renfermer des sépultures. Nous sommes convaincu que cette remarque est fondée pour plusieurs régions, mais nous savons, par l'expérience que nous avons acquise et par les nombreuses recherches que nous avons faites, que ce n'est pas le cas pour la Flandre occidentale où, par l'intensité de la culture, les *tumuli*, révélés par la toponymie, ont disparu.

Votre rapporteur avait demandé, à la 6ᵉ question, un inventaire de la poterie néolithique de la Belgique, qu'il n'était pas en état de dresser lui-même. Nos savants collègues, MM. Rutot, Jacques et de Pierpont ont signalé les principales trouvailles de la Belgique en ce qui concerne la poterie néolithique. A leur tour, M. le Président et M. Foudrignier nous ont entrenus de la poterie néolithique et des procédés à employer pour la conserver. La conclusion qui se dégage de l'échange de vues qui a eu lieu, c'est la souveraine importance pour les archéologues belges de suivre le mouvement scientifique à l'étranger et surtout les discussions que soulève la poterie néolithique en Allemagne, discussions qui semblent ignorées ou dédaignées en Belgique.

Une bonne fortune était réservée à notre section.

C'est un devoir pour nous de vous rappeler, Mesdames et Messieurs, que le premier pionnier de la science préhistorique dans la Flandre occidentale, l'initiateur de ces recherches si captivantes, c'est M. le baron Charles GILLÈS DE PÉLICHY. Nous avons été remplis de joie de le voir, de le retrouver au milieu de nous ! C'est aussi la première fois que nous avons pu voir réunies et exposées, les magnifiques collections, que de patientes investigations lui ont fournies dans notre province, dont la carte préhistorique, avant lui, était représentée par un immense blanc.

Il ne s'est pas contenté d'exposer ces trouvailles, qui sont destinées à devenir l'objet d'importantes recherches paléo-ethnologiques; il a fait, concernant ces antiquités, plusieurs communications intéressantes; il nous a fait connaître la provenance probable de la matière première des différents instruments en silex, la distinction à établir entre l'outillage grossier récolté dans certaines stations et les instruments plus finement confectionnés dans d'autres, le caractère du mobilier du cimetière franc d'Emelghem. La nature des antiquités recueillies à Emelghem, tend à rapprocher la date de ce cimetière de l'époque de l'établissement des Francs-Saliens dans nos contrées. L'armement est représenté par le scramasaxe, l'épée étant plus récente. Les boucles sont de fer damasquiné et non plaqué. La bijouterie est toute primitive. Les colliers de perles ressemblent à ceux qu'on attribue communément à une époque ancienne. Les fibules en or et en argent font défaut, de même que la verrerie. La poterie a un aspect grossier et primitif.

M. JONCKHEERE a fait pour ses débuts un coup de maître par son étude, saluée par des applaudissements chaleureux, sur le bateau ancien, déterré dans les bassins du nouveau port à Bruges. Voici la conclusion de ce travail, accompagné de plans, de cartes et de *fac-simile* réduits et bourré de preuves historiques. « Tout porte à considérer le bateau de Bruges comme un bateau saxon, les Saxons ayant envahi la Flandre maritime dès le Ve siècle. »

M. FOURDRIGNIER, un juge compétent, a fait ressortir l'importance du mémoire de M. Huybrigts sur la technique franque, dans la Tongrie, à l'époque romaine et au Ve siècle. M. Huybrigts a eu raison de distinguer les Francs en Francs de la première et de la seconde époque. M. GUIGNARD DE BUTTEVILLE a fait observer que

certaines pièces d'étoffe, montrées par M. Huybrigts, dataient, non du haut moyen âge, mais du XIVᵉ siècle.

Nous avons vivement regretté l'absence de M. le Dʳ Jacques, qui n'a pu traiter des origines de la population de la West-Flandre. Votre rapporteur a demandé la parole et a essayé de prouver, qu'au point de vue anthropologique, on trouve sur notre sol les représentants de la race brachycéphale Alpine et de la race dolichocéphale Nordique et, qu'au point de vue ethnologique, on rencontre, en couches superposées, les peuplades néolithiques, les anciens Belges et le noyau Friso-Franc d'origine germanique.

M. le docteur Tihon nous a fait une communication sur un refuge souterrain du moyen âge, découvert et exploré par lui au village de Bovenistier, au sud de Waremme.

Avant de terminer le rapport, rendons hommage à M. Cosseron de Villenoisy et à M. le comte de Hautecloque, à M. Barbe, à M. Rutot et à nos deux aimables collègues français MM. Guignard de Butteville et Fourdrignier.

Sur toutes les questions mises à l'ordre du jour, nos deux savants Présidents nous ont fourni des renseignements précieux et ont souvent éclairé nos débats qu'ils ont dirigés, d'ailleurs, avec un zèle et dans un ordre parfaits.

Notre Secrétaire mérite les éloges de la section pour le dévouement avec lequel il a rempli sa lourde tâche.

M. Rutot nous a guidés au musée et nous a expliqué avec beaucoup de sagacité les récoltes qu'il a faites dans le canal maritime et les nouveaux bassins du port de Bruges. Ces objets proviennent de toutes les époques, allant du néolithique au haut moyen âge.

M. Guignard de Butteville et M. Fourdrignier sont plusieurs fois intervenus dans nos débats avec une grande compétence. M. Fourdrignier nous a signalé quelques résultats des fouilles opérées à Suse par M. Jacques De Morgan et nous a fait remarquer les ressemblances frappantes entre la poterie si ancienne de la Susiane et la poterie néolithique de la Belgique. (*Applaudissements.*)

A M. Paul Bergmans était dévolue la tâche d'esquisser les travaux de la 2ᵉ section, traitant de l'archéologie proprement dite.

Dans une charmante improvisation, il fait saisir le caractère varié des discussions de cette section.

Rapport de M. Paul Bergmans sur les travaux de la 2e section.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le rapport sur les travaux de la 2e section devait vous être présenté par M. Paul Saintenoy. Empêché d'assister à notre séance de clôture, mon ami Saintenoy m'a demandé hier de le remplacer. Je n'ai pu qu'accepter ; mais, pris ainsi au dernier moment, il m'a été impossible de préparer un rapport écrit. Je me vois donc obligé d'improviser un rapide compte rendu des travaux de la section d'archéologie, pour lequel j'espère pouvoir escompter votre bienveillante indulgence.

Notre section était présidée par MM. le vicomte DE GHELLINCK VAERNEWYCK, le baron DE VINCK DE WINNEZEELE, et le chanoine VAN DEN GHEYN, assistés de MM. DE WITTE et Mgr BETHUNE, vice-présidents, P. BERGMANS, secrétaire, H. FRAEYS, secrétaire-adjoint, et P. SAINTENOY, rapporteur.

Nous avons tenu quatre séances, dont la dernière ne s'est terminée qu'il y a cinq minutes, et, si tous les auteurs de questions avaient été présents, il nous aurait été impossible d'épuiser l'ordre du jour, qui ne comprenait pas moins de vingt-deux questions.

La première de celles-ci présentait un vif intérêt ; posée par M. le baron BETHUNE, elle était conçue comme suit : *De la rédaction et de la publication des inventaires archéologiques pour chacune des provinces belges. Principes généraux qu'il serait souhaitable de voir admettre, en vue d'assurer l'unité de ces travaux.* Après un exposé lumineux de M. VAN RUYMBEKE, la question a fait l'objet d'une discussion à laquelle ont pris part MM. DE GHELLINCK, BETHUNE, VAN DEN GHEYN, BERGMANS, THÉODORE et DESTRÉE, et qui a permis à la section d'établir déjà certains principes fondamentaux : l'inventaire doit être à la fois monumental et artistique, c'est-à-dire décrire le contenant en même temps que le contenu ; il doit se restreindre aux collections publiques ; il doit être illustré par la photographie. La rédaction de ces inventaires devrait être confiée aux comités provinciaux de la Commission royale des monuments.

Les co-auteurs de la question, MM. BETHUNE et VAN RUYMBEKE nous ont promis de rédiger une description-type de commune, celle de Damme, afin que cette description puisse être envoyée à chacune des sociétés affiliées à la Fédération et discutée d'une manière approfondie au sein de ces sociétés; on pourra ainsi arriver à arrêter un plan uniforme pour les inventaires.

M. Modeste DE NOYETTE n'avait pas proposé moins de quatre questions. On a trouvé assez difficile de concilier avec les exigences de l'esthétique la solution de la première : *Pour certaines constructions offrant un intérêt artistique et archéologique, ne conviendrait-il pas d'établir des abris les préservant (spécialement en ce qui concerne les sculptures) des intempéries ?* La seconde était ainsi formulée : *Dans la restauration des monuments, si une partie assez notable des façades extérieures doit être reconstruite, faut-il, si possible, choisir les matériaux employés primitivement, ou convient-il de mettre en œuvre des matériaux modernes, afin de mieux distinguer les anciennes constructions des nouvelles ?* A une pareille question, il semble difficile de répondre autrement qu'en admettant la première alternative. Mais dans ses développements, M. DE NOYETTE applique sa question aux travaux du donjon du château des comtes, à Gand. M. le chanoine VAN DEN GHEYN lui fait alors remarquer que le principe est dès longtemps admis, mais que, dans le cas spécial visé, il y a lieu de faire certaines réserves : le donjon était menacé d'une destruction complète ; les mesures à prendre devaient être inspirées, non par un principe de restauration, mais de conservation, de consolidation. Comme il n'y avait, au dire des hommes de l'art, pas d'autre moyen de conserver les parties existantes qu'en fermant l'immense brêche, M. Pirenne a proposé de le faire de telle manière que la partie neuve soit absolument distincte de la partie ancienne. De cette façon, il n'y aura aucun risque d'erreur ni même de doute pour les archéologues d'aujourd'hui comme pour ceux de demain. M. VAN DEN GHEYN a soutenu ce système scientifique qui n'a soulevé aucune objection au sein de la section.

Sur la proposition de M. DE NOYETTE, amendée par MM. BETHUNE et SAINTENOY, la section a émis un vœu relatif aux facilités à accorder pour la visite des monuments et musées. J'aurai à y revenir tout à l'heure, lorsque je soumettrai à votre approbation les vœux émis par la section.

Par contre la section a repoussé énergiquement une motion de M. DE NOYETTE, tendant à faire déposer au musée du chef-lieu de la province les objets d'art conservés dans les petites localités. « Ce serait là un malheur public ! », s'est écrié M. le chanoine VAN DEN GHEYN, se faisant, semble-t-il, l'interprète de tous les membres de la section.

La première séance a été close sur une communication de M. L. GERMAIN DE MAIDY, faisant remarquer combien est vague en Belgique la dénomination de *Renaissance*, tandis qu'elle est nettement définie en France, où on la délimite entre les années 1453 et 1610.

Au début de la séance de mardi, M. GIELEN nous a entretenus des peintures murales découvertes à Aelden-Eyck, en 1842, puis M. GERMAIN DE MAIDY du rôle que joue le croissant dans l'iconographie de la Vierge. M. ARENDT a entrepris de caractériser les églises construites en style ogival, après le XVIe siècle, par les Jésuites. Selon lui, les PP. ont su apprécier les beautés de ce style, tandis que, selon M. DUTILLEUX, ils ne l'ont utilisé que contraints, pour des motifs d'économie et d'utilité pratique, leur idéal esthétique étant le *Gesu* de Rome.

M. HUBERT expose ensuite les polémiques auxquelles ont donné lieu ses travaux sur l'architecte auteur du plan de l'église Ste-Waudru à Mons. La section est unanime à demander la publication du « dossier » de l'affaire. Et, comme il se trouve précisément qu'à ce moment notre excellent secrétaire général nous fait l'honneur d'assister à notre séance, M. VAN DEN GHEYN obtient de M. DE FOERE l'assurance qu'il usera de sa modeste influence pour que le mémoire de M. Hubert soit imprimé.

M. HUBERT étudie ensuite des parties de l'église Ste-Waudru restées inachevées et les restitue en dessin.

Le commencement de la séance de mercredi a été occupé par M. TULPINCK, le zélé secrétaire général de la belle exposition des primitifs flamands, qui avait fait inscrire au questionnaire la proposition de former le catalogue des peintures murales du moyen âge, dont des vestiges ont été retrouvés dans les églises de la Belgique et spécialement des deux Flandres. La compétence toute spéciale de notre confrère sur ce sujet a été récemment reconnue officiellement, et vous vous souvenez de la haute

distinction que vient de lui conférer l'Académie royale de Belgique. M. TULPINCK nous a donné lecture de considérations générales sur les peintures murales, préface du catalogue de ces peintures qui ne comprend pas moins de 350 numéros et que nous espérons bien voir paraître dans le compte rendu du Congrès.

La section a admis un vœu présenté par M. TULPINCK et tendant à faire prendre des mesures afin d'éviter la disparition des vestiges que pourrait encore cacher le badigeon recouvrant les murs de nos anciennes églises. J'aurai l'honneur de vous soumettre tout à l'heure le texte de ce vœu.

Nous avons ensuite eu le plaisir de pouvoir examiner les deux belles aumônières brodées du trésor de l'église primaire de Tongres, apportées à Bruges par M. HUYBRIGTS, puis d'entendre M. ARENDT nous entretenir d'une représentation du groupe de sainte Anne, la Vierge et Jésus au XVe siècle, connue sous le nom de *Metercia*.

M. QUIGNON nous a apporté de Beauvais des notices intéressantes pour notre histoire artistique : il fait connaître une émigration de fondeurs et ferronniers liégeois et namurois en Beauvaisis au XVe et au XVIe siècle, retrace la vie d'un Brugeois, Augustin Vanden Berghe (1756-1843), qui fut professeur de dessin à l'école centrale de l'Oise, et demande quel était, à l'Académie de Bruges, l'enseignement des arts du dessin au XVIIIe siècle. Il n'a pu être répondu d'emblée à cette question, mais je ne doute pas qu'elle soit résolue aisément par quelque historien brugeois.

M. Zénobe DEFRENNE a réclamé la plus grande prudence dans la restauration des vitraux anciens, dont il importe de conserver soigneusement tous les restes, et la séance s'est terminée par une attachante causerie de M. DESTRÉE sur les caractéristiques de l'ornementation des manuscrits provenant des ateliers des Pays-Bas au XVe et au XVIe siècle. M. DESTRÉE a analysé les principaux éléments de cette ornementation en s'appuyant sur les beaux spécimens que vous pouvez en ce moment étudier à l'exposition de Gruuthuuse.

Notre quatrième et dernière séance s'est tenue ce matin même. M. DELIGNIÈRES nous a signalé une grande peinture sur verre conservée dans l'église Saint-Wulfran d'Abbeville et qui est exécutée au moyen du procédé dit fixé-peint ou églomisé ; il nous a demandé de dresser la liste des peintures de ce genre existant en

Belgique. M. AREND**T** s'est longuement étendu sur les origines de la fabrication des dentelles, en remontant jusqu'à l'antiquité la plus reculée, et il a décrit les diverses espèces de dentelles dont vous pouvez admirer de si remarquables échantillons à l'hôtel de Gruuthuuse. Après quelques observations de M. l'abbé VAN DE WALLE sur l'organisation des musées archéologiques, M. DONNET a déploré la disparition d'une partie des murs d'enceinte du Bourg et le projet de dégagement de la Boucherie d'Anvers ; la section a adopté sa manière de voir et a émis, dans ce sens, un vœu que vous allez être appelés à ratifier.

Tels ont été, Mesdames et Messieurs, les travaux de la section d'archéologie. (*Applaudissements.*)

Il me reste à vous soumettre, avec prière de bien vouloir les ratifier, les vœux adoptés par notre section.

En voici la teneur :

1°/ Le Congrès émet le vœu que les administrations publiques et fabriciennes prennent les mesures compatibles avec leur situation budgétaire en vue de supprimer, ou au moins de réduire notablement les taxes habituellement perçues des visiteurs, en faveur des artistes, historiens et critiques d'art, professeurs et élèves d'instituts artistiques. Ces personnes auraient à justifier de leur qualité par des documents, notamment par des permis délivrés soit par la direction des beaux-arts, soit par l'autorité diocésaine, etc.

Il émet en outre le vœu que dorénavant la Fédération délivre à ses membres une carte d'identité libellée suivant les indications de la section d'archéologie. (Séance du 13 Août 1902.)

2°/ Le Congrès émet le vœu :

a) de voir publier par le Gouvernement un guide-programme comprenant un résumé de la polychromie monumentale, des données sur les procédés, des conseils pouvant s'appliquer lors de la découverte d'anciennes peintures, enlèvement de la chaux, exposition à la lumière, etc. ;

b) de voir procéder à un examen général attentif des polychromies afin de les fixer et de les sauver de la destruction complète ;

c) de voir le Gouvernement imposer préalablement à tout projet de restauration l'obligation de s'assurer si le badigeon, les meubles, même les murs élevés postérieurement à la construction de l'édifice, ne cachent point des peintures.

3° Le Congrès, regrettant les démolitions récemment exécutées aux environs de l'ancienne Boucherie d'Anvers, émet le vœu :

a) de voir conserver les restes de l'antique mur du Bourg;

b) de ne pas dégager entièrement la Boucherie, mais de la débarrasser simplement des bâtiments modernes y adossés, et plutôt de lui donner un cadre en rapport avec son caractère architectonique.

L'assemblée générale ratifie successivement ces différents vœux émis par la 2e section.

Ils seront communiqués aux autorités compétentes.

La 3e section trouve un rapporteur aussi consciencieux que complet dans la personne de M. Matthieu qui, nous paraît-il, n'a rien oublié d'essentiel dans son travail de coordination.

Rapport de M. Matthieu sur les travaux de la 3e section.

Mesdames, Messieurs,

La troisième section, réservée à l'examen des questions historiques, avait un ordre du jour très chargé. Vingt-huit questions avaient été proposées; dans les quatre séances qu'elle a tenues sous la présidence de nos distingués collègues, MM. Donnet, Gilliodts-van Severen et Colens, cette section a pu aborder utilement l'examen de plus de dix-neuf de ces questions.

Le savant président du Congrès, M. le comte de Limburg Stirum, a fait, à la section d'histoire, l'honneur d'assister à ses réunions et d'apporter aux discussions le concours si utile de sa haute compétence et de ses connaissances approfondies de l'histoire de Flandre.

Le bureau de la section, indépendamment des présidents déjà indiqués, se composait de M. l'abbé Callewaert comme secrétaire, M. Joseph Dugardyn, comme secrétaire-adjoint et M. Matthieu, rapporteur.

La première séance a été consacrée à l'examen des questions suivantes :

M. Arendt, l'érudit délégué de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg, qui depuis plusieurs années, prend une part active à nos Congrès, s'est attaché à déterminer, à l'aide de textes et

d'indications toponymiques, l'origine de l'élément saxon existant dans la langue flamande. Cette étude provoque, de la part de MM. Dubois, notamment Nouwen et Matthieu, quelques remarques, au sujet des terminaisons *ghen* ou *heim* qu'on rencontre fréquemment dans les noms de localités situées sur la frontière linguistique.

M. le curé Opdedrinck a signalé, dès les VII[e] et VIII[e] siècles, l'existence, dans la partie septentrionale de la Flandre, de trois centres d'évangélisation et de civilisation formés par les moines missionnaires sortis des abbayes bénédictines de Saint-Riquier, de Saint-Quentin en Vermandois et de Saint-Bertin. Ces centres se trouvaient à Breedene près d'Ostende, à Meunikenreede, petite ville disparue, située entre Bruges et l'Écluse, et à Roxem.

M. l'abbé Louis Dewolf a traité des origines de l'agglomération brugeoise ; il s'est attaché à décrire la configuration primitive du sol de Bruges ; sa conclusion est que, jusqu'au XII[e] siècle, le grand mobile qui amena des habitants à s'y établir fut le souci de la sécurité : on cherchait un abri contre les inondations, les pirateries et le brigandage.

Cette thèse amène quelques réserves de la part de M. Gilliodts-van Severen, le savant et laborieux archiviste communal de Bruges.

Dans un second travail, M. Arendt s'est occupé des chevaliers d'Esch qui se sont spécialement distingués lors de la 1[re] croisade.

M. l'abbé Callewaert a insisté sur l'utilité de compléter, au point de vue chronologique, les listes des dignitaires ecclésiastiques et civils de la Flandre au moyen âge. Il importerait d'abord de former chacune de ces listes avec preuves et indication de sources ; puis, d'après ces études détaillées, on dresserait un catalogue chronologique, en colonnes juxtaposées selon l'ordre synchronistique. L'auteur a pris souci d'indiquer le mode de procéder à la réalisation de ce projet, les difficultés nombreuses à surmonter et quelques moyens pratiques pour les vaincre.

Les arguments de M. Callewaert ont convaincu aisément l'assemblée de l'utilité de ce travail et de la possibilité de le faire aboutir et M. le président Donnet a déclaré qu'il ne devait pas se limiter à la Flandre, mais s'étendre à toutes les provinces belges.

Comme conclusion du mémoire de M. l'abbé Callewaert, le vœu suivant est adopté à l'unanimité par la section :

« Le Congrès émet le vœu qu'il soit dressé, d'une manière critique, des listes des dignitaires ecclésiastiques et civils des principautés belges au moyen âge et que ces listes soient groupées en tableaux synchronistiques successifs. Il estime que leur publication partielle serait d'une utilité immédiate. »

M. l'abbé ALLOSSERY nous a entretenus de l'intervention flamande à Cambrai, lors de la querelle des investitures : les comtes de Flandre, dévoués à la politique pontificale, protégèrent les évêques grégoriens et réprimèrent les abus de la simonie. L'exposé des diverses péripéties de la lutte des comtes de Flandre contre les châtelains de Cambrai et l'empereur d'Allemagne a été fait avec une remarquable clarté par M. ALLOSSERY.

Cette première séance s'est terminée par la lecture d'un travail érudit de M. le baron DE MAERE D'AERTRYCKE sur la situation tactique des belligérants dans les batailles des Éperons d'or (11 Juillet 1302) et de Mons-en-Pèvele (18 Août 1304). Avec une compétence toute spéciale, l'auteur examine, au point de vue tactique, les diverses phases de la lutte dans ces deux rencontres.

Quant à la partie stratégique, l'analyse a été limitée à l'étude des opérations de la campagne de dix-huit jours si magistralement conduites comme logistique et stratégie par Philippe-le-Bel et Philippe de Thiette, du 1er au 18 Août 1304. La relation épisodique est uniquement basée sur les écrits des contemporains des événements rappelés : Minorite, van Velthem, li Muisis, Guiart, l'Artesien, Geoffroy de Paris. La partie analytique militaire s'appuie sur les appréciations des généraux dont les ouvrages font autorité dans les Académies de guerre en Europe.

Cette lecture a provoqué de la part de M. GILLIODTS-VAN SEVEREN une remarque très pratique ; pour ces guerres, observe-t-il, il fallait recruter des hommes et leur procurer des subsistances. Ce sont là des points sur lesquels des investigations spéciales seraient du plus haut intérêt.

A la seconde séance, on a abordé l'examen de question XI : M. L. LOWET tendait à amener des recherches sur les souvenirs toponymiques au sujet des Juifs. M. LOWET a retrouvé une mention de ruelle des Juifs dans une localité frontière du duché de Brabant et de la principauté de Liège.

M. DEMEULDRE observe qu'en général juifs et lombards, exerçant

la même profession de banquier, étaient confondus dans les désignations toponymiques.

M. Matthieu a donné des renseignements sur le séjour des Juifs en Hainaut, spécialement à Mons, où une rue des Juifs existe encore et est mentionnée depuis 1435; des lettres de Guillaume I, comte de Hainaut, en 1307 et 1308, autorisent l'établissement à Mons de familles juives.

Des indications et des faits sont signalés par MM. le comte de Limburg Stirum, Dubois, Callewaert et Cosseron de Villenoisy.

Dans un mémoire substantiel, M. l'abbé Callewaert rappelle que, d'après la tradition, St Bernard est venu en Flandre vers 1131 et en 1146; il est arrivé aux Dunes aux nones d'Avril 1138. Le voyage de 1146 est bien connu; celui de 1131 pourrait être déterminé plus exactement. Quant au voyage d'Avril 1138, des historiens modernes, d'une grande compétence, le dénient, parce que St Bernard est resté en Italie jusqu'en Juin 1138. Mais on peut prouver péremptoirement que le jour des nones d'Avril 1138, vieux style, « jour où l'on récitait l'Évangile de la guérison de l'aveugle né » correspond au mercredi de la 4e semaine de carême, 5 Avril 1139. Cette date ne peut avoir été inventée après coup et la difficulté chronologique disparaît par là même. La présence de St Bernard se dégage de la Continuation de la chronique de Sigebert de Gembloux, écrite au XIIe siècle à l'abbaye de Vaucelles; elle est confirmée explicitement par Iperius, au XIVe siècle, et par les chroniqueurs des Dunes, au XVe siècle. Ces trois témoignages sont indépendants et proviennent de trois abbayes que St Bernard a personnellement visitées. D'autre part, il est faux que St Bernard ait été reçu par le comte Thierri d'Alsace qui était parti pour la Terre Sainte. Enfin il est vraisemblable que l'abbé de Clairvaux se sera arrêté, dans sa route, à Warneton, à Ypres, à l'abbaye d'Eversam, à Furnes et à Nieuport. Incidemment, M. Callewaert a fait connaître qu'on pourrait compléter le texte de la *Continuatio Valcellensis* donné par les *Monumenta Germaniæ*.

M. l'abbé Nouwen qui, au Congrès de Tongres, nous avait entretenus des croisades, nous a donné un rapide aperçu de l'influence flamande sur les autres provinces belges. Le sujet qu'il présentait était très vaste, puisque l'influence s'est fait sentir

dans les domaines commercial, industriel, artistique et littéraire.

Le résumé présenté par M. l'abbé Nouwen a amené des remarques complémentaires de MM. Dubois, Matthieu, Gilliodts-van Severen et de Brabandere.

Au début de la troisième séance, M. Looten est venu signaler un document, retrouvé par lui aux archives du Nord, à Lille, qui intéresse les relations de la Flandre après la bataille de Roosebeke, la pseudo-croisade de Spenser et la mort du comte Louis de Maele, et les relations entre Gand et les villes coalisées, notamment les villes de la Flandre maritime. D'après cet acte, Gand gardait alors son autorité à Gravelines et le duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, négociait les conditions de la mise entre ses mains de cette dernière ville par les magistrats communaux gantois.

Cette pièce pouvant servir de point de départ de recherches sur les premiers mois du règne de Philippe-le-Hardi, la section décide de remettre la question à l'ordre du jour du prochain Congrès.

M. A. Leman a pris la peine d'étudier la politique religieuse de Philippe-le-Hardi en Flandre. A la mort de Louis de Maele, constate-t-il, la Flandre était Urbaniste ; en 1394 elle est devenue presque complètement Clémentine. Quelle fut la cause de ce changement ? Il est inexact de l'attribuer à la persécution du nouveau comte de Flandre, Philippe-le-Hardi. Il est le résultat de la politique habile du duc de Bourgogne et des maladresses des légats urbanistes.

Dans tous ses actes, Philippe se montra très conciliant, il provoqua la réunion d'un concile à Lille, en 1384, il ne pressura pas les consciences, mais favorisa le clergé clémentin ; il ne fut pas persécuteur. On a cité des noms de victimes ; ces noms sont peu nombreux et les causes des châtiments ne furent pas religieuses. Les Urbanistes furent intolérants de leur côté. Les excès de parole de Guillaume delle Vigne, les abus de pouvoir de Jean du Mont irritèrent les Flamands.

A dater de 1392, les conversions continuèrent ; presque toute la Flandre occidentale devint Clémentine ; cependant il resta des partisans de Boniface IX et Gand demeura fidèle au Pape de Rome.

La lecture de ce mémoire, plein de sérieuses investigations, est écouté avec attention et la section en vote l'impression dans le compte rendu du Congrès.

M. Alphonse De Meester s'occupe ensuite du canoniste Alger, originaire de Liège, qui vivait au XII[e] siècle et attire l'attention sur les œuvres des canonistes belges.

La question de l'organisation de la chancellerie comtale en Flandre est abordée par M. l'abbé Callewaert et amène un échange de remarques entre MM. Demeuldre, comte de Limburg Stirum, Van Cappel, Matthieu et De Coussemaeker.

M. Straven, qui n'a pu se rendre à Bruges, avait proposé deux questions. La première tendait à provoquer la confection et l'impression de tables de noms des familles et des lieux figurant dans les cartulaires inédits; elle a été reconnue comme peu pratique et peu réalisable. Après diverses observations, la section estime que l'exemple donné par la *Société d'Emulation* de Bruges, à qui on doit l'édition des cartulaires des monastères de la Flandre, était hautement à préconiser, et émet le vœu de voir activer la publication des cartulaires et des chartriers; des tables onomastiques doivent y être jointes.

La discussion amène incidemment des observations au sujet de la rédaction de ces tables, spécialement quant aux règles à suivre pour la disjonction ou non des particules. M. Matthieu rappelle que la question a été discutée au Congrès de Tongres et qu'on y a fait prévaloir l'adoption des règles suivies par la Commission académique de la biographie nationale (¹).

M. Straven avait transmis un mémoire sur *l'origine de l'institution et du nom des Béguines belges*, qui n'a pu être discuté en l'absence de l'auteur. Il y aurait lieu d'en proposer l'impression, de manière à pouvoir l'étudier avec maturité pour un prochain Congrès.

Notre dernière séance a été consacrée à entendre M. Cosseron de Villenoisy, notre distingué collègue parisien et l'un de nos fidèles aux assises annuelles de notre fédération. M. Cosseron de Villenoisy a traité *De l'utilité du blason comme élément chronologique*. Il examine les circonstances dans lesquelles le blason apparaît dans la seconde moitié du XII[e] siècle, à l'époque des croisades, après que les chefs des armées européennes s'étaient mesurés avec

(¹) *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, t. XV, p. 200, Fr. Huybrigts, compte rendu du Congrès de Tongres.

les troupes plus savamment organisées des Sarrazins et il y voit une réforme militaire purement utilitaire, ce qui lui semble exprimé par la forme même des plus anciens blasons.

Le blason appartenait au fief, non au seigneur de fief et était un *signe de ralliement*, remplacé la nuit par *le cri de guerre*. Sa forme dérive de la construction du bouclier, bandes de bois ou de fer qui fixaient le cuir sur le bois. Les couleurs sont régies par les usages de l'art décoratif contemporain.

Au siècle suivant, le blason de fief devient blason de famille après que certains exploits y ont été commémorés.

Paraissent ensuite des personnes morales : villes, corporations diverses.

Les blasons de prétention, lors des revers des croisés en Orient.

Ceux de roture, lors de la décadence du blason.

Il faut mettre en dehors 1°/ les épisèmes ou emblèmes personnels, même s'ils sont peints sur un cartouche en forme d'écu ; 2°/ les écus d'alliance.

Il y a là, conclut M. Cosseron de Villenoisy, des bases chronologiques qui permettent de dater un document qui porte des armes, parfois aussi sûrement que si la date y était écrite.

M. Guignard de Butteville, qui s'est très documenté sur ce sujet, présente quelques observations complémentaires.

Une dernière question : *Règles à suivre dans la rédaction des monographies historiques locales* est très sommairement traitée par MM. Matthieu et le chanoine De Schrevel.

Tels sont, Mesdames et Messieurs, les travaux de la 3e section ; malgré l'attrait tout spécial des questions relatives aux Primitifs flamands, ils ont été suivis avec intérêt par un grand nombre de membres. Si tout le questionnaire n'a pu être épuisé, notamment les questions relatives à la numismatique, ce fait est surtout motivé par l'absence des rapporteurs. Les travaux et discussions de la section n'ont pas, évidemment, amené la solution de tous les objets soumis à ses délibérations ; mais, grâce à l'érudition et à la compétence de ses présidents, et au concours de plusieurs savants, la section a, nous l'espérons, travaillé fructueusement à en préparer les éléments, d'après les principes admis par les exigences de la meilleure critique. (*Applaudissements*).

La section a adopté le vœu suivant présenté par M. DEPRATERE : « Le Congrès émet le vœu de voir publier, dans les bulletins des sociétés fédérées, les documents du Hansercenpe, édités par les savants allemands, ainsi que les documents des associations commerciales qui ont eu des relations avec les provinces belges. »

L'assemblée générale ratifie ce vœu, ainsi que celui relatif à la publication de listes des dignitaires ecclésiastiques et civils des principautés belges au moyen âge (voir page 169).

M. JEAN DE BROUWER était chargé du rapport de la 4e section, celle dite « des primitifs flamands ». Dès le premier jour, il fut rendu un éloge mérité à l'activité de M. de Brouwer. La mission qu'il avait acceptée de diriger la rapide rédaction d'un compte rendu journalier des travaux du Congrès, ne l'a pas empêché de suivre avec minutie et d'exposer, avec clarté et élégance, les travaux si importants de cette section.

Rapport de M. Jean de Brouwer sur les travaux de la 4e section.

MESDAMES ET MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous faire rapport sur les travaux de la section du Congrès dénommée « Primitifs flamands. »

La formation d'une quatrième section au sein du Congrès est une innovation que l'heureuse concomitance de celui-ci avec la grande exposition de peinture ancienne de Bruges a paru justifier.

La 4e section a été extrêmement active et ses travaux ont été suivis avec intérêt par un auditoire très nombreux. Il n'en pouvait être autrement, tant à raison du mérite de ceux qui furent chargés de présider aux séances de la section qu'à raison du rendez-vous que s'y étaient donné les meilleurs et les plus érudits critiques et archéologues, pour y discuter les questions les plus diverses qui pouvaient avoir rapport avec son objet.

Vous pourrez vous en convaincre à l'instant, en parcourant avec moi rapidement le titre des dissertations que nous avons, au jour le jour, reproduites ou analysées dans les comptes rendus de nos séances. Ces comptes rendus, vous les aurez probablement déjà tous lus ; le travail de récapitulation sera donc aisé.

Mais, avant de l'entamer, il importe que je rappelle ici l'intérêt spécial que présentaient les séances, par le seul fait qu'elles se tenaient au local de l'Exposition des Primitifs flamands, grâce à l'obligeance du Comité directeur de cette exposition. — Encore sous l'impression des arguments et des assertions des orateurs, le public pouvait, sans transition, se rendre devant les chefs-d'œuvre dont il venait d'être parlé. Et ceci m'amène à vous entretenir de suite de M. Weale, auquel il convient de rendre, sans plus tarder, les premiers hommages. (*Vifs applaudissements.*) Vous ratifiez, Messieurs et Mesdames, ce que n'ont cessé de penser et de dire, au cours de ces jours, tous les membres de notre section. La part que M. Weale a prise à ces travaux est prépondérante, et l'obligeance qu'il a mise à nous accompagner à travers l'Exposition, nous faisant partager les fruits de son travail et de son étonnante érudition, ne s'est pas démentie un instant. (*Applaudissements.*)

M. de Swarte, président de la section, ouvrit les débats par un discours de belle tournure, où il dit tout l'intérêt de l'Exposition des Primitifs et la preuve se fit, aussitôt après, par M. le Dr Jorissen, qui se servit de sa spécialité scientifique pour étudier les tableaux anciens, au point de vue anatomique. M. Weale fit observer, après la lecture du mémoire du docteur, l'importante collaboration que pouvaient fournir les sciences positives, tant au point de vue de l'étude intrinsèque des chefs-d'œuvre de la peinture ancienne que de la recherche de leur auteur et de leur authenticité. Dans cet ordre d'idées, M. Durand-Gréville prit une part intéressante à nos travaux du 3e jour, en traitant des changements de couleurs qui surviennent avec le temps dans les tableaux anciens; étude qu'il fit spécialement au point de vue des tableaux exposés.

La question des attributions devait nécessairement occuper une bonne partie des séances et, chaque jour à peu près, l'auditoire put assister à des joutes vraiment intéressantes.

C'est, le premier jour, M. Weale qui faisait la part de *Jean* et d'*Hubert Van Eyck* et spécialement leurs parts respectives dans les chefs-d'œuvre connus sous leurs noms. Refaire la thèse de ce savant serait trop ardu et il faut toute son autorité pour affirmer la prépondérance d'Hubert sur Jean. *Roger van der Weyden* eut, à ce propos, les honneurs de la seconde séance. M. Delignières et le comte de Waziers, à tour de rôle, traitèrent d'œuvres qu'on

lui attribue en France et M. MAETERLINCK clôtura la séance par une étude d'un haut intérêt sur l'origine de ce maître.

Mercredi, dans le même ordre d'idées, nous entendîmes M. HULIN nous parler d'une façon fort érudite du maître de la *Mater dolorosa* de l'église Notre-Dame, à Bruges, et puis un jeune qui promet nous entretint de *Jean Gossart*, dit *Mabuse*, qu'il a l'honneur de compter parmi ses ancêtres.

Des maîtres, on en vint à discuter les écoles et leur désignation. C'est ainsi que deux camps se formèrent sur la question de savoir s'il y eut ou non école de peintres à Bruges à l'époque des maîtres *Memling* et *David*. La discussion se fit ensuite sur la formation de *Pierre Christus* et, restant sur le terrain de la synthèse, les archéologues se sont tous livré enfin grande et courtoise bataille sur la dénomination de « Primitifs flamands » donnée aux peintres des XIVe, XVe et XVIe siècles.

Il n'a pas suffi de trois jours à la 4e question pour achever la tâche qu'elle s'était imposée et, le jour de clôture du Congrès, elle a encore tenu séance. Espérons que son existence ne sera pas éphémère et que le Congrès, élargissant quelque peu le cadre de son programme, l'adoptera définitivement.

Vous excuserez, Mesdames et Messieurs, ce que mon travail a d'inachevé. Les circonstances m'ont obligé de cumuler le travail de secrétaire et celui de rapporteur de la 4e section, et j'ai cru pouvoir invoquer comme excuse le fait de vous avoir assuré chaque jour le compte rendu des travaux du Congrès. (*Applaudissements*).

M. LE PRÉSIDENT remercie les rapporteurs et donne la parole à M. l'abbé LEMIRE, député du Nord.

Discours de M. l'abbé Lemire.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Si je me lève dans cette assemblée, c'est uniquement parce que j'ai un devoir à remplir : celui d'exprimer ma reconnaissance pour tout ce que j'ai vu et entendu, depuis mon arrivée à Bruges.

J'étais parti ce matin, à la recherche de jouissances artistiques reposantes et pacifiantes. Et je me disais : aussi loin que s'étendent les champs de blé mûr encadrés de grands ormes, aussi loin que résonne le vieux parler de notre province, aussi loin que portent

les investigations du *Comité flamand de France*, — la plus ancienne de nos sociétés locales artistiques et littéraires, — j'irai... et me voici devant vous !

Je me promettais bien de me confondre dans la foule qui admire vos richesses artistiques et je pensais savourer à l'aise les délicates sensations qui font tant de bien, après les choses de la politique qui trop souvent aigrissent, divisent et finalement mécontentent. Mais je comptais sans l'aimable courtoisie d'un homme qui est à votre bureau, mon compatriote, M. Victor de Swarte, l'un de vos présidents d'honneur. En entrant dans la salle de peinture, je tombe dans ses bras, il m'enveloppe, me guide, me renseigne, me fait venir du musée au congrès ; et de la place, où je voulais rester auditeur sympathique mais inaperçu comme mes confrères prêtres, il me tire, me présente à votre bureau et voilà que l'homme public, que je voulais dépouiller de ce côté de la frontière, réapparaît et que la parole est imposée à l'abbé Lemire, député du Nord !

Comment ferait-il d'ailleurs pour se dérober aux pressantes invitations de votre président, M. le comte de Limburg Stirum, un sénateur ! Son insistance à l'endroit d'un député était si vive que j'ai cru y découvrir un vieux faible de la chambre haute pour l'autre..., cela n'arrive pas si souvent qu'il faille y résister. — Pouvais-je désobliger M. le baron Bethune, dont le nom signifie résurrection de l'art local, dont la fonction n'est jamais plus agréable que lorsqu'elle exerce l'hospitalité, et M. le Gouverneur, comte d'Ursel, que j'ai toujours vu, à Dunkerque, dans les mémorables occasions où l'empereur de Russie nous arrive, où notre Président s'en va. — Il vient au nom du Gouvernement belge prendre une part sincère et toute cordiale aux patriotiques fiertés de notre chère République française, comme s'il était français lui-même ou comme si les succès de notre diplomatie dans le monde ne pouvaient être que profit et gain pour les nations voisines.

Bref, cédant à de délicates attentions, je voudrais vous dire, Mesdames et Messieurs, que, — venu ici les mains vides d'érudition et de documents, à la différence de la plupart d'entre vous, — comme vous tous cependant je m'en vais le cœur plein des plus nobles et des meilleurs sentiments, et c'est pour ce motif que je me hasarde à balbutier un merci.

Il y a, d'après ce que je viens d'entendre, diverses sections dans ce Congrès. La première, — par la date même des choses qui l'intéressent, — est la *section archéologique*. Elle a organisé une exposition de tous les objets plus ou moins curieux, plus ou moins rares qui ont servi dans le passé.

Pour ces objets de toute espèce, de toute forme, de tout âge et de tout prix, les érudits se passionnent. Ils y cherchent la solution de problèmes savants ; ils les palpent, les classent, les comparent, pour leur arracher les secrets d'un monde qui n'est plus. Les explorateurs d'un continent mystérieux n'ont pas d'émotions plus vives que celles de ces érudits chercheurs des temps anciens. Mais pour nous, hommes du vulgaire, ces objets disent aussi quelque chose. Ils ont été touchés par des mains d'hommes et de femmes. Ils ont servi aux traditionnels usages auxquels tout sert, dans la civilisation la plus raffinée comme dans la plus simple. Dès lors un intérêt permanent s'attache à ces choses inanimées. Elles ont gardé une empreinte qui les rend sacrées. Reliques du travail, elles nous disent par quel effort constant, progressif et toujours renouvelé, l'humanité a conquis une vie plus aisée, plus puissante et plus belle ! plus aisée par le triomphe sur la faim, la nudité, le besoin, — plus puissante par la lutte contre l'isolement, — plus belle par un atome d'art glissant sous sa rude main ! Cela prend au cœur de découvrir et de suivre, à la trace de ces mille objets, ce que l'homme a fait pour monter de l'affreux besoin vers la somptueuse aisance, de la faiblesse individuelle à l'association dont les mille variétés sont autant de forces, et des primitifs essais, grossiers encore et à peine ébauchés, — mais qui déjà suffisaient pour ennoblir et décorer sa passagère existence, — aux magnifiques œuvres qui renferment tout un idéal de beauté et semblent plutôt un reflet des cieux qu'un effort de la terre.

Là est la grande et bienfaisante leçon de l'archéologie. Elle développe le sentiment de sympathie qui nous unit à la famille humaine disparue. — Elle fait courir le même frémissement le long de toute la chaîne : depuis les anneaux brisés jusqu'à celui qui passe dans nos mains.

Quel bien et quel réconfort d'entendre ces témoins du passé nous dire : luttez comme on luttait jadis, quand nous étions dans

des mains humaines, luttez pour votre pain, pour votre indépendance, pour vos associations, pour la civilisation !

Vous avez dans votre Congrès, Messieurs, une section plus restreinte, la section d'*histoire locale*, car vous êtes des patriotes, et ici encore vous donnez un bon exemple et vous fortifiez un noble sentiment. C'est extraordinaire comme vous avez utilisé toutes les ressources de votre petit pays. Dois-je rappeler votre développement économique ? Il est tout simplement merveilleux. Je ne parle point seulement des richesses que vous tirez de votre sol, ou des produits qui sortent de vos manufactures. Je parle de ce que vous entreprenez dans le monde entier. Je suis en Belgique. Je dois bien le reconnaître puisque j'ai passé une frontière, et que je vois flotter sur ma tête un autre drapeau. Quand je viens de chez moi, je vois où la Belgique commence. Mais quand je pars de chez vous, je ne vois plus où elle finit, tant son activité industrieuse est débordante. Rien ne l'arrête : elle va sur tous les chemins du monde. Je sais bien un autre petit peuple qui excite l'attention pour sa vitalité. Mais il exerce son influence en attirant chez lui, plutôt qu'en allant chez les autres. La Suisse est dans l'Europe centrale comme une hôtellerie, où les nations voisines se donnent rendez-vous: Et dans cette hôtellerie, il leur arrive de parler avec leur cœur, comme cela se voit de temps en temps à table d'hôte. Et alors la Suisse est le foyer des nations pour quelques heures. Ce que la Suisse est pour l'Europe centrale — un lien — vous l'êtes pour l'Europe occidentale. Et si elle ne vient pas chez vous, vous allez chez elle. Si la France part en Extrême-Orient, et fait une conquête sur la barbarie, à peine ses soldats ont-ils remis l'épée au fourreau, qu'ils voient derrière eux vos ingénieurs se confondre avec les nôtres. L'Allemagne se donne-t-elle, à son tour, un empire colonial ? vous la suivez, parfois vous la précédez. Et partout où s'en vont les vaisseaux de la Grande-Bretagne, ils ne peuvent se défendre d'emporter quelque chose de vos produits, quelque chose de votre main-d'œuvre.

Tout cela, c'est l'irrésistible poussée de la vie, de la vie humaine qui donne son travail et qui cherche son pain, qui, pour le trouver, heurte à toutes les portes, et à qui on ne peut pas dire indéfiniment : *tu n'entreras point*. D'autant que pour ouvrir les portes vous avez deux clefs, je veux dire vos deux langues : la flamande et la

française. Vous les gardez précieusement pour vous en servir au besoin.

Sans nul doute, elle est profonde, méditative et religieuse, elle ressemble au grand idiome parlé sur les rives du Rhin, votre vieille langue flamande ! Elle a quelque chose des pleins bords de vos fleuves, et des mystérieuses brumes de votre Océan, mais n'importe ! et permettez-moi de le dire sans en tirer vanité, il vous faut la française pour être complets ! La langue du soleil, claire et pure comme son rayon, celle dont on se servira aussi longtemps qu'on voudra mettre dans les conventions humaines de la franchise, c'est-à-dire de l'honnêteté ! Vous avez utilisé ces deux langues, vous ne laissez perdre aucune parcelle du bien qu'elles vous procurent, aussi jalousement gardiens de l'une que de l'autre : c'est votre trésor intellectuel, que vous maintenez de la sorte intact et complet, et il y a dans cette manière de faire un patriotisme aussi intelligent que large !

Dois-je ajouter que, dans le fonctionnement même de vos institutions politiques, dans la garde et le renouvellement de vos monuments nationaux, j'aperçois le même esprit de conservation et de progrès. Ne jamais perdre pied et cependant tendre toujours au mieux. Ne rien détruire de ce qui est utile et cependant toujours entreprendre, toujours édifier : ainsi ornez-vous votre pays d'une parure artistique, quand la nature ne l'a point suffisamment embelli. A Bruges, nous sommes loin des riantes vallées de la Meuse, et il faut bien reconnaître que les monotones plaines de Flandre manquent de pittoresque et de relief. Qu'avez-vous fait ? N'ayant pas les mille spectacles variés qu'offrent les beaux sites, vous avez enfermé les horizons dans les tableaux. Vous avez emprisonné la douce lumière sur la toile et voilà que vos yeux s'en délectent ! Privés de ces belvédères que sont les montagnes, vous avez construit les beffrois, et, pour rompre la plainte du vent qui murmure dans vos grands arbres, vous avez suspendu à ces beffrois la musique des carillons.

Tout cela, c'est du patriotisme et du meilleur ! Mais j'anticipe sur les caractères de votre art local.

Qu'il me soit permis de garder pour moi l'exemple de votre souci pour la force et l'honneur de la patrie. Longtemps encore, et vraisemblablement toujours, les peuples auront besoin de se

cantonner, sur les différents points du globe, en patries, c'est-à-dire en groupements distincts, unis par des traditions spéciales, des sympathies et des ressemblances qui donnent à l'humanité une force dont elle a besoin, une sécurité qui lui est nécessaire.

Qu'entre toutes ces patries il s'établisse une ardente émulation à qui fera plus et mieux, ce ne peut être qu'un bienfait ! Votre ténacité, Messieurs, à développer les ressources de votre sol, à étudier ses idiomes, à multiplier ses monuments, à connaître son histoire, donnent à vos voisins la contagion d'un noble sentiment ! Ils l'admirent et le partagent.

Et cependant, un sentiment plus large et plus haut m'a saisi chez vous ce matin et a dominé tous les autres. Pendant les minutes trop éphémères que j'ai passé dans la salle des primitifs, — d'où je sors et où je retournerai, — j'ai eu dans les yeux la radieuse vision des couleurs merveilleusement combinées et conservées dans un palpitant éclat. J'ai ressenti, ce que vous savez tous, Messieurs, l'indéfinissable obsession de toutes ces têtes qui vous regardent, fortes, vivantes, vraies, comme une foule subitement revenue des anciens âges, rassemblée à l'appel d'une cloche qui l'a fait affluer, avec ses habits de fête, ses bannières, ses reliques, hommes, femmes et enfants, moines et prêtres, ouvriers et magistrats, dans tous les coins de l'Hôtel-de-Ville. Et il semble qu'on a compris d'emblée, dans une sensation d'ensemble, plus pénétrante que toutes les analyses, les conditions et les éléments de votre art local et pourquoi ne dirais-je pas de tout art véritable !

Quel réalisme à la fois et quelle saisissante beauté ! Quelle vie personnelle intime et quelle universelle expression ! quels individus puissants et quelle forme impeccable ! Et comme cet ensemble est révélateur de la famille, du travail, de la religion ; de votre famille, Messieurs, de votre travail, de votre religion ! Ce sont bien les scènes et les figures de nos foyers de Flandre, si respectables et si bien gardés. Cette femme, elle pourrait être ma mère et cette vierge ma sœur. Ce sont aussi des ouvriers réels, ces portefaix, et il n'a pas fallu grand changement pour en faire des porte-Christ, des St Christophes ! Et ces bourgmestres que je vois assis dans les vieilles toiles, ils ne sont pas de pure invention. Ils ont été installés en chair et en os devant la table du conseil et on les a entendus disserter les intérêts de leurs communes. Longtemps elle me suivra,

cette tête de chanoine à la machoire carrée et puissante, aux yeux droits et vifs sortant d'un fonds de chair jaune et labourée de rides. Même quand il s'agit du prêtre, vos artistes ne se sont pas crus obligés de reproduire la maigreur moyen-âgeuse et l'ascétique allongement d'un symbole abstrait ! Pas n'est besoin d'appeler de mièvres modèles à venir poser. Non ! Tous ces personnages sont bien réels. Ils ont été nourris de bière, de viande et de bon pain. Ils ont poussé sur notre vieux sol, et le peuple qui regardait ces tableaux pouvait dire : je puis être un saint aussi, moi ! puisque cet homme qui est là sous mes yeux et qui s'appelle St Corneille, a le visage de ma race. Entre Ste Marthe au ménage et une béguine au couvent il n'y a pas grande différence : la coiffe est la même, ainsi que le tablier de travail et le panier aux provisions. Et l'on passe facilement de la mère abbesse à la mère de famille. Je m'en réjouis doublement, et pour l'art qui de la sorte devient vivant et pour la religion qui du même coup devient populaire. En vérité, cette religion-là, personnifiée dans de tels visages, c'est encore et sans nul doute la religion catholique, puisque les traditionnels mystères y sont représentés. Mais c'est aussi la religion des Flandres, la mienne, dit le peuple, la nôtre, disons-nous tous instinctivement, pratiquants ou non, parce qu'on ne renie ni ses ancêtres, ni son sang, ni sa race. Et voilà pourquoi les conséquences d'un principe juste sont incalculables : l'on respecte le froc et la soutane, d'abord parçe qu'ils sont un habit religieux, puis parce qu'ils renferment un brave cœur d'enfant du pays.

Le plaisir exquis de goûter, de comprendre toutes ces choses, vous l'avez eu, Mesdames et Messieurs, depuis quinze jours. Plusieurs d'entre vous l'auront encore et plus largement que je n'ai pu le dire. Car avec le régal de l'œil vous avez eu le charme de l'oreille. L'architecture et ses lignes harmonieuses, la sculpture et ses justes proportions, la peinture surtout et son éclatant coloris ont été étudiées par vous. Mais la musique et les savantes combinaisons de ses vieux rythmes n'ont pas été négligés.

Toutes ces œuvres et toutes ces voix, parlant tour à tour à vos sens et à vos esprits, vous ont élevés jusqu'à ces choses larges, sublimes, sans limites et sans frontières, qui sont le repos de l'humanité, le charme de la terrestre vie, et qui remplissent tous les cœurs d'universelles et semblables émotions.

Je suis Français, Messieurs, permettez-moi encore un mot, un seul ! On a parlé, on parle trop de ce côté-ci de la frontière, de nos divisions ! Elles ne sont pas, croyez-le bien, un obstacle à l'unité fondamentale de la patrie ! Je n'en veux comme preuve que ce qui se passe devant vos yeux. Vous m'êtes tous témoins, Messieurs, que c'est le hasard qui a rapproché à cette table deux hommes qui n'ont probablement pas les mêmes opinions : M. Victor de Swarte, trésorier payeur général, délégué du Ministère des Beaux-Arts, et l'abbé Lemire, député, et à ce titre contrôleur de l'administration. Nous n'avons pas au préalable — je puis le dire sans indiscrétion, — vérifié nos idées sur les débats du jour. Cela ne nous empêche pas de nous entendre dans un commun idéal, de parler la même langue, de jouir des mêmes émotions. Et cela établit entre nous un lien très fort, mon cher compatriote, comme celui qui retient autour de vous, dans la ville de Lille, tant de sympathies précieuses et qui ménage pour certaines heures tant d'utiles rapprochements. N'est-ce pas une des bonnes manières de faire l'union patriotique !

Je comprends que vous songiez beaucoup à l'unité, vous, Messieurs, qui avez la variété dans votre pays. Mais nous Français, qui avons l'unité nationale la plus forte, la plus centralisée, nous pensons plus à la variété : et votre art local, jamais déraciné, toujours vivant, offre à notre admiration un type immortel où le pur idéal s'unit à la réalité vigoureuse !

Je me résume : Amour de l'humanité, fidélité au sol natal, intelligence des meilleures conditions artistiques, voilà les leçons que nous a données votre beau congrès. Nous les emporterons chacun dans notre pays. Pour moi, qui pars avec elles chez vos voisins de France, je suis heureux de vous dire, pour de si bienfaisantes émotions, mon meilleur merci !

La charmante improvisation de M. l'abbé Lemire fut applaudie avec enthousiasme par l'auditoire ; mais les paroles de l'éloquent orateur n'eurent pas de meilleure ni de plus douce récompense que d'avoir été agréables aux nombreux Français qui étaient dans la salle. Ceux-ci vinrent lui serrer la main avec effusion.

M. le Président. — Je remercie de tout cœur M. l'abbé Lemire de ses sympathiques paroles. Je le remercie surtout des hommages rendus à la patrie belge, cantonnée sur un territoire restreint,

mais dont l'influence déborde de toutes parts. Permettez-moi de rappeler, à ce sujet, que les frontières de la Flandre n'ont pas toujours été les mêmes qu'aujourd'hui. (*Applaudissements*).

La parole est ensuite donnée à M. le chanoine van den Gheyn, pour une motion.

M. le chanoine VAN DEN GHEYN. — On a discuté, au Congrès, la part qui, dans l'œuvre des frères Van Eyck, revient à Jean et celle qu'il faut reporter sur Hubert. Mais personne ne conteste les mérites exceptionnels d'Hubert, attestés du reste par un chef-d'œuvre immortel. Or, à Gand a été conçu le projet d'ériger un monument à Hubert Van Eyck. Même le sculpteur Dillens a fait un projet qui rallie beaucoup de suffrages. Je propose que le Congrès émette le vœu de voir ériger un monument à Hubert Van Eyck. (*Applaudissements*).

M. HYMANS. — Je regrette de devoir combattre le projet de mon ami, M. le chanoine van den Gheyn. On a retrouvé à St-Bavon, la pierre tombale d'Hubert Van Eyck, qui fut enterré dans cette église. Jean Van Eyck n'a jamais été à Gand. Cette pierre, document précieux, est actuellement déposée au musée lapidaire de Gand.... On voudrait l'encadrer de figures modernes et la placer dans la chapelle où est actuellement conservée l'*Adoration de l'Agneau*, par Van Eyck. Cela formerait un ensemble hybride. Nous désirons qu'on érige un monument à Hubert Van Eyck. Si on veut bien m'y admettre, j'y souscrirai volontiers ; mais le projet visé doit être abandonné.

M. le chanoine VAN DEN GHEYN. — Je ne demande pas que le Congrès se prononce sur un projet spécial, mais qu'il exprime le vœu de voir ériger un monument à la mémoire du grand peintre. (*Applaudissements*).

M. le baron BETHUNE. — A deux pas d'ici s'élève la statue de Jean Van Eyck ; Bruges a été fière et heureuse d'ériger ce monument à la gloire d'un de ses plus illustres enfants. J'exprime le vœu qu'on ne fasse pas moins à Gand, que là aussi on érige une statue monumentale, digne de celle de Bruges.

Quant à la vieille dalle, trouvée à Gand, c'est grâce aux recherches sagaces de M. le procureur général de Pauw, que l'origine en a pu être déterminée. Je suis heureux de rendre ici hommage à ce haut magistrat. Mais on ne peut toucher à cette

pierre ; il faut qu'elle reste fruste, informe, témoin des vicissitudes de la vie, image de la mort. Mais qu'on érige un monument à Hubert Van Eyck sur une des places publiques de Gand! *(Applaudissements).*

Sous le bénéfice des observations présentées par MM. HYMANS et le baron BETHUNE, l'assemblée émet le vœu, proposé par M. le chanoine VAN DEN GHEYN, de voir ériger, sur une des places publiques de la ville de Gand, une statue à Hubert Van Eyck.

M. WEALE. — On s'est étonné que certains tableaux de maîtres flamands, conservés en Angleterre, n'ont pas été envoyés à Bruges. Cependant des démarches avaient été faites. On m'a répondu : Comment! Vous voudriez que nous envoyions nos tableaux à Bruges; où les y mettrait-on? Bruges n'a pas même un local convenable pour y placer ses propres trésors picturaux. Comment voudriez-vous qu'ils aient nos tableaux, puisqu'ils ne savent pas soigner les leurs? J'avais beau assurer que le local de l'exposition allait être convenable, on ne voulait rien entendre. Il est, en effet, très difficile de répondre à cette objection.

Je demande que le Congrès exprime le vœu que Bruges, avant d'entreprendre certains autres travaux, avant, par exemple, de restaurer des portes de la ville, crée un musée digne des trésors qu'il doit abriter. Il y a là, à la Grand'place, un vide qui me semblerait convenir parfaitement pour la construction d'un musée. Si un malheur devait arriver aux chefs-d'œuvre, il n'y aurait, dans tout l'univers, qu'un cri de réprobation. C'est alors que véritablement les Brugeois auraient justifié le surnom de *Brugsche zotten*. Je n'ignore pas que Bruges est actuellement engagée dans de vastes entreprises, notamment pour le relèvement de son commerce. Mais qu'elle ne perde pas de vue l'intérêt primordial que je viens de signaler.

M. le baron BETHUNE. — M. Weale a trop longtemps habité Bruges pour ignorer le proverbe : « Bruges et Gand n'ont pas été bâtis en un jour ». Voilà bien des années que, dans la presse et les assemblées, nous combattons pour cette idée. Si la question n'a pas encore reçu de solution, petit à petit cependant les matériaux s'accumulent à pied d'œuvre. Aujourd'hui, M. Weale vient d'apporter une pierre de dimension pour l'édification de ce musée. Nous l'en remercions. C'est notre vœu comme le sien de voir s'ériger un local digne

d'abriter nos chefs-d'œuvre. Nous le réaliserons, montrant ainsi que les *zotten* (fous) savent justifier l'adage latin que se trouvait jadis inscrit au-dessus d'une de nos portes : *Stulti aliquando sapientes.* « Les fous ne manquent quelquefois pas de sagesse ». *(Applaudissements).*

M. DE SWARTE. — Messieurs, je ne voudrais pas que nous nous séparions sans remercier mon cher compatriote, M. l'abbé Lemire, des paroles si bienveillantes, trop bienveillantes, qu'il m'a adressées; je suis profondément touché de la sympathie qu'il me témoigne et je partage absolument les sentiments de fraternité qu'il exprime dans l'amour de notre vieil art flamand. (*Applaudissements*).

Je veux aussi dire à nos chers collègues du Congrès de Bruges combien grand est mon regret de les quitter si tôt, après cinq jours passés ensemble, qui se sont évaporés trop vite dans la douce ambiance des grandes admirations qui nous unissent. Qui pourrait croire, en effet, que c'était il y a cinq jours que nous étions réunis pour la première fois à la Ghilde pour entendre la délicieuse exécution par la *Scola cantorum* de la *Rédemption* de César Franck ? Les bonnes heures de la vie ont une courte mesure et l'idée du revoir diminue seule quelque peu la mélancolie de la séparation.

Outre les souvenirs, précieux pour moi, des douces heures où nous avons appris, Mesdames et Messieurs, à nous mieux connaître, je sens que les délibérations du Congrès et l'admiration des splendeurs de l'Exposition laisseront en nous d'utiles enseignements. Je me suis permis, en présidant la première séance de notre section des primitifs flamands, de développer quelque peu, — comme un exemple qui pourrait s'appliquer, dans la forme, à quelques autres questions d'art, — je me suis permis, dis-je, de comparer entre eux les 31 tableaux de Memlinc, qu'une bonne fortune a réunis ici, et que je n'avais jamais eu l'occasion de rapprocher. C'est ainsi que, si l'on examine de près la facture du maître dans les œuvres à grande échelle, on retrouve ses procédés de peinture large, construite par petits plans, à l'aide de touches vigoureuses, aussi bien dans la châsse de Ste Ursule, qui est du très grand dans un tout petit cadre, que dans ses plus vastes compositions..

Je ne reparlerai pas d'une certaine discussion au sujet d'une question de classification et d'étiquette, en quelque sorte, qui a divisé hier de très bons esprits ; nous aurions glissé facilement dans

des considérations purement philologiques et même un tant soit peu byzantines, à vouloir modifier brusquement la qualification de primitifs, donnée à nos vieux maîtres flamands du XIVe et du XVe siècle ; toutefois, après ces luttes d'érudition, je ne voudrais pas vous dire adieu, sans donner un souvenir tout particulièrement ému à notre savant collègue, M. James Weale. (*Applaudissements*). C'était un régal d'assister à ses dissertations. Il nous a fait savourer « la substantifique moëlle » de toute une existence consacrée, de la façon la plus noble et la plus désintéressée, à la glorification de l'école flamande. Avec cet érudit, à la fois si beau, si grand et si simple, nous nous sentions, à tout instant, retirés du terre à terre de la vie journalière et des préoccupations d'ordre purement matériel. Je n'ai pas eu le bonheur de connaître Ruskin, mais la lecture de ses œuvres m'a fait pénétrer l'originalité et la délicatesse infinie de son esthétique sentimentale. M. Weale me représente un Ruskin vivant, dont tous les jours sont consacrés à un travail poétique qui le passionne : son sommeil doit lui donner la vision dorée de choses exquises et délicieusement irisées. (*Longs applaudissements*). Il nous a livré son âme tout entière, où il nous disait avec une ardeur juvénile, qu'il ne recherchait et ne rechercherait jamais que la vérité, tout disposé, par avance, à abandonner le système qu'il aurait défendu avec le plus de chaleur, le jour où on lui aurait démontré qu'il se trompait. Voilà de grandes pensées qui empêchent une discussion de s'envenimer et qui ne découragent pas de la chaleur de la lutte, lorsque chacun ressent bien en lui-même que le but que tous nous voulons atteindre, par des chemins différents peut-être, est un grand idéal de vérité. (*Chaleureuses adhésions*). Que M. Weale en soit donc bien convaincu, tous nous emporterons d'ici les sentiments d'une légitime admiration pour l'étendue et la profondeur de sa science, ainsi qu'une inaltérable sympathie pour sa personne. (*Longues acclamations*).

Je remercie encore MM. le comte de Limburg Stirum et le baron Bethune pour la façon dont ils ont organisé et dirigé le congrès, et l'éminent gouverneur de la Flandre occidentale, M. le comte d'Ursel, qui a honoré ses assemblées générales de sa présence, lui qui n'hésite jamais, comme le lui rappelait M. l'abbé Lemire, à passer la frontière pour aller, en France, participer aux manifestations heureuses et patriotiques. (*Applaudissements prolongés*).

M. le comte DE LIMBURG STIRUM, président. — Je remercie tous les assistants qui, si assidûment, ont suivi les travaux du Congrès, particulièrement les Dames et les étrangers qui sont venus en si grand nombre.

Bien des questions ont été agitées dans les sections. Celles qui n'ont pas reçu de solution définitive resteront à l'ordre du jour des sociétés savantes et vos débats auront tout au moins posé des jalons et tracé ainsi la voie à suivre pour les voir prochainement résolues.

Je remercie surtout le comité local, qui a organisé ces assises; il a aidé à transformer Bruges, au moins pour quelques jours, en véritable centre artistique de la Belgique, et nous a fait penser aux anciens jours. Nous espérons que ces solennités artistiques y laisseront des traces. Je remercie tout spécialement l'infatigable président du comité organisateur, M. le baron Bethune *(applaudissements)* et le dévoué secrétaire général, M. de Foere *(applaudissements)*. C'est à eux surtout que nous devons le succès de nos assises !

M. le baron BETHUNE. — Je suis tout à la fois confus et reconnaissant à M. le président des paroles qu'il a bien voulu adresser au comité organisateur et à son modeste président. Au nom de mes concitoyens, je vous remercie tous d'être venus, du contingent de lumière que vous avez apporté, de l'amitié qui a régné dans ce Congrès.

Au début de ces assises, le premier magistrat de la cité, M. le comte Visart de Bocarmé vous a dit : c'est un honneur de vous posséder parmi nous ; au moment de clore le Congrès, je puis dire : honneur et bonheur, d'avoir pu retenir tant de vétérans, tant de jeunes aussi, voués à la glorification de la patrie, par la mise en valeur du patrimoine des âges passés.

Merci à la France, qui s'est fait représenter officiellement ; merci aux Anglais, aux Luxembourgeois, aux Allemands, aux Alsaciens, aux Hollandais, venus à notre Congrès. Au revoir !

Bruges n'est pas indigne de vous posséder. Revenez y souvent comme, aux grandes époques, les génies de notre race y revenaient !

Nous avons eu une rare bonne fortune. Le premier jour, à notre séance inaugurale, nous avons vu se lever, à notre place, une des illustrations de notre patrie, l'éminent ministre d'Etat, M. Beernaert, cet amant de Bruges et de nos gloires nationales, le rude labeur

accompli, compulsant à son tour archives, comptes et correspondances du temps passé, pour célébrer avec élan les grandeurs de la terre natale.

Notre bonne fortune ne s'est pas arrêtée à cela. Nous avons entendu encore trois orateurs des plus choyés du Parlement. Un membre éminent de la Chambre hollandaise, par de beaux accents d'une belle et noble langue, nous a transportés aux sommets de la philosophie de l'histoire. Après lui, un jeune mais vaillant et déjà méritant membre de la Chambre belge, M. Carton de Wiart, a, pour ainsi dire, traduit dans l'ordre concret et belge les hautes leçons données la veille par Mgr Schaepman.

Aujourd'hui M. l'abbé Lemire sanctionne, dans de gracieuses et éloquentes paroles, des impressions qui ne nous quitteront pas.

Aux absents j'envoie le salut de la gratitude. Et je suis heureux de pouvoir le faire de vive voix envers M. l'abbé Lemire, venant si bien compléter la trilogie des parlementaires. (*Ovation*).

M. l'abbé Lemire. — Vous voyez, Mesdames et Messieurs, que vos adversaires et vos alliés de 1830, — Mgr Schaepman de Hollande, l'abbé Lemire de France, — sont d'accord avec l'un des vôtres, avec l'un des plus jeunes et des plus sympathiques, Carton de Wiart! Vous avez mérité que soyons tous ici pour vous applaudir du même cœur ! Ceux qui vous ont aidés à conquérir votre nationalité vous restent fidèles ! Ceux dont vous vous êtes séparés sont revenus à vous ! Les uns et les autres reconnaissent que vous êtes dignes de la liberté, parce que vous en faites bon usage ! *(Longues acclamations).*

M. le Président. — Avant de nous séparer, il nous reste un dernier devoir à remplir, celui de désigner la Société qui sera chargée de diriger le Congrès de l'année prochaine.

M. Huybrigts. — Je suis persuadé de répondre au sentiment unanime de l'assemblée en exprimant l'opinion qu'il y a lieu de choisir une ville du pays wallon pour y tenir ces assises. (*Nombreuses marques d'adhésion*).

M. Matthieu. — Il est constant qu'aucune ville, en Belgique, ne peut offrir, après Bruges, des attractions aussi importantes pour les archéologues et les historiens. Néanmoins, comme aucune proposition ne nous est soumise pour l'an prochain, je crois savoir

que la *Société Verviétoise d'Archéologie et d'Histoire* accepterait de présider la future réunion de la Fédération, si la proposition lui en était faite. Cette Société s'est fait représenter au présent Congrès et, bien que jeune encore, elle est très active, comme l'attestent, d'ailleurs, ses publications. D'autre part, si la ville de Verviers, centre industriel fort important, n'a pas un passé archéologique très considérable à montrer, au moins peut-elle être le centre d'excursions intéressantes.

Il y aurait donc lieu de faire des démarches en vue de réunir, en 1903, la Fédération archéologique et historique belge à Verviers.

M. Losseau. — La Société verviétoise n'a fait aucune avance auprès du bureau du Congrès et, son délégué n'étant pas présent, nous ignorons si elle accepterait la mission que l'honorable préopinant voudrait lui voir confier. L'assemblée n'est donc pas à même de faire un choix en connaissance de cause et avec certitude qu'il sera agréé par le principal intéressé. D'autres Sociétés plus anciennes, celles d'Huy, par exemple, seraient peut-être disposées à nous recevoir en 1903. Je propose, en conséquence, de charger le bureau de faire les démarches nécessaires en vue d'aboutir à la désignation définitive de la Société qui assumera la tâche d'organiser le Congrès de l'année 1903 et de convoquer, ensuite, les délégués des Sociétés fédérées pour ratifier la décision qui aura été prise. (*Nombreux signes d'approbation*).

M. Huybrigts. — Sous le bénéfice de ma première observation, qui a rencontré, de divers côtés de l'assemblée, d'assez nombreuses marques d'assentiment, je crois pouvoir appuyer la proposition de M. Losseau. (*Adhésion quasi unanime.*) Puisque mon honorable confrère a cité la Société d'Huy, qui n'est pas affiliée à la Fédération, je signalerai la Société qu'il représente au Congrès parmi celles qui pourraient le mieux nous recevoir.

M. le Président. — Le bureau du Congrès se mettra en rapport avec la *Société Verviétoise d'Archéologie et d'Histoire* et, au besoin, avec d'autres Sociétés de la partie wallonne du pays, particulièrement avec celles dont les noms viennent d'être cités.

M. Losseau. — Les délégués des Sociétés fédérées devraient, ensuite, être convoqués pour ratifier le choix.

M. le Président. — Il en sera ainsi.

La séance est levée à midi et demi.

2e PARTIE.

SÉANCES DES SECTIONS.

PREMIÈRE SECTION.

ÉTUDES PRÉHISTORIQUES ET PROTOHISTORIQUES.

Séance du Lundi 11 Août 1902.

Composition du bureau de la Section :

Présidents : MM. COSSERON DE VILLENOISY, le comte DE HAUTECLOQUE et le baron DE LOË. *Vice-présidents :* MM. le docteur JACQUES et le baron CH. GILLÈS DE PÉLICHY. *Secrétaires-rapporteurs :* MM. l'abbé J. CLAERHOUT et ED. JONCKHEERE. *Secrétaire-adjoint :* M. P. BARBE.

La séance est ouverte à 8 h. 40.

Prennent place au bureau : M. COSSERON DE VILLENOISY, *Président ;* M. le docteur JACQUES, *Vice-président ;* M. l'abbé J. CLAERHOUT, *Secrétaire-rapporteur ;* M. P. BARBE, *Secrétaire-adjoint.*

Ont signé la liste de présence : Mme la baronne CH. GILLÈS DE PÉLICHY, MM. A. NEUT, A. RUTOT, A. FLÉBUS, Dr TIHON, H. COLLARD-BOVY, CH. DE FLOU, L. GUIGNARD DE BUTTEVILLE, A. SPINCEMAILLE, D. REYNAERT, M. VAN DROMME, A. PIEPERS, J. VAN RYCKEGHEM, ED. FOURDRIGNIER, F. HUYBRIGTS, C. VAN DE WALLE, R. BLANCHARD, chanoine DE VROE, R. VERVAEKE, A. FAYEN, A. DE MEULDRE, A. DUTILLEUX, P. VAN DE WALLE, J. VAN RUYMBEKE, J. POILS, comte DE HAUTECLOQUE, ED. DE PIERPONT, baron CH. GILLÈS DE PÉLICHY, H. DE POORTER, G. KESTENS, J. DE VOS.

M. le Président donne lecture du questionnaire. M. Fourdrignier fait observer qu'il a envoyé une question qui n'a pas été insérée au questionnaire. En l'absence de M. le baron Ch. Gillès de Pélichy, qui a posé les deux premières questions, on passe à l'examen de la 3e question. — *Dresser un inventaire méthodique et confectionner une carte topographique de toutes les stations antérieures à la période carlovingienne, qui ont été signalées jusqu'ici dans les limites de l'ancienne Flandre.*

M. l'abbé J. Claerhout. — Je propose à la Section d'émettre le vœu suivant :

Le Congrès de Bruges prie la *Société d'Émulation* de faire confectionner par ses membres et de faire éditer la carte préhistorique et protohistorique de la Flandre occidentale. On suivra pour cette carte le tableau des signes internationaux préhistoriques.

M. le Président. — Il est d'usage de remettre le vote à la fin des séances et de présenter ensuite, à la dernière assemblée générale, les vœux émis par la section.

4e Question. — *Mémoire sur la palafitte de Denterghem.*

M. J. Claerhout. — La Société d'Archéologie de Bruxelles a eu la bonne fortune de découvrir, dans la Flandre occidentale, les premiers vestiges importants d'habitations lacustres de la Belgique.

Les trouvailles de la station palustre de Denterghem seront étudiées en détail dans les *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*. Pour le moment, nous nous proposons de communiquer au Congrès de Bruges un aperçu général de cette découverte.

Nous avions effectué quelques fouilles sans résultat dans un champ connu sous le nom de cimetière païen, appartenant à notre ami, M. Coucke, échevin et cultivateur à Denterghem.

Au mois d'Août 1899, notre ami nous fait savoir qu'il vient d'exhumer quelques dents très curieuses et une petite pierre rouge, percée d'un trou, en faisant drainer un petit bois marécageux, converti en pâturage.

Vers la fin du mois de Septembre, nous nous rendons sur le terrain, avec notre fouilleur ; nous creusons un puits ; nous trouvons des débris de poterie et des pieux, qui pour le moment

n'ont pour nous aucune signification. Soudain, nous extrayons du fond de la vase quelques lames de couteaux en silex ; la lumière se fait ; nous nous rappelons les stations lacustres de la Suisse de l'âge de la pierre ; la palafitte de Denterghem est découverte et comme membre de la commission des fouilles et au nom de la *Société d'Archéologie de Bruxelles*, nous avons pu, pendant quatre ans, poursuivre des fouilles méthodiques et scientifiques, que nous avons terminées au mois de Juin dernier.

Nature du Gisement.

Avant d'énumérer les objets que les fouilles ont livrés, analysons la nature du gisement.

La station est située sur les bords du ruisseau *De Peperlabeke*, un petit affluent de la vieille Mandel, un des deux bras par lesquels, la petite rivière, la Mandel, se jette dans la Lys.

Nous avons creusé jusqu'à une profondeur de deux à trois mètres et voici les assises que nous avons pu reconnaître de haut en bas.

La couche de terre arable avait une épaisseur d'environ 60 centimètres.

Elle reposait sur les alluvions que le ruisseau avait accumulées pendant le cours des siècles et qui avaient une épaisseur de 50 centimètres à un mètre.

Alors nous avons rencontré la tourbe, qui renfermait la couche archéologique de la station palustre, épaisse d'un mètre et demi environ.

Cette assise avait pour base l'argile bleue, qui formait le fond du marais, sur lequel nos lacustres avaient fixé leurs demeures.

Observons d'abord le côté sud de la station palustre.

Il renfermait un grand nombre de pilotis.

Les uns étaient restés debout ; d'autres étaient renversés.

Leur état de conservation bien différent semble attester des degrés d'antiquité très différents.

Les pieux les mieux conservés mesuraient 2 m. 20 c. de longueur ; ils étaient à section carrée ; l'extrémité inférieure avait été taillée en pointe à l'aide d'un métal.

Ces pilotis sont en bois de chêne.

Ils pénétraient, de 30 centimètres environ, le sable flandrien, fond primitif du marécage.

Une distance de près de 1 m. 20 c. existait entre chaque rangée de pieux et il y avait un intervalle d'un mètre entre les pilotis d'une même rangée. Deux ou trois pieux se trouvaient parfois réunis au même endroit.

Nous avons retiré aussi des poutres avec entailles, destinées à être placées horizontalement, des planches sur lesquelles les habitations étaient bâties, des poutrelles en bois de sapin et de hêtre, provenant des huttes élevées sur le plancher.

Jetons maintenant un coup d'œil sur le côté nord de la palafitte.

Nous avons cru y reconnaître un autre type de construction, rencontré par les archéologues Suisses dans certaines tourbières et dans une station sur le lac de Baldegg.

Nous pouvons l'esquisser dans les termes empruntés à la description de la station du lac de Baldegg :

« Les lacustres avaient établi un fondement à l'aide de cailloux et de branches ; ce tassement était maintenu par des pilotis de 60 centimètres à 1 mètre de longueur, séparés les uns des autres; des pieux longs de trois à quatre mètres, plus éloignés les uns des autres, étaient destinés à soutenir les huttes. Ce mode de structure s'observe surtout dans les tourbières des marais. »

Nous avons recueilli, au cours de cet été encore, les cailloux et les pierres mélangés avec le bois décomposé des fascines ; de petits pilotis étaient épars au milieu de cette couche et nous avons dégagé au moins six pieux plus longs et plus solides, des troncs de chêne fendus au milieu et des troncs entiers de bois moins dur, qui probablement, comme dans les stations analogues de la Suisse, devaient servir de soutiens aux habitations palafittiques.

PRINCIPALES RÉCOLTES.

Passons maintenant à l'examen sommaire des principales récoltes, que nous avons pu faire dans la station palustre de Denterghem.

L'exploration du côté nord nous a livré un outillage franchement Robenhausien.

Il se compose d'instruments en silex et d'objets en corne de cerf.

Parmi des rognons de silex, des percuteurs en grès et de nombreux éclats retouchés, nous avons recueilli quantité d'instruments de petite dimension en silex noir et gris, des lames, des tranchets, des fragments de haches polies, des grattoirs discoïdes et des pointes

de flèche à base convexe et en forme d'amande allongée. Parmi les pointes de flèche, signalons un spécimen superbe, de forme triangulaire, long de 45 millimètres, à ailerons et pédoncule ; nous croyons savoir que c'est le plus bel exemplaire que possède la *Société d'Archéologie de Bruxelles* et nous n'en avons pas remarqué beaucoup de semblables dans les musées de la Belgique et de la Suisse.

Les instruments en corne de cerf et en os ressemblent à ceux qui ont été mis au jour, en grand nombre, dans les stations lacustres de l'Europe centrale.

Nous avons trouvé deux outils aratoires, des manches destinés à recevoir des poinçons, deux gaînes de hache munies d'un trou pour y passer le manche en bois, la partie supérieure d'une hache en corne de cerf, percée d'un trou pour le manche, un marteau bien poli en bois de cerf, plusieurs côtes de bœuf, ayant servi de lissoirs, des poinçons faits de cubitus de cheval, une dent canine de chien, percée, au sommet, d'un trou de suspension.

Nous avons recueilli, avec cet outillage, un vase minuscule et des tessons de poterie néolithique; c'est une poterie très grossière, sans aucun ornement, à pâte renfermant des fragments anguleux de calcaire; d'autres tessons, qu'on peut comparer à ceux du *Musée préhistorique* de MM. de Mortillet, présentent des coups d'ongle et des empreintes de doigts.

Il est généralement admis que la Belgique n'a pas connu un âge du bronze proprement dit. Les néolithiques de Denterghem ont possédé des ornements en bronze, importés par des colporteurs et offrant un air de parenté avec les objets en bronze de l'Europe centrale. Nous avons trouvé un petit anneau, trois ornements en spirale, une pendeloque en forme de croissant, un bracelet décoré de lignes pointillées, une perle et deux épingles à tête plate.

L'endroit où les pilotis étaient restés debout, nous a livré surtout des vestiges du premier âge du fer et de l'époque romaine.

Les habitants de la station palustre de Denterghem ont pratiqué l'industrie du fer ; nous retrouvons le minerai, la limonite, un morceau de grand moule en terre, des scories, des fragments de culots de fusion. Une urne très bien conservée, semble dater de la même époque.

La station a été occupée pendant l'époque romaine : nous avons

retiré de la couche archéologique une monnaie en grand bronze de Trajan, le fond d'un vase en faux Samien, portant le sigle connu : CONATIUS, une fibule en bronze de forme ansée, une petite lampe en terre blanche à couverte noire, des poids de filet de pêche ou de métier à tisser, un morceau de meule circulaire en poudingue, des tessons de poterie de nuance variée, le fond d'une bouteille carrée en verre épais de couleur bleue, un fer de lance très usé.

Il y a aussi des tessons de poterie et des débris de vase de l'époque franque et du moyen âge ; ces vestiges ne proviennent pas de la couche archéologique, mais des alluvions du ruisseau qui reposent sur la tourbe ; toutefois, nous ne voulons pas nous prononcer à ce sujet ; il se peut que la station palustre de Denterghem, tout comme les *crannoges* de l'Irlande et de l'Ecosse, ait été occupée pendant le moyen âge.

Avant de terminer, notons que de nombreux ossements d'animaux ont été retirés de la couche archéologique, à tous les endroits de la station palustre ; la plupart appartiennent à des animaux domestiques et plusieurs avaient été brisés intentionellement pour en extraire la moelle.

M. le Président. — La formation de la tourbe a demandé 7000 ans. Je voudrais savoir si les différents objets, récoltés dans la station de Denterghem, étaient repartis par couches superposées.

M. l'abbé J. Claerhout. — Tous les objets ont été recueillis au même niveau, dans la couche tourbeuse, qui recouvrait le fond du marais. Il y a une seule différence à observer : les objets Robenhausiens se voyaient surtout du côté Nord de la station ; les vestiges de l'âge du fer se rencontraient avec les objets Belgo-romains du coté Sud de la station palustre.

M. le Président. — On peut déterminer l'âge des stations lacustres par leur situation. Les stations de l'âge du bronze sont plus éloignées du rivage du lac que les stations de l'âge de la pierre polie. Je voudrais savoir si la station de Denterghem était située sur le bord du marais.

M. l'abbé J. Claerhout. — La station occupait tout le marais qui n'était pas très étendu et qui était resserré sur les bords du ruisseau par des terres plus élevées.

M. C. Arendt. — Je ferai remarquer que, dans un gisement à Gérolstein, on a recueilli des instruments en silex, qui ont été en usage pendant l'âge du bronze et l'âge du fer.

M. L. Guignard de Butteville. — Je demanderai à M. l'abbé Claerhout s'il n'a pas observé la flore de la couche qui recouvrait le gisement. Sur les bords de la Loire, la présence de certaines stations archéologiques a été révélée par la couleur de la flore et par un roseau spécial qui y croissait.

M. le Président. — Un inspecteur des forêts a publié un mémoire à ce sujet en France.

M. l'abbé J. Claerhout. — Je ne suis pas botaniste, mais certaines personnes, qui ont visité les fouilles, ont remarqué à Denterghem des plantes, qui ne poussaient pas ailleurs. Une végétation particulière signale à notre attention une prairie, qui renferme probablement une station identique à celle que nous avons explorée.

5e Question. — *Signaler, sur le territoire des deux Flandres belges, les stations présumées et les mottes non encore explorées. Mesures à prendre pour en assurer l'examen méthodique et scientifique.*

M. l'abbé J. Claerhout. — Nous avons déjà fouillé plusieurs mottes en Flandre. L'examen de ces tertres ne présente aucun intérêt. La situation est pour tous la même : ils se trouvent dans un terrain bas, à côté d'un niveau plus élevé : ce sont des mottes féodales. Nous connaissons encore des mottes, mais nous ne les signalerons pas, parce que nous sommes convaincu qu'elles ne renferment pas de sépultures.

M. le Président. — Nous ne pouvons admettre l'opinion exprimée par l'honorable membre. On peut avoir utilisé un tumulus pour y bâtir une demeure féodale.

M. Guignard de Butteville insiste aussi sur l'utilité de fouiller les tertres.

6e Question. — *Dresser le relevé des découvertes faites en Belgique en ce qui concerne la poterie néolithique.*

M. l'abbé J. Claerhout. — Je ne connais en fait de poterie néolithique que celle que j'ai trouvée à Denterghem ; il y a d'abord

la poterie grossière sans aucune ornementation, à pâte renfermant des fragments anguleux de calcaire ; il y a aussi des tessons décorés de coups d'ongle et d'empreintes de doigt.

Si j'ai demandé un relevé de la poterie néolithique, c'est d'abord pour m'éclairer, et c'est ensuite pour appeler l'attention des archéologues Belges sur cette question, qui est actuellement à l'ordre du jour dans les sciences préhistoriques.

On est occupé à dresser l'inventaire de la céramique néolithique; les savants Allemands sont occupés à chercher la filiation des divers types et à introduire une classification définitive.

A nous de veiller, pour différents motifs.

Si nous ne faisons pas valoir nos trouvailles, nous risquons d'être oubliés et négligés; nous resterons en dehors du mouvement.

Il s'agit de ne pas abandonner cette question aux seuls savants Allemands. Ils regardent, comme des spécimens de poterie néolithique, certains vases qui proviennent des stations lacustres de l'âge du bronze. Ils établissent une classification qui a été traitée de filiation de races de chiens et de bétail, à la *Société d'Anthropologie de Berlin*. Finalement ils ont adopté une terminologie horrible, qui, suivant l'avis de M. Salomon Reinach, ne répond à rien de clair, ni de nettement délimité.

M. V. JACQUES. — Il y a lieu de distinguer les stations : celles dans lesquelles on fait des recherches à la surface du sol et celles où l'on travaille en profondeur. Partout où l'on opère en surface, on recueille de la poterie néolithique; mais ce sont des débris informes, qu'il est impossible de classer.

Les choses prennent un autre aspect quand on travaille en profondeur. Le plus souvent, il est possible de reconstituer les vases. Il y a moyen d'étudier la poterie, de juger de la matière, de la forme et de l'ornementation des vases. C'est le cas pour la station palustre de Denterghem. Nous pouvons signaler de nombreuses stations dans lesquelles on a découvert de la poterie néolithique. Citons les récoltes de M. Rutot, faites dans les travaux du canal maritime de Bruges, les intéressantes découvertes de M. De Puydt dans les fonds de cabanes de la Hesbaye, les cimetières de la Campine allant de l'époque néolithique au premier âge du fer, le cimetière de Flobecq, exploré par M. Joly, les fouilles de M. Delvaux, la poterie néolithique recueillie dans les cavernes de

la Belgique, les fouilles de M. de Pierpont dans une grotte à Han-sur-Lesse.

M. A. Rutot. — Les classifications que l'on établit pour la poterie néolithique sont prématurées. Il y a moyen d'étudier la poterie néolithique au Musée du Cinquantenaire. On a recueilli de la poterie néolithique dans les stations préhistoriques des environs de Mons, notamment à Spiennes et à St-Symphorien. La poterie néolithique ne fait pas défaut en Belgique, mais il y a lieu d'étudier chaque document en particulier.

M. le Président. — Dans l'examen de la poterie néolithique, il faut faire attention au gisement dont elle provient ; il y a de la poterie des époques postérieures, qui ressemble à la poterie néolithique.

M. E. Fourdrignier appelle l'attention des fouilleurs sur les moyens de conserver la poterie néolithique. Il signale à la section les fouilles de M. de Morgan à Suse et il montre l'analogie entre les poteries les plus anciennes récoltées dans ces fouilles et la poterie néolithique de l'Europe.

M. E. de Pierpont. — Nous avons fouillé une grotte à Han-sur-Lesse. La couche archéologique renferme six niveaux superposés, allant du néolithique à l'époque Romaine. Chaque niveau est bondé de poteries.

1re Question. — *Peut-on préciser la provenance des silex paléolithiques et néolithiques recueillis dans la Flandre Occidentale ?*

M. A. Rutot. — Nous parlerons de la provenance des silex paléolithiques de la Flandre occidentale. Le Chelléen n'est pas l'industrie primitive ; il a été précédé de l'industrie Reutélienne et de l'industrie Mesvinienne.

Le profil de la vallée de la Lys comprend une butte supérieure, à pente rapide, 157 à 80 mètres ; une première terrasse supérieure, 80 à 50 mètres ; une deuxième pente rapide, 50 à 25 mètres ; enfin la grande cuvette inférieure 20 mètres à zéro, actuellement comblée par le limon hesbayen.

La terrasse supérieure a pour substratum le sommet de l'Eocène inférieur. Sur ce substratum repose un épais et important cailloutis, vers le sommet duquel sont répandus de nombreux et

vastes amas de silex utilisés à la percussion, représentant des centres d'occupation et constituant, dans sa plus grande pureté, l'industrie Reutélienne, du nom du *Reutel*, hameau de la commune de Becelaere.

On aura une idée de l'âge relatif de cette assise, en remarquant que le cailloutis est recouvert par du sable jaunâtre ou des glaises vertes ; que ces glaises sont surmontées d'un gravier de silex ; que ce gravier est recouvert à son tour par une épaisseur parfois grande de limon hesbayen ; que ce limon hesbayen est lui-même surmonté, sur la terrasse inférieure, des dépôts du Quaternaire supérieur ou Flandrien.

Pendant le Reutélien, des blocs ou rognons bruts ont été utilisés comme percuteurs, soit directement, soit après abatage des tubercules gênants et martelage des arêtes tranchantes.

Pendant la transition du Reutélien au Mesvinien, nos ancêtres se sont bornés à ramasser, dans le champ de silex, les éclats débités par simple éclatement naturel et les ont utilisés comme grattoirs et racloirs soit à l'état brut, soit en leur faisant subir des retouches sommaires, sorte de martelage d'arêtes tranchantes, pour la facile préhension.

Il y a là une notion nouvelle en ce qui concerne l'interprétation des industries primitives, la taille n'ayant été introduite dans la confection de l'outillage que lors de la transition entre le Mesvinien et l'Acheuléen.

Là où les assises intermédiaires font défaut, on peut parfois recueillir des haches Acheuléennes parmi les silex Reutéliens.

Les silex utilisés sont excessivement nombreux et recouvrent un espace de plusieurs hectares.

Étant donnée l'abondance des rognons dans le cailloutis, il n'existait pas, à cette époque si primitive, d'outil à proprement parler, c'est-à-dire d'outil confectionné avec soin et que l'on conserve précieusement jusqu'à ce qu'il soit mis hors d'usage. A chaque nécessité on prenait un nouveau silex, qui était rejeté de même sur le sol. C'est la masse de matière première qui constituait la haute valeur du cailloutis ; au contraire, un instrument utilisé n'était plus d'aucune valeur et il n'y avait aucune raison de le conserver.

Quelle est la provenance des silex Reutéliens ?

Ce cailloutis est le résultat du charriage, par les eaux douces, vers la fin de l'époque pliocène, d'une énorme quantité de rognons de silex, qui couvraient la crête de l'Artois ; ces rognons proviennent des assises de craie altérées et dénudées.

La question de la provenance des silex néolithiques a été remise à une séance ultérieure. La séance est levée vers 10 heures et demie et les membres de la première section se rendent au Musée de Gruuthuuse pour y admirer les antiquités que M. Rutot a recueillies dans le canal maritime et les nouveaux bassins du port de Bruges, ainsi que les belles collections exposées par M. le baron Ch. Gillès de Pélichy. M. A. Rutot et M. le baron Ch. Gillès de Pélichy nous font les honneurs de leurs découvertes respectives.

Séance du Mardi 12 Août 1902.

Prennent place au bureau : M. le comte DE HAUTECLOQUE, *Président* ; M. COSSERON DE VILLENOISY, *Président* ; M. ED. JONCKHEERE, *Secrétaire* ; M. l'abbé CLAERHOUT, *Secrétaire-rapporteur* ; M. P. BARBE, *Secrétaire-adjoint*.

Ont signé la liste de présence : MMes la baronne CH. GILLÈS DE PÉLICHY, HUYBRIGTS, FOURDRIGNIER ; MM. H. DEPOORTER, A. NEUT, F. DELAET, C. DEFLOU, A. FLÉBUS, P. DERIDDER, P. VAN DE WALLE, baron CH. GILLÈS DE PÉLICHY, A. DUTILLEUX, baron A. GILLÈS DE PÉLICHY, F. HUYBRIGTS, L. DEWOLF, baron CASIER, J. GIELEN, C. ARENDT, baron LIEDTS, A. PIEPERS, chanoine H. ROMMEL, J. VAN RYCKEGHEM, C. VAN DE WALLE, J. POILS, L. DE BUGGENOMS, D. REYNAERT, chanoine FLAHAULT, O. BLED, E. STURNE, E. VAN CAPPEL, E. FOURDRIGNIER, B. VAN DROMME, A. SIX.

La séance est ouverte à 10 heures.

M. LE PRÉSIDENT. — M. De Laet fait hommage à la section de 50 exemplaires d'une brochure : *Le Paÿs des Atlantes ou la Patrie des Dieux*. Nous lui exprimons notre reconnaissance. Les exemplaires seront distribués aux membres.

1re Question. — *Peut-on préciser la provenance des silex paléolithiques et néolithiques recueillis dans la Flandre occidentale ?*

M. le baron CH. GILLÈS DE PÉLICHY. — La matière première de bon nombre de haches polies semble provenir des assises crétacées de Spiennes et d'Obourg. Il est très difficile de déterminer la matière première avec laquelle les néolithiques ont confectionné les instruments de moindre dimension. Peut-être ont-ils utilisé quelquefois les cailloux roulés qu'ils trouvaient à la surface du sol.

M. COSSERON DE VILLENOISY. — Il y a plusieurs espèces de silex : à grains fins et à gros grains, à teinte noire et à teinte grise, opaque et translucide. Pour bien connaître leur nature, il faudrait les soumettre à l'analyse microscopique.

M. L. GUIGNARD DE BUTTEVILLE. — Le silex provient souvent d'un gisement qui est à proximité de la station où il a été utilisé. Il faut donc étudier le terrain pour retrouver la couche géologique dont il provient.

M. COSSERON DE VILLENOISY. — Il y a des espèces de silex qui n'ont pas été transportées parce qu'elles ne sont pas utilisables. D'autres espèces ont été débitées. On trouve le silex du grand Pressigny dans toute la France et même en Belgique.

M. le baron CH. GILLÈS DE PÉLICHY. — Il n'y a pas de gisement de silex en Flandre. Les néolithiques devaient se procurer le silex à la crête de l'Artois et dans les galeries d'extraction de Spiennes et d'Obourg. Ils ont pu utiliser, comme nous l'avons déjà dit, les cailloux roulés de la contrée.

2e Question. — *Les formes spéciales remarquées dans l'outillage des stations néolithiques de la Flandre occidentale peuvent-elles servir de base à un essai de classification ?*

M. le Bon CH. GILLÈS DE PÉLICHY. — Nous ne parlerons point ici des silex taillés et des autres objets extraits des foyers dits *fonds de cabanes* que nous eumes l'heureuse chance de découvrir et d'explorer sur divers points de la vallée de la Mandel (1). Ces fouilles,

(1) A Emelghem, Iseghem, Ingelmunster. Ces fonds de cabanes ne semblent pas appartenir tous à la même époque.

lorsqu'elles seront terminées, pourront nous fournir des documents bien intéressants.

Nous nous bornerons à constater, aujourd'hui, quelques différences dans la forme de l'outillage des stations néolithiques *à ciel ouvert* de la Flandre Occidentale.

Loin de nous la pensée d'adopter d'emblée pour nos contrées, les classifications déjà tentées par plusieurs préhistoriens français. L'état présent de nos découvertes ne nous autorise point à introduire chez nous, avec certitude, de semblables coupures dans les périodes de l'âge de la pierre polie.

Certaines constatations peuvent pourtant être faites dès à présent. Peut-être contribueront-elles à une étude plus approfondie de nos stations néolithiques et permettront-elles d'introduire un jour, dans les diverses phases de cette industrie, des subdivisions rationnelles.

C'est ainsi que la ténuité des instruments de silex, presque toujours translucide, recueillis dans les stations néolithiques du Nord de la Flandre, spécialement à Steenbrugge, la rareté des grattoirs, leurs formes minuscules et surtout la présence dans ces stations, de *nombreux petits silex taillés affectant habituellement des formes géométriques* attirent tout particulièrement l'attention des explorateurs.

Déjà des instruments semblables avaient été rencontrés dans notre pays notamment : à Mendonck (Flandre orientale), par Mr van Overloop (1) et sur les bords de la Meuse par Mr Edouard de Pierpont (2).

Mr Gabriel de Mortillet attribue, comme on le sait, ces « petites lames étroites qui ont un de leurs côtés abattu par une série de petites retouches très régulières » à l'époque dite Tardenoisienne et il y retrouve les traces d'une première invasion (3).

---

(1) VAN OVERLOOP. *Les silex de la station préhistorique de Mendonck*. Bruxelles. F. Hayez 1886.

(2) ED. DE PIERPONT. *Observations sur de très petits instruments en silex*. Extrait du Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles T. XIII. 1894-1895, p. 228 et : Annales de la Société archéologique de Namur, T. XX, 4e livr., p. 469.

(3) GABRIEL DE MORTILLET. *La Formation de la Nation Française*, Paris, 1900, p. 250.

Leur aire de dispersion est fort vaste ; en dehors de notre pays, on retrouve de ces petits instruments en France, en Allemagne, en Angleterre, en Pologne, dans tout le bassin de la Méditerranée et jusque dans l'Inde. Dans les derniers temps, il a semblé à plusieurs archéologues que la seule présence de ces petits silex à figure géométrique ne suffisait pas pour déterminer une époque. On les trouva assez souvent mêlés à des instruments qui portent un caractère franchement Robenhausien. C'est du moins ce qui ressort de plusieurs études récentes ; notamment de celle que fit M. le Dr Jacques de la station de Genval-Maulroux, en Brabant (1). Mais oserait-on affirmer qu'il n'y a jamais eu superposition de civilisations ou infiltration de certains produits ?

Ces *très petits* instruments trouvés *parfois* mêlés à des outils beaucoup plus grossiers ne peuvent-ils pas avoir été importés ?

Nous ne prendrons point position dans ces débats. Toujours est-il que cette minuscule industrie apparaît *seule* à Steenbrugge, sans mélange aucun ; elle ne nous semble pas pouvoir être confondue avec celle que caractérisent, chez nous, les ateliers de Spiennes.

Au Sud de la Flandre Occidentale, notamment au Mont Kemmel, au Mont Rouge, au Mont Noir, l'outillage présente un caractère tout différent.

C'est le silex noir qui domine ; les grattoirs et racloirs sont de dimension moyenne et extrêmement abondants. Les petites lames sont fort rares pour ne pas dire inconnues ; les pointes de flèches se rencontrent en bon nombre, surtout celles dites à tranchant transversal, si parfaitement étudiées par le Bon de Baye lors des fouilles remarquables qu'il dirigea, en Champagne, dans les grottes funéraires de la vallée du Petit-Morin.

A ces pointes de flèches à tranchant transversal, il convient d'ajouter de nombreuses séries de tranchets de toutes formes et de toutes dimensions. Si nous adoptions les distinctions proposées par Philippe Salmon (2), nous verrions dans ces instruments la caractéristique du Campignien. Mr Gabriel de Mortillet admet cette subdivision de la période néolithique, dans son récent ouvrage sur

---

(1) *Mémoires de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, T. XVIII, p. 26, 1899-1900.

(2) En 1886.

« La formation de la Nation française » (1), et lui donne à peu près les mêmes caractères que Mr Salmon (2). Nous nous bornons à signaler les ressemblances.

10e Question. — *A quel âge appartient le bateau ancien, déterré des nouveaux bassins de Bruges ?*
Cet âge est-il prouvé par la position géologique de la trouvaille et par la comparaison avec des bateaux connus, saxons et scandinaves ?

M. Edouard Jonckheere donne lecture d'un mémoire très intéressant.

Voici le résumé de ce travail, qui a été salué de vifs applaudissements et qui fera l'objet d'une publication spéciale.

Le bateau fut déterré, en Août 1899, à environ 4 mètres sous le niveau actuel du sol, et MM. les délégués du Gouvernement en abandonnèrent la propriété à la *Société d'Archéologie de Bruges*, en émettant la conclusion que l'épave datait du XIe siècle. Le bateau était construit en chêne, bien conservé sous une surface calcinée, à fond plat et de forme rudimentaire ; le peu de métal employé au chevillage a été consommé par la rouille.

La trouvaille n'a pas été faite au niveau cité par MM. les délégués du Gouvernement, et envisagé par eux comme indice d'âge. En vertu d'une loi physique générale, cette épave est *descendue* dans les sables mous depuis son échouage et elle a été trouvée à plusieurs décimètres sous son appui primitif ; l'alluvion maritime existait par conséquent *avant* l'échouage et a continué à couvrir l'épave.

***

L'invasion de la marée datant de l'an 300 environ, le bateau ne saurait être antérieur. Les Francs-Saliens du IVe siècle qui ont peuplé le Sud-Ouest de Bruges étaient purement agricoles et n'ont pas laissé de traces de pratiques maritimes. Mais il en est autrement des Saxons ou Frisons qui, d'après M. Pirenne, le Rév. M. Claerhout et d'autres historiens, ont envahi le littoral vers le Ve siècle.

---

(1) Paris. Edition de 1900, p. 249.

(2) Mr Adrien de Mortillet semble être d'un autre avis depuis 1899. Bull. de la Soc. d'Anthrop. de Paris. Séance du 19 Janvier 1899.

Comparant alors le bateau de Bruges avec celui trouvé en Suffolk et classé saxon, du VIe siècle, on les trouve identiques, notamment pour le chevillage tout spécial, qu'on ne retrouve pas dans d'autres bateaux connus.

Il reste à prouver que, le bateau étant couvert de 4 mètres de sédiments à l'endroit où il fut trouvé, la date indiquée par MM. les délégués du Gouvernement n'est pas admisssible.

En effet, la zône couvrant le bateau vers la mer, ayant été envahie par les Saxons (ou Frisons) dès le Ve siècle, ils y ont construit les premières digues, notamment le Vlaming Dam; d'anciens villages y sont documentés depuis le VIIIe et le IXe siècle et n'auraient su y exister sous 2 ou 3 mètres de marée, et depuis lors il n'y eut d'autres accidents que ceux, momentanés, causés par les marées monstres, dont celles de 1825 et de 1877, qui ont atteint 8 mètres (au lieu de 4,40), donnent une juste idée. D'autre part, au XIe siècle, on ne construisait plus à Bruges des bateaux aussi frustes et la contrée était maîtrisée, au point que la marée n'aurait plus su produire un dépôt séculaire de 3 à 4 mètres de sédiments.

M. Gilliodts-van Severen, dans sa préface des Archives de Bruges, se range aussi de l'avis qu'il y eut un endiguement et des peuplements prompts après l'inondation du IIIe siècle.

***

En résumé, le bateau de Bruges est arrivé pendant la période d'alluvions marines régulières ; il n'est ni ménapien, ni franc, il est dans la contrée envahie par les Saxons au Ve siècle et semblable au bateau trouvé en Suffolk et il ne ressemble à aucun autre bateau; il a subi 3 à 4 mètres d'alluvions de marée qui n'auraient plus été possibles à une époque plus récente, et la conclusion s'impose que le bateau de Bruges est un bateau d'immigrants saxons ayant envahi la Flandre maritime au Ve ou VIe siècle. Les débris de ce bateau sont déposés au Musée de Gruuthuuse.

M. Cosseron de Villenoisy présente quelques observations concernant la couleur du bois et la position du gouvernail sur le côté : il faudrait savoir si cette position est originelle ou empruntée (1).

(1) Ce gouvernail, en forme de pelle, n'a pas de gonds et, outre qu'il ne saurait être fixé sur l'arrière, il fut, de règle invariable, attaché sur le flanc tribord arrière jusqu'au XIIIe siècle. (Note de M. Jonckheere).

9e Question. — *Remarques au sujet des procédés artistiques des Francs, dans la Tongrie, à l'époque romaine et au Ve siècle.*

M. Fr. Huybrigts. — L'étude des procédés artistiques des Francs, dans la contrée où nous avons pu l'étudier et même au delà de cette contrée, est un travail assez compliqué, à cause des éléments variés de la question, par suite de l'occupation variée des peuples francs.

Notre honorable confrère, M. Maeterlinck, a ouvert la voie en publiant sa notice « *Les origines de notre art national* » et, ainsi que l'indique sa question au Congrès de Tongres : « *Nos premiers miniaturistes subirent-ils l'influence de l'art franc tel qu'il nous est connu par les bijoux recueillis dans les tombes franques du VIe siècle?* », son étude s'attache surtout aux œuvres de nos premiers miniaturistes.

Nos recherches ne peuvent pas se confondre; nous, tirons nos études de la terre; lui, compare les œuvres du moyen âge à celles des fouilles.

Afin de simplifier la question, disons d'abord comment les Francs sont arrivés parmi nous.

Après la grande invasion des Chauques et d'autres nations germaniques sous le règne de Marc-Aurèle, des hordes de Francs, de Toxandres et de Marcomans et d'autres nations germaniques sont parvenues aisément à franchir le Rhin aux environs de Cologne et se sont installées d'abord tranquillement dans une contrée peu occupée parce qu'elle a été peu accessible à la domination romaine, c'est-à-dire la contrée marécageuse et boisée au Nord du Démer.

Tongres, l'unique ville de la contrée, ainsi que toutes les villas au Nord de la Meuse, viennent d'être saccagées et incendiées ; l'installation des Francs dans ce pays n'offre donc aucune difficulté et l'abandon ou la destruction des villas leur permet immédiatement de prendre pied sans être harcelés et pourchassés. Cette destruction de villas sous le règne de Marc-Aurèle nous est démontrée par les monnaies trouvées parmi les cendres des substructions et des ruines, depuis la limite septentrionale de la 2e Germanie, le long des deux rives de la Meuse, jusqu'aux environs de Liège ; puis dans la contrée limitée, au Sud par la Meuse, au Nord par le Démer et à l'Ouest par la Senne.

L'empire, d'ailleurs, trop mal gouverné, est devenu impuissant à faire opposition à cette immigration et à cette occupation franques;

les Romains cherchent plutôt des alliances que des querelles ; aussi les Francs remplissent-ils, comme mercenaires, en plus d'une circonstance, les rangs éclaircis des légions auxiliaires, tout en combattant la puissance romaine en d'autres lieux.

Cette occupation franque augmente d'année en année ; dès le principe elle a inquiété les empereurs romains ; aussi prennent-ils enfin, une résolution énergique en rétablissant et en consolidant ce formidable Grenzwall allemand, reliant le Danube au Rhin au moyen d'un rempart de 108 lieues, terminé en 217 et formant avec le Rhin depuis l'embouchure de la Meuse et du Rhin jusqu'au Danube, une barrière, rendue presque infranchissable, au moyen des avant-postes.

Aussi, à partir de 217 l'immigration cesse, au moins momentanément ; par conséquent, les rapports entre les Francs des deux côtés du Rhin cessent également ; par contre, les rapports entre Romains et Francs, occupant les contrées au Nord de la Meuse se poursuivent ; leurs rencontres sont presque journalières, tant à titre d'ennemis que d'alliés, et voilà pourquoi, dès le IIIe siècle, les procédés de ces Francs ont dû se transformer au contact des procédés romains.

Ces Francs de la 1re époque, nous les appellerons, au point de vue de leurs procédés, les Francs romanisés, car en peu de temps ils ont été contraints d'adopter la plupart des usages romains.

Nous ne devons pas tenir compte de l'immense invasion de Germains qui a mis à sac les contrées au Sud de la Meuse et de la Sambre, car elle a été vaincue en 270 par Probus. En effet, c'est grâce à cet usurpateur que la suprématie des armées de l'empire a été momentanément maintenue, car il est parvenu à refouler encore une fois les Germains au delà du Rhin et du Grenzwall allemand, en leur infligeant un échec qui, pendant longtemps, leur a été très sensible.

Malheureusement, si les contrées au Sud de la Meuse et de la Sambre sont délivrées, elles ont néanmoins été soumises, à leur tour, à une dévastation générale ; cette dévastation de 270 a eu pour résultat l'anéantissement des belles villas du Sud, notamment celles d'Anthée, de Maillen, de Rognée et de tant d'autres, comme l'invasion des Chauques, en 177, a occasionné la destruction des villas de la Hesbaye.

Le seul style franc que nous puissions considérer comme ayant transmis son influence, sans transition, est celui de ces Francs qui, sans avoir jamais été en contact avec les Romains, se sont introduits dans nos contrées après l'invasion des Vandales, en 406, et qui ont continué l'occupation romaine sans avoir été soumis, par la force ou l'alliance, à l'influence romaine.

Ce sont ces fournées, très considérables de hordes franques, (venues d'au delà du Rhin et de la Sale, par la voie de Cologne pour la contrée au Nord de la Meuse et par les voies de Trèves pour les contrées au Sud de la Meuse, de la Sambre, le pays de Tournai et les Flandres) qui se sont installées dans les parties fertiles de nos contrées, devenues presque complètement désertes après l'invasion de 406.

Ces Francs ont importé un art, une manière de faire qui n'a pas été influencée par le contact romain.

C'est cette occupation assez mal définie jusqu'ici, croyons-nous, que nous voulons vous signaler.

Ainsi donc, deux importantes invasions franques ont occupé nos contrées d'une manière durable après l'invasion des Chauques (177) ; la première est venue par le Nord dans l'intervalle entre 177 et 217, la seconde est venue par la voie du Nord et par la voie du Sud après l'invasion des Vandales en 406.

J'ajoute que, lors de la 2de invasion des Francs, c'est-à-dire en 406, *Clodion* n'était probablement pas né, car s'il faut en croire l'histoire, il est mort à Cambrai en 448 et, comme presque tous les chefs de la race mérovingienne, vers l'âge de 40 ans.

Ce n'est donc pas Clodion qui a pu conduire les Francs vers 406.

Comment distinguer les Francs de la première invasion de ceux de la seconde ?

Ce sont les sépultures qui doivent nous guider, car nous ne possédons absolument aucun autre élément.

En général, les sépultures franques, dans la Hesbaye ou dans les contrées au Nord de la Meuse, occupent l'emplacement des cimetières romains et se trouvent à une grande profondeur, 3^{m}50 à 4 mètres environ. Parmi le mobilier des sépultures franques de la première invasion, toutes à inhumation, on trouve des vases imitant à s'y méprendre les vases romains, même une partie

du mobilier est parfois formée, incontestablement, d'objets de fabrication romaine.

Une sépulture, ainsi composée, appartient presque certainement à la première époque.

A titre d'exemple, nous pouvons citer une sépulture franque trouvée à Othée, à 3^{m}50 de profondeur, contenant deux colliers de perles céramiques, parmi lesquelles une perle godronnée et un moyen bronze du IIIe siècle ; il s'agit donc d'une sépulture franque de l'époque romaine ; d'ailleurs le cimetière d'Othée date du Haut empire et a servi aussi, ultérieurement, aux Francs.

Parmi les sépultures des Francs du Ve siècle, on ne trouve qu'exceptionnellement un objet de l'époque romaine ; d'ailleurs ce qui empêchait cette introduction d'objets romains parmi le mobilier de la 2de époque, c'est que, suivant l'usage, le mobilier devait être neuf; il ne pouvait avoir servi, antérieurement, à aucun usage de cuisine; aussi, parmi les sépultures du Ve siècle, un vase romain des trois premiers siècles forme réellement une exception.

Passons maintenant en revue quelques échantillons, qui, à notre avis, présentent un travail qu'il est intéressant de comparer à celui d'objets romains des siècles précédents ou d'objets francs de la première période.

L'ornementation des bijoux francs ou même d'objets d'un usage courant a généralement pour base, non pas un tracé géométrique curviligne comme les objets romains de la belle époque des deux premiers siècles, mais plutôt des dessins géométriques rectilignes. Ainsi le vase à cachets ou portant des ornements à la roulette présente des dessins rectilignes.

Au point de vue de l'ornement même, deux choses sont à envisager : 1° la forme ; 2° le procédé ornemental.

En ce qui concerne la forme, on peut dire qu'elle procède toujours d'une figure géométrique rectiligne.

Quant aux ornements du champ ou de l'intérieur du cadre, ils appartiennent ordinairement à deux types dont les sujets étaient habituellement sous les yeux de leurs auteurs, c'est-à-dire la figure humaine et les animaux domestiques ou malfaisants et, par inexpérience, les graveurs ont donné à ces types les formes les plus fantastiques, établissant ainsi, d'une manière incontestable,

des relations peu fréquentes, peu suivies ou plutôt nulles avec les artisans romains qui, en bonne partie, avaient quitté le pays. Donc, s'ils ont donné des formes bizarres, c'est qu'ils n'avaient pas connaissance des modèles d'ornements employés avant eux par les Romains ou qu'ils ne savaient pas les imiter convenablement.

De ces animaux, l'artiste naïf a dû créer lui-même la forme ; en voulant placer sur une boucle de ceinture un ornement, un animal, un guerrier, un chasseur, il a dû prendre le modèle dans la nature ou copier l'œuvre d'un berger pas plus artiste que lui.

Ces objets n'ont certainement aucun rapport, ni avec les œuvres de l'époque romaine, toujours si finies, si achevées, si réalistes, ni même, avec les procédés techniques des Francs, romanisés par contact, entre 177 et 406.

C'est donc une manière de faire naïve et qui leur est propre que les Francs de la 2[de] période ont introduite, dans nos contrées ; elle n'est ni bien compliquée, ni bien artistique ; mais, c'est un procédé original qu'il est intéressant d'analyser et de suivre dans ses développements, parce qu'il n'a pas été emprunté aux Romains.

Comme nous venons de le dire, cette manière de faire a pour base la représentation, soit d'animaux domestiques, sauvages ou malfaisants, soit de la figure humaine ou des occupations les plus ordinaires de l'homme ; *le panthéon des dieux grecs et romains n'y figure plus*, par contre on commence à y introduire quelques événements de la vie du Christ. Du reste maints cercueils du V[e] siècle portent déjà une croix en fer, de la forme des croix de S[t] André et même des croix ornées de cabochons.

Quant aux fibules de cette époque, ornées de croix, leur variété va à l'infini; ainsi on a les fibules formant complètement une croix, les bras ornés de ciselures rectilignes.

Des fibules en croix portant une seconde croix au centre.

Des croix en bronze couvertes d'alvéoles, formées de fines plaques en argent, contenant des pierres fines.

Des rondelles de ceintures, même des ornements de chevaux, portant, au milieu, une croix de S[t] André.

Des colliers, formés de perles céramiques ornées d'incrustations. Parmi ces perles on en trouve de forme cubique portant une croix et des traits inclinés.

D'autres variétés de fibules ont la partie centrale ornée de têtes d'animaux fantastiques.

Des bulles, ornées de plantes et d'animaux aquatiques.

Des boucles de mors de chevaux et de ceintures portant des lignes de cordons entrelacés et des lignes gravées qu'on appelle, en allemand : Schraffirten Ornementfriesen.

Des peignes en ivoire ornés de figures géométriques, de lignes croisées ou parallèles et de petits cercles figurant des têtes de clous.

De grandes épingles à cheveux en ivoire, la tête ayant la forme d'un cube, d'un décaèdre ou d'un dodécaèdre, etc.

Une variété d'objets en jayet, tels que des bracelets, chaînes, épingles etc. parmi lesquels on peut citer une sorte de bâton en jayet, trouvé à Tongres. Il constitue l'objet en jayet le plus considérable et le plus intéressant qui ait été trouvé, jusqu'ici, dans une sépulture franque en Belgique et même en France et en Allemagne.

La caractéristique de l'ornementation de ce bâton est bien la forme à facettes triangulaires. De plus, il appartient à une des plus importantes sépultures franques qui aient été découvertes jusqu'ici aux environs de Tongres.

Il nous semble donc que nous pouvons affirmer que c'est une œuvre de l'époque franque et que les motifs d'ornementation, qui le décorent, font partie de la caractéristique de l'ornementation franque du Ve siècle.

Ceci en réponse à la lettre de M. Hublard, de Mons, lue par notre ami M. Matthieu, au congrès d'Arlon en 1899 et dont nous n'avons eu connaissance qu'après notre congrès de Tongres, le compte-rendu du congrès d'Arlon ne nous ayant été remis que la veille de celui de Tongres.

A la fin de sa lettre, M. Hublard dit que son opinion est conforme, en un point, à celle de M. Aldenhoven, directeur du Musée de Cologne. Quel est le sens de cette phrase ? M. Aldenhoven a soutenu que son bâton ainsi que le nôtre sont de l'époque romaine ; si telle est l'opinon de M. Hublard, alors il aurait pu l'exprimer plus clairement et nous aurions pu nous mettre d'accord à cette époque.

Aujourd'hui, je suis d'avis que notre bâton, trouvé dans une sépulture franque de la seconde époque, est absolument de fabrication franque.

En ce qui concerne les vases des mobiliers francs, nous avons les vases cloisonnés, de fabrication locale ; de beaux vases portant des ornements à la roulette analogues aux beaux vases romains en terre rouge ; ce sont incontestablement des vases francs de la première époque ; les pots à oves, les urnes portant des scènes de chasse et de gladiateurs. Toute la variété des vases d'Italie ont servi de modèle à leur fabrication.

Parmi ces vases on peut citer encore les beaux grands vases en terre rouge ayant la forme des œnochoés en bronze à goulot rond, portant parfois des inscriptions d'une lecture très difficile.

Quant aux vases francs de la 2e période, dont on trouve habituellement, aux pieds de chaque squelette, un seul exemplaire, ils ont une forme bien différente de celle des vases romains : le petit pied, le petit col, sont habituellement supprimés.

La patère, de fabrication locale, est devenue presque entièrement plate ; elle a parfois 30 à 35c de diamètre ; parfois le bord est orné de petites croix.

Généralement le corps est formé de deux troncs de cônes réunis par leurs bases ; sur le tronc de cône supérieur, on a appliqué un 3e tronc de cône renversé ; la base de celui-ci forme l'entrée ou la partie supérieure du vase.

Une des trois parties porte habituellement des ornements à la roulette très variés, qu'on est tenté de prendre pour des lettres ou des caractères d'une forme singulière. *(Voir la planche ci-jointe).*

La patinæ de l'époque romaine est devenue un bol en terre rouge pâle portant quelques ornements à la roulette, ou même le bol en mauvais verre blanc.

Quant au monnayage, les Francs de la première époque n'ont monnayé ni à l'effigie de leurs chefs ni à l'effigie des empereurs ; au moins nous n'avons jamais découvert un seul échantillon de leurs monnaies. Ils faisaient des échanges et obtenaient ainsi de la monnaie romaine.

Quant à ceux de la seconde époque, ils ont frappé monnaie, durant tout le cours du Ve et d'une grande partie du VIe siècle, à l'effigie des empereurs romains d'Orient.

Les rois francs se contentaient des titres de magistrats romains, de consuls, de patriciens, etc. et obtenaient les marques distinctives de ces honneurs ; en compensation ils laissaient circuler et battre

la monnaie impériale et prenaient l'engagement de frapper la leur à l'effigie impériale.

Clovis, au commencement du VIe siècle, a ainsi reçu le titre de patrice, de consul et d'auguste et il a constamment monnayé à l'effigie des empereurs d'Orient.

Le monnayage en Gaule, au Ve et au VIe siècle, a donc été l'objet de conventions entre les rois francs et les empereurs d'Orient.

On connaît quelques monnaies franques portant le nom de Théodebert, chef des Francs et petit-fils de Clovis (534).

Il est à noter, et nos collections le prouvent, que les rois francs ont exécuté sérieusement les traités ; il était d'ailleurs de leur intérêt de respecter le prestige des empereurs, de flatter même leur vanité, afin d'obtenir des faveurs et ce prestige a même continué pendant près de deux siècles après l'invasion des Vandales, c'est-à-dire que les Francs, maîtres de nos contrées, n'ont commencé le monnayage à l'effigie de leurs rois de la race mérovingienne que vers le milieu du VIe siècle ; encore ces monnaies, frappées par des monétaires, sont des imitations de pièces romaines de l'époque, notamment des pièces de Justinien, etc.

Voilà, Messieurs, quelques observations faites à l'occasion de nombreuses années de fouilles dans des cimetières romains et francs.

M. le Président remercie M. Huybrigts.

M. L. Guignard de Butteville. — Sur les bords de la Loire, des sépultures franques ont été substituées aux sépultures romaines. Le bâton de commandement de M. Huybrigts a toutes les apparences d'un manche d'ombrelle.

M. Cosseron de Villenoisy. — Les trous ont été pratiqués au tour.

M. C. Arendt. — Messieurs, je ne puis que confirmer les judicieuses observations de M. Huybrigts sur les particularités des objets, retirés des sépultures franques, quant à leur exécution technique. Les ornements imprimés à la roulette sur le col des urnes sont effectivement composés de figures rectilignes très-variées... Il en est de même de l'ornementation des fibules franques et je ferai observer que ces ornements, d'un caractère plus ou moins arabe, se trouvent enrichis sur les objets similaires de l'époque mérovingienne et finissent par entrer dans l'ornementation du style architectural *roman,* spécialement pour le décor des



Fibule, époque franque, or et incrustations de pierres fines, trouvée à Tongres.



Vases, de l'époque franque, trouvés aux environs de Tongres.



Objets, de l'époque franque, trouvés aux environs de Tongres.

archivoltes. Mais j'ai fait encore d'autres observations sur les particularités de la technique franque. Tandis que, dans les vases et urnes de l'époque gallo-romaine, le galbe est toujours *curviligne*, comme celui d'une poire, il est *rectiligne* pour la partie inférieure des vases francs, moulée en forme conique. Une troisième particularité se voit enfin dans le profil des *coupes* en verre et des *umbos* de boucliers. De forme sphérique, pendant l'époque gallo-romaine, ce profil est pointu durant l'époque franque.

En somme, les objets fabriqués pendant cette dernière période ont ce cachet dru, raide, caractérisant une civilisation encore plus ou moins barbare, alors que les objets de l'époque romaine et gallo-romaine dénotent le bon goût et l'adresse d'une civilisation ancienne.

M. Ed. Fourdrignier. — J'insiste sur l'idée suivante : il serait préférable de parler du premier et du second groupe de Francs, plutôt que de Francs Saliens et de Francs Ripuaires. J'appelle l'attention des membres du Congrès sur un tombeau géminé de Tongres, que j'ai vu à Liége avec M. Oscar Montelius. Il date des débuts du christianisme et est couvert de fresques qui rappellent les peintures des catacombes. M. Oscar Montelius a cru y observer des caractères runiques.

M. Cosseron de Villenoisy. — Une fibule franque, conservée au musée de St-Germain, porte une inscription runique.

M. l'abbé P. van de Walle. — J'ai l'honneur de signaler, à l'attention des membres de cette section, une fibule mérovingienne en or, trouvée avec d'autres antiquités dans un champ, aux environs de Bruges. Elle est exposée à Gruuthuuse dans la section C n° 1. Elle offre une grande ressemblance avec les fibules trouvées dans le tombeau de Childéric.

La séance est levée à midi.

Séance du Mercredi 13 Août 1902.

Prennent place au bureau : M. Cosseron de Villenoisy, *Président;* M. le baron Ch. Gillès de Pélichy, *Vice-président ;* M. Ed. Jonckheere, *Secrétaire ;* M. l'abbé J. Claerhout, *Secrétaire-rapporteur* et M. P. Barbe, *Secrétaire-adjoint.*

Signent en outre la liste de présence : MM^es la baronne van Caloen, la baronne Ch. Gillès de Pélichy, Fourdrignier, MM. F. Tihon, H. Collard-Bovy, D. Reynaert, A. Spincemaille, E. Sturne, baron A. Gillès de Pélichy, A. Neut, L. Slosse, P. vande Walle, F. Huybrigts, C. Arendt, A. Dutilleux, J. Poils, E. Fourdrignier, A. Flébus, J. Van Ryckeghem, M. Van Dromme, C. Vandewalle, L. Guignard de Butteville, E. Van Cappel, F. De Laet, P. De Ridder, D. Van Caillie, comte G. de Hautecloque.

M. le Président ouvre la séance à 8 heures et demie. Il donne lecture d'une lettre de M. Marcel de Puydt, qui adresse à la section six exemplaires de son intéressant mémoire : *Fonds de cabanes néolithiques de la Hesbaye. Le village des tombes.*

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous adresser six exemplaires d'un mémoire publié par la *Société d'Anthropologie de Bruxelles* et qui intéressera, j'espère, les membres du Congrès s'occupant spécialement de la *poterie néolithique.*

Veuillez en faire hommage à mes chers collègues et recevoir l'expression de mes meilleurs sentiments.

Marcel de Puydt.

Liège, 11 Août 1902.

13e Question. — *Un refuge souterrain du moyen âge.*

M. F. Tihon. — Pendant le moyen âge, alors que les guerres particulières et les vendettas étaient si fréquentes, beaucoup de demeures furent pourvues de souterrains dont les uns étaient destinés à favoriser la fuite des habitants dans les bois ou les campagnes, et dont les autres servaient de derniers refuges. Froissart appelle les

premiers « croûtes »; Jacques de Hemricourt désigne les seconds sous le nom de « bomes ». Cet auteur raconte qu'Aynechon, bâtard de Hognoul, faisant la guerre à ceux de Hamal, habitait au milieu de ses ennemis, dans le village de Russon. « Sy n'avoit qu'une platte maison, mais il avoit ens une bome bonne et ségure, se n'ozoient chilh de Hamele bouteir le feu, partant que la dite vilhe estoit de fyez de Brabant ». Et dans un autre passage, il dit que Blavereal de Fize fut étouffé dans la baume de sa maison, dont ses ennemis avaient bouché les ouvertures et soupiraux.

Nous ne sachons pas qu'une description de ces baumes ait été donnée; elles offraient sans doute beaucoup de variétés dans leurs dispositions; nous croyons en avoir découvert une, et c'est son exploration qui fait l'objet du présent travail.

A trois kilomètres environ au Sud-Est de Waremme, dans la province de Liège, se trouve le petit village de Bovenistier. M. Mousset, ancien instituteur et négociant dans cette localité, ayant établi en 1899, une briqueterie dans le terrain contigu à sa maison, découvrit une sorte d'habitation souterraine qu'on baptisa immédiatement du nom de demeure de Nutons.

Averti de la trouvaille par mon frère, nous nous mîmes en relation avec M. Mousset, qui voulut bien nous réserver l'exploration de cette cavité. Il en écarta les importuns; malheureusement, au cours de la fabrication des briques survinrent quelques détériorations graves, qui cependant nuisirent peu à l'étude de ce curieux souterrain.

Les recherches ne purent se faire qu'en hiver. Par suite de l'établissement de la briqueterie, l'aspect du terrain avait beaucoup changé. On avait enlevé $1^{m}40$ de terre végétale et d'argile, plus 20 centimètres de sable argileux, impropre à la fabrication des briques, appelé dans le pays chive-terre. A cette profondeur, le sol présentant en certains endroits des traces de remaniements, nous fîmes opérer des déblaiements et nous dégageâmes ainsi une cavité que nous nommerons A, longue de $2^{m}30$, large de $1^{m}25$, profonde de $1^{m}40$, comblée de pierres et de terre glaise très compacte. Ces pierres avaient évidemment servi à une construction. Quelques fragments de poterie gisaient parmi cette pierraille, identiques à celles utilisées au XIe, XIIe, XIIIe et même XIVe siècle. Nous y avons trouvé aussi un squelette de chien.

Dans la paroi Est de cette cavité, s'ouvrait une galerie large de 55 centimètres, et dont le toit avait disparu par suite des travaux de la briqueterie. Elle se dirigeait vers l'Est d'abord, puis vers le Nord, ensuite à l'Ouest pour revenir au Nord, se coudant à angles droits dans ces diverses directions. Elle s'enfonçait en pente douce dans le sol et aboutissait à une autre cavité B, qui était celle signalée sous le nom de demeure des Nutons. La voûte de celle-ci, ayant été en partie éventrée, elle était à moitié comblée de terres et de détritus de toute espèce; déblayée, elle offrit l'aspect d'une chambre élégamment creusée dans l'argile sablonneuse, mesurant en longueur $2^{m}65$, en largeur $1^{m}80$. Sa voûte affectait la forme d'un toit. Le long de la paroi Nord, on avait ménagé un banc naturel haut de 40 centimètres, large de 25. Le long de la paroi opposée, se voyait un autre banc de moindre longueur, $1^{m}10$ seulement, mais aussi haut et aussi large que le premier. Dans la paroi Ouest, une niche, à voûte en forme de toit, large de 40 c. haute de 40 c. et profonde de 22 c., était creusée. Les parois au-dessus des bancs mesuraient $1^{m}15$ jusqu'à la naissance du toit, celui-ci avait 50 cent. de flèche et la hauteur maximum de la chambre atteignait $2^{m}5$. La galerie dont nous avons parlé s'évasait à son débouché dans la chambre B et atteignait une largeur de 85 centimètres. Au-dessus du toit, il était resté $1^{m}15$ de terre, ce qui ajouté au $1^{m}65$ d'argile enlevée pour les briques, portait son épaisseur totale à $2^{m}75$. Le sol de la chambre était donc à la profondeur de $4^{m}80$, et vu la pente légère de la galerie venant de A, était en contrebas de celle-ci, de 50 centimètres. Par suite du contact de l'air humide et de l'infiltration lente des eaux, il s'était déposé, sur le sol de la chambre, des couches de limon bien stratifiées dont l'épaisseur totale était de 17 $^{1}/_{2}$ centim. Le sol lui-même était bien battu, il présentait une coloration légèrement noire due probablement au contact des chaussures. Un clou rouillé, telle fut notre unique trouvaille dans cette cavité.

De l'angle Sud-Est de la chambre B, partait une seconde galerie absolument comblée. Déblayée, nous constatâmes qu'elle s'enfonçait dans le sol en mode d'escalier formé de 4 degrés, hauts de 40 centimètres, profonds de 25 ; cette galerie ayant, comme la première, une largeur de 55 centimètres et une hauteur de $1^{m}90$. On arrivait ainsi à $1^{m}60$ en contrebas du sol de B. La galerie Z continuait à ce niveau,

atteignant une longueur totale de 3m20. En ce point, elle butait contre une sorte de mur naturel en argile sablonneuse haut de 1m50, épais de 50 centimètres. Au-dessus de ce mur s'ouvrait une cavité. Dans les parois de la galerie, et près du mur, étaient creusés, en face les uns des autres, trois trous, où l'on pouvait introduire des pièces de bois en guise d'échelons ; profitant de ce moyen, on se glissait dans la cavité ouverte au-dessus du mur, et l'on pénétrait dans une autre chambre C, analogue à la chambre B, longue de 2m20, large de 85 centimètres, à voûte arrondie, haute de 2m20, munie aussi d'un banc le long de la paroi Est, tandis qu'en face, la galerie se continuait au-delà du mur en contrebas de 1m50, du sol de la chambre qu'elle longeait. Elle s'infléchissait ensuite vers l'Ouest, sur une longueur de 2 mètres et était à peu près comblée. Les travaux furent suspendus en ce point, à notre très grand regret. Pour atteindre la chambre C nous avions déjà dû passer sous les fondations d'une grange ; continuer les recherches, c'était peut-être s'exposer à des éboulements périlleux. L'ouvrier, peu rassuré, profita de notre absence pour abandonner les travaux, et, à notre retour, nous nous fîmes un scrupule de demander à l'obligeant propriétaire de les reprendre, vu les conditions défavorables dans lesquelles nous nous trouvions. Qu'aurions-nous trouvé encore ? Il est assez difficile de répondre à cette question. Une nouvelle chambre, c'est peu probable et voici la raison.

La propriété de M. Mousset est longée au Sud d'un chemin creux, dont nous ne pourrions déterminer la profondeur, vu les travaux de déblaiement effectués dans la briqueterie, mais nous ne croyons pas exagérer en la portant au moins à trois mètres. La dernière galerie se dirigeait vers ce chemin et en était éloignée au plus de trois à 4 mètres ; peut-être y débouchait-elle ? ou pour être plus exact, peut-être n'en était-elle séparée que par une légère épaisseur de terre qu'il était facile d'enlever, si l'on voulait sortir, par ce point, de la caverne. Mais il est possible aussi qu'elle se reliât à tout un système de défenses souterraines, organisé entre habitants voisins. Quoi qu'il en soit, voici comment nous nous représentons les choses. Une habitation composée sans doute de plusieurs pièces, à moins que ce ne fut une de ces tours comme la noblesse habitait parfois à cette époque, une habitation, disons-nous, s'élevait en A, la cavité déblayée en ce point étant une sorte de

cave ; par cette cave on s'engageait dans la galerie, aisément défendable par sa configuration. Les assiégés pouvaient disputer avantageusement, et pied à pied, soit les galeries, soit la chambre B. La chambre C était pour ainsi dire imprenable. L'assaillant pour y penétrer, devait, les échelons retirés, ce qui était chose facile, s'élever à une hauteur de 1ᵐ50, s'engager ensuite dans une ouverture étroite, exposer sa personne, sans défense possible, à tous les coups, alors qu'on l'attendait, bien à l'abri, soit dans la chambre, soit dans la galerie derrière le mur. Enfin, comme ressource ultime, peut-être restait-il la possibilité de gagner, soit les bois, soit la campagne par le chemin creux, pendant que l'ennemi était occupé au pillage, ou à l'attaque des souterrains. Quant à admettre une autre destination de ces baumes, nous ne le pouvons guère ; c'étaient des demeures absolument temporaires ; l'air, ne pouvant s'y renouveler convenablement, devait les rendre promptement inhabitables. Néanmoins c'étaient des demeures, les bancs l'indiquent suffisamment ; leur présence s'explique aisément, deux hommes au plus, pouvaient défendre en même temps les galeries ou l'accès des chambres ; pendant ce temps, les autres pouvaient s'asseoir et ceux qui avaient combattu, qui étaient peut-être blessés, pouvaient se reposer en attendant l'issue d'une lutte qui, à moins d'employer le moyen indiqué par Jacques de Hemricourt, devait être plus fatale aux assiégeants qu'aux assiégés.

Ce mémoire provoque un échange de vues très instructif. M. Fourdrignier signale le célèbre village souterrain de Noars, qu'il a visité en 1896 et M. le Président, résume les observations qui ont été faites en disant qu'on connaît trois espèces de galeries souterraines : les galeries creusées par les néolithiques pour y ensevelir leurs morts, les refuges souterrains mentionnés en Gaule par César et les nombreux souterrains qui ont servi de refuge au moyen âge, notamment pendant la guerre de cent ans.

8ᵉ Question : *Le mobilier des tombes à inhumation, découvertes à Emelghem, appartient-il à l'époque de l'établissement des Francs-Saliens dans nos provinces ?*

M. le baron Ch. Gillès de Pélichy. — A Emelghem, petite commune de la Flandre occidentale, il existe un carrefour nommé

« Vyfwege » situé sur une hauteur sablonneuse qui domine la rive gauche de la Mandel.

Un chêne séculaire s'élevait jadis à l'intersection de ces cinq chemins. Les légendes populaires en avaient fait le lieu de rendez-vous nocturne des nains et des fées.

Le souvenir des morts qui reposaient dans les champs voisins était-il pour quelque chose dans ces antiques croyances ?

Nous n'affirmerons rien.

Toujours est-il qu'au mois de Septembre 1893 nous découvrions, à moins de deux cents mètres de là, une riche tombe Belgo-Romaine (1).

Durant les six années qui suivirent, nous eûmes l'occasion d'explorer environ 80 sépultures dans les sablières qui furent ouvertes autour de ce point central.

Elles semblent appartenir à une population établie déjà sur les rives de la Mandel à une époque antérieure à l'ère romaine, qui continua à ensevelir ses morts dans le même champ de repos durant toute la domination du peuple conquérant et fut suivie dans cette coutume par les représentants d'une petite tribu franque.

A l'ère anté-romaine peuvent être attribuées quelques tombes à incinération ne renfermant que des poteries très grossières et des silex taillés.

L'époque Belgo-Romaine est nettement caractérisée par une quarantaine de tombes à incinération avec mobilier funéraire. Chose intéressante, chacune d'elles conservait les vestiges d'un bûcher de 2 m. de long sur 0,50 m. de large et d'une épaisseur variable. Toujours, il était placé du Nord au Sud.

Dans nombre d'autres cimetières la crémation de tous les corps avait lieu sur un bûcher unique. Au centre de ces amas de cendres, nous avons généralement retrouvé une urne cinéraire assez grossière. Vers le bout du bûcher, du coté Nord, se trouvaient les petits vases à offrandes, d'un grain plus fin et d'une facture beaucoup plus soignée ; leur forme, la présence de poteries dites de Samos, de certaines fibules et de monnaies attestent la domination romaine.

---

(1) Pour plus de détails, voir : *A*) *Compte rendu du Congrès archéologique et historique de Malines*, 1897, p. 367. *B*) *Compte rendu du Congrès archéologique et historique d'Enghien*, 1899.

Les tombes à inhumation renfermaient toutes les vestiges d'un squelette; souvent les os qui le formaient ne se distinguaient plus que par une trainée de poudre blanchâtre. Des clous et du bois décomposé affirmaient l'emploi de cercueils. Comme dans la majeure partie des sépultures de cette époque, les corps avaient la face tournée vers le soleil levant.

Le mobilier des tombes à *inhumation* du cimetière d'Emelghem appartient-il à l'époque de l'établissement des Francs-Saliens dans nos provinces?

Nous ne relaterons point ici les controverses qui surgirent à propos de la classification des cimetières francs entre archéologues belges et français.

Comme le dit, avec tant de vérité, M. Barrière-Flavie, dans son récent ouvrage : « Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule du Ve au VIIIe siècle » [1], sur le territoire de la Belgique, qui a vu se produire les premiers pas de la conquête franque, nous pourrions arriver à retrouver les restes plus ou moins *distincts* de ces groupes de peuples, de ces tribus jadis indépendantes qui formèrent la confédération franque. Chacun de ces groupes apportait avec lui, en effet, dans son industrie, un *caractère propre* qui s'affirme, dès les premiers temps de la conquête, et qui disparaît, plus tard, dans la confusion la plus inextricable.

Cette confusion, on la constate, bien plus encore que chez nous, dans les cimetières francs de nos voisins du Sud. Rien d'étonnant à cela; les divers groupes qui formèrent la confédération franque s'étaient fusionnés avant d'envahir leur territoire. C'est ce qui fait dire au savant auteur déjà cité que « dans le Nord et dans les autres parties de la France, on ne peut étudier que *la synthèse* et, que partant, il paraît impossible d'édifier à cet égard un système allant du composé au simple ».

Nous ne prendrons donc point ici pour base les essais de classification proposés par M. Pilloy pour les cimetières francs de l'Aisne; cette contrée est trop éloignée de la nôtre; mais nous admettrons, avec les archéologues belges, tels que M. Bequet [2],

(1) Toulouse, 1901, p. 465 et suiv.

(2) A. Bequet. *Le cimetière franc de Pry. Essai historique.* Annales de la Société archéologique de Namur, T. XXI.

le B[on] de Loë, M. Van Bastelaer, qu'il y a lieu de tenir compte, avant tout, *de l'industrie propre à chacune* de ces bandes guerrières([1]) et de l'étude toponomastique de leurs villages ([1]).

Le mobilier des tombes franques d'Emelghem est fort homogène, pauvre, d'un style sévère et relativement grossier (caractéristique des peuples du Nord); il contraste vivement avec le mobilier, souvent plus riche, des sépultures dans lesquelles domine l'élément plus civilisé des Ripuaires longtemps en contact avec la civilisation romaine; il est également étranger à celui où domine l'art gothique et byzantin; ces sépultures renferment des objets de style souvent fort varié. Si nous adoptons les conclusions de M. Barrière-Flavie, nous ne serons pas éloignés de croire qu'elles appartiennent à une troisième phase de l'invasion, celle de l'union de toutes les forces barbares pour l'envahissement et l'occupation définitive de la France ([2]). — La période dite Carlovingienne n'en est que le prolongement. — Le mobilier si caractéristique et si primitif d'Emelghem semble complètement étranger à cette fusion de tous les éléments barbares.

Monsieur Bequet, le savant président de la Société archéologique de Namur, distingue aussi des industries bien différentes dans les trois courants d'invasions qu'il a signalés.

1°/ Celui des Francs qui, venus du Sud, entrèrent de bonne heure en contact avec la civilisation romaine sur les rives du Danube et du Rhin.

2°/ Celui qui fut longtemps en contact avec les Goths dans les régions centrales de l'Europe.

3°/ Enfin le courant qui, parti comme les autres du Sud-Est de la Russie, prit une direction septentrionale ; il se manifeste surtout dans le mobilier pauvre et grossier des Saliens primitifs. L'influence Scandinave est caractéristique; les bractéates s'y rencontrent assez nombreuses ; la verrerie fait défaut.

« Après avoir suivi les vallées du Dniester ou du Dnieper jusqu'aux

([1]) *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, T. III. — Vander Kindere. *Sur l'établissement des Francs en Belgique, spécialement d'après la toponomastique*. — B[on] A. de Loë. *Les Francs Saliens dans la province de Brabant*, Bruxelles 1891.

([2]) La première phase de l'invasion, selon Barrière-Flavie, serait celle de la conquête de la Batavie; la seconde serait celle de leur infiltration et de leur établissement dans nos provinces.

côtes de la Baltique, ce courant a longé, dit-il, la mer du Nord pour arriver dans la Gaule Belgique par la Batavie » ([1]). « Au contact de populations encore à demi sauvages, les Francs, qui avaient pris cette voie, perdirent le souvenir des arts qu'ils cultivaient à leur berceau. Ils empruntèrent, comme les Saxons, leurs voisins, des motifs de décoration aux choses qui frappaient le plus fréquemment leurs regards, telles que les claies en bois ou en osier servant à édifier les cabanes, les étoffes grossières que tissaient leurs femmes, et tracèrent sur leurs bijoux et leurs pièces d'équipement des nattés, des tresses, des entrelacs. » Dans une autre étude ([2]), le même savant auteur décrit ainsi le mobilier des premiers occupants de la Belgique : « Ces tombes, écrit-il, se distinguent par l'aspect sévère et rude de leur mobilier. On dirait que les familles qui y étaient ensevelies venaient d'arriver d'une forêt de la Germanie ou des contrées marécageuses de la Batavie. Tous les objets ont un cachet franchement teutonique : ils semblent avoir appartenu à des guerriers qui ne connaissaient d'autre luxe que celui des armes. Dans ces sépultures, le fer plaqué ou damasquiné d'argent remplace presque entièrement le bronze dans les pièces de l'ajustement. La poterie consiste en petites urnes noires portant sur leurs flancs des motifs d'ornementation d'un goût barbare. Les bijoux sont rares et leurs ornements sont analogues à ceux que l'on rencontre dans les sépultures de la Scandinavie. Les femmes portent des coquillages et d'autres amulettes grossières, leur cou est orné de colliers d'ambre ou de verroteries, auxquels sont suspendues des médailles romaines.... »

M. van Bastelaer donne, lui aussi, pour caractéristique des sépultures de Francs-Saliens : les boucles et plaques de ceinturon en fer damasquiné et les petites boucles seules en potin, la grande abondance de scramasaxes, la rareté des haches, des lances, et surtout de l'épée ([3]).

De son côté, M. Barrière-Flavie résume admirablement l'avis des archéologues de notre pays : « Au Nord, écrit-il, venant de la Belgique, ce sont les Saliens avec un mobilier extrêmement

([1]) A. Bequet, *Le cimetière franc de Pry. Essai historique.* Annales de la Société archéologique de Namur, T. XXI.

([2]) Bequet, *La Belgique avant et pendant l'invasion des Francs*, 1888, p. 30.

([3]) Van Bastelaer, *Le cimetière franc de Fontaine-Valmont*, 1895, pp. 108-110.

grossier [1]. L'armement est représenté par le scramasaxe de dimension moyenne, mais très-fort ; par la hache, moins répandue, qui est massive et sans élégance ; par la lance, qui n'offre pas encore cette forme élancée qu'elle aura plus tard ».

Plus loin, à côté de boucles de potin, il admet, à cette époque, les plaques de fer décorées à l'aide de la *damasquinure* d'argent, jamais au moyen du *placage*, ornementation qu'il attribue à une période postérieure.

Il constate la présence de colliers « formés de grains ténus, isolés ou soudés ensemble, en verre soufflé, d'ambre ou résine rouge mal taillée, quelquefois de pâte vitreuse émaillée de bleu, blanc, jaune et vert. La teinte rouge n'apparait presque jamais ». La poterie est sans élégance, très grossière ; elle n'est ornée que de traits irréguliers.

Il fait remarquer encore que les objets de parure sont de facture toute primitive, que l'on n'a jamais rencontré dans ces tombes de bijoux cloisonnés, de fibules gothiques, mais bien parfois des bractéates ou des imitations de bractéates.

La verrerie fait défaut.

Enfin, la 3me phase de l'invasion, d'après M. Barrière-Flavie, celle qu'avec M. Van Bastelaer il assimile aux temps des nécropoles de l'Aisne (première époque pour les archéologues français, notamment M. Pilloy) est décrite de la façon suivante :

« Dans ces cimetières, [2], l'on constate la grande expansion de l'art mérovingien en ciselures spéciales sur les boucles de bronze, la suppression des boucles primitives en acier damasquiné et de presque tous les petits pots de cachet franc primitif, couverts d'ornements grossiers à la roulette. La poterie est de meilleure forme, ... les ornements sont plus grands, quand ils existent.... ». Et ailleurs le savant auteur ajoute : « La majeure partie des cimetières ne renferment que des haches, peu de lances et point de scramasaxes. Ces tombes bien plus riches que les précédentes, ont des bijoux avec verroteries, de belles plaques de ceinturon ciselées, des poteries rouges, arrondies, rarement ornées et

---

[1] Barrière-Flavie, *Les arts industriels des peuples barbares qui envahirent la Gaule du Ve au VIIIe siècle*, T. I, p. 467.

[2] Van Bastelaer, *Les vases de formes purement franques et leurs ornements à la roulette*, 1891, p. 5. Texte reproduit par Barrière-Flavie, *opus cit.* T. I, p. 459.

rappelant la forme romaine ; enfin de délicates verreries ([1]). Déjà il y a contact avec des civilisations plus avancées. L'art franc a perdu son cachet primitif.

Qu'avons-nous trouvé à Emelghem ? A quelle tribu franque et à quelle époque devons-nous attribuer ce mobilier funéraire ?

Lorsque vous aurez jeté un coup d'œil sur nos vitrines, je ne doute point, Messieurs, que vous serez à même de nous aider à résoudre le problème.

Voici le résumé de quelques constatations que vous voudrez bien compléter, à l'occasion, de vos judicieuses remarques.

1°/ L'*armement* d'Emelghem est particulièrement riche en scramasaxes. Nous avons vu que MM. Van Bastelaer et Barrière-Flavie ont surtout signalé ces grands coutelas dans les tombes des Saliens primitifs. L'épée, que les archéologues placent volontiers à l'époque Carlovingienne fait totalement défaut dans notre cimetière.

L'umbo est représenté par deux exemplaires ; l'un de ceux-ci est de forme arrondie, l'autre est conique. Ce dernier type d'umbo ne paraît point encore avoir été signalé en Belgique ; on le retrouve, en Angleterre, dans des tombes d'origine Saxonne ; en France, dans les nécropoles voisines de la mer du Nord ; en Allemagne, on cite aussi quelques trouvailles isolées ([2]). Les framées furent

([1]) Van Bastelaer, *opus cit.* T. I, p. 5. L'auteur cite les cimetières de Samson, Embresineau, Vedrin, Seraing où l'on ne recontra pas de scramasaxes.

([2]) *A/* Angleterre. *a/ Inventorium sepulcrale de Bryan Fausset*, 1757-1773, édition de 1856. Deux umbos coniques de Sibertswold.

b/ de Baye. *Industrie Anglo-Saxonne*, p. 37, cite : « d'autres umbos très rares beaucoup plus coniques. »

c/ Kemble considère les umbos coniques comme des importations. Horæ Ferales.

B/ France. *a/* Rigollot (*Bulletin de la Société des antiquaires de la Picardie*, T. X) et Danicourt (*Revue archéologique*, 1886) ont décrit un umbo conique découvert dans une tombe à Mesery (Somme).

b/ Pilloy (*Anciens lieux de sépulture dans l'Aisne*), décrit également un umbo conique en fer doublé d'une feuille d'argent doré trouvé à Vermant. — Ces deux dernières découvertes proviennent de tombes attribuées à l'époque Gallo-Romaine. N'appartenaient-elles pas à des chefs d'origine barbare ?

C/ Allemagne. *a/* Mlle Mestorf signale un umbo de forme conique fort accentuée trouvé à Freslidt (Sleswig) et conservé au musée de Kiel. *Voorgeschichtliche Alterthümer aus Schleswig-Holstein*, pl. LVIII, fig. 709.

b/ Lindenschmit cite trois umbos à peu près semblables provenant des cimetières francs de Bierstadt, Naekenheim (sur les bords du Rhin), et Sendling, près Munich. Ils sont en fer. *Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, 1 vol. 5 cahier, pl. 6, fig. 2, 3, 19. Ils se trouvent aux musées de Wiesbaden et de Munich.

exhumées au nombre de trois ; l'une d'elles fut trouvée dans la tombe du guerrier armé de l'umbo conique ; elle est identique à celle que signale le Baron de Baye à la planche I, n[r] 5 de son excellent ouvrage intitulé : Etudes archéologiques. Epoque des invasions barbares. Industrie Anglo-Saxonne. Paris 1889.

2°/ Les boucles de fer *damasquinées d'argent* et non *plaquées* sont très abondantes.

3°/ *La bijouterie*, si l'on en excepte une fibule émaillée de provenance Belgo-Romaine (¹), est toute primitive ; elle ne se compose guère que de petites fibules ansées en bronze que M. Barrière-Flavie attribue à l'époque dite mérovingienne (²).

Il convient aussi de faire mention des *colliers*. Nous en recueillîmes trois complets, puis un certain nombre de perles éparpillées ou groupées dans d'autres tombes.

Les grains de ces colliers présentent des aspects bien divers. Nous retrouvons de ces petites perles allongées, formées de plusieurs grains assemblés par trois ou quatre, que certains archéologues attribuent à une époque relativement ancienne ; puis de grosses perles en pâte céramique d'un brun rouge ornées de cercles bleus et blancs, que l'on croit communément avoir été des amulettes ou des préservatifs contre le mauvais œil. M. Pilloy dit avoir retrouvé de ces bijoux dans ses tombes Carlovingiennes (³) ; mais les découvertes de l'Aisne peuvent-elles être comparées à celles de nos contrées au point de vue de la chronologie ? Il semble qu'il y ait lieu d'en douter. Nous signalerons encore des perles en pâte céramique nombreuses et de dimension plus restreinte, quelques rares perles de verre et un grand nombre de morceaux d'ambre jadis enfilés, dont quelques-uns sont taillés en forme de perle aplatie, de losange, etc., mais dont le plus grand nombre est à peine dégrossi. L'un de ces colliers, était orné d'un grain de cristal de roche ; c'était probablement une amulette.

(¹) Cette fibule est semblable à celles qui furent fabriquées dans la villa Belgo-Romaine d'Anthée. M. Bequet donna la description de ces bijoux et de leur mode de fabrication dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, T. XXIV, 3[me] livr.

(²) BARRIÈRE-FLAVIE. *Opus. cit.*, T. I, p. 130 et Album, pl. LXI.

(³) PILLOY. *La question franque au congrès de Charleroi.* (Bull. archéol. du comité 1891, pp. 19-21).

Nous remarquerons l'absence complète, dans notre cimetière, de ces fibules, généralement d'or ou d'argent, dites fibules à rayons, ornithomorphes ou en forme d'S, souvent cloisonnées de grenats ou de verroterie, auxquelles MM. le Bon de Baye et Bequet attribuent une origine gothique et orientale.

4°/ *La verrerie* fait complètement défaut à Emelghem.

5°/ *La poterie* est grossière, biconique ornée d'un simple pointillé obtenu à la roulette. Le col généralement élevé de ces vases leur donne un aspect tout particulier. On peut dire qu'ils présentent certaines analogies, bien lointaines cependant, avec les poteries burgondes. Le cimetière franc de Waasmunster, en Flandre Orientale, a fourni des types analogues. On en rencontre encore dans les cimetières du Nord de la France, spécialement dans la région côtière. Peut-être y trouverait-on une des marques caractéristiques d'une même invasion franque qui aurait suivi les vallées de l'Escaut et de la Lys.

Résumons maintenant nos constatations :

I. Le style sévère du mobilier exhumé des tombes d'Emelghem indique une population barbare, peu familiarisée avec la civilisation romaine. Nous croyons avoir retrouvé les restes d'une de ces tribus qui nous vinrent directement du Nord de la Germanie, par les plaines de la Batavie et de la Toxandrie, tribus qui suivirent, chez nous, les vallées de l'Escaut, de la Lys, de la Mandel et auxquelles on donne communément le nom de Francs-Saliens.

II. Si d'une part, les points de comparaison nous font défaut, en Flandre, pour attribuer les sépultures d'Emelghem à l'époque du tout premier établissement des Saliens, sur cette partie du territoire, d'autre part, nous croyons que l'absence de plusieurs objets caractéristiques de l'époque carlovingienne nous empèche de les attribuer à cette dernière période.

De nouvelles découvertes pourront peut-être fixer notre opinion dans un bref délai. En attendant, jusqu'à preuve du contraire, nous croyons pouvoir affirmer que les tombes à inhumation d'Emelghem appartiennent : 1° aux Saliens, 2° à une époque antérieure à la fusion des diverses tribus franques qui précéda et prépara en quelque sorte l'ère carlovingienne.

M. le Président fait observer que, dans les cimetières francs, on rencontre parfois des cercueils en plâtre.

M. L. Guignard de Butteville. — Les tombes franques sont rares sur les bords de la Loire. Dans certaines tombes on a recueilli des boucles particulières et des perles en verre très curieuses.

11e Question. — *Les origines de la population de la West-Flandre.*

M. l'abbé J. Claerhout. — En l'absence du docteur *Jacques*, qui a posé cette question, je dirai quelques mots de l'origine de la population de la West-Flandre.

Il y a une double question à résoudre. La première question est celle-ci : quelles sont les races qui ont peuplé la Flandre Occidentale ? Cette question est du domaine de l'Anthropologie. Voici la seconde question : quels sont les peuples qui sont venus habiter le territoire de notre province ? Cette question relève de l'Ethnologie.

Voici la réponse que nous donnons à la première question : nous rencontrons dans notre province les représentants de deux des trois grandes races Européennes, les représentants de la race Alpine et les représentants de la race Teutonique que nous préférons appeler Nordique. Chacun peut le constater *de visu* et c'est l'opinion des maîtres belges de l'Anthropologie.

Passons à l'examen de la seconde question. Nous relevons plusieurs couches superposées. Nous rencontrons d'abord les néolithiques : nous ne savons pas à quel peuple ils appartiennent.

A l'âge du fer, nous trouvons les Morins et plus tard les Ménapiens ; ce sont des peuplades gauloises ; mais nous ne savons pas précisément ce qu'il faut entendre par Gaulois. Ils parlaient la langue celtique.

A la chute de l'empire romain, les peuples germaniques ont essaimé sur notre territoire. A ce sujet, voici notre opinion : le noyau germanique de la population de la West-Flandre est friso-franc, avec prédominance du Franc vers le Sud et du Frison vers le Nord.

Il y a la présence de l'élément franc. La toponymie est franque ; le type des habitations rurales est franc ; notre zélé et savant collègue, M. le baron Ch. Gillès de Pélichy a découvert le cimetière franc d'Emelghem ; le fond de notre dialecte est franc. Nous constatons aussi la présence de l'élément frison ; les Frisons nous

ont laissé des vestiges de leurs habitations rurales; quelques vieilles femmes portent encore le bandeau frison ; notre dialecte est considéré comme friso-franc par les philologues ; en tout cas, toutes les divergences qu'il présente avec les idiomes purement francs peuvent être expliquées par la langue frisonne.

M. le Président confirme ce que M. l'abbé Claerhout a dit des brachycéphales de la race Alpine.

M. Ed. Jonckheere. — Je demande à M. l'abbé Claerhout comment beaucoup de nos pêcheurs ont le teint noir et les cheveux foncés.

M. l'abbé J. Claerhout. — Je suis heureux que M. Jonckheere, qui nous a entretenus hier des habitants de notre plaine maritime, me pose cette question. Les Frisons, qui ont peuplé la Flandre maritime, appartiennent à la race Alpine.

M. l'abbé J. Claerhout. — Le questionnaire étant épuisé, il nous reste un devoir à remplir. Nous devons rendre hommage à la courtoisie et à la compétence, avec lesquelles nos deux présidents ont dirigé nos débats. Dans toutes les questions qui ont été soulevées, M. Cosseron de Villenoisy, qui préside aujourd'hui, est intervenu avec une grande délicatesse, pour fournir les éclaircissements les plus précieux.

M. le Président remercie vivement les membres de la première section pour la sympathie qu'ils lui témoignent et lève la séance à 11 heures.

DEUXIÈME SECTION.

ARCHÉOLOGIE.

Séance du Lundi 11 Août 1902.

Le Bureau est composé comme suit :

Présidents : MM. le vicomte DE GHELLINCK VAERNEWYCK, le baron DE VINCK DE WINNEZEELE et le chanoine VAN DEN GHEYN. *Vice-présidents :* MM. A. DE WITTE et Mgr BETHUNE. *Secrétaire :* M. PAUL BERGMANS. *Secrétaire-adjoint :* HENRI FRAEYS. *Rapporteur :* PAUL SAINTENOY.

La séance est ouverte à 10 heures.

Au Bureau sont présents : MM. le vicomte DE GHELLINCK VAERNEWYCK et le chanoine VAN DEN GHEYN, *Présidents ;* Mgr BETHUNE, *Vice-président ;* PAUL BERGMANS, *Secrétaire ;* HENRI FRAEYS, *Secrétaire-adjoint.*

Ont signé la liste de présence : MM. JOSEPH HUBERT, CHARLES LUCAS, EUGÈNE DESCAMPS, ALPHONSE DE PAUW, baron DE VINCK DE WINNEZEELE, PAUL BERGMANS, chanoine VAN DEN GHEYN, comte CHARLES LAIR, DANÏEL PROUST, LOUIS SERBAT, JOSEPH COUCKE, EMILE SERBAT, LÉON HALKIN, JEAN SCHAEPS, J. LE ROY-CONSCIENCE, HENRI FRAEYS, CONSTANT SONNEVILLE, FRANS COOMANS (frère MATHIAS), MARTIN RUTTEN, CHARLES RUTTEN, MODESTE DE NOYETTE, PAUL MEILLASSOUX, chevalier EMILE SOENENS, PAUL DE RIDDER, ALPHONSE SCHOVAERS, ARTHUR DE CANNART D'HAMALE,

Maurice Van Ysendyck, Zénobe Defrenne, Charles Arendt, Hector Quignon, Léon Germain de Maidy.

M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck, président, ouvre la séance. Il évoque le souvenir des richesses artistiques de la ville où le Congrès se réunit cette année. Il espère que ce Congrès produira des effets utiles, et prie M. le comte Charles Lair, délégué de la Société française d'archéologie, de prendre place au bureau. M. le comte Lair prend place au bureau.

M. Charles Lucas, qui ne peut prendre part au Congrès, présente aux membres de celui-ci le salut cordial de la Société centrale des architectes de France.

La section aborde l'examen de la 1re question :

1re Question. — *De la rédaction et de la publication des inventaires archéologiques pour chacune des provinces belges. Principes généraux qu'il serait souhaitable de voir admettre, en vue d'assurer l'unité de ces travaux.*

M. van Ruymbeke. M. de Moreau, ministre des Beaux-arts, mit, en 1887, sous le contrôle des membres correspondants de la Commission des monuments, les œuvres d'art qui se trouvaient dans les monuments publics. Le Ministre invita les membres à dresser préalablement une liste des œuvres importantes, notoirement connues, et à la compléter ensuite par la recherche des œuvres moins signalées à l'attention publique. Une fois ce travail de récolement assez avancé, les membres devaient visiter les monuments renfermant les objets d'art renseignés et indiquer les mesures nécessaires à leur conservation. Il s'agissait donc moins, à l'origine, de former un inventaire que de dresser une liste des objets d'art à tenir sous le contrôle des membres. Les comités provinciaux s'empressèrent d'élaborer un plan, mais on ne peut que regretter qu'un plan uniforme n'ait pas présidé à la rédaction du travail prescrit. Le Ministre compétent, consulté par le comité de la Flandre occidentale, ne jugea pas utile d'indiquer le plan d'après lequel cette statistique devait être dressée; il crut devoir cependant inviter les comités à n'y comprendre que les œuvres d'art *notoirement connues*. Cette absence de plan uniforme attira l'attention de la Commission royale des monuments, dans la réunion plénière du

mois d'Octobre 1901, et les délégués des comités provinciaux furent réunis, en Février 1902, pour indiquer l'état d'avancement du travail effectué et la méthode suivie dans les différentes provinces.

En présence de cette intention manifestée par la dite Commission de prendre les dispositions nécessaires en vue de la publication des inventaires d'après un plan d'ensemble, il a semblé utile de répondre à la question de M. le baron Bethune, en vue de préparer un programme pour la publication des travaux des comités provinciaux.

Le comité de la Flandre orientale n'a pas cru devoir limiter son travail à l'inventaire artistique des objets d'art, mais il a réalisé en même temps un inventaire monumental. Or, l'utilité de ce travail n'est pas contestable, l'affinité du contenant et du contenu étant très grande, et l'un complétant l'autre. Il convient donc de rappeler le nom et la destination de l'édifice, la date de sa construction, son caractère architectonique, etc., avant de procéder au récolement des objets mobiliers qu'il contient. L'inventaire s'étendrait à tous les édifices publics et à leurs dépendances, hôtels-de-ville, églises, etc. ; on pourrait se contenter de signaler les musées ou collections publiques dont il existe un catalogue. L'inventaire serait précédé du nom de la ville en français, flamand, latin, de l'indication de sa situation administrative, de son ancienneté et du fait le plus saillant de son histoire. Seraient considérés comme objets d'art et repris à l'inventaire les objets mobiliers remarquables par leur mérite artistique ou archéologique, même ceux devenus immobiliers par destination, comme fresques, etc. Ils seraient relevés en une description précise, et attribués autant que possible à une même catégorie d'après leur ancienneté, en mentionnant le nom de leurs auteurs. Ces renseignements seraient complétés par des indications bibliographiques, des tables de matières, de noms de lieu, de personnes. Le relevé serait fait par arrondissement, comme le Dr Clemen l'a fait en Allemagne, et non par ordre alphabétique des noms de villes et communes. Ce classement a, en effet, de multiples avantages. Dans les provinces où le grand nombre des trésors artistiques possédés nécessite un inventaire de grande étendue, il permet à l'érudit, au savant, au simple curieux même, qui va étudier sur place les œuvres d'art de la contrée, d'emporter comme guide un fascicule unique, au lieu d'une série de volumes tout au moins encombrants. Le classement

par lettre alphabétique immobilise par contre l'ouvrage dans les bibliothèques.

Ce programme toutefois ne serait pas complet si à la description on n'ajoutait l'illustration méthodique et bien comprise. L'illustration ferait de cet inventaire un ouvrage de vulgarisation qui s'adresserait à une nouvelle catégorie de lecteurs, à la jeunesse et au touriste.

M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck se déclare persuadé qu'un inventaire établi suivant pareil programme répondrait aux desiderata des archéologues ; mais il est nécessaire qu'un accord intervienne sur le choix de ce plan ; la confection de l'inventaire réclame, en effet, l'uniformité pour toutes les provinces.

M. le baron Bethune ajoute quelques considérations au mémoire de M. van Ruymbeke.

Il importe tout d'abord d'assurer la conservation des documents archéologiques qui se trouvent dans les établissements publics. Certains objets disparaissent sans qu'on en puisse retrouver trace. Des dispositions légales sur ce point existent, mais sont, toutefois, peu observées. Les inventaires confiés aux conseils de fabrique sont insuffisants. Un inventaire imprimé, revêtu d'un caractère officiel, rédigé par le Comité provincial des monuments, par exemple, éviterait bien des aliénations regrettables et offrirait de précieux avantages à la science. Un exemple de l'utilité de semblables inventaires se rencontre en Allemagne; la première chose qu'on présente, dès l'entrée, au visiteur désireux d'étudier un monument public, est l'inventaire archéologique publié avec l'intervention du Gouvernement. Aux yeux d'aucuns, l'objet acquiert même une importance plus considérable par cela seul qu'il est catalogué.

L'accord étant fait sur le principe, il reste à s'entendre sur les détails de la mise en œuvre, pour lesquels il faut adopter des règles fixes dès le début.

Il faut d'abord, dans la confection des inventaires d'un pays, l'unité de publication. Pour la forme, en premier lieu, on demande l'uniformité de format avec illustrations comme dans les inventaires de l'Allemagne Rhénane, de l'Alsace Lorraine, de la Hesse. L'ouvrage du Dr Clemen (*Die Kunstdenkmaler des Rheinprovinz*) peut ici servir de modèle.

Voici quel a été le système mis en œuvre à cette occasion : tandis que l'impression se fait par le Gouvernement ou avec son intervention, l'illustration se fait grâce aux subsides des administrations provinciales, voire même communales ou locales.

Il faut, en second lieu, l'unité de publication, pour le fond. Il importe de déterminer le cadre dans lequel la publication se fera, le plan d'ensemble qui sera adopté par toutes les provinces.

Ce plan doit comprendre : d'abord la classification par arrondissement, puis par commune de celui-ci. Un fascicule séparé pourrait même être consacré à une localité importante.

Le texte doit comprendre un aperçu succinct de l'histoire de la localité, une espèce d'introduction historique, si l'on peut dire, avec quelques dates, les plus importantes, comme celle de la construction de l'église, par exemple. A cet aperçu doit s'adjoindre l'indication des sources imprimées de l'histoire de la localité et l'indication sommaire des documents manuscrits existant dans des dépôts publics ou même particuliers.

Le plan doit comprendre, enfin, la description artistique et monumentale. La circulaire de M. le ministre de Moreau semble ne comprendre dans l'inventaire que les objets d'art seulement. Il faut songer aussi aux monuments qui les renferment. Cette question doit, dans tous les cas, être résolue dès le début de la confection de l'inventaire.

Mais cet inventaire s'étendra-t-il aux édifices publics seuls ? L'inventaire Rhénan renseigne encore les objets d'art des collections particulières, des châteaux, etc. ; les idées et les mœurs belges exigent peut-être que l'on se borne aux collections publiques, musées communaux compris.

Vers la réalisation d'un inventaire conçu de cette façon, plus d'un pas a été fait déjà ; je me borne à rappeler la monographie de la cathédrale de St-Bavon à Gand, publiée par M. le chanoine van den Gheyn, qui répond, en effet, à presque toutes les exigences.

Il reste à voir enfin, de quelle manière doit être *classé* l'inventaire des objets d'art ; or il semble nécessaire d'adopter la subdivision par catégories. L'ordre chronologique rend les recherches plus difficiles, tandis que la réunion des objets par catégories : orfèvrerie, tableaux, dinanderie, etc., offre des points de repère commodes au chercheur et surtout au spécialiste.

M. le chanoine VAN DEN GHEYN est persuadé que, quant au principe, tout le monde est d'accord depuis longtemps; la question sur ce point est donc déjà résolue. Elle n'a pu être produite jusqu'ici que sous forme de vœu; mais ce vœu n'a pas été tout à fait inutile, puisqu'il a pu amener la confection de l'*Inventaire archéologique de Gand*, qui a remporté un si vif succès dans le monde archéologique. Il sera difficile de trancher la question à Bruges, puisque les commissions provinciales n'ont pu jusq'ici se mettre d'accord. Il y aurait donc lieu de renvoyer cette question, non à un congrès ultérieur, mais à chacune des sociétés fédérées. Si M. le baron Bethune voulait se charger, avec M. van Ruymbeke, de faire un résumé succinct du plan qu'il préconise, et d'y joindre une fiche archéologique-type pour une localité déterminée, Damme par exemple, ces documents envoyés aux sociétés fédérées seraient l'objet d'une discussion dans chacune de celles-ci et, leurs avis respectifs étant émis, l'on ne pourrait dire que la question aurait été débattue et résolue hâtivement. Peut-être alors les commissions provinciales pourraient-elles s'entendre plus facilement.

M. ALPH. THÉODORE fait remarquer que la conception de semblable inventaire n'est pas chose nouvelle, on s'en est occupé autrefois à la Commission historique du Nord et le *Nord Monumental* de Dehaisnes répond parfaitement à ces données.

M. le baron BETHUNE se range à l'avis de M. van den Gheyn ; les publications du Congrès feront connaître la question et les idées émises, aux diverses sociétés. Il y aura là une étude préliminaire. Tous ou presque tous les membres des Comités provinciaux des monuments sont, en effet, membres des sociétés fédérées ; or l'on sait que le Gouvernement semble vouloir faire dresser l'inventaire par les dites Commissions.

M. VAN RUYMBEKE croit savoir que la confection de certains inventaires est déjà commencée, que même l'inventaire de la Flandre orientale serait, tout au moins en partie, à l'impression.

M. PAUL BERGMANS fait observer, qu'en ce qui concerne la Flandre orientale, un inventaire manuscrit existe depuis longtemps; il est entre les mains du secrétaire du comité provincial des correspondants de la Commission royale des monuments. Dans le but de subvenir aux frais de sa publication, un subside a été

demandé au conseil provincial ; mais le subside accordé est si minime que l'impression devra forcément être retardée. Cet inventaire manuscrit devra, d'ailleurs, être soigneusement contrôlé.

M. ALPH. THÉODORE conseille de ne pas attendre le moment de la confection de l'inventaire pour fixer tout au moins l'existence des objets d'art possédés en Belgique, sinon plusieurs de ceux-ci pourront encore être distraits auparavant. Il propose à cet effet l'envoi, dès à présent, d'une circulaire aux établissements publics.

M. JULES DESTRÉE est d'avis qu'un inventaire sérieux est impossible sans la reproduction photographique des objets d'art inventoriés. La reproduction photographique, jointe aux autres éléments, comme la mesure, etc., rend toute substitution très difficile. Le cas se présente particulièrement pour les dentelles : le métrage ne suffit pas, il faut une photographie.

Quant à la valeur des inventaires existants, elle est nulle ; ils ont été faits sans précision suffisante, il ne faut donc pas s'y fier.

La discussion étant close, l'assemblée adopte la proposition de M. le chanoine VAN DEN GHEYN tendant à voir confier à MM. baron BETHUNE et VAN RUYMBEKE la rédaction du plan d'inventaire proposé et son application à la confection de l'inventaire de la commune de Damme, et à faire parvenir ces documents aux sociétés fédérées.

MM. baron BETHUNE et VAN RUYMBEKE acceptent.

Mr M. DE NOYETTE demande de pouvoir grouper les quatre questions qu'il a fait inscrire à l'ordre du jour de la section.

2e Question. — *Pour certaines constructions offrant un intérêt artistique et archéologique, ne conviendrait-il pas d'établir des abris les préservant (en ce qui concerne spécialement les sculptures), des intempéries.*

M. DE NOYETTE. Un point sur lequel tout le monde s'accorde aujourd'hui, c'est que les monuments anciens méritent le respect et l'admiration ; mais si l'on s'entend pour juger necéssaire, en des cas déterminés, la restauration des monuments vivants, c'est-à-dire qui ont une destination utile, on est plus sévère pour ceux qui sont morts et on se contente de n'y pas toucher. On ne peut que déplorer l'application de ce principe, quand on voit

où il a conduit nos ancêtres, et il y a lieu de se souvenir des morts comme des vivants et tous nos efforts doivent tendre à les maintenir. Quels sont les meilleurs moyens de les conserver, en les soustrayant aux ravages des intempéries et à l'usure du temps? c'est l'étude de ceux-ci que cette question avait pour but de soulever.

Tout d'abord ne devrait-on pas reproduire, — pour tous monuments anciens offrant un intérêt artistique, — au moyen de moulages, les parties sculptées et même certaines combinaisons de moulures? ces moulages pourraient être conservés dans des musées et serviraient de modèles pour le cas où les constructions disparaîtraient ou nécessiteraient restauration.

Mais notre attention doit se porter sur l'entretien des monuments; voyons les ravages que peut provoquer la disparition du mortier dans les joints de certaines pierres, celles en saillie notamment : la pénétration des eaux pluviales est facilitée, activant l'émiettement des pierres et même leur fissurage. Il en est de même des couronnements ou couvertures des monuments. Il faut donc employer les moyens que l'industrie moderne donne pour veiller à leur entretien.

Plusieurs façades de monuments sont exposées au Sud et à l'Ouest; cette considération ne pourrait-elle faire naître l'étude du principe des abris pour les parties les plus ouvragées de l'édifice? Le verre si habilement travaillé de nos jours offre d'innombrables ressources à cet égard.

3° Question. — *Dans la restauration des monuments : Si une partie assez notable des façades extérieures doit être reconstruite, faut-il, si possible, choisir les matériaux employés primitivement, ou convient-il de mettre en œuvre des matériaux modernes, afin de mieux distinguer les anciennes constructions des nouvelles ?*

M. DE NOYETTE. Cette question fut soulevée par moi dans la discussion au sujet de la restauration du donjon du château des comtes à Gand, et il y a ici un principe important à examiner. Il y a lieu d'employer pour les monuments à compléter dans certaines de leurs parties, les mêmes matériaux que ceux choisis par l'architecte auteur du monument : il importe, en effet, avant tout, de conserver l'aspect qu'il a voulu lui donner.

Mais il faut appeler l'attention des pouvoirs publics sur les moyens d'acquérir les vieux matériaux. Ceux-ci peuvent être acquis facilement aux mêmes prix que les nouveaux. On rencontre encore le « grès ledien » dit pierre de Baeleghem, dont l'emploi était si fréquent autrefois. Mais, à ce propos, l'État ne pourrait-il intervenir pour l'exploitation de ces carrières? L'entrepreneur recule généralement devant les difficultés matérielles qu'il ne peut supporter seul.

Un ministre belge a dit un jour : « Nous achèterons de vieilles maisons dépourvues de cachet artistique, pour avoir l'emploi des matériaux dans la restauration de nos monuments. » Cette idée pourrait être suivie.

M. Paul Bergmans, secrétaire, donne lecture des notes envoyées au bureau de la section par M. Eugène Haviland et se rapportant aux questions 2 et 3.

(2e Question). A part de très rares exceptions, les ajoutes et abris auraient le grand inconvénient d'enlever aux monuments leur cachet primitif et de modifier les proportions apparentes des détails. Dans notre pays, les architectes du moyen âge abritaient généralement les statues et les bas-reliefs dans des niches et sous des dais qui remplissaient parfaitement leur rôle. Dans les porches des églises importantes, les statuettes étaient protégées, en outre, par plusieurs rangs de moulures. On peut considérer cette protection très efficace comme suffisante.

Quant à l'intérêt archéologique et historique, il serait sauvegardé et conservé par des dessins, photographies, moulages faits en temps utile. Ces documents trouveraient place dans les bibliothèques et collections publiques, à côté des sculptures dont l'enlèvement s'est imposé lors d'une restauration rendue nécessaire. Un exemple existe pour la collégiale de Walcourt. Le porche septentrional de celle-ci est orné d'un groupe en haut-relief représentant le couronnement de la Vierge. Ce groupe est une copie d'un plus ancien, très détérioré et qui a trouvé place au musée de Namur. Si l'on peut regretter que l'ancien groupe n'ait pas été conservé à sa place primitive, il faut néanmoins préférer cette solution à celle qui consisterait à déshonorer le joli porche par un abri parasite quelconque.

16

Quant aux abris provisoires, établis en attendant une restauration, non seulement ils se justifient, mais ils s'imposent dans bien des cas.

(3e Question). Il faut, autant que possible, employer les mêmes matériaux et respecter l'épaisseur des assises et des joints primitifs.

D'autre part, on devrait toujours imposer à l'architecte, avant toute restauration, un levé très exact de l'état actuel, avec détails à grande échelle. Il serait utile d'y joindre des moulages des sculptures et des profils des moulures les plus caractéristiques et des photographies de l'ensemble. Tous ces documents, copiés à plusieurs exemplaires, resteraient sur place à la disposition des archéologues.

Pour plusieurs de nos anciens monuments, il n'existe sur leur état primitif aucune donnée graphique de quelque valeur; il est vrai que leur restauration date de dix à vingt ans et qu'aujourd'hui la Commission des monuments se montre beaucoup plus exigeante sur l'exactitude des levés dont il s'agit.

Une autre note de M. Haverland est encore parvenue au bureau relativement à cette question :

J'insiste sur le soin que les architectes, chargés de la restauration de nos monuments nationaux, doivent apporter, non seulement à employer les mêmes matériaux, mais encore à reproduire la hauteur primitive des assises. Il est bon de faire remarquer que les assises irrégulières, au point de vue esthétique, font valoir davantage les moulures. Le grand architecte anglais Pugin a publié une série de figures très suggestives à l'appui de cette vérité dans son ouvrage : *Les vrais principes de l'Architecture ogivale* (p. 37.) Si leur reproduction dans le compte rendu du Congrès était possible, elle aurait un but essentiellement pratique. En effet, la plupart de nos architectes modernes oublient ce principe de bonne esthétique, conforme à la tradition des meilleures époques et qui s'impose, au moins pour les moulures verticales, en pierre naturelle, d'une certaine dimension.

M. le chanoine van den Gheyn est d'avis que les abris dont il est parlé dans la 2e question, enlaidiraient certainement, d'après l'idée qu'il s'en fait, les monuments. Au reste, de quelle nature seraient-ils, ces abris ? l'auteur de la question ne le dit pas d'une

manière explicite. Il y a lieu toutefois de faire exception pour les abris destinés à préserver certains pans de mur, comme la chose existe à Louvain pour un pan de mur de l'époque romane ; dans ce cas, évidemment, il est nécessaire parfois d'avoir recours à ce mode de préservation.

Quant à la nature des matériaux à employer dans la restauration des monuments, qui fait l'objet de la 3e question, le principe de l'identité des matériaux de construction est dès longtemps admis et l'accord est complet sur ce point. Il y a lieu cependant de faire remarquer que la question ne s'est pas présentée tout à fait sous le même aspect lors de la restauration du Château des comtes à Gand, comme on a semblé le rappeler tantôt. Pour la restauration du mur d'enceinte, ou plutôt pour sa reconstitution, la question s'est bien soulevée de cette manière ; aussi tout le monde a été d'accord pour réclamer l'emploi des mêmes matériaux. Mais pour le donjon même, les conditions ont été différentes ; celui-ci était menacé de destruction complète, et les mesures à prendre devaient se limiter ici à la conservation. C'est alors que M. Pirenne, dont la haute valeur est bien connue de tous, proposa de refaire le carré et d'assurer ainsi le maintien de l'état de choses actuel, mais d'employer pour ce travail des matériaux différents, de façon à bien séparer la partie ancienne authentique de la partie moderne ajoutée dans un but de conservation. Il n'y a donc pas, en l'occurence, de restauration de monument ; il n'y a pas été question de reconstruire, mais de conserver intactes les parties anciennes. Autre chose est de savoir s'il faut restaurer ou se contenter de conserver les ruines, et la question peut être résolue de diverses manières. Elle s'est présentée pour l'Abbaye de Villers et d'aucuns peuvent regretter, en ce qui concerne *la Brasserie*, la solution qui y a été donnée.

M. Joseph Destrée cite, à l'appui des idées émises par M. le chanoine van den Gheyn, l'exemple du mode de conservation admis dans les Musées pour les vases. Il faut se contenter de conserver, tout en tâchant de maintenir un ensemble.

M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck opine également dans ce sens et se range à l'avis de M. Destrée.

4e Question. — *Indiquer un moyen pratique et général de permettre au public, et spécialement aux artistes, de visiter gratuitement les monuments et les trésors artistiques, à des jours et heures déterminés.*

M. DE NOYETTE. Nos musées sont trop peu accessibles au public et il faut regretter le prix d'entrée qu'on y perçoit. Nos musées devraient être toujours ouverts au public, surtout dans les principales villes du pays ; des employés capables devraient s'y trouver, des fonctionnaires intelligents qui pourraient au besoin instruire les visiteurs.

Dans les églises et autres monuments publics, on constate de graves abus. Ils ne sont ouverts qu'à des heures déterminées et l'on n'en force les portes qu'en desserrant les cordons de la bourse. Nos monuments appartiennent à tout le monde, au riche comme au pauvre. Je voudrais voir introduire partout le régime italien : pas de frontière pour les artistes, le pays étant lui-même un vaste musée accessible à tout le monde.

5e Question. — *Convient-il d'engager les pouvoirs publics à ériger des musées, au moins dans les chefs-lieu de province ? Ne pourrait-on inviter les détenteurs d'objets artistiques à les y déposer sous la garantie de l'Etat ?*

M. DE NOYETTE. Notre pays est riche de trésors artistiques, on en trouve dans les plus petits villages ; les tableaux y sont en général peu entretenus, et les orfèvreries sont cachées soigneusement, dans le but de les dérober aux griffes des cambrioleurs.

Ne pourrait-on réunir toutes ces œuvres dans un musée local ? Les objets d'art y seraient plus à l'abri, et catalogués. Beaucoup de fabriques d'églises seraient peut-être heureuses de les céder à l'Etat, pour procurer quelques ressources utiles aux travaux réclamés par l'entretien de l'église. — Ici, il est vrai, c'est l'artiste qui prêche un peu pour sa chapelle ! — De plus, combien de propriétaires ne consentiraient-ils pas à confier à ce musée leurs œuvres d'art ? La construction de musées publics s'impose du reste de plus en plus.

M. BERGMANS, secrétaire, donne lecture des notes de M. HAVERLAND relatives aux 4e et 5e questions.

(4e *Question*). Il serait utile, peut-être, de discuter ici, si les rideaux qui dissimulent les tableaux de nos églises ont quelque

raison d'être au point de vue de la conservation de ces tableaux. Dans plusieurs églises on s'est décidé à les enlever. La cloison en bois, qui dissimule, dans l'église Notre-Dame, à Bruges, les tombeaux de Charles-le-Téméraire et de Marie de Bourgogne, constitue un abus. Les églises ne sont pas des musées à l'usage des privilégiés de la fortune. Les œuvres d'art, dont elles sont ornées, ont été faites pour l'édification et l'instruction de tous ; elles contribuent très efficacement à former le goût de nos ouvriers d'art. Ceci s'adresse surtout aux fabriques d'église et non au clergé dont plusieurs membres distingués font partie du bureau de ce congrès.

(5e *Question*). Tous les chefs-lieux de province, en Belgique, possèdent aujourd'hui un musée et même d'autres villes, comme Nivelles, Charleroi, Courtrai, Tournai, etc. Mais plusieurs de ces musées ont besoin d'être agrandis ou améliorés. Celui de Namur attend, depuis dix ans, un agrandissement qui serait des plus faciles. Il faudrait y ménager des locaux suffisants pour recevoir le produit des fouilles annuelles qui ont été entreprises par son savant conservateur, M. Alfred Bequet.

Plusieurs amateurs ont déposé, dans les musées locaux, des œuvres d'art intéressantes dont ils restent propriétaires. Mais la place manque.

Il est à noter que la plupart de nos musées de province sont dus à l'initiative privée, encouragée par les pouvoirs publics.

M. le chanoine VAN DEN GHEYN. L'emploi des rideaux dans les églises est non seulement inutile, mais peut même être nuisible. Cette question a été traitée au Congrès de Gand. Quant au projet de centralisation des objets d'art dans des musées, celui-ci constituerait un malheur public ; on ne doit pas hésiter à le qualifier ainsi. En bannissant des villages et des moindres églises toute production d'art, on rendrait à l'Art et aux populations locales un fort mauvais service. Pourquoi l'archéologue et le touriste s'arrête-t-il encore dans telle ou telle localité? Pour tel chef-d'œuvre qu'il sait pouvoir y trouver, et à la vue duquel le goût des plus humbles se développe. Le peuple s'en montre, du reste, en général, très fier.

Au surplus, une réunion trop nombreuse d'objets d'art, un amas de choses dans un musée éblouit bien souvent ; les initiés seuls

peuvent s'y retrouver. Il n'est pas possible, enfin, d'admettre qu'on puisse, sous le couvert d'une valeur artistique, ou de la rareté, distraire des églises ou des sacristies des objets, comme chapes, ostensoirs, dinanderies, etc., qui sont appelés à servir encore à l'exercice du culte.

Ce à quoi l'on peut s'attacher cependant, c'est à obtenir des autorités compétentes un accès plus facile aux collections et monuments publics. En ce qui concerne les églises où se trouvent des tableaux dissimulés autrefois derrière des rideaux, il a été donné déjà quelque satisfaction à ces desiderata. Une lettre adressée par le bureau du congrès aux Evêques de Belgique et demandant à rendre plus accessible à la vue du public les objets d'art des églises et dépendances, remettrait peut-être la chose en mémoire.

Il y a lieu de noter toutefois que certaines œuvres d'art ne peuvent pas avoir cette publicité que nous réclamons, pour l'*Adoration de l'Agneau* de Van Eyck par exemple ; il est évident que la présence d'un gardien est nécessaire, ainsi que l'observation d'un certain ordre intérieur qui règle l'entrée des visiteurs.

M. le vicomte DE GHELLINCK VAERNEWYCK appuie les paroles de M. van den Gheyn sur la centralisation de tous les objets d'art dans les musées. Sa présence au récent congrès français de Troyes lui a permis d'admirer les œuvres d'art que renferment les petites églises de la campagne environnante, retables, vitraux, etc., et qui font de celles-ci de véritables petits musées, mais d'admirer aussi l'attachement dont témoignent pour ces objets d'art les populations locales. Ainsi des offres d'achats ayant été faites pour le jubé de l'église de Vilmort, tous les habitants auraient préféré mourir de faim que d'y consentir.

L'assemblée, se rangeant à l'avis exposé par M. DE NOYETTE, au sujet de la 4e question, adopte le vœu de M. le chanoine VAN DEN GHEYN, tendant à voir adresser par le bureau aux Evêques de Belgique une lettre, leur demandant de faciliter au public la vue des œuvres d'art des églises.

M. l'abbé DEFRENNE demande si l'on ne pourrait profiter de l'envoi de cette lettre pour intervenir également près des Evêques de Belgique, aux fins d'obtenir, des curés des paroisses, l'inventaire des objets d'art de leurs localités respectives ou tout au moins une monographie de celles-ci.

M. VAN DEN GHEYN fait remarquer que le Gouvernement semble vouloir confier cette rédaction aux Commissions provinciales des monuments, et qu'il y a lieu de craindre, au reste, de n'obtenir que peu de chose ou rien en demandant trop.

M. PAUL BERGMANS croit également que l'on a tort de vouloir demander aux curés l'inventaire des objets d'art de leur paroisse. La rédaction des inventaires suppose un ensemble de connaissances archéologiques que l'on n'est pas en droit de réclamer de tous les curés. C'est aux membres des comités provinciaux de la Commission royale des monuments qu'il appartient de dresser ces inventaires.

M. THÉODORE est d'avis qu'il y a lieu d'admettre la motion de M. Defrenne en attendant l'inventaire officiel; il ne faut pas, en effet, qu'on puisse dire plus tard que rien n'a été tenté en cette voie et qu'il ne s'est trouvé personne qui ait songé à la chose auparavant.

M. HUBERT propose la distinction entre ces deux questions et la rédaction de deux lettres séparées.

M. J. DESTRÉE insiste sur la nécessité qu'il y a de rédiger un inventaire précis et exact. Cette rédaction doit donc être faite par des hommes possédant toutes les connaissances et qualités requises. Le rôle du clergé semble devoir consister plutôt ici en un concours éclairé et intelligent.

M. HUBERT manifeste également le désir de voir confier la rédaction de l'inventaire aux Commissions provinciales des monuments.

L'auteur des questions VI et VII étant absent, la section passe à l'examen de la 8e question.

8e Question. — *Déterminer, pour la Belgique, l'époque à laquelle il convient de donner le nom de Renaissance.*

M. L. GERMAIN DE MAIDY. En France, il est convenu de clore l'époque de la Renaissance à la mort du roi Henri IV (1610). A partir de ce moment, où il se produit, dans l'architecture et dans tous les arts, un changement considérable, on entre dans l'époque moderne et les styles se désignent par le nom du règne.

Au contraire, en Belgique, il semble que les archéologues et les historiens ne soient pas bien fixés sur l'époque à laquelle on doit

regarder la Renaissance comme terminée. Quelques auteurs paraissent accepter le système français; d'autres considèrent comme appartenant à la Renaissance toute la suite de temps qui s'écoule jusqu'à la Révolution de 1789. Il en résulte de grands inconvénients pour les études archéologiques; car, fréquemment, sur l'indication : « église de la Renaissance », on espère trouver un édifice de la fin, du XV[e] siècle ou du XVI[e] siècle, et l'on tombe sur une église de style rocaille, datant de l'époque de Louis XV.

Il serait donc très utile de s'entendre pour s'arrêter à une date précise, sinon la même que pour la France, du moins assez rapprochée.

On a objecté que le style de la Renaissance a été suivi, en Belgique, plus longtemps dans certaines provinces que dans d'autres, et qu'il est impossible de trouver un moment qui se rapporte à l'ensemble du pays. Mais il en a été de même pour le style roman et pour le style gothique, qui se sont prolongés dans certaines contrées, alors qu'ils étaient abandonnés dans d'autres. Il n'y a pas là une difficulté sérieuse; lorsque, en France, l'on rencontre un édifice construit après 1610, à la mode du siècle précédent, il suffit de dire qu'il est, non plus « de la Renaissance », mais « de style Renaissance » ou, « de genre Renaissance », et d'en indiquer l'époque vraie.

Il est indispensable que l'on sorte, en Belgique, de l'imprécision de terme où l'on se démène actuellement.

Vu l'heure avancée, la discussion de cette question est remise à l'ordre du jour du lendemain.

La séance est levée à midi.

Séance du Mardi 12 Août 1902.

La séance est ouverte à 8 $^1/_2$ heures.

Sont présents au bureau : M. le chanoine VAN DEN GHEYN, *Président;* M. PAUL SAINTENOY, *Rapporteur;* M. PAUL BERGMANS, *Secrétaire;* M. HENRI FRAEYS, *Secrétaire-adjoint.*

Ont signé la liste de présence : MM. Charles Blommaert, chanoine van den Gheyn, Joseph Gielen, Alphonse De Pauw, Zénobe Defrenne, Léon Losseau, Joseph Coucke, Charles de Flou, Hector Quignon, Joseph Hubert, Paul Bergmans, Eugène Descamps, Adolphe Dutilleux, Edouard Fourdrignier, comte Adolphe de Limburg Stirum, Louis de Buggenoms, Léon Germain de Maidy, Charles Arendt, Emile Sturne, Ferdinand Courtoy, Napoléon de Pauw, Gérard Kestens, L. Guignard de Butteville, Emile Théodore, baron Casier, Constant Sonneville, Modeste de Noyette, Alphonse Théodore, André Doutriaux, chanoine Flahault, Léon de Cannart d'Hamale, Henri Fraeys, Paul Saintenoy.

M. Gielen. — Deux peintures murales ont été découvertes, en 1842, sous une triple couche de badigeon, dans la retombée des arcades de l'église d'Alden-Eyck (XIIe siècle). Elles méritent d'attirer l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la peinture murale dans les Pays-Bas. *(Voir les planches ci-jointes.)*

Ces peintures représentent des faits de l'Évangile, comme la fuite en Egypte, la Présentation au temple, des traits de la vie de Sainte Harlinde et de Sainte Relinde.

Une scène relativement bien conservée représente deux personnages nimbés, tenant chacun à la main un long glaive, avec, à gauche, une inscription gravée dans le mur. Dans ces peintures, ce qu'il y a à remarquer surtout, c'est la nature de leur style primitif qui les différencie des peintures des siècles modernes. Appliquée par couches très légères, la couleur à fond rouge brique (cinabre) ou ocre rouge, dont l'artiste s'est servi pour exprimer les traits de ces peintures, leur donne un aspect monotone; cependant toutes les figures, malgré leur froideur et leur crudité, présentent, à côté d'un dessin incorrect et d'une absence complète de clair-obscur et de perspective, quelque chose qui frappe l'esprit. Les physionomies sont si pures, si candides, l'expression en est si sentie, si vraie et si naïve, qu'on aime, dans cette enfance de l'art, jusqu'à sa délicieuse gaucherie.

Une autre scène représente le martyre de Ste Godelièvc, dont le corps est hissé au moyen de cables par deux bourreaux sur une traverse en bois. La sainte, — dont les contours de la tête et du cou ont presque entièrement disparu, — y est représentée selon les

formes conventionnelles que la tradition byzantine a consacrées; elle est vêtue d'une jupe dont les plis parallèles offrent quelque analogie avec le dessin d'une précieuse miniature, illustrant un des plus anciens manuscrits évangéliaires du VIIIe siècle que possède la Belgique, et qui se conserve aux archives de l'église primaire de Maeseyck.

« Qui sait, nous dit l'auteur du *Traité de l'Art chrétien* (1), si quelque pieux ancêtre des van Eyck, après avoir contemplé l'œuvre des patronnes de son hameau, ne s'est pas laissé entraîner par le désir de peindre ces mêmes peintures murales qui décorent l'église d'Alden-Eyck, où devaient naître à la fin du XIVe siècle les pères de la peinture dans la province de Limbourg, puisque le monastère d'Alden-Eyck possédait déjà, dès le VIIIe siècle, les deux artistes les plus anciennes dont il soit fait mention dans l'histoire, deux religieuses, Harlinde et Relinde, fondatrices de ce monastère, dont le front est entouré de la double auréole de la gloire et de la sainteté. »

M. le chanoine VAN DEN GHEYN remercie M. Gielen de sa communication importante et émet le vœu de voir conserver intactes les peintures murales existantes.

L'assemblée ratifie le vœu de M. van den Gheyn.

M. ARENDT fait la communication suivante, au sujet de la 1re question, traitée hier : Il y a une cinquantaine d'années, c'est-à-dire au début de sa création, la section historique de l'*Institut de Luxembourg* fit des instances auprès du gouvernement grand-ducal, pour qu'il fît dresser par les instituteurs ou par les secrétaires communaux, sous les auspices de MM. les curés et des commissaires d'arrondissement, l'inventaire de tous les objets composant le mobilier des églises et chapelles, et ayant une valeur archéologique ou artistique.

Sur dix communes, deux à peine répondirent à l'appel; encore moins les inventaires furent-ils exacts, cela par la simple raison que leurs auteurs ne possédaient pas la compétence requise. En ma qualité d'architecte du Gouvernement, j'en ai vérifié plusieurs. Tantôt le relevé contenait des objets dépourvus d'intérêt, tantôt il ne comprenait pas des objets d'une grande valeur archaïque.

(1) L'abbé C. DEHAISNES, page 83.

Parfois aussi le relevé ne signalait plus des objets mentionnés auparavant et qui avaient disparu.

C'est alors que, sur les instances de l'*Institut*, l'évêque défendit aux desservants de vendre tout objet sans prévenir l'ordinariat épiscopal. Si l'absence d'inventaire est un mal, la disparition des objets à inventorier est un mal pire.

Ce péril existe pour la Belgique aussi peut-être et, pour le combattre, je voudrais que la section émette le vœu de voir les autorités défendre aux administrations communales, fabriques d'églises, etc., de se dessaisir, sans autorisation préalable, d'objets mobiliers appartenant au culte. Il restera, entretemps, à faire dresser les inventaires par des personnes compétentes.

M. le chanoine VAN DEN GHEYN fait observer que pareil vœu serait inutile. En effet les prescriptions, que M. Arendt voudrait voir établir, existent en Belgique. Des mesures administratives ont été prises par le Gouvernement et par l'autorité épiscopale. Le pouvoir judiciaire est donc là pour intervenir en cas de besoin et les faire observer. Le cas s'est présenté il n'y a pas longtemps aux environs de Gand.

M. N. DE PAUW, procureur général à la Cour d'appel de Gand, estime que la question de l'inventaire peut être considérée comme définitivement résolue. Quant aux mesures administratives qui existent en Belgique et dont on vient de parler, l'autorité judiciaire est là pour veiller à leur observation ; un exemple de son intervention a déjà été donné il y a quelques années à Gand. Dans une paroisse des environs, ces presciptions avaient été violées, la justice s'en occupa et une condamnation s'en est suivie.

LA VIERGE MARIE ET LE CROISSANT.

M. L. GERMAIN DE MAIDY. Les deux astres principaux, le soleil et la lune, jouent un rôle important dans la symbolique catholique.

Le soleil est l'emblème du Christ. Dans l'évangile, Zacharie, père de saint Jean-Baptiste, appelle l'Enfant Jésus : *Oriens ex alto* (Luc. I, 78) ; le Sauveur lui-même se dit la lumière du monde : *Ego sum lux mundi* (Joan. VIII, 12) ; la liturgie le nomme : *Sol justitiæ*, etc. Cet astre n'est pas étranger au symbolisme de la Vierge Marie, car la théologie voit en elle la fiancée du Cantique des Cantiques, qui est qualifiée : *Electa ut sol* (Cant., VI, 9), et la

Femme de l'Apocalypse, dont il est dit : *Mulier... amicta sole* (Apoc., XII, 1).

Mais c'est la lune qui est spécialement, parmi les astres, l'emblème de Marie. Reportons-nous aux mêmes passages des livres saints ; nous y lisons : *pulchra ut luna* (Cant., *ibid*) ; *Mulier luna sub pedibus ejus* (Apoc. *ibid.*). Certains théologiens ont beaucoup développé ce symbolisme, notamment le grand pape Innocent III.

Cependant l'iconographie, qui est le sujet particulier de mes études, ne s'est emparée que tardivement de la lune pour l'attribuer à la Vierge ; dans sa forme ronde, cette planète n'a été employée que tout à fait exceptionnellement. Au contraire, à partir du XV[e] siècle, le croissant a très souvent pris place sous les pieds de Marie et, de nos jours, cette figuration est entrée dans l'usage courant.

Le premier exemple que je connaisse du croissant attribué à la Vierge, dans l'inconographie, se place entre 1404 et 1417 (Voir *Lorraine artiste*, 1892, p. 93). Au XVI[e] siècle, le croissant est parfois renversé et, dans l'échancrure, se trouve le profil d'un visage humain ; il y a là sans doute une allusion au Mahométisme.

Il serait utile de rechercher les exemples les plus anciens, — et tous ceux qui présentent quelque genre d'intérêt, — du croissant figuré sous les pieds de la Vierge Marie.

— Il doit·être bien entendu que j'ai résumé ici mes recherches sur le symbolisme du croissant uniquement au point de vue de ses rapports avec la Vierge ; je l'ai considéré ailleurs comme emblème de la Synagogue, puis du Mahométisme et par extension, de toute la gentilité païenne.

De même, au Congrès de Tongres, j'avais parlé du serpent uniquement dans ses rapports avec la Vierge. M. Ch. Arendt a fait observer que je prêtais le croissant à une époque relativement moderne, tandis qu'on le trouve très anciennement dans la symbolique. Cela est vrai ; mais alors, il ne se rapporte pas à Marie. C'est précisément parce que le symbolisme du serpent est très ancien, très complexe, et qu'il a été déjà beaucoup étudié, que j'ai tenu à me placer à un point de vue particulier, sur lequel j'ai eu raison de penser qu'il y avait à dire des choses nouvelles et utiles.

M. Defrenne présente quelques observations sur la 8[e] question traitée hier par M. Germain de Maidy. La Renaisance en archi-

tecture a paru en Belgique presque aussitôt qu'en France, mais ses progrès furent plus lents. Le premier exemple connu de son application est présenté par l'*hôtel de Biscaye*, construit à Bruges en 1495, mais il y a lieu de croire qu'il est dû à quelque architecte étranger; ce n'est, en effet, qu'en 1529 qu'on rencontre une nouvelle application : la *Cheminée du Franc de Bruges*. Pour trouver un exemple d'un édifice entier construit selon le nouveau mode, il faut descendre jusqu'en 1537, c'est l'*ancien Greffe de Bruges*. Les livres de Vitruve et de Serlio contribuèrent à la répandre; aussi, en 1549, les différents arcs de triomphe, dressés à Anvers pour l'entrée de l'Infant Philippe, étaient-ils déjà tous conçus dans ce style.

M. Germain de Maidy fait observer que sa motion porte sur ce fait qu'en Belgique pour l'Architecture on donne le nom de « Renaissance » à tout ce qui n'est pas gothique, or il faudrait distinguer comme en France entre les divers styles modernes : Louis XIV, Régence, Louis XV, Louis XVI, Empire, etc.

La section aborde l'examen de la 9e question :

9e Question. — *Caractéristique des églises construites en style ogival par les RR. PP. Jésuites, après le XVIe siècle.*

M. Arendt. — Au XVIIe et au XVIIIe siècle, la Renaissance avait déjà fêté ses triomphes en Italie, où l'architecture ogivale n'avait, du reste, jamais été bien comprise. Cela explique qu'en 1540, quand le pape Paul III eut sanctionné la création de l'Ordre des Jésuites, ceux-ci ne se soucièrent pas trop de constuire leurs églises en style gothique, qui florissait durant les trois siècles précédents ; et ils crurent devoir se rallier au style nouveau, inauguré par Bramante et Michel-Ange. Aussi bien il faut leur laisser le mérite d'avoir épuisé toutes les ressources techniques et esthétiques de ce dernier style, pour réaliser des constructions imposantes et solides dont, néanmoins, la partie décorative est, en général, plus luxueuse que de bon goût. Cette tendance, certes louable, à faire grand se manifeste dans la pluralité des églises des Jésuites en Belgique, notamment à Bruxelles, à Bruges et à Anvers.

Mais ce serait une grave erreur d'admettre que les Jésuites montrèrent par là leur aversion contre le style ogival, reputé avec

raison comme le style chrétien par excellence. Cela n'était pas le cas, comme l'atteste un certain nombre de leurs églises du XVII[e] siècle.

Je citerai d'abord celle de Luxembourg (aujourd'hui cathédrale). Les Jésuites furent appelés dans cette ville, en 1583, par le comte de Mansfeld, gouverneur du Grand-Duché sous Philippe II. Commencée en 1613, à côté de leur collège, ouvert dix ans plus tôt, l'église des Jésuites fut achevée en 1621, sous le règne de Philippe III (1). Selon la tradition, l'architecte était un Jésuite venu d'Espagne.

L'église est une *Hallenkirche*, composée de trois nefs separées par dix colonnes et d'un chœur flanqué de deux tours, dont une seule est entièrement achevée. La nef centrale mesure 9 m. 80 de large et 15 m. 50 d'élévation ; les nefs latérales, 5 m. 20 de large et 12 m. 50 de haut. Le chœur, en prolongation de la grande nef, a 9 m. de profondeur. Chacune des petites nefs se termine en forme de chapelle basse, pratiquée dans le soubassement du clocher et surmontée d'un petit jubé fort original. La première impression que l'on a en entrant dans cet ancien temple, est celle d'un intérieur d'église gothique. Aussi bien les voûtes d'arêtes d'un bel effet perspectif, que les fenêtres à triple baie avec riches réseaux en pierre, sont en style ogival tertiaire. Il n'y a que les chapiteaux des colonnes et les culs-de-lampe correspondants, ainsi que les petits jubés, qui soient en style de première Renaissance. Ce qu'il y a de plus original, ce sont les entrelacs fort variés, qui ornent, du haut en bas, les fûts cylindriques des colonnes. Des motifs identiques sont ciselés sur l'arche du chœur. Le portail est aussi en style Renaissance. La partie sculpturale du grand jubé est exécutée en plantureuse Renaissance flamande. La face d'entrée, percée d'une rosace et d'une grande fenêtre triforée et ornée de l'écu espagnol, est toute en style ogival, sauf le dit portail et les terminaisons Renaissance des deux tourelles d'angle à l'extérieur ; tout le reste, y compris la tour, avec sa svelte flèche flanquée de quatre clochetons, présente des formes gothiques. L'exécution technique est tellement parfaite, qu'aucun des boulets

(1) Voir 7, ENGLING, *Die Liebfrauenkirche zu Luxemburg*. Publication archéologique, année 1855, p. 26.

lancés sur l'édifice, pendant le siège de Louis XIV ([1]), n'a produit d'avaries sur les parements construits entièrement en pierre de taille. Le mobilier primitif, en Renaissance, a été remplacé, il y a une quarantaine d'années, par un riche mobilier gothique.

La ville de Metz a également une église des Jésuites. C'est l'église St-Eloi d'aujourd'hui. Toute sa carcasse est en style gothique flamboyant. Le reste marque la transition à la première Renaissance.

Il en est à peu près de même des anciennes églises des Jésuites de Cologne et de Valenciennes. A Trèves, les Jésuites possédèrent, accolée à leur collège, cette magnifique église en style ogival, appelée encore aujourd'hui « Jesuitenkirche ». C'est une des plus remarquables églises de Trèves. Après l'avoir acquise des Frères-Mineurs, alors qu'elle n'avait encore que deux nefs, les Jésuites l'agrandirent par l'addition d'une troisième nef. C'était, comme exécution technique, un vrai tour de force.

L'ancienne église des Jésuites d'Aix-la-chapelle est remarquable par ses voûtes, ses balustrades et ses fenêtres hautes en style gothique. Les piliers, le riche mobilier, les fenêtres basses et l'imposante façade sont en style Renaissance.

Par ce qui précède nous croyons avoir démontré :

1° que les PP. Jésuites ont su apprécier les beautés du style ogival ;

2° qu'à leurs églises Renaissance ils ont su donner ce cachet de grandeur et de majesté qui convient à la maison de Dieu ;

3° que, dans toutes leurs églises, ils se sont montrés des constructeurs habiles.

M. Dutilleux croit que d'autres raisons ont guidé les Jésuites dans la construction de leurs églises. Il y a d'abord une raison économique et pratique ; les Jésuites se sont servis des ouvriers de l'endroit, or ceux-ci ne bâtissaient qu'à la gothique ; l'on a ainsi des voûtes gothiques dans certaines églises, et les Jésuites furent forcés de les utiliser, tout en essayant de les dissimuler. D'autre part, l'Ordre des Jésuites constituait un ordre très centralisé : dans la construction de leurs églises, les Jésuites s'inspirèrent de la forme du *Jesu* à Rome. Le *Jesu* était leur idéal architectonique. Si les

---

([1]) Le 24 Décembre 1683, les canons français lancèrent sur Luxembourg 6000 bombes et grenades et, le 4 Mai 1684, 50,000.

Jésuites se sont servis du gothique, c'est donc un peu malgré eux, pour raison pécuniaire et de métier.

L'auteur de la 10e question, étant absent, la parole est donnée à M. Hubert pour traiter les 11e et 12e questions.

11e Question. — *Quel est l'architecte qui a conçu le projet de l'église Sainte-Waudru à Mons?*

M. Hubert rappelle les contestations qui se sont élevées récemment au sujet de la détermination du premier architecte de Ste-Waudru à Mons. M. Boghaert-Vaché se basant sur une déclaration empruntée à Louis De Thuin en a fait l'objet d'une étude dans un journal. La discussion portée à l'ordre du jour a pour but de faire la lumière; les annales du Congrès ne pourraient-elles renfermer cette fois tout ce qui a été donné jusqu'ici sur cette question, tout le « dossier de l'affaire » ?

L'assemblée, sur la proposition de son Président émet le vœu de voir publier *in extenso* dans le compte rendu du Congrès, le travail de M. Hubert. *(Voir plus loin.)*

12e Question. — *Quand, il y a près de quatre siècles, l'architecte de l'église Ste-Waudru, à Mons, a construit les portails du transept, il s'est borné à établir les baies et les parties des porches engagées dans la maçonnerie, notamment les pierres d'attente. Le reste devait être continué ultérieurement, mais n'a jamais été exécuté, et on n'a aucun des plans primitifs.*

Peut-on néanmoins préciser la forme et les dimensions que devaient avoir ces porches?

M. Hubert s'attache à donner en aperçu la forme et les dimensions que devaient avoir, dans l'esprit de leur architecte, les porches du transept de l'église de Ste-Waudru, à Mons, au moyen de relevés et de plans. Les portails du transept n'ont jamais été achevés, l'architecte s'est borné à établir les baies et les pierres d'attente. Mais trois éléments peuvent servir de base à cette détermination : le banc des pauvres, l'arcature trilobée et la naissance de la voute.

M. Paul Saintenoy désire faire une communication au sujet de la 4e question, traitée dans la séance précédente.

Cette question du droit d'entrée dans les musées vient d'avoir, en Italie, une solution intéressante. Dans ce pays, presque tous les musées sont payants et c'est une source de dépenses considérables pour les étudiants fort nombreux qui y voyagent. Le Gouvernement italien vient de prendre un nouveau règlement exemptant de la taxe : *a*) les artistes; *b*) les auteurs de publications notables concernant l'histoire de l'art ou la critique d'art; *c*) les professeurs d'archéologie, d'histoire, de littérature ou d'art; *d*) les élèves d'instituts archéologiques, historiques ou artistiques, des facultés de philosophie et lettres et des écoles d'application pour les ingénieurs.

Les demandes des personnes se trouvant dans les conditions voulues doivent être faites au Ministère de l'Instruction publique et accompagnées : *a*) pour les artistes et professeurs, d'un document académique visé par le représentant diplomatique; *b*) pour les écrivains d'art, de quelqu'une de leurs publications; *c*) pour les élèves, d'un document officiel, d'où il résulte qu'ils sont inscrits dans une des écoles désignées ci-dessus.

En Angleterre, des faveurs spéciales sont accordées à tout membre d'un institut des architectes Britanniques.

Il y aurait lieu de combiner les deux idées; la Fédération pourrait faire remettre à ses membres, au lieu de reçu, une carte priant les conservateurs de musées de laisser passer. Ceci s'appliquerait aux musées de l'État, mais aussi aux musées appartenant à des sociétés indépendantes. Pour ceux-ci on pourrait obtenir une réduction. Un rapport sera présenté demain à ce sujet, et une formule sera élaborée concurremment avec M. Modeste de Noyette.

M. Germain de Maidy a fait hommage de quelques exemplaires de sa notice biographique sur Raymond des Godins de Soubiesmes.

M. l'abbé Leuridan a déposé sur le bureau quelques exemplaires d'une note « où se trouve, dit-il, une réponse *pratique* à la 1re question du programme ».

La séance est levée à 10 heures et demie.

Séance du Mercredi 13 Août 1902.

La séance est ouverte à 8 ½ heures.

Au bureau sont présents : MM. le vicomte DE GHELLINCK VAERNEWYCK, *Président;* le chanoine VAN DEN GHEYN et le comte LAIR, *Vice-présidents;* P. BERGMANS, *Secrétaire;* P. SAINTENOY, *Rapporteur;* H. FRAEYS, *Secrétaire-adjoint.*

Ont signé la liste de présence : Mme FRANÇOIS HUYBRIGTS, MM. EUGÈNE DESCAMPS, chanoine VAN DEN GHEYN, PAUL BERGMANS, comte CHARLES LAIR, JOSEPH COUCKE, ZÉNOBE DEFRENNE, HECTOR QUIGNON, ALFRED BESNARD, LOUIS DE BUGGENOMS, LUDOVIC DE BUGGENOMS, vicomte DE GHELLINCK, CAMILLE TULPINCK, CHARLES DE FLOU, HENRI FRAEYS, baron BETHUNE, FRANÇOIS HUYBRIGTS, CHARLES ARENDT.

M. P. SAINTENOY prend la parole au sujet de sa proposition exposée hier et relative à la 4e question.

Il donne lecture de l'ordre du jour qu'il voudrait voir voter par l'assemblée et qui est inspiré par la récente initiative du Gouvernement italien. Il tend à voir exempter de la taxe d'entrée dans les musées : *a*) les artistes; *b*) les auteurs de publications notables concernant l'histoire de l'art ou la critique d'art; *c*) les professeurs d'archéologie, d'histoire, de littérature ou d'art; *d*) les élèves d'instituts archéologiques, historiques ou artistiques, des facultés de philosophie et lettres et des écoles d'application pour les ingénieurs. Ces qualités seraient constatées par une carte qui servirait en même temps de reçu de cotisation, ce qui ne nécessiterait guère de dépense supplémentaire.

M. le baron BETHUNE fait observer que la question financière est importante, non seulement pour les amateurs et les Congrès, mais aussi pour les administrations fabriciennes. Ces taxes perçues constituent souvent les seules ressources qui permettent d'entretenir les objets ou les monuments visités. Pour l'église Notre-Dame à Bruges, par exemple, tout le profit retiré de ces perceptions est consacré aux restaurations. Tout en étant, en principe, partisan de la motion de M. Saintenoy, il faut prendre aussi en considération les besoins et les charges qui incombent aux administrations publiques et fabriciennes pour assurer la conservation et l'entre-

tien des objets d'art, ainsi que pour surveiller la visite de ceux-ci. Il vaut mieux, par conséquent, mettre une certaine prudence dans la demande et s'en tenir à des termes généraux.

L'assemblée émet le vœu qui suit, libellé par M. SAINTENOY conjointement avec M. le baron BETHUNE :

Le Congrès émèt le vœu que les administrations publiques et fabriciennes prennent les mesures compatibles avec leur situation budgétaire, en vue de supprimer ou au moins de réduire notablement les taxes habituellement perçues des visiteurs, en faveur des artistes, historiens et critiques d'art, professeurs et élèves d'instituts artistiques. Ces personnes auraient à justifier de leur qualité par des documents, notamment par des permis délivrés, soit par la direction des Beaux-Arts, soit par l'autorité diocésaine, etc.

Il émet en outre le vœu que dorénavant la Fédération délivre à ses membres une carte d'identité libellée comme ci-après :

(Face).

Fédération archéologique et historique de Belgique.

CARTE D'IDENTITÉ.

Valable en .... *(1902-1903).*

Délivrée à M.................................

membre .... *de la Fédération* ....

Reçu de sa cotisation .... *francs*
pour le Congrès de 190 .

LE TITULAIRE,	Photographie du titulaire.	LE SECRÉTAIRE,

Ce laisser-passer est strictement personnel.

(Revers).

En français, flamand, allemand, italien et espagnol :

La Fédération archéologique et historique de Belgique prie les autorités compétentes de donner à M................ *toutes facilités pour la visite et l'étude des musées, bibliothèques, dépôts d'archives, monuments, collections publiques et particulières, etc.*

Sur la proposition de M. VAN DEN GHEYN la section prie le bureau de demander aux autorités diocésaines de réserver bon accueil aux porteurs de ce laisser-passer.

13e Question. — *Former le catalogue des peintures murales du moyen âge, dont des vestiges ont été retrouvés dans les églises de la Belgique et spécialement des deux Flandres.*

M. TULPINCK. Si jusqu'en ces derniers temps, la polychromie monumentale légendaire ou ornementale n'a pas suscité en notre pays de travail d'ensemble, n'a point réussi à conquérir l'attention des masses, il faut attribuer ce peu de ferveur au fait que les dissertations même les plus savantes sur l'ancien art de Flandre négligeaient complètement ce que nous considérons comme un art essentiel, art de doctrine et art d'application. « Former le catalogue des peintures murales du moyen âge dont les vestiges ont été retrouvés dans les églises de Belgique et spécialement des deux Flandres », mais c'est faire passer sous vos yeux tout le système éducatif du moyen âge, non seulement au point de vue de l'art, mais sous celui de l'enseignement des masses. C'est évoquer à vos yeux les doctrines de St Ephrem, de St Basile, de St Bernard, c'est rappeler les discussions retentissantes entre partisans et adversaires de l'Image et c'est vous faire souvenir des belles paroles de St Grégoire : « Il faut qu'on puisse lire sur les murailles des églises ce qu'il n'est pas donné à tous de lire dans les livres. »

Ce furent ces idées si larges, si noblement chrétiennes, qui prévalurent.

L'art des livres ne suffit plus, il resta l'apanage d'une élite et si les pompes et les splendeurs des orfèvreries et des broderies rehaussèrent l'éclat des cérémonies religieuses, encore n'instruisaient-elles pas. Dans l'opulence des arts et des pierreries passait l'histoire des saints et des martyrs; les yeux éblouis, le peuple prosterné vénérait, mais son intelligence n'était point incitée à professer que la Foi qu'il pratiquait si noblement lui imposait un devoir grand entre tous : la Charité.

Mais bientôt de grands exemples vinrent donner l'impulsion nécessaire ; après les décisions des conciles, le pouvoir temporel encouragea, imposa même la décoration des églises et non seule-

ment dans un sens purement ornemental, mais dans une vue d'ensemble nettement éducatif. Une pléiade d'artistes dont les noms nous sont pour le grand nombre restés inconnus, s'exerça dans les cloîtres à cet art qui, non seulement allait instruire le peuple, mais préparer notre prestigieuse école flamande.

Des cellules des cloîtres, où patiemment les moines enluminaient les manuscrits, sortit une doctrine d'enseignement moral et un code de décoration monumentale que cinq siècles ont consacré.

Dorénavant, ainsi l'avait décrété Charlemagne, les plus petites églises allaient recevoir des peintures historiées. A l'origine de l'époque romane, le *Salvator Mundi* qui orna si fréquemment les évangiles bijzantins, domina dans la voûte du chœur. Inaccessible dans l'azur étoilé d'or, isolé la droite levée, le livre ouvert, inexorable, il impose le respect de sa puissance et inspire la crainte de ses sentences. A travers l'amour des livres divins perce dans l'œuvre de l'artiste le souvenir des prérogatives du droit temporel. Mais bientôt les grandes parois reçurent des décorations rappelant les faits essentiels du christianisme. Je pourrais ici, Messieurs, vous donner la froide énumération des peintures légendaires qui nous sont restées, j'estime qu'elle serait fastidieuse en ce moment et me réserve de l'insérer aux annales.

Je me permets, toutefois, d'attirer votre attention sur la transformation que subit, à l'époque ogivale, la polychromie légendaire. Tout en accentuant le caractère éducatif, le clergé élargit le champ d'action ; les préférences ne vont plus exclusivement aux premières scènes du christianisme, le caractère un peu farouche du juge souverain s'atténue et c'est dans une gloire d'anges, entouré de sa Mère et de Saints, que le Christ trône et juge les vivants et les morts.

Bientôt ces somptuosités éblouissent, les monuments en leurs parties essentielles n'offrant plus de parois suffisantes, les voûtes, les chapelles s'ornent de scènes empruntées aux vies des Saints. Les épisodes les plus gracieux du christianisme font leur apparition, non seulement dans les églises, mais encore ornent nos édifices communaux, même la demeure de nos ancêtres; et, sous la froide dalle qui scelle les dépouilles mortelles de cette race de croyants, la Vierge portant l'Enfant divin décore la paroi et semble de son sourire promettre la béatitude céleste.

Bientôt l'art décoratif se fait plus souple encore, l'ornementation par à plats purement architecturaux disparaît, l'ornementation conventionnelle byzantino-romane est remplacée par une floraison abondante s'inspirant directement de la nature. Mais si la faune et la flore étaient la source où s'abreuvaient nos artistes, leur tempérament les faisait concevoir de façon fort variée les interprétations. L'on peut diviser en trois grandes écoles les fenêtres qui décoraient nos églises. Aussi, l'art des Flandres est essentiellement différent des compositions du Brabant, du Limbourg, et du pays de Liège. Seule la couleur, où les rouges caractéristiques flamands dominent, est identique et s'affirme comme une richesse du sol.

Nul alliage, nulle compromission, le respect d'un art de terroir, uni à l'indépendance inspiratrice d'hommes rompus au métier.

Mais, si la puissance décorative s'affirme, l'idée domine, s'étend vers d'autres buts. Ici se pose une question que je livre à vos réflexions. La doctrine décorative admettait-elle la représentation de faits se rattachant à la vie civile ? Etait-il permis à un haut et puissant seigneur de faire reproduire sur les parois des églises, que sa générosité avait aidé à édifier, ses hauts faits de guerre.

La question se pose ici de savoir s'il était permis de peindre dans les églises des faits autres que des scènes sacrées

L'étude des textes, différents vestiges nous font pencher vers une appréciation affirmative. Notre opinion prêtera à des idées divergentes, mais elle a le mérite de se rattacher aux traditions de l'art primitif des catacombes.

On est, en effet, d'accord aujourd'hui pour reconnaître, dans certaines polychromies, la représentation de faits de la vie usuelle. Les textes anciens sont en notre faveur, quand ils parlent de la coutume de « dessiner des inscriptions destinées à rappeler le souvenir des événements mémorables survenus dans le pays ». Il ne peut évidemment s'agir que de faits d'ordre civil, et il est peu probable qu'ils ne se traduisaient que par de simples textes.

Ce qui était d'usage constant pour les sculpteurs et les verriers peut être admis, semble-t-il, pour les polychromies monumentales.

L'idée peut en avoir été inspirée par l'habitude qu'avaient les preux chevaliers de décorer leurs somptueuses tentes de toiles peintes, représentant leurs hauts faits, qu'ils devaient être désireux

de voir reproduire, d'une manière durable, sur les murs des édifices élevés grâce à leur générosité.

La pratique contraire ne se concevrait pas, surtout si l'on considère que, dans la suite, — les grandes traditions s'étant perdues, — la coutume s'établit parmi les nobles de léguer aux églises des souvenirs personnels.

Des polychromies historiées aux rares cabinets d'armes, qui décorent nos églises, la filiation n'est pas malaisée à établir, surtout si l'on tient compte qu'entre ces deux époques extrêmes, elles s'étaient souvent bornées à quelque arbre généalogique ou plus simplement à l'éxécution de motifs armoiriés.

Que seraient-elles les pages monumentales de Damme, de Furnes, de Courtrai, de Hal, de Bruxelles ?

Œuvres votives, monuments élevés à la mémoire d'illustres bienfaiteurs.

Et si, sur les piliers des églises de Bruxelles, de Malines, de Furnes, s'étalent les symboles des corporations, les armes des nobles familles, n'oublions pas que les Gildes étaient assez puissantes pour faire admettre au transept même des églises, avec la représention de leur saint patron, la figuration de leur corporation. — (Église de Zepperen).

Ce sera l'œuvre de l'avenir de fixer ces points, le travail est commencé, de toutes parts le badigeon qui couvre les murailles de nos églises s'enlève, et promet à l'art de Flandre de nouvelles découvertes, de nouveaux fleurons à ajouter à sa gloire.

Mais ici, Messieurs, permettez-moi de jeter un cri d'alarme, ce que les guerres, les déprédations, les errements du goût n'ont pu faire, le défaut d'appréciation du mobile qui inspirait ces polychromies, l'insouciance et le peu de compréhension de certains détruisent ce qui fut la gloire d'un peuple.

Des mesures de fixage s'imposent presque partout dans les églises. En effet, les peintures à la détrempe, ayant perdu leur corps liant, par suite du temps et de l'action de la chaux, s'effritent en poussière impalpable ; telle peinture qui, il y a quelques années, conservait encore tout son éclat, se trouve aujourd'hui fort éteinte.

Quant aux restaurations si difficiles, si complexes des peintures anciennes, il serait à souhaiter qu'elles fussent précédées d'une étude descriptive, minutieuse, de la composition et des procédés

employés. On éviterait ainsi de voir modifier, par des interprétations modernes, le caractère de l'œuvre primitive, toujours intéressante pour son histoire, son iconographie, son symbolisme.

Mais où l'action de l'autorité est à souhaiter, où elle serait bienfaisante, c'est lors de la restauration des églises. En effet, combien souvent n'avons-nous pas été le témoin attristé d'actes de véritable vandalisme qui se commettaient par ignorance, par insouciance, encore que, malgré toute notre diligence, il nous était impossible d'intervenir efficacement? Il en serait tout autrement si le Gouvernement veillait à ce que dorénavant, pour les restaurations intérieures des églises, on s'assurât, préalablement, à toute démolition, si les couches de badigeon ne cachent pas d'anciennes polychromies. Intelligemment conduite, cette mesure enrichirait le pays d'œuvres nombreuses et importantes, outre qu'elle aurait l'avantage de familiariser les architectes avec les problèmes de la peinture monumentale.

Ce sont de véritables fouilles que nous préconisons sur un terrain non exploré, avec des résultats certains, riches de découvertes intéressantes. Comme l'art décoratif des cités antiques, la polychromie renaîtrait à la lumière.

Messieurs, veillez, unissez vos efforts, que pas une église ne soit restaurée sans qu'un examen attentif ne soit exigé au point de vue de l'existence de polychromies monumentales, et, surtout, veillez, Messieurs, que les peintures existantes soient conservées, qu'elles soient fixées, qu'on leur rende et la solidité et l'éclat, qu'on les préserve des attouchements et des époussetages qui graduellement font disparaître ces œuvres qui furent plus que des créations d'art, elles furent l'essence même de notre peuple.

Avec un illustre savant, veuillez vous souvenir, Messieurs, « que ce qui ne peut et ne doit périr, c'est l'esprit qui a fait élever ces monuments, car cet esprit, c'est le nôtre, c'est l'âme du pays. »

M. le chanoine VAN DEN GHEYN partage l'avis de M. Tulpinck, en ce qui concerne la grande circonspection dont il faut entourer la restauration des peintures murales. Il faut agir avec d'infinis ménagements et se contenter de conserver les œuvres découvertes, par un des procédés de fixage. Mais si la 1re partie du vœu de M. Tulpinck est excellente, elle est peu pratique : en demandant au Gouvernement d'établir des règles à suivre en cas de découverte

de peintures murales, on s'expose à ce qu'il n'attache pas même attention au point important qui est d'obtenir des mesures de conservation.

M. van Ruymbeke fait observer que deux circulaires, émanant du Gouvernement, ont été envoyées, à ce sujet, aux commissions provinciales des monuments, l'an dernier ; elles prescrivent les mesures préconisées par M. Tulpinck.

M. Donnet, à l'appui de cette remarque, dit qu'il existe une circulaire indiquant les mesures à prendre en cas de découverte de peintures murales.

M. Tulpinck explique le vœu qu'il voudrait voir exprimer par la Fédération et dont voici la teneur :

La 2e section émet le vœu :

1° de voir publier par le Gouvernement un guide-programme comprenant un résumé de la polychromie monumentale, des données sur les procédés, des conseils pouvant s'appliquer lors de la découverte d'anciennes peintures, enlèvement de la chaux, exposition à la lumière, etc.

2° de voir procéder à un examen général attentif des polychromies, afin de les fixer et de les sauver de la destruction complète.

3° de voir le Gouvernement imposer, préalablement à tout projet de restauration, l'obligation de s'assurer si le badigeon, les meubles, même les murs élevés postérieurement à la construction de l'édifice, ne cachent pas des peintures.

Le bureau prie MM. Tulpinck, Donnet et van Ruymbeke de rédiger, de commun accord, le vœu dont M. Tulpinck a pris l'initiative et qui sera présenté à l'assemblée, à la séance de demain.

M. Eugène Haverland a envoyé au bureau la note suivante, s'occupant de la même question.

Je propose à la section d'émettre le vœu de voir les architectes chargés de la restauration de nos anciens monuments, apporter plus de soin dans la recherche et la conservation des vestiges de peintures murales.

A St-Bavon, à Gand, on a fait disparaître plusieurs fragments de peintures. Les plus intéressantes ont été relevées, il est vrai, avec beaucoup de soin, par M. L. Bressers.

A Walcourt, une trentaine de personnages, ainsi que le portrait

agenouillé d'un bienfaiteur de l'église, ont été jetés par terre, il y a quelque dix ans, avec le crépissage qui dissimulait un appareil des plus grossiers, destiné évidemment, dans la pensée des architectes du XIII[e] siècle, à rester caché.

Je signale à l'attention de nos confrères du Département de la Meuse, particulièrement de M. L. Germain de Maidy, des peintures qui apparaissent sous le badigeon aux voûtes du chœur de N.-D. d'Avioth. On a commencé à cimenter à neuf un certain nombre de voûtes des bas-côtés et je crains que les voûtes du chœur ne subissent bientôt le même sort. Il est nécessaire d'étudier les meilleures méthodes à employer pour remettre à nu les peintures murales et pour enlever, sans détériorer ces peintures, la couche de badigeon qui les recouvre.

La *Revue de l'art chétien* a publié quelques-unes de ces méthodes.

Communication de M. Huybrichts au sujet de la détermination de l'époque à laquelle il convient d'attribuer deux aumonières qui sont déposées sur le bureau. Ces aumonières appartiennent à l'église primaire de Tongres.

Un échange de vues s'élève, à ce sujet, entre MM. le comte Lair, baron Bethune, J. Destrée, vicomte de Ghellinck et Guignard de Butteville.

M. Guignard croit pouvoir les attribuer au quatorzième siècle, en se basant sur le dessin héraldique de l'étoffe.

M. le baron Bethune estime qu'elles ne peuvent être antérieures à la fin du XV[e] siècle; il appuie sa manière de voir sur l'écartelé.

M. le vicomte de Ghellinck fonde sa manière de voir sur les deux lions accolés qui indiquent environ cette époque.

La section aborde l'examen de la 17[e] question.

17[e] Question. — *Etude iconographique sur les images de Sainte Anne représentée comme mère de la Vierge Marie et aïeule du Sauveur.*

M. Arendt lit une étude sur l'iconographie d'un groupe peu connu du XV[e] siècle, appelé : *Metercia*, en allemand *Selbdritt* (¹).

Ce groupe, qui se rencontre encore parfois dans nos anciennes églises de campagne, est composé de *S[te] Anne, de l'Enfant Jésus*

(¹) Voir H. Otte, *Kirkliche Kunstarchaologie*, vol. II, p. 925.

et de la Vierge Marie. Voici une série, que j'ai eu l'occasion d'étudier :

1° Un bas-relief en bois du XVe siècle, à la chapelle du château de Meysembourg (Grand-Duché), figure Ste Anne assise, tenant sur ses genoux la Vierge adolescente et couronnée, qui, elle-même, tient l'Enfant Jésus couronné. Ce bas-relief fut rapporté de Flandre, il y a vingt ans, par le prince Charles d'Arenberg.

2° Un petit haut-relief en pierre, conservé sur l'autel latéral de droite de l'église de Mondorf (G.-D.). Ce groupe est polychromé et assez identique au précédent.

3° Un groupe semblable en bois se trouve au presbytère de Larochette (G.-D.).

4° Un groupe qui provient de l'ancienne chapelle de Beyren (G.-D.), en bois naturel, ronde-bosse, du XVe siècle, figure l'enfant Jésus debout sur les genoux de Ste Anne ; en face, la Ste Vierge couronnée, debout, et les mains tendues vers le divin enfant.

5° Un grand bas-reliet du XVIe siècle, rapporté de Flandre par le dit prince d'Arenberg. La Vierge adolescente est assise sur le genou gauche de Ste Anne, et tend les mains vers l'enfant qui est assis sur le genou droit de sa grand'mère. A la droite se trouve St Joseph. En haut, l'on remarque St Joachim, Ste Elisabeth et St Zacharie.

6° Un groupe assez semblable est brodé en soie sur une chasuble du XVIe siècle, conservée à l'église St-Jean au Grund (G.-D.).

7° La plus belle « Metercia », connue par nous, est celle placée dans une riche chapelle gothique du XVe siècle, appendue au coin de l'ancienne maison Ditsch, marché au poisson, à Luxembourg. Ste Anne debout, habillée en matrone, tient l'enfant dans ses bras. Au devant, la Ste Vierge couronnée, portant sur sa tunique un long manteau orné d'épis de froment et de grappes de raisin. Elle tend les bras vers l'Enfant.

8° A l'extérieur de l'une des chapelles sud du Munster d'Aix-la-Chapelle, on remarque une admirable statue de Ste Anne tenant sur le bras gauche l'Enfant Jésus couronné et sur le bras droit la Ste Vierge. Ce groupe du XIVe siècle est posé sur une console. Sur deux consoles latérales s'élèvent les statues de St Joseph et de St Joachim.

9° et 10° Au musée de la même ville, sont exposées deux remarquables *Metercia* en bois sculpté du XVe siècle.

11° La *Metercia* de S[t]-Annaberg. L'enfant Jésus, coiffé d'un bonnet de prince électeur, est assis entre la S[te] Vierge et S[te] Anne. Cette dernière porte une couronne de lys. La S[te] Vierge porte une couronne royale et tient le sceptre.

12° Une *Metercia*, sur un tableau de Candide, représente l'enfant Jésus debout sur un banc et tenu par S[te] Anne assise à sa gauche. La S[te] Vierge, assise à sa droite, tient un des bras de l'Entant qu'elle embrasse respectueusement. Au côté gauche de S[te] Anne est assise S[te] Elisabeth, offrant de petits gâteaux à des pauvres. Derrière le groupe, S[t] Pierre, dans une attitude humble et dévote, et trois anges.

13° La *Metercia*, sur le tableau de Holbein, datant de 1512 et conservé à la galerie d'Augsbourg, représente S[te] Anne et la S[te] Vierge assises sur un banc et guidant les premiers pas de l'enfant Jésus. Les trois figures sont nimbées.

14° Une *Metercia*, sur un tableau de Léonard de Vinci, à l'hospice S[t]-Roch à Mayence, représente la Vierge, tenant l'Enfant sur ses genoux; elle même est assise sur les genoux de S[te] Anne ([1]).

15° Sur un tableau de Wohlgemuth à l'église Notre-Dame de Zwickau, S[te] Anne est représentée avec tout son cortège généalogique et avec la curieuse inscription suivante :

Anna solet dici tres concepisse Marias,
Quas genuere viri Joachim, Cleophas, Salomoque.
Has duxere viri Joseph, Alpheas, Zebedæus,
Prima parit Christum, Jacobum secunda minorem,
Et Joseph justum peperit cum Symone Judum,
Tertia majorem Jacobum fratremque Johannem.

Sur les *Metercia* polychromées, les couleurs typiques sont les suivantes :

pour le manteau de S[te] Anne : le vert olive,
pour la tunique id. : le brun marron,
pour le manteau de la Vierge : le bleu de ciel,
pour la tunique id. : le rouge pourpre.

Suivant Epiphane, Anne signifie : grâce, et Joachim: prépara-

([1]) Cfr. Goethe. *Critique des œuvres de Léonard de Vinci*, vol. 31.

tion [1]. Dans toute l'Allemagne, Ste Anne est la patronne des pauvres. Il existe une monnaie frappée à Brunswick, au XVe siècle, qui porte la devise : H. ANNA-HILF. Au moyen âge, le culte de Ste Anne avait pris un grand essor, grâce au bref du pape Alexandre II, daté de 1494, qui mit son jour de fête au rang des plus grandes fêtes de l'Eglise [2].

M. J. Destrée fait observer la variété extraordinaire de l'iconographie de Ste Anne en Belgique. Sainte Anne y est presque toujours représentée avec la Vierge et l'Enfant Jésus. Il serait intéressant peut-être de faire une statistique à ce sujet. L'on peut, du reste, recourir à l'ouvrage du Dr H. Otte.

M. Guignard de Butteville parle à son tour du culte de Ste Anne, très en honneur en France, mais surtout au Nord, par contre peu au Midi; le culte de cette sainte est très répandu en Bretagne. Il serait fort curieux d'étudier les représentations flamandes comparativement aux images de Ste Anne dans l'iconographie de la Bretagne, et de rechercher de quel côté a été l'imitation.

M. Emile Sturne communique, à ce propos, les reproductions d'une statue de Ste Anne qui se trouve à la cathédrale de Burgos et d'une autre qui lui appartient.

La section passe à l'examen de la 20e question.

20e Question. — *Une émigration de fondeurs et ferronniers Liégeois et Namurois en Beauvaisis au XVme et XVIme siècle.*

M. G. H. Quignon donne lecture d'une étude sur une tentative faite par des ouvriers en fer namurois et liégeois pour créer ou renouveler, en un coin de l'extrême Picardie du Sud, une industrie qui n'a pu être conservée, à cause des minerais trop pauvres du pays de Bray [3].

---

(1) Voir Haek, *Der christl. Bilderkreis.*

(2) Voir Burdach, *Friedrich der Weise*, 2e édition, 1854, p. 40.

(3) Ce pays a eu un éminent historien géologue, M. A. de Lapparent, *Le Pays de Bray*, Paris, Quantin, 1879; et ce n'est pas seulement au point de vue de la préhistoire que le pays de Bray est connu des spécialistes, historiens des premiers habitats humains : il a le privilège d'avoir une histoire industrielle qui serait très intéressante à écrire (céramique, fer et exploitations ferrugineuses et chimiques, etc.).

A la fin de l'année 1449, il y avait à Beauvais trois *fèvres* du pays de la Meuse, qui, ayant entendu parler du minerai de fer des environs, étaient venus pour y travailler de leur métier. C'étaient : Henry Malherbe, marteleur de fer de Liége, Pierre le fondeur, de la terre de Franchimont, et un namurois Henry le féron de Jaux le féron, aujourd'hui Jausse-le-Féron ([1]). Il serait téméraire de donner une raison politique particulière à l'émigration de ces deux liégeois, sujets de leur Prince-Évêque et de ce namurois, sujet Bourguignon.

Le pays de Namur était, en 1449, appauvri par les guerres, la peste et la famine. La destruction de nombreuses usines à fer, dans le pays de Liège et dans le marquisat de Franchimont, est surtout consécutive à la bataille de Brusthem de 1467 et aux incendies de 1468 par Charles-le-Téméraire.

Mais il y avait déjà, quinze ans plus tôt, des dissensions, des guerres civiles et des crises dans l'industrie indigène du fer et du cuivre.

D'autre part, les fèvres de Liège sont peu connus ([2]). Il reste peu de chose de leurs archives au dépôt de Liège. M. van de Casteele, conservateur de ce dépôt, a bien voulu faire des recherches et nous dire que Malherbe est un fort vieux nom liégeois sous la forme *Malehierbe* ou *Malhierbe* (pièces de 1437, 1474, 1484, convenances de mariage) ; mais il n'est question nulle part d'un Malherbe fondeur. L'histoire liégeoise ne signale pas non plus, d'après M. Gobert, une émigration de fondeurs ou fèvres.

Dans ces conditions, les documents puisés dans le fonds non inventorié de l'abbaye de Saint-Paul près Beauvais ([3]), font seuls foi pour l'histoire des ferronniers et de leurs établissements industriels.

1° La fonderie au moulin du Becquet-Saint-Paul fut louée, le 27 Avril 1451, par Regnauld de Corbie à Henry Malherbe, marteleur de fer de Liège et à deux associés qui bientôt le quittèrent. Ce moulin était bien de famille et relevait du fief du grand Corbie.

([1]) Hameau de la commune de Mozet, canton d'Andenne (Namur).

([2]) On trouve le nom de la rue Feronstrée déjà en 1262 (TH. GOBERT, *Les rues de Liège*, 1, p. 493).

([3]) Archives départementales de l'Oise. Voir aussi Abbé DELADREUE, *Annales de Saint-Paul*, manuscrit, à St-Paul (Oise), p. 98 et suiv.)

Henry Malherbe vivait encore en 1478. Henry Laffineur avait la forge et la fonderie à la fin du XV° et au début du XVI° siècle. Sa veuve, Georgette Laffineur, aidée de ses trois enfants, Jehan, Andry et Guillemette, continua l'exploitation qui fut, par alliance ensuite, la propriété de la famille La Folie. En 1554, Guillaume La Folie demande à « commuer » le moulin à fer, « demeurant inutile par faulte de bois », en moulin à blé et il lui fallait la permission de son seigneur, l'abbaye de Saint-Paul.

En 1566, il vendit son moulin à Pierre de Canonne, de Beauvais; il se disait alors « affineur de fer, demeurant aux forges Vuategny, païs de Thierache » (Wattigny), canton d'Hirson (Aisne). L'exploitation avait duré un peu plus d'un siècle.

2° Le moulin du Fourneau (¹) se trouve à 1,500 mètres en amont du moulin de Becquet. Des fondeurs étrangers, peut-être belges, s'y établirent à une date inconnue, mais dans les vingt dernières années du XV° siècle : c'était la famille des Maxence (Maixence, Meissence), des La Folie, et la fin de leur exploitation peut être mise entre 1515 et 1520, les fondeurs ayant abandonné alors leurs biens et vendu la fonderie à Jehan de Caen, marchand bourgeois de Beauvais (13 Mars 1520).

3° La fonderie et ferronnerie des Létains, à 2 kilomètres du moulin du Fourneau, sur la lisière du bois de Soavre, au confluent de l'Avelon et du ruisseau qui descend d'au-dessus les Bonshommes, fut établie par les deux associés de Malherbe, Henry le Féron et Pierre le Fondeur prénommés (²).

4° La fonderie et la forge de Rainvilliers (1508). A l'endroit actuellement appelé moulin ou ferme de la Forge, vers Saint-Léger, il y avait, d'un côté de la voie actuelle du chemin de fer, sur la rivière d'Auneuil, la forge, contre le bois et, de l'autre côté, sur la rivière de Friancourt-Sinancourt, la fonderie; c'est ce qui ressort d'un document précieux (Archives départementales, G. 810), un plan colorié sur parchemin de la forêt de Belloy, où sont notés

(¹) Le moulin moderne a été bâti vers 1830.

(²) Leurs successeurs au XVI° siècle sont des Maxence et des Robechon. Une sentence du 17 Avril 1567 du bailli de la comté pairie de Beauvais les condamne pour les 40 sols parisis de censive dus à la prévôté de Sorcy. Deladreue cité, p. 102. *Un établissement à Sorcy, lieu dit les Buttes ou la Butte-Moulin.* (Amas de mâchefer et fourneaux anciens).

avec une précision naïve quelques détails importants d'installation.

Au point de vue de l'histoire industrielle, c'était, en effet, une métallurgie primitive qui avait besoin de l'eau pour laver le minerai, pour la pompe de refoulement d'air dans les tuyères du bas du four installé à la méthode catalane et pour les moules à étirer la première fonte. Il fallait aussi des bois à proximité, car le combustible usé était considérable; il fallait le minerai presque sur place, à cause de la difficulté des transports.

Dans les actes, les ouvriers se disent fondeurs, marteleurs, affineurs, férons. Chacun de ces termes est bien connu, mais le terme de féron ou ferronnier est le plus important, car le féron pouvait être un artiste : il travaillait pour les églises, les hôtels et palais; il faisait les objets usuels relevés d'une idée d'art, enseignes, crémaillères et landiers, chenêts, fers à repasser, etc.

Les fondeurs du Beauvaisis ont-ils fourni leur fer aux églises, sous forme de barres de vitraux, tiges des arcs-boutants extérieurs, ou aux bourgeois, sous forme d'œuvres restées bien rarement en place, comme pentures de porte, plaques de cheminée, marteaux de porte, grilles, entours de puits, ferrures de coffre, clés, serrures? Nous pourrions peut-être le savoir par des documents d'archives encore inexplorés.

Voici, en tout cas, une conclusion d'ethnographie. Les noms de personnes *Le Féron*, *Féron*, *Laffineur*, de notre région du Beauvaisis paraissent dater du XV[e] siècle. On peut étudier leur parenté avec les mêmes noms de la Wallonie et des Ardennes belges. Ces *Laffineur* surtout, devenus en Beauvaisis des potiers, ont demandé à la céramique du Bray les avantages que le minerai du Bray ne leur donnait plus et leur nom seul témoigne, à travers les siècles, de l'antique industrie liégeoise et namuroise implantée sur le sol picard (¹).

(¹) Des sondages modernes en 1827, 1865, 1900 n'ont pas été concluants pour reprendre l'industrie du fer. En 1768, la 1[re] fabrique de couperose ou sulfate de fer en France (Croust-Berthelot) a été établie au Becquet et a duré jusqu'en 1843. « La Vitriole » est aujourd'hui la propriété du prince Soltykoff.

21e Question. — *Augustin Van den Berghe, professeur de dessin à l'école centrale de l'Oise (1796-1802). Né à Bruges en 1756, mort à Beauvais en 1843.*

M. G. H. Quignon donne lecture d'une biographie d'Augustin Van den Berghe. C'est un peintre d'origine brugeoise, qui fut professeur de dessin à l'école centrale de l'Oise (1796-1802), à la manufacture nationale de tapisseries et au Collège de Beauvais. Il est mort à Beauvais le 8 Juillet 1843, à l'âge de 87 ans. Il a eu jusqu'ici deux biographes : E. Dubos, qui a retracé sa vie dans *l'Athénée du Beauvaisis* (1r vol. 1844, p. 78) et Danjou, qui en parle incidemment dans un éloge de son fils Charles-Auguste, peintre d'histoire et peintre religieux, mort le 22 Novembre 1853 (1).

Voici quelques renseignements inédits, puisés dans les dossiers de l'École centrale, aux Archives départementales de l'Oise, et qui jetteront un jour nouveau sur le rôle éminemment utile que joua, en France, l'artiste brugeois.

Augustin Van den Berghe était le fils d'un marchand de toiles et de diamants de Bruges ; il suivit les cours du peintre brugeois Gaeremyn ; sa vocation d'artiste fut contrariée par son père, mais il sut triompher de toutes les résistances. Médaillé de l'Académie de dessin de Bruges, il vint à Paris, où il s'attacha à son compatriote Suvée. Il monta en loge pour le prix de Rome avec Girodet. N'obtenant pas cette distinction, il dut se contenter du prix de l'Académie de Gand avec une toile *Œdipe et Antigone*. Retiré à Bruges, il fut contraint de vivre de sa peinture, car sa famille était ruinée. Il y donna des leçons, fit des portraits, des miniatures, etc. L'église de Notre-Dame, à Bruges, possède de lui une *Vision de St Antoine de Padoue* qui date de cette époque (1870).

Les écoles centrales, créées par la loi Daunou (3 Brumaire an IV), ne furent définitivement organisées que dans l'espace d'un an. Pour en recruter le personnel enseignant, le Département fit de la publicité, nomma les membres du jury d'instruction qui devaient examiner et choisir les candidats. A Beauvais, les présentations des professeurs et des candidats furent faites, pour les premiers,

(1) Notice lue à la *Société académique de l'Oise*, en séance du 19 Juin 1854 (*Mémoires* de cette Société, tome II, p. 347).

entre autres Van den Berghe, en Juin 1796. Un membre du jury d'instruction, Dubourg, eut surtout des rapports avec lui, et nous savons par lui que Suvée ([1]), peintre d'origine brugeoise, patronnait ardemment sa candidature. Bien des incertitudes marquèrent la création des écoles centrales. Van den Berghe s'en inquiétait. Dubourg le rassurait; car, appelé par des lettres pressantes de Suvée, Van den Berghe était revenu de Bruges à Paris. Choisi par le jury d'instruction, Van den Berghe ne vint pas à l'inauguration de l'école, le 25 Octobre 1796, et donna comme motif sa mauvaise santé. En réalité, il hésitait à accepter.

Le 11 Novembre 1796, Dubourg écrivait, en effet, aux administrateurs du département : « Ce jeune homme, habitué aux belles villes de la Belgique ou à notre capitale, ne m'a point paru prévenu en faveur d'une habitation à Beauvais. Il est aisé d'apercevoir que le court séjour qu'il a fait dans notre ville lui a donné beaucoup de préjugés sur cet endroit. Je crois que si vous pouviez fixer le citoyen Van den Berghe, il pourrait se former dans votre école centrale une classe distinguée de dessin... ».

Le professeur de dessin voulait être sûr de ne pas manquer d'instruments de travail pour son cours, estampes, plâtres, etc. L'administration centrale du Département les lui accorda le 9 Novembre.

Il demandait des feuilles avec des principes de toute espèce, figures, animaux, ornements, fleurs; 20 têtes d'après les grands maîtres et l'antique, 6 aux trois crayons, 7 à 8 académies de différentes natures, le tout multiplié par 4. « Cela pourra suffire, ajoutait-il de sa main, en attendant qu'on grave des ouvrages classiques, et l'on pourra solliciter du gouvernement des *bosses* ou des plâtres moulés sur l'antique, ces œuvres étant à la nation ».

Le cours de Van den Berghe fut tout de suite fréquenté avec faveur; il y a à cela plusieurs raisons : la vogue du dessin industriel depuis la Révolution, les circonstances locales, l'heure favorable de midi à 1 $^{1}/_{2}$ h. les jours pairs; le professeur eut toujours, pendant six ans, jusqu'à la fermeture de l'école, le 30 Avril 1802, de 55 à 60 élèves.

([1]) Une *Résurrection* (1783), due à cet artiste, orne le maître-autel de l'église de Ste-Walburge, à Bruges.

Nous savons quelque chose de son enseignement par l'enquête de l'an VII, instituée en vue du concours général de toutes les écoles centrales de la République (Archives nationales). Les élèves de Van den Berghe pouvaient concourir pour la figure académique, la grande tête, les fleurs, ornements et paysages, mais le professeur signalait spécialement que « le plus grand nombre de ses élèves s'étaient surtout occupés de la figure ».

Excellent professeur, — acceptant avec philosophie son rôle modeste, des appointements de 1500 francs, puis de 2000 qui n'étaient pas toujours servis avec exactitude chaque trimestre, — Van den Berghe ne cessa pas d'être un artiste, de travailler pour l'art : il composa des tableaux allégoriques et mythologiques, exposa des portraits aux différents Salons, fit l'éducation artistique de son fils (1).

Il faut surtout faire honneur à Van den Berghe père, de ses études locales, par lesquelles il s'est affirmé peintre régionaliste. Il avait pris de nombreuses vues des environs de Beauvais, à l'huile, au lavis, au dessin ; on peut citer, entre toutes, une vue de l'*Abbaye de St-Lucien.*

Comme professeur à la Manufacture royale de tapisseries, de 1827 à 1839, il n'a pas laissé de souvenirs particuliers. L'enseignement du dessin y était négligé.

Les élèves apprenaient leur si difficile métier avec les seuls praticiens. Van den Berghe était alors un vénérable vieillard s'obstinant à dessiner et à peindre.

Il était bon sans doute de signaler avec respect ce peintre brugeois qui, pendant plus de 40 ans, a assuré l'éducation artistique de la jeunesse dans une ville française, dont la tradition d'art (tapisserie, vitrail, meubles, etc.) n'a pu exister que grâce à ces dévouements d'artistes trop oubliés peut-être (2).

---

(1) Quelques-unes des œuvres de ce dernier sont restées à Beauvais. (Musée, cinq toiles ; Cathédrale St-Pierre et Cabinet du Maire, à l'Hôtel-de-ville).

(2) Rien ne rappelle Van den Berghe père, à Beauvais : pas de pierre tombale au cimetière, pas de tableaux dans les collections publiques. Nous ne connaissons de lui que le portrait de Danjou, député de l'Oise à la Convention, peint vers 1830 (collection de Mesdames Arthur et Albert Desjardins, à Paris).

22e Question. — *Quel était, à l'Académie de Bruges, l'enseignement des arts du dessin à la fin du XVIIIme siècle ?*

M. Quignon développe et précise le sens de la question qu'il serait heureux de voir résoudre.

Suvée et Van den Berghe sont deux artistes brugeois qui ont émigré en France, où ils rendiront de grands services. Quel était le caractère de l'enseignement du dessin donné à Bruges à l'Académie locale ? Sans doute, il faut faire la part de la méthode des maîtres d'alors, de la vocation laborieuse des élèves et de la tradition locale en même temps que de l'influence du passé.

Cette dernière influence trouva, dans la vogue française de l'école de David et dans l'école des peintres des fêtes galantes, des éléments de lutte, de conflits de manières et de styles.

Suvée et Van den Berghe ont été de l'école de David avec des atténuations brugeoises.

La parole est donnée à M. Defrenne pour traiter la 14e question :

14e Question. — *Quelles sont les règles à suivre pour la restauration des vitraux anciens ?*

M. Zénobe Defrenne donne lecture d'une note relative à la restauration des vitraux anciens, et croit utile de dire un mot auparavant des meneaux à restaurer.

Lorsque les meneaux des verrières ont disparu, il faut les restituer dans leur style primitif ; quand, ce qui arrive plus souvent, les meneaux primitifs ont été remplacés par d'autres d'un style postérieur, il convient, si la différence de style est trop forte et s'ils n'ont pas de valeur artistique, de les faire disparaître ; toutefois, en ceci, il ne faut pas être trop absolu. On doit bien étudier chaque cas, en particulier. Si ces meneaux sont bons, quoique d'un style postérieur, il faut les conserver. Il est des cas où ils ne font pas mauvais effet et peuvent servir à éclairer un point de l'histoire de l'art.

D'ailleurs, dans la plupart des églises belges, on a conservé les meneaux antérieurs à la Renaissance et, lorsqu'il y a eu des remaniements, généralement, ils ont été faits avec goût. Au congrès d'Enghien, mon ami, M. Haverland, citait plusieurs cathé-

drales françaises ornées après coup de splendides rosaces du plein XIII[e] siècle, de réseaux plus délicats du XV[e]. En Belgique, on peut citer les fenêtres de l'abside de S[t]-Jacques, à Tournai ; elles remontent au XIV[e] siècle et encadrent des meneaux du XV[e]. Ces anomalies sont fréquentes et n'ont rien de bien désagréable et, généralement, la disparité de style n'est pas assez notable pour justifier un changement. Quand il s'agit de restaurer des meneaux, il faut copier exactement le profil des moulures primitives.

Il y a environ quinze ans, un fait regrettable s'est produit à Walcourt : une fenêtre du transept méridional a été restaurée et l'on n'a pas tenu compte du profil des meneaux anciens. L'effet produit est déplorable. Cette réserve à l'égard des meneaux doit s'appliquer également aux vitraux du transept de la cathédrale de Tournai ; on a placé, dans des baies romanes du XVI[e] siècle, des vitraux gothiques qui font l'admiration de tous. Personne ne songera à les remplacer par des verrières de style roman. On peut faire la même remarque au sujet des vitraux de S[te]-Waudru, à Mons et de S[te]-Gudule, à Bruxelles.

Quant à la restauration proprement dite des vitraux, la question est très compliquée.

1° Celui qui restaure doit être un artiste.

Les peintres-verriers d'autrefois étaient des artistes. Tandis qu'aujourd'hui la plupart des peintres-verriers sont plutôt des commerçants, qui se font valoir comme artistes auprès de gens soi-disant compétents.

2° L'artiste restaurateur doit posséder le secret des couleurs, connaître la technique des devanciers.

3° Il doit viser à l'unité de style.

4° Il doit conserver tous les restes du vitrail, les détacher dans l'ordre où ils sont placés, selon le procédé de M. Coucke.

Sous prétexte de faire une restauration, il ne faut pas faire une restitution, c'est-à-dire un vitrail neuf.

Une saine restauration est quasi impossible, car notre climat exerce à la longue une influence sur les verres et les couleurs.

La plupart des vitraux actuels sont fort mal exécutés. La composition, le coloris, l'harmonie des couleurs laissent à désirer. On ne tient pas compte du style de l'église. Des hommes incompétents traitent souvent directement avec le peintre-verrier.

Avant de placer un vitrail dans une église, ne vaudrait-il pas mieux ouvrir un concours entre les artistes et appeler des hommes compétents et indépendants à le juger? De cette façon, les peintres-verriers commerçants auraient moins d'accès dans les églises et les marchands seraient chassés du temple.

M. Quignon fait remarquer que la tâche des peintres-verriers est rendue plus difficile par les exigences des donateurs et des administrations fabriciennes. On lésine souvent sur la qualité du verre. Or il faudrait payer fort cher le verre ancien coloré à l'intérieur et qui vaut 400 francs la potée. Il faut de plus conserver, avec un soin pieux, les fragments des vitraux au moment du démontage.

M. van den Gheyn insiste, à son tour, sur la nécessité qu'il y a de conserver les débris des vitraux anciens et de veiller sur leur restauration.

M. Haverland a envoyé au bureau les considérations suivantes sur la même question :

J'estime que la restauration des vitraux anciens se justifie seulement dans le cas où la conservation de ces vitraux est menacée.

Dans le cas d'enlèvement du vitrail, on peut procéder à un nettoyage sommaire, à l'enlèvement de la poussière et au lavage. Il faut se borner à remplacer les fragments disparus, en employant autant que possible les mêmes couleurs. Souvent, de petits fragments des anciens verres peuvent se retrouver dans le creux des plombs ou dans la feuillure des meneaux. J'ai retrouvé ainsi des fragments assez importants de verres très anciens, encroûtés dans le mortier qui remplissait les angles d'une rosace du XIII[e] siècle.

Le tracé et la largeur des anciens plombs doivent être également respectés, car le plomb, dans un vitrail, joue un rôle spécial au point de vue de l'effet. Trop large, il en alourdit l'effet; trop mince, il contribue à rendre le vitrail (qui doit surtout jouer un rôle décoratif) vague et indécis; de plus, il compromet la solidité du vitrail.

Il est à remarquer que, dans les vitraux modernes, dans les vitraux d'appartement surtout, les plombs sont trop peu larges et trop peu solides, ce d'autant moins qu'on les entraîne maintenant

à des entrechats auxquels le moyen âge ne les avait pas habitués. De plus, on peut constater que, dans les vitraux modernes de plusieurs de nos églises, le vitrier a omis d'enduire les plombs de mastic ou de céruse, précaution nécessaire à l'étanchéité des sertissures contre le vent et contre la pluie.

L'unité de style n'est pas un motif suffisant pour enlever de nos églises les rares vitraux anciens qui nous restent, tels les vitraux historiques de Ste-Gudule et du transept de Notre-Dame, à Tournai.

Dans les vitraux incolores anciens, on trouve parfois des modèles remarquables et variés de mise en plomb, modèles à imiter, dans tous les cas où les ressources sont limitées. Il est à regretter que, dans plusieurs restaurations, ces anciens motifs aient été remplacés par des tracés différents, dont le principal défaut est l'uniformité et la monotonie.

Dans le décor des églises nouvelles, le placement de bons vitraux, dans le chœur et dans une bonne partie de l'église, doit précéder la polychromie de celle-ci. Cette polychromie est et doit être influencée par les vitraux, surtout dans les voûtes où des tons trop foncés ou trop clairs s'accentuent davantage encore, en alourdissant ou en amaigrissant les moulures.

Quant aux monuments anciens, on ne peut s'opposer au placement de vitraux conformes aux données de l'archéologie et et de l'iconographie chrétienne. Ces vitraux ne présentent pas les dangers que redoutent les adversaires de la polychromie de ces édifices. A plus forte raison, le rétablissement des vitraux doit précéder, dans tout monument ancien, le rétablissement de la polychromie.

Il est à souhaiter, enfin, que nos peintres-verriers continuent à s'inspirer des meilleures traditions belges et étrangères des belles époques, tout en se gardant de certaines aberrations d'Outre-Manche et d'Outre-Rhin : l'emploi de tons pesants et opaques ou bien de couleurs indécises qui rappellent l'aniline, le jus de myrtille, etc. Nous avons eu récemment l'occasion de déplorer ces tendances dans les vitraux d'un de nos meilleurs peintres-verriers.

La section passe à l'examen de la 15e question :

15° Question. — *Quelle était l'ornementation des manuscrits provenant des ateliers des anciens Pays-Bas au XVme et au XVIme siècles?*

M. J. Destrée résume son étude sur l'ornementation des manuscrits à la fin du XVe et du XVIe siècle ; le temps faisant défaut, il continuera sa lecture demain, si le temps le permet.

L'influence française et flamande se fait sentir de part et d'autre, et très souvent, au commencement du XVIe siècle, il est impossible de désigner à quelle école les enluminures appartiennent.

Il y a eu différentes écoles d'enlumineurs, l'école de Tournai, celle de Bruges, celle de Gand. Les principales notes caractéristiques de la première moitié du XVe siècle de l'école flamande sont communes à l'école de Bruges, à celle de Tournai et même aux centres français.

C'est :

1° l'emploi de la lettre rustique, au lieu de la lettre gothique qui se trouve abandonnée ;

2° le décor de la marge, différentes couleurs sur fond uni ;

3° déjà l'emploi des fleurs; celles-ci sont mêlées plus tard à des rinceaux. A la dernière phase, on a un fond de couleur qui sert à recevoir des fleurs. Ces fleurs sont le lis, la pensée, etc. En général, elles sont très bien étudiées d'après nature, il n'y a guère qu'une seule fleur qui n'a pu être rendue en modèle : la rose.

4° le style de la décoration architecturale : celle-ci n'a pas un caractère gothique, c'est un gothique de fantaisie.

5° un autre élément intéressant est la reproduction des bijoux et, comme élément pittoresque, des oiseaux, etc., quelquefois des paons.

6° des inscriptions, comme le commencement d'une prière, en bistre sur fond de couleurs.

Enfin 7° l'imitation des tissus italiens ou de notre pays.

Tels sont les points caractéristiques de la décoration des manuscrits à la fin du XVe siècle.

La séance est levée à 10 heures 1/4.

Séance du Jeudi 14 Août 1902.

La séance est ouverte à 8 ½ h. du matin.

Au bureau sont présents : MM. le chanoine VAN DEN GHEYN, *président ;* PAUL BERGMANS, *secrétaire-rapporteur ;* HENRI FRAEYS, *secrétaire-adjoint.*

Ont signé la liste de présence : MM. CAMILLE TULPINCK, le chanoine VAN DEN GHEYN, vicomte DE GHELLINCK, CHARLES ARENDT, JOSEPH GIELEN, PAUL VAN DE WALLE, ALFRED BESNARD, DUTILLEUX, JOSEPH HUBERT, JEAN VAN RUYMBEKE, EMILE DELIGNIÈRES, FERNAND DONNET, PAUL BERGMANS, JOSEPH COUCKE, ALEXANDRE FLEBUS, LOUIS DE BUGGENOMS, EMILE STURNE, HENRI FRAEYS.

M. C. TULPINCK donne lecture du vœu présenté à la séance d'hier et à la teneur duquel se sont ralliés MM. DONNET et VAN RUYMBEKE. L'assemblée adopte ce vœu qui est ainsi conçu :

La 2ᵉ section émet le vœu :

1° de voir publier par le Gouvernement un guide-programme comprenant un résumé de la polychromie monumentale, des données sur les procédés, des conseils pouvant s'appliquer lors de la découverte d'anciennes peintures, enlèvement de la chaux, exposition à la lumière, etc.

2° de voir procéder à un examen général attentif des polychromies, afin de les fixer et de les sauver de la destruction complète.

3° de voir le Gouvernement imposer préalablement à tout projet de restauration l'obligation de s'assurer si le badigeon, les meubles, même les murs élevés postérieurement à la construction de l'édifice, ne cachent pas des peintures.

16ᵉ Question. — *Existe-t-il, en Belgique ou dans d'autres pays, des peintures sur verre (fixés-peints) en plusieurs plaques serties en plomb ou de toute autre manière ?*

M. DELIGNIÈRES explique à quelle occasion cette question a été présentée.

Il existe à Abbeville, à l'église Sᵗ-Wulfrand, des verres appelés autrefois églomisés, aujourd'hui fixés-peints. Le nom d'églomisé vient de ce qu'un encadreur du XVIᵉ siècle, M. Glomy, avait eu

l'idée de mettre des filets dorés sur le verre même; ces verres églomisés sont peints par derrière, puis fixés; ils ont reçu d'abord les lignes, puis ont été recouverts de lamelles d'argent, d'or, etc. Or, la peinture en question est, à n'en pas douter, un fixé-peint, elle représente le couronnement de la Vierge, est datée de 1525 et a été offerte par un batelier; c'était la coutume autrefois, au commencement de l'exercice. Il y a une particularité toutefois: ordinairement le fixé-peint a été fait pour des sujets de petite dimension, retable, etc. Or, ce tableau, le plus grand qui soit connu, a environ 1 mètre de hauteur sur 70 centimètres de largeur, les lamelles ont dû être raccordées avec du plomb (il y a 63 morceaux) et l'encadrement est composé d'ornements de la Renaissance.

Reste, maintenant, la question: les membres de cette section n'ont-il pas rencontré dans leurs recherches de ces fixés-peints ?

M. J. Destrée répond que M. Nyffel-Anciaux s'est occupé spécialement de cette question. Il y a des églomisés à l'église de Léau.

M. le chanoine van den Gheyn dit qu'il y en a à Gand également. Il serait peut-être intéressant de faire un relevé de tous ceux qui se trouvent en Belgique.

M. Gielen soumet deux fragments de verre sertis en gros plomb. Ils proviennent des baies des petites nefs de l'église romane d'Alden-Eyck-lez-Maeseyck. Malheureusement tous ces anciens vitraux ont été brisés par les ouvriers et remplacés depuis 65 ans par des vitraux modernes.

19e Question. — *Rechercher les origines de la fabrication des dentelles, leur introduction en Europe et spécialement dans les Flandres; spécifier leurs diverses espèces et leur importance artistique, industrielle et commerciale.*

M. Arendt. Parmi les produits de l'industrie textile, la dentelle occupe un rang des plus élevés, tant sous le rapport technique, qu'au point de vue artistique. « La dentelle, dit un archéologue allemand (1), est la fleur de tous les arts industriels. » Dans les Flandres spécialement, où l'industrie dentellière constitue, depuis

(1) Semper, *Geschichte des Entwickelungsganges der spitzen.*

cinq siècles, une source précieuse de bien-être pour la classe ouvrière, elle a produit de véritables merveilles d'adresse et de bon goût (¹).

A la dernière exposition universelle de Bruxelles, la collection de dentelles anciennes de Bruges, de Malines, de Bruxelles, etc., a provoqué l'admiration générale. Et cependant, combien peu de visiteurs se sont préoccupés de l'intéressante question de savoir où, quand et de quelle façon la dentelle a pris son origine !

Or, quiconque a suivi attentivement le développement des arts et manufactures pendant le cours des siècles, aura remarqué que tout se tient et s'enchaîne, et il aura constaté le fait qu'il n'y a guère de procédé technique ni de forme artistique, qui n'aient déjà eu leur prototype en des temps antérieurs. De là le dicton « sans tradition point d'art ».

Nous avons pris à tâche, dans cette étude, de rechercher les origines de la dentelle, l'époque de son introduction en Europe, et spécialement dans les Flandres, ainsi que les signes distinctifs des diverses variétés.

***

Les livres de l'ancien et du nouveau Testament (²), ainsi que ceux des auteurs grecs et romains, parlent fréquemment d'un tissu exceptionnellement fin et transparent appelé « Byssus », fabriqué en Egypte avec le fil de la plante à lin, du nom de *linum usitatissimum*. Il servait à envelopper, du temps des Pharaons, les corps embaumés des défunts de distinction. La qualité la plus recherchée

---

(¹) Aujourd'hui même, la Belgique a quasiment le monopole de cette fabrication, dont le produit s'élève annuellement à des millions de francs. D'après une statistique officielle, elle a occupé en 1899, 49,158 femmes et 114 hommes, travaillant à domicile. Les plus grands centres de production se trouvent dans la partie flamande du pays. En comptant par arrondissement, on a noté pour Bruges 6391 dentellières (la ville de Bruges y entre pour 3394), pour Thielt 6597, pour Roulers 4422, pour Dixmude 3253, pour Courtrai 2770, pour Ypres 2207, pour Alost 8692, pour Termonde 3851, pour S[t] Nicolas 2625, pour Gand 2469. Dans la province d'Anvers, Turnhout pour 1562; dans le Brabant, Bruxelles pour 1419. Les provinces de Namur et de Luxembourg ne comptent que quelques centaines de dentellières. La broderie sur tulle occupe, en outre, 1652 ouvrières travaillant à domicile, à Lierre, S[t] Nicolas et Anvers. Ensemble près de 50,000 ouvrières. En 1899, l'exportation montait à 777,000 francs et l'importation n'était que de 381,000 francs.

(²) Exod. XXVI, XXVIII, XXXV. — Proverbes, XXXI, 19, etc.

était fabriquée dans la Delta de l'Egypte et plus tard en Syrie. Elle était d'une transparence telle qu'on l'appelait « linea nebula » ou « ventus textilis » et l'extrême finesse de son fil lui valut même le nom d' « opus araneum ». On en usait spécialement pour envelopper la tête des défunts de marque (*sudarium*) [1].

Mais nonobstant son prix élevé, ce léger tissu entra bientôt dans la toilette des riches. Composé originairement d'une chaîne et d'une trame, on y introduisit peu à peu des dessins au moyen de points formés par des croisements de fils, parfois se succédant ou entremêlés. Déjà le prophète Isaïe fait mention d'artistiques réseaux que portaient les Dames Egyptiennes, et Hérodote rapporte que les prêtres et les notables d'Egypte portaient des tuniques *(sindones)* en byssus artistique. Virgile [2] parle d'un tissu surfin en lin *(sinus crepantis carbascos)*. D'après Pline [3], les Egyptiens excellèrent encore dans la confection de filets ou réseaux polychromés artistement ornés de perles et portés en guise de voiles par les femmes étrusques et grecques. Le livre des Rois fait mention d'entrelacs en forme de filets, ornant le temple de Salomon. Enfin les peintures funéraires égyptiennes et celles décorant des vases grecs nous font voir des robes d'apparat, faites de réseaux à chaînettes ou au crochet, avec rebords brodés de motifs d'or, d'argent ou de couleurs diverses.

Ces premiers rudiments de la passementerie aux fuseaux se trouvent également sur des bas-reliefs assyriens et babyloniens, grecs et romains. La variété de passements à point coupé, appelée « Macramé », se fit sous la domination des califes arabes. (V. plus loin fig. II.). La fabrication consiste dans le tressage de fils parallèles, en leur donnant une position oblique alternant de droite à gauche.

De l'Egypte et de la Syrie, la fabrication des luxueux tissus de Byssus passa dans la Grèce, en Orient et en Italie.

Divers auteurs font mention d'une statue en marbre blanc,

---

(1) La longueur des *bandes de byssus* qui avaient enveloppé, pendant plus de 3,000 ans, les traits de *Ramsès II* fut tellement prodigieuse, que toutes les personnes admises au dépouillement de cette intéressante momie, ont pu en recevoir des fragments.

(2) Æn. XI, pp. 775, 776.

(3) Plinius, Cfr. XIX, p. 1.

trouvée à Portici, figurant Diane habillée à la mode des dames romaines. La robe est bordée d'une espèce de passement assez semblable au point [1] moderne.

Ce qui a favorisé le plus efficacement notre étude sur ce point, c'est l'examen des nombreux suaires, tuniques, vêtements sacerdotaux et passements, en byssus [2] retirés de sépultures coptes à Achmin (Panopolis), dans la haute Egypte et le rapport publié, il y a sept ans, sur la nature des reliques textiles du Ier siècle, conservées dans les trésors des diverses cathédrales d'Europe [3].

Ce sont : *a*) à Aix-la-chapelle, la « Camisa ou tunica B. M. V. », en fin byssus, avec bordures brodées ; *b)* le « Sudarium Domini » en byssus, dans le trésor de l'église de Cornelymünster ; *c)* à Cologne, les « involucra byssina », qui servent d'enveloppe aux reliques des trois Mages ; *d)* des tissus en byssus ouvragé, aux trésors des cathédrales de Trèves, de Prague, de Mayence, de Chartres, etc.

La preuve que la fabrication du Byssus s'est continuée à travers le Moyen Age est fournie, entre autres : 1° par les délicats passements figurés sur des dyptiques polychromés italiens du Ve siècle; 2° par la célèbre tunique de Charlemagne, brodée sur byssus, et conservée dans la riche collection du sénateur Kulmann de Hanovre. Elle a la coupe des *tunicellae* des diacres en usage au Xe siècle. L'encolure et les épaules portent un ornement à jour brodé au point coupé. A son bord inférieur est attachée une authentique (*schedula*) en parchemin, portant l'inscription : « *Subercula regis Caroli, Hradlfridus notarius.* » Elle avait été donnée par le sultan Al-Raschid à Charlemagne, qui la porta aux grandes céré-

---

(1) En dentelle, comme en broderie, on a coutume d'appeler « point » une figure, régulière, dont les contours sont formés par le fil, et bouclés aux sommets par l'emploi d'épingles (Voir fig. XVII.).

(2) La plupart des Musées d'Europe en possédent aujourd'hui des spécimens. Feu le Dr Bock, qui a dirigé une partie des fouilles, a fait don au Musée provincial de Trèves de son importante collection de tissus coptes. Les passements au point coupé et les broderies sur byssus qu'on y admire, notamment sur les tuniques de prêtres, sont de toute beauté. Parmi les passements blancs, datant du IIe ou du Ve siècle, on découvre de précieux motifs de dentelles presqu'aussi développés que ceux inventés mille années plus tard à Venise et à Bruges (Voir fig. I.).

(3) *Die textilen Byssus-Reliquien des christlichen Abendlandes*, von Dr Franz Bock. Aachen, 1895.

monies; 3° par le linceul de S[t] Cuthbert, en byssus brodé, exhumé au XII[e] siècle, et décrit par un témoin oculaire ([1]). Le tissu est bordé d'une frange de la longueur du doigt, surmontée aux deux bouts et sur les côtés d'une broderie travaillée dans l'étoffe même, et figurant des oiseaux et autres animaux, séparés par des arbres; enfin 4° par la chasuble de l'évêque Nikita et des tuniques du XII[e] et du XIII[e] siècle se trouvant aux trésors de San Marco à Venise, du Latran à Rome, etc. ([2]).

Nous sommes arrivés au XV[e] siècle, où la passementerie à l'aiguille et aux fuseaux ([3]) florissait en Italie.

***

Par les citations qui précèdent, nous croyons avoir fait ressortir la filiation non interrompue d'idées, existant entre les premiers réseaux et tissus ouvragés en byssus *(opus araneum)* des Egyptiens et les passements artistiques en lin d'une rare finesse fabriqués à la main à Venise ([4]).

C'est spécialement des passements à point coupé ([5]) avec franges, travaillés aux fuseaux que s'est développée la vaporeuse dentelle ([6]). La désignation de travail « aux fuseaux » tire son origine de la petite bobine en bois ou en os très lisse autour de laquelle le fil est enroulé, ce qui permet de travailler avec un fil très long et de le tenir propre ([7]).

([1]) *Libellus de admirandis beati Cuthberti miraculis*, par Reginald, moine à Durham (publié en Angleterre, en 1835.)

([2]) V. Ch. Linas. *Anciens vêtements sacerdotaux*. Paris, 1860.

([3]) Le plus ancien document connu sur les réseaux et passements aux fuseaux (fuxo, fuso, fuselli, osso) date de 1493. C'est un acte de partage des sœurs Sfory-Visconti de Milan.

([4]) Dans l'ornementation de la tunique ci-dessus décrite de Charlemagne et conservée à Hanovre, le chanoine F. Bock a cru découvrir le prototype des passements fabriqués plus tard à Venise.

([5]) Voir fig. II.

([6]) V. Dreger. *Entwickelungsgeschichte der spitzen*. Wien, A. Schmoll, 1901.

([7]) Le fuseau (Kloppel) a trois parties : la *poignée* ou manche, la *casse* ou bobine et la *tête* perforée d'une rainure circulaire. Enroulé sur la casse, le fil passe dans la dite rainure, où il est fixé par 4 ou 5 tours, et va s'attacher en haut du métier à de grosses épingles, fichées exprès pour le soutenir (Comp. *Eléments d'archéologie*, par le chanoine Reusens, tome II). « Au fond, le principe du travail aux fuseaux, dit Dreger (Histoire du développement de la dentelle, p. 174), consiste dans l'unisson du tressage, du filage et du tissage ».

Les premières dentelles furent fabriquées au XVIe siècle, à Venise et presque simultanément à Gênes et à Florence.

Des nombreuses collections de modèles pour dentelles, publiées en Italie, nous ne citerons que celles de Firenzuolo (1520-1530), Vicellio (1525), Zoppino (1530), Valvassore (1552), Pagan (1546), Le Pompe (1557) (1), Calepino (1563), Vinciolo (1587) (édité aussi à Paris et à Liège), Parasole (1597), Sansovino, etc. — Et, chose curieuse qu'on ne s'explique que par le précoce développement de l'imprimerie, en Allemagne, le premier recueil de modèles de passements parut déjà en 1527, à Cologne, chez Pierre Quentel. Le galon en passementerie de la collection Le Pompe de Venise marque clairement le passage du passement à la dentelle à redents ou à crénaux (Merlo, Merletto, Nähzacke). Ces redents sont ou triangulaires, ou semi-circulaires, ou en étoile ou trilobés (cette dernière forme dérivant de la palmette grecque). Quant au fond ou réseau de la dentelle, il est souvent exécuté au point coupé, soit par l'extraction du fil vertical *punto tirato*, soit par l'élimination simultanée du fil de la trame et du fil vertical *punto tagliato* ou *di Genua*. Le réseau est alors consolidé par un point noué à l'aiguille. Notons en passant que, dans le futur développement de la dentelle, ces formes ainsi que les fleurs du fond subissent tout naturellement l'influence du style dominant de l'époque.

Dans les dentelles vénitiennes, on distingue, en outre, le *punto tagliato a fogliami* (dont tous les contours sont en relief, avec fleurs contenant une infinité de jours délicats et entourés d'un picot) (2), le *punto a fogliami a relievo* (qui a deux picots superposés) (3), le *punto a groppo* ou *gropari* (fait avec des fils noués ensemble à la manière des franges du macramé (4) de Gênes), le *punto a maglia quadra* (en usage pour fonds à mailles quadrangulaires), le *punto Burato* (pour broderies sur canevas), le *punto di Venezia* (merveilleux travail à l'aiguille), le *punto a reticella* (fait en tirant les fils de l'étoffe, soit en exécutant

---

(1) « Opera non meno bella che utile et necessaria, e non piu redute in luce. »

(2) Picot signifie *lien*, *engrêlure*, petit point très étroit au bord des dentelles.

(3) Ce point fut recherché pour les aubes, rochets, colerettes, nappes d'autel, etc.

(4) Les mots « recamare » et « recamar », servant en Espagne à désigner les passements brodés, sont aussi d'origine arabe (mauresque).

la dentelle au feston), enfin la ***guipure en relief***, exécutée avec de la cartisane [1] à l'aiguille et aussi aux fuseaux (Voir fig. IV.).

***

A quelle époque l'industrie des dentelles fut-elle importée dans les Flandres ? Les historiens sont en désaccord à ce sujet. Séguin [2], auteur français, donne, pour la production de la dentelle à l'Ouest de l'Europe, la priorité à la France. Il fonde son opinion sur ce fait que nulle part ailleurs on ne trouve des portraits de personnages portant des dentelles plus anciens qu'en France. Mais un examen minutieux semble avoir démontré que ces peintures figurent plutôt des ouvrages de passementerie identiques à ceux figurés sur d'autres tableaux, antérieurs à l'invention des vraies dentelles (Portraits de Guillaume le Riche, du XVe siècle (voir fig. V.), de Carlo Cravalli, 1493, dans la galerie de Berlin, etc.) [3].

Un auteur anglais, Mrs. Bury Paliser [4] affirme que la France, l'Angleterre et l'Allemagne ont appris des Flandres l'art de faire les dentelles [5]. Cet avis est partagé par le professeur Dreger de Vienne [6]. Il est d'ailleurs de notoriété publique que, grâce à leurs institutions démocratiques, les Flandres jouissaient déjà, au XIVe et au XVe siècle d'une civilisation relativement avancée. La ville de Bruges entretenait, à cette époque, avec Venise des relations commerciales très suivies, de sorte que nous croyons pouvoir admettre, qu'à moins d'y avoir déjà été pratiquée auparavant ou simultanément, l'art de fabriquer des dentelles a été introduit à Bruges vers le XVe ou XVIe siècle par les Vénitiens.

Ce fut indubitablement grâce à l'adresse [7] et à l'esprit artistique innés des Flamands, et aussi grâce à la qualité supérieure du

---

(1) Mince lanière en parchemin, recouverte d'un fil de soie, d'or ou d'argent.

(2) *La dentelle.* Paris, Rotschild, 1875.

(3) Les gorgettes de mailles d'argent de Chypre, mentionnées dans un inventaire des ducs de Bourgogne de l'an 1393, sont aussi de simples passements au point coupé.

(4) *History of laces.* Edition française à Paris, chez F. Didot, 1890.

(5) Excepté pour le point d'Alençon.

(6) *Entwickelungsgang der spitzen.* Wien, 1901.

(7) Déjà du temps des Romains, les Flandres possédèrent d'habiles tisserands et d'intelligents cultivateurs (Dr G. Grupp. *Alt und neue Welt*, 1901, p. 542).

lin [1] cultivé dans les Flandres, que la nouvelle industrie y prit un developpement prodigieux. Des artistes flamands de grand renom rivalisèrent dans le dessin des modèles [2].

Entravée, dans la seconde moitié du XVIe siècle, par la désastreuse guerre d'Espagne, cette industrie ne tarda pas à reprendre un nouvel essor après la mort de Philippe II (1598).

Ce ne furent pas seulement les dentelles de Bruges qui acquirent une grande renommée, mais aussi celles d'Ypres, de Gand, d'Anvers, et plus tard de Bruxelles. Leur exportation en France et en Angleterre fut tellement importante, que les gouvernements de ces pays crurent devoir s'y opposer par des édits. Ainsi, en 1766, l'exportation en Angleterre avait atteint un chiffre annuel de 50 millions de frs. (Mrs. Bury Paliser).

Les dentelles de Malines (voir fig. VIII.), de Turnhout et de Lierre se reconnaissent au gros fil plat et luisant qui borde les contours des fleurs.

La dentelle d'Anvers, appelée *Pottenkant*, se caractérise par un motif en forme de vase, mêlé dans le dessin.

Valenciennes (voir fig. X.), *Ypres*, *Bruges*, *Menin*, *Courtrai*, *Gand* et *Alost* produisent des dentelles au fuseau à la fois légères et solides. Les fleurs sont faites simultanément avec le fond. Une variété de dentelle de *Valenciennes* est faite d'un seul fil et d'un seul fuseau. Une autre variété, dont les festons sont ornés de grelots et de sonnettes, s'appelle *Campane*; elle rappelle les réseaux égyptiens. Il y a encore la guipure appelée *neige de St Paulien*, dont le dessin en relief est fait d'un gros fil tordu enroulé de soie, d'or ou d'argent.

Les guipures de *Mons* et de *Binche* ressemblent à celles des Flandres. Les dentelles de *Grammont* et *d'Enghien* sont en soie noire.

La dentelle de *Bruxelles*, la moins ancienne, occupe le premier

---

(1) On admet que la plante à lin, cultivée dans les terrains d'alluvion des Flandres, est la même que celle cultivée, dans des conditions identiques de sol, aux environs de Venise et dans le Delta de l'Egypte, c'est-à-dire le *linum usitatissimum*.

(2) Déjà en 1561, des dentellières flamandes furent recrutées par une dame saxonne, nommée Barbe Uttmann, pour implanter l'industrie des dentelles en Saxe.

rang. Elle se distingue par l'extrême finesse de son fond et la délicatesse des fleurs. (Voir fig. IX.).

La France offrit à l'industrie des dentelles un champ d'exploitation vaste et fertile. Encouragée, dès le début, par Catherine de Médicis et, plus tard, par Colbert, Mazarin et Louis XIV, cette industrie y prit un développement étonnant. Le point coupé de Venise avec rosettes et étoiles prévalut au début; plus tard, la France eut, pour les dentelles extra fines, des spécialités très recherchées, le point d'Alençon (1) ou de France, celui d'Argenton (tous les deux plus ou moins semblables au point de Bruges), les points du Havre et de Dieppe, les blondes en soie noire de Méran-lez-Lyon (2), de Caen, de Chantilly, de Bayeux (3) et d'Arras. En 1785, la Normandie occupait 20,000 dentellières; en 1851, ce chiffre s'élevait à 60,000. Le fil se tirait principalement de Harlem et de Saxe.

Ce furent les refugiés français, flamands et brabançons qui importèrent l'industrie des dentelles en Angleterre (4). Ce qui caractérise le dessin des dentelles anglaises et irlandaises, ce sont les feuillages et les abondantes fleurs de fond à mailles irrégulières. Sur la dentelle dite d'Honiton, les fleurs sont appliquées en broderie. (Voir fig. XII.) Un recueil de modèles parut à Londres en 1534. Ce fut sous le règne d'Elisabeth qu'apparut la mode des dentelles jaunes, bleues et avec fil d'or.

Les plus anciennes dentelles russes ont un cachet oriental; quant aux modernes, elles sont une imitation de celles de Bruges.

Les dentelles de Schleswig et du Danemark imitent celles du Brabant.

L'Espagne et le Portugal fabriquent des blondes et des macramés. Les Flandres leur avaient appris les points à l'aiguille et aux

---

(1) Le point d'Alençon, avec emploi d'un crin dans le bordage des contours, fut introduit par Colbert. L'édit de Nantes avait chassé 4000 dentellières d'Alençon, émigrées en Hollande, dans l'Allemagne du Nord et jusqu'en Bohème. Après le massacre de la St Barthélemy, 2000 dentellières françaises se fixèrent en Suisse. Une lettre de Colbert, datée de 1682, permit d'introduire en France des dentelles flamandes.

(2) Appelées bisette.

(3) Appelées mignonette, grenadine.

(4) Aujourd'hui encore les noms de beaucoup de fabricants de dentelles du Devonshire attestent leur origine flamande (Mrs. Bury Paliser).

fuseaux. Les dentelles dites « nonains » d'Espagne sont des modèles de délicatesse et de bon goût.

Les dentelles de Hollande se distinguent par leur extrême solidité.

Une des curiosités du Musée de La Haye est la chemise avec dentelles aux fuseaux de Guillaume-le-Taciturne (1533-1584). En Hollande et en Angleterre, les dentelles noires furent de mode chez les hommes.

Pour aider à distinguer le genre des diverses dentelles, nous croyons utile de donner encore la figuration graphique des principaux *points* employés dans leur fabrication [1] (Voir fig. XVII.).

***

C'est au XVII[e] et au XVIII[e] siècle que le commerce des dentelles fut le plus florissant; ces coûteux tissus de luxe entraient non seulement dans la toilette des femmes, mais aussi dans celle des hommes.

Sur les beaux portraits de cette époque, nous admirons aujourd'hui encore les fines dentelles des fraises, collerettes, grands cols rabattus, cravattes, jabots, manchettes, rabats sur les tiges des bottes et des jarretières, des rosettes sur les souliers, etc.

Au XVII[e] siècle, le luxe des dentelles était monté à son apogée, notamment aux cours de France et d'Angleterre. Les sommes qu'il dévorait étaient effrayantes. Les chroniques rapportent que le cardinal de Rohan, lorsqu'il officiait aux grandes fêtes de Versailles, portait une aube estimée 100.000 livres et que l'archevêque de Cambrai possédait quatre douzaines de manchettes du prix de 4000 livres la paire.

Après la mort d'Elisabeth d'Angleterre, on trouva dans sa garderobe 300 robes garnies de dentelles. Dans les comptes de la garderobe de Charles I d'Angleterre, figurent 994 yards de dentelles des Flandres, pour 12 cols et 24 manchettes, ainsi que 600 yards pour chemises de nuit!

En 1625 ce roi dépensa 37,000 livres pour dentelles. Charles II portrait une cravatte de 550 livres, Jacques II en eut une de 500 livres.

---

[1] *Die textile kunst* par le prof. D[r] G. SEMPER 2[e] édition, 1878. Munich, chez Fr. Bruckmann.

Les prix si élevés qui précèdent se justifient, si l'on tient compte du coût exorbitant de la matière première et de la main-d'œuvre.

Voici quelques données positives à ce sujet. Le fil exigé pour le point de Bruxelles est fait avec le lin cultivé à *Hal* et à *Rebeck-Rognon* en Brabant, ainsi qu'aux environs de *Tournai* et de *Courtrai*. Le rouissage (Dörren) a lieu à Courtrai. Les eaux de la Lys contribuent, croit-on, à donner au lin les qualités requises. Le filage se pratique dans des caves, un air sec pouvant rendre le fil cassant. Le fil est tellement fin qu'on a de la peine à l'apercevoir à l'œil nu. (Il rappelle l'*opus araneum* d'Egypte). On ne laisse pénétrer dans l'atelier qu'un rayon de lumière, qui tombe directement sur la quenouille (Spinnrocken). Ce fil se vend de 12500 à 20000 frs. le kilog. (¹). A l'exposition de 1855, il y avait une Valenciennes fabriquée à Ypres, du prix de 2000 fr. le mètre. — Notons que, pour une dentelle de seulement $0^m.05$ de large, il faut parfois de 200 à 300 fuseaux et que les plus grandes largeurs en exigent jusqu'à 800. Notons de plus qu'en travaillant 12 heures par jour, une dentellière payée 3 frs ne fait que $0^m.008$ par semaine.

Aujourd'hui, comme autrefois, les bonnes dentelles, qu'on continue à fabriquer à la main en Belgique et en France, sont toujours d'un prix élevé.

On se rappelle encore la splendide robe sortie des ateliers d'Alençon, exposée à Paris en 1859. Napoléon III l'acquit, au prix de 200,000 frs, pour l'impératrice qui la fit transformer en rochet, et l'offrit au Saint-Père. En Italie on ne fait plus guère aujourd'hui que des dentelles en soie.

L'Espagne a conservé la spécialité des dentelles en or et argent.

Quant aux dentelles fabriquées en Saxe, en Bohême et au Tyrol, elles sont, en général, de moindre qualité.

Les collections les plus renommées d'anciennes dentelles se trouvent au musée Kensington de Londres, au musée des arts décoratifs, à Leipzig, au musée de Gruuthuuse, à Bruges et au musée ethnographique de Vienne.

(¹) Rapport officiel de l'Exposition de 1855.

A Luxembourg, la collection de dentelles du presbytère de l'église N. D. mérite d'être visitée (¹).

Communication de M. l'abbé P. VAN DE WALLE au sujet de la 5ᵉ question.

Il y aurait lieu, dans les musées ou tout au moins dans une partie de ceux-ci : d'opérer le classement des objets d'une manière différente de celle adoptée aujourd'hui, et de s'efforcer de reconstituer au moyen de ces objets des appartements de styles variés et reflétant la vie d'autrefois.

Qu'on ne considère pas toutefois comme un but à atteindre la réunion de toutes les œuvres d'art dans les musées, il vaut mieux se contenter de les restaurer, s'il y a lieu et de les conserver là où ils se sont trouvés auparavant.

M. le chanoine VAN DEN GHEYN déclare partager quant à ce dernier point, l'avis de M. van de Walle.

M. DONNET rappelle que de semblables reconstitutions d'appartements ont été faites au musée d'Amsterdam.

M. DELIGNIÈRES voudrait voir réunir en un musée, non les œuvres d'art elles-mêmes, mais les reproductions de celles-ci. En France, on a commencé déjà au musée du Trocadero ; on y trouve des reproductions en dimensions identiques ; en Belgique, on pourrait réunir en un musée les moulages des objets d'art intéressants.

M. ARENDT ajoute quelques mots. Ces moulages ont cet avantage, en outre, d'être un objet d'échange entre les différents musées ; on a commencé à Dusseldorf.

(¹) La même Eglise possède :

a/ un *antependium* brodé, don de Marie de Montmorency, 2ᵈᵉ femme du comte de Mansfeld († 1570) ;

b/ un *antependium* brodé, donné par la comtesse de Schoemberg ;

c/ un Pluvial brodé, marqué M. P. E. ;

d/ un Pluvial brodé, en argent, daté de 1661 ;

e/ un Pluvial brodé, donné par Louis XV ;

f/ un Pluvial brodé, donné par la mère du roi de Pologne Stanislas ;

g/ d'anciennes aubes, bordées de dentelles.

Plusieurs de nos anciennes églises de campagne sont encore en possession de trésors textiles. L'église paroissiale de Vianden, entre autres, possède un « corporal », bordé d'une charmante mignonette de Valenciennes, et une « chasuble » brodée du XVᵉ siècle, ornée d'un Christ sur la croix et de figures de Saints.

M. le baron Bethune fait remarquer qu'il existe un semblable musée au palais du Cinquantenaire à Bruxelles et, depuis vingt ans, il y a une société internationale des échanges de moulages. Quant à la proposition de M. van de Walle, il faut considérer que les musées ne sont pas seulement des endroits de visite agréable, mais doivent servir à l'instruction des artisans du métier ; or, en suivant ce projet, on en arriverait à disséminer les objets de mêmes catégories en des endroits différents. Il y a donc là deux avantages distincts à prendre en considération.

M. le chanoine van den Gheyn est d'avis que cette réunion des objets de même catégorie est un excellent moyen d'instruction, et cette méthode de classification est parfois nécessaire, notamment pour la collection des objets de ferronnerie au musée de Gand.

Communication de M. Donnet au sujet des récentes démolitions faites à Anvers.

Il s'agit du dégagement et de la restauration de l'ancienne Boucherie et de la conservation de l'antique mur du Bourg. En quelques jours, on a jeté à bas toute la partie du XV[e] siècle. Mais y a-t-il nécessité à dégager la boucherie ? Elle n'a pas été construite dans cette idée-là. La partie inférieure seulement est ornée et la partie supérieure est simple. Ce qu'il y a lieu de détruire seulement, ce sont les deux bâtiments modernes adossés à la Boucherie et il importe de lui conserver son caractère architectonique. Il voudrait voir l'assemblée donner son avis et émettre un vœu dans ce sens.

L'assemblée exprime un vœu ainsi conçu : « Le Congrès d'archéologie et d'histoire, regrettant les démolitions récemment exécutées aux environs de l'ancienne Boucherie à Anvers, émet le vœu : 1° de voir conserver les restes de l'antique mur du Bourg ; 2° de ne pas dégager entièrement la Boucherie, mais de la débarrasser simplement des bâtiments modernes y adossés et plutôt de leur donner un cadre en rapport avec son caractère architectonique ».

M. le chanoine van den Gheyn exprime le souhait de voir traiter dans un prochain congrès la question du dégagement de nos monuments.

La séance est levée à 10 heures.

Mémoire de M. Joseph Hubert, relatif à la 11[e] question.
(Voir p. 256.)

QUEL EST L'ARCHITECTE

QUI A CONÇU LE PROJET

de l'église de Sainte-Waudru, à Mons ?

MESDAMES, MESSIEURS,

La question dont nous allons avoir l'honneur de vous entretenir a été introduite au Congrès archéologique et historique d'Enghien ; pour en continuer aujourd'hui l'examen avec fruit, il importe de revoir ce qui a été dit alors.

« *Quel est l'architecte qui a conçu le projet de l'église de Sainte-Waudru, à Mons ?*

(Communication faite au Congrès archéologique et historique d'Enghien).

Aucune tradition sur ce projet n'avait été conservée, probablement à cause du dédain qu'on avait pour tout ce qui était gothique. Lors de la réhabilitation des styles du moyen âge, Jean De Thuin eut l'honneur d'avoir tracé les plans de notre collégiale, en raison de l'inscription que porte sa dalle funéraire : « *Jean de Thvin, officier tailleur d'image condvictevr de l'ouwraige d'architrec de ceste église, qui trépassa l'an 1556.* » Mais quand vers le milieu de ce siècle, on retrouva la date (1450) de la pose de la première pierre, la comparaison de cette date avec celle de son décès prouva que Jean De Thuin n'est pas l'auteur de ces plans : il les aurait conçus *106 ans avant sa mort !*

Plus tard, Mathieu de Layens eut la gloire de passer pour l'auteur du projet. Nous avons fait voir que le célèbre architecte de l'hôtel de ville de Louvain n'a été chargé de la direction des travaux de Sainte-Waudru qu'en 1458, et qu'alors ceux-ci, commencés depuis huit ans, étaient déjà bien avancés !

Après lui, le même honneur fut attribué de nouveau à Jean De Thuin et à Michel de Rains, maître-maçon de la ville de Valenciennes : à de Rains « *pour avoir mis et compassé en parchemin les deux patrons (plans), que l'on conserve aux Archives de l'Etat, comme les tracés qui ont servi à l'exécution du vaisseau* » ; à Jean De Thuin « *pour avoir conçu le beau projet de tour retrouvé et publié par Renier Chalon, projet conservé aujourd'hui à la Bibliothèque Royale de Bruxelles* ».

Nous avons démontré que tous ces plans étaient absolument étrangers à l'église de Sainte-Waudru, et qu'aucun ne pouvait avoir pour auteur ni de Rains, ni De Thuin. Les dénégations persistantes qui nous furent opposées, nous firent continuer nos démonstrations : à la *Société centrale d'Architecture de Belgique* (1), à la *Société d'Archéologie de Bruxelles* (2), au Congrès archéologique de Mons (3) et à celui de Malines (4). Enfin, pour en finir, nous avons envoyé à l'Exposition d'architecture de Bruxelles, les patrons des archives et les plans des églises de Mons, d'Amiens, de Malines, avec cette inscription :

« *L'examen des figures 7 à 14 donne la preuve mathématique que les* « prétendus plans originaux *de l'église de Sainte-Wandru, à Mons,* « *conservés aux Archives de l'Etat, sont : l'un, le tracé de la cathé-* « *drale d'Amiens ; l'autre, un dessin absolument étranger à ces deux* « *édifices ; le troisième, une représentation de la tour de Malines.* »

Cette déclaration n'aurait pu être contredite que par des gens qui ne savent pas lire les plans ; et comme elle ne l'a été par personne, elle nous semble, cette fois absolument admise.

Les fausses attributions ainsi écartées, nous pensons l'occasion opportune pour soumettre à la 2e section du Congrès d'Enghien la question proposée. Elle intéresse le monument le plus important de la capitale de notre province, en même temps que l'histoire de notre art national.

---

(1) Des architectes de l'église collégiale de Sainte-Waudru, à Mons, par Joseph Hubert. *L'Émulation*, organe de la *Société centrale d'Architecture de Belgique*, XIV vol., col. 6, p. 168 et 184.

(2) Annales de la *Société d'Archéologie de Bruxelles*, tome 3e (1889), p. 344.

(3) Annales de la *Fédération archéologique et historique de Belgique*, neuvième session, Congrès de Mons, 1894, pp. 283 à 299.

(4) Annales de la *Fédération archéologique et historique de Belgique*, douzième session, Congrès de Malines, 1897, pp. 32, 229, 235.

Aux explications qui précèdent, nous ajouterons qu'il n'existe pour élucider la question que des extraits des comptes des dépenses, fort heureusement mis au jour par M. Léopold Devillers, conservateur des archives de l'État ([1]).

Nous en reproduisons textuellement, ci-après, les extraits auxquels se rapporte notre exposé ; puis, afin qu'on puisse les embrasser, d'un coup d'œil, nous en formons un tableau qu'il ne faut pas perdre de vue pour l'intelligence de ce qui va suivre. — C'est un aide mémoire résumant les noms et les qualités des maîtres-ouvriers, le but de leurs réunions, la date, le prix et l'emploi des journées qu'ils ont faites.

« *A Jehan Huwellin*, maistre machon de Haynnau, pour avoir « estet oudit lieu de Mons, avœcq aultres appellés, le samedj, « dimence, lundj, mardj et merquedj, premier, ij, iij, iiij et v^e^ jour « de march l'an xlviij (1449), *pour prendre advis de commenchier à « ordonner et mettre en fourme l'ouvraige dessus dit :* ouquel terme « de v jours, il a eubt pour chacun jour au-deseure de ses dépens « et ossi de son cheval : xx^s^, sont . . . . C^s^

« *A Michiel De Rains*, maistre machon de Valenchienes, pour « avoir estet évictés avœcq le dit maistre Jehan, au comand. de « mesdites demoiselles (du chapitre) audit lieu de Mons, *pour avoir « son advis* pour le termes des dis v jours audi pris ; monte, parmy « xxv^s^ qu'il eult pour payer le leuwage de son cheval au-deseure « desd. despens et frais . . . . vj^l^. v^s^

« *A Jehan Le Fèvre*, maistre machon de la dicte ville de Mons, « *pour avoir estet avœcq le dit maistre* par l'espasse des dis v jours, « a esté délivret . . . . xl^s^. ^t^.

« Pour despens fais par les dis maistres et avœcq Hellin De Sars « qui les accompagna ou termes des v jours, viij^l^, et pour leurs « chevaux, ivij^s^, sont . . . . x^lib^. xvij^s^.

Un autre article est ainsi conçu :

« Au dit maistre *Michel De Rains*, pour avoir mis et compasset « en parchemin. *Ij, patrons de la manière del ouvrage qu'il appertenra à faire, seloncq son advis, sour le plache de le dite trézorie « et coer;* a estet payet ij guillarmus de . . . . iiij^l^. ^t^.

([1]) *Mémoire historique et descriptif sur l'église de Sainte-Waudru, à Mons*, par M. Léopold Devillers, 1857, page 14. Cet intéressant ouvrage étant devenu rare, nous reproduisons les dits extraits à l'annexe A.

Tableau résumant les extraits des comptes relatifs aux maitres ouvriers, depuis le 1er Mars 1449 jusqu'en 1457, année de la mort de Spisokin.

DATES.			DÉSIGNATION DES MAITRES OUVRIERS et des journées faites par eux.										OBSERVATIONS.
			Jehan Hurellin, maitre-maçon de Hainaut.	*Michiel de Rains*, maitre-maçon de Valenciennes.	*Jehan Le Fevre*, maitre-maçon de la ville de Mons.	*Hellin de Sars*, charpentier.	*Jehan Spiclin*, maitre-ouvrier de l'église.	*Gille Pole*, maitre-maçon de Brabant.	*Piert Pole*, (ou Piérart), fils du précédent.	*Gilon Moreau*, d'Ecaussines, malt. de carrier.	*Mathieu de Layens* maitre-maçon de Louvain.	*Antoine*, maçon de Hainaut.	
1449	Mars	1, Samedi	1	1	1	1							*Jehan Hurellin*, appelé pour prendre « *advis de commenchier a ordonner et mettre en fourme l'ouvrage* ». A été payé 20 sols par jour. *Michiel de Rains*, invité pour avoir son « *advis* ». A été payé 20 sols par jour. Pour deux plans, il a reçu en plus 2 guillaumes. *Jehan Le Fevre, pour avoir été avec le precedent.* A été payé 8 sols par jour. *Hellin De Sars*, a accompagné les dits maitres. Son gage est confondu avec d'autres dépenses.
		2, Dimanche.	1	1	1	1							
		3, Lundi	1	1	1	1							
		4, Mardi	1	1	1	1							
		5, Mercredi	1	1	1	1							
1450	Janvier.	31					1						*Prestation de serment* pour être maitre ouvrier et avoir la charge des ouvrages de l'église. Aux gages de xlˡᵇ par an, avec les draps de la grande livrée et sa demeure.
	Février.	5, Jeudi				1	1						*Voyage a Bonne-Esperance* pour voir la grandeur du chœur et sa forme.
						9	9						*Visite des églises* de Tournai, Lille, Grammont, Bruxelles, Louvain, Malines et *avis* par écrit.
		15, Dimanche.			3	3	3	4	4		5		*Avis* donné à Mons sur la conclusion de la devise de l'œuvre.
	Mars.	1, Dimanche.			1	1	1	1	1	1	1		*Visite* de la place de l'œuvre et *avis* donné par écrit.
		2, Lundi			1	1	1	1	1	1	1		
		3, Mardi			1	1	1	1	1	1	1		
		9, Lundi											*Commencement des travaux.*
		13, Vendredi											*Pose de la première pierre.*
	Juillet.	5, Dimanche.			1			1			1		*Vérification d'une partie des fondations.*
		6, Lundi			1			1			1		
		7, Mardi						1			1		
1457							Décès.						*Année de la mort de Jehan Spisckin.*

Les préliminaires qui précèdent étant posés, nous abordons la question.

Vers le milieu du XVe siècle, les chanoinesses du Chapitre noble de Sainte-Waudru, trouvant lourde, vieille et démodée leur église qui datait de 1169, résolurent de la remplacer par une basilique de style ogival, lequel était alors dans tout l'épanouissement et la splendeur de la période flamboyante. C'était une colossale entreprise, mais le Chapitre était riche. Rien que les apprêts de sa réalisation ont dû donner lieu à bien des préoccupations, bien des calculs, bien des visites de monuments en vue du projet, car c'était de la réussite du projet que devait dépendre celle de l'édifice que le Chapitre voulait des plus beaux. Enfin, au commencement de 1449, les préparatifs de la reconstruction étaient assez avancés pour que le Chapitre envoyât des messagers engager une grande partie des chanoines de Sainte-Waudru résidant à Bruxelles, à venir « *visiter la place et avoir advis de le manière de réédification* ».

Il avait convoqué pour la même réunion Jean Huwellin, maître-maçon de Hainaut ; Michel De Rains, maître-maçon de Valenciennes ; Jean Le Fèvre, maître-maçon de la ville de Mons et Hellin De Sars, charpentier.

Comme nous venons de le voir :

Huwellin était appelé « *pour prendre advis de commenchier à ordonner et mettre en fourme l'ouvraige* » ;

De Rains, « *pour avoir son advis* » ;

Le Fèvre et De Sars, « *pour accompagner les dits maîtres* ».

Ces ouvriers se trouvaient sur les lieux du 1er au 5 Mars.

Cinq des chanoines de Bruxelles arrivèrent à Mons, le lundi 3, et y restèrent le lendemain.

On le voit, c'était une de ces consultations que l'on avait coutume de faire au moyen âge, avant d'entreprendre l'exécution d'un travail important : les dirigeants réunissaient des maîtres-ouvriers renommés et on examinait, on discutait le projet.

L'exécution de celui-ci allait commencer ; les registres préparés pour inscrire les dépenses de la reconstruction, « *Quayers des ouvrages* » le disent, car ils ont pour titre « Chi.... après.... le « coustenge de l'église.... *commenchiée à réédifier de nouvel an* « *march l'an 1449* ».

Pourquoi a-t-on reporté en Mars 1450, ce commencement de la réédification ?

Le choix de Mars dans les deux cas s'explique ; c'est, dans notre pays, le mois le plus favorable pour entamer de grands travaux. Mais ce qui ne s'explique pas, c'est que, alors que l'élan était donné, que les maîtres-ouvriers avaient été consultés, que les chanoines résidant à Bruxelles, « *avaient visité la place et reçu avis* « *de la manière de réédification* », on ait tardé à sortir du provisoire.

Rien n'indique pourquoi, ni ne le laisse supposer.

Après « *le constenge* » de la visite des maîtres-ouvriers, « *les quayers des ouvrages* » restent muets pendant onze mois, jusqu'au 31 Janvier 1450. C'est à cette date qu'apparaît Spiskin pour prêter serment, voyager, assister, le 15 Février et le 2 Mars, à de nouvelles consultations, commencer les travaux sept jours après, et préparer la pose de la première pierre. Elle eut lieu le quatrième jour suivant, le 13 Mars 1450.

Pour rechercher l'auteur du projet, nous n'avons pas d'autres renseignements que ceux qui précèdent.

On a cru reconnaître dans deux plans des tracés de l'église de Sainte-Waudru ; on les a attribués à De Rains, parce que, d'après les comptes, « *il a mis et compasset en parchemin deux patrons* « *(plans) de le manière del ouvrage qu'il appertenra à faire selon* « *l'avis adont (alors) pris* ». Mais nous avons prouvé que les dessins des archives n'ont aucun rapport avec notre collégiale ; et que faire de De Rains l'auteur du projet, en s'appuyant sur le texte des registres des dépenses, c'était déduire de ce texte ce qui ne s'y trouve pas ; il dit en effet que De Rains a été appelé *pour donner son avis*.

De Sars et Le Fèvre aussi n'ont été que consultés.

Au contraire, Jean Huwellin, les mêmes comptes l'affirment, était convoqué pour recevoir du Chapitre avis de commencer à ordonner et mettre en forme l'ouvrage. Or qui ordonne, qui fait exécuter l'ouvrage, si ce n'est l'architecte ? Et qui fait le projet si ce n'est encore l'architecte ? Il en a toujours été et il en sera toujours ainsi ; la logique le veut. Il convient que celui qui a conçu le livre en surveille l'impression. Toutefois rien n'est absolu dans le monde, l'entente entre ceux qui font bâtir et l'architecte peut

cesser. Le comte de Hainaut, dont Huwellin était le maçon, a pu avoir plus particulièrement besoin de ses services. C'est ce qui est probablement arrivé, puisque nous voyons un autre maître-maçon prêter serment et entrer au service du Chapitre, le 31 Janvier 1450, pour commencer l'exécution le 9 Mars suivant. Ce nouveau maître ne s'est occupé, entre ces deux dates, que des voyages et probablement des préparatifs de l'exécution mais nullement du projet qu'il avait trouvé tout fait.

Huwellin, toujours cité le premier dans les articles de recettes, était probablement le principal maître de la province, puisqu'il était celui du comte de Hainaut, position qu'il occupait depuis 11 ans. Il y avait été appelé par des lettres très élogieuses de Philippe, duc de Bourgogne, le 13 Juillet 1438, en remplacement de Jean Spiskin, qu'elles déchargeaient de son office. Je dis donc encore que, selon toutes les probabilités, Huwellin est l'architecte qui a conçu le projet de l'église de Sainte-Waudru, mais je ne l'affirme pas, parce que les comptes ont des lacunes.

M. le comte DE MARSY, président. — Je remercie M. Hubert de la communication qu'il vient de nous faire et je le félicite de sa persévérance à poursuivre ses études. Elles ont aidé à l'histoire de la collégiale de Mons ; et ont fait connaître le plan le plus ancien de l'incomparable cathédrale d'Amiens, et celui qui est à suivre pour l'achèvement de la belle tour de Saint-Rombaut, à Malines.

Je viens, Messieurs, de recevoir de M. A. Boghaert-Vaché, empêché d'assister au Congrès, un travail qu'il publie dans l'*Indépendance belge* de ce matin, sur la question qui nous occupe. Il conclut que Jean Spiskin est l'auteur du plan de l'église de Saint-Waudru. M. Hubert pourrait-il nous donner son avis à ce sujet ?

M. HUBERT. — M. le Président, ainsi que vous, j'ai reçu, à l'ouverture de la séance, le journal où M. Boghaert-Vaché annonce sa découverte de l'achitecte de Sainte-Waudru. Je n'ai fait que le parcourir, mais je puis en partie répondre à vos désirs ; car l'attribution à Jean Spiskin, loin d'être nouvelle, date d'une quarantaine d'années.

Cela me conduira à dire d'abord quelques mots de Louis Dethuin,

premier auteur de cette découverte, qu'il publia, en 1862, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons* (¹).

Vers cette époque, il se fit, au Conseil provincial du Hainaut, un revirement en faveur de la nomination d'un architecte provincial, alors que jusque-là, cette administration avait confié son service d'archictecture à ses commissaires-voyers d'arrondissement. L'un de ceux-ci, Louis Dethuin, se mit sur les rangs et imagina de publier une espèce de thèse sur l'architecture et l'archéologie. Pour la partie architecturale, il choisit la question de l'escalier de Sainte-Waudru, à laquelle 35 ans de discussions et d'essais malheureux avaient donné un grand retentissement. Sans mandat, il fit l'attaque des travaux que l'architecte Ch. Sury y exécutait, et présenta un contre-projet. Je le laisse parler pour que vous puissiez, plus exactement apprécier et juger : « Mes observations, « dit-il, n'ont nullement pour but la critique, en ce que le mal est « aujourd'hui réparable.... Je signalerai les défauts de l'ouvrage « en construction, ou mieux en démolition et je dirai pourquoi les « projets mis en avant jusqu'à ce jour, n'obvient pas à ces défauts, « et ne tendent malheureusement qu'à les rendre à jamais « irréparables. (P. 16).... On va plus loin, on veut appliquer le « remède à côté du mal en créant de nouvelles ruines au milieu de « celles qui embarrassent déjà le monument ». (P. 17).... La « reconstruction du grand escalier de l'église de Sainte-Waudru « est une question qui est loin d'être résolue, ou pour mieux dire, « qui est sur le point de recevoir une plus mauvaise solution que « la première.... J'ai donc pensé qu'il pouvait être opportun de « présenter les résultats de mes études sur cette question. En « toute humilité j'avouerai, cependant, que j'ai cru en ceci « accomplir un devoir. La tour de l'église de Sainte-Waudru est « l'œuvre de mes ancêtres, moins que tout autre je ne pouvais « garder le silence. Je viens donc non seulement indiquer les « résultats que l'on obtiendrait, au point de vue artistique, par la « réalisation des nouvelles dépenses votées, mais encore ceux qu'on « pourrait atteindre en se livrant à de nouvelles études, et en « modifiant les projets..... Les dessins ci-annexés présentent mes « idées dans tout leur développement..... Nous espérons, par ce

(¹) Tome III, 1862, pp. 4 et 113.

« travail, avoir donné une solution raisonnée de la question. « Nous la soumettons avec confiance à l'appréciaton des amis « sincères des arts et des esprits éclairés qui s'occupent de la « conservation de nos grands monuments du moyen âge. »

Dans un travail adressé à la Ville, à la Province et à l'État, en 1892, et publié avec plans à l'appui, dans le Rapport de la Députation permanente du Conseil provincial du Hainaut, session de 1897 [1], j'ai examiné les différents projets successivement présentés pour le dit escalier. J'ai reconnu que « le projet de « Louis Dethuin, est une reproduction du premier projet de « Van Gierdegom, avec ses défauts aggravés, reproduction « augmentée de deux rampes coûteuses, en même temps qu'inutiles, « car elles auraient fait double emploi. »

En effet, le contre-projet de Dethuin est la *copie* d'un travail publié et présenté au Conseil provincial, 24 ans plus tôt, par l'architecte Van Gierdegom, travail qui n'avait pas été admis.

Ce qui précède suffit, croyons-nous, pour vous montrer qu'en cette occasion, où il s'agissait de son amour-propre et de ses intérêts, Louis Dethuin fut plagiaire, hableur et peu scrupuleux. Il prend le projet de l'architecte Van Gierdegom, et s'en sert pour chercher à s'emparer des travaux de l'architecte Sury. Il se vante, parle de son humilité et se réclame des Dethuin ses ancêtres, dit-il.

Voyons maintenant la thèse archéologique, *la découverte*.

Des maîtres qui ont travaillé à Sainte-Waudru, Spiskin est l'un des mieux connus. On peut suivre ses traces durant 25 ans, de 1432 à 1457, année de sa mort. Nous connaissons aussi la date de son entrée au service du chapitre ; c'est le *31 Janvier 1450*, il importe de la noter.

D'autre part, c'est du *1er au 5 Mars 1449* que les chanoines, les chanoinesses et les maîtres-ouvriers avaient été réunis, Huwellin, « *pour prendre advis de commenchier à ordonner et mettre en fourme* « *l'ouvraige* », les autres, pour donner leur avis. C'est alors que le projet avait été discuté.

Ces dates ne peuvent être contredites par personne.

Il faut donc admettre que Spiskin n'est pas l'auteur du projet

---

[1] P. 364.

ou que le projet a été terminé un an environ *avant* d'être commencé !

On tombe facilement dans l'absurde, quand on veut discuter contre l'évidence.

Comme tantôt, laissons parler Dethuin : « J'avais, dit-il, peu « d'espoir d'arriver à un résultat *affirmatif* quand je voulus revoir « avec plus d'attention les consoles qui, à l'extérieur, décorent les « contreforts du chœur ».... (P. 114.) Alors il aperçoit, sur un de ces culs-de-lampe sculptés, un personnage qui le frappe : « Ses traits « sont graves et annoncent un certain âge. Son menton est rasé et « ses joues renfoncées semblent accuser la perte des dents.... Le « doute me paraît donc impossible, et déjà le lecteur a reconnu « l'auteur des plans, le premier architecte du monument.... Le « nom et les traits de Spiskin, le maître de l'ouvrage assermenté « de l'église de Sainte-Waudru, sont connus : nos compatriotes et « les amis des arts peuvent contempler cette grande célébrité « montoise ! » (P. 117.)

Il faut croire le lecteur bien naïf, et l'être beaucoup aussi, pour oser lui présenter de pareilles insanités à propos d'un sujet historique.

Louis Dethuin, pour faire preuve d'érudition et détourner l'attention du lecteur, a produit quantité de citations, même à côté. Il a tronqué les textes en y supprimant ce passage important : « *Huwellin avait été appelé pour prendre advis de commenchier à* « *ordonner et mettre en fourme l'ouvraige* » ; il les a dénaturés en insinuant, contrairement à la vérité, que De Rains avait pris le rôle principal et en déclarant que Huwellin ne s'était occupé des travaux que sur demande spéciale, en qualité de conseil ou d'expert. (P. 7.)

Ceux qui avaient étudié l'histoire de la construction de Sainte-Waudru n'ont pris au sérieux ni le projet d'escalier plagié, ni l'attribution à Spiskin inventée pour s'approprier une découverte, et personne n'a jugé utile de les critiquer.

Je ne pousserai pas plus loin, Messieurs, l'examen de l'intrigue qui nous occupe ; je crois avoir suffisamment montré ce qu'elle vaut. Le Conseil l'a appréciée en ne nommant pas Dethuin à la place d'architecte provincial.

J'en arrive à l'article de l'*Indépendance belge.* Je n'y rencontre que des reproductions de ce qu'a publié Louis Dethuin, mais j'y

remarque l'annonce de la publication prochaine, d'un travail de l'honorable M. Boghaert-Vaché, basé sur des « *documents existant* « *dans les archives de Lille, de Valenciennes, de Bethune et sur* « *d'innombrables monographies d'édifices religieux et civils* ». Je crois qu'il y a lieu et je propose d'attendre cette publication qui promet d'être importante pour l'histoire de notre collégiale.

M. le Président. — Je remercie encore M. Hubert, et si personne ne demande la parole, je considérerai sa proposition d'ajournement comme acceptée (*Adhésion*).

Voici la reproduction du travail de Louis Dethuin dont il vient d'être parlé.

« Dissertation sur l'église de Sainte-Waudru, a Mons (*[1]).

Lorsqu'en 1449, les chanoinesses décident que leur église, *informe et grossière*, sera remplacée par une autre plus élégante, elles convoquent une assemblée générale du chapitre. Messire Henry De Jauche et Jehan le messager, vont de Mons à Bruxelles inviter MM. les chanoines forains de Sainte-Waudru à venir à Mons pour le *fait de l'ouvrage*. Ces derniers, au nombre de cinq, y sont le 3.e jour de mars 1449, et le lendemain ils dînent *au Dauphin* avec le bailli, l'avocat, le mayeur, le distributeur, le receveur, le messager et d'autres, pour 8 l. t. *compris gelée et gallentine*; il y eut grande joie.

A cette réunion du chapitre, furent entendus Jehan Huelin, maître-macon du Hainaut, Michiel De Rains, maître-maçon de Valenciennes, Jehan Lefèvre, maître-maçon de la ville de Mons, et Hellin de Sars, charpentier (*[2]).

C'est Michiel de Rains qui, pour 4 l., met et compasse, sur parchemin, deux patrons de la manière dont il appartiendra de faire l'ouvrage *selon avis pris alors*. Jehan Lefebvre l'aide pendant les cinq jours qu'il consacre à ce travail (*[3]).

(*[1]) Nous aurons besoin de rapprocher la conclusion des éléments de la démonstration, à cet effet, nous marquerons ceux-ci d'astérisques numérotés.

(*[*]) L'auteur oublie de dire que Huwellin est appelé à la réunion pour recevoir l'avis de commencer à ordonner et mettre l'ouvraige en forme et ainsi le lecteur ignore que l'on est prêt à commencer les travaux d'exécution et que le projet est par conséquent fait (pp. 297 et 298).

(*[3]) Les extraits des comptes disent que De Rains a été appelé pour *donner son avis* et qu'il a fourni deux plans. Contrairement à ces textes, Dethuin affirme

Mais les chanoinesses ne se décident pas aussi facilement, car si elles chargent des ouvrages de l'église Jean Spiskin, ce n'est que le 31 Janvier 1450, que ce *maître-ouvrier* prête serment entre les mains d'un représentant du chapitre. A partir de cette date, Spiskin porte la grande livrée, et il est logé dans une maison manable de l'église (*[4]).

A Jehan Spiskin, on adjoint Hellin de Sars, charpentier, et voilà composé le conseil directeur de l'œuvre. Ils vont, accompagnés de sire Henry de Jauche, visiter les églises de Tournai, Lille, Grammont, Bruxelles, Louvain, Malines, mettent 9 jours à 3 chevaux, dépensent 35[l]. 10[s]. ; et ils donnent leur avis sur *cette visitation.*

De leur coté, les chanoinesses font aussi une excursion. Six Demoiselles vont à Bonne-Espérance, le 5[e] jour de Février 1450, en compagnie de Messire Henry, le bailli du chapitre, Godefroid Clowet, *maître Jean Spiskin*, Hellin De Sars, le Receveur, et plusieurs autres, *pour mesurer la grandeur du chœur de l'église de cette abbaye*, et voir sa façon. Elles dépensent pour tous frais 11[l]. 15[s].

Peu de jours après cette excursion, un nouveau conseil du chapitre est convoqué et a lieu en même temps qu'une réunion de maîtres d'œuvre. Trois artistes étrangers y figurent ; ce sont : Gille Pole, maître-maçon du duc de Brabant, son fils Pierre, et

---

que ces plans sont faits, séance tenante, par De Rains et que celui-ci est aidé, pendant les cinq jours qu'il consacre à ce travail, par Jehan Le Fèvre, maître-maçon de la ville de Mons.

Ces interprétations inexactes, ne résistent pas à un simple examen ; d'abord De Rains n'aurait pu commencer à résumer les idées communes qu'après la conférence, il aurait donc été dans l'impossibilité d'y travailler pendant les cinq jours qu'elle a duré. En outre, si Jehan Le Fèvre avait aidé De Rains pendant cinq jours, il aurait été payé spécialement, comme l'a été De Rains. Mais il est probable que ces plans ont été apportés, sinon ils n'auraient pas été payés séparément ; car tout ce que les maitres ont fait du 1[er] au 5 Mars leur a été réglé uniformément.

(*[4]) Le texte est plus précis. C'est pour avoir la charge des *travaux* et non pour faire le *projet* que Spiskin est nommé et prête serment : « Che jour, fist serment « en cappitle en le main de Jehan Leleu, comme baillieu de cappitle, maistre « Jehan Spickin, pour y estre maistre ouvrier *ayant la charge des ouvrages qui se « feront* en la dite église, à gages de XI[li]. par an, *avœcqz les draps de le grande « livrée* ou cas que cappitle en feroit, en ossi sa demeure en l'une des maisons « manable de l'église alans à leuwer, la plus nécessaire pour le dit maistre Jehan « et pour le bien des dis ouvrages qui y seront à faire. » (Notes de J. Hubert.)

Mahieu De Leens, maçon de Louvain. *Ils travaillent pendant les journées des 16 et 17 Février, avec Jehan Lefebvre, maçon de la ville de Mons, Jehan Spiskin et Hellin De Sars ; et ils donnent leur avis sur la conclusion de la devise de l'œuvre* (*3).

Le dimanche, 1er Mars, Gille Pole, son fils Pierre, et Mahieu De Leens arrivent de nouveau à Mons. Cette fois, ils sont accompagnés de Gillon Moreau, d'Ecaussines. Le lendemain, ces maîtres, *toujours accompagnés de Spiskin et de Hellin De Sars, visitent la place de l'œuvre*, mettent leur avis par écrit, et l'après-diner répondent au chapitre.

Le lundi, 9 Mars, les travaux sont commencés ; et le vendredi suivant, deux chanoinesses et deux enfants nobles posent la première pierre. Ce jour, il est donné un pourboire de 63 sous aux ouvriers, et l'on a bu un lot de vin en la maison de maître Jehan Spiskin *où fut Monsieur le Baily et autres pour voir les devises de l'œuvre.*

Voici donc les travaux en voie d'exécution ; on a démoli la trésorerie, la crypte, et une partie du chœur de l'église romane à laquelle on veut substituer une église ogivale. Les fondations ont été tracées, les tranchées ouvertes, et les maçonneries sont commencées. Elles se font en grès de St-Denis, de Stambruges, de Bray, de Gottignies, et des bruyères de Mons Leur exécution est conduite avec activité, et déjà vers la fin de Juin elles sont suffisamment avancées pour qu'on les ait critiquées ; des défauts ont même été signalés. Une vérification est donc devenue nécessaire ; immédiatement Jehan le messager va quérir, à Bruxelles, maître Gille Pole, et à Louvain, maître Mahieu de Leens. Il met trois jours pour faire sa course. Le lundi, 6 Juillet, ces maîtres et Jehan Lefebvre visitent *en long et en large les fondations, et font relation en réponse aux Demoiselles et au conseil du chapitre que l'ouvrage est très bien, et mené à mesure selon le devis dont ils*

(*3) Le texte est plus précis : « A Maistre Gille Pole maistre machon de Brabant, « mandet à Mons le dimence XVe jour dudit mois, (et non le 16 et 17, la réunion « n'a duré qu'un jour) pour avoir son advis, avec aultres sur le *conclusion de le* « *devise* (projet) del œuvre vijl. iiijs.

« Puis pour les despens d'iceulx maistres, avec eulx, ledit maistre Jehan « Spiskin, Hellin De Sars et aultres del église pour eulx compagnier xijl. ». (Note de J. H.).

avaient la copie chirog., sans y avoir en épaisseur, en longueur, ni en largeur, quelque défaut.

Ce fut en 1451 que les premiers piliers en pierres furent posés. Les chanoinesses décident alors que l'édifice sera construit en pierres d'Ecaussines qui seront livrées, *toutes sculptées*, par Gilles Moreau que nous avons vu accompagner Pole et De Leens dans leur visite du 2 Mars 1450.

Très probablement à partir de 1451, De Leens est attaché à la direction des travaux d'une manière permanente; mais c'est seulement en 1458, un an après la mort de Spiskin, qu'il est reconnu comme étant le maître de l'ouvrage du neuf chœur. Il touche pour cette charge, *comme Spiskin*, des gages fixes et annuels : 34 l. quand on travaille, 17 l. quand on ne travaille pas; ses gages échoient le 6e jour d'Avril; il a de plus 20 sous par jour pour frais de route et de séjour.

En 1457-58, Mahieu a été payé pour 26 journées; en 1458-59, il a touché une livre pour être venu à Mons, et une livre pour avoir assisté au règlement du compte de Gilles Moreau. Pour les deux années suivantes, on n'a aucune donnée, mais pour 1461-62, on sait que De Leens a reçu 17 l.; les travaux étant interrompus. Pour les années 1462 à 1466, les documents ne disent rien sur la part que De Leens a prise dans la direction de l'œuvre; cependant il paraît que sa dernière visite des travaux a eu lieu vers 1466.

Jean Spiskin était mort en 1457. De Leens a donc dirigé les travaux du chœur pendant neuf années (*6).

Après De Leens, on voit qu'Antoine, maître-macon du Hainaut, visite l'ouvrage le 20 Novembre 1484, et le 19 Novembre de l'année suivante.

La construction du nouveau chœur ne fut terminée que vers l'an 1502. Il fut pavé, l'année suivante, en carreaux d'Ecaussines.

Il a donc fallu 52 ans pour élever cette partie de l'édifice, évidemment l'une des plus belles et des plus remarquables. Longtemps avant la fin de cette période, Huelin, De Rains, Lefebvre, Spiskin, De Leens, Pole, n'existent plus. Huelin, Lefebvre et Pole ne se sont d'ailleurs occupés des travaux que sur des demandes spéciales, en qualité de conseils ou d'experts. De Rains

---

(*6) Moins de huit ans, au maximum (du 31 Janvier 1450 à 1457). (Note de J. H.).

a dressé, sur l'espace de cinq jours, deux plans qui lui ont été payés 4 livres ; Spiskin, maître-ouvrier, a été chargé de la direction des ouvrages depuis leur commencement jusqu'en 1457 ; De Leens a été attaché en 1458 à la direction des travaux, aux gages annuels de 34 livres, en jouissant d'une indemnité de 20 sous par jour de frais de séjour et de déplacement. En 1457-58 (l'année de la mort de Spiskin), il a reçu cette indemnité pour 26 jours ; en 1458-59, il ne l'a touchée que pour un jour ; en 1461-62, il n'a pas visité les travaux qui étaient interrompus. Tel est le résumé des renseignements précis que l'on possède sur la direction artistique des travaux de l'église de Sainte-Waudru, au XVe siècle, grâce aux recherches et aux écrits consciencieux de M. Léopold Devillers.

Ces renseignements sont précieux, à la vérité, mais, il faut en convenir, ils sont bien peu concluants pour attribuer à Mahieu De Leens ou à Gille Pole la rédaction du devis de l'œuvre de l'église de Sainte-Waudru, puisque la première fois qu'ils sont appelés par le chapitre, et qu'ils sont à Mons les 15 et 16 Février 1450, c'est pour donner *leur avis sur la conclusion de ce devis* (*7). Or qu'était *le devis* ou *devise*, aux XIVe, XVe et XVIe siècles ? *C'était un projet graphique accompagné d'une description écrite indiquant un travail à faire et l'estimation de ce travail.* On ne sait si au XIIIe siècle le maître de l'œuvre faisait le devis général de tout l'ouvrage qui lui était demandé, mais *ce qui est certain, c'est que pendant le* XIVe *et le* XVe *siècle chaque chef de corps de métiers était souvent appelé à faire un devis de la portion des travaux qui le concernait.*

Quant au *maître de l'œuvre*, c'était l'artiste, l'homme de métier qui dirigeait toute la construction dans ses moindres détails, car, par *œuvre*, on entendait tout ce qui constituait l'immeuble et le meuble d'un bâtiment depuis les fondations jusqu'aux tapisseries, aux flambeaux, aux menus objets mobiliers.

Le maître de l'œuvre était laïque, il appartenait à un corps, et il commandait à des ouvriers qui fesaient tous partie de corporations, dont les rapports avec les chefs étaient définis, les heures de travail déterminées, les salaires réglés et garantis par les jurés.

(*7) Nous avons dit, à la première page, qu'on a attribué le projet à De Layens, il n'a jamais été question de l'attribuer à Gille Pole. (Note de J. H.).

Il est fort difficile de savoir aujourd'hui quelles étaient exactement les fonctions du maître de l'œuvre au XIIIe siècle. Les documents que l'on possède et qui peuvent jeter quelques lumières sur ce point ne sont pas antérieurs au XIVe siècle. A cette époque, l'architecte n'est appelé que comme homme de l'art, que l'on indemnise de son travail personnel.

A ces renseignements, que nous empruntons au *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du* XIe *au* XVIe *siècle*, l'auteur M. Viollet-Leduc, ajoute que *toujours*, à côté de tous les grands édifices religieux, il existait une maison dite de *l'Œuvre*, dans laquelle logeait l'architecte, et les maîtres-ouvriers qui, de père en fils, étaient chargés de la continuation des ouvrages.

Si, connaissant ces usages, nous reprenons succintement chacun des faits que nous avons énumérés d'une manière détaillée, nous voyons qu'après avoir fait dresser, au mois de mars 1449, par Michel De Rains, deux plans indiquant la manière d'établir l'ouvrage sur la place de la trésorerie, et le chœur à démolir, les chanoinesses semblent ne plus s'occuper de leur grand projet. Ce n'est que le 31 Janvier 1450, qu'on voit un nommé Jehan Spiskin prêter le serment requis pour être maître-ouvrier *ayant charge des ouvrages* (*8).

Le 5 Février suivant, ce maître et un charpentier Hélin De Sars visitent, avec six Dames chanoinesses, le chœur de l'église de Bonne-Espérance pour *en mesurer la grandeur et en voir la forme.* Peu après, Spiskin et De Sars, en compagnie de sire Henry De Jauche, visitent les églises de Lille, Tournai, Grammont, Bruxelles, Louvain et Malines. Immédiatement après leur retour, le 15 Février, Gille Pole, son fils Pierre, Mahieu De Leens arrivent à Mons, pour donner leur avis, *avec aultres*, sur la conclusion du devis de l'œuvre. Ces autres sont Jehan Lefebvre, maçon de la ville de Mons, Pierre Des Moulins, non qualifié, *maître Jehan Spiskin, Hellin De Sars et autres de l'église.*

Les maîtres de l'œuvre sont donc bien, à cette date, Spiskin et Hellin De Sars. Ils ont, pendant un mois, visité plusieurs églises,

(*8) Dethuin annonce qu'il va rassembler ses idées et il en profite pour affirmer dans son résumé, ce qui n'est pas dans le texte, que ce sont les *chanoinesses* qui *ont fait dresser* par De Rains *deux plans indiquant la manière d'établir l'ouvrage.* (Note de J. H.).

et ils assistent, à leur retour, à une réunion nombreuse où des maîtres renommés doivent se prononcer sur la conclusion du devis. Certainement ce devis a été formé avant Février 1450. Or, du mois de Mars 1449 à Février 1450 il s'est écoulé dix mois, et pendant ce temps le chapitre n'a pas perdu de vue sa grande entreprise. Après avoir fait faire le patron de la manière dont l'ouvrage doit être établi par rapport à l'église existante et aux lieux environnants, il a dû s'occuper, et s'est positivement occupé du devis de l'œuvre, c'est-à-dire, du projet détaillé des travaux.

Est-ce seulement après la rédaction de ce travail que Spiskin est admis à prêter serment, qu'il reçoit la charge des ouvrages, qu'il porte la grande livrée du chapitre, et qu'il est logé dans l'une des maisons manables de l'église? L'affirmative nous paraît probable, nous n'oserions dire certaine, car il est incontestable qu'à la première visite de Gille Pole et de Mahieu De Leens, à Mons, le devis de l'œuvre avait été formé (1) (*9).

C'est là le point important que nous avons voulu établir, le chapitre n'a recours à des artistes étrangers que pour obtenir des conseils et des avis avant de prendre ses décisions. Ses agents, ses officiers, font des propositions, mais elles ne sont admises qu'après examen sérieux et approfondi. Il s'agit d'ailleurs d'une

---

(1) Pour mieux faire apprécier quelle a pu être la part d'intervention de M. De Leens dans la direction des travaux de l'église de Sainte-Waudru, il nous parait nécessaire de rappeler ici un fait que M. Viollet-Leduc rapporte à propos de la construction de la cathédrale de Gérone, en Catalogne.

« Le chapitre de la cathédrale de Gérone se décide, en 1312, à remplacer la « vieille église romane par une nouvelle plus grande et plus digne. Les travaux « ne commencent pas immédiatement et l'on nomme administrateurs de l'œuvre « Raymond de Veloric et Arnould de Montreson. En 1316, les travaux sont en « activité, et on voit apparaître en Février 1320, sur les registres capitulaires, un « architecte désigné sous le nom de maître Henri de Narbonne. Maitre Henry « meurt, et sa place est occupée par un autre architecte, son compatriote, nommé « Jacques Javariis; celui-ci s'engage à venir de Narbonne, *six fois l'an,* et le « chapitre lui assure un traitement de deux cent cinquante sous par trimestre. » (Ce traitement équivaut à une somme de quinze cents francs de nos jours.)

(*9) Dethuin écrit que, de Mars 1449 à Février 1450, il s'est écoulé dix mois, pendant lesquels le chapitre s'est positivement occupé des détails des travaux dont il avait *fait faire* auparavant le *patron* (plan d'ensemble) et il se demande si c'est seulement après la production des détails des travaux que Spiskin intervient? L'affirmative lui parait probable, car il est incontestable, ajoute-t-il, qu'à la visite du 15 Février 1450 le devis (projet) avait été formé. Donc de l'avis même de M. Dethuin, Spiskin n'est intervenu qu'après l'exécution du projet. (Notes de J. H.).

œuvre importante que l'illustre chapitre veut rendre remarquable parmi toutes les œuvres remarquables, et pour cela il profite volontiers de l'expérience des maîtres renommés de l'époque. C'est ainsi qu'après avoir consulté le maître-maçon du Hainaut, le maître-maçon du Brabant, le maître-maçon de Louvain, il réclame plus souvent les conseils de ce dernier, et finit même, *après la mort de Spiskin*, par le nommer maître de l'œuvre du *neuf chœur*. Cependant Mahieu De Leens visite rarement les travaux, si ce n'est pendant la maladie et peu après la mort de Spiskin ; mais cela suffit, sa mission toute artistique n'ayant pour but que de donner des plans de détails et de veiller de loin en loin à ce que l'on s'y conforme. Les Dames chanoinesses sont, par ce moyen, persuadées que leurs ouvrages sont bien conduits, *selon le devis, le projet*. Elles ont dès lors confiance dans leurs maîtres-ouvriers qui tous reçoivent une *robe de la grande livrée*, c'est-à-dire, sont reconnus agents ou officiers particuliers du chapitre (*10).

C'est donc sous la haute direction de cette illustre corporation religieuse que l'œuvre s'exécute : un devis a été adopté solennellement, ce devis doit être suivi sans modification, quel que soit le talent des artistes chargés des ouvrages, quelle que soit la mode architecturale de l'époque. Que les grands maîtres de la renaissance qualifient de gothique, ou de barbare, le style du monument qu'elles élèvent à grands frais, peu leur importe, les chanoinesses poursuivent, envers et contre tous, la réalisation de l'œuvre en construction *sans aucune modification, sans aucun changement, selon le devis*.

Voilà donc comment l'exécution des ouvrages du monument que nous admirons a été soumise, pendant plus de deux siècles, à la seule volonté du chapitre noble des Dames chanoinesses de Sainte-Waudru. »

LOUIS DETHUIN.

(*10) Dethuin donne quelques explications dont le but ne se comprend pas bien et dont l'exactitude laisse à désirer. Il dit que le chapitre réclame souvent les conseils de Mahieu De Layens, que celui-ci visite cependant rarement les travaux, mais que ces rares visites suffisent à sa mission toute artistique ; qu'elles persuadent aux dames chanoinesses que leurs ouvrages sont bien conduits et leur donnent confiance dans leurs maîtres-ouvriers. Parmi ces maîtres-ouvriers, que par erreur, il met en sous-ordre sous la haute direction de De Layens, se trouve en première ligne Spiskin. — Dethuin n'altère pas les textes pour Spiskin, comme il l'a fait avec persistance pour De Rains. (Note de J. H.)

Résumons maintenant ce que nous venons de voir.

Daus les passages marqués des numéros 2, 3, 4, 5, 8, Dethuin dénature le sens des textes pour écarter Huwellin et mettre en avant De Rains et successivement, il en arrive à deux affirmations absolument fausses : *que De Rains est l'auteur des plans* et *que ce sont les chanoinesses qui l'ont chargé de les dresser*. De Rains est donc le personnage préparé pour jouer le rôle d'auteur du projet, puisque les plans lui sont attribués.

Au contraire dans le passage marqué 9, Dethuin est exact : il dit qu'avant l'arrivée de Spiskin, le projet et ses détails d'exécution étaient faits, et loin d'avantager celui-ci, il le met en sous-ordre, en inventant une haute direction qu'aurait eue alors De Layens.

Dethuin a tout préparé pour proclamer sa découverte ; mais au lieu de conclure, il recourt à Viollet-le-Duc et conduit le lecteur à la cathédrale de Girone en Catalogne.

Plusieurs mois après, Dethuin reprend la plume et publie, à la page 113 du même volume, un nouvel article sous le titre et dans les termes ci-après.

« Sur deux Sculptures de l'Église de Sainte-Waudru, a Mons.

Dans les recherches archéologiques, les circonstances les plus imprévues révèlent quelquefois des faits dont l'existence n'était nullement soupçonnée. C'est ainsi que j'ai été amené à reconnaître que certaines sculptures qui ornent l'église de Sainte-Waudru, se rapportent aux artistes qui ont conçu les plans, et dirigé les travaux de ce magnifique monument. Ces sculptures sont : une des consoles qui décorent les contreforts extérieurs du chœur, et un bas-relief placé, il y a quelque temps, dans la chapelle qui conduit du chœur à la sacristie.

Dans un écrit précédent, j'ai pu attribuer à Jean Spisquin la conception des plans de l'église de Sainte-Waudru. Les preuves que j'ai données à l'appui de cette opinion paraissent tellement positives, qu'il pourrait être très difficile, je pense, de soutenir une opinion qui tendrait à enlever à un de nos compatriotes,

l'honneur d'avoir produit l'œuvre remarquable qui décore notre vieille cité ([1]).

C'est, animé de cette conviction, et en me rappelant l'usage admis au moyen âge de représenter dans les édifices religieux, les maîtres d'œuvres qui en rédigeaient les devises, que j'ai tenté récemment une recherche dans le but de vérifier si cet usage avait été suivi à l'usage de Sainte-Waudru.

Les sculptures de l'époque ogivale sont rares à l'intérieur de ce temple. Si ce n'est un retable remarquable, nous ne pouvons guère signaler que les statues de sainte Waudru et de ses saintes filles, et quelques bas-reliefs se rapportant à des sépultures.

J'avais donc peu d'espoir d'arriver à un résultat affirmatif quand je voulus revoir avec plus d'attention les consoles qui, à l'extérieur, décorent les contreforts du chœur.

Ces consoles sont au nombre de treize. A gauche du chœur, la série commence par un ange, vient ensuite un personnage laïque, puis un ange, puis un personnage laïque, et ainsi de suite jusqu'à ce que la série se termine par un personnage laïque.

Il y a donc six anges, et six personnages laïques, car, par exception, c'est Moïse qui se trouve représenté au cinquième contrefort.

Ces sculptures ont servi de supports aux statues des apôtres, et à celle de la Vierge tenant l'enfant Jésus. Très probablement Moïse portait cette dernière statue; c'est la seule figure symbolique que nous ayons remarquée. Toutes les autres se rapportent à des personnages de l'époque de la construction du chœur (milieu du XVe siècle), qui sont revêtus de costumes bourgeois d'une certaine élégance.

Presque tous portent la cotte, le manteau, le chapeau ou le chaperon modifié suivant les différentes modes du temps en supprimant la partie s'attachant au cou, de manière à former, pour plusieurs, la coiffure si connue de Philippe-le-Bon, avec patte et cornette ou avec cornette seulement. Un seul personnage qui se trouve à droite de Moïse semble porter un costume plus riche.

([1]) Dethuin a donc changé de tactique, il a passé audacieusement du blanc au noir et substitué Spiskin à De Rains.

Le boniment qui va suivre donne une nouvelle preuve de son audace et de sa sincérité. (Note de J. H.).

Il est coiffé d'une espèce de toque disposée en bouillons ou crête de coq. Il a les cheveux élargis en touffes crépues, et il paraît représenter un homme élégant, *un coquard* ainsi qu'on les nommait alors.

Tous les costumes de ces personnages sont exécutés avec une rigoureuse exactitude, et il y a dans les figures une grande régularité de traits, une expression naturelle qui décèle l'étude. Ici certainement, le caprice n'a pas guidé l'artiste, et les soins qu'il a apportés dans l'exécution, bien que les blocs travaillés ne soient que du grès ordinaire, font penser qu'il avait un but sérieux à remplir. Ce but quel était-il ? Aucun renseignement écrit, que nous sachions, ne le fait connaître ou pressentir. De même, la tradition ne rapporte rien qui puise conduire à une solution. Il reste donc à interroger la pierre, et à analyser les différentes conjectures.

D'abord on fait cette remarque : à l'époque ogivale, les figures placées en consoles sont généralement grotesques, hideuses et même diaboliques. Très souvent elles personnifient l'esclavage, la défaite, les vices. Ici le contraire a lieu ; les vertus semblent représentées par la présence des anges, et toutes les figures de laïques paraissent être de véritables portraits. Elles ont même à cet égard des qualités remarquables pour le temps. Nous nous trouvons donc en présence d'une exception dont voici, selon moi, l'explication.

Le chapitre noble de Sainte-Waudru, en dehors de son organisation religieuse, avait une administration civile qui était composée d'un Bailly, d'un Distributeur, d'un Avocat, d'un Mayeur, et d'un Receveur général.

N'est-il pas permis de voir, dans les figures des consoles, les portraits de ces officiers de l'illustre corporation qui étaient en fonction à l'époque de l'exécution des travaux ?

Cette idée m'a paru admissible. D'abord elle justifie très bien la présence des anges ; puis, si on pouvait juger positivement des hommes par leur physionomie, on reconnaîtrait volontiers certains personnages. Mais ce qui nous a frappé, c'est la deuxième console à gauche du chevet ; la figure qui s'y trouve tracée est la seule qui ait des attributs.

Les anges comme les laïques tiennent tous des banderoles

sur lesquelles des caractères ont pu être écrits. Le personnage de la console qui nous occupe seul fait, de la main droite, un tracé au moyen d'un style. Ses traits sont graves et annoncent un certain âge. Son menton est rasé et ses joues renfoncées semblent accuser la perte des dents. Ses yeux ont une expression d'étude et de travail intellectuel ; ils ne sont pas fixés sur la banderole, mais ils semblent attirés, dans l'espace, sur un objet dont l'imagination, ou le génie, s'occupe avec certaine satisfaction. Sa tête est couverte de la toque que l'on portait au moyen âge, qui était familière à Louis XI, et que l'on recouvrait d'un chapeau ou d'un chaperon.

Le personnage que nous examinons porte encore à la main gauche une écritoire. Il est revêtu d'une cotte à manches ajustées, et fermée au cou ; par les plis, qui se remarquent sur l'épaule gauche, on reconnaît qu'il portait aussi un manteau.

Ce costume correspond entièrement à celui des maîtres d'œuvres du moyen âge : le style et l'écritoire appartiennent aux dessinateurs de cette époque. J'ai fait, à cet égard, des recherches qui m'ont amené à reconnaître dans une ancienne gravure représentant l'atelier de Baudinelli, architecte-sculpteur, qui vivait au XVe-XVIe siècle, la même écritoire que celle que tient le personnage dont il s'agit. Cette écritoire diffère de celle des calligraphes ; et ces derniers, dans les dessins du temps, ont en main des plumes portant toutes leurs barbes, et toujours, ils ont les yeux fixés sur le papier sur lequel ils écrivent.

D'un autre côté, généralement les calligraphes n'étaient que de simples dessinateurs, et nous ne voyons guère ce qu'ils pourraient avoir à faire ici.

Le doute me paraît donc impossible, et déjà le lecteur a reconnu l'auteur des plans, le premier architecte du monument remarquable que nous admirons. Le nom et les traits de Spiskin, le maître de l'ouvrage assermenté de l'église de Sainte-Waudru, sont connus : nos compatriotes et les amis des arts peuvent contempler cette grande célébrité montoise ».

Louis Dethuin.

De l'ensemble du travail que nous venons d'examiner, il résulte que Dethuin a fait non pas *une* découverte mais *deux* inventions !

La première attribue les plans à De Rains !

L'autre proclame Spiskin autour du projet !

L'une repose sur des falsifications de textes ; l'autre sur un portrait imaginaire.

Et l'une contredit l'autre !

Dans les difficiles recherches du passé, il faut puiser à des sources qui ne sont pas toujours claires, par exemple des comptes de dépenses, dont l'exactitude rigoureuse ne se rencontre que dans les chiffres. Lorsque ces comptes ont des lacunes, les renseignements que l'on en tire sont décousus et donnent lieu à des problèmes. Si, dans les documents, on introduit des erreurs volontaires qu'on dissimule le plus possible, comme l'a fait M. Dethuin, il devient très difficile de s'y retrouver. Nous avons dû recourir à des numéros et souligner le texte pour indiquer ces erreurs.

A la suite du Congrès d'Enghien, les choses en restèrent là jusqu'au Congrès d'Arlon, où la question fut discutée. Quelques jours après, le 6 Août 1899, Mr Boghaert-Vaché faisait insérer dans la Verveine (¹) ce qu'il avait dit à Arlon.

« LE MAÎTRE DE SAINTE-WAUDRU.

Le Congrès de la Fédération archéologique et historique belge, qui s'est réuni cette semaine à Arlon, avait inscrit à son programme cette question, très intéressante pour l'histoire de notre art national : « Quel est l'architecte qui a conçu les plans de l'église de Sainte-Waudru à Mons ?

Cet architecte, resté inconnu durant plusieurs siècles, nous croyons avoir établi définitivement ses titres au cours de la longue discussion qui s'est produite au Congrès le 31 juillet. Et il nous suffira de résumer ici une série de documents d'archives pour que son nom s'en dégage en quelque sorte spontanément (²).

(¹) Hebdomadaire illustré, paraissant à Mons.

(²) M. Boghaert-Vaché dira, plus loin, *qu'il a donné une base vraiment scientifique à son affirmation : L'Architecte de Sainte-Waudru fut Jean Spiskin.*

Afin de retrouver facilement alors les parties de cette base, nous les marquerons d'astérisques. (Notes de J. Hubert.)

Lorsque le très noble et très illustre chapitre de Sainte-Waudru, composé de demoiselles appartenant toutes à la plus haute aristocratie de l'Europe, eut décidé la reconstruction de l'église romane érigée en l'honneur de la patronne de Mons ou, plus exactement, « ouvrage à la trezorie et cueur » (chacun sait qu'en pareil cas on s'occupait en premier lieu du chevet), il chargea tout particulièrement de la direction des travaux un officier de son bureau, Henri de Jauche, prêtre distributeur du chapitre, et quelques-unes des chanoinesses — imitant en cela, pour ne citer qu'un exemple, le chapitre de la cathédrale de Girone, en Catalogne, nommant en 1312, quand il eut résolu de remplacer son église romane par une église nouvelle, et avant toute désignation d'architecte, les administrateurs de l'œuvre (*obreros*). Puis, en Février 1449, il envoya dans d'autres villes du pays « porter la convocation des ouvrages que on avoit intention de faire » : les chanoines forains, « conseilliers ès affaires temporelles et importantes », furent priés de venir à Mons « pour le fait dudit ouvraige », afin de « visiter la place et avoir advis de la manière de réédification » ; les *maistres machons* furent convoqués, suivant l'usage général au moyen âge, à une sorte de conférence technique. Nous n'avons certes pas besoin de rappeler ce qu'étaient ces derniers personnages : « A cette époque, a écrit M. Charles Lucas, l'architecte tel que l'avait connu l'antiquité grecque et tel que le connut la Renaissance, n'existe guère. Le mot même avait disparu ; et quand, sorti des cloîtres, l'art de l'architecture devint un art laïque, ses premiers adeptes civils portèrent différentes désignations telles que maistre masson, maistre de pierre, maçon du roy, maistre de l'ouvrage, maistre de l'œuvre, maistre des œuvres du roy ». En Belgique comme en France, semblables mentions abondent dans les documents anciens, avec le sens parfaitement déterminé qui vient d'être indiqué.

Les 3 et 4 Mars, le chapitre conféra avec cinq chanoines forains arrivés de Bruxelles. Et du 1er au 5 Mars, Jean Huelin, maître maçon du Hainaut, lequel n'avait point sa résidence dans la capitale du comté ; Michel de Rains, maître maçon de Valenciennes, qui avait travaillé en 1431 aux fortifications de Béthune, en 1440 au Quesnoy ; Jean le Fèvre, maître maçon de la ville de Mons depuis 1442 ; et Hellin de Sars ; maître charpentier en cette ville,

s'occupèrent en commun « d'ordonner et mettre en fourme l'ouvrage dessusdit ». *C'est Michel de Rains qui résuma en quelque sorte les discussions en dressant sur parchemin « deux patrons de la manière del ouvrage qu'il appartenra à faire, selon l'avis adont pris, sour le plache de la dite trezorie en coer »* (*[1]). Ces patrons — qu'on a cru jusqu'en ces derniers temps, mais à tort, posséder aux archives de l'Etat, à Mons, — cette espèce de procès-verbal



JEAN SPISKIN

graphique, disons-nous, valut à Michel de Rains, de la part du chapitre, une gratification spéciale : deux des écus d'or « nommez guillelmus », qui venaient d'être mis en circulation et représentaient trois livres tournois chacun — gratification qui paraîtra moins insignifiante si l'on songe que le plan de l'hôtel de ville de Louvain ne fut payé que cinq écus guillaume à Mathieu de Layens.

(*[1]) Nous voilà à la première partie de la base dont il est question.
Mon contradicteur, en reproduisant cet argument, emprunté à Dethuin — et inexact d'ailleurs — va à l'encontre de ce qu'il doit prouver. Si De Rains a fait les plans, comment Spiskin peut-il être l'auteur du projet ? (Note de J. H.).

Mais la puissante corporation montoise ne se considérait aucunement comme liée par le projet des maîtres. Les conférences, les études continuent ; et elles vont se poursuivre avec le concours de « *l'architecte* » *choisi enfin par les chanoinesses : Jean Spiskin* (*²).

Dès 1432, Jean Spiskin visitait comme maçon assermenté du comte de Hainaut, la maison et la forteresse de La Hamaide. En 1437, « maistre des ouvrages de maçonnerie du pays de Haynnau », il recevait 46 livres 10 sous tournois pour avoir consacré soixante-deux jours « en la visitation des ouvrages et réparations de maçonnerie à faire pour l'entretien des maisons, chasteaux, moulins et autres lieux d'icelui pays ». Et toute une série de pièces datées de 1441, scellées de son sceau et conservées aux archives départementales du Nord, à Lille, constatent que « au command de feue très puissante princhesse madame Marguerite de Bourgogne, ducesse de Bavière, comtesse de Haynnau, Hollande et Zéllande », il avait, assisté en certaines occasions par Michel de Rains, « besongnié en la ville du Quesnoy, tant à faire devise d'une tresorie que la ditte feue dame voloit avoir deseure son oratoire en sa chappielle de Sainte-Margheritte comme à marchander as ouvriers des estoffes livrer et de la pierre tailler et ossi à faire les molles servans à la ditte œuvre ». C'était donc un maître habile et de haute réputation, que certains documents qualifient d'« ingéniaire », et qui paraît d'après son sceau, être d'origine bruxelloise, nous disait au Congrès d'Arlon M. J. Th. de Raadt, le savant sigillographe.

Nommé par les chanoinesses de Sainte-Waudru, il entra en fonctions le 31 Janvier 1450. « Che jour, portent les comptes, fist serment en cappitle, en le main de Jehan Leleu comme bailleu de cappittle, maistre Jehan Spickin, pour y estre maistre ouvrier ayant la charge des ouvrages qui se feront en la dite église, à gages de XL. l. par an, avœcq les draps de la grande livrée ou cas que

(*²) Dans une discussion sur la question de savoir qui est l'architecte auteur du projet, quand le lecteur entend parler de l'architecte *choisi par le chapitre*, il est naturellement porté à croire que c'est l'architecte cherché. Il n'en est rien ici, Jean Spiskin entra en fonctions en 1450 et déjà au commencement de 1449 le projet était dressé. *Spiskin n'a donc pas fait le projet, et il n'a pas été choisi que pour conduire les travaux.* Il sera bon de se rappeler la différence, car l'équivoque se reproduira. (Note de J. H.).

cappitle en feroit, en ossi sa demeure en l'une des maisons manables de l'église alans à lauwer, la plus nécessaire pour le dit maistre Jehan et pour le bien des dis ouvrages qui y seront à faire ». Ceci, avec *le serment, caractérise bien la situation de Spiskin : le logement et la « robe » étaient presque toujours octroyés à l'architecte*, comme nous l'apprennent une foule de documents (*[3]).

Pendant la première quinzaine de Février, Spiskin, accompagné du charpentier Hellin de Sars, de chanoinesses ou de délégués du chapitre, se rend à Bonne-Espérance « pour là-endroit aviser la grandeur du cuer d'icelle église et le fachon », puis à Tournai, à Lille, à Grammont, à Bruxelles, à Louvain, à Malines, « pour là-endroit aviser les fachons des églizes, de chacune d'icelles villes ». Des rapports écrits sont adressés au chapitre, et celui-ci les soumet à des maîtres, mandés à Mons pour donner leur avis « sur le conclusion de le devise del œuvre ». A cette conférence, tenue le 15, 16 et 17 Février, sous les auspices du chapitre et à laquelle les chanoinesses se firent représenter, assistent Jean Spiskin, Hellin de Sars, Jean le Fèvre, maçon de la ville, Pierre du Moulin, « ouvrier ad ce congnoissans ». Gilles Pauwels, maître maçon du duc Philippe de Bourgogne en son pays de Brabant, son fils Pierre Pauwels et Mathieu de Layens, « machon de Louvain », — l'illustre architecte de l'hôtel de ville de la cité universitaire. Du premier au trois Mars, une dernière réunion de ces maîtres a lieu, et Gilles Moreau, d'Ecaussines, qui devra fournir les pierres de taille toutes sculptées, y prend part.

Il semble que c'est alors que fut définitivement arrêté le « devise » (*[4]), c'est-à-dire (car tel est, d'après les lexiques, le sens qu'avait alors cette expression), le projet graphique, accompagné d'une description écrite et d'une estimation au moins approchée. Et le fait que

---

(*[3]) L'équivoque revient :
Ce n'est nullement à *l'auteur de projet* que la robe et le logement ont été octroyés, c'est au *conducteur des travaux*.

(*[4]) Ces vagues suppositions sont contraires au texte qui, lui, est précis. Le texte dit : « A maistre Gille Pole, maistre machon de Brabant, mandet « à Mons le dimence xv° jour dudit mois, *pour avoir son advis, avec aultres,* « *sur le conclusion de le devise des œuvre : où il mist iiij jours, alant, besongnant* « *et retournant*, xii[l] iiij[s]. »
Donc le devis (projet) était fini puisqu'il s'agissait, d'un avis sur sa conclusion. (Notes de J. H.).

Michel de Kains et Jean Huelin — encore vivants et toujours en charge — n'avaient point été convoqués, ne s'occupèrent plus jamais de l'église, pas même lorsque, ainsi que nous le verrons bientôt et conformément à la coutume de jadis, l'on vérifia si les travaux étaient « menet à mesure le devise », *prouve que le premier projet avait été complètement ou presque complètement abandonné* (*[5]).

— La chose était fréquente d'ailleurs; citons-en quelques exemples: Jean Thierry, devenu en 1380 « maître » de la cathédrale de Troyes, avait élaboré un plan de jubé, et le chapitre avait adopté celui-ci, lorsqu'un certain Henri de Bruxelles arriva dans la ville, critiqua le projet déjà en cours d'exécution, et parvint à y faire substituer un projet nouveau. En 1517, les échevins de Béthune, après avoir fait faire par Jean Pasquier, maître des œuvres de Lille, « un get et pourtraicture en figure » du boulevard de la porte Saint-Pry, demandèrent à deux maîtres d'Arras, Guillaume Wilepin et Jean Baire, « ung nouvel patron et pourget ». Enfin, on a souvent raconté les tâtonnements qui accompagnèrent l'achèvement de la fameuse tour au Beurre de la cathédrale de Rouen : après avoir réclamé des plans multiples, les chanoines ne tinrent aucun compte de l'avis unanime exprimé par la conférence des maîtres maçons qu'ils avaient réunie, « et ils n'en firent qu'à leur tête ».

Les travaux de Sainte-Waudru commencèrent le 9 Mars 1450. La première pierre de la nouvelle église fut posée le 13 du même mois, et à cette occasion l'*on festoya chez Jean Spiskin, comme on festoyait toujours en pareille circonstance chez l'architecte* (*[6]), comme on avait festoyé le 29 Mars 1448, lors de la pose de la première pierre de l'hôtel de ville de Louvain, chez Mathieu de Layens.

Spiskin se montra constamment à la hauteur de sa tâche; il donna des preuves de son savoir faire et de son zèle que le chapitre

(*[5]) L'absence de Jean Huwelin était toute naturelle, puisqu'il avait été remplacé. Elle ne prouve pas que le premier projet avait été abandonné, attendu que c'était ce même premier projet qui était soumis à l'examen. Et c'était bien un simple examen puisqu'il n'a pris qu'un jour, et non pas trois, les autres ayant été employés au voyage de Bruxelles et de Louvain à Mons, retour compris.

(*[6]) Nouvelle équivoque :

De ce que l'on a festoyé chez Spiskin, conducteur *des travaux*, on ne peut nullement conclure que Spiskin est l'auteur *du projet*.

Tout ce qui va suivre jusqu'à la conclusion est relatif aux *travaux* et nullement au *projet*. (Notes de J. H.).

sut reconnaître. Mais les chanoinesses entendaient cependant conserver la haute direction des travaux ; et lorsque des critiques circulèrent parmi la population à propos des fondations de l'église, elles s'empressèrent de faire revenir de Louvain Mathieu de Layens et de Bruxelles Gilles Pauwels, lesquels déclarèrent au reste, « que le dit ouvraige estoit très bien et menet à mesure le devise ». Il importe de constater que l'attitude du chapitre n'avait d'ailleurs rien d'extraordinaire et qu'on se tromperait fort en y cherchant un argument contre l'importance que nous attribuons aux fonctions de Spiskin. « Au moyen-âge, dit un savant architecte que nous avons déjà cité, M. Charles Lucas, les communautés ou les municipalités qui faisaient construire ne se désintéressaient pas du soin d'exercer un contrôle vigilant sur les travaux pendant leur exécution et aussi d'apporter certaines précautions dans leur réception. C'est ainsi que les archives des cathédrales et de quelques hôtels de ville nous ont conservé les noms de constructeurs célèbres à leur époque, appelés parfois d'un endroit éloigné pour contrôler et recevoir des travaux ; et que, en cas de difficultés ou d'indécision au sujet du parti à prendre pour la continuation ou la reprise des travaux d'un édifice, on voit des chapitres de chanoines ou des collèges d'échevins faire appel à plusieurs maîtres d'œuvres pour donner, avec un certain cérémonial, des avis motivés sur les questions qui leur étaient posées ». C'est exactement ce qui s'est passé à Mons pour la reconstruction de l'église de Sainte-Waudru.

Jean Spiskin, « maîstre machon de l'église », mourut en 1457. A ce moment, la construction était fort avancée : « Déjà en 1451, constate M. Joseph Hubert, l'éminent architecte montois, chargé de la restauration de la collégiale, on établissait les piliers en pierre du chœur ; or, comme ils sont à moulures prismatiques se poursuivant sous le même profil jusqu'aux clefs de voûte, toute l'église est la continuation de ce qui était commencé. » On peut donc affirmer, de la manière la plus positive, que la tâche du successeur de Spiskin a simplement consisté à poursuivre l'œuvre d'après le plan adopté.

C'est dans la séance du chapitre du 26 Février 1458 qu'on proposa de donner un successeur à Spiskin, attendu qu' « il seroit bien expédient de avoir ung homme ayant regard aux ouvraiges del église, ydoisne et cognoissans ad ce ». Le choix du chapitre se

porta quelques semaines plus tard sur Mathieu de Layens, qui fut, à partir du 7 Avril, comme Spiskin « ordonnet et commis à l'ouvrage du neuf cuer de ladite église »...

Nous n'avons pas à continuer l'histoire de la splendide collégiale, et nous renvoyons désormais le lecteur à l'admirable *Mémoire historique et descriptif sur l'église de Sainte-Waudru*, publié par M. Léopold Devillers, il y a quelques mois encore archiviste de l'État à Mons. Il nous suffit d'avoir établi, croyons-nous : d'abord, que l'église Sainte-Waudru fut édifiée, sous la haute direction du chapitre, d'après un projet élaboré par les maîtres constructeurs les plus réputés du pays, de telle façon qu'*il serait impossible d'attribuer à l'un ou l'autre de ces maîtres la gloire exclusive de la conception architectonique* que nous voyons aujourd'hui réalisée : ensuite, que *son premier « architecte »*, lequel semble d'ailleurs avoir eu la part principale dans l'élaboration des plans définitifs, *fut Jean Spiskin* — ce Jean Spiskin qui, d'après une conjecture assez vraisemblable et conformément à un usage constaté par Viollet-le-Duc, serait représenté sur une des consoles décorant à l'extérieur les contreforts du chœur (*[7]). Mais nous ne voulons pas terminer sans résumer ici quelques pages excellentes du regretté Louis Dethuin, ancien architecte et commissaire voyer des arrondissements de Mons et de Soignies.

« L'église Sainte-Waudru, dit en substance cet auteur, est sans contredit l'un des plus beaux monuments de l'art ogival qui existent en Belgique. Construite avec unité dans toutes ses parties, elle semble l'œuvre d'une même époque, quand son édification a duré plusieurs siècles. Il y a plus : les soins apportés dans les détails de sa construction ne laissent aucune trace des interruptions et des reprises, et l'œil le plus exercé admettrait volontiers que la même main a posé et la base et le faîte, si des dates précises, scellées successivement par les générations, n'attestaient le travail de

---

(*[7]) M. Boghaert-Vaché conclut d'abord : que le projet est collectif « qu'il serait « impossible de l'attribuer exclusivement à l'un ou à l'autre » ; que devient alors la découverte ? ensuite « qu'il y a un premier architecte », lequel *semble* avoir la part principale.

Cette conclusion boiteuse ne démontre rien de l'affirmation posée.

Nous reviendrons sur celle-ci.

L'auteur va terminer son article par de nouvelles citations ; nous les laisserons, elles sont étrangères à la discussion. (Note de J. H.).

chacune d'elles dans l'achèvement de cet ensemble admirable. Le fait est peut-être exceptionnel dans l'histoire des édifices du moyen âge. Il semble qu'une même idée a dominé toute l'exécution ; que le plan, une fois adopté, a dû être rigoureusement suivi ; et que la volonté de chaque maître a dû s'incliner devant cette décision immuable. C'est que la collégiale est, en réalité, l'œuvre de l'illustre chapitre noble des dames chanoinesses de Sainte-Waudru. Le chapitre profite volontiers de l'expérience des maîtres renommés de l'époque ; mais ce sont des conseils, des avis qu'il leur demande, et leurs propositions ne sont admises qu'après examen sérieux et approfondi. Alors, ils n'ont plus qu'à donner des plans, des détails et à veiller de loin en loin à ce que l'on s'y conforme. Un « devis » a été adopté solennellement ; ce devis doit être suivi sans modification, quel que soit le talent des artistes chargés des ouvrages, quelle que soit la mode architecturale de l'époque. Les chanoinesses poursuivent, envers et contre tous, la réalisation de l'œuvre en construction, sans aucun changement, suivant le devis ! »

A. Boghaert-Vaché,

membre de la Société des sciences, des arts, et des lettres du Hainaut.

A ce qui précède, j'ai répondu dans le même journal, *La Verveine*, n° du 17 décembre 1899, ce que j'avais dit au Congrès d'Arlon.

« Une prétendue découverte de l'architecte de l'église de Sainte-Waudru.

L'auteur de l'article « *Le Maître de Sainte-Waudru* » paru dans *La Verveine* (n° 32), croit avoir trouvé la solution de la question que les Congrès archéologiques d'Enghien et d'Arlon avaient inscrite à leur programme : « *Quel est l'architecte qui a conçu les plans de l'église de Sainte-Waudru à Mons ?* »

« Cet architecte, resté inconnu durant plusieurs siècles, dit « M. Boghaert-Vaché, nous croyons avoir établi *définitivement* ses « titres au cours de la longue discussion qui s'est produite au « Congrès d'Arlon, le 31 juillet. Et il nous suffira de résumer ici « une série de documents d'archives pour que son nom s'en « dégage en quelque sorte spontanément ». — Ce « *définitivement* »

semble prématuré ; car, à ce Congrès, l'honorable publiciste paraissait être seul de son opinion, que personne d'ailleurs n'a soutenue. — Déjà l'année passée, dans une dissertation très documentée, insérée dans *l'Almanach Hachette-Lebègue*, M. Boghaert avait annoncé cette solution en ces termes : « *cet* « *architecte, resté inconnu durant plusieurs siècles*, nous croyons « l'avoir découvert, c'est Jean Spiskin ».

***

La même découverte était faite il y a près de 40 ans, par Louis Dethuin, et publiée dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons* (tome 3me, 1862 p. 1 et p. 113). Mais ni les arguments de Louis Dethuin, notre ancien collègue du Cercle archéologique, ni ceux de l'honorable M. Boghaert, ne peuvent nous convaincre. Nous sommes toujours d'avis que l'auteur du plan de Sainte-Waudru est *probablement Jean Huwellin*. C'est ce que nous avons essayé de démontrer aux Congrès de Mons, d'Enghien et d'Arlon, en nous appuyant exclusivement sur les seuls documents qui existent : les articles de comptes, mis au jour par M. L. Devillers, l'érudit archiviste. (*Mémoire sur l'église de Sainte-Waudru.*)

Rappelons-les en quelques mots.

Décidé à reconstruire son église, le chapitre envoya une convocation à Cambrai et invita les chanoines de Sainte-Waudru résidant à Bruxelles à venir à Mons « *visiter la place du chœur et avoir avis de réédification* ». Il réunit en même temps, du 1er au 5 Mars 1449, quatre maîtres ouvriers, savoir Huwellin (ou Huclin ou Hulin) maître maçon du Hainaut, appelé « *pour prendre avis* « *de commencer à ordonner et mettre en forme l'ouvrage* » ; De Rains, maître maçon de Valenciennes, « *pour avoir son avis* » ; Le Fèvre, maître maçon de la ville de Mons et De Sars, charpentier, « *pour accompagner les précédents* ».

Ces extraits des articles de comptes établissent avec certitude le but de la réunion et le rôle des invités. Les chanoines résidant à Bruxelles viennent à Mons pour connaître le projet ; *Huwellin était appelé pour prendre le commandement et mettre les ouvrages à la façon ;* les autres maîtres pour donner *simplement leur avis.* C'était là une de ces consultations fort en usage au moyen âge, lorsqu'il s'agissait de grands travaux.

D'après ces données, *les seuls qui existent*, on peut conjecturer, selon nous, que Huwellin est l'auteur du plan, puisque c'est sous ses ordres qu'il doit être réalisé, et qu'il est de règle et de saine raison de confier à un même architecte le projet et l'exécution.

Du 5 Mars au 31 Janvier 1450 suivant, il y a une lacune dans les comptes, et on ne connaît rien de ce qui s'est passé pendant les onze mois qui séparent les deux dates.

Au 31 Janvier apparaît seulement Jean Spiskin (ou Piskin), dont il n'a jamais été question jusque là. *Il fait serment pour être maître ouvrier ayant la charge des ouvrages de l'église.* Le projet étant terminé, le chapitre l'envoie visiter des églises parce que la saison ne permettait pas de commencer les travaux, et qu'il fallait se tenir au courant du progrès. On sait qu'alors le style changeait vite.



ÉGLISE DE SAINTE-WAUDRU.
Second contrefort au nord de l'abside du Chœur.

La responsabilité de la direction passe donc de Huwellin à Spiskin. Celui-ci cherche-t-il ses apaisements, le chapitre, dans sa prévoyance ordinaire, ne demande-t-il qu'à augmenter les siens, on ne saurait le dire ; toujours est-il qu'un nouvel examen du projet est décidé. Ce n'est plus Huwellin, ni De Rains, dont l'opinion favorable est déjà acquise, que l'on consulte, mais de nouveaux juges qui sont Gilles Pole, maître maçon de Brabant, accompagné de son fils, et Mathieu de Layens, maître maçon de Louvain. Le Fèvre et De Sars, qui se trouvaient à la première convocation en quelque sorte comme témoins, assistent encore, en la même qualité, à celle-ci. C'est une nouvelle consultation à laquelle Spiskin prend part. Les chanoinesses les réunissent le 15 Février « *pour donner leur avis sur la conclusion de l'œuvre* » (projet), et du 1er au 3 Mars, pour visiter la place de l'œuvre et « *donner leur avis par écrit* ». Enfin, le 9 du même mois, les travaux sont commencés, et le 13, la première pierre est posée.

Le projet était donc entièrement terminé à la date du 15 Février. C'est incontestable, comme le disent eux-mêmes Louis Dethuin (p. 19) et M. Boghaert-Vaché.

Il n'est pas moins incontestable que Spiskin n'est entré au service du chapitre que le 31 Janvier 1450 ; et qu'il n'aurait eu pour faire le projet que 4 jours (1 au 4 Février), puisqu'il a voyagé du 5 au 14. Or, un travail aussi considérable ne peut être réalisé ni en 4 jours ni même en 4 mois ; il est donc absolument impossible que Spiskin soit l'auteur du projet de l'église de Sainte-Waudru.

Ce point important étant acquis, voyons les raisons que Louis Dethuin donne pour soutenir le contraire. Relisons son travail et signalons-y en passant des altérations de texte, commises avec préméditation pour écarter Huwellin et avantager Spiskin.

« A la réunion de Mars 1449, dit-il, c'est De Rains qui fait les « plans et Le Fèvre l'aide pendant les cinq jours qu'il consacre à ce « travail... Mais les chanoinesses ne se décident pas si facilement, « car si elles chargent des ouvrages de l'église Jean Spiskin, ce « n'est que le 31 Janvier 1450 qu'il prête serment ». (P. 4).

Il y a dans la première phrase deux erreurs volontaires. Nulle part il n'est dit que c'est De Rains qui a fait les plans ; nous lisons au contraire dans les comptes qu'il n'a été appelé que pour donner son avis. Il n'est dit nulle part non plus que Le Fèvre, pendant cinq

jours, aida De Rains à faire les plans ; il est écrit, au contraire, que Le Fèvre et De Sars ont accompagné les autres maîtres.

La seconde phrase est fort insidieuse. Dethuin, gêné par la date tardive du serment, insinue que Spiskin a été chargé d'abord du projet, et que plus tard est venue la prestation du serment, comme si on ne prêtait pas le serment avant l'accomplissement de l'acte pour lequel il est requis.

Alors que Huwellin a eu le rôle principal dans la réunion capitale de Mars 1449, Dethuin écrit ; « Huelin ne s'est occupé des travaux « que sur des demandes spéciales, en qualité de conseil ou « d'expert ». (P. 7).

Cela est encore faux et s'ajoute à une mutilation du texte, la suppression des mots : *Huwellin était appelé pour prendre le commandement et mettre l'ouvrage à la façon.* Cette indication, la plus importante de toutes, ne se retrouve nulle part dans sa dissertation, elle est escamotée !

Le jeu, dont la principale carte a été retirée, dont d'autres ont été pipées, est alors présenté sous la garantie de M. Léopold Devillers : « Tel est, dit Dethuin, le resumé des renseignements « précis que l'on possède, grâce aux recherches et aux écrits « consciencieux de M. Léopold Devillers ». Sans doute les renseignements de M. Devillers sont *précis* et ses écrits sont *consciencieux ;* mais on ne peut en dire autant de ceux de Louis Dethuin.

En poursuivant, d'un bout à l'autre, la première partie de son travail, *on n'y rencontre pas une seule preuve ou tentative de preuve en faveur de l'attribution du projet à Spiskin.* Il n'a pu en trouver une seule ! En effet, il n'en existe pas ; car l'examen des comptes fait voir que les projets ont été discutés onze mois avant l'entrée de Spiskin au service du chapitre ; ils disent donc tout le contraire de ce que prétend Dethuin. Néanmoins, avec son imperturbable aplomb, il commence ainsi la seconde partie de sa dissertation : « Dans un écrit précédent, j'ai pu attribuer à Jean Spiskin la « conception des plans de l'église de Sainte-Waudru. Les preuves « que j'ai données à l'appui de cette opinion paraissent tellement « positives qu'il pourrait être très difficile, je pense, de soutenir « une opinion qui tendrait à enlever à un de nos compatriotes « l'honneur d'avoir produit l'œuvre remarquable qui décore notre « vieille cité. » (P. 113).

La publication de Dethuin se bornait d'abord au travail que nous venons d'examiner. (P. 1 à 15). Plus tard, il a sans doute compris la nécessité de renforcer sa thèse, et dans un second article (p. 113 à 122), il a produit la conjecture que nous allons examiner.

A l'abside du chœur, il y a treize contreforts décorés de niches qui ont à leur base des culs-de-lampe ornés de sculptures : six anges ailés alternent avec six personnages laïques ; il y a en plus une figure de Moïse.

Pour les besoins de la cause, Louis Dethuin voit dans les personnages laïques les représentants de l'administration civile de l'église de Sainte-Waudru : un bailly, un distributeur, un avocat, un mayeur, un receveur et un architecte. Cependant, il le dit lui-même, aucun signe ne les distingue, excepté le sixième. Celui-ci l'a frappé ! C'est le seul qui ait des attributs : car si, comme les autres, il tient une banderole, il a de plus un style à la main droite et une écritoire à la main gauche (second contrefort au Nord). Il en conclut que c'est l'architecte.

Faisons d'abord remarquer qu'en dehors des galeries des rois que nous voyons en France au frontispice de certaines cathédrales, on ne rencontre pas dans les monuments religieux du moyen âge des séries de personnages laïques déterminés, mais des figures symboliques, et que, si les chanoinesses avaient voulu innover et donner des compagnons laïques à Moïse et aux anges, elles eussent probablement choisi, non des gens à leur service, mais des comtes de Hainaut, leurs abbés, Philippe-le-Bon, leur protecteur, ou des illustrations de leur chapitre qui étaient nombreuses.

Disons ensuite que des six personnages, c'est précisément à l'architecte que l'écritoire conviendrait le moins comme attribut : Pendant le moyen âge, dit Viollet-le-Duc, *les architectes sont toujours représentés le compas à la main. (Dictionnaire du mobilier*, t. 2, p. 407). Quant au style et à l'écritoire, ils n'ont jamais marché de pair, puisque le style servait à écrire sans encre. Enfin, s'il faut donner un nom à ce personnage, pourquoi l'appeler Spiskin plutôt que de le nommer Huwellin ?

Dethuin va plus loin encore : le portrait du personnage, d'après lui, annonce un architecte et par conséquent Spiskin. « Ses traits, « dit-il, sont graves et annoncent un certain âge, son menton est « rasé et ses joues renfoncées semblent accuser la perte des dents,

« ses yeux ont une expression d'étude et de travail intellectuel !...
« Le doute paraît donc impossible, et déjà le lecteur a reconnu
« l'auteur des plans, le premier architecte du monument remar-
« quable que nous admirons ! Le nom et les traits de Spiskin,
« le maître assermenté de l'église de Sainte-Waudru, sont connus :
« nos compatriotes et les amis des arts peuvent contempler cette
« grande célébrité montoise ! » (P. 116 et 117).

L'absurdité de telles preuves saute aux yeux ; inutile d'insister. Les personnes qui désireraient d'autres renseignements en trouveraient dans le compte rendu de la Fédération archéologique et historique de Belgique, Congrès d'Enghien, 1898.

Il nous reste à ajouter quelques mots au sujet de la découverte de M. Boghaert-Vaché.

Au Congrès d'Enghien, il a été constaté que l'article de l'*Indépendance belge* du 8 Août ne renfermait que des reproductions du travail de Louis Dethuin, et on a décidé qu'avant de discuter la question on attendrait la publication, annoncée comme prochaine, d'un travail de l'honorable M. Boghaert-Vaché, basé sur des *documents existant dans les Archives de Lille, de Valenciennes, de Béthune et sur d'innombrables monographies d'édifices religieux et civils.*

Elle parut dans l'*Almanach Hachette-Lebègue* et dans la *Verveine*. Ce n'est que la reproduction de l'article publié dans l'*Indépendance* avec quelques documents en plus où l'auteur se borne à nous apprendre qu'en 1437 Spiskin, « maître des ouvrages de maçonnerie « du pays de Hainaut, visitait des travaux d'entretien des maisons, « châteaux, moulins et autres lieux d'icelui pays ; et qu'en 1441, « il avait besogné en la ville de Quesnoy ». M. Boghaert-Vaché en conclut que c'était un maître habile et de haute réputation. Cela n'est pas contesté, mais cela ne prouve en aucune façon qu'il ait fait, 12 ans et 8 ans après ces dates, le projet de l'église de Sainte-Waudru, ni qu'il ait été plus habile que Huwellin. Il y a même tout lieu de croire le contraire, puisque Philippe-le-Bon, en 1438, déchargeait Spiskin de son office de maître maçon du Hainaut pour mettre en son lieu et place Huwellin qui resta en fonction jusqu'en 1464.

M. Boghaert-Vaché suit toujours Louis Dethuin, en citant de

nombreux documents ; mais, comme Dethuin, *il ne peut donner aucune preuve établissant que Spiskin a fait le projet. C'est qu'en effet il n'en existe aucune* (1) ; même il y a des extraits qui prouvent le contraire, et qu'il oublie de citer. Ainsi, à l'exemple de Dethuin, il passe sous silence ce renseignement capital que *Huwelin était appelé à la réunion de Mars 1449 pour prendre le commandement de l'exécution et mettre les ouvrages à la façon.*

Nous n'avons pas à répéter les arguments que nous avons développés en combattant l'opinion de Dethuin, et nous passons aux conclusions de M. Boghaert-Vaché.

« Il nous suffit, dit-il, d'avoir établi : D'abord, que l'église de « Sainte-Waudru fut édifiée, sous la haute direction du chapitre, « d'après un projet élaboré par les maîtres constructeurs les plus « réputés du pays, de telle façon qu'il serait impossible d'attribuer « à l'un ou à l'autre de ces maîtres la gloire exclusive de la « conception architectonique que nous voyons aujourd'hui réalisée : « ensuite, que son « premier « architecte », lequel semble d'ailleurs « avoir eu la part principale dans l'élaboration des plans définitifs, « fut Jean Spiskin ».

M. Boghaert-Vaché a soutenu que le projet était de Spiskin, c'était même le but de son travail et, sans transition, il conclut que le projet est collectif. Mais que deviendrait *la découverte* en ce cas ? L'hypothèse d'un projet collectif offre une échappatoire facile quand on est à bout d'arguments ; mais elle est absolument inadmissible. On ne fait pas à plusieurs un projet d'architecture ; si plusieurs y mettent la main, c'est sous une direction unique, celle de l'auteur.

Spiskin n'a pas été le « premier architecte » de Sainte-Waudru, puisque les comptes constatent qu'il n'est entré au service du chapitre que le 31 Janvier 1450, et que, en Mars 1449, c'est-à-dire onze mois plus tôt, Huwellin s'y trouvait déjà.

Non seulement Spiskin n'a pas eu « la part principale dans l'élaboration du projet », mais il n'y a contribué en rien. Il est démontré plus haut qu'il n'aurait pu y consacrer que 4 jours, ce qui lui aurait à peine suffi pour en prendre connaissance.

M. Boghaert-Vaché suit Dethuin jusqu'au bout, jusqu'à trouver

(1) Cette déclaration formelle est restée sans réponse réelle. (Note de J. H.).

vraisemblable sa conjecture au sujet du personnage de la console. « Ce Jean Spiskin qui, d'après une conjecture assez vraisemblable « et conformément à un usage constaté par Viollet-le-Duc, serait « représenté sur une des consoles décorant à l'extérieur les « contreforts du chœur ». Il ne dit pas dans quel ouvrage Viollet-le-Duc a donné cette précieuse recette qui permettrait de retrouver les portraits et les noms, presque tous inconnus, des grands architectes du moyen âge.

***

Rien n'est plus facile que d'inventer des attributions, mais les fausses ont de graves inconvénients ; entre autres, celui de donner lieu à de nouvelles erreurs et de mettre obstacle aux recherches qui pourraient conduire à la découverte de la vérité : On les accepte comme fondées et on ne cherche plus, sans penser qu'une opinion hasardée peut soustraire à un artiste la paternité de son œuvre.

Beaucoup de fausses attributions avaient été produites à propos de l'architecte de Sainte-Waudru. Il a fallu trois quarts de siècle pour les détruire. Tout le monde sera d'avis que, dans l'intérêt de l'histoire artistique du pays et particulièrement de celle de Mons, on ne pouvait, sous un nouveau nom, laisser ressusciter celle de Louis Dethuin.

JOSEPH HUBERT.

Ce qui vient d'être lu renferme tout ce que nous avons dit, mon contradicteur et moi, au Congrès d'Arlon.

Dans le même journal « La Verveine » le 24 Décembre 1899, M. Boghaert-Vaché reprit la discussion dans les termes ci-après.

« QUI FUT L'ARCHITECTE DE SAINTE-WAUDRU ?

M. Joseph Hubert a bien voulu discuter ici, le 17 Décembre, l'article que j'ai publié dans la *Verveine* du 6 Août. Je suis confus de cet honneur, d'autant que mon article n'est point, comme le pense l'éminent restaurateur de la collégiale montoise, le mémoire naguère annoncé dans l'*Indépendance*, mais un simple « sommaire » sans l'entassement traditionnel de notes, sans la reproduction indispensable de pièces d'archives. L'erreur eût pu m'étonner

autrefois, commise par un érudit; elle me semble toute naturelle depuis que M. Hubert a associé mon étude, qu'il déclare cependant « très documentée », à une vieille dissertation de Louis Dethuin dont il juge avec une juste sévérité la méthode de travail.

J'ai, naturellement, cité Dethuin — c'était une question de loyauté, — en reproduisant entre guillemets la seule de ses conclusions qui valût d'être mentionnée. Mais l'historien ne peut se contenter d'intuitions, de suppositions, et je crois avoir donné une base vraiment scientifique à cette affirmation : « L'architecte de l'église Sainte-Waudru fut Jean Spiskin. » Si, très incidemment et sans prétendre étayer ainsi le moins du monde ma thèse, j'ai déclaré « assez vraisemblable » une assertion autrement formelle de l'ancien membre du *Cercle archéologique de Mons* relative à l'hypothétique représentation sculpturale de Spiskin, c'est que Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire de l'architecture*, et Adolphe Lance, dans son *Dictionnaire des architectes français*, m'attestaient l'existence d'un usage dont il pouvait parfaitement y avoir eu ici une application. M. Hubert me rendra certes cette justice que j'ai d'ailleurs été, en cette occurence, plus prudent que M. Léopold Devillers lui-même, dont il vante à bon droit la vaste érudition, l'admirable conscience, la scrupuleuse exactitude. Au frontispice du beau livre de ce maître respecté, *le Passé artistique de la Ville de Mons*, édition illustrée, les traits donnés à Jean Spiskin sont ceux du personnage figuré sur le contrefort de Sainte-Waudru. Or en reproduisant ce « portrait », j'ai eu grand soin d'y accoler un gigantesque point interrogatif...

Mais arrivons à la question.

***

M. Joseph Hubert affirme que l'architecte de Sainte-Waudru fut Jean Huwellin (je lui demanderai la permission d'appeler celui-ci Huelin, les quittances originales de ce maître étant signées ainsi). Je soutiens, moi, que cet architecte fut Jean Spiskin.

« L'an dernier, au Congrès archéologique et historique d'Arlon, dit M. Hubert, M. Boghaert-Vaché fut seul de son opinion ». C'est absolument exact. Toutefois, il convient d'ajouter que M. Hubert fut seul de la sienne. Et le contraire eût été malaisé — puisque la discussion fut limitée entre lui et moi!... Les lecteurs de la *Verveine*

ont le droit d'exiger des objections plus graves à la thèse que je leur ai exposée.

Or, les autres objections de M. Hubert peuvent se résumer ainsi :

I. « Il y a tout lieu de croire que Jean Huelin était plus habile que Jean Spiskin, puisque Philippe-le-Bon, en 1438, déchargea celui-ci de son office de maître-maçon du Hainaut pour le remplacer par Huelin qui resta en fonction jusqu'en 1464 ».

— Je ne m'arrêterai point à discuter la portée de cet argument. Mais M. Hubert ne peut ignorer que Spiskin était attaché aux princes de la maison de Bavière, aux droits desquels Philippe-le-Bon venait de se substituer, et qu'en 1440 encore il dirigeait d'importants travaux au Quesnoy, pour Marguerite de Bourgogne, veuve du comte Guillaume IV de Hainaut. Maître de haut renom, sa position s'améliora constamment : il avait 15 sols par jour de « besogné » en 1437.; il en toucha 16 en 1447, précisément ce que recevait Huelin en cette même année ; et de 1450 à 1457, il eut, outre divers avantages accessoires, un traitement de 40 livres par an, tandis qu'en 1460 celui de Huelin ne dépassait pas encore 30 livres. (Archives de Lille et de Mons.)

II. « Jean Spiskin, d'apres M. Boghaert-Vaché lui-même, n'apparaît dans l'histoire de la construction de Sainte-Waudru que le 31 Janvier 1450, date de sa prestation de serment ; et du 5 au 14 Février, il va visiter des églises. Or, le 15 Février, les plans étaient définitivement arrêtés. Spiskin ne peut donc être l'auteur de ces plans, car il est évidemment impossible qu'il les ait élaborés durant les quatre jours dont il a pu disposer, et, d'autre part, il n'est point permis d'insinuer que ce maître aurait été chargé du projet antérieurement, car on prête le serment avant l'accomplissement de l'acte pour lequel il est requis ».

— Je passe sur des erreurs de date insignifiantes, pour ne retenir que la dernière phrase. N'en déplaise à M. Hubert, dans des cas semblables à celui qui nous occupe, le serment n'était imposé qu'après l'acceptation, tout au moins, d'un avant-projet de ceux-ci : c'est alors seulement qu'ils étaient engagés et qu'ils s'engagaient. Le serment concernait uniquement l'exécution des plans ; comment eut-il pu se rapporter à leur conception ? Le bon sens suffirait à décider ici, mais les documents, tout à fait démonstratifs, abondent : je me bornerai à signaler à M. Hubert le serment de Jean

Van Ruysbroeck, l'architecte de la tour de l'hôtel de ville de Bruxelles, en 1449; celui d'Antoine Keldermans, l'architecte de l'église de Veere, en 1479; ceux qu'a rassemblés M. A. Deville dans sa *Revue des architectes de la cathédrale de Rouen*... Spiskin a donc parfaitement pu élaborer son avant-projet, car lorsqu'il prêta serment, il y avait un an qu'il était question de reconstruire l'église Sainte-Waudru.

Mais immédiatement M. Joseph Hubert m'arrête. « Le projet, s'écrie-t-il, avait été dès lors élaboré par Jean Huelin. Pourquoi donc, M. Boghaert-Vaché, en parlant de la première conférence des maîtres qui eut lieu à Mons du 1er au 5 Mars 1449, vous gardez-vous bien de dire que Huelin y avait été appelé *pour prendre le commandement de l'exécution et mettre les ouvrages à la façon?* »

Pourquoi? Mais parce que je commettrais une énorme bévue si j'interprétais ainsi cet article des comptes relatifs aux « ouvrages » de l'église :

« A Jehan Huelin, maistre-machon de Haynnau, pour avoir estet oudit lieu de Mons, *avoecq aultres appelés*, le samedi, dimence, lundj, mardj et mercredj, premier, II, III, IIII et Ve jour de march, pour prendre advis de commenchier à ordonner et mettre en fourme l'ouvrage dessus dit.... »

Ordonner, dans ce texte, n'a nullement le sens de *commander*, comme le croit M. Hubert : il signifie tout bonnement, suivant une acception qui figure encore dans la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie, *disposer*, *arranger*, *régler*. Huelin a été appelé pour « ordonner et mettre en forme » les ouvrages. c'est-à-dire pour en faire le projet. Mais il a été appelé *avec d'autres*, et rien n'indique, en dépit de l'opinion de M. Hubert, qu'il ait eu une part prépondérante aux travaux de la conférence ; en revanche, à propos de son collègue de Valenciennes, Michel de Rains, les comptes portent cette notule que, par une singulière distraction, notre contradicteur déclare, dans la *Verveine*, ne point exister (« nulle part il n'est dit que c'est de Rains qui a fait les plans... ») :

« Au dit maistre Michel de Rains pour avoir mis et compasset en parchemin II patrons de le manière del ouvrage qu'il appartenra à faire, seloncq son advis (*Variante* : selon l'avis adont pris), sour le plache de la dite trezorie et coer ; a esté payet II guillarmus de III livres tournois ».

Rien, absolument rien ne met donc en vedette Jean Huelin, et les probabilités seraient plutôt en faveur de Michel de Rains.

Peu importe, au surplus, le « projet » de 1449, car il est certain qu'il ne fut pas suivi [1]. J'ai dit dans mon précédent article comment d'autres conférences, où intervint activement Jean Spiskin, suivirent celle de Mars 1449, le « devise » n'ayant été définitivement arrêté qu'un an plus tard ; comme Michel De Rains et Jean Huelin, encore vivants pourtant, n'y furent point convoqués : comment ils n'eurent plus jamais à s'occuper de l'église, pas même lorsque, conformément à la coutume de jadis, on vérifia si les travaux étaient « menet à mesure le devise » ; pas même lorsque Jean Spiskin mourut, laissant ces travaux inachevés ! Est-il admissible que Huelin, s'il avait été l'auteur des plans, eût été dépossédé ainsi, en quelque sorte, de la tâche qui lui incombait ? Est-il vraisemblable que les chanoinesses eussent choisi en son lieu et place Jean Spiskin, faisant prêter serment à celui-ci, lui octroyant le logement et la robe qui achèvent, avec la fête donnée chez lui à l'occasion de la pose de la première pierre de l'église, de caractériser nettement sa situation d'architecte, pour tous ceux qui connaissent l'histoire de nos vieilles constructions civiles et religieuses ? « Il est de règle et de saine raison, a dit M. Hubert lui-même, de confier à un même architecte le projet et l'exécution ». Et c'est bien le « maître de l'œuvre », l'auteur de la conception géniale en voie de réalisation, cet homme à qui on alloue un traitement annuel de 40 livres, alors que son successeur, Mathieu de Layens, l'architecte déjà illustre de l'hôtel de ville de Louvain, ne recevra que 34 livres par an pour continuer les travaux !

Encore une fois, l'hypothèse de M. Joseph Hubert est inadmissible : son argumentation elle-même vient consolider mon attribution : le véritable architecte de Sainte-Waudru, c'est Jean Spiskin. Et je supplie mon adversaire de ne plus m'accuser de contradiction parce que, tenant compte des conférences techniques qui se succédèrent, j'ai ajouté, en historien scrupuleux, que la pensée de Spiskin fut d'ailleurs influencée par la pensée collective des maîtres les plus réputés de l'époque. Au moyen âge, les architectes travaillaient tout autrement qu'aujourd'hui. Sous ce

[1] Affirmer ce que l'on ne saurait démontrer n'est pas pouver. (Note de J. H.).

régime, que nous ne comprenons plus, des juntes de maîtres maçons, le plan d'une cathédrale ou d'un hôtel de ville n'était jamais une œuvre absolument personnelle.

A. Boghaert-Vaché ».

Avant ce nouvel article, *la Verveine* avait reproduit tout ce qui avait été dit à Arlon. Je n'ai pas cru devoir reprendre, ailleurs qu'au Congrès archéologique, une discussion qui y avait été commencée. J'ai donc réservé ma réponse qui va suivre.

Quelques jours avant le Congrès de Tongres a paru le compte rendu de celui d'Arlon. Il renferme tout ce qu'avait dit M. Boghaert-Vaché et ne me consacre qu'une douzaine de lignes. Et quelles lignes! (P. 166.) J'ai réclamé et demandé l'insertion « in extenso » de la discussion dans la prochaine publication de la fédération. Cette proposition a rencontré l'assentiment de tous les membres présents.

Une prétendue découverte de l'architecte de l'église de Sainte-Waudru.

(Suite.)

M. Boghaert-Vaché m'accuse d'avoir erronément associé sa découverte à celle de Louis Dethuin. Sans doute les deux sont distinctes en ce sens qu'elles se sont produites à 40 ans de distance; mais les deux font la paire, puisqu'elles arrivent par les mêmes moyens aux mêmes résultats et que beaucoup de particularités y sont communes : notamment celle que De Rains a fait les *plans* et Spiskin le *projet!* La matière est délicate. Elle l'est trop pour que je me laisse soupçonner d'erreur, et c'est pour que le lecteur puisse juger pièces en mains que j'ai reproduit le travail de Louis Dethuin.

J'avais écrit : « M. Boghaert-Vaché suit toujours Louis Dethuin « en citant de nombreux documents, mais, comme Dethuin, *il ne* « *peut donner aucune preuve établissant que Spiskin a fait le projet.* « *C'est qu'en effet, il n'en existe aucune* ».

M. Boghaert-Vaché répond : « Je crois avoir donné *une base* « *vraiment scientifique* à cette affirmation : « *L'architecte de l'église* « *de Sainte-Waudru fut Jean Spiskin* ».

S'il s'agit de Spiskin, auteur du projet, cette base scientifique, consiste en équivoques, en interprétations erronées d'articles de

comptes falsifiés, en suppositions gratuites substituées à des déclarations authentiques, — que nous avons marquées d'astérisques, — sans compter l'image imaginaire de Spiskin dont notre contradicteur a fait faire et a publié un portrait spécial. Nous ajouterons, en réponse à ce qu'il avance à ce sujet, que ni Viollet-le-Duc, ni Adolphe Lance n'attestent l'usage de la représentation sculpturale de l'architecte dans le monument ; que ces auteurs, d'accord avec beaucoup d'autres, disent que le cas est quelquefois arrivé, mais très exceptionnellement. L'invocation de M. Léopold Devillers n'est pas plus heureuse. Jamais il n'a dit que Spiskin est l'auteur du projet de Sainte-Waudru. Les artistes qui ont composé, dessiné et signé le frontispice de l''intéressant ouvrage : « Le Passé artistique de la ville de Mons », y ont représenté, il est vrai, la dite image imaginaire. Mais c'est parce qu'ils ont été abusés par la prétendue découverte de Dethuin, comme l'avait été le peintre Gerboux, auteur de la planche accompagnant l'article révélant la première découverte, comme l'a été M. Boghaert-Vaché lui-même, qui, non content des divers dessins dont il vient d'être parlé, en a fait faire un nouveau, plus grand, sous forme de portrait, celui qui illustre son premier travail, avec l'inscription en lettres majuscules : Jean Spiskin.

Ces diverses images, désormais reniées, sont autant de preuves du contagieux et pernicieux danger des fausses attributions ; l'erreur se propage toujours plus facilement que la vérité. Aujourd'hui, mon contradicteur se réclame de sa prudence, et il se défend de s'être laissé induire en erreur. Même il reconnaît que la méthode de travail de Dethuin doit être jugée avec sévérité. Rien de plus juste : comme toute procédure dans lequelle on fait usage d'un faux témoin, fût-il même en pierre, comme c'est le cas ici.

En 1898, M. Boghaert-Vaché publiait sa découverte dans l'*Indépendance belge*, dont il a l'honneur d'être l'un des rédacteurs, et l'adressait au Congrès archéologique, en session à Enghien, ainsi qu'à divers journaux : « *Cet architecte (auteur du projet de* « *Sainte-Waudru)* » écrivait-il « *nous croyons l'avoir découvert, c'est* « *Jean Spiskin* ». Il ajoutait au Congrès d'Arlon : « nous croyons « avoir établi *définitivement* ses titres ». Ce définitivement me semble prématuré. J'en fis la remarque. Il répondit à côté.

Prématuré était bien le mot exact, car aujourd'hui, après quatre ans, il l'est encore : aucune preuve de la découverte n'ayant pu être trouvée ..... et ne devant être fournie.

Mon contradicteur, toujours courtois, me demande « la permission « d'appeler Huwellin du nom de Huelin, les quittances originales « de ce maître étant signées ainsi, dit-il ». Personne ne songe à la lui refuser. A Mons, où Huwellin a passé une grande partie de sa vie, dans les comptes du chapitre (Quagers des ouvrages) on écrivait : Huwellin (ou Huelin) et depuis un demi-siècle que M. Devillers a mis au jour des extraits de ces comptes, il écrit : Huwellin ; Bernier et d'autres aussi écrivent : Huwellin. Du reste au moyen âge, on n'y regardait pas de si près ; les noms étaient souvent orthographiés de différentes manières, et parfois dans un document, même original, le signataire écrivait son propre nom avec des variantes. Cela n'a donc pas d'importance et n'est surtout d'aucun intérêt dans la discussion.

M. Boghaert-Vaché écrit : « M. Joseph Hubert affirme que « l'architecte de Sainte-Waudru fut Jean Huwellin. *Je soutiens, moi, que cet architecte fut Jean Spiskin* ».

Distinguons ! N'oublions pas qu'il s'agit du *projet*. Soutenez-vous, M. Boghaert-Vaché, que Spiskin en est l'auteur ? Donnez-en une première preuve ? Vous enfoncez une porte ouverte, s'il s'agit de Spiskin *architecte des travaux*.

Pour ce qui me concerne, je n'ai jamais affirmé. Au Congrès d'Enghien (¹), j'ai dit que, « *selon toutes les probabilités, Huwellin « est l'architecte qui a conçu le projet de l'église de Sainte-Waudru, « mais je ne l'affirme pas, parce que les comptes ont des lacunes* ». Depuis, j'ai toujours répété la même chose, en faisant des vœux pour que l'on complète l'histoire de notre belle église, et c'est dans cet espoir que j'ai proposé la question qui nous occupe.

« Les autres objections de M. Hubert », continue mon contradicteur, peuvent se résumer ainsi :

Il y a tout lieu de croire que Jean Huwellin était plus habile que Jean Spiskin. Je ne m'arrêterai point à discuter la portée de cet argument, ajoute-t-il, tout en y consacrant 17 lignes, et en évitant de répondre à mon objection principale qui était beaucoup

---

(¹) Page 310 du compte rendu.

plus importante. Je m'y arrêterai encore moins, cela nous fera gagner du temps.

M. Boghaert-Vaché dit qu'il passe sur des erreurs de date insignifiantes. Je ne me rends pas compte de ce que pourraient être ces erreurs insignifiantes, mais je me permettrai de lui faire remarquer qu'en pareil cas, on ne doit rien dire ou il faut citer les erreurs. Les dates ont ici une importance capitale.

J'avais écrit : « Dethuin gêné par la date tardive du serment, « insinue que Spiskin a été chargé d'abord du projet et que plus « tard est venue la prestation de serment, comme si on ne prêtait « pas le serment avant l'accomplissement de l'acte pour lequel « il est requis ».

« N'en déplaise à M. Hubert », répond M. Boghaert-Vaché, « dans des cas semblables à celui qui nous occupe, le serment « n'était imposé aux maîtres ouvriers qu'*après* l'acceptation tout « au moins d'un avant-projet de ceux-ci : c'est alors seulement « qu'ils étaient engagés et qu'ils s'engagaient. Le serment « concernait uniquement l'exécution des plans ; comment eût-il « pu se rapporter à leur conception ? Le bon sens suffirait à décider « ici, mais les documents, tout à fait démonstratifs abondent : « Je me bornerai à signaler à M. Hubert le serment de Jean « Van Ruysbroeck, l'architecte de la tour de l'hôtel de ville de « Bruxelles, en 1449 ; celui d'Antoine Keldermans, l'architecte de « l'église de Veere, en 1479, ceux qu'a rassemblés M. A. Deville, « dans sa Revue des architectes de la cathédrale de Rouen.... « Spiskin a donc parfaitement pu élaborer son avant-projet, car « lorsqu'il prêta serment, il y avait un an qu'il était question de « reconstruire l'église de Sainte-Waudru ».

Répondons d'abord à la dernière objection, en rappelant ce qui s'est passé pendant cette année.

Des maîtres ouvriers, réunis en conférence, selon l'usage de l'époque, ont donné leur avis :

1° du 1er au 5 Mars 1449, sur le projet que l'on allait mettre à exécution ;

2° le 15 Février 1450, sur la conclusion de ce projet ;

du 1er au 3 Mars suivant, ils ont mis ce dernier avis en écrit ;

le 9 du même mois, les travaux étaient commencés.

Entretemps, le 31 Janvier 1450 seulement, apparaît Spiskin qui prête serment « pour estre *maistre ouvrier* ayant *les charges des ouvrages* qui se feront en la dite église. »

Voilà des *renseignements certains*. La *supposition* de M. Boghaert-Vaché, absolument gratuite, ne repose sur aucune donnée; elle est contraire à toute probabilité, et semble inventée pour les besoins de la cause. Peut-on sérieusement l'opposer à des documents authentiques ? A quoi aurait servi cet *avant-projet*, puisque depuis onze mois, le projet était fait et que l'on avait continué à en étudier les détails ? Quand Spiskin l'aurait-il élaboré ? Spiskin a voyagé du 5 au 14 Février ; il n'aurait donc pu y travailler que du 1er au 4, et faire, en *quatre jours*, un travail dont les détails d'exécution seuls ont demandé *onze mois !*

N'en déplaise à mon contradicteur, le *serment n'a jamais été une garantie de capacité*, relative à la manière de travailler, d'exécuter tel ou tel ouvrage, *mais une garantie morale et religieuse*.

Le prêtait-on avant l'acte pour lequel il était requis ?

Le principe général ancien était *de faire prêter serment lors de l'entrée en fonction*. Avocats, notaires, juges, procureurs, échevins, clercs, médecins, etc., ne pouvaient exercer *avant* cette prestation de serment. Dans les gildes, corporations, confréries, jurandes, corps de métiers, les membres juraient *d'abord* d'observer les statuts ; c'était *après* seulement que leur réception était réelle. Dans les expertises, l'article 305 du code de procédure civile exige que, *préalablement* à leurs opérations, les experts prêtent serment de remplir leur mission avec exactitude et probité.

M. Boghaert-Vaché déclare aussi que le serment concernait uniquement l'exécution, et qu'il ne se rapportait pas au plan. Il est évident que le serment avait pour but d'éviter la fraude, et que celle-ci est beaucoup moins difficile dans l'exécution, que tout le monde peut voir, que dans les plans, métrés et devis estimatifs qui ne sont bien compris que des gens du métier et encore après examen très attentif. Aussi, quoiqu'il dise, lorsque les maîtres d'ouvrages d'autrefois étaient agréés par une corporation, ils prêtaient serment préalable, *avant* toutes opérations quelconques et non au cours d'une entreprise. De nos jours encore, le contrat de l'Etat belge avec les architectes auxquels il confie des travaux est *préalable* à tout travail et à tout avant-projet. Mais non, s'écrie

M. Boghaert-Vaché, « le bon sens suffirait à décider ici et les « documents tout à fait démonstratifs abondent. »

Nous allons examiner ceux de ces documents « *tout à fait démonstratifs* » qu'il veut bien nous indiquer.

Dans son serment, Van Ruysbroek parle au futur : « je jure que « pour toutes les grandes maçonneries, le dessin, la coupe de pierre, « etc., *je ferai* ouvertement et sans fraude », etc., etc. (Annexe B).

Son engagement vient *après* le serment : « En premier lieu, le « dit maître Jean *devra* tracer bien et fidèlement l'ouvrage de la « tour, *selon le contenu de son serment* », etc. Donc le serment a précédé l'engagement. (Annexe C).

Pour l'église de Veere, nous trouvons qu' « Antoine Keldermans « a accepté « d'*ordiner* » la nouvelle église, et d'en être le maître... « Et par rapport à ceci le dit maître a fait le serment qui lui était « imposé de faire devant l'écoutête de Veere... » (Annexe D).

Ces documents prouvent donc le contraire de ce qu'avance M. Boghaert-Vaché.

Nous en ajoutons un autre qui dans l'occurence est d'intérêt spécial, puisqu'il se rapporte au « pays de Haynau » (1701). Il est relatif au serment à prêter *en entrant* dans une administration quelconque. (Annexe E).

Nous avons donné ces pièces *in extenso* parcequ'elles offrent de l'intérêt et qu'elles sont peu connues. Mais nous ne pouvons produire que des extraits des documents rassemblés dans la « Revue des architectes de la cathédrale de Rouen », qui contient 92 pages. (Annexe F). Nous dirons toutefois que « *pas une* » ne justifie le principe affirmé par M. Boghaert-Vaché.

J'avais avancé que M. Boghaert-Vaché, à l'exemple de Dethuin, ne reproduit pas le texte qui dit que Huwellin avait été appelé à Mons, du 1er au 5 Mars 1449, pour *prendre advis de commenchier à ordonner et mettre en forme l'ouvrage*.

Il répond : « Pourquoi ? Mais parceque ordonner, dans ce texte « n'a nullement le sens de commander, comme le croit M. Hubert « et signifie tout bonnement, suivant une acception qui figure encore « dans la dernière édition du dictionnaire de l'académie, *disposer*, « *arranger*, *régler* les ouvrages, c'est-à-dire en faire le *projet* ».

En faire le projet? Nous sommes tout à fait d'accord ! C'est donc Huwellin qui a fait le projet ; M. Boghaert-Vaché le reconnaît.

Inutile de discuter sur les mots, l'affaire est déjà assez longue sans cela. Celui qui ordonne, qui est le maître, c'est l'architecte. C'était déjà comme cela au moyen âge. Veuillez voir le contrat intervenu pour l'église de Veere (annexe D), contrat que vous citez vous-même, il y est dit qu'Antoine Keldermans a accepté *d'ordiner* la nouvelle église et d'en être le *maître*.

« Mais », reprend M. Boghaert-Vaché, « il (Huwellin) a été appelé « avec d'autres, et *rien n'indique, en dépit de l'opinion de M. Hubert,* « *qu'il ait eu une part prépondérante* ».

Cette part prépondérante est cependant bien établie, non par l'opinion de M. Hubert, mais par quatre articles des comptes de Mars 1449, que M. Boghaert-Vaché passe sous silence (p. 3).

Ces articles disent que quatre maîtres-ouvriers ont été invités, par les chanoinesses, à une conférence, à l'occasion des ouvrages que le chapitre avait l'intention de faire à l'église, savoir :

Jehan Huwellin, pour recevoir l'avis de *commencer à ordonner l'ouvrage* et *le mettre en forme;*

Michel De Rains, pour avoir *son avis;*

Jehan Lefevre, pour *aller avec le dit maître;*

Helin De Sart, pour *accompagner les autres maîtres.*

Les parts étaient donc nettement prévues, et il est incontestable que celle de Huwellin était prépondérante, puisque c'était lui qui devait *ordonner et mettre l'ouvrage en forme.*

Mais mon habile contradicteur m'attribue une *singulière distraction* à propos d'un prétendu oubli du cinquième de ces articles, lui qui a eu la distraction de ne pas voir les quatre autres. Il s'agit de la notule relative aux patrons payés deux guillarmus que « *j'aurais déclaré ne pas exister* ». Je l'ai si peu niée que je l'ai reproduite en entier dès le début au Congrès d'Enghien, et que j'en ai parlé plusieurs fois depuis (p. 3).

M. Boghaert-Vaché affirme qu'il est *certain* que le projet de 1449 ne fut pas suivi. C'est encore une affirmation sans preuve et absolument contraire à toutes les probabilités. « Spiskin, » ajoute-t-il, « intervint *activement* (?) dans *des* conférences qui « suivirent celle de Mars 1449 ». Il n'y en a eu qu'*une*, celle du 15 février 1450, dans laquelle « il a été donné avis sur la conclusion du projet » ; donc le projet était terminé avant l'intervention de Spiskin.

Si le devis soumis à l'examen en Mars 1449 n'a été *arrêté définitivement* qu'un an plus tard — nouvelle supposition tout à fait gratuite — il n'en résulte pas qu'ils n'avait pas été fait *un an plus tôt*, et il n'est même dit nulle part qu'il ait été modifié ; donc la probabilité est qu'*il ne l'a pas été.*

Si Jean Huwellin et Michel De Rains, encore en vie, n'ont pas été convoqués, c'est que les chanoinesses voulaient encore consulter d'autres maîtres. D'ailleurs de ce qu'il n'ont plus été convoqués, on ne peut conclure que Huwellin n'avait pas fait le projet, et encore moins qu'il avait été fait par Spiskin.

Il ne me paraît plus utile de répondre à la suite de l'article qui est une répétition de ce qui a été dit.

Résumé.

En 1449, tout était prêt pour commencer les travaux. Le chapitre provoque une consultation de quatre architectes. Jean Huwellin y est appelé pour « *prendre advis de comminchier à ordonner et mettre en forme l'ouvrage* » ; Michel de Rains, « *pour avoir son advis* » ; les deux autres pour accompagner les précédents. Evidemment l'auteur du projet se trouve parmi ces quatre architectes ; nous pensons que c'est Huwellin, mais nous faisons des réserves, parce que les comptes ont des lacunes.

Dans une espèce de thèse présentée il y a quarante et des ans et publiée en deux parties, à quelques mois de distance, Louis Dethuin, affirme avoir découvert l'auteur du projet et semble dire d'abord que c'est Michel De Rains. Afin de démontrer sa découverte et d'avantager De Rains, Dethuin, dans sa première partie, par une fausse interprétation des textes, arrive à leur faire dire, sans que cela y soit, que De Rains a été choisi par le chapitre pour dresser les plans de l'église. Il parle peu de Spiskin, un autre architecte, venu pour conduire les travaux qui ont été ajournés. Il signale l'arrivée tardive de celui-ci, le ravale en disant qu'il est sous les ordres de de Layens et finit sans conclure. Quelques mois plus tard, il publie la seconde partie, dans laquelle, sans préambule, il déclare que c'est Spiskin qui est l'auteur du projet. Il s'est dispensé ainsi de fournir une preuve qui n'existe pas.

M. Boghaert-Vaché a annoncé sa découverte en 1898. Il donne comme axiome que De Rains a fait les *plans* ; et conclut que Spiskin

est l'auteur du *projet!* Lorsqu'on lui demande où sont ses preuves, il répond : « *Je crois avoir donné une base vraiment scientifique à cette « affirmation : l'architecte de l'église de Sainte-Waudru fut Jean « Spiskin* ». Si l'on recherche quels peuvent être les éléments de cette base, on ne trouve que des déclarations inexactes empruntées à Dethuin, des équivoques, des suppositions gratuites substituées à des textes précis (astérisques 1 à 6, pp. 319 à 322). Les citations de notre érudit contradicteur formeraient-elles cette base scientifique ? Il en a fourni de bien des auteurs ; mais eût-il cité les ouvrages en entier, que la preuve ne serait pas plus établie, puisqu'ils sont muets quant à Spiskin. Il n'y a que les extraits des comptes qui parlent des maîtres-ouvriers, mais ces extraits, M. Boghaert-Vaché ne les donne pas. On est réduit à conclure que la base scientifique n'existe pas et que l'affirmation reste absolument sans preuve.

JOSEPH HUBERT.

ANNEXES.

Annexe A.

Extrait du Mémoire historique et descriptif de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, par M. Léopold Devillers.

COMPTE DE 1449.

A. Extrait du chapitre intitulé : *Chi apriès s'ensuiwent les parties que Andrieu Martin comme recepveur de cappitle del église madame Ste-Wauldrut de Mons a payet et soustenut el ocquison del ouvraige que ledit cappitle a intention de faire à le trézorie et cuer de ladite église, despuis l'entrée dou mois de Février l'an mil iiij^{c} et xlviij* (1449 *n. st.*) *jusques à le nuit St-Remy ensuiwant l'an mil iiij^{c} et xlix, ainsi par la manière que chi apriès s'ensuilt :*

« Et premiers,

« Pour les despens de messire Henry de Jauche p^{bre}, et avec lui Jehan le messaigier, en allant, besongnant et retournant de Brouxelle à Mons, pour inchitter mess. les canones de venir au dit

lieu de Mons pour le fait dudit ouvrage [1], ouquel voyaige despendirent. . . . . xj lbz. vj s. vj d

« Le lundy iij e jour de march l'an xlviij (1449), vinrent ou dit lieu de Mons, sour le dit inchitation, V de mess. les canonnes, ouquel lieu eulx et leurs gens despendirent ou disner à le maison du Dauffin, que ledit Andriu paya. . . . . vj l. x s.

« Lendemain, qui fu le mardj iiij e jour de march, fu au commandement de mes très-honnerées demiselles assise le table pour honneur d'eux mesdis signeurz au disner à la maison Henrj Le Daugereux, là ù furent pour eux compaignier Mess. Henrj, le bailli de cappitle, Ghodeffroit Clauwet, Gille Poullet, Will e Moreau, Ansiau Bienamet, le rechepveur, le messaigier et aultres : auquel disner fu despendut, parmy gellée et gallentine . viij l. s. [2]

« A Jehan Huwellin [3], maistre machon de Haynnau, pour avoir estet oudit lieu de Mons, avœcq aultres appellés, le samedj, dimence, lundj, mardj et merquedj, premier, ij, iij, iiij et v e jour de march l'an xlviij (1449), pour prendre advis de commenchier à ordonner et mettre en fourme l'ouvraige dessusdit : ouquel terme de V jours, il a eubt pour chacun jour au-deseure de ses depens et ossi de son cheval : xx s., sont . . . . c s.

« A Michiel De Rains, maistre machon de Valenchienes, pour avoir estet évictés avœcq le dit maistre Jehan, au comand. de mesdites demoiselles, audit lieu de Mons, pour avoir son advis pour le terme des dis V jours audit pris ; monte, parmy xxv s. qu'il eult pour payer le leuwage de son cheval au-deseure desd. despens et frais . . . . vj l. v s.

(Le compte général rendu au chapitre, pour le terme de la Saint-Remy 1448 au même jour 1449, renseigne un article de dépense ainsi libellé : « A Jehan Ansseau, messager du chapitre parti au mois de march 1448 (1449) pour aller à Cambray porter la convocation des ouvrages que on a intention de faire ou cuer del église, *et avoir revenut par Vallenchienne pour amener à Mons le maistre ouvrier d'icelle ville,* » etc.)

---

[1] Dans un double de ce compte, il existe la variante ci-après : « pour « convocquier une grande partie des chanones d'icelle église (madame saincte « Waudrud) là estans, pour venir à Mons visiter la place et avoir advis de le « manière de *réédification*. »

[2] Cet article et le précédent sont repris dans le double que nous avons mentionné, en un seul article, indiquant que les cinq chanoines qui se rendirent à la convocation des chanoinesses, furent : François De Gand, Nicaise Du Puis, Edmond Musiner, Gilles De Binch et Guillaume Du Fay.

[3] Ecrit : Huelin, dans le compte double.

« Au dit maistre Michiel de Rains, pour avoir mis et compasset en parchemin. ij. patrons de le manière del ouvrage qu'il appertenra à faire, seloncq son advis (¹), sour le plache de le dite trézorie et coer ; o estet payet ij guillarmus de. . . . . iiij.l.t.

« A Jehan Le Fèvre, maistre machon de la dicte ville de Mons, pour avoir estet avœcq ledit maistre par l'espasse des dis V jours, a esté delivret . . . . xl s. t.

« Pour despens fais par les dis maistres et avœcq Hellin De Sars qui les acompaigna ou terme des dis V jours, viij l, et pour leurs chevaux, lvij s. sont. . . . . x lib. xvij s.

« Le dimenche xxvij e jour d'avril l'an xlix vinrent audit lieu de Mons : maistre Franchois De Gand et maistre Allart Rasoir, au mandement de mesdites demoiselles, pour le fait dudit ouvraige. Se fut despendut au compaignier led. maistre Franchois au souper, xiiij s. Et lendemain targèrent, pour le fait de l'obsecque maistre Jehan Le Mire, bastart, que on volloit faire à St-Germain, mais concluzion fu prise d'acort sour protestation de le faire à S.te-Wauldrut. Se fu despendut au disner par les doy dessus dis et ceulx qui les acompaignièrent, xxij s ; sont . . . . xxxvj s.

« Sommette pour frais de bouche : lv lbs. xiiij s vj d. »

Le 31 janvier 1450 (*n. st.*), les chanoinesses résolurent, en assemblée capitulaire, ce qui suit :

« Adont fu pris journée à jœsdj proïsme de aller à l'église de Bonne-Espérance, aviser le façon du cuer d'icelle église et nef » (²).

On voit plus bas sous la même date :

« Che jour, fist serment en cappitle en le main de Jehan Leleu, « comme baillieu de cappitle, maistre Jehan Spiskin, pour y estre « maistre ouvrier ayant la charge des ouvrages qui se feront en la « dite église, à gages de lx ll. par an, avœcqz les draps de le grande

(¹) « Selon l'avis adont pris » (Variante existant dans le compte double.)

(²) Voici ce qu'on trouve à ce sujet, dans le compte général rendu au chapitre pour l'année 1450 :

« Le jœdi ve jour de février en l'an xlix (1450 *n. st.*), se partirent de Mons, mes demoiselles de Boullers, Roisin, Carsebecq, Espaigne, Marbais et Anthonne de Gavre, accompaignies de Mess. Henri, le bailli de chappitre, Goddefroy Clowet, maistre Jehan Spisquin, Hellin De Sars, le recepveur et pluiseurs aultres, et s'en allèrent à Bonne-Espéranche pour là-endroit aviser le grandeur du cuer d'icelle église et le fachon. Se montèrent les frais et despens fais tant audit lieu de Bonne-Espéranche comme à Mons, au retour, et ens compris xx s. donnés tant au chareton du car comme au portier de la dicte église . . . . . xj lbs. xv s. »

« livrée ou cas que cappitle en feroit, en ossi sa demeure en l'une « des maisons manable de l'église alans à leuwer, la plus nécessaire « pour le dit maistre Jehan et pour le bien des dis ouvrages qui y « seront à faire ».

B. Aultre coustenge commenchant au febvrier l'an xlix (1450 *n. st.*), *en le tierche sepmaine de Quaresme.*

« Pour les despens de maistre Jehan Spiskin, maistre machon del église, Hellin De Sars, carpentier, et avec eulx sire Henrj De Jauche, envoyez en plusieurs pour visiter les églizes sicomme à Tournay, à Lisle, à Géralmont, à Brouselles, à Louvain et à Malines, pour sur ceste visitacion avoir advis : où ils mirent ix jours à iij chevaux : despendirent (1) . . . . xxxj l. x s.

« A maistre Gille Pole, maistre machon de Brabant, mandet à Mons le dimence xv e jour dudit mois, pour avoir son advis, avec aultres, sur le conclusion de le devise del œuvre : où il mist iiij jours, alant, besongnant et retournant . . . . . vij l. iiij s.

« A maistre Mahieu De Leens, machon de Louvain, pour V journées avec le dit maistre Gille et aultrez. . . . . . ix l.

« A Piert Pole, fil dudit maistre Gille, fu donnet. . . xxxvi s.

« A Piere Des Moulins, pour avoir estet avec les dessusdis pendant iij jours . . . . xxxiiij s.

« A maistre Jehan Le Febvre, machon de le ville de Mons, pour otel. . . . . xxiiij s.

« Pour les despens des chevaux desdis maistre Gille Pole, Piert, son fil, et maistre Mahieu De Leens, pour iij jours, avec feu et maisnier (2). l s.

« Pour les despens d'iceulx maistres, avec eulz, ledit maistre Jehan Spiskin, Hellin De Sars et aultres del églize, pour eulx compagnier.. . . . . xij l.

(1) Cet article est repris dans le compte général, comme suit :
« Pour les despens fais par mess. Henry De Jauche, devant dit maître Jehan Spiskin et Hellin De Sars, carpentier, en allant au commandement du chappitre ès ville de Tournay, de Lille, de Gramont, de Louvaing et de Malines, pour là endroit aviser les fachons des églizes de chacune d'icelles villes, et leur advis mettre par escript, comme ils fisent; ès quels lieux les dessusdis séjournèrent allant, besongnant et retournant, ix jours : montèrent leurs despens, parmy le leuwier de leurs trois chevaulx . . . . xxxj lbz, x s. »

(2) *Maisnier*, domestique.

« Pour les despens de maistre Emond Musiner, canone del église venut oudit Mons à ledite journée, où il fu le lundj, mardj; fu despendu par luj et ceulx du conseil qui le compagnèrent vj^{l}. xviij^{s}.

« Somme : lxxiij^{l}. vj^{s} ».

C. Le dimenche premier jour du mois de march mil iiij^{c} et xlix (1450 *n. st.*) vinrent à Mons, à giste : Gille Pole, maistre machon de MonS. le Duc en son pays de Braibant ; Piérart Pole, son fil ; Mahieu De Leens, maistre machon de Louvaing, et Gilon Moreau, d'Escaussines. Se montèrent leurs despens au souper avœcq maistre Jehan Spiskin et maistre Jehan Le Fèvre, Pierre Du Moulin, Hélin De Sars et aultres. . . . . lxv^{s}.

« *Item*, à lendemain, qui fu le lundj, apriés ce que tous les dessus dis maistres ouvriers eulrent aucune le place del œuvre visitée, et leur avis mis par escript, pour à l'aprèsdisner faire response, frayèrent ce jour au disner . . . . lxvij^{s}.

« *Item*, pour les despens des dessus dits le dit lundi au souper . . . . xxxviij^{s}.

« *Item*, pour les despens des dessus dits le mardi au disner, a leur partement (¹). . . . . lxx^{s}.

« A Quentin Boudin, oste del ostel à l'Angle (²), pour les frais des chevaux des dessus dis maistres ouvriers, où il furent iiij jour, paiez par Hellin De Sars, parmj feu et belle chière. . . . . l^{s}.

« *Item*, fu délivret adont par ledit Hellin as dessus dis ouvriers, pour leur journées et sollere de avoir venut à Mons en somme parmy leur retour . . . . xviij^{l}.

« *Item*, pour le sollere de maistre Jehan Le Fèvre, qui fu présens avœcqz les diz ouvriers à le visitacion des ouvraiges par ij jours, xvj^{s}, et à Piere Du Moulin, otaut, sont . . . . xxxij^{s}.

Annexe B.

Serment de Jean Van Ruysbroeck, maître de maçonnerie de la tour de la maison du conseil de la ville, sur le Marché.

« Je certifie, promets et jure que dorénavant et à jamais je serai et resterai bon et fidèle à la ville de Bruxelles, qu'aussi longtemps

(¹) *Partement*, départ.

(²) *Angle, angèle* : ange.

que je serai revêtu de la charge dont m'ont investi les receveurs de la ville, à leur demande et requête de la ville sur le Marché, et pour toutes les autres grandes maçonneries, pour le dessin, la coupe des pierres, la sculpture et pareillement le placement des pierres, soit par journées, soit sur tâche ; et pour tout ce qui s'y rapporte, je ferai ouvertement et sans fraude, et de la manière la plus profitable pour la ville, je ne laisserai placer aucun ouvrage en pierre sans qu'il soit reçu et évalué par moi, et je ne recevrai rien ou ne laisserai rien passer sinon ce qui sera travaillé d'une manière convenable, comme l'expliqueront les conditions qui seront faites par les receveurs et pour observer fidèlement ces choses et être toujours prêt, sans épargner aucun travail, je résiderai toujours dans la ville pendant que je serai revêtu de ma charge, et je ne m'en absenterai jamais plus d'une nuit et un jour sans la permission et le consentement des receveurs de la ville ou du moins de deux d'entre eux. Et tous ces points et chacun d'entre eux, je les tiendrai et garderai bien et fidèlement et je n'y attenterai jamais, soit par amour, amitié, faveur, gain ou profit, soit par tort ou perte, dont amour pût arriver à moi ou à quelque autre. Ainsi m'aide Dieu et tous ses saints. »

(*Messager des Sciences Historiques de Belgique.* Recherches sur l'hôtel de ville de Bruxelles, par Alphonse Wauters, année 1841, p. 230.)

Annexe C.

Ordonnance de Jean Van Ruysbroeck, susdit, aux termes de laquelle il a été choisi par les receveurs, le 23 Janvier dans l'année 1448 (1449 nouveau style).

« Thierry De Mol, Jean Menens, Arnold Van Almkerke et Guillaume Wyds, receveurs de la ville de Bruxelles, ont pris et retenu, au profit de la ville, maître Jean Van Ruysbroeck, pour maître de la maçonnerie de la tour de la maison du conseil de la ville sur le marché, aux conditions suivantes : En premier lieu, le dit maître Jean devra tracer bien et fidèlement l'ouvrage de la tour selon le contenu de son serment ; il devra faire conduire à ses propres frais les modèles nécessaires pour cet ouvrage, que la ville fournira, et il sera obligé de venir tous les jours surveiller le

travail, sans dissimuler et sans épargner ses soins ; secondement, s'il arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'il y eût quelque défaut dans la coupe des pierres ou leur placement, si ledit maître Jean était trouvé fautif en quelque point, les receveurs pourront indemniser la ville sur lui ou sur ses biens, et toujours ils auront le droit de le démettre de son office et de le remplacer par un autre, sans qu'il puisse s'y opposer en aucune manière ; troisièmement, lorsque ledit maître Jean se sera mis au travail, il aura tous les ans 24 saluts pour soigner, tracer et surveiller l'ouvrage, sans aucune journée ou salaire de plus. »

(*Messager des Sciences Historiques de Belgique.* **Recherches sur l'hôtel de ville de Bruxelles, par Alphonse Wauters, année 1841, p. 231**).

Annexe D.

Contrat intervenu le 13 Décembre 1479 entre Wolfert van Borssele, les maîtres de l'église de Veere *et* Antoine Keldermans, *pour la direction des travaux de l'église.*

Le 13 Décembre 1479, il a été fait un contrat entre Messire *Wolfard de Borssele*, seigneur de Veere, et maître *Jacques Janszone* et *Rombaut Hanneman*, comme maîtres d'église de l'église de Veere, pour l'église d'une part — et maître *Antoine Kelderman*, tailleur de pierre de Malines, maître d'ouvrage d'autre part, de la manière qui s'ensuit, à savoir que le même maître Antoine a accepté *d'* « *ordiner* » la nouvelle église de Veere, d'en être le maître, de supporter la charge des travaux avec tout ce que le maître des travaux de l'église est tenu de faire, ce dont il aura pour son salaire deux escalins par jour, et les journées seront comptées à partir du moment que, pour arriver ici à Veere, il partira de sa maison dans le but de venir ; et de plus il aura des mêmes maîtres d'église deux livres dix escalins de gros, monnaie de Flandre annuellement comme honoraires, aussi longtemps qu'il sera maître des travaux. Et par rapport à ceci le dit maître a fait le ***serment***, qu'il lui était imposé de faire devant l'écoutète de Veere, de faire le profit de l'église et tout ce qu'un bon maître d'ouvrage est tenu de faire selon son meilleur savoir et sa meilleure intelligence. Actum ut (supra). En témoignage de quoi j'ai posé ci-dessous ma

signature à la prière de maître Antoine et des maîtres d'église ci-dessus dits et cela a été enregistré le 20 Décembre de l'an 79 prédit.

(Signé) : A. D. Ridder.

Annales de la *Société d'archéologie de Bruxelles*, t. IV, 1890, p. 46. Notes sur le Ve Congrès de la Fédération d'histoire et d'archéologie de Belgique, session d'Anvers-Zélande.

Annexe E.

Extrait du :

Recueil de plusieurs placarts fort utiles au pays de Haynau. Mons, 1701.

Ordonnance, édit et decret du Roy en date du 5 Juillet 1570.

II. Contre l'ambition et corruption d'aucuns.

Et pour éviter les importunitez des poursuivans, ensemble les dons et présens, par lesquels aucuns tâchent souvent être préférez aux plus idoines : Défendons à tous, pour quelque état et office que ce soit, tant de justice, comptes, recettes, huissiers, sergeants, notaires et autres d'offrir ou donner directement ou indirectement, choses quelconques pour y parvenir, ny même de quelques ambitions ou illicite poursuite. A peine non seulement de privation des dits états et offices qu'ils auraient ainsi impétrés ; mais aussi d'être déclarez inhabiles à tenir jamais aucunes dignitez, états ou offices, et par dessus ce de correction arbitraire, tant sur celuy qui aurait promis et donné, que sur celui qui auroit pris ou accepté.

V. *Serment* de non avoir promis et donné.

Qu'en recevant ou entrant dans l'administration de quel état que ce soit, se prestera par les dits pourveus, le serment solemnel de ce que dessus au second article. Et le même s'observeur pour evêchez, abbayes, priorez, dignitez et benéfices ecclésiastiques, devant que de leur donner les lettres de domination ou collation.

VI. Le mesme pour offices des vassaux et villes.

Le même *serment* se fera par les officiers de nos dits vassaux ou des villes, juges, gens de loy et autres lorsqu'ils seront receus à l'administration de leurs dits états et offices. De tous lesquels

serments susdits se feur nôte et registre pour mémoire perpétuelle et pour convaincre plus facilement ceux qui auront parjuré, conséquamment les châtier bien et exemplairement.

Annexe F.

Extraits de la « Revue des architectes de la cathédrale de Rouen, jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, par A. Deville, directeur du musée des antiquités de Rouen, correspondant de l'Institut ».

« Devant le chapitre assemblé Jehan Seriers, architecte de la « cathédrale, comme appariteur (terme équivalent à celui de maître « de l'œuvre de maçonnerie ou d'architecte) prêtait le serment « ainsi transcrit au Registre capitulaire :

« Jehan de Periers, maçon, a juré sur le saint Evangile dans ce « chapitre, l'an 1362, le 12[e] jour d'octobre, d'exercer fidèlement « l'office d'appariteur, officium apparatoris, suivant la coutume « légale de cet office et d'agir, autant qu'il sera en son pouvoir, « pour l'utilité et l'honneur de cette église. Dans le cas où il ne « pourrait empêcher le dommage et le déshonneur, il sera tenu de « le dénoncer à Messieurs du Chapitre. Il devra en outre, dans « l'exercice du dit office, être diligent et fidèle comme le veut et le « demande la nature de l'office. Fait dans le Chapitre, en présence « de etc. (Page 21).

« Cette formule de serment *se répéta* depuis *à chaque nouvelle mise en charges* » ajoute l'auteur, M. Deville.

Autre exemple. « Ce fut le 29 Mai 1338 que Jean de Bayeux « fut reçu, par les chanoines réunis dans la salle capitulaire, « comme maître-maçon de la cathédrale, aux gages de vingt francs « d'or (¹), auxquels on ajoutait cent sous tournois pour une robe « pro raubâ. » — « Le nouveau maître de l'œuvre de maçonnerie « jura, comme d'usage, sur les saints Evangiles, de s'acquitter avec « diligence et fidélité de sa charge, pour la plus grande utilité de « l'église.

« En outre de ses gages annuels et de sa robe, on lui promettait,

---

(¹) Le franc d'or valait 20 sous; on en taillait 63 au marc. 20 francs d'or, à ne considérer que la valeur métallique, représenteraient 250 francs environ de notre monaie.

« lorsqu'il travaillerait en personne, soit à tracer des plans et « dessins, soit à manier le marteau de tailleur de pierre, cinq « sous tournois par jour (¹). — Ces gages, assez considérables pour « l'époque, témoignent de l'estime qu'on faisait du talent de « Jean de Bayeux. » (Page 24.)

Autre cas. « Le 13 Mars 1398, les chanoines faisaient introduire « dans la salle du chapitre Jenson Salvart (alias Jesson, Jehan). « On lui annonça qu'il était nommé à l'office de maître-maçon, « vacant par la mort de Jean de Bayeux, à la pension annuelle de « seize livres tournois, payable aux quatre termes en usage à « Rouen, et qu'il recevrait en outre, comme maître et appelant (²), « cinq sous tournois par jour en été, et quatre sous six deniers en « hiver. « Tu feras travailler bien et fidèlement les ouvriers, lui « « dit le doyen du chapitre, et tu feras toutes les autres choses « « que doit faire un bon et fidèle maçon en telle matière, mettant « « de côté faveur, crainte, amour et haine en tout ce qui touche « « ledit office. Ce que maître Jenson » ajoute le rédacteur du « procès-verbal, « accepta avec gratitude et *jura* main levée, versus « majestatem, terme qu'on doit entendre de l'image du Christ qui « ornait la salle capitulaire. » (P. 26).

SERMENT DE GEOFFROI RICHIER. — « Le 1er Février 1452, un « nouveau maître des œuvres de maçonnerie, Geoffroi Richier (³), « prêtait serment entre les mains des chanoines. Cet artiste exerça « dix années aux gaiges de six livres. » (P. 34).

SERMENT DE JAQUES LEROUX. — « Le 18 Novembre 1496, Jacques « Leroux *prêtait serment* devant le chapitre *et recevait ses lettres de « commission*, aux droits et appointements accoutumés. La pension « annuelle était restée fixée à six livres. » (P. 44).

SERMENT DE SYMON VITECOQ. — « Plusieurs chanoines ayant fait « (cependant) sentir, dans la séance du 26 Juin (1527), qu'il était « urgent d'avoir un maître-ouvrier pour la sur-intendance des « édifices ; trois jours après, le 29 Juin, on désigna maître Symon « Vitecoq, qui fut reçu aux émolumens et payemens accoutumés « et qui *prêta immédiatement serment.* » (P. 62).

(¹) Tam in faciendo lineas et talia, quam operando de martello.

(²) Nous pensons qu'on doit entendre par ce terme, celui qui fait l'appel des ouvriers, qui a regard sur eux.

(³) Alias Guieffroi, Gaieffroy.

TROISIÈME SECTION.

HISTOIRE.

Séance du Lundi 11 Août 1902.

Composition du bureau :

Présidents : MM. LANGLOIS, L. GILLIODTS-VAN SEVEREN et F. DONNET. *Vice-présidents :* MM. le chanoine A. CAUCHIE et J. COLENS. *Rapporteur :* M. E. MATTHIEU. *Secrétaire :* M. l'abbé C. CALLEWAERT. *Secrétaire-adjoint :* M. Jos. DUGARDYN.

La séance est ouverte à 10 heures.

Prennent place au bureau : MM. F. DONNET, *Président ;* E. MATTHIEU, *Rapporteur;* l'abbé C. CALLEWAERT, *Secrétaire* et J. DUGARDYN, *Secrétaire-adjoint.*

Ont signé la liste de présence : MMes A. DE MEULDRE, N. DE PAUW ; Melles G. DE PAUW, A.-E. GROSSÉ; MM. P. ALLOSSERY, CH. ARENDT, P. BARBE, R. BLANCHARD, J. CLAERHOUT, J. COLENS, H. DE BRUYN, L. DE BUGGENOMS, L. DE CANNART D'HAMALE, K. DE FLOU, comte Th. DE LIMBURG STIRUM, comte Ad. DE LIMBURG STIRUM, baron DE MAERE D'AERTRYCKE, Alph. DE MEESTER, A. DE MEULDRE, Nap. DE PAUW, F. DE PRATERE, H. DE VROE, L. DE WOLF, comte Th. DE RENESSE, P. DUBOIS, A. FAYON, chan. FLAHAULT, Jos. GIELEN, L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, L. HALKIN, F. M. JACQUIN, Gér. KESTENS, Th. LEURIDAN, Em. MASURE, P. MEILLASSOUX, F. NOUWEN, J. OPDEDRINCK, A. PIEPERS, H. ROMMEL, baron RUZETTE, G. SENS, Ch. SENTROUL, Em. VAN CAPPEL, VAN DE CASTEELE-GROSSÉ, V. VAN DER HAEGHEN, C. VAN DE WALLE, P. VAN DE WALLE,

M. VAN DROMME, A. VAN HOVE, J. VAN RYCKEGHEM, R. VERVAEKE, Albert VISART DE BOCARMÉ, P. WINS.

M. LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue aux membres du Congrès qui viennent suivre les travaux de la troisième section et les prie d'éviter les discussions inutiles et d'être concis dans leurs mémoires afin de pouvoir épuiser l'ordre du jour, qui est plus chargé que celui de toute autre section.

Il invite M. le comte Th. DE LIMBURG STIRUM, président du Congrès, à prendre place au bureau.

1re Question. — *Rechercher l'origine de l'élément saxon existant dans le langage flamand; citer les passages différents d'anciens auteurs.*

M. Ch. ARENDT lit un mémoire dans lequel il mentionne quelques analogies entre le flamand et la langue de certains districts du royaume de Saxe. Il rappelle les divers peuples qui habitaient, au Ier siècle, de chaque côté de la limite géographique qui sépare actuellement les contrées wallonnes des régions flamandes, et cherche à montrer leur influence sur la formation des deux langues. Au troisième siècle, des Saxons firent invasion, avec les Francs et les Allemands, dans le *littus saxonicum*, la région comprise entre la mer du Nord et l'Escaut. L'élément saxon dans la langue flamande doit être surtout attribué aux colonies de Saxons que Charlemagne transplanta, au commencement du IXe siècle, dans nos régions flamandes. A l'appui de cette assertion, on peut citer EGINHARD, *Vita et gesta Caroli Magni*, c. 7; la chronique authentique de St-Denis, et un chroniqueur flamand du XVIe siècle. M. Kirsch, professeur au gymnase de Bistritz en Saxe, explique la similitude qui existe entre la langue du district de Bistritz et le bas-allemand par l'immigration, dans la Saxe orientale, de colonies venues des bords de la Moselle.

M. Pierre DUBOIS. — La situation respective des peuplades qui occupaient le sol de l'ancienne Belgique n'est pas indiquée avec beaucoup d'exactitude. Le *littus saxonicum* s'étendait bien plus loin le long de la côte de la mer du Nord et de la Manche. Des colonies de moines saxons sont venues s'installer en Normandie. La limite géographique des noms de lieu en *ghem* ou *heim* descend bien au-dessous de la ligne tracée par l'honorable préopinant.

M. l'abbé Nouwen appuie les observations de M. Dubois, notamment pour le Limbourg, et fait remarquer que les Saxons qu'on rencontre en Flandre ne sont pas venus du royaume actuel de Saxe, mais de la province prussienne de Saxe, au Nord de l'Allemagne. Des pirates saxons sont venus ravager les côtes de la Flandre, mais on a exagéré l'importance des colonies saxonnes établies en Flandre. Les îlots bas-allemands de la Saxe orientale proviennent de la colonisation du moyen âge. La terminaison *ghem* est d'origine franque et pas saxonne.

M. E. Matthieu. — Un passage des *Annales Bertiniani* vient corroborer le fait, rappelé par M. Arendt, de la dispersion des Saxons révoltés sur le territoire appartenant à la Belgique. En 894, Louis le Germanique convoque : « Bajoarios, Austrasios, *Saxones*, Almannos, necnon et Francos qui citra Carbonariam consistebant » (Pertz. *Mon. Germ.* t. I, p. 427).

Colins, dans son *Histoire d'Enghien*, rapporte qu'un seigneur « nommé d'Enghe servant à la Cour de cest Empereur (Charlemagne), fut par luy commis à la conduitte des Saxons en Flandre environ l'an 801 où estant arrivé, alla habiter le quartier, qui est maintenant la ville et la pluspart des villages d'Enghien de son nom terminez en Enghe ou Inghe ; si comme Lettelinghe, Herffelinghe, Oetinghe, Pepingen, Bellinghe et autres lieux aux environs... » C'est une de ces légendes qui n'a d'autre base que l'étymologie teutonique du nom d'Enghien.

Le chroniqueur Jacques de Guyse, au XIV[e] siècle, a fait écho à une autre légende, en racontant qu'avant la conquête romaine, des Saxons fondèrent, sur les bords de la Dendre, une ville qui fut nommée Saxonia et qui porte maintenant le nom de Lessines (tandem a Saxonibus fuit civitas fundata in territorio illo, quæ Saxonia dicta fuit, sed nunc Lessines supra ripariam Tenoris appellatur). D'autres écrivains rattachent ce fait à la dispersion des Saxons sous Charlemagne. Constatons avec un historien consciencieux que la plus ancienne mention connue du village de Lessines (Lietzinis) se rencontre dans un diplôme d'Othon I[er] de 946 et qu'aucun indice, ni indication toponymique, n'a été produit au sujet de cette prétendue origine de Lessines. Cette localité est toujours restée wallonne.

Sans rechercher si ces légendes sont un écho plus ou moins

travesti de traditions populaires ou simplement le fait de l'imagination de ces chroniqueurs, j'ai pensé qu'elles pourraient compléter les citations de M. Arendt.

La question d'interprétation si la terminaison *heim* ou *hem* est d'origine franque ou d'origine saxonne, a été soulevée au Congrès de Bruxelles (*Annales de la Fédération*, t. VII, p. 279.).

4ᵉ Question. — *Lequel des chevaliers luxembourgeois, qui accompagnèrent Godefroy de Bouillon à la première croisade, s'est le plus particulièrement distingué?*

M. Ch. Arendt. — D'après les historiens les plus autorisés du Luxembourg et des pays mosellans, Henri et Godefroy d'Asche (Esch s/s) et Franco et Sigemare de Macher ont fait partie de la première croisade et se sont distingués en différentes rencontres. Mais parmi eux la palme revient à *Henri d'Esch*, qui empêcha la prise d'Antioche par les Sarrasins en délogeant ceux-ci, par une manœuvre habile, d'une tour et d'une partie des remparts dont ils s'étaient déjà emparés. Ainsi le rapporte Masenius, *Epitome annalium Trevirensium*, p. 357 n. Les ruines du château des seigneurs d'Esch-sur-Sûre seront bientôt restaurées d'après mes plans.

2ᵉ Question. — *Notice concernant certains centres d'évangélisation et de civilisation existant au Nord de la Flandre au VIIᵉ et au VIIIᵉ siècle.*

M. l'abbé J. Opdedrinck. — L'existence d'une communauté chrétienne à Hrocashem, au Nord de la Flandre, est attestée par un document de l'année 745. Elle avait remplacé une colonie païenne établie en ce lieu, portant le nom caractéristique de Herwaldolugo, Heraldo luco, le bois sacré d'Herwald [1].

Une opinion communément admise tient que la religion chrétienne ne parvint à s'implanter dans la partie septentrionale de la Flandre qu'au VIIᵉ et au VIIIᵉ siècle.

---

[1] *Chartes du prieuré de Saint-Bertin, à Poperinghe.* Bruges, MDCCCLXX. N° 1, (25 Juillet 745). — N° 179, (Janvier 770 (n. s.).

Plusieurs noms de villages, et ils sont légion, qui surgirent surtout en ce dernier siècle et au suivant, noms se terminant par les désinences « kerke » « capelle » église, chapelle, portent la marque de l'origine toute chrétienne de ces localités.

De plus, serait-il téméraire de soutenir que peu d'endroits habités existaient dans ces régions incultes et marécageuses ? Tels étaient sans doute Wendune et Knocke, colonies de nom celtique, — Lapscheure, Wulpen, Coxide, Walravenside portant des dénominations de formation saxonne — et quelques localités clairsemées, dont les noms accusent une origine franque ou germanique, Vlisseghem, Ettelghem, Jabbeke (1); Oudenburg existait au Ve siècle (2).

L'évangélisation et la civilisation de la Belgique, même au témoignage des écrivains dissidents, fut l'œuvre des moines et spécialement des moines de l'ordre de St Benoit (3). Cette assertion, lieu commun d'économie politique, comme l'appelle Veuillot, nous essayons de la prouver, pour autant qu'elle se rapporte à certaines parties de la Flandre septentrionale.

Il nous semble y avoir découvert trois centres où s'exerçait le zèle de moines bénédictins sortis des trois abbayes de St-Riquier, de St-Quentin et de St-Bertin (4), longtemps avant l'existence de nos abbayes flamandes des Dunes, de Ter Doest et d'Oudenbourg (5).

St Ursmar, abbé de Floyon, évêque régionnaire, né en 644 ou 645, mort en 713, visita l'antique cité d'Oudenbourg et la contrée environnante et y opéra de nombreuses conversions (6).

St Eloi parcourut nos régions, fonda des chapelles à Dunkerque, Oudenbourg, Rodenbourg, Oostbourg, Bruges (7).

St Willibrord, quittant le Northumberland, aborda aux rivages de la Morinie, parcourut la Ménapie au Nord, passa par Wulpen,

(1) *Études étymologiques sur les noms de lieu de la Flandre occidentale.* A. G. Chotin, passim.

(2) J. Meyerus, *Annales Rerum Flandricarum.* ad annum CCCCLIII.

(3) A. Paillard de St-Aiglan, *Mémoires couronnés par l'Académie de Belgique.* T. XVI.

(4) St-Riquier fondée en 638; St-Quentin au VIIe siècle; St-Bertin en 648.

(5) Fondées en 1107, 1177, 1084.

(6) *Acta Sanctorum Belgii.* T. II, p. 557; T. VI, p. 217 sqq. — *Chronique du Monastère d'Oudenbourg,* Bruges, 1840, p. 20 et suiv.

(7) *Id.* Vita Sti Eligii.

où existe encore le puits béni de sa main, et suivit les côtes de la Mer du Nord, se rendant en Frise ([1]).

Le VII[e] siècle fut marqué par l'évangélisation de ces vaillants missionnaires. Toutefois, comme leur apparition ne fut qu'éphémère, le sillon où ils déposèrent la sainte semence, se ferma presque aussitôt et les ronces du paganisme suffoquèrent la moisson naissante.

Pour conserver à la semence évangélique toute sa vitalité, il fallait appeler sur le sol flamand des missionnaires s'y fixant à perpétuelle demeure ; pour gagner avec plein succès à la cause du Christ les populations rivées aux pratiques payennes, les apôtres devaient promouvoir le bien matériel de leurs prosélytes. Des moines de S[t]-Riquier, de S[t]-Bertin et de S[t]-Quentin rempliraient cette rude tâche. S[t] Eloi, le zélé évêque de Tournai et de Noyon, alla sans doute frapper à la porte des monastères pour y implorer l'assistance d'hommes remplis du zèle des âmes et rompus aux travaux de l'agriculture.

Avant le X[e] siècle, un prieuré de religieux bénédictins existait au village de Bredanai ([2]). Une lettre de Radbod, évêque de Tournai de 1068 à 1098, accorde à Gervin II, abbé de S[t]-Riquier, le patronat de l'église de Breedene où, de longue date, comme l'indique la lettre, existait un sanctuaire dédié à S[t] Riquier, « ibi ex antiquo exstitit S[ti] Richarii ecclesia » ([3]). Une lettre d'Etienne, qui occupait le siège de Tournai au déclin du XII[e] siècle, nous apprend que les moines de Breedene étaient au nombre de douze ([4]).

Tout souvenir de ces missionnaires civilisateurs n'est pas effacé : la ferme établie ([5]) par les moines agriculteurs subsiste encore, en

([1]) P. Heinderickx, *Jaerboeken van Veurne en Veurnambacht.* I[e] Deel, bl. 19.

([2]) Dans les documents : Bredanai, Bredenay, Bredenagum, Bredenee, Bredene, Breedene. — Bredenssis cella (*Chronique de l'Abbaye de Ter Doest*, p. 35). — Prioratus de Bredene (*Cartulaire de S[t]-Riquier*, folio 14). — Bredenense Cœnobium (*Bulla Honorii*, III, anno 1224).

([3]) Mense Aprilis 1087. — Libro IV[o] miraculorum Scti Richarii, attribué à Hariulphe, abbé d'Oudenbourg (1105-16 Août 1143) — Gervin II, abbé de S[t]-Riquier de 1075 à 1095.

([4]) Miræus et Foppens, *Opera diplomatica.* T. III, Cap. LXXVIII. — Abbé Desilve, *Lettres d'Etienne de Tournai*, p. 285.

([5]) Les habitants de Breedene l'appellent « prioriehofstée », la ferme du Prieuré.

même temps que les traces du large fossé qui ceignait l'habitation claustrale. Demandez aux habitants actuels du village qui a élevé la longue digue nommée « de groene dijk », la digue verte, s'étendant depuis le cours d'eau appelé « Noordêe » jusqu'aux dunes et formant la limite du « Grand Polder de Breedene » (¹)? Ceux-ci vous rappellent à l'instant la tradition séculaire : cette construction, c'est l'œuvre des moines. Une route très-sinueuse relie la bourgade à une chapelle dédiée à la Vierge, érigée au pied des blanches collines (²); près de ce sanctuaire se retrouve l'antique puits sacré, lieu de pratiques superstitueuses pour les payens convertis par les moines. La rue serpentante est bordée de chaque côté par de larges et profonds fossés, creusés par les religieux bénédictins dans le but de dessécher les marais boueux échelonnés le long de la côte. Une foule de pêcheurs, échappés au naufrage, s'achemine vers cette chapelle embaumée de suaves souvenirs, pour y remercier l'Étoile de la Mer. Ce fut là qu'avant dix siècles, d'autres pêcheurs, des pêcheurs d'hommes abordèrent pour la première fois.

Les documents renseignent deux chrétientés formées par les missionnaires de St-Riquier, celle de Breedene qui existe encore, celle de Ste-Catherine, (³) distante de la première d'une lieue et demie, détruite lors du célèbre siège d'Ostende en 1600.

Le long du canal de Bruges à l'Ecluse, sur la rive droite, vis-à-vis de l'église d'Oostkerke, le voyageur rencontre une chaîne de petites collines, formant une vaste prairie accidentée. Sur la hauteur la plus élevée, une grande pierre bleue, ornée de jolies sculptures gothiques, marque la place et reste l'unique souvenir d'une petite ville disparue.

Meunikenreede (⁴), la demeure des moines, tel fut son nom et ce nom rappelle son origine religieuse.

(¹) La digue-limite est indiquée sur la carte cadastrale de la Flandre occidentale, par Popp. — Le grand polder de Breedene, contenant 1365 hectares, fut-il formé et fertilisé par les moines bénédictins ?

(²) Chapelle appelée « kapelleken van Breeninghe » très renommée au pays d'alentour.

(³) Nommée dans les documents de St-Riquier : « Ste-Catherine-Ouest » ; dans nos documents flamands : « Ste-Cathelyne-West ».

(⁴) Dans les documents : Munikerede, Muenecrede, Monnikenide, Monachoreda.

Un essaim de missionnaires sortis de l'abbaye de St-Quentin, en Vermandois, vint s'y établir sur les bords de la Suène et donner le nom à la localité.

L'abbaye prénommée possédait à Oostkerke des terres de labour, jadis des marais ou des wastines convertis en terre arable par la main de ses moines. Elle gardait le personnat de toutes les paroisses existant aux environs du centre religieux, Oostkerke, Damme, Ste-Catherine sous Damme, Moerkerke, Lapscheure, Houcke, Westcapelle, St-Anne-ter-Muiden et Wulpen, en l'île de Zélande, paroisse engloutie par les flots de la mer au XVIe siècle [1].

Quel zèle ont donc déployé les moines évangélisateurs, développant sur une sphère aussi étendue leurs conquêtes pacifiques, dans une région sillonée de criques débordantes, couverte d'épaisses forêts, remplie de vastes marais dont les traces existent encore. Les noms de formation chrétienne des paroisses [2] qu'ils ont fondées reculent au moins jusqu'au VIIIe siècle l'époque initiale de la mission évangélisatrice des apôtres de Meunikenreede.

En l'année 745 un prêtre, du nom de Félix, donna à l'abbaye de St-Bertin, l'église qu'il avait construite à Hrocashem et toutes les possessions y annexées [3].

Ce fondateur d'église ne fut-il pas un disciple du moine Anglo-Saxon Willibrord? Accompagnant son maître jusque sur les rivages du *littus saxonicum*, il l'aurait quitté pour pénétrer dans les sombres fôrets de la Ménapie, à la recherche d'âmes à sauver. Chemin faisant, il rencontre une colonie payenne, lui prêche le Christ, se voit écouté, construit au milieu du bois sacré d'Herwald sa modeste église et impose à la chrétienté nouvelle le nom Anglo-Saxon de Hrocashem [4].

La donation faite par le missionnaire fut agréée par l'abbé de St-Bertin et cette acceptation devint l'origine d'un nouveau centre religieux.

---

[1] *Bijdragen tot de Oudheidkunde en Geschiedenis inzonderheid van Zeeuwsch-Vlaenderen.* Middelburg, 1853, IIIe deel, bl. 111; I^e^ deel, bl. 187. — CH. DUVIVIER, *Actes et Documents anciens, intéressant la Belgique.* 1898, p. 118 et suiv.

[2] Oostkerke, Westkapelle, St-Anne-ter-Muiden, Moerkerke, Ste-Catherine.

[3] Voir p. 360, note 1.

[4] Voir *Biekorf*, V, bl. 93 en volg. : *Hrôk* = choucas, — *as*, désinence du génitif Anglo-Saxon, — *hem* = demeure.

Quoique nous ne possédions point sur ce fait des données historiques positives, nous nous permettons d'opiner que des moines de St-Bertin vinrent s'établir à Roxem.

Des documents postérieurs rapportent que l'abbaye de St-Bertin possédait le personnat des églises de Westkerke, Ettelghem, Eerneghem, Ichteghem, Couckelare, Bovekerke, Snaeskerke, églises construites dans la région circonvoisine de la paroisse fondée par le prêtre Félix (1). Ces localités ne seraient-elles pas autant de nouveaux centres religieux formés par les missionnaires, religieux de St- Bertin ?

La Flandre possédait, sans nul doute, d'autres foyers de civilisation allumés par le zèle des moines.

Armés de la croix et de la charrue, *cruce et aratro*, ils ont lutté contre les cruels instincts du peuple plongé dans les sombres erreurs du polythéisme et contre les ronces et les épines qui couvraient le sol vierge de la Flandre. Par la charrue, ils ont fertilisé les vastes landes, par la croix, ils ont gagné les âmes au Christ.

3e Question. — *Sur les origines de l'agglomération Brugeoise.*

M. l'abbé L. De Wolf. — Comment s'est formée matériellement la ville de Bruges ? Pourquoi les premiers habitants y vinrent-ils ? Comment réussirent-ils à s'y maintenir ?

On connaît la configuration primitive du sol de la ville de Bruges. « Les différentes étymologies des noms de ses rues et de ses maisons, dit feu M. Ch. Verschelde, dans une monographie mémorable, (*Etude sur les noms des rues et des maisons de la ville de Bruges*, p. 11) nous représentent une plaine basse, à peine délaissée par la mer, entrecoupée de flaques d'eau et de marais, bordée à l'Ouest et à l'Est par des monticules de sable, et au Sud par des bruyères, quelques terres fertiles et de vastes forêts ». Au Nord, c'est l'immense terre des polders, que seules les digues ont pu sauver des inondations périodiques de la mer.

Qu'on se représente bien cette assiette de la future ville : à l'Ouest et à l'Est des monticules de sable, au Sud des bruyères, des terres

(1) Voir *Cartulaire du Prieuré de St-Bertin*, pages, 3, 10, 15, 276.

fertiles et des forêts, au Nord la grande plaine poldérienne souvent envahie par les eaux de la mer. Bruges est là comme le point le plus avancé, l'angle d'une équerre formée par une chaîne de dunes. A l'intérieur de cette équerre, ce sont des bois impénétrables ; à l'extérieur, c'est la terre basse où l'on marche aujourd'hui, où l'on s'enlizerait demain. Vers ce point extrême de l'angle, convergent de l'intérieur une foule de rivières qui descendent de-ci de-là, des élévations et des forêts du Sud, et se réunissent en un même lit pour aller à travers Bruges se jeter dans la mer.

Ici allait surgir une ville. Sous la poussée de quel sentiment ses premiers habitants y vinrent-ils ? Voilà une *première question*.

Sur des questions de ce genre, il existe des théories générales. Ces théories, en somme, admettent deux grands facteurs généraux : le souci de la sécurité et le souci de l'intérêt, deux facteurs dont malheureusement trop d'historiens n'acceptent que l'un ou l'autre.

Les premiers Brugeois en s'amenant ici, ont pu se laisser entraîner par des motifs d'un genre plutôt psychologique, comme aussi par des motifs d'un genre plutôt économique. Les deux genres de motifs ont pu agir à la fois, et c'est très probable, mais lequel principalement ? — Nous laissons ici de côté la question des tendances naturelles de nos ancêtres soit qu'elles les portèrent à s'isoler ou à s'agglomérer. Il est impossible pour nous d'en juger. Il faut partir des rares faits objectifs que les monuments de la préhistoire, puis la topographie, la toponymie et la linguistique nous ont conservés.

Or ces rares faits nous montrent les premiers habitants de l'endroit, non à Bruges même, mais au Sud, sur les hauteurs et sur la lisière des bois. Puis, insensiblement, au VIIe siècle, nous les trouvons encore sur les hauteurs, mais déjà plus avancés et plus éloignés de la forêt. Y-avait-il là déjà un château à cette époque? La question est très discutable, mais il est manifeste que c'est seulement au XIe et au XIIe siècle, que dis-je, c'est seulement au XIIIe siècle que les Brugeois se décidèrent définitivement à occuper la partie basse et septentrionale de la ville. Et pourquoi cette marche si lente ?

Voici : au Nord de la Flandre, les causes de détresse, si accidentelles qu'elles fussent, effrayaient la population. La fréquence de ces inondations terribles dont les annalistes nous ont conservé le

souvenir, fit affluer les gens sur les hauteurs. Ensuite, les invasions des pirates les mirent à la recherche de refuges naturels comme les bois, ou d'abris artificiels comme les châteaux-forts. L'exemple de la fondation de St-Omer et de l'abandonnement de Duurstede est là pour nous en convaincre. Enfin, les horreurs des luttes féodales furent cause que nos ancêtres cherchassent non seulement une colline même garnie de défenses, mais telle colline où l'élévation et la défense fussent entre les mains d'une autorité laïque ou ecclésiastique, tout au moins moralement suffisante.

Nous croyons que ce fut là le cas à Bruges. En général, voyez les paroisses sises au Sud de la ville, sur les hauteurs comme l'indique si bien la récente carte du littoral dressée par M. Ed. Jonckheere : Ce sont des *-hem* : Lophem, Zedelghem, Roxem, Veldeghem..... des *hem* sans nombre, lieux d'habitation, qui peuvent dater de la première arrivée des Francs, disons du Ve au VIe siècle. Tout au contraire au Nord, dans la plaine, ce sont des *-capelle* ou *-kerke* : Westcapelle, Meetkerke, Oostkerke, Zuyenkerke, etc...... qui remontent seulement aux Xe, XIe, XIIe siècles. Quant aux séjours les plus anciens et les plus voisins de Bruges, (p. ex. les différentes localités en *-burg*, les résidences de l'intérieur comme Thourout), leur étonnante disposition et leurs plus étonnantes destinées suggèrent l'hypothèse curieuse que voici : les individus réfugiés à Bruges auront été d'abord des habitants du voisinage même de Bruges ; car le souci de leur intérêt économique ne pouvait les y amener de loin, ni les pousser à laisser derrière eux des centres déjà importants à ce point de vue, comme Duurstede, Gand, Ypres, Arras, St-Omer. Supposons que, mis en émoi par la fréquence des désastres dont nous parlions plus haut, ces régnicoles ont été ébranlés, déracinés, mis en demeure de chercher un refuge convenable. Voyez comme ils ont cherché. Dans le Nord de la Flandre nous constatons l'existence d'un groupe nombreux de petites villes, toutes apparemment aussi anciennes que Bruges, et offrant, les unes surtout des garanties suffisantes de sécurité contre les incursions des pirates et les inondations de la mer, et les autres plutôt les avantages d'une situation économique brillante. Notre population affolée s'est embarrassée un instant dans le choix entre Bruges, Oudenbourg, Aerdenbourg, Oostbourg, Thourout, Roulers, endroits plus élevés et plus fortement situés ; dès le début elle a négligé Ostende,

l'emplacement de Damme, de l'Ecluse et de Mude autant d'endroits plus exposés. Le tâtonnement est manifeste. Ce choix varié, vite fait, vite mis à exécution, a été égalcment vite modifié et précisé. Et finalement, seule la ville de Bruges s'est maintenue, parce que, comme nous l'avons vu, seule la ville de Bruges réunissait à la fois toutes les conditions réclamées d'abord par le souci de la sécurité ensuite par celui de l'intérêt. Il va sans dire que nous ne nions pas l'influence salutaire qu'a dû exercer sur le phénomène de l'agglomération la présence de certaines institutions religieuses. Même, ces institutions ne firent que rendre le séjour plus économique et plus paisible. Cette influence s'est remarquée partout.

D'autre part, les degrés d'importance des deux facteurs : de celui du souci de la paix et de celui du souci du gain, ont naturellement varié. C'est ainsi que dans la suite, au XIIIe et au XIVe siècle, ce furent aussi des raisons avant tout économiques qui amenèrent un accroissement régulier et sensible de la population, tandis qu'au XVe et au XVIe siècle, les motifs psychologiques reprirent les devants chez le groupe de nouveaux venus que les guerres civiles firent affluer dans nos murs.

Mais voici une *seconde question*.

Nos premiers immigrants ont pu chercher à Bruges un asile assuré, ils n'ont pas pu négliger la solution du problème de la subsistance : il ne suffisait pas de s'abriter, il fallait savoir vivre. Ils ne sont d'ailleurs pas mal tombés. La plaine unie du Nord, fertilisée par les inondations périodiques de la mer, assainie par les végétations boisées de l'hinterland, sillonnée de cours d'eau larges et nombreux, livrant, d'autre part, un accès des plus aisé à la mer, était toute indiquée pour la pêche et l'élevage. Il n'est pas étonnant d'entendre saint Eloi, au VIIe siècle, parler aux habitants du « pagus Flandrensis » comme à des gens régulièrement industrieux et voyageurs. Ils avaient du bétail « de tout genre » et s'adonnaient « à toute espèce » d'occupations ; leurs femmes faisaient la spécialité du tissage et de la teinturerie.

Déjà avant saint Eloi, d'autres clercs, moins instruits que lui et errant au hasard, avaient eu l'occasion de séjourner au milieu de cette population laborieuse et portée à se grouper. Une évangélisation systématique définitivement inaugurée dans nos parages, à l'époque de St Eloi et de St Amand, propagée et soutenue par des monastères,

nouveau genre d'exploitation collective, intelligente et parcimonieuse d'un sol productif mais lourd, devait achever d'établir les relations sociales, dont la bonne entente ne manque jamais d'influencer salutairement les relations économiques.

Maintenant nos premiers ancêtres brugeois et les malheureux escapés qui se réfugiaient auprès d'eux n'auront-ils pas trouvé bon de subir une situation aussi rassurante ?...

Dans quel état S[t] Éloi trouva-t-il la localité, puisqu'il est au moins probable qu'il y vint ? La topographie nous apprend que la chapelle attribuée au saint missionnaire se trouva bâtie au Sablon : la seconde église de Bruges fut voisine de la première. Or ce fait est remarquable. De même que les premiers Gantois, au dire des anciens compagnons de S[t] Amand, demeurèrent « in loco sterili », de même à Bruges, une fois les conditions de vie politique assurées, on ne se fixa plus dans l'intérieur du bois de l'Eeckhout ; on descendit, mais pas encore jusque dans les plaines grasses et fertiles du côté septentrional ou oriental de la ville. Tout au plus la toponymie trahit-elle assez tôt, un certain mouvement de constructeurs de navires, le long de la Reye, mais il faudra attendre l'autre moitié du XIII[e] siècle pour trouver la paroisse de S[t]-Gilles. D'autre part, le premier noyau d'habitations n'en resta pas moins perché sur la crête extrême de la colline, protégé sur les derrières par les bois de l'Est, dominant les prairies de la Bouverie et du Kattelwijc du Nord et émergeant des marais et flaques d'eau du Midi. Les anciens noms de rues et lieux-dits, comme le montra si bien feu M. Ch. Verschelde, accusent la présence dans ces flaques d'eau, de canards, d'oies et de grues. Dans le même centre il y eut des porcheries, toujours d'après la toponymie la plus ancienne. Or c'est sur la foi d'indications pareilles que le grand historien Lamprecht se crut autorisé à conclure pour tel endroit à l'économie rurale et ce à la manière des Francs. Quoi qu'il en soit, ce ne pouvait être absolument dans la culture des champs, ni principalement dans l'élevage du bétail que pouvaient consister l'occupation première du moment, ni l'espoir de l'avenir. Les vrais laboureurs s'étaient réfugiés à l'intérieur du pays dans les nombreux *-hem*, au Sud de la ville, pour échapper aux inondations. Pour les autres habitants, la base de la fortune à faire, et le secret de la transformation de la vie matérielle se trouvaient

dans l'exercice de la pêche maritime. Nombreux sont les noms de maisons et de quartiers qui rappellent la familiarité des premiers Brugeois avec la mer.

Grande aussi fut, dans la suite des temps, l'importance de la corporation et des transactions de nos mariniers. Le seul marché, la seule rue, la seule maison qui, dans la plus ancienne partie bourgeoise de la ville, nous conservent le souvenir d'un métier, portent leur nom. Et jusque bien avant dans le moyen âge, les cadeaux de « Joyeuse Entrée » dont Bruges gratifie le prince, consistent en un « piscem monstrosum ». Mais pouvait-il être un genre de vie plus apte que la pratique de la pêche maritime — et on la pratiquait en groupes convenus, — plus apte, dis-je, à faire la transition de l'économie primitive à une autre plus compliquée, et à la régularisation de l'industrie d'exploitation et de transport?

Or, précisément c'était l'heure où nos abbayes flamandes allaient déployer des efforts plus puissants du côté d'une culture du sol plus rationnelle; c'était l'heure où elles allaient s'acquérir en Angleterre des prairies et des bergeries immenses; c'était l'heure où elles allaient former des relations commerciales définitives entre nos parages et les pays à vignobles. — A la même époque, en Flandre, le sol, les communaux, les bois entraient dans la possession privée de certains grands propriétaires. Les productions du territoire, multipliées, se divisaient, pendant que la sécurité personnelle périclitait de plus en plus. D'autre part, nous avons vu qu'au Nord de la Flandre s'affirmait en ce moment une grande crue de population, autour des bourgs et principalement à Bruges. Le concours de toutes ces circonstances y amena une pleine efflorescence de la vie urbaine. Ici, durant les XIe et XIIe siècles, la population du bourg et du faubourg passa probablement de quelque 2000 âmes à environ 6000. Mais ce mouvement, exécuté avec trop d'empressement, n'avait amené qu'une poussée, une cohue de gens absolument différents d'origine et d'occupations. C'est surtout au XIIIe siècle, nous avons vu pour quels motifs, que le chiffre des habitants subit un accroissement considérable, pour atteindre son apogée, soit vraisemblablement 50,000, au XIVe siècle. — On dit que l'ordre engendre la prospérité. Disons au moins, qu'à Bruges, à cette époque, les deux marchèrent de front; car les gens qui débordèrent au-delà de l'enceinte du XIIe siècle, en nombre tel qu'il fallut d'un coup

fonder trois et bientôt quatre paroisses pour satisfaire à leurs besoins spirituels, ces gens demeuraient parqués en quartiers et en rues d'un genre social tout nouveau.

Contrairement à celles de la partie ancienne de la ville qui portaient des noms ruraux ou féodaux, géographiques ou politiques, leurs rues s'indiquaient rues de Maréchaux, de Bouchers, de Tanneurs, de Corroyeurs, de Tisserands, de Foulons, etc... en effet, la vie industrielle urbaine avait décidément suivi, dès le XI° siècle, le premier essor de la vie de colportage et de transit. Aux producteurs de choses rares ou de choses primordialement nécessaires que, toujours au témoignage de la toponymie, les premiers jours d'échange économique avaient amenés à l'entour du bourg, aux premiers travailleurs de bois, de cuir et de fer, fournissant des charpentes d'habitation et des instruments de guerre et de chasse, avaient succédé des constructeurs de navires, des charrons, des charpentiers, puis aussi des cordonniers, des tanneurs, des corroyeurs. L'industrie des armes avait passé au second plan, pour laisser le champ libre au travail plus ordinaire et plus généralement utile des forgerons. Déjà les tisserands étaient nombreux et ne vivaient plus que du tissage. D'autres métiers encore, ou déduits des précédents ou nécessités par un commencement de luxe dans la vie, nous sont signalés par un nouveau genre de sources, notamment par des vies de saints, des chroniques, ou des documents d'archives de nature privée. Aux jours de fête, toute cette population se retrouvait, unie dans les mêmes sentiments et menée par une même doctrine, sous le toit de ces vieilles églises qui attestent, encore de nos jours, la technique avancée des spécialistes-maçons. Le problème de l'acquisition des matières premières n'a pu préoccuper longuement les Brugeois, chez qui les chroniqueurs du XI° siècle signalent déjà des catégories distinctes de « possessores », toujours en quête de lucre, fréquentant tous les marchés de Flandre, disposant de véritables voyageurs de commerce, qu'ils envoyaient au delà des mers et pratiquant, sur une échelle remarquable, une certaine « ars mercatoria ». N'oublions pas non plus les monnaies brugeoises du X° siècle, trouvées sur les bords de la Baltique. D'ailleurs le système très compliqué des amendes profitables que les *keures* du XII° siècle ne firent que confirmer, et telle autre indication, glanée dans une source littéraire du commencement du

XIIe siècle, nous certifient l'existence à Bruges d'un cours très étendu de menue monnaie, au moins sur le déclin du XIe siècle. Bien entendu, nous ne soutenons pas que les transactions locales en nature y aient disparu déjà à cette époque avancée. Car au XIIIe et même au XIVe siècle nous voyons, en certains quartiers de la ville et dans certains groupes de juridiction spéciale, la vie des champs se pratiquer encore, et perpétuer dans le payement des loyers, par exemple, l'usage des « casci » des « vellera » des « pecora » des « pisces ». N'importe! avec ses maisons de bois, ses rues boueuses et tortueuses, ses fossés encombrants, le Bruges du XIe et du XIIe siècle marchait à grands pas vers l'état riche, fort et indépendant du XIVe siècle. La Providence avait réuni sur l'emplacement de notre ville tous les avantages capables d'attirer une population ardemment préoccupée du souci de la sécurité et plus tard de l'intérêt, une population dont les habitudes sociales et religieuses communes, allaient fonder des institutions urbaines propres, vigoureusement établies et non moins vigoureusement défendues.

M. le Président. — Personne ne désire présenter quelques observations? M. Gilliodts, vous qui êtes au courant de tout ce qui concerne l'histoire de Bruges?

M. Gilliodts-van Severen. — Je rends volontiers hommage aux mérites du travail de M. De Wolf. Mais cette étude sort du cadre habituel de mes recherches. Nous autres, historiens et archivistes, nous compulsons les archives, nous analysons des documents diplomatiques et littéraires, et c'est sur ces données sûres et précises que nous appuyons nos affirmations. Ces documents semblent faire défaut pour la question traitée par M. l'abbé De Wolf. Je ne puis considérer son opinion que comme une hypothèse présentée avec beaucoup d'habileté et d'érudition.

16e Question. — *Quelle utilité y aurait-il de compléter, au point de vue chronologique, les listes des principaux dignitaires ecclésiastiques et civils de la Flandre au moyen âge, et de les réunir en tableaux synchronistiques successifs? Comment procéder?*

M. l'abbé Callewaert. — Dans l'état actuel des études historiques, un des plus grands services qu'on puisse rendre aux critiques modernes, c'est de leur procurer des instruments de

travail nouveaux ou perfectionnés, qui leur permettent de contrôler les résultats acquis et d'étendre, avec méthode et précision, le champ de leurs investigations.

C'est dans le but de voir travailler à la confection d'un ouvrage de ce genre, que nous avons pris la liberté de soumettre aux délibérations des honorables membres de ce congrès la question qui vient d'être portée à l'ordre du jour par Monsieur le Président.

I. Depuis longtemps les historiens ont compris toute l'importance qu'il y a de posséder les listes des différents dignitaires qui ont dirigé successivement l'une ou l'autre des principales institutions de notre pays. Avoir reconstitué la succession des abbés d'un monastère, ce n'est évidemment pas avoir retracé l'histoire de l'abbaye, mais c'est avoir fourni à l'historien de cette institution un premier élément indispensable. En outre, quand pour dresser ou contrôler cette liste, on a recherché, examiné, annoté et renseigné soigneusement tous les documents historiques qui s'y rapportent, on est sûr d'avoir une excellente bibliographie des sources et de posséder presque tous les matériaux nécessaires à l'œuvre définitive. Il suffira de les polir et de les agencer convenablement pour en faire une histoire complète du monastère en question.

Voilà déjà une des raisons pour lesquelles on attache tant de prix à des publications dans le genre de la *Gallia christiana* des Bénédictins de S. Maur et du *Monasticon Belge* de leur digne disciple, le R. P. Ursmer Berlière.

Nous voudrions voir faire un pas de plus dans cette voie. Nous voudrions voir extraire de ces divers travaux documentés un ouvrage dont le maniement serait plus facile et dont l'utilité, surtout au point de vue chronologique, ne pourrait être contestée.

D'après chacune de ces études détaillées, on dresserait un simple catalogue chronologique, qui ne comprendrait que les noms des dignitaires avec l'indication, aussi exacte que possible, des dates de leur entrée en fonctions, de leurs actes principaux et de leur démission ou décès.

Chaque liste formerait une colonne spéciale : dans la première, on indiquerait la succession des millésimes ; les suivantes seraient consacrées à la série des comtes de Flandre, des évêques de Tournai et de Térouanne, avec leurs archidiacres, aux abbés des divers monastères, aux prévôts des collégiales, aux châtelains, aux

officiers de la cour du comte, etc. Ces diverses colonnes seraient juxtaposées d'après l'orde *synchronistique*, si bien qu'on verrait immédiatement, en regard de chaque millésime, le nom de tous ceux qui, pendant l'année correspondante, se trouvaient à la tête des principales institutions du pays.

Je suppose un moment que nous ayons ce tableau synchronistique pour les années du règne de Thierri d'Alsace. Quelle ne serait pas l'utilité de ce recueil pour tous ceux qui auraient à s'occuper de l'histoire du XII[e] siècle ?

Vous étudiez la vie d'un personnage de cette époque : un simple coup d'œil vous montre les principaux contemporains avec lesquels il peut avoir été en relation.

Une foule de documents diplomatiques vous passeront par les mains: mais vous aurez peut-être des erreurs de copistes ou d'éditeurs à corriger; vous aurez certainement beaucoup de détails à préciser: à l'aide de notre tableau la chose sera facile. Ainsi une charte donnée par Thierri d'Alsace en 1150 indique parmi les témoins « *Snellard*, abbé d'Eversam » ([1]). Vous constaterez immédiatement qu'à ce moment, l'abbé d'Eversam s'appelait Albert et que Snellard était abbé d'Eename.

Dans un assez grand nombre de chartes, les noms des dignitaires ne sont marqués que par une simple initiale, que les éditeurs n'ont pas complétée ou ont peut-être mal identifiée. Le nom exact correspondant à cette initiale se retrouvera facilement.

Dans bien d'autres cas, l'indication des dignitaires n'est pas complète : soit qu'on se contente de mentionner la dignité : par ex. l'*abbé* des Dunes, le *châtelain* de Furnes ; soit qu'on ne donne que le nom propre avec ou même sans indication de la nature des fonctions : par ex. Gilbert ou le châtelain Gilbert, le prévôt Désiré, Anselme d'Ypres. Sans le secours de notre tableau synchronistique, à combien d'ouvrages différents faudra-t-il avoir recours pour faire les identifications désirées ! Heureux encore quand on arrive au résultat voulu !

Voyez les tables onomastiques : Que de fois vous renseignera-t-on à des endroits différents le nom d'un même personnage, alors que l'identification serait facile par le procédé que nous proposons.

([1]) H. Coppieters Stochove, *Régestes de Thierri d'Alsace*, Gand, 1901, n. 96.

Serait-il nécessaire d'insister sur l'utilité du recueil synchronistique pour préciser la date de certains faits historiques, mais surtout d'une foule de documents diplomatiques qui ne sont pas datés par des données chronologiques positives ? Le nom de l'auteur et du destinataire de la charte, le contenu du document ne permettent le plus souvent qu'une détermination approximative. Même quand l'original existe et peut être examiné, les caractères diplomatiques et paléographiques ne sont d'ordinaire pas d'un grand secours. Les noms des témoins qui, jusqu'à la fin du XIII[e] siècle sont nombreux, et dont beaucoup sont des dignitaires, offrent un moyen de contrôle bien plus efficace. Si une charte est attestée par le *signum* de dix dignitaires différents, l'espace de temps pendant lequel ces dix personnages auront exercé leurs fonctions *simultanément*, sera d'ordinaire assez restreint : on aura ainsi — presque sûrement — les limites très rapprochées entre lesquelles doit être fixée la date du document. Mais pour arriver à ce résultat, il faudra consulter actuellement dix listes chronologiques diverses et recourir peut-être à dix ouvrages différents.

Ne jetons donc pas la pierre aux éditeurs de cartulaires qui n'ont pas eu le courage de s'astreindre à ce travail ingrat de comparaison. Nous ne parlerons pas de la *Table chronologique* de M. Wauters, qui n'a pas même donné les noms des témoins des chartes. Nous avons commencé à appliquer ce procédé, d'une manière bien incomplète, aux *Régestes de Thierri d'Alsace* publiés dernièrement par M. Hubert Coppieters Stochove. Personne ne songera à révoquer en doute l'incontestable mérite de cette collection, ni les services qu'elle est appelée à rendre pour l'étude du XII[e] siècle. Nous appelons de tous nos vœux la continuation de cette œuvre pour les princes suivants. Mais on nous permettra de faire observer que si le jeune et actif auteur avait eu à sa disposition le tableau synchronistique que nous voudrions voir réaliser, il aurait pu aisément corriger plusieurs erreurs et surtout dater avec beaucoup plus de précision un nombre assez considérable des chartes sans date, octroyées par Thierri d'Alsace.

II. Tout le monde, nous en sommes convaincu, sera d'accord pour admettre que les tableaux synchronistiques en question pourraient rendre les services les plus signalés.

Mais est-il possible de réaliser ce desideratum ?

Et comment pourrait-on procéder pour arriver à un résultat, sinon parfait, au moins satisfaisant ?

Telles sont les questions sur lesquelles nous voudrions proposer quelques observations, afin de les soumettre aux appréciations et aux lumières des membres du Congrès.

Pour arriver au résultat final, le travail devrait passer par deux étapes successives.

1. Le premier travail consisterait à dresser ou à compléter *séparément* les listes des dignitaires des diverses institutions. Quelques-unes existent déjà, presque aussi complètes qu'on pourrait le désirer. Qu'il nous suffise de citer ici, par exemple, pour la province de Namur et de Hainaut, le *Monasticon Belge* du R. P. Dom Ursmer Berlière ; pour notre Flandre, la liste des prévôts de Bruges et chanceliers de Flandre dressée pour l'époque la plus obscure par M. le chanoine Reusens (1) ; les listes des abbés de Saint-Martin à Ypres (2), de Bergues-Saint-Winoc (3), d'Oudenbourg (4), de Voormezeele (5), Clairmarais (6), Saint-Bertin (7) ; les abbés des Dunes sont bien renseignés dans Ch. De Visch (8).

Voilà donc déjà une partie de la besogne préparatoire qui est quasi achevée. Plusieurs colonnes du tableau synchronistique pourraient déjà être dressées presque définitivement.

Pour toutes les autres institutions, nous possédons des travaux similaires mais beaucoup moins avancés, dont quelques-uns même n'existent qu'à l'état embryonnaire.

---

(1) *Les chancelleries inférieures en Belgique depuis leur origine jusqu'au commencement du XIIIe siècle. — La chancellerie des comtes de Flandre*, dans *Analectes pour servir à l'histoire de Belgique*. Louvain, 1896, p. 57-133.

(2) *Les cartulaires de la prévôté de Saint-Martin à Ypres*, par E. Feys et A. Nelis, Bruges, 1884.

(3) *Chronique et cartulaire de l'abbaye de Bergues-Saint-Winoc*, par le R. P. Alex. Pruvost, 2 vol., Bruges, 1875.

(4) *Histoire d'Oudenbourg*, par E. Feys et D. Van de Casteele, Bruges, 1873.

(5) Lambin, *Liste chronologique et biographique des abbés de Voormezeele-lez-Ypres*, [Annales de l'Émulation, t. II, pp. 133-146], et *Chronica abbatiæ Vormeselensis* de C. Carton et F. Van de Putte, Bruges, 1845.

(6) *Les abbés de Clairmarais*, par H. De Laplane, Saint-Omer, 1868.

(7) Haigneré et Bled, *Les Chartes de Saint-Bertin*, Saint-Omer, 1886-90.

(8) *Compendium chronologicum abbatiae B. Mariae De Dunis*, Bruxellae, 1660.

Nous avons d'abord un certain nombre d'ouvrages déjà anciens dans lesquels on a essayé, tant bien que mal, d'arriver au résultat que nous désirons voir obtenir.

Les Bénédictins ont dressé les listes des dignitaires ecclésiastiques dans leur *Gallia christiana* qui comprend, dans différents volumes, les anciens diocèses qui se partageaient la Flandre. Miræus, Sanderus et d'autres ont à leur tour essayé de donner la série des dignitaires des institutions, tant civiles qu'ecclésiastiques, dont ils entreprenaient l'histoire. Dans la collection des almanachs ecclésiastiques des diocèses de Bruges et de Gand, on peut trouver des essais, trop peu documentés, sur l'histoire des divers monastères de la Flandre, avec les noms et les dates des abbés ou abbesses qu'on a pu découvrir. Un travail semblable se trouve dans l'*Histoire des évêques du diocèse de Bruges* par J. C. Canneel (Bruges).

Tous ces travaux sont incomplets ; il faut n'accepter leurs données que sous bénéfice d'inventaire ; il y a bien des erreurs à corriger ; il y a surtout une foule de lacunes à combler. Mais si imparfaits qu'ils soient, ces premiers éléments sont déjà très précieux, surtout que bien souvent — dans le *Gallia christiana* notamment — les auteurs nous indiquent la source où ils ont trouvé soit les noms soit les dates qu'ils enregistrent.

Pour la plupart des institutions flamandes, surtout pour les monastères, les anciennes listes ont été corrigées et complétées par des auteurs plus récents, p. ex. par ceux qui ont publié les cartulaires ou les chroniques de nos anciennes abbayes. Nous avons de même déjà une série de monographies sur les divers châtelains et sur plusieurs des dignitaires de la cour des comtes de Flandre.

Si on réunissait tous les résultats déjà obtenus, en corrigeant et en ajoutant ce qu'on peut trouver sans trop d'efforts, on arriverait certainement à dresser, dès maintenant, des tableaux synchronistiques qui, malgré leurs erreurs et leurs nombreuses lacunes, pourraient constituer un instrument de travail dont l'utilité ne serait pas à dédaigner. Et on peut se demander si, pour faciliter les recherches ultérieures, il ne serait pas opportun de publier le plus tôt possible, au moins pour le XIIe et le XIIIe siècle, le résultat des recherches déjà faites. Ce travail préparatoire pourrait servir de base à l'œuvre définitive et être mis comme manuel entre les mains de tous ceux qui voudraient coopérer à son perfectionnement. Il pourrait être

d'un grand secours pour la rédaction des *Catalogues d'actes* que la Commission Royale d'histoire se propose de publier.

Mais malgré tous les soins qu'on apporterait à cette première publication, elle ne pourrait être considérée que comme provisoire. Il faudrait reprendre une à une les diverses études spéciales qui ont été faites.

On n'accepterait les données de ces travaux antérieurs que sous bénéfice d'inventaire, à moins que les preuves et les références ne soient citées à l'appui. On chercherait à contrôler les indications fournies ; on corrigerait les noms et les dates, et surtout on s'efforcerait, autant que possible, de remplir les vides. Mais dans tout ce travail on se garderait bien de donner comme sûr ce qui n'est que probable, on indiquerait les conjectures et on établirait la distinction entre les documents diplomatiques et les sources littéraires, en donnant toujours les références nécessaires.

Depuis que la plupart des travaux antérieurs sur les listes de dignitaires ont paru, l'examen des sources diplomatiques est devenu beaucoup plus facile.

Des centaines de chartes inédites ont été publiées, l'édition de plusieurs cartulaires est en voie de préparation (1); on se propose de donner des éditions nouvelles et critiques de certains cartulaires dont la publication avait laissé à désirer (2). Nous possédons un catalogue relativement complet des cartulaires manuscrits conservés en Belgique ou à l'étranger, catalogue dont on prépare une seconde édition qui sera, sans doute, notablement augmentée.

La même activité se manifeste au sujet des nécrologes ou obituaires : s'ils ne sont pas encore publiés on sait du moins, grâce au catalogue du R. P. Ursmer Berlière, où on peut aller les trouver.

M. le baron Bethune publie en ce moment un épitaphier de la Flandre.

Enfin la plupart des travaux récents sont pourvus d'excellentes tables de noms de personnes et de lieux.

Cartulaires, obituaires, épitaphes et tables onomastiques, voilà bien précisément les sources principales où il faudrait aller trouver

(1) Citons ceux d'Harlebeke, Zonnebeke, Notre-Dame à Bruges, Eeckhoutte, Eversam, Saint-André lez-Bruges.

(2) P. ex. des Dunes.

les indications nécessaires pour compléter les diverses listes de dignitaires. Nous ne nous arrêterons pas à examiner le secours qu'on trouverait dans les sources littéraires et les travaux historiques proprement dits.

Au fur et à mesure qu'une de ces listes serait achevée, on la publierait avec toutes les explications, toutes les preuves, tous les renseignements que l'auteur jugerait opportun d'y ajouter. Il terminerait son étude en extrayant lui-même de son travail une nomenclature sèche des noms des dignitaires avec les dates correspondantes.

Il serait évidemment désirable que tous ces travaux fussent publiés dans un même recueil, et puisqu'il s'agit de la Flandre, nous avons des raisons spéciales de croire que le comité directeur de l'*Emulation*, qui a déjà publié une série de travaux de cette nature, serait heureux de les accueillir soit dans ses annales, soit même dans une série spéciale. Rien n'empêcherait que des notes complémentaires ne viennent rectifier ou compléter des études antérieures.

2. Quand on aurait parcouru ainsi le cycle des diverses dignités ou fonctions, il suffirait de réunir en autant de colonnes les diverses nomenclatures de noms et de dates qui terminent chaque étude séparée. On juxtaposerait ces diverses colonnes d'après un ordre *synchronistique*, de façon à voir figurer sur une même ligne tous les dignitaires d'une même époque.

A première vue, ce dernier travail semble bien facile, mais en réalité il se heurterait à d'assez grandes difficultés d'exécution. D'abord il serait souverainement désirable que tous ces renseignements soient condensés dans un manuel assez petit, que les travailleurs puissent même facilement apporter dans leurs explorations historiques. Il faudrait donc commencer par diviser en périodes, p. ex. de 50, 40 ou 30 années.

Ensuite toutes les colonnes ne pouvant pas être juxtaposées sur une même page, on pourrait peut-être mettre la colonne des années sur des manchettes et découper toutes les pages qui correspondent à ces années de façon à laisser les millésimes toujours visibles.

D'autres difficultés viendraient se greffer sur ces embarras d'exécution. Dans quelles limites faudrait-il resserrer son travail?

D'abord quelles limites *chronologiques* se fixerait-on ?

Pour le *terminus a quo*, il serait avantageux de remonter aussi haut que possible, en adoptant la disposition matérielle qu'on jugerait la plus pratique pour le haut moyen âge, où le nombre de données chronologiques est très restreint.

Quant au *terminus ad quem*, la difficulté n'existerait pas pour ces institutions qui ont disparu d'assez bonne heure. Mais pour les autres, il ne serait sans doute pas possible de les suivre jusqu'à la révolution française, où la plupart ont sombré. Le petit manuel deviendrait un gros volume. Où donc faudrait-il s'arrêter ? Si on désire avant tout en faire un manuel de chronologie, sa plus grande utilité viendrait à diminuer au fur et à mesure que les documents sont plus régulièrement datés par l'indication de l'année, du mois et du jour, que la date de nomination et de décès des dignitaires est mieux connue, et que l'importance historique de ces personnages diminue, en présence d'une foule de nouveaux éléments qu'il ne serait plus possible de classer avec la même méthode. Le point capital serait certainement obtenu, si on pouvait réaliser ce plan jusqu'à la fin du XIIIe ou du XIVe siècle.

D'après le plan proposé, il ne s'agirait que des dignitaires de la Flandre. Mais jusqu'où étendrait-on les limites *géographiques* de la Flandre ? A quel moment de son expansion territoriale prendrait-on les institutions qui fleurissaient sur son territoire ? En outre, ne faudrait-il pas y ajouter les listes de certains dignitaires étrangers qui ont eu avec la Flandre des relations suivies et importantes ?

Enfin, dans ces limites géographiques et chronologiques, quelles seraient les *institutions* qui seraient admises à figurer dans le travail ? A quels dignitaires de la cour du comte, par exemple, accorderait-on une colonne spéciale ? Mettrait-on sur le même pied les abbés des monastères et les abbesses des couvents de femmes dont l'influence était bien moindre et l'intervention dans les faits importants plus rare ?

Voilà autant de questions que nous serions heureux de voir résolues par des autorités plus compétentes que la nôtre, et que les études préparatoires se chargeraient d'élucider en partie au fur et à mesure qu'elles avancent.

Il est enfin une difficulté dont nous voudrions dire un mot pour terminer. Les dates anciennes sont données le plus souvent d'après

le *style* pascal. Quant on est sûr du style suivi et que, d'autre part, on connaît exactement le jour et le mois, il est facile de réduire la date en style nouveau.

Mais, dans bien des cas, ces conditions ne se vérifient pas. Quel style faudrait-il donc suivre dans la publication du tableau synchronistique ? S'en tenir exclusivement au style ancien, c'est laisser sans solution une foule de difficultés qui seraient insolubles pour ceux qui n'ont pas en main les documents eux-mêmes.

Il faudrait donc, semble-t-il, réduire en style nouveau toutes les fois que la chose est possible, et marquer d'un signe distinctif les dates qu'on donne telles qu'elles se trouvent dans les sources.

Les difficultés ne semblent donc pas insurmontables. Mais pour en venir à bout, il faudra le concours de beaucoup de bonnes volontés. Il serait souhaitable que, tout en poursuivant leurs recherches spéciales sur tous les domaines de l'histoire de Flandre, les savants n'oublient pas qu'ils pourraient concourir sans peine mais efficacement à ce travail d'utilité générale. Si chacun apportait ainsi sa petite pierre à pied d'œuvre, l'édifice ne tarderait pas à s'élever à la grande satisfaction de tous les travailleurs. C'est ce que nous appelons de tous nos vœux.

M. le Président. — Les tableaux synchronistiques dont M. l'abbé Callewaert vient de nous esquisser le plan général seraient éminemment utiles. J'exprime le vœu de voir ce projet se réaliser, non seulement pour la Flandre, mais pour toutes nos provinces belges.

6e Question. — *Intervention flamande, à Cambrai, dans la querelle des investitures.*

M. P. Allossery. — Le sujet n'est pas absolument neuf ni original : tous ceux qui ont écrit l'histoire de Cambrai, tant au point de vue politique que religieux, en ont nécessairement parlé (1).

(1) Hœres, *Das Bistum Cambrai*, Leipzig, 1882.
Reynecke, *Geschichte der Stadt Cambrai bis zur Erteilung der lex Godefridi (1227)*, Marburg, 1896.
Dieckmeyer, *Die Stadt Cambrai*, Jena, 1889.
Cauchie, *La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai*, 2 vol., Louvain, 1890-1891.

M. VANDERKINDERE lui consacre un chapitre spécial dans son livre *La formation territoriale des principautés belges au moyen âge* (1). Toutefois, l'étude de la querelle des investitures dans notre pays (2), que nous avons eu le bonheur d'entreprendre au séminaire historique de l'Université de Louvain, sous la direction de M. le chanoine Cauchie, nous ayant forcément poussé à prendre connaissance de la situation en Flandre, nous a convaincu que l'appréciation des faits par les auteurs manque parfois de justesse. De plus, personne jusqu'ici, à notre connaissance, n'a donné une synthèse suivie de cette intervention flamande politico-religieuse. Ce double motif nous a semblé pleinement suffisant pour présenter cette notice.

La puissance acquise par la Flandre surtout sous Baudouin V (3) et son désir bien marqué de s'agrandir du côté de Cambrai et du Cambrésis, la poussait naturellement à intervenir dans les affaires de ce diocèse français mais dépendant de l'Allemagne. A l'époque que nous avons choisie, la marche des événements, autant que la situation juridique, impose trois phases. La première, la plus importante, comprend les interventions successives de Robert le Frison et de son fils Robert II jusqu'à la réconciliation de ce dernier avec Henri V en 1107 : c'est l'accroissement progressif de l'influence flamande ; la deuxième c'est la possession pacifique des droits acquis sous Robert II et Baudouin VII ; la troisième comprend les luttes de Burchard de Cambrai avec les comtes Baudouin VII et Charles-le-Bon, luttes qui amènent, au moins pour quelques années, la décadence de l'influence flamande.

I. MARCHE ASCENDANTE DE L'INFLUENCE FLAMANDE.

Gérard de Cambrai, après plusieurs difficultés, fut reconnu au concile d'Autun du 10 Septembre 1077, et reçut la consécration épiscopale des mains d'Hugues de Dié (4). Ses débuts toutefois ne furent pas exempts de luttes. Partisan dévoué de la réforme

(1) Voir le t. I (2e éd., Bruxelles, 1902), pp. 139-157. Il s'occupe de notre époque pp. 140-146.

(2) Sur ces travaux on peut voir notre rapport qui a été inséré dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 1902, pp. 360-377.

(3) VANDERKINDERE, *o. c.*, I, pp. 104-117.

(4) CAUCHIE, *o. c.*, I, pp. 8-9.

grégorienne [1], il mécontenta par ses décrets une grande partie du clergé et l'opposition du châtelain Hugues I d'Inchy vint aggraver la situation. C'était là certes une lutte politique [2] mais les circonstances, nous semble-t-il, lui ont donné une teinte religieuse. En effet, les clercs récalcitrants n'avaient rien de plus à cœur que de se créer des protecteurs : pour s'en convaincre, il suffit de lire leur lettre au clergé de Reims [3]. Les antécédents d'Hugues et ses luttes avec Lietbert, prédécesseur de Gérard, devaient engager les clercs à encourager les vues ambitieuses du châtelain et à le pousser à la résistance contre Gérard. D'ailleurs les termes même des *Gesta* [4] semblent confirmer pleinement cette manière de voir. De la sorte Gérard, une fois vainqueur d'Hugues, aura du coup fait un grand pas dans la voie de la soumission du clergé. Dans ces démêlés politico-religieux se place la première intervention effective de Robert le Frison qui appela l'évêque à son secours [5].

---

(1) Pour le côté général de cette lutte entre la papauté et l'empire nous renvoyons surtout à GIESEBRECHT, *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, t. III, Leipzig, 1890. On peut voir d'autres livres dans notre rapport *(Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 1902, p. 361, n. 4). Pour les idées, on peut consulter SOLMI, *Stato e chiesa secondo gli scritti politici da Carlomagno fino al concordato di Worms* (800-1122), Modena, 1901, surtout depuis la page 48. Il y a cependant des réserves à faire quant aux appréciations du professeur Solmi. Pour les écrivains de l'époque, on peut voir C. MIRBT, *Die Publizistik im Zeitalter Gregors VII*, Leipzig, 1894.

(2) CAUCHIE, *o. c.* I, pp. 12-13.

(3) Dans MABILLON, *Ann. Bened.*, V, 634.

(4) MGH, SS, VII, pp. 497 ss.

(5) Pour les premières années du règne de Robert, on peut voir SCHMIELE, *Robert der Friese*, t. I, Sondershausen, 1872.

Il est curieux de constater ici, une fois pour toutes, comme quoi les évêques grégoriens de Cambrai, dans leurs difficultés, s'adressèrent à la Flandre et rarement aux comtes de Hainaut, qui cependant étaient souvent mieux à leur portée que les comtes de Flandre. Ce fait, nous semble-t-il, paraîtra moins étrange si l'on considère, d'une part, la grande puissance de la maison de Flandre en regard de celle de Hainaut et, d'autre part, le fait de l'inféodation du Hainaut au diocèse de Liège, centre d'opposition au mouvement grégorien. Cf. HANSAY, *L'inféodation du comté de Hainaut à l'église de Liège en 1071.* (Bull. de la soc. d'art et d'histoire de Liège, t. XIII). L'évêque schismatique Gaucher sera soutenu par la maison de Hainaut et aura son recours à Liège. Cette inféodation, quoique peu stricte, n'aura pu manquer d'exercer au moins quelqu'influence.

En intervenant dans les affaires de Cambrai, Robert avait-il aussi en vue de réprimer les clercs concubinaires contre lesquels Grégoire VII lui avait demandé, le 10 Novembre 1076, de sévir ? (Voir JAFFÉ, *Bibliotheca rerum germanicarum*,

Le comte força Hugues à la soumission et quand, plus tard, le châtelain recommença ses déprédations, Gérard recourut de nouveau à la Flandre dont il paya l'intervention au prix de 200 marcs. Cette fois-ci Hugues fut dépouillé de sa dignité et chassé : ceci se passa vers 1187 ([1]).

Le comte de Flandre avait ainsi, à la prière de l'évêque, fait respecter déjà deux fois ses armes dans le Cambrésis : son ascendant ne pouvait qu'y gagner.

D'autre part, les affaires de Thérouane ([2]) ont dû éloigner plus ou moins l'évêque Gérard de Cambrai, l'ardent grégorien du comte Robert, partisan et même protecteur de l'intrus Lambert. Néanmoins, sur l'ordre de Grégoire VII ([3]), Gérard avec plusieurs autres prélats, entre autres l'évêque de Noyon-Tournai, se chargea d'intervenir auprès du comte en faveur de Gérard de Thérouane contre Lambert. M. Cauchie ([4]) croit que ce fut probablement grâce à cette intervention que Robert aura délaissé Lambert. Nous ne pouvons cependant admettre cette manière de voir. La lettre pontificale est en tout cas antérieure à la mutilation de Lambert et à la relation

Berlin, 1865, t. II, p. 255). Nous n'oserions l'affirmer. M. Pirenne (*Histoire de Belgique*, 1², p. 84), il est vrai, croit que cette lettre avait toutes les sympathies du comte. Mais nous ne trouvons aucune trace de son action dans son propre comté au moins à cette époque. Les lettres postérieures du même pape, devenant de plus en plus pressantes, fournissent un argument en faveur de notre opinion ; de même, l'excommunication de Robert en 1078, tout en ayant encore d'autres causes, ne paraît pas étrangère à son inaction en cette matière. Quoiqu'il en soit de cette conjecture, l'intervention de Robert eut, de fait, des conséquences heureuses pour la réforme grégorienne. Ces quelques mots peuvent suffire ici ; nous nous proposons, d'ailleurs, de revenir à une autre occasion sur la situation religieuse en Flandre lors de la querelle des investitures.

([1]) Le fait ne peut s'être passé beaucoup plus tôt : car Robert II y est intervenu (*Gesta episc. Camerac.*, MGH, SS, VII, p. 498). Or il ne fut associé au gouvernement que vers cette époque. (Voir un acte de Juillet 1087 dans Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, Louvain-Bruxelles, 1723-1748, III, p. 18). On ne peut non plus retarder de beaucoup la date, car nous ne trouvons plus de trace de la présence d'Hugues dans le pays.

([2]) Pour toute cette question nous renvoyons à Giry, *Grégoire VII et les évêques de Thérouane*, dans la *Revue historique*, I, pp. 387-409, coll. Sdralek, *Wolfenbüttler Fragmente*, Munich, 1891, pp. 60 n. Les actes des évêques de ce diocèse se trouvent dans l'ouvrage tout récent de Bled, *Regestes des évêques de Thérouane*, t. I, fasc. I (500-1159), (Société des antiquaires de la Morinie), Saint-Omer, Homont, 1902.

([3]) Lettre de 1083, dans Jaffé, *o. c.*, II, pp. 511-516.

([4]) *O. c.*, I, p. 17.

envoyée par Robert à Rome, relation favorable en tous points à l'intrus. Nous préférons donc dire, au moins avec M. Giry (1), que nous ne connaissons pas l'issue de cette démarche ou même qu'elle nous semble être restée pleinement infructueuse.

L'action de Robert le Frison à Cambrai n'a donc pas été considérable. L'intervention de la cour de Flandre dans les affaires Cambrésiennes augmentera considérablement à partir de Robert II. La situation embarrassée du siège épiscopal de Cambrai et le fait que la papauté a trouvé, nous semble-t-il, en Robert II, un instrument plus docile à sa politique en fournissent l'explication (2).

En 1092, se fit le rétablissement du siège épiscopal d'Arras, depuis longtemps uni à Cambrai. Sans entrer ici dans la discussion des arguments — ce qui sortirait évidemment du cadre synthétique de cette notice — nous croyons que M. Cauchie (3) a démontré péremptoirement, contre Hœres (4) et Giesebrecht (5), qu'il ne s'agit ici ni d'une rivalité nationale entre Allemands et Français, ni d'une politique francophile d'Urbain II. Un contemporain nous a paru donner la note juste quand il assigne comme mobile à l'action du pape le désir de diminuer l'influence du simoniaque et schismatique Henri IV (6). Dans cette affaire, Robert prit parti pour Arras. Il n'est nullement improbable que ce fut grâce au puissant

(1) *O. c.*, p. 404, et voir aussi les événements racontés pp. 405-406.

(2) M. Vanderkindere, *o. c.*, I, p. 141, semble trop attribuer les agissements de Robert II à « l'ambition ». Nous ne nions pas que ce comte profita de la lutte et même s'y rangea plus facilement pour agrandir sa puissance. Cependant quand on voit l'action religieuse faire à cette époque en Flandre même des progrès étonnants, et cela sous la protection et avec le concours des souverains (pour s'en convaincre on n'a qu'à examiner sans parti pris les sources de la période), il est impossible de ne pas remarquer que Robert II, sa femme Clémence et leurs successeurs étaient bien autrement dévoués à la papauté que Robert le Frison au début de son règne et que c'était de tout cœur qu'ils soutenaient le parti pontifical, qui de son côté comptait beaucoup sur eux. Relevons ici en passant une inexactitude dans M. Pirenne, *o. c.*, I², p. 100-101. Il attribue l'influence de Robert II à Rome, à sa femme Clémence, *sœur de Calixte* II. Que celle-ci y ait contribué, nous l'accordons volontiers, car elle descendait de la famille comtale de Bourgogne, de tout temps dévouée à la papauté. Mais en voir le motif dans sa qualité de sœur de Calixte II, c'est plus difficile : car Gui de Vienne ne devint pape qu'en 1119 et Robert mourut en 1111.

(3) *O. c.*, I, p. 123, n. 3.

(4) *O. c.*, pp. 8-9.

(5) *O. c.*, III, p. 790.

(6) *Gesta abbatum Sithiensium,* MSH, SS, XIII, p. 651.

appui de Robert, qu'Urbain II rétablit et que, plus tard, Pascal II maintint la séparation, malgré l'opposition du métropolitain de Reims et de l'évêque de Cambrai : les faits étaient là pour prouver ce que valait le soutien d'un seigneur féodal comme le comte de Flandre. La séparation devait nécessairement faire croître l'influence de Robert sur cette partie de son comté : il n'aurait plus à y compter avec un évêque dépendant de l'empire. Dans la pensée de plusieurs modernes cela seul suffirait à expliquer le mobile du comte ; toutefois la correspondance de Rome et de Reims avec Robert à cette époque nous semble indiquer assez clairement que ce fut l'exhortation du pape qui le fit entrer en lice comme protecteur du nouveau diocèse (1). Il est cependant possible qu'il ait été opposé à la nomination de Lambert comme évêque à Arras (2). Mais il n'en reste pas moins vrai que, sur la demande de Rome, il a usé de son influence pour la séparation. D'ailleurs cette antipathie initiale a dû disparaître bien vite, car il est certain que dans la suite le comte reconnut Lambert comme évêque et fut pour lui un précieux soutien (3). Ce changement d'attitude à reconnaître l'élu de Rome qu'il haïssait, confirme ce que nous disions plus haut de sa docilité à se conformer aux ordres de la papauté.

Outre cette question d'Arras, les affaires de Cambrai allaient encore nécessiter l'intervention de Robert II. Une double élection

---

(1) Voir des lettres d'Urbain II du 31 Mars 1094 et 11 Mars 1095 à Robert (dans Brial, *Recueil des historiens de Gaule*, xv, pp. 749 et 753) ; en 1094 une lettre du légat Hugues de Lyon (*Ibid.*, p. 752), et plus tard une lettre du légat Richard d'Albano (*Ibid.* p. 196). Voir aussi une lettre de Lambert à Odon de Cambrai (dans Migne, *Patrologia latina*, t. 162, p. 690). Robert le Frison, qui était encore en vie au début de l'affaire, est aussi intervenu pour Arras. Voir lettre d'Arras à Raynaud de Reims (dans Migne, *o. c.*, t. 162, p. 627).

Nous voulons cependant faire remarquer que si nous plaçons ici la cause première de l'intervention dans l'exhortation de Rome, nous ne nions nullement l'influence impulsive du but politique. Le pape même pouvait très bien avoir ce dernier en vue pour s'attacher le comte plus étroitement.

(2) Voir une lettre de Lambert dans Migne, *o. c.*, t. 162, p. 636. Il craint « pro odio Philippi regis Francorum et Roberti comitis Flandriæ ». La lettre de Raynaud de Reims à Robert en 1094 semble favorable à cette opinion (dans Bréal, *o. c.*, xv. 752).

(3) Voir, entre autres, sa lettre à Lambert, lors de sa soumission à Henri IV, dans Migne, *o. c.*, t. 162, p. 677.

avait jeté ce diocèse dans le schisme (1) et plusieurs grands seigneurs, ayant à leur tête Hugues d'Oisy, revenu à Cambrai, s'emparèrent des biens du clergé pour s'en déclarer vassaux à Robert. Le comte se voyait par le fait constitué sans difficulté suzerain d'une grande partie du Cambrésis et, lorsque Gaucher revint de la cour impériale, ces seigneurs, soutenus par Robert et autorisés peut-être par Raynaud de Reims (2), lui opposèrent la plus vive résistance. Le comte de Flandre semble s'être borné à quelques attaques pour aider ses vassaux dans toute la lutte que leur livra Gaucher jusqu'à leur soumission (3). En 1095, quand le schismatique Gaucher fut reçu en grâce par Urbain II, Robert aussi paraît avoir changé d'attitude. Il semble, en effet, que le pape lui ait demandé de cesser ses attaques et que Robert ait obéi (4). Hugues d'Oisy cependant continua la lutte et molesta même Lambert d'Arras, mais Robert n'y intervint plus. Il reste seulement à noter que l'évêque d'Arras ne put conclure la paix avec son aggresseur sans avoir eu l'avis du comte de Flandre et de l'évêque de Cambrai (5). Ce fait s'explique, nous semble-t-il, par la position prise auparavant par le comte dans les difficultés, mais montre aussi sa prépondérance ascendante dans le sud.

Cependant la fraude de Gaucher fut bien vite démasquée : au concile de Clermont (1095), son rival Manassès, élu canoniquement, fut reconnu ; Gaucher néanmoins tâcha de se maintenir et à l'interdit lancé sur Cambrai par le métropolitain Manassès de Reims, l'évêque schismatique répondit par l'envoi en exil de tous ses ennemis. Il fallait cependant procéder au sacre de l'élu Manassès. Dans des circonstances aussi critiques on ne pouvait songer à envoyer le nouvel évêque sans soutien dans son diocèse déchiré par le schisme. C'est pourquoi on voulait obtenir à tout

(1) Cauchie, *o. c.*, II, p. 131 ss.

(2) *Ibid.*, p. 138, n. 1.

(3) Le caractère tendancieux des « *Gesta Galcheri* » permet de croire que l'auteur, partisan déclaré de Gaucher, a exagéré les ravages de Robert. Voir Str. 144-147 (éd. De Smedt). Les autres sources de l'époque n'attachent pas tant de poids à cette lutte.

(4) *Gesta Galcheri*, Str. 171-174. L'existence de cette lettre a été bien prouvée par M. Cauchie, *o. c.*, II, p. 140, n. 3.

(5) Voir une lettre de Raynaud de Reims à Lambert, dans Gousset, *Actes de la province ecclésiastique de Reims*, Reims, 1842-1844, II, p. 126.

prix la présence du puissant comte de Flandre à la cérémonie [1]. Auparavant déjà, l'archevêque, invitant au sacre Lambert d'Arras, avait prié celui-ci de demander le secours de Robert pour l'extinction du schisme à Cambrai [2].

Voilà donc le comte de Flandre institué gardien et protecteur des idées grégoriennes à Cambrai et cela par l'autorité ecclésiastique locale. Mais les grands événements de l'époque appelaient le comte, avec tant d'autres, à la conquête de Jérusalem : la cause pontificale s'en ressentit à Cambrai, et Gaucher put reprendre de nouveau le dessus [3].

La croisade terminée, les circonstances allaient fournir à Robert une occasion propice pour porter à son apogée l'influence flamande à Cambrai. Encore une fois, nous n'examinerons pas ici la question en détail, — ce serait sortir du cadre nécessairement restreint et synthétique de cette notice, — l'examen approfondi en a, d'ailleurs, été fait par M. Cauchie [4]. Il suffira de noter les points saillants et de marquer les influences. Il importe tout d'abord de remarquer que, cette fois, ce fut le Pape lui-même qui engagea le comte à entreprendre en 1102, la lutte contre le parti schismatique et l'empereur Henri IV [5].

Des incursions de Robert ; l'envoi contre lui de quelques troupes par Henri ; une lettre contre la commune de Cambrai ; en Octobre 1102 [6], l'arrivée d'Henri lui-même qui, après quelque succès, se voit arrêter par les rigueurs de l'hiver ; à son départ, de nouvelles hostilités activées par le comte et enfin une trève jusqu'au 8 Septembre 1103 avec la commune : telles sont les péripéties de cette première phase qui avait tourné tout au profit de Robert et des idées grégoriennes. Ce triomphe lui valut les plus vives félicitations

---

(1) La cérémonie fixée au 8 Juin, fut remise pendant quelque temps par l'absence du comte, mais elle se fit cependant encore avant son départ pour la croisade. Voir une lettre de Manassès de Reims aux Cambrésiens, dans Goussét, *o. c.*, II, pp. 132-133, coll. un acte de Manassès de Cambrai en 1076 dans Miræus, *o. c.*, I, p. 165.

(2) Dans Brial, *o. c.*, XV, p. 181.

(3) Cauchie, *o. c.*, II, pp. 149 ss.

(4) *O. c.*, II, pp. 164-180.

(5) Voir dans la lettre de Pascal II à Robert, Janvier 1103, dans Jaffé, *o. c.*, V, 202, coll. Cauchie, *o. c.*, II, 155, n. 3.

(6) Cauchie, *o. c.*, II, p. 161, n. 1.

du pape Pascal II qui l'exhorta même, le 21 Janvier 1103, à tourner ses armes contre Liège, la citadelle du schisme, pour consommer ainsi la ruine d'Henri IV ([1]).

Ici se place le fameux pamphlet de Sigebert de Gembloux en réponse à l'édit pontifical ([2]). Cette lettre semble avoir fait impression sur le comte. En effet, apprenant que l'empereur revenait avec des troupes plus considérables, il a dû craindre pour ses possessions et, sur les conseils de ses vassaux, il se rendit à Liège, où se conclut la paix le 29 Juin 1103 et où Robert, après avoir prêté le serment de féodalité, fut confirmé dans la possession de son fief impérial.

Les *Gesta Galcheri* ([3]) ajoutent qu'il s'engagea à soutenir Gaucher. Mais cette affirmation nous semble fausse. En effet, sa soumission à Henri constituait déjà une trahison partielle à ses engagements, et cette trahison ne peut s'expliquer que par la crainte qu'il dût éprouver de se voir dépouiller d'une partie de ses états et non par un abandon réel de la politique pontificale, comme la suite le prouvera.

S'il s'était engagé à soutenir le schismatique, c'eût été là certes un fait dont il aurait dû s'excuser, comme il le fit pour sa soumission, dans une lettre à Lambert d'Arras ([4]). Celui-ci, en effet, ne pouvait manquer de connaître les événements de Liège et si Robert avait promis de défendre Gaucher, comment aurait-il pu affirmer, sans soulever la moindre réclamation de la part de Lambert, que tout s'était fait *salva auctoritate et obedientia Romani Pontificis?* On pourrait objecter, il est vrai, que le comte de Flandre avait tout intérêt à diminuer sa faute, mais il faut remarquer qu'un engagement de ce genre devait nécessairement devenir public, ne fut-ce que par le fait même de la défense du schismatique.

Or, rien dans la suite ne confirme cette assertion. Il est vrai que quand Gaucher fut expulsé de Cambrai, l'empereur envoya le comte de Flandre contre ses ennemis ([5]). Mais ce fait ne suppose pas

---

([1]) Voir lettre dans Jaffé, *o. c.*, V, 202.

([2]) Voir le texte dans Jaffé, *o. c.*, V, pp. 201-225 ; une longue analyse en est donnée par M. Cauchie, *o. c.*, II, pp. 165-178.

([3]) Str. 424 ss.

([4]) Voir dans Migne, *o. c.*, t. 162, p. 677.

([5]) Pour cette expédition de Robert, voir Cauchie, *o. c.*, II, 195. Ici il faut ajouter une erreur à celles qu'a relevées pour cette époque M. Cauchie dans

nécessairement un accord préalable au sujet de Gaucher : c'est bien plus une suite naturelle de la paix, une conséquence du serment féodal. Aussi l'intervention de Robert en faveur de Gaucher n'est nullement un soutien donné au schismatique, comme le fait aussi remarquer M. CAUCHIE (¹). En effet, à ce moment, Godefroid de Ribemont aussi, chef des ennemis de Gaucher, changea tout à coup d'attitude à son égard : il en prit la défense et le réinstalla. D'où vient cette conduite anormale ? La seule explication plausible nous semble être que le siège épiscopal de Cambrai était devenu vacant par la nomination de Manassès au siège de Soissons et que par conséquent plus rien à leurs yeux n'empêchait le maintien de Gaucher.

Cependant, à cette époque, Robert a failli dans son zèle pour les principes grégoriens : aux principes il a préferé le maintien de toutes ses possessions et il a fait la paix avec Henri IV. Ce fait pourrait confirmer la thèse de M. VANDERKINDERE dont nous parlions plus haut (²), si on l'envisageait sans les remarques que nous avons proposées et si dans la suite le comte n'avait repris sa première attitude. Voyons les faits qui suivirent.

Bientôt, sur l'ordre de Rome, il fallut procéder à une nouvelle élection à Cambrai (³) : le 29 Juin 1105, les suffrages se portèrent sur Odon, abbé de S[t]-Martin à Tournai, qui reçut le sacre le 2 Juillet (⁴). Cependant Gaucher était encore puissant et força son nouveau compétiteur à quitter la ville. Alors Odon se retira à Tournai d'où il exerça sa juridiction sur tout le diocèse. Ici cependant Gaucher ne reçut point l'appui de la Flandre ; bien au contraire, Robert sera de nouveau le soutien du parti strictement papal. En effet, ayant

DARRAS, *Histoire générale de l'Église*, Paris, 1885. Au t. XXV, pp. 381 ss., il parle d'une seconde expédition réellement faite par Henri IV après laquelle Robert aurait été *forcé* de faire la paix en 1101.

(¹) Voir *o. c.*, II, 195, n. 1. A la page 193, il dit avec raison que l'entente s'était établie entre Robert et Gaucher, parce que tous deux avaient intérêt à renverser la commune.

(²) Voir p. 381 note 2.

(³) DARRAS, *o. c.*, t. XXV, p. 368, dit que Robert fit procéder à une nouvelle élection canonique. Nouvelle assertion gratuite, puisque nulle part il n'y en a de traces.

(⁴) Sur Odon on peut voir le *Gesta Galcheri*, *Gesta Odonis* (éd. DE SMEDT citée) ARMANDUS DE CASTELLO. MGH, SS, XV, pp. 924 ss. Ses œuvres sont dans MIGNE, *o. c.*, t. 160.

reçu entretemps en fief d'Henri IV (qui voulait gagner le comte pour s'en faire un appui contre son fils révolté) la seigneurie de Cambrai, de Cateau-Cambrésis et de Douai, probablement vers la mi-mars 1106 à Anvers ([1]), il en profita pour installer Odon dans sa ville épiscopale ([2]). De plus, quand les plaintes de Gaucher amenèrent, en Novembre 1107, le nouveau roi, Henri V, à venir attaquer Robert, le comte de Flandre ne broncha pas et lui fit une résistance opiniâtre, de sorte que le roi, ne pouvant le vaincre, dut se résigner à faire la paix et à lui accorder tout ce qu'il avait eu antérieurement dans le Cambrésis ([3]). Cette concession, il est vrai, se fit à titre précaire jusqu'à ce que le roi eut établi à Cambrai un évêque de son choix ([4]). Mais cette clause ne peut être opposée aux principes grégoriens de Robert : il pouvait très bien, vu la circonstance, en prévoir la non-exécution et, pour le cas où elle serait exécutée, il pouvait toujours recommencer la lutte. D'ailleurs, à cette époque, Henri V n'était pas encore en opposition ouverte avec Rome : il faut donc aussi tenir compte de la différence entre sa situation et celle de son père. La paix fut solennellement confirmée à Aix-la-Chapelle le 25 Décembre 1107.

L'influence flamande s'était donc créé un protectorat de fait sur Cambrai. Les nécessités, les succès de Robert II en avaient fait un protectorat de droit, à titre précaire, il est vrai. Mais comme Henri V semblait délaisser la cause de Gaucher, qui l'avait suivi en 1107, et comme il n'envoyait pas de nouvel évêque, le pouvoir flamand continua à exercer son influence à Cambrai au profit du parti pontifical. Nous arrivons ainsi à une seconde phase, la possession pacifique des droits acquis.

II. Possession pacifique des droits acquis.

Après la paix conclue avec Henri V en 1107, Odon ne put encore, il est vrai, rentrer à Cambrai, mais cette situation n'est nullement

---

([1]) Voir les *Gesta abbatum Trudonensium*, MGH, SS, X, p. 260.

([2]) Dans cette intervention, Robert a agi de sa propre autorité, fidèle à ses principes de soutenir la cause pontificale. Voir la preuve dans Cauchie, *o. c.*, II, p. 200, n. 4.

([3]) Voir *Chronicon S. Andreæ*, MGH, SS, VII, p. 545.

([4]) Voir Cauchie, *o. c.*, II, p. 203, n. 5.

le résultat d'un désintéressement de Robert II (1). On ne saurait noter beaucoup de faits saillants, la période de luttes étant terminée; mais on voit fréquemment Robert à Cambrai ou dans le Cambrésis en compagnie d'Odon (2). De concert avec sa femme Clémence, il approuve dans le diocèse de Cambrai la fondation de la chapelle du Nouveau-bourg à Audenarde (3) consacrée ensuite par Odon et donnée à l'abbaye d'Eename (4). Ces bonnes relations et ce soutien de la Flandre pour l'évêque de Cambrai persistèrent pendant les premières années du règne de Baudouin VII qui succéda à son père en 1111.

Un fait surtout est à remarquer dans l'intervention de ce prince : c'est le parti qu'il prit dans la nouvelle tentative de réunir Arras à Cambrai. Henri V, fort du fameux privilège extorqué à Pascal II(5), avait su amener Odon à recevoir de lui l'investiture laïque qu'il avait toujours refusée jusque-là (6).

Profitant sans doute d'une occasion si propice et favorisé en cela par plusieurs membres du clergé de Cambrai, soit qu'ils fussent partisans de Gaucher et de mauvaise foi, soit qu'ils prissent à cœur la gloire de leur église, il semble avoir gagné Odon à faire des démarches en vue d'une réunion. Quoiqu'il en soit, dans une assemblée des grands de Flandre à Douai, deux archidiacres de Cambrai, Anselme et Raoul (7) lisent une missive impériale où il est demandé aide au comte de Flandre Baudouin. L'empereur le prie de soutenir Odon afin de faire revenir à l'Église de Cambrai tout ce qu'elle avait avant la lutte dans le comté de Flandre et dans

(1) Voir Cauchie, *o. c.*, II, p. 205, n. 2.

(2) Voir *Chronicon S. Andreæ*, MGH., SS., VII, p. 546. Une donation d'Hugues d'Oisy en 1111 pour l'abbaye d'Anchin, située en Flandre, se fait en présence de Robert II et d'Odon de Cambrai. Voir l'acte dans Le Glay, *Glossaire topographique*, Cambrai, 1849, p. 26.

(3) Voir un acte dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, IV, pp. 255-256, cf. Piot, *Cartulaire de l'abbaye d'Eename*, Bruges, 1881, p. 15.

(4) Voir Piot, *o. c.*, p. 13.

(5) Voir Giesebrecht, *o. c.*, III, pp. 803-826; 1209-1213.

(6) Voir *Gesta Galcheri*, Str. 585-588, *Gesta Odonis*, c. 4. et ce que nous disons dans notre rapport, paru depuis la présentation de cette notice, dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain* 1902, p. 367.

(7) La lettre de Lambert d'Arras qui fournit ces détails, donne les initiales A. et R. : il s'agit évidemment des noms Anselmus et Radulphus qui seuls à ce moment peuvent répondre à ces initiales.

le pagus Atrebatensis (1). Baudouin ne se prononça pas, mais informa Lambert d'Arras de ce qui s'était passé : c'est alors que ce dernier défendit énergiquement ses droits dans la lettre où nous trouvons ces détails. Lambert et peut-être aussi Baudouin n'ont pu manquer de déférer l'affaire à Rome, car bientôt survinrent trois lettres de Pascal II sur la question : une première au clergé d'Arras, une autre à Raoul de Reims et une troisième au comte Baudouin et à sa mère Clémence (2). A ceux-ci il demande, comme lors de la dernière entreprise, d'aider et de soutenir Lambert et le nouveau diocèse. L'affaire en resta là et Rome eut gain de cause. Baudouin y était intervenu au moins indirectement en faveur d'Arras et de la cause pontificale contre laquelle Odon s'était croyons-nous (3) aveuglement engagé.

Dans la suite nous ne trouvons plus de traces importantes d'une intervention de Baudouin avant ses difficultés avec Burchard. Le comte semble être resté purement passif, même dans les difficultés qui suivirent la mort d'Odon, et les démêlés dont nous dirons un mot dans un troisième paragraphe n'ont plus ce caractère religieux, ou pour le moins politico-religieux, que nous avons pu constater jusqu'ici dans l'intervention flamande à Cambrai.

III. Possession contestée et recul momentané de l'influence flamande (4).

Hugues II d'Oisy qui avait reçu la châtellenie de Cambrai en fief de Robert II, rendit hommage à sa mort à son fils Baudouin VII. Mais Burchard, voulant à tout prix se débarrasser de cette immixtion étrangère et revendiquer les droits de l'église de Cambrai, voulut forcer Baudouin à abandonner ses prétentions. Celui-ci ne céda pas des droits d'ailleurs légitimement acquis, pas même devant l'excommunication dont l'avait frappé Burchard. Cependant en 1119, sur le point de mourir, il rendit tout aux légats que l'évêque

(1) Voir lettre de Lambert d'Arras à Odon dans Migne, *o. c.* t. 162, p. 690.

(2) Voir le texte dans Migne, *o. c.* t. 163, pp. 297-298.

(3) Destombes, *Histoire de l'Église de Cambrai*, Lille, 1890-1891, t. II, pp. 51-52, croit que c'est la calomnie qui prêta à Odon cette intervention ; rien cependant n'empêche d'admettre ici une intervention aveugle et de bonne foi.

(4) Pour toute cette partie on peut voir Hœre, *o. c.* pp. 34-38 et Vanderkindere *o. c.* I, pp. 145-146.

avait envoyés et reçut en conséquence l'absolution de l'anathème ([1]). C'était un recul de la puissance flamande sur Cambrai.

Toutefois le successeur de Baudouin, Charles-le-Bon, ne tint pas compte de ce désistement forcé et donna la châtellenie en fief à Hugues. Mais Burchard ne put le souffrir : il recourut aux pourparlers, moyen qui certes paraît plus légal et plus juste. Ses tentatives pacifiques furent couronnées de succès : Charles rendit à l'évêque le château, mais conserva le haut patronage de la châtellenie, tout en stipulant qu'en cas de nécessité le château devait lui servir de refuge. Ceci se passait vers 1120 ([2]).

La situation qui en résultait pouvait paraître définitive et la grande influence, inaugurée par Robert II, à jamais perdue. Les circonstances cependant allaient se charger de remettre la puissance flamande en honneur dans le Cambrésis. En 1122 Gérard le Maufilâtre dévastait les environs de Cambrai. Burchard se voyant impuissant contre lui, appela à son secours Charles-le-Bon, en le reconnaissant seigneur de Cambrai ; et les armes flamandes eurent bientôt raison du dévastateur. D'après Lambert de Watrelos ([3]), Charles lui-même demanda à Henri V la seigneurie de Cambrai et la reçut de l'empereur à la grande joie de tout le peuple. Rien ne s'oppose à ce que nous admettions ce détail. En effet, Charles, maître de fait par l'appel de Burchard, aura aussi voulu le droit que le vassal ne pouvait, à strictement parler, lui accorder : c'est pourquoi il se sera adressé au suzerain. D'autre part on ne pourrait opposer le caractère strictement pontifical du comte à une entente avec l'empereur, car le concordat de Worms, conclu entre Calixte II et Henri V le 23 Septembre 1122, venait de reconcilier les deux

([1]) Voir *Gesta Burchardi* I, c. 5-6. Le *Chronicon S. Andreæ* M G H, SS, VII, p. 546, dit que cette restitution se fit *non sine pretio magno ejus consiliariis collato*.

([2]) *Gesta Burchardi* I, c. 7. Le manuscrit édité par De Smedt porte ici au-dessus de la ligne *marcas ducentas*. De même la *Version française* dans MGH, SS, VII, p. 522. Cependant quoique Vanderkindere, *o. c.*, I, p. 145, admette ce paiement de 200 marcs, avec De Smedt, éd. citée, p. 120, n. 1, nous ne croyons pas improbable que ce ne soit là une confusion de faits : le copiste aura ajouté ici en confondant avec le *pretium magnum du Chronicon S. Andreæ*, dont nous avons parlé à la note précédente. Quant à la précision de 200 marcs, peut-être savait-il qu'un évêque avait payé 200 marcs au comte de Flandre. (Voir plus haut p. 384, n. 2). Il aura confondu les faits.

([3]) MGH, SS, XVI, p. 513.

puissances et de rendre enfin la paix à la chrétienté en clôturant officiellement la grande querelle des investitures ([1]).

Voilà donc, à grands traits il est vrai, un tableau synthétique, mais, nous l'espérons, aussi fidèle que possible, de l'intervention flamande à Cambrai lors de la querelle des investitures. Grâce à cette lutte entre le sacerdoce et l'empire, l'influence de nos comtes y a toujours gagné ; sous l'évêque Burchard, elle diminue un moment pour reprendre ensuite ; Thierry d'Alsace fera de nouvelles revendications sous l'évêque Nicolas, une trentaine d'années plus tard.

7e Question. — *Situation tactique des belligérants à la bataille des Éperons d'Or (11 Juillet 1302) à Groeninghe, près de Courtrai.*

8e Question. — *Aperçu tactique et stratégique concernant la bataille de Mons-en-Pévèle (18 Août 1304).*

M. le baron DE MAERE D'AERTRYCKE. — A la fin du XIIe et au XIIIe siècle, les puissances de l'Europe occidentale luttèrent d'après des principes de tactique bien définis ([2]), s'inspirant des enseignements des croisades et de la doctrine de Végèce.

En Espagne, sous Alphonse X, parurent, en 1260, les célèbres « Las de Siete Partidas » ([3]) ; en France, l'ordre de bataille classique est rappelé par le militaire Guiart ([4]) et par divers écrivains ; chez les Anglais, Richard Cœur de Lion colportait Végèce sous la tente ([5]) ; chez les Flamands, la valeur ([6]) des institutions militaires

([1]) Sur le concordat on peut voir BERNHEIM, *Zur geschichte des Wormser Concordates*. Göttingen, 1878; WILLING, *Zur geschichte des Investiturstreites : Das Wormser Concordat*. Liegnitz, 1896. Pour l'appréciation, voir surtout GIESEBRECHT, *o. c.*, III, pp. 958-963.

([2]) B. RENARD, *Cours abrégé de Tactique générale*, 2e édition. Bruxelles, Falk, 1879, pages 11 et suivantes et aussi planche I.

B. RENARD, *Précis de l'Histoire militaire de l'Antiquité*. Paris, Dumaine, 1875. Planche des ordres de bataille.

VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné du Mobilier français*. Paris, Morel, 1875, Tome VI, page 366.

DELPECH, *La Tactique au XIIIe siècle*. Montpellier, Grollier, 1885. Tome II, p. 128, 130.

([3]) DELPECH, *o. c.* Tome I, p. 271.

([4]) GUILLAUME GUIART, *Branche des Royaux Lignages* (Hist. Franç., Tome XX), vers 11876 :

« El premier front est la piétaille
Qui des genz d'armes se devise. »

([5]) DELPECH, *o. c.* Tome II, p. 128 et 135.

([6]) B. RENARD, *Cours etc.* pages 42 et suivantes.

devait assurer à la Flandre ses éclatants succès au début du XIV[e] siècle.

Si l'infanterie de ligne en Flandre est supérieure comme qualité (1) à celle de France au début du XIV[e] siècle, la cavalerie flamande ne peut songer à se mesurer en rase campagne avec la fleur de la chevalerie (2) de la chrétienté.

D'une part, les Français tâcheront de forcer l'infanterie flamande de lutter isolément contre deux et même contre trois de leurs armes : infanterie, cavalerie, artillerie (3).

D'autre part, les Flamands s'efforceront d'empêcher la cavalerie française de les assaillir efficacement, en se couvrant par des terrains marécageux, c'est-à-dire défavorables à l'action de la cavalerie. (Courtrai, Pont-à-Bouvines, Pont-à-Tressin, Pont-à-Marcke et source de la Marcke, à Mons-en-Pévele) (4).

---

(1) *Annales Gandenses*, écrites par un frère mineur de Gand, publiées par Frantz Funck Brentano, Paris, Picard et fils, 1896, page 30 : « exercitum, circiter sexaginta millia peditum fortium et optime armatorum » ; page 32 : « bene armatis et cordatis ». La preuve découle des événements : infanterie de ligne française non utilisée à Courtrai (1302), mise en fuite par celle adverse à Mons-en-Pévele (1304). Lire à cet égard la *Chronique Artésienne* redigée vers 1305, publiée par Funck Brentano, Paris, Picard et fils, 1899, pages 72 et suivantes.

(2) Villani, *Istorie Fiorentine*, dans Muratori, cl. 388 : « il fiore della cavaleria del mondo ». *Annales Gandenses* p. 32 « flos militie cum electissimorum equorum et dextrariorum fortitudine ». Lod. van Velthem, *Spiegel Historiael*, publié à Amsterdam par J. Lelong, 1727, K. XXXII p. 253 : « die bloeme van Kerstenhede ».

(3) Le soutien mutuel des trois armes a été absolument remarquable à Mons-en-Pévele, le 18 Août 1304. Il n'y a presque aucune phase de la bataille, où l'infanterie et la cavalerie françaises n'aient opéré en parfaite liaison. On trouvera des détails sur l'emploi de l'artillerie dans « *Annales Gandenses* » page 72 et dans la « *Chronique Artésienne* » pages 85 et 86. Parmi les « engiens » et « espringales », dont parle cet ouvrage à la page 85, il y avait trois « perdreaux ».

« Près du roi, devant sa banière,
Metent François iij perdriaus
Getanz pierres aux enniaus
Entre Flamens, grosses et males. »

Guill. Guiart, *Branche des Royaux Lignages*. D. Bouquet XXII, vers 20556 à 20559 (page 291).

(4) Après la dure leçon de Courtrai, la préoccupation constante de Philippe-le-Bel de ne se mouvoir près de l'ennemi que suivant des lignes de hauteurs, se décèle par les mouvements processionnels et les retraites successives de ce monarque. Pendant la campagne d'Août 1304, que l'impéritie de ses lieutenants l'a obligé de mener en personne, Philippe-le-Bel s'est révélé comme stratégiste et tacticien. C'est à ses conceptions de génie qu'il faut attribuer la victoire des Français à Mons-en-Pévele.

I. Bataille de Courtrai ou des Eperons d'Or.

Comme effectifs pour les belligérants, on s'est arrêté généralement à 25000 hommes ([1]), combattant à pied, chez les Flamands, et à 47600 hommes ([2]), dont 7600 cavaliers pour les Français.

Les Flamands étaient rangés en arc de cercle ([3]), la convexité vers l'ennemi, suivant un tracé longeant le couvent des Nonnes Grises ([4]) et la route de Gand ([5]). La gauche appuyée à la Lys, la droite au fossé oriental de Courtrai, les Yprois assiégeant ([6]) le sire de Lens bloqué dans le château. Deux cours d'eau, dénommés aujourd'hui Groeninghebeek et Klakkaertsbeek, qui probablement([7]) n'en faisaient qu'un, en 1302, couvraient le front. Certaines parties de terrain longeant ces cours d'eau étaient marécageuses ([8]).

Les Flamands obéissaient à Gui de Namur aidé de Guillaume de

([1]) VILLANI. *Ist. Fior.* cl. 385 « venti mila huomini ». *Annales Gandenses*, page 30 : « circiter sexaginta milia peditum ». Il parait difficile d'interpréter les vers du curé de Velthem, *Spiegel*, L. IV, chap XXIX p. 250 :

« Elc Vlaming hadde des geloeft wel,
twee orsse op hem comende snel ».

Peut-être y a-t-il des indications comparatives utiles dans les « *Comptes* » relatifs à l'expédition de Douai. Eu égard à une densité de ligne en rapport avec les circonstances, le nombre 25000 ne soulève pas de discordances. La longueur de déploiement est clairement établie par la configuration du sol et les indications des chroniques.

([2]) VILLANI, *Ist. Fior.* cl. 384 et 386. D'après cet auteur il y aurait eu 10000 arbalétriers, 30000 fantassins de ligne, 7600 cavaliers. La « *Chronique Artésienne* », page 47, parle aussi de 10.000 « arbalestriers » et de 10.000 « armures de fer ».

([3]) VILLANI, *Ist. Fior.* cl. 385 : « si schierarono a modo d'una luna ».

([4]) VAN VELTHEM, *Spiegel.* ch XXXI p. 252. « Onder dien cloester van der Nonnen / Daer een gracht comt geronnen / Van der Leye, te wege werd / Daer was dat Vlaemsce here gescard ». *Cette* subdivision d'armée flamande est celle près de laquelle se trouvait Gui de Namur (Flamands Orientaux).

([5]) VILLANI, *Ist. Fior.* cl. 385 « per lo camino che va a Guanto ».

([6]) *Annales Gandenses*, p. 31 ; « ponentes Yprenses ad resistendum illis de castro.

([7]) En faveur de cette hypothèse, il y a les considérations de nivellement, celles résultant du facies du terrain, des constatations des fouilles et de l'examen des anciennes cartes. Consulter la carte des environs de Courtrai, établie au 18e siècle et reposant à la bibliothèque de Courtrai, ainsi que la planche 1 de la feuille 29 de la carte au $^1/_{20000}$ de l'Institut cartographique militaire belge.

([8]) G. GUIART, *Royaux Lignages*; D. BOUQUET, page 238, 2e col. vers 15010 : « Sus un long fossé plain de fanges »; GEOFFROY DE PARIS, *Chronique rimée;* Dom BOUQUET, page 101, vers 1261-1262 : « Tout ainsi la chevalerie / Vint au marés par sa folie ». — *Annales Gandenses*, p. 75.

Juliers ; les Français à Robert d'Artois. Avant l'aube du 11, le sire de Lens se mit en communication, par signaux lumineux (1), avec l'armée francaise établie sur le Pottelberg (2).

Robert d'Artois et de grands dignitaires français exécutèrent en personne la reconnaissance (3) de l'ennemi.

L'État-Major français fut unanime à conseiller au généralissime l'investissement (4) des Flamands dans leurs lignes ; mais le commandant en chef repoussa les avis de son entourage.

Rangées sur neuf tronçons (5) les troupes françaises vinrent se déployer face à l'Ouest et à l'ennemi, vis-à-vis de l'Abbaye des Nonnes Grises (6).

De leur côté, les Flamands avertis par leurs explorateurs (7), étaient déployés en vue du combat (8).

La bataille commença par une lutte entre arbalétriers : ceux de France eurent l'avantage et forcèrent les tirailleurs flamands à se replier (9).

Pour profiter du trouble qu'allait occasionner dans la ligne principale cette retraite, Robert d'Artois lança sa cavalerie contre l'adversaire. Si le mouvement était classique (10), quand le terrain est favorable, l'exécution devait être difficile en l'occurrence, à

---

(1) Veltheм, *Spiegel*, chap. XXII pages 240-241.

(2) Veltheм, *Spiegel*, chap. XXI page 240.

(3) Veltheм, *Spiegel*, ch. XXII p. 241 « Artoys es alom gereden » ; XXV. p. 244.

(4) Villani, *Ist. Fior.* cl. 386 et 387 ; Guiart. p. 238 et 239 vers 15014-15045.

(5) *Annales Gandenses*, page 31 : « in novem acies diviserant » Veltheм, chap. XXIII, page 241 : » Die Fransoyse daden hem scaren / In IX bataelgen staro ende groet ».

(6) *Chr. Artésienne*, page 48 : Après chou mesires d'Artois et se gent rewarderent qu'il ne pooient mie bien nuire leurs anemis à leur volonté, a che lès là il estoient ; si fu devisé qu'il yroient logier outre, au lès devers Grolinges, une abbie de nonnains grises ».

(7) *Annales Gandenses*, p. 31 : « per exploratores cognoscentes ».

(8) *Annales Gandenses*, p. 31 : « sed videntes Flamingos in una acie longissima et spissa stare, audacter paratos ad bellum ».

(9) Guiart, o. c. vers 15102 et suivants, Veltheм, chap. XXIX page 249.

(10) Delpech, *Tact.*, tome II, pages 135 et 136. « Le combat à faire mener à l'aide d'infanterie légère, soutenue par la cavalerie, est préconisé en différents endroits par Végèce : « per equites probatissimos et velocissimos pedites » (*Collect.* Nisard, Livre III, chap. XIX et XX, pages 707-709-710).

cause de l'éxiguité du champ de manœuvre et de la nature du sol ; en fait, il aboutit à un désastre.

Les chevaux français s'empétrèrent dans les arbalètes, s'enlisèrent (1) dans les terrains marécageux ; ce fut notablement affaibli que l'ouragan de fer s'abattit sur les Flamands. Successivement le centre de ceux-ci, la gauche et la droite subirent la violence des charges ; par deux fois les habiles manœuvres de Jean de Renesse, commandant la réserve, dégagèrent les communiers vivement pressés au centre et à gauche (2).

Mais l'exécution des charges avait été effectuée au travers des terrains occupés par les arbalétriers français, avant que ces tirailleurs eussent pu se garer (3) ; aussi le passage de la chevalerie au travers des rangs de ces piétons avait-il complètement désorganisé cette redoutable force de l'armée française. D'autre part, l'échec des charges contre les murs de piques des phalangites flamands avait détruit le second instrument de succès de l'armée de Robert.

Après la mise hors de combat des arbalétriers et des chevaliers, il fallait battre en retraite. C'est ce que fit trop précipitamment Gui de Saint-Pol, gardien d'un passage important pour les Français (4). Les milices communales de France se retirèrent de la lutte.

Sur toute la ligne, les Flamands avaient entamé une contre-attaque vigoureuse (5) ; leur poursuite fut menée jusqu'à 11 kil. du champ de bataille (Dottignies) (6).

(1) Geoffroy de Paris, *Chr. rimée*, o. c. page 101, vers 1261-1265 : « Que les chevaux jusques as sengles / Se férirent dedens la fange. » Veltheм, ch. XXIX, XXXI, XXXIV; *Chr. Art.*, page 48 : et la il noioient. »

(2) Veltheм, *Spiegel*, depuis le chap. XXIX, page 250, au chapitre XXXVII, page 260.

(3) Guiart, page 239, vers 15122 : « Parmi les piétons se flatissent / Qu'à force de destriers entr'euvrent. » Geoffroy de Paris, vers 1215 à 1225, Gilles li Muisis, chron. publ. par de Smet. *Corpus chronicorum Flandriæ*, tome II, page 195 : « fregit intrando scalas suorum peditum ».

(4) Ceci ressort de la position que Louis de Clermont et Gui (Gui, et pas Jacques, comme le vers 15072 de Guiart semblerait l'indiquer) de Saint-Pol ont prise de part et d'autre d'un obstacle. Guiart, du vers 15071 au vers 15076, *Chr. Art.* page 48 : « chascuns s'en fui qui peut et getoient leur armures jus ».

(5) Veltheм, *Spiegel*, chap. XXXVII, page 260.

(6) Gilles li Muisis, *Chronica*, publiée par de Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, page 196 : « usque ad exitum villæ de Dotignies plures fuerunt spoliati

REMARQUES SUR UN TEXTE DE GUIART.

Il n'a pas été fait allusion au mouvement tournant ou processionnel de Guiart décrit, par les vers suivants :

« Arbalestriers premiers s'esmurent
Sivant du fossé le rivage
Treuvent bien loing d'ileuc passage
Outre se mètent en la plainne » (1)

en en appliquant l'interprétation à un passage du Groeninghebeek, parce que cette hypothèse soulève trop de discordances.

I. Déployés en face de l'adversaire, prêt à la lutte, et dispersés à « *deus trais d'arc* » (2) du fossé, dans lequel on veut voir le Groeninghebeek, les dix mille arbalétriers devaient occuper un développement certainement supérieur à treize cents mètres. Si leur droite ne pouvait dépasser la Lys au Nord, on voit que leur gauche s'arrêtait ou dépassait au Sud le « passage » du Groeninghebeek situé à environ treize cents mètres de la Lys.

Alors les « arbalestriers » :

1° ne devaient pas « *suivre le rivage du fossé* » en se mouvant (du moins la tête de colonne) ;

2° le passage trouvé n'était pas « *loing* », puisqu'on était dessus ;

3° à fortiori, le passage n'était pas « *bien loing* ».

II. A quelques centaines de mètres des ennemis « audacter paratos ad bellum » (3), il n'était pas question d'exécuter une pareille marche de flanc.

Beaucoup de troupes françaises peuvent avoir attaqué directement

---

et occisi » VELTHEM chap. XXXVII page 260. Par des retours offensifs, Saint-Pol et Clermont eussent pu atténuer la rigueur de la poursuite, ils détalèrent à franc étrier. *Ann. Gand*, p. 31 et 32 : « Comes vero Sancti Pauli, qui tertiam regebat aciem pro custodia de retro deputatam; .... eis auxilium et succursum non prebuit, sed turpissime fugiens, campum reliquit ». *Chr. Artésienne*, page 48. « Et quant li quens de Saint-Pol, qui faisoit l'arrière garde, perchut che meskief il commanda si tost qu'il fu près que on ne traisist arriere et chascuns s'en fui qui peut ..... etc. et aussi fist mesires Loeys de Clermont ».

(1) GUIART, o. c. vers 15046-15049. Dans le « passage » mentionné par Guiart, beaucoup voient l'endroit où la route d'Audenarde traversait le Groeninghebeek (1300 mètres environ au Sud de la Lys). Cet endroit est proche de la « Vierschare » ferme, passage actuel entre le Groeninghebeek et le Klakkaertsbeek. La « Vierschaere » est à 1400 mètres environ au Sud de la Lys.

(2) GUIART, vers 15008.

(3) *Annales Gandenses*, page 31.

les Flamands en agissant de l'Est à l'Ouest, au travers du Groeninghebeek. Si la profondeur donnée par Villani à ce « *fossò* » (fossé) est de 2 mètres environ ([1]), elle ne doit pas s'appliquer pour cela à l'eau ; mais « eau » et « encaissement » peuvent entrer en ligne de compte.

Le régime des autres ruisseaux de la région n'accuse pas une telle profondeur en eau ; mais on constate parfois des encaissements notables ; rien dans la topographie de ces parages ne justifierait des dimensions exceptionnelles pour un des nombreux ruisseaux qui coulent dans la Lys.

L'on peut se convaincre qu'un volume d'eau de 1 m. à 1m50 de profondeur en hiver (à surface encaissée d'un pied ou deux) est réduit de moitié pendant un été normal ([2]).

Vers le 11 Juillet 1302, on était dans une période de sécheresse ([3]) ; donc le Groeninghebeek, spécialement entre le marais (indice d'épanouissement) et l'embouchure, (lieu des atterrissements) ne devait pas être un obstacle infranchissable pour piétons ou cavaliers ([4]).

Si les vers précités de Guiart ne s'appliquaient pas à un passage des Français de rive droite à rive gauche du Groeninghebeek par un défilé, mouvement dangereux devant l'ennemi, et inutile du moment où l'on savait passer en ordre déployé, ces vers s'appliqueraient fort bien à un passage du Sud au Nord, au-dessus des

---

([1]) Villani, *Ist. Fior.* cl. 385 : « e profondo cupo tre » il s'agit de « braccia ».

([2]) Ce qui reste du Groeninghebeek était presqu'à sec au début de Septembre 1890 ; et à sec du 10 au 19 Août 1893. (Observations personnelles.)

([3]) Villani, *Ist. Fior.* cl. 387 : « El polverio era grande » Geoffroy de Paris, vers 1207 : « Adonc veist-on grant poudrière ».

([4]) Alors qu'en 1870, il fallait encore préserver les munitions de guerre pour fusil du contact de l'eau, l'infanterie allemande du Ve corps traversa la Sauer, autrement importante que le Groeninghebeek, sous le feu de l'ennemi, à la bataille de Woerth (6 Août, profondeurs de 1m40 à 1,60 ; mais de 0,40 en moyenne en Août 1893 et 1898).

Le passage de la Sauer était rendu plus difficile par suite des pluies des jours précédents qui avaient grossi démesurément le ruisseau. Lors des batailles des 18 Août et 1r Septembre 1870 la « Mance » et le « ruisseau de la Moncelle » n'ont opposé aucun obstacle aux troupes chargées d'aller au delà. — Au cœur de l'hiver, le passage de la Trebbia par les Romains les paralyse presque de froid, avant qu'ils abordent l'armée d'Annibal (218 avant J. C.) ; mais durant l'été de 1799, on se bat pendant deux jours dans son lit à sec. (Brigade l'Olivier).

« obstacles hydrographiques *en prolongement* », qui se réunissaient au Groeninghebeek, près de la « Vierschaere ».

Une vaste « *plainne* » s'étend en effet au Nord de ces obstacles, les Français s'y sont déployés d'après le témoignage déjà rappelé de la « *Chronique Artésienne* » en face de « *l'abbie des nonnains grises* », un « *passage* », hors de l'action de l'ennemi, existait près de « Het Stenien » ; ce passage était « *bien loing* » de l'endroit d'où les « *arbalestriers* » ont commencé à se mouvoir « *(s'esmurent)* » car cet endroit était vraisemblablement le « Pottelberg ».

La possibilité de traverser en ordre déployé certaines parties du Groeninghebeek devait, par une simple conversion des éléments, favoriser les attaques simultanées dans deux directions opposées, (vulgairement front et flanc ; mais il s'agissait d'un arc de cercle, quant au tracé ennemi), que les Français avaient avantage à diriger contre leurs adversaires.

Analyse critique de la Bataille.

En s'adossant à de sérieux obstacles hydrographiques, les Flamands se sont volontairement placés dans une situation rappelant celle de Maurice de Nassau à Nieuport, des Français à Sedan, des Anglais à Omdurman.

Ils doivent vaincre ou se rendre à merci. Bien que contraires à toutes les règles, pareilles dispositions prises en suite de circonstances spéciales, trouvent des apologistes (1).

Le service d'information a été correctement exécuté par les « *explorateurs* » flamands.

La garde des derrières, le tracé du front de l'infanterie de ligne doivent faire produire à la formation phalangite tous ses effets. L'ordre de bataille ressemble à celui des belligérants de Steppes (2).

Enfin le déploiement des troupes sur le terrain, eu égard à la configuration du sol, garantit les ailes contre les attaques de la nombreuse cavalerie adverse (3).

---

(1) Baron Colmar von der Goltz, *La Nation armée*, traduction Monet, Paris, Westhausser 1891, 4e édition, page 362.

(2) Delpech, *Tactique*, tome II, page 27.

(3) L'infanterie grecque se préserva de la nombreuse cavalerie persane, à Marathon, en couvrant à l'aide d'obstacles ses ailes menacées. Renard, *Précis*, o. c. page 88.

La *lutte à distance*, entre tirailleurs, à été arrêtée avant que sa continuation n'entrainât du désordre dans l'armée flamande.

Jean de Renesse a fait exécuter (¹) admirablement la mission de « *réserve spéciale* » à sa troupe; tandis que les Yprois, non occupés au siège du château, ont joué le rôle de « *réserve générale* » (²).

Retour offensif décisif et *poursuite* énergique clôturent les opérations des Flamands.

Du côté des Français la reconnaissance de l'ennemi s'est correctement effectuée; l'on s'est efforcé de déterminer des points vulnérables (³) dans l'ordonnance adverse.

Il est certain que Robert d'Artois 1° en négligeant d'investir les Flamands, ce qui les eût livrés à sa merci; 2° en attaquant l'adversaire, au lieu de le bloquer, a commis deux fautes : il a désorganisé sa redoutable force en arbalétriers, en lançant au travers de leurs rangs les chevaliers; il a envoyé ceux-ci dans un terrain défavorable aux moyens d'action de la cavalerie.

II. Opérations stratégiques de la campagne d'Août 1304.

Le 22 Juillet, Philippe-le-Bel vint prendre le commandement des forces françaises (60.000 à 80.000 hommes) dans la zone de concentration autour d'Arras (⁴).

Les Flamands, en nombre sensiblement égal à celui des Français, mais paraissant n'avoir eu qu'une cavalerie peu nombreuse (⁵), prirent le Pont-à-Vendin (⁶); dès lors le roi renonça à forcer le Boulenrieu par l'Ouest.

Objectif principal des belligérants : destruction de l'armée adverse, objectif secondaire : la possession des pas du Boulenrieu.

(¹) VELTHEM, *Spiegel*, ch. XXVII, p. 247, chap. XXIX, page 250.

(²) *Annales Gandenses*, page 31, « ab Yprensibus... turpiter sunt coacti ». ce contingent là d'Yprois avait une mission distincte de ceux occupés aux travaux de siège proprement dits ou préposés à la garde des secteurs. Leur intervention s'est manifestée contre la « garnison mobile » du château.

(³) VELTHEM, Spiegel, chap. XXV, page 244 : « Van achter mag m'er niet in raken ».

(⁴) *Chr. Art.*, p. 81 : « vint li roys à Arras, le jour de le Magdalaine. »

(⁵) Les chroniques de cette époque ne mentionnent rien concernant la cavalerie flamande employée en masse.

(⁶) *Chr. Art.*, p. 81 « li Flamenc estoient etc..., et passèrent le Pont-de-Wendin. »

Le 31 Juillet, les Français sont à Fampoux ([1]), les jours suivants ils contournent Douai ([2]) par le Sud, franchissent l'Escaut à Condé ([3]) ; et se maintenant toujours à $^1/_2$ journée de marche des marais de la Scarpe (depuis Douai), paraissent le 9 Août devant Tournai ([4]) ; mais dès le 4 Août, le roi dépêcha un raid sous Thibaut de Chepoi vers Alost, Renaix et Grammont ([5]), pour constituer une diversion, lui facilitant l'entrée en Pévele. Le monarque y déboucha le 9 Août, utilisant la tête de pont de Tournai.

Quant aux Flamands, ils occupaient une position toujours centrale par rapport aux trajets parcourus sur l'arc par Philippe-le-Bel.

Successivement, ils se postèrent à Pont-à-Bouvines, Pont-à-Tressin, et Pont-à-Marck ([6]), couverts chaque fois par des marais. Le roi de France, qui avait pris l'offensive stratégique, n'osait passer à celle tactique, le gros français ne quittait pas les crêtes de séparation des eaux ([7]).

Après le changement de ligne d'opérations par le roi, les vivres de la base d'approvisionnement secondaire Tournai-Valenciennes firent défaut aux Français ([8]) ; le roi voulut s'assurer le débouché du Pont-à-Vendin ([9]), pour reprendre ses communications avec l'Artois. A la suite des mouvements du roi vers l'Est, les Flamands sortent de leurs marais et viennent camper sur le mont coté 107 (109 niv. belge) ([10]), en face de Philippe-le-Bel établi au Bellincamp.

([1]) *Chr. Art.*, p. 81 : « et ala a Fampous ».

([2]) *Annales Gandenses*, p. 60 : « sed Henrico cum Duacensibus se viriliter tenente ».

([3]) *Chr. Art.*, p. 81 : « avant tressi à Condé sur l'Escaut ».

([4]) *Ann. Gand.*, p. 60 ; *Chr. Art.*, p. 81 et 82.

([5]) *Chr. Artés.*, p. 82.

([6]) *Chr. Art.*, p. 81 : « Et adont se traisent li Flamens au Pont à Bouvines et au Pont à Tressin. » p. 83 : « et vinrent au Pont à Marke la u li roys cuidoit passer. » DELPECH, *Tact.* o. c. Tome I, page 43.

([7]) *Chr. Art.*, p. 83 : « si rewarda on que pour les marès qui estoient entour aus, c'on ferait folie d'assanler a aus ».

([8]) *Chr. Art.*, p. 83 : « pour chou que li vivre ne pooient venir à l'ost fors par Valenchienes et par Tournay ».

([9]) *Chr. Art.*, p. 84 « et aler vers le Pont de Wendin pour ouvrir le pas. »

([10]) *Chr. Art.*, p. 84 : « et se mirent a logier en une mout bele pieche de tere deseure Mons en Pèvre », p. 85 : « ne il n'avoit mie une liue entre l'ost le roy et les Flamens ».

ANALYSE CRITIQUE DES OPÉRATIONS STRATÉGIQUES D'AOÛT 1304.

Le mouvement processionnel du roi de France par la Scarpe et l'Escaut ressemble à celui exécuté par Napoléon III en 1859 contre la Lomelline (1) ; mais il n'a pu être aussi bien caché. Il a été effectué avec célérité ; le roi n'a pas hésité à changer de base d'opérations, ce qui indique une judicieuse largeur de vues.

Philippe-le-Bel s'est alors sagement avancé par des terrains favorables à l'emploi des moyens d'action des différentes armes, spécialement de la cavalerie, ce qui a couronné ses opérations par la victoire du 18 Août à Mons-en-Pévele.

La diversion, constituée par le raid de Thibaut de Chepoi vers Alost, Renaix, etc, est une inspiration de génie, qui a facilité le débouché en Pévele, les Flamands devant être dans l'incertitude quant aux projets du monarque.

Du côté des combattants de Flandre, la prise du pas principal de Pont-à-Vendin, (commandant ceux de Harnes et de Wavrechain) a rendu les opérations des Français plus difficiles ; en outre, l'occupation de Douai par les Flamands interdisait l'usage des pas de Planche-à-Noyelle et de Pont-à-Rache.

Leur défense de la ligne de marais a été tout à fait classique ; leur souci de s'entourer de terrains marécageux, annihilant l'action de la cavalerie française, est à louer. Il faut leur reprocher d'en être sortis le 17 pour occuper le Mont-en-Pèvre.

Car, grâce à leurs manœuvres, du 13 au 17 Août, le roi se trouva dans une situation très critique aux environs d'Orchies ; entouré de marais et de détachements ennemis, il manquait de vivres et de fourrages.

La prolongation de la campagne de manœuvres des Flamands pouvait fort bien placer Philippe-le-Bel dans la situation de

---

(1) Au sujet des opérations similaires de Napoléon III, consulter : PRINCE KRAFT DE HOHENLOHE INGELFINGEN, *Lettres sur la stratégie*, Paris, Westhausser, 1887, pages 125 à 186. *Précis de la campagne de 1859 en Italie*. Bruxelles, Muquardt, 1887.

L'étude de ces opérations stratégiques requiert l'emploi de bonnes cartes ; on consultera avec fruit celles indiquées ci-dessous : RAILLARD, *feuille X* de la carte départementale, échelle du $^1/_{40000}$e, 2e Edition, 1885.

CARTE DITE D'ÉTAT-MAJOR, *Douai*, échelle du $^1/_{80000}$; type 1889. Cartes contenues dans la « *Tactique du XIIIe siècle* », DELPECH, Tome I, texte relatif à la bataille de Bouvines.

Philippe-Auguste en 1197, obligé de subir dans le marais de l'Yzer, les conditions de son vassal, le comte de Flandre Baudouin IX.

III. Bataille de Mons-en-Pévele (18 Août 1304).

Le champ de bataille est situé dans une vallée orientée de l'Ouest à l'Est ; entre le point culminant (107) du versant Nord et celui (94) (1) du versant Sud, il y a environ 3 kilomètres. Sur les hauteurs précitées, les belligérants, commandés respectivement par Philippe de Thiette et Philippe-le-Bel, avaient assis leur camp (2).

Chez les Français, Charles de Valois fit le guet (3) avant l'action; par ordre du roi, les combattants se revêtirent d'un signe distinctif(4) pour la lutte.

Pendant la matinée du 18 Août, les adversaires se déployèrent dans la vallée (cotes 42-45-40, nivellement français comme ci-dessus). La température était accablante (5).

Du côté des Flamands, ailes et derrières étaient couverts par un hourdis de chariots (6), dont une roue avait été enlevée (7).

Projet d'opérations français : « démonstrative en front, double attaque d'aile (8); d'où « offensive tactique ». Projet d'opérations flamand : « défensive tactique ».

A la suite de la lutte entre arbalétriers adverses (9), une partie de la cavalerie française esquisse une charge lors de la retraite des tirailleurs flamands (9); ceux de Bruges, qui n'ont pas jeté leurs armes sur le sol, accueillent les chevaliers par un tir très meurtrier (9).

Combat traînant à la démonstrative (10); l'artillerie française

---

(1) CARTE FRANÇAISE DITE D'ÉTAT-MAJOR, *pl. 8*. Douai, échelle 1/80000 type 1889.

(2) *Chr. Art.*, p. 85 : « Ne il n'avoit mie une liue entre l'ost le roy et les Flamens».

(3) *Chr. Art.*, p. 84 : « Et quant che vint le nuit, mesires Charles demoura pour faire le gait ».

(4) *Chr. Art.*, p. 84 : « et que chascuns eust une blanque eskerpe ».

(5) *Annales Gandenses*, p. 74 : « et estivo caumate sine vulneribus suffocati ».

(6) *Chr. Art.*, p. 84 : « Si se hourderent de leur cars ». *Ann. Gand.*, p. 69.

(7) *Ann. Gand.*, p. 70 : « a quolibet una rota ablata. »

(8) *Ann. Gand.*, p. 73 : « misit versus sinistrum latus exercitus Flandrensis et aliam versus dextram ».

(9) *Ann. Gand.*, p. 70, 71. Le récit relatif à ce combat figure in extenso dans la relation du Minorite.

(10) *Ann. Gand.*, p. 71, 72, 73 : « que magis preludia belli quam bella sunt vocanda ».

employée « *en masse* », tombe au pouvoir des Flamands ([1]), les Yprois s'emparent de la grande baliste ([2]).

Pour donner à ses ailes offensives (cavalerie soutenue par de l'infanterie) le temps d'envelopper l'ennemi, Philippe-le-Bel entame des négociations; les Flamands s'aperçoivent de la supercherie et repoussent les propositions ([3]) du roi.

L'attaque d'aile française échoue à l'Ouest; elle réussit à l'Est, où Jean de Namur bat méthodiquement en retraite sur Lille ([4]).

A la faveur d'une vigoureuse offensive, les Brugeois conduits par deux de leurs princes (Thiette et Juliers), culbutent tout devant eux ([5]); l'oriflamme est prise, le monarque français court les plus grands périls ([6]).

Mais la cavalerie française, que le roi avait fait rappeler, intervient dans la lutte au cours de laquelle le centre français a cédé; le soir tombe. Juliers est tué; les Flamands regagnent leur camp pour y passer la nuit; en le trouvant dévasté, ils se replient sur Lille ([7]), malgré les objurgations des chefs.

Analyse critique de la Bataille de Mons-en-Pévele.

A défaut de couverts naturels pour couvrir leurs flancs et leurs derrières, les Flamands ont eu recours à une improvisation d'obstacles, en se garantissant en dehors de leur front à l'aide d'un hourdis constitué par une triple rangée de chariots, dont une roue avait été enlevée.

Ces chariots étaient défendus par des fantassins, et l'attaque d'aile française sur la droite flamande échoua grâce aux piquiers (lanceari bene armati) ([8]), qui gardaient les chars.

([1]) *Chr. Art.*, p. 85: « Et avoit on mené v engiens qui getoient pierres et espringales. Guiart, vers 20556 et suivants.

([2]) *Annales Gandenses*, page 72: « contra Yprenses qui ...... illud instrumentum confregerunt ».

([3]) *Ann. Gand.*, page 73: « Qui dolum cognoscentes ...... sicut prius pugnare ceperunt ».

([4]) *Annales Gand.*, p. 75: « Itaque Johannes cum fratre suo ante crepusculum fuit in villa Insulensi ».

([5]) *Ann. Gand.*, p. 75: « magna acie Francorum fugiente totaliter vel per partes ».

([6]) *Ann. Gand.*, p. 76 et 77. — *Chr. Art.*, page 86.

([7]) *Annales Gandenses*, page 77: « versus Insulam inito consilio abierunt, sed inedia et necessitate coacti ».

([8]) *Ann. Gand.*, page 74: « statim lancearii ex iis bene armati ascenderunt currus ».

Usant de ruse, lors de la retraite des tirailleurs flamands, les arbalétriers brugeois décochèrent à bonne portée une volée de projectiles meurtrière pour l'ennemi.

Les subdivisions flamandes n'étaient pas rivées au sol ; elles ont manœuvré sur le champ de bataille lorsqu'elles ont pris d'assaut l'artillerie ennemie, et lors du retour offensif décisif, quand les Brugeois, refoulant tout devant eux, firent irruption dans le camp français.

L'ordre de bataille flamand s'inspire de la première forme manipulaire.

L'on ne saurait assez blâmer leur retraite sur Lille, l'abandon du champ de bataille, octroyant à leurs ennemis le succès de la journée.

Du côté des Français, le projet d'opérations tactiques (1) du roi a été mené à bonne fin ; aucun détail n'échappe à la vigilance du monarque ; avant la bataille un guet sérieux (avant-postes), et choix d'un signe distinctif pour se reconnaître dans la lutte.

L'action de l'artillerie et des tirailleurs, préludant à l'engagement général, a été prolongée à la démonstrative jusqu'au moment opportun (2). L'artillerie a été employée en masse.

Au cours du combat, le roi a entamé des négociations dans le but évident de fournir aux attaques d'ailes le temps d'arriver ; le procédé est assurément déloyal.

La cavalerie française, chargée à ces endroits du mouvement offensif, devait en effet être soutenue par l'infanterie, qui l'accompagnait.

Il n'y a pas eu de poursuite (3), eu égard à la lassitude extrême et aux grandes pertes des Français.

---

(1) *Ann. Gand.*, page 73 : « rex, qui in equitibus abundabat, unam aciem equitum cum multis peditibus misit versus sinistrum latus exercitus Flandrensis et aliam versus dextram quasi per eos Flandrensibus a tergo noceret ».

En somme, c'est la 5e des méthodes d'attaque de Végèce.

(2) La longueur et les épisodes du combat traînant, la position respective des belligérants, l'intervention de la cavalerie du vainqueur, en vue du succès final, impriment une grande analogie aux actions du 18 Août 1304 et du 16 Août 1870.

(3) Au sujet des poursuites voyez : Bon von der Goltz. *La Nation armée*, o. c. page 401 et suivantes, surtout page 410, et Prince Kraft de Hohenlohe Ingelfingen, *Lettres sur la stratégie*, o. c. page 396.

M. L. Gilliodts-van Severen. — Dans ce mémoire autant que dans ses études antérieures, M. le baron de Maere a fait preuve d'une compétence spéciale en matière d'histoire militaire. Qu'il me permette de signaler à son attention deux points intéressants qui n'ont pas été jusqu'ici, suffisamment étudiés. D'abord, comment se recrutaient les milices nationales ou communales au moyen âge? Ensuite comment était organisé l'approvisionnement des troupes et le transport des vivres et du matériel?

La séance est levée à midi.

Séance du Mardi 12 Août 1902.

Prennent place au bureau: MM. Gilliodts-van Severen, *Président;* le comte de Limburg Stirum, *Président général;* E. Matthieu, *Rapporteur;* C. Callewaert, *Secrétaire;* Jos. Dugardyn, *Secrétaire-adjoint.*

Ont signé la liste de présence : Mesdames A. De Meuldre, Huybrigts et A. Letellier. MM. P. Allossery, P. Barbe, baron Bethune, comte de Brandt de Galametz, H. de Bruyn, colonel L. de Cannart d'Hamale, P. de Clerck, F. de Coussemaker, vicomte de Ghellinck d'Elseghem Vaernewyck, baron de Maere d'Aertrycke, Alph. De Meester, A. De Meuldre, F. De Pratere, P. De Ridder, F. Cosseron de Villenoisy, P. Dubois, chanoine R. Flahault, L. Ghys, R. P. Jacquin, Aug. Leman, Th. Leuridan, F. Nouwen, G. Sens, A. Six, L. Slosse, A. Spincemaille, E. Van Cappel, P. van de Walle, M. Van Dromme, Albert Visart de Bocarmé, P. Wins.

La séance est ouverte à 8 $^1/_2$ heures du matin, sous la présidence de M. Gilliodts-van Severen.

11° Question. — *De ce que l'on trouve dans certaines localités, même des communes rurales, des rues, ruelles, places, carrefours ou autres lieux dits* des Juifs, *doit-on généralement conclure que ces localités ont été le séjour de familles ou de groupements Iraélites? Peut-on déduire de ce fait que ces communes ont eu une certaine importance au point de vue commercial, notamment si une « rue des Juifs » aboutit à la place publique (Markt,* forum*)?*

M. Léon Lowet. — En présentant cette question au Congrès, je n'ai nullement eu l'intention de la résoudre moi-même, mais plutôt de trouver, au sein de cette section, la solution d'un doute qui m'était venu en étudiant l'histoire de Neerheylissem.

Voici quelques renseignements qui pourront peut-être rendre la discussion plus fructueuse.

Neerheylissem est actuellement une commune du Brabant Wallon (flamande jusqu'à la fin du XVII° siècle), à 8 kilomètres environ de Tirlemont. Elle a une population de 1700 âmes environ; en 1559 elle avait 300 communiants. Elle est située à l'extrême limite du Brabant et confine aux villages de Laer et Racour qui, eux, dépendent de la province de Liège. On trouve de nombreuses variantes de son nom depuis Helesines (1011) jusqu'à Neerheylissem qui apparaît en 1539.

On trouvait dans le village des traces de tumulus importants. Neerheylissem formait une des limites du comté de Brugeron. Il semble avoir été placé, avec sa dépendance d'alors, Hampteau (depuis rattaché au village voisin Opheylissem), dans le comté de Steps (charte de 1011).

Son église date du XI° siècle. Parmi les lieux dits se trouve la *Ruelle des Juifs*. C'est encore actuellement une des rues les plus étroites du village. A la fin du XVII° siècle elle n'avait, semble-t-il, que deux maisons. Cette rue est mentionnée pour la 1re fois au XV° siècle (Joedestraete 1436). Elle part du chemin dit « Rue de Crimont » et aboutit à la « Place » publique. Selon la tradition, la rue de Crimont et le Pont du même nom, jeté sur la rivière la « Petite Gette », étaient le chemin que suivaient les convois de marchands venant de Huy et se dirigeant vers Tirlemont et Louvain. La Place, aujourd'hui toute petite, était, il y a quelques années encore, très vaste. Les anciens documents en latin

l'appelent « Forum », ceux en flamand « Markt » (Mairct 1470). Une famille scabinale, qui habitait la place près de l'église, portait le nom « a foro », alias « van den Markt ».

Il y avait au moyen âge une certaine activité industrielle dans le village ; il s'y trouvait un moulin à eau pour moudre le grain, un moulin à pastel, un moulin à huile, un autre à battre le chanvre et une brasserie banale, celle-ci située contre la Gette près de la place à l'extrémité de la Ruelle des Juifs. Il y avait, dans les derniers siècles du moins, un franc cabaret, près de la brasserie. Il existait aussi des vignobles importants. J'ignore si le vin s'exportait.

Il est à signaler aussi que Neerheylissem est contigu à Opheylissem, où existait la célèbre abbaye des chanoines Norbertins dite d'Heylissem.

M. A. De Meuldre. — De ce nom on ne peut pas conclure immédiatement à l'existence d'une colonie de Juifs d'origine. Car souvent on a donné le nom de *Juifs* aux banquiers et gens de finance, qu'ils fussent Israélites ou non. Ailleurs ceux-ci ont été désignés sous le nom de *Lombards* et on rencontre dans plusieurs localités une « rue des Lombards ». En général les Lombards et les Juifs monopolisaient le commerce de l'argent. La topographie indiquée par M. Lowet me semble confirmer l'hypothèse que la « rue des Juifs » aurait été occupée par des banquiers : elle aboutit d'une part au Marché et d'autre part à la rue de Crimont, la route suivie par les convois de marchands ; elle était située sur les limites du duché de Brabant et de la principauté de Liège. C'était donc probablement l'endroit où il fallait payer les droits de douane.

M. E. Matthieu. — La ville de Mons possède une « rue des Juifs » ; cette dénomination est attestée par les actes dès 1435 (1). A l'origine, cette voie publique était d'une étendue plus considérable et son nom s'appliquait en outre à la rue appelée postérieurement rue des Sœurs-Noires.

L'annaliste du Hainaut, François Vinchant, rapporte, sous l'année 1309, ce fait : « Grand nombre de paysans et de la populace des villes, tant d'Allemagne, France, Liège que du Pays-Bas, sous prétexte de vouloir, comme ils disoient, récupérer la Terre Sainte,

(1) C. Rousselle, *Les rues de Mons.*

se ruèrent de part et d'autre sur les Juifs dispersés et se tenant ès villages, et en firent telle carnage pour avoir leurs despouilles qu'il fallut que les princes et seigneurs des lieux prissent en protection lesdits Juifs. Le duc Jean de Brabant les mit à Genappe pour la plus grande asseurance de leur vie (¹). Le comte Guillaume de Haynaut les ramassa tous en la seconde ville de Mons, en un certain endroit qui se nomme de présent la *rue des Juifs*, à telle charge qu'en leur congrégation ils seroient constraints d'appeler quatre chrestiens pour y être présents et voyeroient ce qui se passeroit. Ces quatre furent appellés *les Croisés*, pour ce qu'ils portoient sur leurs habits une croix et estoient sallariés par lesdits Juifs pour les jours qu'ils comparoieut » (²).

De Boussu, dans son *Histoire de Mons* (³), donne un récit un peu différent : « Philippes, Roi de France, ayant chassé les Juifs de son Royaume, quelques-uns vinrent s'établir à Mons. Le comte voulut bien les souffrir dans la basse ville; on leur désigna un endroit le long de la rivière, qui retint le nom de la rue des Juifs; ils s'y logèrent sous condition qu'ils appelleroient dans leur synagogue quatre chrétiens pour y être témoins de leurs actions : l'on nommoit ces quatre personnes les Croisez, à cause d'une croix qu'ils portoient sur l'épaule; ils tiroient certain gage des Juifs réglé par les Echevins ».

Le fait de l'étabissement de Juifs à Mons dès 1307 est attesté par plusieurs actes émanés du comte de Hainaut Guillaume Iᵉʳ. Par lettres du 29 Juin 1307, ce comte accordait à Joseph le Juif, à ses enfants et à ses maisnies la permission de demeurer dans le comté de Hainaut, dans la ville qui leur conviendrait, pourvu que les Lombards n'y résidassent pas et d'y pouvoir marchander de leur argent pendant une année sans méfaire. De plus, ce comte les prenait sous sa garde et voulait qu'on les exemptât de mortemains et de winages et qu'on les traitât en bourgeois (⁴).

D'autres lettres du même comte datées du 15 Juillet 1308,

(¹) Ce fait est relaté par A. WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges, canton de Genappe*, p. 3.

(²) *Annales du Hainaut*, édit. des biblioph., t. III, p. 79.

(³) P. 95.

(⁴) EMILE GACHET, *Un cartulaire de Guillaume Iᵉʳ comte de Hainaut*, BCRH, 2ᵉ série, t. IV, p. 73.

octroyaient semblable faveur pour trois ans à Lyon le Juif, moyennant une redevance annuelle de 40 livres de noirs tournois ; à Hakin Parsausset, moyennant vingt livres ; à Abelye le Juif et à Joseph le Juif. Une note ajoutée à ces lettres porte : « Des juys ; comment il doient demorer à Mons, parmi iij ans (1) », et indique que ces faveurs concernaient les Juifs fixés dans la capitale du Hainaut.

La comtesse de Hainaut, Philippine, par acte du mois de septembre 1310, autorisait Hakin le Juif, dit dou Tour, à s'établir avec sa famille dans les villes du Hainaut, sauf à Binche, pour une période de cinq années. « Et poront li dis juis marchander de leur argent en toutes les manières ke il voiront miex leur profit et ne les enporons de riens occoisonner ne faire occoisonner par nous ne par nos gens. » La comtesse prit soin de motiver cette faveur : car « lidit juis en ont bien fait notre greit, en bontés et en serviches (2) ».

Des lettres de sauvegarde du comte Guillaume, datées de Valenciennes le 24 Avril 1337, furent accordées pour cinq ans aux Juifs habitant le comté de Hainaut : « avons pris et prendons en notre sauvewarde et seurconduit tous les juis et juizes qui sont manant à présent en no conté de Haynnau, à Pons et à Doullers, pour aler, venir, manoir et demourer partout en no conté de Haynnau paisiulement, et pour marchander et faire touz leur boins pourfis de leur deniers en toutes les manières que juis l'ont acoustumé à faire... en payant à nous chascun an... deux cent mailles de Florence (3) ». A cet acte est joint une liste de dix-neuf familles juives dont deux fixées à Ath.

Les documents émanés de l'autorité souveraine que nous venons d'analyser, permettent de constater qu'au début du XIVe siècle l'autorisation de séjourner en Hainaut fut accordée non pas aux Juifs en général, mais à un certain nombre de familles spécialement désignées. Ce ne fut donc pas une concession étendue à toute une race qui à cette époque était exécrée, mais une faveur octroyée par mesure particulière à quelques-uns. Elle leur était accordée en considération de services qu'ils avaient rendus au comte, ainsi que le reconnaît formellement l'acte de 1310. Ces services étaient

(1) Ibid., p. 100.

(2) L. Devillers, *Monuments pour servir à l'hist. des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. III, p. 594.

(3) Même volume, p. 460.

indubitablement des avances en argent ou d'autres opérations financières que ces Juifs réalisèrent à son avantage. Les Juifs en effet partageaient, avec les Lombards, le monopole du commerce de l'argent; ils accaparaient le numéraire, assez rare encore, et le prêtaient à des taux usuraires.

Des familles lombardes, venues pour la plupart de la ville d'Asti, s'étaient établies en Hainaut dès la fin du XIII[e] siècle et y pratiquaient la banque. C'est pour conserver les privilèges qui leur avaient été précédemment accordés que les actes, autorisant des familles juives à se fixer dans le comté, portent la réserve expresse qu'ils ne pourront demeurer dans les villes où les Lombards résident.

Les documents du XIV[e] siècle permettent encore de constater que les familles juives ne s'étaient pas fixées uniquement dans quelques villes; elles se rencontrent non seulement à Mons et à Ath, mais encore à Enghien, où le Juif Jonathas possédait en 1349 une maison et un jardin [1], dans diverses communes rurales telles que Blaton, où résidait maître Sanse en 1344 [2], à Neufvilles et à Steenkerque, en 1350 [3]. En outre, plusieurs désignations toponymiques : rue des Juifs à Wasmes, à Grosage, à Bavai, à Maroilles et à Sains rappellent leur séjour dans ces localités [4]; ajoutons-y « l'arbre des Juys c'on dist as Argillières », au dehors de la porte de Saint-Martin au Quesnoy [5].

Les familles juives fixées dans le Hainaut étaient vraisemblablement reliées entre elles par des liens religieux et d'intérêt. Félix Hachez en trouve la preuve dans la liste des Juifs taxés au profit du comte de Hainaut en 1337 et donne à la désignation « le maistre des juis » la signification de rabbin [6]. Nous ne pouvons admettre qu'au moyen âge, alors que seule la religion catholique pouvait être pratiquée publiquement, le comte de Hainaut eût permis aux Juifs d'exercer leur culte d'une manière

---

(1) E. Matthieu, *Histoire de la ville d'Enghien*, p. 28.

(2) Emile Ouverleaux, *Notes et documents sur les Juifs en Belgique sous l'ancien régime*, p. 5.

(3) Chambre des comptes n° 15109. Arch. gén. du royaume, à Bruxelles.

(4) E. Ouverleaux, loc. cit., p. 2.

(5) L. Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. II, p. 482.

(6) F. Hachez, *Essai sur la résidence des Juifs et des Lombards à Mons*,

ostensible. Des familles juives étaient admises, par simple faveur et pour un laps de temps déterminé, à séjourner dans le comté ; cette tolérance très limitée ne pouvait pas s'étendre jusqu'à la faculté de se réunir dans une synagogue ; aussi la mention de ce temple que nous trouvons dans le passage de De Boussu, cité plus haut, nous paraît complètement erronée.

Des tentatives pour amener la conversion au christianisme des Juifs admis dans le Hainaut furent évidemment faites à une époque d'ardent prosélytisme religieux. Une conversion assez éclatante fut celle d'un Juif fixé à Mons et dont le comte Guillaume fut parrain et lui donna son nom. Les comptes du chapitre de Sainte-Waudru de 1310 à 1313 font mention d'une rente payée à Willame le Juwis ou Willemet le Juis (¹). Peut-être s'agit-il de ce personnage qui aurait obtenu une charge de sergent de la cour de Mons et devint tristement célèbre. En 1322, ce Willaume, se trouvant à l'abbaye de Cambron, entra dans une fureur étrange, à la vue d'une image de la Vierge Marie dessinée ou peinte sur une muraille et la lacéra de coups de pique ; le sang, dit-on, jaillit de la blessure faite à la Madone.

Ce sacrilège causa une profonde émotion, mais le coupable n'avait pu être convaincu de son crime.

Quelques années après, Jean le Flameng, dit le Febvre, forgeron à Estinnes, eut, d'après la tradition, un songe où la Vierge le chargea de venger l'injure faite à son image. Il se rendit donc à Mons, dénonça Willaume le Juif comme coupable de sacrilège et le provoqua en combat singulier. Les adversaires furent mis en présence le 8 Avril 1326, dans un camp clos établi à Mons, vers les fortifications de la porte du Parc. Jean le Flameng fut victorieux et Willaume fut exécuté.

Ces faits, dont l'authenticité est attestée par des témoignages contemporains, par des monuments commémoratifs à Cambron, à Mons et à Estinnes (²), eurent un grand retentissement, non

(¹) G. Decamps, *Le sacrilège de Cambron. Croix commémorative à Mons.* (Annales du cercle arch. de Mons, t. XXVIII, p. 254).

(²) Voir sur le sacrilège de Cambron les travaux de Lejeune, d'A. Dinaux, Hachez, Monnier, MM. Jennepin et Decamps dans les *Annales du cercle arch. de Mons*, t. VII, p. 67-96 ; p. 78-84, 333-335, t. XXIV, p. 216-226 ; t. XXVII, p. 92-152 ; t. XXVIII, p. 253-256.

seulement pendant le règne de Guillaume Ier, mais la tradition s'en perpétua de siècle en siècle par le récit des annalistes, des productions littéraires et même des représentations théâtrales.

A une époque de foi profonde, le sacrilège était un crime énorme. Mais le retentissement persistant du sacrilège de Cambron révèle surtout l'état d'esprit des populations. Comme l'écrivait le baron de Reiffenberg, « les Juifs étaient tellement en exécration, qu'ils ne pouvaient compter d'être longtemps paisibles. On s'imaginait alors que leur plaisir suprême consistait à percer les hosties ou à mutiler les images vénérées par les Chrétiens. Ces accusations, dictées par de cruels préjugés, n'étaient peut-être pas dénuées de fondement. Les Juifs, en effet, n'étaient ni moins grossiers, ni moins superstitieux que leurs stupides ennemis. Or, ce fut longtemps une croyance, qu'en poignardant l'image d'une personne, au milieu de certaines cérémonies, on mettait sa vie en danger » (1).

Le sacrilège commis à Bruxelles sur les saintes hosties en 1371, avec le concours du Juif Jonathas, d'Enghien, amena les autorités religieuses et civiles à prendre des mesures de surveillance à l'égard des Juifs. Jean de Malines, prieur du Val des Ecoliers à Mons, de 1350 à 1372, fut nommé pénitencier de la ville de Mons, grand pénitencier et inquisiteur du Pape. Cette dernière charge lui fut conférée pour surveiller les agissements des Juifs encore très nombreux dans le Hainaut, et qui s'étaient attiré l'animadversion du peuple par les sacrilèges commis à Cambron et à Bruxelles (2).

Les Juifs disparurent insensiblement de nos provinces dès le XVe siècle, soit que les familles ne trouvant plus les moyens de subsister par le trafic de l'argent aient émigré ailleurs, soit que d'autres aient fini par se convertir sincèrement au christianisme et se fusionner avec la population. On rencontre, en effet, encore de nos jours, dans certaines localités du pays, de ces gens dont le type et les agissements vils et trompeurs trahissent une origine judaïque.

Nous trouvons cependant des lettres du 19 Mai 1433, par lesquelles

---

(1) *De l'état des Juifs aux Pays-Bas*, dans *Nouvelles archives historiques*, t. v. p. 302.

(2) G. Decamps, *Notre-Dame du Val des Écoliers à Mons*, p. 52.

Philippe-le-Bon nomme Richard le Juif maître boucher du comté de Hainaut ([1]). Il avait sans doute abandonné sa religion et embrassé le catholiscisme ; le nom de « le Juif » rappelait peut-être son origine.

Une ordonnance du 9 Novembre 1736 fit défense aux Juifs de résider en ces pays et de séjourner à Mons au delà de deux fois vingt-quatre heures, à peine de payer la taxe de trois cents florins. En 1756, une enquête avait été ordonnée en vue de dresser une liste des Juifs fixés dans les Pays-Bas ; en réponse à la demande faite au sujet des Juifs à Mons et dans les environs, le maire de cette ville, Leduc, écrivait le 21 Juillet 1756 : « j'ai l'honneur d'informer V. A. R. qu'après les perquisitions les plus exactes que j'ai fait faire, il ne s'en trouve pas ». Même réponse négative pour la ville de Tournai ([2]).

Quelques années plus tard, on rencontre deux Juifs établis à Mons : Joseph Bing, négociant, cité en 1786, et Monin Paquin, reçu bourgeois en 1789 ([3]).

Les souvenirs historiques que nous venons de rappeler sur la situation des Juifs en Hainaut formeront une modeste contribution à l'étude à laquelle nous a convié M. Lowet en formulant sa question.

M. P. Dubois signale une « rue des Lombards » à Amiens et donne une série de détails sur la situation des Juifs dans cette ville.

M. le comte de Limburg Stirum. — Dans plusieurs pays on imposait aux Juifs le port d'un signe distinctif. Retrouve-t-on des traces de cet usage dans le Hainaut ?

M. C. Callewaert. — Dans l'histoire du peuple Juif, depuis sa dispersion, on constate généralement des alternatives de protection et de persécution. Les accusations, motivées ou non, d'attentats sacrilèges, de crimes rituels, d'empoisonnement de sources, venant se greffer sur les antipathies de race et de religion, peuvent expliquer en grande partie les explosions subites de la colère du peuple et ces violences sanglantes dont l'histoire du moyen âge nous a gardé le souvenir.

([1]) L. Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. V, p. 485.
([2]) Conseil privé, carton 1292. Archives gén. du royaume, à Bruxelles.
([3]) E. Ouverleaux, op. cit., p. 47 et 79.

Il semble toutefois que l'alternance, je ne dis pas de paix, mais de protection et de persécution de la part des pouvoirs publics, tient avant tout à leur profession de financiers et à ces spéculations de banque que M. De Meuldre signalait tout à l'heure. Dans leurs embarras financiers, les princes étaient obligés de s'incliner devant les exigences de leurs banquiers Juifs, qui réclamaient non seulement un taux très élevé, mais encore des privilèges parfois exorbitants et odieux au peuple. Mais quand le besoin d'argent chez les princes était moins pressant, ou les exigences de leurs banquiers Juifs trop fortes, il suffisait d'une circonstance favorable pour changer les privilèges en mesures de proscription : le peuple d'ordinaire s'en réjouissait et le prince, presque toujours, se débarassait de créanciers gênants. Il serait intéressant de voir si la même chose se constate dans nos provinces et d'examiner jusqu'à quel point on pourrait expliquer de cette manière les vicissitudes qu'ont subies les Juifs dans le Hainaut d'après l'intéressante communication de M. Matthieu.

M. P. Dubois fait observer que les opérations financières des Juifs ont beaucoup favorisé les transactions commerciales, au temps où l'usure était défendue par le droit ecclésiastique.

M. L. Lowet. — De ces discussions intéressantes, que je suis heureux d'avoir provoquées, se dégage, me semble-t-il, la conclusion que la « rue des Juifs » de Neerheylissem a été occupée par des Juifs ou des banquiers. *(Signes d'approbation générale).* C'est la solution que je cherchais. Merci, Messieurs.

M. Cosseron de Villenoisy. — Cette conclusion est d'autant plus admissible que les anciens noms de rues et en général les noms toponymiques se perpétuent parfois à travers les siècles avec une étonnante stabilité, conservant le souvenir de faits remontant à des milliers d'années. D'autres fois cependant, lorsque le souvenir de l'origine du nom s'est oublié et que le mot ressemble à un vocable plus connu, l'un se substitue à l'autre, constituant un véritable calembourg. En France la confection de la carte de l'État-major, par des officiers ignorant la toponymie locale, a occasionné de nombreux accidents de ce genre. Dans les Alpes, le col de Lamandra *(abaissement, col)* est devenu le col de la Salamandre; à Grenoble, une porte et un faubourg Trécloître,

dont le nom passe pour venir de trois couvents que l'on n'indique pas, porte dans les plans anciens l'indication plus juste de *Trans Claustrum.*

5° Question. — ***Peut-on préciser la date et l'itinéraire des voyages de S. Bernard en Flandre?***

Est-il prouvé que l'abbé de Clairvaux vint aux Dunes « nonis Aprilis 1138 », comme l'affirment nos chroniques?

Est-il vrai qu'à cette occasion il fut reçu par Thierri d'Alsace, qu'il logea à Eversam, qu'il prêcha à Furnes, à Nieuport, à Ypres, à Warnêton?

M. l'abbé C. Callewaert. — S. Bernard a eu, avec les monastères et les principaux personnages de la Flandre, des relations trop importantes pour être négligées par les biographes de l'abbé de Clairvaux ou par les historiens de notre patrie. Quelques-uns de ses disciples de prédilection étaient des Flamands ; les Dunes, Clairmarais, Loos étaient des abbayes fondées ou réformées par lui ; une de ses lettres a pour but de plaider auprès du roi de France la cause de Thierri d'Alsace ; d'autres sont adressées à diverses abbayes de la Flandre. Enfin — c'est le seul point qui nous occupe pour le moment — il est venu visiter personnellement la Flandre à plusieurs reprises.

Les chroniqueurs nous parlent spécialement de trois voyages qui auraient été faits respectivement vers 1131, en 1138 et en 1146.

La date et les diverses étapes du voyage de 1146 ont été mises en lumière dans un excellent article du Cardinal Pitra ([1]). Parmi les nombreux documents cités par le savant historien, nous trouvons deux chartes attestant la présence de S. Bernard à Ypres et à Bruges ([2]). L'éminent historien supposait avec raison que S. Bernard n'avait pas manqué d'aller visiter sa chère abbaye des

---

([1]) *Documents sur un voyage de S. Bernard en Flandres*, dans *Revue Catholique*, t. III (1848), pp. 400 et 457, et dans Migne, *Patrol. Latine* t. 185, coll. 1797-1832.

([2]) Migne, loc. cit., col. 1825-1826. La charte d'Ypres n'est pas datée. Le signum de S. Bernard prouve qu'elle est de 1146 et non de 1147 comme l'indique M. H. Coppieters Stochove, *Régestes de Thierri d'Alsace*, Gand, 1901, n. 87.

Dunes. Effectivement, une troisième charte, de Thierri d'Alsace ([1]), signée par S. Bernard, prouve qu'il a passé par Furnes, dont le monastère des Dunes n'était distant que d'une lieue.

Les circonstances du 1[er] voyage sont beaucoup moins connues. La date flotte assez indécise autour de l'année 1130. Est-ce en 1129 ou 1130 que S. Bernard est venu? Ou bien, ce qui nous paraît beaucoup plus probable, sa prédication en Flandre se rattache-t-elle à son voyage de Chartres à Liège, où il entra avec le pape Innocent II, le 22 Mars 1131, après avoir passé par Saint-Quentin et Cambrai ([2])? Est-ce en se rendant à Liège ou peut-être à son retour qu'il s'est arrêté en Flandre? Faut-il admettre la tradition d'après laquelle le saint abbé aurait passé par la Flandre pour aller visiter et vénérer le cierge miraculeux d'Arras? Autant de questions qui n'ont pas encore été sérieusement examinées et sur lesquelles on pourrait sans doute arriver à quelque résultat. Quoiqu'il en soit, il semble bien que le saint n'a passé que par le Sud de la Flandre d'alors : le seul fait connu qui se rattache à cette première visite, est la conversion à la vie religieuse d'une trentaine de jeunes gens nobles et instruits, parmi lesquels nous connaissons surtout Geoffroy de Péronne, trésorier de Saint-Quentin, Rainier de Térouanne, Alain de Lille et Robert de Gruuthuuse ou de Bruges, le futur abbé des Dunes ([3]).

C'est précisément à l'installation de Robert de Gruuthuuse comme abbé des Dunes que se rattache le second voyage de S. Bernard, sur lequel nous voudrions arrêter quelques instants votre bienveillante attention.

A l'origine, l'abbaye des Dunes, dont la fondation remonte à l'an 1107, suivait la règle de S. Benoît. Trente années s'étaient écoulées dans la plus paisible des solitudes, quand l'histoire de la fondation de Clairvaux, la renommée de la sainteté et des miracles de S. Bernard et l'écho de sa prédication vinrent aux oreilles des pieux solitaires et leur inspirèrent le désir de suivre la réforme

---

([1]) F. Van de Putte et C. Carton, *Chronicon et cartularium abbatiæ S. Nicolai Furnensis*, 1848, p. 83-84.

([2]) E. Vacandard. *Vie de S. Bernard*, Paris, 1897, t. I, p. 307 ss.

([3]) Ibid. p. 301.

Cistercienne. Après avoir pris l'avis de ses religieux, Foulques, le second abbé bénédictin des Dunes, se rendit à Clairvaux et, le jour de la fête de S. Pétronille (31 Mai) de l'année 1138, il soumit à l'autorité de S. Bernard son monastère des Dunes, ainsi que l'abbaye de Clairmarais dont il venait de commencer la fondation. Il prit l'habit blanc des Cisterciens, se démit de sa dignité abbatiale et demanda qu'un nouvel abbé fût envoyé pour diriger le monastère d'après la règle de Cîteaux. Le choix de S. Bernard s'arrêta sur Robert de Bruges qui partit bientôt pour la Flandre, où S. Bernard ne tarda pas à le suivre pour aller confirmer son ami dans sa nouvelle dignité. Il arriva à Furnes et aux Dunes aux nones d'Avril de l'année 1138. C'était le jour où l'Eglise lisait l'Evangile de la guérison de l'aveugle-né. Ce miracle évangélique lui fournit le thème d'un sermon de circonstance prêché à la collégiale de Sainte-Walburge à Furnes.

Telle est en substance la tradition que nous trouvons consignée, avec plus ou moins de détails, chez tous les chronographes des Dunes, chez les biographes de S. Idesbald, les annalistes Cisterciens et la plupart des historiens de la Flandre.

Mais, dans ces derniers temps, on a sérieusement révoqué en doute le bien fondé de cette tradition. Dans sa remarquable *Vie de S. Bernard*, le savant chanoine Vacandard ne fait aucune mention de ce voyage de S. Bernard aux Dunes. Il prouve au contraire par les lettres de S. Bernard lui-même, que celui-ci est resté en Italie pendant toute la première partie de l'année 1138. L'abbé de Clairvaux n'a définitivement quitté Rome, pour revenir en France, que le 3 Juin de cette même année. Comment pouvait-il se trouver aux Dunes le 5 Avril 1138 ? Voilà donc l'alibi prouvé. En relevant cette incompossibilité chronologique à propos d'un ouvrage de M. l'abbé H. Claeys (1), les *Analecta Bollandiana* (2) font remarquer, avec beaucoup de raison, que ce ne sont pas des chroniqueurs du XVIe ou XVIIe siècle, comme C. de Visch et Nivard Van Hove, qui

(1) *Het leven van den zaligen Idesbald van der Gracht, derden abt van ter Duinen*, Rousselare, 1895. A la suite des autres biographes du B. Idesbald, M. Claeys affirme que S. Bernard vint à Furnes et aux Dunes en 1138 — le 9 Avril est une erreur pour le 6 Avril — et qu'il y rencontra Idesbald van der Gracht, p. 49 n.

(2) T. XV (1896) p. 371.

peuvent prévaloir contre les lettres authentiques de S. Bernard lui-même.

L'autorité incontestable de ces historiens et la nature des arguments qu'ils invoquent justifie pleinement, croyons-nous, la question que nous avons posée et que nous chercherons brièvement à résoudre.

Examinons d'abord l'objection chronologique. A première vue, elle semble décisive; en réalité, elle provient d'une regrettable confusion entre l'ancien et le nouveau style.

En Flandre, on commençait généralement l'année nouvelle après la bénédiction du cierge pascal. Ce sera donc d'après le style pascal qu'il faudra interpréter les données chronologiques qui concernent l'histoire de l'abbaye des Dunes. Le récit même que nous venons de résumer nous en fournit d'ailleurs une preuve manifeste. C'est le *31 Mai* 1138 — remarquez le mois — que Foulques est à Clairvaux; Robert de Bruges est envoyé aux Dunes; et S. Bernard, qui le suit après quelque temps, arrive à Furnes le *5 Avril* de la *même* année 1138. Le millésime n'avait donc changé ni au 25 Décembre, ni au 1er Janvier, ni au 25 Mars (1). L'année nouvelle ne pouvait donc commencer qu'à la fête de Pâques, qui tombait cette année-là le 23 Avril. Il s'ensuit que les nones d'Avril 1138, ancien style, correspondent au 5 Avril 1139 n. s.

Voilà l'argument de l'alibi qui porte à faux et la difficulté chronologique qui disparaît. En quittant Rome le 3 Juin 1138, S. Bernard avait devant lui dix mois pour revenir lentement en France, se reposer à Clairvaux, y désigner le nouvel abbé des Dunes et venir finalement l'installer en Flandre.

Au reste, dans la table chronologique des faits de la vie de S. Bernard, M. le chanoine Vacandard n'a enregistré pour l'année 1139 qu'un seul fait approximativement daté. C'est une lettre écrite vers le commencement de cette année. Si le voyage aux Dunes était prouvé, il viendrait très heureusement combler une lacune dans l'histoire chronologique du saint abbé de Clairvaux.

Le terrain étant ainsi parfaitement déblayé, rien n'empêche de citer les témoins anciens de la tradition.

---

(1) Le 25 Mars était la date ordinaire du renouvellement de l'année dans l'ordre cistercien.

Mais d'abord, il convient d'appeler l'attention sur une charte donnée par Milon I, évêque de Térouanne, en faveur de l'abbaye de Bourbourg. L'acte est passé à Ypres et porte la date *anno Domini 1138*. Parmi les témoins nous relevons les noms de Foulques (Folkone), abbé des Dunes et d'un moine de Clairvaux « Wiroico, fratre Clarevallensi ». En outre, il y avait là un propre frère de S. Bernard avec plusieurs religieux de Clairvaux, « fratrem tam carnalem quam spiritualem abbatis Clarevalensis cum ceteris fratribus suis ibi astantibus » ([1]). Il est donc établi qu'avant d'aller demander l'affiliation de son abbaye à celle de Clairvaux, le 31 Mai 1138, l'abbé des Dunes s'est rencontré à Ypres avec un frère de S. Bernard et plusieurs moines de la maison-mère ([2]). Il est évident que nous assistons ici aux pourparlers préliminaires qui ont préparé la démarche de Foulques. Ce texte diplomatique apporte un grand poids aux témoignages des chroniqueurs que nous allons examiner.

Le premier chroniste que nous rencontrons est le moine de Vaucelles qui a continué, au moins jusqu'en 1179, la célèbre chronique de Sigebert de Gembloux, en se basant en partie sur la *Continuatio Aquicinensis*. La *Continuatio Valcellensis* ne nous est pas parvenue dans son intégrité. Les éditeurs des *Monumenta Germaniæ* n'ont pu en recueillir que les fragments donnés par A. Le Mire dans son édition du *Chronicon Sigeberti*. Nous avons trouvé dans Le Mire, Malbrancq et De Visch, plusieurs autres citations textuelles qui complètent la publication des *Monum. Germaniæ*, notamment en ce qui concerne l'histoire de l'abbaye des Dunes.

([1]) Ch. Duvivier. *Actes et documents anciens*, Bruxelles, 1898, p. 240; Ign. de Coussemaker. *Cartul. de Bourbourg*, p. 39

([2]) Il est probable que cet acte a été passé à l'occasion de la grande assemblée tenue à Ypres, le 19 Février 1138, par Thierri d'Alsace, afin de prendre les mesures nécessaires pour l'administration de son comté pendant son voyage en Terre Sainte et afin de consacrer la trève ou paix dite de Flandre conclue entre les principaux seigneurs du pays. Milon assistait à cette réunion avec d'autres évêques et une foule de seigneurs et d'abbés. Cf. Meyer, *Annales Flandriae*, ad ann. 1138. Bien que Meyer suive généralement le style pascal, il est impossible de tranférer cette date au 19 Février *1139* : à ce moment Thierri était déjà allé en Terre Sainte, Foulques était à Clairvaux, et Hilfrid, prévôt d'Ypres, un autre temoin de la charte mentionnée, était mort.

Voici les passages qui se rapportent à notre sujet ([1]) :

« Anno 1137 abbas Fulco domum suam de Dunis et domum de « Claromaresch, quam simul inchoaverat, in capitulo Clarevallensi « sub manu domini Bernardi, ordini cisterciensi, die ([2]) Petronelle « virginis tradidit. Anno 1138 abbas Fulco ([3]) officium abbatis « *in Claravalle* dimisit, et Dominus Robertus Dunis abbas ([4]) « constituitur, *non. aprilis, lecto illo die Evangelio de cœco nato et* « *illuminato, pulchro quodam prognostico, quod ejus vita et verbo,* « *tanquam de saliva domini luto facto, tam humili collirio scilicet* « *humillimi viri exemplo, multi ab innata mentis cæcitate illuminandi* « *præmonstrarentur.* »

L'abbaye de Vaucelles avait été fondée en 1132 par S. Bernard ; elle se trouve sur la route de Clairvaux aux Dunes, et il n'est pas téméraire de supposer que S. Bernard s'y sera arrêté quelque temps lors de son voyage aux Dunes. L'auteur de la *Continuatio Valcellensis* était donc bien placé et assez proche des événements pour être exactement renseigné. Il y a cependant une légère erreur de date dans son récit. A l'en croire, Foulques serait allé à Clairvaux en 1137. Cela est impossible, puisqu'il signait encore en 1138 à Ypres la charte que nous avons signalée tout à l'heure. Toutes les autres sources concernant les origines des Dunes donnent d'ailleurs le 31 Mai 1138 comme date de fondation ou plutôt d'affiliation à Clairvaux.

L'installation de Robert de Bruges a eu lieu, d'après notre chroniqueur « nonis Aprilis » de l'an 1138. Ce jour, ajoute la *Continuatio,* on lisait l'Evangile de la guérison de l'aveugle-né. Voilà un détail précieux qui nous permet de contrôler la sûreté de ses informations. Les nones d'Avril 1138 (v. s.), correspondant

---

([1]) Nous donnons le texte d'après A. Miræus, *Chronicon Cisterciensis ordinis,* Cologne, 1614, pp. 99-100. Le même texte se trouve reproduit dans C. De Visch, *Compendium chronologicum abbatiæ de Dunis,* Bruxelles, 1660, pp. 17 et 19. — La partie se rapportant à l'année 1138 se trouve encore dans J. Malbrancq, *De Morinis,* Tournai, 1614, t. II, p. 183. Miræus et Malbrancq ont vu tous les deux le manuscrit de la *Continuatio Valcellensis,* conservé alors à la bibliothèque du collège des Jésuites à Anvers. Les *Monumenta Germaniæ,* Script. VI, p. 459, ne donnent rien de la partie soulignée. Pour le reste il y a encore quelques variantes.

([2]) MGH ajoutent *sancte.*

([3]) MGH portent *Fulco abbas Dunensis.*

([4]) MGH portent *domnus Robertus Brugensis abbas Dunis.*

au 5 Avril 1139 (n. s.), tombaient le mercredi de la quatrième semaine du carême. Or, précisément l'Evangile de la messe de ce mercredi du carême nous rapporte le récit si attachant de la guérison de l'aveugle-né. Il y a donc concordance parfaite entre la date donnée d'après le calendrier romain et l'office liturgique du jour correspondant de l'année ecclésiastique. Et cette concordance est la meilleure garantie d'exactitude que nous puissions demander. Il est impossible que cette date ait été inventée ou ajoutée après coup. Pour rapporter une légende, les chroniqueurs du moyen âge ne commençaient pas par faire des études de chronologie.

Nous devons bien le reconnaître, ce premier témoin ne nous atteste pas explicitement la présence de S. Bernard. Est-ce un motif pour la rejeter ? Nullement. En effet, l'installation de Robert est fixée au 5 Avril 1139. Il y avait plus de dix mois que Foulques était parti et avait soumis son monastère à l'autorité de S. Bernard. Est-il probable que l'abbé de Clairvaux aurait laissé sans abbé et sans direction, pendant un temps si long, un monastère qui demandait à accepter la règle Cistercienne ? Tout porte à croire que Robert de Gruuthuuse aura été envoyé plus tôt, comme l'attestent tous les autres chroniqueurs.

Si le 5 Avril est enregistré comme date de son installation, c'est que ce jour-là il aura été solennellement confirmé dans sa dignité (1) par une cérémonie spéciale.

A cette occasion, une bouche autorisée aura prononcé une allocution de circonstance, dans laquelle le texte de l'Evangile du jour aura été allégoriquement appliqué aux humbles commencements d'une institution dont on attendait les plus heureux résultats. Car cette interprétation allégorique ne vient certainement pas du chroniqueur lui-même qui se contente, pour tous les autres faits consignés, d'une attestation froide et brève. Au contraire, ce genre d'interprétation est tout à fait du goût de S. Bernard dont la présence personnelle est attestée pas une série de documents indépendants qui, pour être d'une date plus récente, n'en sont pas moins très autorisés.

2. Le plus ancien que nous ayons trouvé jusqu'ici est la *Chronica S. Bertini*, composée dans le 3e quart du XIVe siècle par l'abbé

(1) « Robertum abbatem *stabilivit* » disent les chroniqueurs des Dunes.

de S. Bertin, Jean d'Ypres (Iperius). Ce chroniqueur raconte que S. Bernard vint en Flandre, où il fit passer l'abbaye des Dunes de l'ordre de S. Benoît à celui de Cîteaux, et lui donna comme premier abbé Cistercien Robert de Bruges, en remplacement de Foulques qui avait résigné ses fonctions en 1138 (¹).

3. A l'abbaye des Dunes même nous rencontrons, dans le courant du XV° siècle, deux chroniqueurs remarquables. Le premier, Jean Brandon, composa son *Chronodromon* dans le premier quart du XV° siècle. La 3° partie, qui renferme les annales de l'histoire depuis J.-C. jusqu'en 1414, est exposée en ce moment à l'hôtel Gruuthuuse.

A l'année 1107, Brandon raconte les origines de l'abbaye, la vie de Liger, l'arrivée et la prélature de Foulques.

A l'année 1138, il rapporte le voyage de Foulques à Clairvaux, le jour de S. Pétronille, et l'envoi de Robert de Bruges comme premier abbé des Dunes. Ensuite, il enregistre la mort de Hugues, évêque d'Auxerre, et l'élection de son successeur. Puis (²), revenant aux Dunes, il raconte que S. Bernard est venu en Flandre « *abbatiam de Dunis personaliter visitavit* dompnumque Robertum ejusdem loci abbatem stabilivit, curamque sibi pastoralem commisit ».

Voilà le fait principal clairement rapporté. Brandon qui n'était pas un critique très judicieux, ajoute cependant un détail qui nous paraît fort sujet à caution. Il raconte que S. Bernard a été reçu avec honneur par Thierri d'Alsace, qui accorda, sur la demande de l'abbé de Clairvaux, des privilèges à l'abbaye des Dunes.

(¹) *Johannis Longi (Iperii) chronica S. Bertini*, cap. 42, pars 3. [Ed. O. HOLDER-EGGER, *Mon. Germ. Hist.*, script. XXV, p. 800]. « Temporibus istis dominus sanctus Bernardus quasi stella matutina vitam monasticam illustrans, nova monasteria construens et vetera reformans, venit in has Flandrie partes, ubi ecclesiam beate Marie de Dunis, de qua supra capitulo Lamberti, parte [7°], ad arcioris vite normam instauravit, de ordine Nigrorum monachorum ad Cistercienses immutans. Dominus enim Fulco tunc abbas illius loci se, conventum suum et monasterium in manus beati Bernardi resignavit et ei obedientiam fecit anno Domini 1138. Ordinavit beatus Bernardus illi ecclesie abbatem sanctum Robertum, de Brugis oriundum, virum devotissimum, qui fuit Dunencium primus abbas de Cisterciensi professione. Hic dominus sanctus Robertus, postquam ecclesiam Dunensem rexerat annis 15. assensu et electione beati Bernardi subrogatus est abbas in Claravalle, domino sancto Bernardo ad patres apposito. »

(²) Le chroniste semble donc bien indiquer un intervalle de temps entre l'envoi de Robert de Bruges et son installation par S. Bernard.

Nous croyons plutôt que le comte de Flandre était à ce moment en Terre Sainte, où il était certainement en Septembre 1138, lors de la translation des reliques de S. Winoc ([1]).

D'ailleurs, aucune des chartes octroyées personnellement par Thierri aux Dunes ne porte la date de 1138. Il y en a une qui est datée de cette année ([2]), mais elle est donnée par Sibille et se trouve confirmée par Thierri à son retour de Terre Sainte en 1139 ([3]).

Etait-ce donc la légende populaire ou la tradition monacale qui s'était emparée de la visite de S. Bernard pour enjoliver le fait principal par l'ajoute de détails qui devaient en rehausser l'importance? Nous ne le croyons pas. Voici l'explication: Les archives du monastère des Dunes conservaient un acte authentique par lequel Thierri accordait, à la demande de S. Bernard « piis expostulationibus dompni Bernardi », des exemptions de tonlieu à l'abbaye de Clairvaux et à toutes celles qui en dépendaient, comme par exemple les Dunes. Brandon aura vu ce document et en aura conclu que le comte de Flandre s'était rencontré avec l'abbé de Clairvaux aux Dunes en 1138. Mais sa conclusion ne s'impose pas. S. Bernard pouvait avoir demandé ce privilège par l'entremise de la comtesse Sibille. En outre, le document en question ne datant pas de 1138, mais de 1142, il est bien possible que Thierri ait rencontré S. Bernard dans l'entretemps, lors d'une visite que S. Bernard pourrait bien avoir faite à l'abbaye de St-Bertin et peut-être à la nouvelle fondation de Clairmarais.

Quoiqu'il en soit, si la narration de l'entrevue de Thierri et de S. Bernard en 1138 aux Dunes avait reposé sur une légende déjà accréditée aux Dunes, les chroniqueurs plus récents comme de But et De Visch n'auraient certainement pas manqué de la rapporter. Or, ces chroniqueurs ne mentionnent pas cette entrevue. Au contraire, Charles De Visch dit explicitement que Thierri était absent en 1138 et n'est rentré qu'après Pâques de l'année 1139 ([4]).

([1]) Cfr. Al. Pruvost, S. J., *Chronique et cartul. de Bergues-Saint-Winoc*, Bruges, 1875, t. I, p. 105.

([2]) Original aux archives du séminaire épiscopal de Bruges, n° 439 de l'*Inventaire* publié à Bruges en 1857. Cf. *Cronica et cartularium de Dunis*, Bruges, 1865, n. CCCLI.

([3]) Original, ibidem, n° 435. Cf. *Cronica*, n. CCCXLVIII.

([4]) *Compend. chronol.*, pp. 21, 22.

Adrien de But qui a continué l'œuvre de Brandon, était, dit « M. Fris ([1]), un homme instruit, généreux... d'un esprit large, d'un caractère franc ». C'était un historien plus judicieux que Brandon, un chercheur infatigable qui a largement mis à contribution les nombreux documents qui se trouvaient alors dans la riche bibliothèque des Dunes.

Deux des œuvres d'Adrien de But sont consacrées exclusivement à l'histoire de l'abbaye des Dunes. Dans sa *Cronica abbatum monasterii de Dunis*, l'auteur résume très succintement les gestes des abbés. Bien que de But ait beaucoup emprunté à Brandon, il est facile de constater qu'il ne le suit pas servilement. En bien des endroits, il retranche des détails, ajoute des circonstances précises et même corrige les affirmations de Brandon. Au sujet de la visite de S. Bernard, il est muet sur la présence et les libéralités de Thierri. D'autre part, il précise la date et enregistre des détails que ses prédécesseurs n'ont pas rapportés. « Et ipse [Bernardus] dit-il, « secutus discipulum [Robertum] ingressus primo Furnis celebrans, « sermonem ad clerum sancte Walburgis fecit, nonas aprilis, anno « domini MCXXXVIII, prefecitque dilectum dunensibus Robertum. « Quo valefacto, quasi stella matutina sparso divinorum radiorum « lumine... »

De But envoya sa chronique à Jacques Van den Driessche, prieur des Guillelmites de Bruges. En même temps qu'il accusait réception de cet ouvrage, le savant prélat engagea vivement le pieux chroniqueur à faire de nouvelles recherches et à ajouter à son œuvre tout ce qu'il pourrait trouver sur l'histoire de son abbaye. Adrien de But se rendit à cette honorable invitation et envoya en 1487, sous forme de lettre adressée à Jacques Van den Driessche, un *Supplementum cronicæ abbatum de Dunis*, dans lequel il avait profité, beaucoup plus largement qu'auparavant, des documents de toute nature qu'il avait trouvés à l'abbaye. A toutes les pages, il cite les chartes, les listes authentiques des moines et des convers, les épitaphes et inscriptions, les rapports où se trouvaient consignés les principaux événements, et, quand ses recherches avaient été infructueuses, il l'avoue ingénument ([2]).

([1]) *Compte rendu de la Commission Royale d'histoire*, 1901. *Les chroniques d'Adrien de But*, p. 522.

([2]) Remarquons qu'une grande partie des sources utilisées par De But ont disparu.

Voici comment il s'exprime au sujet de la venue de S. Bernard : « Ceterum, quod paucissimis verbis absolvendum est, nullibi per « me lectum est aut repertum quibus aut quot fratribus nominatim « ipse Fulco prefuerit in veteri monasterio ; sed, ut in contextu « codicilli nuperrime missi reperitur, fuere coadjutores in erectione « domus, canonici Furnenses, ad quos beatus Bernardus, adducens « Robertum monachum suum de Brugis oriundum declinavit, et in « solitudine dunarum ductus, eundem primum ordinis in eadem « domo patrem instituit abbatem, anno salutis MCXXXV. »

La date 1135, indiquée ici, ne peut être attribuée qu'à un *lapsus calami* : car deux lignes plus loin le chroniqueur nous dit que Robert « cepit presidere anno *prefato* MCXXXVIII ».

Arrêtons-nous un moment pour apprécier la valeur des ces divers témoignages.

D'abord ils sont indépendants les uns des autres : Iperius et les chroniqueurs des Dunes ne dépendent pas de la *Continuatio* de Vaucelles. Celle-ci fixe la démission de Foulques au 31 Mai 1137, alors que les autres historiens la fixent à l'année suivante. Au reste, si Brandon ou de But avaient connu cette chronique de Vaucelles, ils n'auraient certes pas manqué de rapporter comment l'Evangile du jour avait été interprêté comme un heureux présage de la salutaire influence que leur abbaye exercerait un jour.

Ensuite, les chroniqueurs des Dunes ne dépendent pas de la chronique d'Iperius. Celui-ci ne donne ni les détails précis, ni les dates exactes que nous trouvons dans de But; les faits sont racontés, de part et d'autre, dans un ordre différent ; leurs textes n'ont de commun que les mots « quasi stella matutina » qui sont empruntés à André de Marchiennes.

De ces faits, il résulte que ces trois témoignages sont indépendants. Les divers chroniqueurs auront trouvé leurs sources d'information dans leurs abbayes respectives, où ils pouvaient être parfaitement renseignés. L'abbaye de Vaucelles avait été fondée et visitée personnellement par S. Bernard ; le monastère de Saint-Bertin n'était devenu indépendant de l'abbé de Cluny que grâce à S. Bernard, qui d'ailleurs semble avoir visité l'abbaye vers 1140, comme il ressort d'une série de lettres adressées à l'abbé Léonius et aux moines de Saint-Bertin. Enfin, l'abbaye des Dunes était trop

directement engagée pour avoir perdu le souvenir des faits importants se rattachant à l'histoire de S. Bernard et du B. Robert de Bruges.

On nous objectera peut-être que la pieuse imagination des moines, entichés de la gloire de leur monastère, peut avoir orné les origines obscures de l'abbaye et, pour les rattacher plus directement à l'illustre fondateur de Clairvaux, aura inventé la légende de sa présence personnelle aux Dunes en 1139.

Deux raisons nous empêchent d'admettre cette hypothèse qui ne repose sur aucun argument positif. D'abord il y a dans le récit plusieurs détails qui sont absolument sûrs : Foulques s'est rencontré à Ypres avec un frère de S. Bernard et plusieurs moines de Clairvaux en Février 1138 ; Foulques est allé à Clairvaux et y est resté jusqu'à sa mort ; dans les sources contemporaines de Clairvaux, le 31 Mai 1138 se trouve consigné comme le jour où les Dunes sont devenues une abbaye Cistercienne. Le B. Robert en est devenu le premier abbé : deux lettres authentiques de l'abbé de Clairvaux prouvent combien son âme souffrait de l'absence de Robert et avec quelle ardeur il désirait le revoir. Enfin, pendant l'année que la légende aurait assignée à cette visite, les historiens même les plus précis ne peuvent pas nous dire où l'abbé de Clairvaux se serait trouvé. Avouons que l'imagination aurait parfaitement choisi son terrain pour ne pas être prise en flagrant délit d'invention.

Mais il y a dans le récit au moins un détail que la légende ne peut pas avoir inventé : c'est la date *nonis Aprilis 1138*, avec l'indication de l'Evangile de l'aveugle-né : l'inventeur de cette date aurait dû consulter et combiner les données du calendrier romain, de la table des fêtes de Pâques, du calendrier ecclésiastique et du missel pour y découvrir l'Evangile du jour. Avouez que c'est un travail auquel les chroniqueurs du moyen âge ne se sont pas astreints !

Ce n'était pas aux Dunes seulement qu'on gardait le souvenir de cette première visite de l'illustre abbé de Clairvaux aux Dunes. Au milieu du XVIIe siècle, Charles De Visch trouvait à l'abbaye Cistercienne de Groeninghe, à Courtrai, un document qu'il appelle « antiquissimus codex manuscriptus lingua teutonica exaratus ». On y racontait que S. Bernard était venu visiter les Dunes en 1138 ;

il y avait été reçu par Thierri d'Alsace et avait apporté et fait connaître à cette occasion le *Salve Regina* (1). On le voit, la légende a déjà rattaché à cette visite des détails qui sont inconnus aux chronographes des Dunes. Un autre exemplaire de ce même codex ou un document dérivé se trouvait encore à Furnes au commencement du XVIIIe siècle, et Antoine de Blende s'en est beaucoup servi pour la composition de son « *Speghel des Antiquiteyten van Veuren ende Veurenambacht* » (2).

A partir du XVIe siècle, la tradition est universellement connue et il n'est plus un seul écrivain qui ait à s'occuper des origines de l'abbaye des Dunes ou de S. Bernard qui ne s'empresse de l'enregistrer.

Citons parmi les historiens de la Flandre, Meyers, Miræus, Gramaye, Malbrancq, Sanderus, la Chronycke van Vlaanderen, etc.; les annalistes Cisterciens Manrique et Henriquez; les divers biographes du B. Idesbald et du B. Robert de Bruges, enfin tous les moines des Dunes qui ont recueilli des notes sur l'histoire de leur monastère, comme Campmans, De Visch, De Blende, André Vander Cruysse, etc.

Si nous rappelons tous ces témoignages, c'est uniquement pour faire remarquer que, dans le nombre, il y en a un qui a exprimé des doutes sur le bien fondé de la tradition. C'est Manrique, dans ses *Annales ordinis Cisterciensis* (3). Il oppose deux raisons à ce fait : d'abord il lui semble que S. Bernard devait être trop fatigué de son voyage d'Italie pour se rendre en Flandre. Immédiatement, soit. Mais après huit mois! La seconde raison n'est pas plus sérieuse. Manrique trouve que S. Bernard avait assez de confiance dans les qualités éminentes de Robert de Bruges pour oser lui confier la direction de l'abbaye des Dunes, sans intervenir directement. Comme si la vive affection qu'il portait au B. Robert et l'importance qu'il attachait à la nouvelle affiliation n'étaient pas des motifs suffisants pour venir personnellement visiter et installer le nouvel abbé (4).

---

(1) C. De Visch, *Compendium chronologicum*, p. 19-20.

(2) Codex 162/87 du catalogue manuscrit des manuscrits du séminaire de Bruges, 2 volumes; p. 15 recto, du 1er vol.

(3) Ad annum 1138, XIII, 8.

(4) Les anciens Bollandistes ont fait voir la futilité de ces objections.

Après que l'abbé Campmans (1623-1642) eut reconstruit, dans la ville de Bruges, l'abbaye détruite dans les dunes de Coxyde, on décora (XVIIe-XVIIIe siècle) les vingt-neuf arcades libres du mur intérieur du cloître d'autant de grands panneaux peints, qui ornent encore aujourd'hui les ambulacres du Grand Séminaire actuel. La meilleure de ces peintures, la mieux en évidence — à l'angle Sud-Ouest — représente sans aucun doute, nous semble-t-il, les origines Cisterciennes de l'abbaye et l'installation de Robert de Bruges.

Devant le tableau, contre le cadre, se trouve placée une statuette de la patronne de l'abbaye, de la Ste Vierge portant l'enfant Jésus. Au pied de la statue on admire, fixé au mur, une magnifique branche porte-lumière, en fer forgé, véritable chef-d'œuvre de ferronnerie flamande dû au marteau de Ryckmans d'Ostende (1707).

Le haut du tableau est occupé par un groupe d'anges. Au centre plane l'Esprit-Saint dans une gloire dont les rayons sont dirigés vers le bas. Dans la partie inférieure, de chaque côté du tableau, au premier plan, deux abbés Cisterciens nimbés, en grandeur naturelle, sont à genoux tournés vers la statue de la Ste Vierge.

L'abbé du côté senestre est certainement St Bernard : le peintre lui a donné les traits traditionnels de l'abbé de Clairvaux et un grand nombre d'anges sont tournés vers lui et portent les instruments de la passion, caractères iconographiques propres à St Bernard.

L'autre abbé a les mains jointes et est également nimbé. Serait-ce le bienheureux Idesbald, comme on l'a parfois pensé ? Nous ne le croyons pas. Il n'a eu, comme abbé, aucun rapport avec S. Bernard et la figure diffère totalement du portrait — encore conservé au Séminaire — qui a été peint en 1623 lors de la translation des reliques du bienheureux, alors que le corps était encore intact et la figure parfaitement conservée [1].

Ce ne peut donc être que le bienheureux Robert de Bruges à qui S. Bernard confie, du geste de la main droite, la nouvelle abbaye qu'il place sous le patronage de la S. Vierge. Un peu à l'arrière-plan se trouvent quelque pauvres bâtiments, sans doute ceux de la primitive abbaye ; plus haut, le S. Esprit répand ses bénédictions sur la nouvelle fondation, et à la partie supérieure, un ange se

---

[1] La translation de ces reliques se trouve représentée sur un autre tableau.

détache du groupe céleste pour apporter à Robert de Gruuthuuse une branche d'olivier, symbole de la paix, et l'anneau, insigne de l'installation abbatiale. Pouvait-on représenter d'une manière plus saisissante que S. Bernard était venu installer lui-même son ami, le bienheureux Robert de Bruges.

Autour du fait principal que nous pouvons considérer, nous semble-t-il, comme clairement établi, les chroniqueurs et les historiens ont groupé une série de circonstances accessoires. Ce serait abuser de votre bienveillante attention, de les examiner longuement. Permettez-moi seulement de les signaler très brièvement.

St Bernard a-t-il prêché, à cette occasion, à la collégiale de Sainte-Walburge à Furnes ? Nous n'en doutons pas. C'est là, et non pas aux Dunes — les chroniqueurs des Dunes l'attestent — qu'il a interprêté l'Evangile du jour, montrant, dans la guérison de l'aveugle-né, l'heureux présage des nombreuses grâces que le Seigneur répandrait sur tous ceux qui, aveuglés par le tourbillon du monde, viendraient chercher, dans la solitude des Dunes, les lumières surnaturelles d'une foi plus vive et de la perfection évangélique.

St Bernard a-t-il prêché à Nieuport ? Pour qui connaît le zèle et le caractère du saint, cette tradition dont j'ignore toutefois les témoins anciens, n'est pas improbable. Mais elle se trompe étrangement quand elle prétend faire prêcher l'abbé de Clairvaux dans la chaire qui se trouve encore aujourd'hui dans l'église paroissiale de Nieuport et qui date pour le moins de la fin du XVe siècle. En outre, rien ne rattache ce fait à la visite de 1139 plutôt qu'à celle de 1146.

La tradition veut encore que St Bernard ait logé à l'abbaye d'Eversam [1] et prêché à Ypres et à l'abbaye de Warnêton en 1138. Ceci est d'autant plus admissible que ces trois localités sont situées sur la route qu'il devait suivre de Furnes à Vaucelles et à Clairvaux.

D'après différents chroniqueurs et historiens, S. Bernard aurait été accompagné dans cette visite de 1138 (1139 n. s.), par Milon I, évêque de Térouanne ; il aurait converti et amené à Clairvaux, Arnold de Majorque ; il aurait jeté, par sa prédication à Furnes,

---

[1] Située sur le territoire de la commune de Stavele, à quelques minutes de la grande route de Furnes à Ypres.

les premières semences de la vocation religieuse du bienheureux Idesbald, chanoine de la collégiale de S[te]-Walburge, qui devint plus tard le troisième abbé des Dunes (1156-1167).

La fondation de l'abbaye de Clairmarais est fixée généralement à la date du 26 Avril 1140 (¹). Que faut-il donc penser de l'affirmation de la *Continuatio Valcellensis*, d'après laquelle l'abbé des Dunes, Foulques, aurait déjà travaillé à l'établissement de ce monastère avant le 31 Mai 1138 (²)?

« On signale vers cette époque [1140] la présence de l'abbé de Clairvaux à Reims » (³). En outre, l'étude de plusieurs lettres de S. Bernard nous donne l'impression que le saint fondateur doit avoir visité vers le même temps l'abbaye de Saint-Bertin. Ces deux visites ont-elles été faites au cours d'une même excursion en 1140? Ou bien se rattacheraient-elles peut-être au voyage fait en Flandre en 1139?

Autant de questions que nous nous permettons de signaler à l'attention des érudits, mais sur lesquelles nous n'osons, pour le moment, nous prononcer définitivement. Heureux d'avoir pu — nous l'espérons du moins — établir sur des preuves suffisantes la réalité de la visite de S[t] Bernard aux Dunes le 5 Avril 1139 (n. s.).

25[e] Question. — *Donner un* aperçu, *basé sur les faits et gestes, des motifs pour lesquels la Flandre, déclarée, par la force des choses, vassale de la France, a toujours été intimement unie aux autres provinces Belgiques, tant sous le rapport politique que des institutions; tant sous le rapport commercial qu'industriel, des arts et des lettres. Son influence à cet égard sur les provinces voisines belges; tandis qu'il y avait une véritable barrière entre elles et les provinces du midi ou la France.*

Guerres; Alliances; Croisades; Luttes contre la France jusqu'à l'union sous la Maison de Bourgogne de tous les Pays-Bas; Hanse; Fabricats; Architecture; Peinture; Littérature.

M. l'abbé Fr. Nouwen constate d'abord que la Flandre a toujours été intimement unie aux autres provinces belgiques. Les diverses

(¹) E. Vacandard, *Vie de Saint Bernard*, t. II, p. 417.

(²) Voir plus haut p. 423.

(³) E. Vacandard, ouv. cité, II, p. 45.

provinces s'influençaient mutuellement. Mais tandis qu'il y avait pour ainsi dire une véritable barrière entre les provinces françaises et la Flandre, l'influence de cette dernière était très considérable sur les provinces de l'Est et jusqu'au pays Rhénan. A certains moments elle s'exerçait dans le domaine politique ; toutefois elle était surtout commerciale. Signalons la grande route de communications entre la Flandre, Gand et Cologne.

La Hanse qui détenait le monopole du commerce, avait son centre à Bruges, où les commerçants allemands envoyaient des jeunes gens qui, rentrés chez eux après un séjour de quelques années, passaient généralement pour des commerçants d'élite. Les Flamands fréquentaient les foires d'Allemagne.

L'influence de la Flandre se faisait sentir tout autant sur le terrain de la littérature et surtout de la peinture et de la sculpture.

Quant à l'influence morale, la Flandre communiqua surtout aux autres provinces sa tendance d'opposition à la France.

L'influence de la Flandre, minime vers le midi, fut aussi très petite sur la Zélande, au Nord. Les Zélandais, très autonomes, se sont bien vite révoltés contre la domination flamande.

M. E. Matthieu. — Au moyen âge les Wallons — notamment ceux du Tournaisis — avaient l'habitude d'échanger leurs enfants pour quelques années. « Comme d'ancienneté ait esté usé et accoustumé ou dit païs [de Tournai], dit un vieux texte, de baillier enfant pour enfant à la langue d'oyl à celle de Flandres et de celle de Flandres à celle d'oyl, pour aprendre les langaiges ». Cette coutume avait pour conséquence d'entretenir des relations plus intimes entre les familles des deux provinces et contribuait à l'extension de l'influence flamande.

M. P. Dubois. — M. l'abbé Nouwen vient d'exprimer l'opinion qu'il aurait existé une « véritable barrière » qui aurait arrêté l'influence flamande sur les provinces françaises. Il m'est impossible d'admettre cette opinion. La Flandre et les provinces au moins septentrionales de la France se sont influencées mutuellement et ont eu des rapports multiples et suivis. Et ceci est vrai non seulement des régions qui parlaient le flamand, mais encore de la Picardie. Les routes du Nord au Sud étaient fréquentées ; toutes les transactions commerciales étaient fréquentes ; l'influence

était mutuelle dans le domaine de l'art; les sociétés littéraires s'encourageaient et s'invitaient réciproquement. Toutes ces relations existaient par exemple entre Amiens et Bruges. A la naissance des deux villes on constate d'ailleurs la même origine démocratique que M. Pirenne a exposée pour Bruges. Les deux villes avaient les mêmes aspirations sociales, souvent des situations économiques analogues; on constate la même tendance à l'association, la même organisation corporative, le même courant d'opposition populaire contre les prétentions des marchands riches. Quiconque étudie le droit coutumier est frappé de la similitude des coutumes, comme je l'ai montré dans mon étude sur *Les asseurements*, dont je serai heureux d'offrir un exemplaire au bureau du Congrès. Tout considéré, la Picardie a eu plus de relations avec les provinces du Nord, y compris la Flandre, qu'avec les provinces méridionales de la France.

M. Nouwen. — Dans ma communication que j'ai dû necessairement écourter, je n'ai évidemment pas voulu séparer de la Flandre actuelle les régions de la Flandre française. Bien au contraire. Toutefois, en présence des savantes observations et des faits intéressants présentés par M. Dubois, je reconnais que l'expression, dont je m'étais servi, est trop absolue et que la limite d'influence de la Flandre devrait être reportée davantage vers le Sud, au delà de la Picardie.

M. le Président approuve la manière de voir de M. Dubois, notamment en ce qui concerne le droit coutumier. Il suffit de parcourir les coutumiers de Picardie et de Vermandois, avec les commentaires de Dufresne, Ricard et Buridan, pour constater les affinités, et même les emprunts des coutumes de Flandre. Celles-ci rayonnaient dans tout le Nord de la France; et l'on connaît la célèbre consultation des échevins de Saint-Dizier à la loi d'Ypres, qui a été publiée dans les *Olim*.

M. l'abbé F. De Pratere. — Messieurs, je demande la parole pour souligner dans les discours précédents les phrases qui ont trait à notre histoire commerciale, principalement à celle de Bruges. Il est regrettable que les Belges, à l'exception des savants, soient si peu familiarisés avec les grands faits qui illustrèrent les villes marchandes de Gand, Bruges et Ypres. L'Allemagne a publié depuis longtemps les « Hanse-recesse » où l'on trouve la correspondance,

partant l'histoire des grandes cités commerciales de la mer du Nord et de la Baltique. Pourquoi ne met-on pas à la disposition de nos compatriotes le fruit de ce grand ouvrage? Pourquoi ne publie-t-on pas les documents qui tout en complétant les « Hanse-recesse » jetteront une gloire nouvelle sur nos grandes cités du moyen âge? J'ai fait un appel en ce sens au Congrès de Gand de 1896. On m'a répondu que l'entreprise était colossale. Voyez, disait-on, ce que cela a coûté de travaux à la pléiade de savants allemands! Eh bien, Messieurs, soyons pratiques : je forme simplement le vœu pour que chaque société locale veuille bien, d'après ses ressources, publier, en flamand ou en français, ceux des documents de la ligue hanséatique allemande qu'elle juge en rapport avec sa région; je forme le vœu pour qu'on fasse de même avec n'importe quels documents qui donneraient des détails sur l'histoire des autres sociétés commerciales du moyen âge. Les journaux pourront reprendre une partie de ces articles, et les bourgeois et les ouvriers feront connaissance enfin, avec la grandeur commerciale de la Flandre ancienne. Les Belges étudient trop facilement l'histoire des autres pays. Servons à nos frères l'histoire nationale!

La séance est levée à 11 heures.

Séance du Mercredi 13 Août 1902.

Prennent place au bureau : MM. J. Colens, *vice-président*, comte de Limburg Stirum, *président général*, E. Matthieu, *rapporteur*, G. Callewaert, *secrétaire* et J. Dugardyn, *secrétaire-adjoint*.

Ont signé la liste de présence : Mme De Meuldre, Mlle L. Genonceaux, MM. P. Allossery, A. Bazenerye, baron Cavrois de Saternault, P. de Clercq, F. de Coussemaker, baron A. de Crombrugghe de Looringhe, marquis de Fayolle, vicomte de Ghellinck d'Elseghem Vaernewyck, A. De Meester, A. De Meuldre, F. De Pratere, F. Donnet, P. Dubois, A. Leman, C. Looten, F. Nouwen, G. Sens, E. Van Cappel, Alb. Visart de Bocarmé.

La séance s'ouvre à 8 1/2 heures sous la présidence de M. Colens.

M. P. DUBOIS dépose sur le bureau, à titre d'hommage, son étude sur *Les asseurements au XIII[e] siècle dans nos villes du Nord.* Paris, A. Rousseau, 1900, in-8°, 236 pp.

9[e] Question. — *Préciser l'état des relations entre Gand et les villes flamandes coalisées, d'une part, et le Duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi, de l'autre, en 1384, après la mort du comte Louis de Male.*

M. l'abbé LOOTEN. — Je me permets d'attirer l'attention des érudits belges sur un document conservé aux archives départementales du Nord, d'après lequel : 1) Gand gardait son autorité à Gravelines pendant le premier mois après la mort de Louis de Male ; 2) le duc Philippe négociait avec Gand les conditions de la mise entre ses mains de cette ville.

Il y aurait lieu d'éclaircir et de corroborer cette pièce par des documents analogues qui jetteraient quelque lumière sur les premiers mois du règne du duc Philippe et contribueraient à éclaircir les deux questions suivantes, pour lesquelles je fais appel à la science des historiens belges :

1) Quelles sont, après Roosebeke, la pseudo-croisade de Spenser et la mort du comte Louis de Male (30 Janvier 1384), les relations entre Gand et les villes coalisées, notamment celles de la Flandre maritime ?

2) Quel est l'état des relations politiques entre Gand, les trois autres membres de la Flandre et les villes coalisées, d'une part, et le duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi de l'autre, depuis la mort du comte Louis de Male jusqu'en Mai 1384, époque de la reddition au duc de Bergues, Furnes, etc. ?

M. le comte de LIMBURG STIRUM fait observer qu'au début de son règne Philippe-le-Hardi a été très conciliant.

28[e] Question. — *La politique religieuse de Philippe-le-Hardi en Flandre* [1].

M. l'abbé A. LEMAN. — Depuis le commencement du grand schisme d'Occident jusqu'à la mort du comte Louis de Macle, la Flandre

[1] Nous nous sommes beaucoup servi du travail publié sous le titre *Deux conciles inconnus de Cambrai et de Lille*, par M. le chanoine Salembier, professeur

resta fidèle au pape de Rome. Si les quatre évêques de la région, Jean T' Serclaes à Cambrai, Pierre d'Orgemont à Thérouane, Pierre d'Auxy à Tournai et Pierre Mazuyer dans Arras, avaient embrassé le parti de Robert de Genève, le peuple reconnaissait en Urbain VI le légitime successeur de Gregoire XI. En vain Jean le Fèvre, abbé de S[t]-Vaast d'Arras avait été envoyé par le roi de France Charles V auprès du comte de Flandre afin de lui faire accepter le pape d'Avignon; il n'eut aucun succès dans sa mission. Le cardinal Guy de Malesset, légat de Clément VII, ne fut pas plus heureux quelque temps après et ses plaidoyers, tout éloquents qu'ils fussent, ne parvinrent pas à modifier les convictions des Flamands (1). En 1382, Charles VI pensa réduire par la force les partisans d'Urbain à reconnaître le pape d'Avignon, mais la victoire de Roosebeke ne détermina aucun changement d'attitude. « Li rois de France et li signeur de France rendoient grand paine à che que toute la contés de Flandre fust clémentine ; mais le bonnes villes et les église estoient si fort énexés et loiés en Urbain avoecques l'oppinion de leur signeur le conte qui tenoit ce même propos que on ne les en pooit oster ; et respondirent adont par le conseil dou conte que il en aroient avis et en responderoient déterminement (2) dedans le Pâsque ». Cette réponse dilatoire manifestait le peu d'empressement que mettaient les Flamands à obtempérer aux désirs du vainqueur. Aussi Froissart ajoute-t-il, non sans malice. « Cy demora la cose en cel estat ». Il y eut sans doute des conversions, mais elles furent peu nombreuses et peu sincères, partant peu durables. Si les Brugeois se soumirent à demi, les Gantois demeurèrent fidèles au pape de Rome et, deux mois après Roosebeke, les bannières d'Urbain VI flottaient sur les murailles d'Ardenbourg dont le gantois Ackermann s'était emparé.

Louis de Maele ne fut pas davantage converti, au commencement de l'année 1383, par une nouvelle ambassade ecclésiastique, et aux

---

d'histoire ecclésiastique à la Faculté de Théologie de Lille. L'ouvrage de M. N. Valois, *La France et le grand Schisme d'Occident* nous a été également d'un précieux secours.

(1) M. le chanoine Salembier a édité le discours prononcé par Guy de Malesset dans le synode qui se tint à Cambrai le 1 Octobre 1380. Cf. *Deux conciles inconnus de Cambrai et de Lille*, chez Morel, Lille 1901.

(2) Froissart, édit. Raynaud, t. XI, p. 78.

instances des envoyés, il répondit qu'il voulait au préalable consulter ses clercs. Quelque temps après, les bandes dépenaillées de Hugues Despenser, compromirent par leurs ravages l'autorité d'Urbain VI. Sous le fallacieux prétexte d'une croisade urbaniste, l'évêque de Norwich était venu piller les villes de Flandre et rétablir l'influence anglaise. Les Yprois assiégés en avaient appelé au pape de Rome ; Louis de Maele avait protesté : « qu'il estoit bons urbanistes et la conté de Flandre ossy ». Ce fut une nouvelle expédition de Charles VI qui obligea les Anglais à se retirer. Néanmoins Clément VII n'en obtint pas plus d'adhérents et tout le pays flamand continua de reconnaître obstinément le pontife de Rome ; les princes cette fois n'usèrent pas de contrainte pour le faire changer de croyance. Louis de Maele put mourir, le 30 Janvier 1384, dans l'obédience du pape de Rome.

A ce prince urbaniste succédait un autre tout dévoué aux intérêts de Clément VII. Les comtés de Flandre et d'Artois passant aux mains de Marguerite de Flandre, la fille du comte Louis, l'épouse de Philippe-le-Hardi, le duc de Bourgogne en devenait le maître. Jusqu'à cette époque, on n'avait pas vu ce prince de la maison de France se mêler, personnellement du moins, aux affaires du schisme, mais ses dispositions n'étaient pas douteuses. Déjà il avait donné au pape d'Avignon, non seulement l'appui de son autorité, mais encore celui de ses finances ; et au moment où il devenait comte de Flandre, il recevait une somme de 20,000 florins d'or francs qu'il avait prêtée au pape « à son besoing et à sa requeste ».

Urbaniste en 1384, la Flandre était presqu'entièrement clémentine en 1394. A la mort de Clément VII, la plupart des villes ont en effet accepté l'autorité du pontife d'Avignon, les subsides ecclésiastiques rentrent entre les mains de ses délégués, et l'autorité des agents du pape de Rome se trouve diminuée presque partout. Quelle fut la cause de ce changement que nous appellerions conversion si la soumission n'était pas plus apparente que réelle, si elle n'était pas sans arrière-pensée et sans esprit de retour? Est-elle due à une oppression violente des consciences par le duc de Bourgogne, ou est-elle le résultat d'une politique intelligente et habile favorisée par les fautes des partisans du pape de Rome? C'est le problème que nous essaierons de résoudre dans cette étude.

Généralement les historiens ont présenté la conduite de Philippe-le-Hardi sous un jour très défavorable. Ils n'ont vu dans le duc de Bourgogne qu'un cruel persécuteur, qui, désireux d'obtenir l'unité religieuse dans le comté de Flandre, força ses sujets à reconnaître le pape d'Avignon. Jacques Meyer, poussé sans doute par sa haine contre la France, a dressé un fougueux réquisitoire contre l'oncle de Charles VI. « Philippe de Bourgogne, dit-il, ne cesse point d'attirer, d'entraîner, de forcer les Flamands. Il veut les contraindre à embrasser sa fausse opinion par son omnipotente autorité, par l'octroi de nombreuses grâces, par ses menaces redoutables ; il entreprend de les rendre clémentins et schismatiques et il réussit à en entraîner un grand nombre (1) ». M. Kervyn de Lettenhove trace un tableau plus sombre encore de la situation religieuse. « Dès ce jour, dit-il, une désolation profonde se répandit dans toute la Flandre ; les églises des villages se fermèrent ; le peuple inquiet et furieux eut égorgé, au pied de l'autel, le prêtre qui se fut rendu coupable d'apostasie. A peine quelque clerc clémentin osait-il célébrer les divins offices dans la chapelle des châteaux, protégé par une double enceinte de fossés et de créneaux (2) ». L'abbé Bareille nous montre dans sa continuation de l'Histoire ecclésiastique de Darras, que j'ose à peine citer, l'ombre de Tanchelin, cet obscur hérétique du XIIe siècle, planant au-dessus de ces querelles religieuses du XIVe siècle : c'est du mélodrame et non plus de l'histoire (3). Une enquête plus sérieuse et plus approfondie a permis de revenir sur ces jugements. « Il faut y regarder d'assez près, dit M. Valois, pour savoir qu'il reste encore des pièces à utiliser ; que les comptes municipaux de Bruges n'ont pas dit leur dernier mot ; qu'une chronique Tournaisienne inédite peut fournir des traits nouveaux ; et que la Bibliothèque nationale, les Archives du Nord, de la Côte-d'or, surtout celles du Vatican donneraient sans doute la clef d'un certain nombre de problèmes jusqu'ici réputés insolubles. A l'aide d'un dossier complété de la sorte on peut sans trop de témérité, essayer de reviser le procès de Philippe, duc de Bourgogne (4) ».

(1) *Annales rerum flandricarum* bl. XIII p. 211 (Antverpiæ 1561).

(2) *Histoire de Flandre,* t. IV p. 81.

(3) « L'ombre de Tanchelin se levait parfois dans le tumulte des dissensions comme pour venger ses anciennes défaites ». (t. XXI p. 15).

(4) *La France et le Grand Schisme d'Occident,* t. II p. 236.

Assurément Philippe-le-Hardi n'avait pas cette vertu de tolérance inconnue à tous les hommes de son temps, mais par caractère il était opposé à toutes les mesures violentes. S'il faut en croire le portrait élogieux que trace de lui sa protégée Christine de Pisan, il était homme de grand savoir, de grand travail et de grande volonté. « Nul temps à peine avait repos, puis à conseil, puis à chemin. Il se montrait doux et aimable à grands et petits et à moyens, large comme un Alexandre, noble et pontifical en cour et état magnificent » (1). Politique occupé avant tout de la grandeur de sa maison, il n'ignorait pas combien il eut été peu habile de heurter de front les convictions de ses sujets et combien la violence eût été impuissante sur les Flamands, opiniâtres par nature et urbanistes par conviction. Aussi préféra-t-il, comme nous le verrons, les voies de douceur et de persuasion, plus longues mais plus sûres.

L'avènement de Philippe-le-Hardi fut salué par la conversion des pays de Lille, Douai et Orchies. Au moment des funérailles solennelles de Louis de Maele, à Lille, les chanoines de la collégiale de St-Pierre abjurèrent solennellement leur erreur et prêtèrent serment à Clément VII. L'évêque de Tournai, Pierre d'Auxy, reçut leurs engagements et leur donna l'absolution, leur imposant comme pénitence de dire à toutes les messes, jusqu'à la fête de Pâques, une oraison spéciale pour le pape Clément (2). Les châtellenies de Cassel, de Bourbourg et de Dunkerque qui se trouvaient sous le gouvernement autoritaire d'Yolande de Bar, reconnurent aussi le pape d'Avignon. Mais Philippe de Bourgogne dut modérer le zèle quelque peu indiscret de dame Yolande. Les gens d'Ypres se plaignirent des conversions forcées qui s'opéraient dans ces châtellenies et les commissaires délégués par le duc intimèrent à la duchesse l'ordre « de se déporter des dictes duretés » qui déplaisaient fort à Monseigneur.

Philippe voulait, en effet, agir par la douceur et un de ses premiers actes fut la convocation d'un synode à Lille, en Septembre 1384. Jusqu'en ces derniers temps on avait ignoré l'existence de cette réunion. Aucune trace de cette assemblée religieuse n'est restée dans nos annales provinciales, dans la collection des inven-

(1) *Le livre des faits et bonnes mœurs du roi Charles V.* Coll. des *Mémoires* de Petitot, p. 356.

(2) Mgr Hautcœur, *Histoire de Saint-Pierre de Lille*, t. II, p. 97.

taires sommaires de nos archives départementales et on n'en trouve nulle mention chez nos vieux chroniqueurs ; les collections complètes des conciles ne contiennent aucune pièce s'y rapportant. Seul Pierre d'Ailly y fait allusion dans un discours qu'il prononca devant Clément VII. Après avoir rappelé tous les efforts de l'Alma Mater en faveur du Pape d'Avignon, le futur évêque de Cambrai disait « Uniuersitas Parisiensis declarationem seu adhæsionem suam sanctam et iustam per diuersas mundi partes publicavit; et quod in recenti memoria est, nuntios etiam proprio(s) et deputatos solempnes ad sedacionem scismatis in Flandriam delegauit » (1). Dans « l'*Historia Uniuersitatis Parisiensis* de Du Boulay » nous voyons mentionnée une assemblée générale de l'Université, qui eut lieu aux Mathurins le 18 Septembre 1384. Elle avait été convoquée par les ducs de Berry et de Bourgogne pour envoyer des délégués à un synode qui devait se réunir en Flandre (2). Le père Denifle a pensé qu'il était question dans le texte de d'Ailly du concile tenu à Cambrai en 1385. Mais Cambrai n'a jamais été en Flandre ; aussi nous ne pouvons pas partager l'opinion du savant dominicain. Dans son *Petrus de Alliaco*, M. Salembier avait supposé que le concile ne s'était pas réuni. Mais une découverte de M. Valois a tranché la question. Il a eu la bonne fortune de retrouver, à la bibliothèque Barberini, le discours prononcé à Lille par le délégué de la Faculté de droit de Paris, Jean d'Aramon. M. Salembier vient d'en publier le texte. Les derniers mots ne laissent subsister aucun doute sur ce concile de Lille et attestent la présence du duc de Bourgogne : « Hec sunt que post factam recitationem succinte allata fuerunt per me Johannem de Aramone, legum indignum doctorem, in uilla de Inssula, Tornacensis diœcesis coram serenissimo principe domino duce Burgundia, Flandrie, et Artessii comite, anno Domini M°CCC°[LXXX] quarto die XXVII° mensis septembris » (3).

Il n'apparaît pas que le concile ait produit des effets immédiats : le clergé et le peuple flamand ne furent pas touchés par les

(1) Nous avons cité ce texte d'après Denifle *(Chartularium,* t. III, p. 400). Tschackert lit « quod in recente memoria est, *nunc* etiam ». La première leçon parait préférable.

(2) Du Boulay, t. IV, p. 608. — Cfr. Denifle, *Chartularium,* t. III, p. 591.

(3) Cfr. *Deux conciles inconnus de Cambrai et de Lille,* p. 76

arguments des délégués de l'Université et demeurèrent fidèles à Urbain. Le duc de Bourgogne ne s'en offensa pas et dans une charte du 28 Décembre 1384, il affirma nettement son intention de n'obliger personne à se soumettre à Clément VII. « Nous qui ne volons aucun d'eulx contraindre de venir à l'obéissance de nostre dit saint père (¹) ». L'année suivante, lors des négociations qui amenèrent la paix de Tournai, il répondit aux Gantois « quant à la supplication que vous avés faite sur le fait de l'Eglise, nous vous ferons informer toutes les fois qu'il vous plaira, de la vérité de la matière et *n'est pas nostre intention de vous faire tenir aucune chose contre vos consciences et le salut de vos âmes* (²) ».

Philippe-le-Hardi n'avait pas cependant abandonné tout espoir de convertir ses sujets ; et tout en respectant les promesses faites solennellement, il voulut informer les Flamands « de la vérité de la matière ». Dans ce dessein il organisa une sorte de diète où les députés des villes flamandes se rencontreraient avec des envoyés de Clément VII. C'est bien improprement que le nom de « Synode de Gand » a été donné à cette assemblée, puisque le lieu de réunion n'est pas spécifié : on ignore même si la conférence projetée se tint. Quoi qu'il en soit, la situation n'avait pas changé au commencement de 1386. Le 15 Mai, Urbain VI pouvait féliciter Ypres de son attachement au pape de Rome et l'évêque d'Arras assurait l'évêque de Chartres, chargé de renseigner le pontife d'Avignon sur l'état des esprits, que les Flamands « plus estoient obstinés que oncques mais (³) ».

Quelques années plus tard, en 1390, le duc de Bourgogne tenta de nouveaux efforts ; cette fois encore il n'imposa pas sa volonté. Aux instances de Philippe « affin qu'ils fussent de la partie du pape Clément, ses sujets respondirent que rien n'en feraient et parmy tant les laissa en paix ». Moyennant une somme de 60,000 nobles, les démarches de Philippe cessèrent. En 1392, s'il faut en croire le chroniqueur Jean Brandon, le comte de Flandre laissait les Flamands « libres de se soumettre à tel pape qu'ils voudraient » et si des conversions s'opèrent, elles ne sont pas le résultat de la

(¹) Bibl. nat., collection de Flandre L, ms. 183 Thérouanne n° 9, dans N. Valois, *La France et le Grand Schisme* t. II, p. 237.

(²) Martene et Durand. *Thesaurus nouus anecdotorum* t. I, col. 1618.

(³) Cfr. N. Valois, *op. cit.*, t. II, p. 260.

tyrannie du prince. Nous en avons pour preuve deux bulles du 6 Février 1391, dans lesquelles Boniface IX reproche amèrement leur défection au clergé et au peuple d'Anvers. Il la juge d'autant plus sévèrement que rien ne les forçait à quitter le droit chemin, et qu'ils avaient été séduits par les discours des hommes pervers (1). Est-ce que le pontife se serait exprimé de la sorte s'il s'était trouvé en présence de victimes, qui n'auraient cédé que pour échapper à de nouvelles vexations ?

Certes Philippe-le-Hardi ne cachait pas ses préférences pour le pape d'Avignon. Depuis le commencement du schisme, il existait dans chaque diocèse du comté de Flandre une double administration ecclésiastique. A côté du pasteur officiel reconnu par Clément VII, il existait à Tournai, comme à Thérouanne et à Cambrai, un évêque, un administrateur, des délégués spéciaux envoyés par le pape de Rome (2). Si ceux-ci avaient toutes les sympathies du peuple et

---

(1) Nulla necessitate compulsi, sed malis iniqui hominis persuasionibus fascinati. (Arch. du Vatican, Reg. 313, fol. 10, dans N. Valois, *op. cit.* t. II, p. 239.)

(2) Certains annalistes semblent ignorer ce gouvernement en partie double et confondent Clémentins et Urbanistes. Les auteurs de la *Gallia christiana* ont ainsi commis quelques erreurs et omissions. En éditant *Les deux conciles inconnus de Cambrai et de Lille*, M. Salembier a mis en regard la liste des évêques clémentins et urbanistes pour le diocèse de Cambrai. Nous avons fait le même travail pour les diocèses de Thérouanne et de Tournai.

Cambrai.

Pour Avignon.	Pour Rome.
Jean T'Serclaes, nommé évêque de Cambrai par Clément VII, le 5 Novembre 1378. Il meurt le 12 Janvier 1388.	*Arnould de Horne*, nommé par Urbain VI, évêque de Liège en 1378, chargé de l'administration du diocèse de Cambrai dès avant 1381.
Jean de Luxembourg, nommé le 22 Décembre 1389, meurt à la fin d'Octobre 1396.	Il meurt le 8 Mars 1389.
	Jean de Bavière, encore sous-diacre, est appelé au siège de Liège le 3 Mars 1390.
	Il est nommé par Boniface « *commendator per civitatem et diocesim Cameracensem specialiter deputatus* » le 6 Février 1391.

Tournai.

Pierre d'Auxy, chanoine de l'église de Tournai, fut élu évêque de Tournai le 18 Mars 1379. Il obtient ses pouvoirs du pape d'Avignon. Il meurt à la fin de 1387 ou au commencement de 1388.	*Jean Voest* ou *van West*, doyen de Tournai, fut reconnu par les Urbanistes.
	Il meurt le 6 Juin 1384.
Louis de Trémoille fut nommé évêque	*Guillaume de Froidmont* lui succède. Quand il fut transféré au siège de Bâle par la bulle du 11 Mars 1394, l'évêché

fondaient sur lui toute leur influence, toutes les faveurs du duc de Bourgogne allaient au contraire au clergé clémentin qui résistait avec vigueur. Les conflits étaient fréquents et les querelles des chefs ecclésiastiques, leurs efforts pour exercer leurs fonctions, troublaient profondément les esprits et excitaient les passions. Philippe-le-Hardi ne cessa jamais de protéger l'administration du pape d'Avignon et il tint toujours l'autre en suspicion.

Le comte de Flandre ne fut cependant pas un persécuteur. Nous n'ignorons pas que certains historiens ont relevé à sa charge une série de faits particuliers et dressé la liste de ses victimes. Il importe d'examiner l'acte d'accusation qu'ils ont établi. Jean van der Capelle, souverain bailli de Flandre, avait été, dit-on, révoqué par le duc à cause de la bienveillance qu'il manifestait aux Urbanistes. Mais nous ne savons pas jusqu'à quel point ce respectable magistrat manifesta son zèle urbaniste et, d'autre part, il n'apparait pas qu'il soit tombé en disgrâce. Au contraire, s'il faut en croire Philippe-le-Hardi, « il est autrement pourvu pour ses bons mérites » : c'est ce que nous lisons dans les lettres de nomination de son successeur. Jean van der Capelle garda sa place au conseil du prince et continua de l'éclairer de ses précieux avis (¹). Un autre martyr de la cause urbaniste aurait été Jean de Heyle. Ce chevalier flamand qui, en 1385, avait ménagé un rapprochement entre Philippe-le-Hardi et les Gantois, mourut en prison. Des motifs politiques et non des raisons religieuses lui méritèrent ce triste sort. Pierre de Rosselaere ne fut pas non plus victime de son attachement au pape de Rome. Le chroniqueur Jean Brandon dit à son sujet ces quelques mots : « Il fut arrêté par ordre du duc de Bourgogne, il fut conduit à Lille et décapité

---

de Tournai le 2 Mars 1388, installé le 21 Avril 1392. Il mourut en 1410.

de Tournai fut donné en commende au patriarche d'Alexandrie, *Simon de Cramaud* (Cfr. VALOIS, t. II, p. 250).

THÉROUANNE.

Pierre d'Orgemont, nommé par Grégoire IX le 26 Mai 1376, se déclara pour Clément VII. Il fut transféré au siège de Paris le 12 Janvier 1384.

Jean Tabari lui succède. Il meurt à Paris en 1403.

Simon Bartel appartenait à l'ordre des Pères Prêcheurs. En 1390 il reconnut Clément VII. Boniface prononça sa déchéance le 6 Février 1391 et remit à Guillaume della Vigna l'administration de l'évêché. (Cfr. VALOIS, t. II, p. 262.)

(¹) Cfr. N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. II, p. 244.

comme traître et conspirateur [1]. » Maitre Gérard van der Zype, abbé de Baudeloo, est encore un défenseur de la foi urbaniste. Sans doute il fut poursuivi, condamné comme tel et, le 3 Janvier 1383 (qu'on remarque la date), il fut anathématisé comme schismatique. Peut-être dut-il se réfugier dans le Brabant pour échapper aux tracasseries du haut clergé, tracasseries qui ont commencé avant l'avènement de Philippe-le-Hardi et qui probablement ne cessèrent pas sous le gouvernement ducal. Mais qu'on nous permette de ne pas trop le plaindre, quand nous voyons ce zélé partisan du pontife de Rome perdre en 1392 son ardeur d'antan ; il se rétracte à ce moment, et reconnaît en présence de témoins que « le très saint-père dans le Christ, monseigneur Clément a toujours été le vrai pontife de Rome, et le véritable vicaire du Christ sur la terre. » En tout cas, la part de responsabilité du duc de Bourgogne est bien petite. Les martyrs ne paraissent donc pas être très nombreux et, s'il y eut persécution, elle ne fut ni générale ni sanglante.

Si les Clémentins n'usèrent pas toujours des procédés évangéliques pour amener leurs adversaires à partager leurs convictions, les Urbanistes n'ont rien à leur envier. Ils ont été d'une égale intolérance et ils ont usé dans leur résistance de moyens peu pacifiques. Tels étaient les clercs urbanistes de Thérouanne, de Dixmude, d'Ypres, de Bailleul, de Bergues et de Cassel qui dépossédèrent de leurs bénéfices les curés et les prêtres passés au parti clémentin, les frappèrent d'amende, et cherchèrent à amener de force les convertis à retourner à l'obédience d'Urbain VI. Philippe-le-Hardi dut leur rappeler le devoir de la modération et leur ordonner « qu'ils se délaissent et desistent de toutes les choses dessus dictes et chacune d'icelly — et laissent et seuffrent paisiblement et sans faire aucune force ou violence de corps ou de biens les dessus dis [2] ».

Nous retrouvons la même intolérance chez le légat d'Urbain VI. Guillaume della Vigna, évêque d'Ancône, avait été chargé de solliciter des subsides dans les diocèses de Thérouanne, Cambrai et Tournai. Continuant sa politique intelligente et habile, le

---

(1) *Chronique de Jean Brandon*, p. 21.
(2) Cfr. N. Valois, *op. cit.*, t. II, p. 256.

gouvernement ducal l'avait honorablement reçu, et le fils du gouverneur de Flandre avait assisté à une fête qu'il présidait. A ces procédés courtois, Guillaume répondit par des mesures bien peu diplomatiques. Tout italien qu'il était, il ignorait l'art savant des combinazioni, des manœuvres habiles ; il préférait user de moyens excessifs, de paroles violentes plus propres à irriter qu'à convaincre. C'est ainsi qu'au mois de Mars 1390, dans un sermon qu'il donnait à Gand au clergé et au peuple, il s'attaquait directement au nouveau comte de Flandre après avoir vanté la foi de Louis de Maele en disant : « Vostre sire de Bourgogne se vuelt dampner et pierdre s'ame.... il est excommeniez et tous ceux qui ne croient à Urbain ; et dès maintenant je les esquemonie et tous leurz adérens de telle condition que il soient deboute de le [royaume] de Dieu et du vrai pappe Urbain qui siet en le royaume de Dieu et des XII apostles que les XII cardenaux représentent » [1]. Pouvait-on laisser impuni un langage aussi violent et aussi injurieux pour la personne du duc de Bourgogne ? Les nobles ne le crurent pas et pendant que le légat se rendait de Gand à Bruges, Jean d'Haluin et plusieurs chevaliers les assaillirent ; « ils furent prins et navies moult vilainement. » Guillaume fut emmené à Lille, puis à Belle-Motte près d'Arras. Le duc de Bourgogne était resté étranger à son emprisonnement ; il ne le fut pas à son élargissement et il manifesta sa patience et sa longanimité en délivrant l'évêque d'Ancône sur la prière des délégués des bonnes villes de Flandre.

Un autre urbaniste d'une égale intolérance et maladresse, Jean du Mont, official de Tournai, provoqua des troubles dont on a rendu Philippe-le-Hardi responsable. Comme Guillaume della Vigna, de qui il tenait ses pouvoirs, il était sans mesure dans ses prédications. Esprit intransigeant, il répandait sur ses pas l'anathème et l'excommunication. Comme il avait frappé de cette peine le prieur et les moines de St-Pierre de Gand, il prétendait que partout où l'un de ces condamnés paraîtrait, le culte devrait être interrompu et l'interdit peser pendant trois jours sur la paroisse. Il y eut des protestations et, le 17 Septembre 1391, les Flamands interjetèrent appel de cette sentence auprès du pape de Rome ; des notabilités brugeoises se

---

[1] Cfr. SALEMBIER, *Deux conciles inconnus de Cambrai et de Lille*, p. 92.

rendirent à Gand à cet effet. Le duc de Bourgogne reçut même les doléances de Gand et de Bruges « au sujet du clergé ». Sur ces entrefaites, Pierre Lanchals, doyen de la chrétienté de Bruges, avait, sur l'ordre de l'official, exécuté divers mandements contre les habitants de cette ville. Irrités, les bourgmestres le chassèrent et ils en appelèrent à Rome. Mais Boniface IX se déclara pour Jean du Mont contre les Brugeois. Les Gantois au contraire obtinrent gain de cause ; car le pape ordonna le 11 mars 1394 la levée de l'interdit. Ces excès des Urbanistes avaient beaucoup diminué la foi des Flamands dans le pontife de Rome. Les procédés tyranniques et arbitraires leur déplaisaient souverainement ; aussi verrons nous Clément VII cueillir bientôt les fruits de la politique irritante de Guillaume della Vigna et de Jean du Mont.

Vers 1390, le pontife d'Avignon espéra voir s'augmenter son parti en Flandre, et il envoya une nouvelle députation « pour le fait de la déclaration de la partie flamande ». Mais le temps n'était pas encore venu. Des deux évêques urbanistes de Thérouanne et de Cambrai qu'il espérait s'attacher, Simon Bartel seul abjura ; Guillaume de Froidmont resta fidèle à Boniface IX. Ce fut durant les années suivantes que la politique habile de Philippe-le-Hardi et les excès urbanistes donnèrent leurs résultats. L'abbé de Baudeloo abjura, comme on l'a vu, le 22 juillet 1392. Au même moment le chapitre de St-Martin à Ypres se détacha de Rome et sembla disposé à se soumettre au pape d'Avignon. La ville d'Ypres, l'Ecluse et toute la Flandre occidentale se convertirent librement et spontanément. Bruges, travaillée adroitement par les agents du duc de Bourgogne, reconnut aussi Clément VII et celui-ci, par des bulles du 1er Avril 1393, accordait diverses grâces au recteur de Saint-Sauveur, au prévôt de Notre-Dame et au chapitre de Saint-Donatien. Cependant tous les habitants de ces villes ne quittèrent pas l'obédience de Boniface IX. La croyance urbaniste était trop profondément enracinée dans les âmes pour qu'elle fut extirpée partout aussi aisément. Des prêtres, des religieux, des béguins, des laïques, hommes et femmes, gardèrent leur foi première et, refusant d'entrer en relations avec des partisans de l'antipape, ils abandonnèrent leur patrie pour aller à Cologne, Liège ou Utrecht, vivre dans l'obédience de Boniface IX. A Bruges, les églises desservies par les prêtres clémentins demeurèrent vides et un quart

de la population allait à Gand pour recevoir la communion pascale des mains des prêtres urbanistes.

La patrie des Artevelde avait en effet refusé de se soumettre. Elle fut en Flandre le dernier asile de l'indépendance religieuse, comme elle avait été le boulevard de la liberté politique. Toujours elle avait résisté aux efforts du duc de Bourgogne et était restée attachée à Urbain et à son successeur. Les habitants, tout préoccupés qu'ils fussent de leur commerce et de leur industrie, s'intéressaient vivement au problème religieux qui divisait l'Église et, dès en 1385, ils avaient demandé qu'on réunît un concile général pour dirimer le débat. Quant à se soumettre au pape d'Avignon, ils ne le voulaient pas. En 1391, ils soupçonnèrent que Philippe-le-Hardi leur imposerait Clément comme pape. « A bannières desploiées alèrent par les rues de Gant, criant : « Vive le pape de Romme Boniface !... » Puis vindrent sur le marché et demandèrent aux gouverneurs de Gant : « Quel pape créés-vous ? » et ilz respondirent : « En pape où vous créés (1) ». Cette scène nous montre avec quelle jalouse fierté les Gantois gardaient leur liberté et leur foi contre toutes les influences étrangères. En 1394 Gand demeurait la seule cité urbaniste en Flandre.

A la mort de Clément VII, la Flandre est donc devenue presqu'entièrement clémentine. Les villes ont accepté une à une l'autorité du pape d'Avignon ; les subsides ecclésiastiques vont enrichir ses caisses ; les agents urbanistes établis à Liège et à Cologne ont beaucoup perdu de leur autorité et de leur influence. Les synodes de Cambrai et de Lille avaient été impuissants à changer les dispositions des Flamands. Si leurs sentiments se modifièrent, si leurs convictions, si fermes dès l'abord, chancelèrent, il faut en rechercher les causes dans les maladresses des légats, tels que Guillaume della Vigna, Jean du Mont, dans la patience et l'adresse du duc de Bourgogne. Mais, comme l'écrit M. Salembier, c'est une soumission plus apparente que réelle, elle a des intermittences et elle n'est pas sans arrière-pensée et sans esprit de retour « *iam domiti ut parcant, non ut seruiant* (2).

(1) *Chronique des quatre premiers* Valois, t. II, p. 321. — Cfr. Salembier, *Deux conciles inconnus de Cambrai et de Lille*, p. 103.

(2) Salembier, *Deux conciles inconnus de Cambrai et de Lille*, p. 104.

27e Question. — *Notice sur le canoniste Alger de Liège (XIIe siècle).*

M. l'abbé Alph. Demeester. — Vous savez de quel prestige scientifique jouissait le diocèse de Liège, à la fin du XIe et au commencement du XIIe siècle. Les écoles des cathédrales, collégiales et abbayes rivalisaient de zèle et étaient des pépinières d'hommes versés dans les connaissances sacrées et profanes. Dans tout l'Occident chrétien, Paris et Liège étaient les centres les plus intenses de vie intellectuelle, centres s'influençant mutuellement et presque également célèbres par l'excellence de leur enseignement et la renommée des savants qu'on y rencontre. Pour Liège je n'ai qu'à vous citer, à coté de beaucoup d'autres, Rupert de Deutz, cet exégète mystique aux conceptions hardies, et de plus historien et poète (1), Alger, dogmaticien et canoniste, Wibald (2) son élève, un canoniste praticien, l'inspirateur de la politique pacifique des empereurs Lothaire III, Conrad III et Frédéric Barberousse.

J'ai choisi le canoniste *Alger*, comme sujet de cette notice ; sujet aride et pour lequel je demande votre indulgence, mais qui ne manque pas de points de vue intéressants et suggestifs.

Peu de détails sur sa vie nous sont connus (3).

Il naquit dans la seconde moitié du XIe siècle. Dès son enfance il se distingua à l'école d'hommes éminents qui illustraient l'église de Liège et la France (4). Il devint successivement clerc, diacre et écolâtre de l'église St-Barthélemy, puis vers 1101 fut transféré par l'évêque Otbert à la cathédrale de Saint-Lambert où il devint

(1) Cfr. Jaffé, MG, SS, t. XII, p. 624 svv. ; Rocholl, *Rupert von Deutz*, Gütersloh, 1886.

(2) Janssen, *Wibald von Stablo und Corvey*. Münster, 1854 ; L. Mann, *Wibald, abt von Stablo und Corvey*. Halle, 1875 ; B. Dentzer, *Zur Beurtheilung der Politik Wibalds*, Breslau, 1900.

(3) Cfr. un article de Wagemann dans *Real-Enc. für Protestantische Th.*, t. I, p. 363-365 ; un article de U. Berlière dans le *Diction. de Th. Cath.* de Vacant. fasc. III, col. 827-828 ; Hüffer, *Beiträge zur Geschichte der Quellen des kanonischen Rechts*, Münster, 1862, p. 17-32 ; Mgr Malou, *D. Algeri canonici et scolastici Leodiensis de sacramento corporis et sanguinis Domini libri III*, Louvain, 1877 ; Fisen, *Flores*, t. I, p. 214-215 etc. — Le nom d'Alger mérite au moins une mention dans une histoire de Belgique. M. Pirenne l'a omis.

(4) Eloge d'Alger par le chanoine Nicolas son contemporain et confrère ap. Migne P. L., t. 180, col. 737-738. D'après le chan. Delvaux, Alger fut disciple d'Adelman qui avait combattu Bérenger de Tours. Ms. à la bibl. de l'Univers. de Liège, t. II, p. 581-586.

chanoine et écolâtre ([1]), fonction qu'il occupa jusqu'à la mort de l'évêque Frédéric, en 1121. C'est pendant cette période de sa vie qu'Alger, de rallié qu'il était par opportunisme à la politique schismatique d'Otbert, devint un des chefs du parti grégorien et opéra au moins pour une bonne part, grâce à sa position en vue et à ses écrits remarquables, ce retour du clergé de Liège aux vrais principes canoniques, retour qui est caractéristique à cette époque.

En 1121, après avoir refusé de hautes dignités, que lui présentèrent certains évêques d'Allemagne, désireux de le posséder comme écolâtre, fatigué aussi des intrigues et persécutions d'Alexandre de Juliers, Alger encore dans toute la vigueur de son intelligence et de ses forces, abandonna sa prébende canoniale et se fit moine à Cluny ([2]). Il y devint prêtre et y vécut environ dix ans ([3]), une vie d'humilité et de piété dont le souvenir, dit Pierre le Vénérable, est encore vivace aujourd'hui ([4]).

Il mourut vers 1131 ([5]).

Heureusement que les remarquables ouvrages ([6]) qu'il écrivit nous permettent de mieux être fixés sur les idées de cette grande personnalité.

Je ne fais que mentionner ses ouvrages dogmatiques. C'est d'abord le *De Sacramento corporis et sanguinis Domini libri III*, écrit contre Bérenger de Tours et les Vaudois ([7]). Les correcteurs romains ([8])

([1]) Wattenbach *(Deutsche Gesch. Quellen*, II, p. 131, 5e éd.) dit qu'Alger fut secrétaire d'Otbert et van de Steen de Jehay *(La cathédrale de St-Lambert à Liège*, Liège, 1880, 2e éd., p. 529) lui donne le titre d'Evêque de Brescia. Les sources néanmoins sont muettes à ce sujet. — Il faut croire qu'il y avait à cette époque plusieurs écolâtres au chapitre. Dans les chartes, c'est Etienne qui signe comme écolâtre. (cf. de Marneffe, *Analectes*, t. XXV, pp. 443-444) — le nom d'Alger figure dans plusieurs chartes en 1107, 1112, 1113 (cf. U. Berlière, *op. cit.*, col. 827.

([2]) Trithème, *De Script. Eccles.* ch. 328, se trompe quand il affirme qu'Alger devint moine à Corvie.

([3]) Chron. Clun. ap. Marrier, *Biblioth. Clun.*, p. 139 en note.

([4]) Ap. Migne, PL, t. CLXXIX, coll. 277-280, 882-883.

([5]) Cfr. Hüffer, p. 21-22; Malou, op. Migne, t. 180, col. 750, note 5; où l'on trouvera les diverses opinions sur cette date.

([6]) Il semble qu'il écrivit toutes ses œuvres, et sûrement les principales, lorsqu'il était écolâtre à St-Lambert. Cfr. le témoignage du chan. Nicolas, ap. Migne, *loc. cit.*, col. 738; Wagemann, p. 364.

([7]) Éd. Mgr Malou, Louvain, 1877.

([8]) Nommés sous Pie IV, ils commencèrent leur travail de revision sous Pie V, et l'achevèrent sous Grégoire XIII (1572-1585).

du décret de Gratien ont cru retrouver dans cette œuvre une source de Gratien. C'est une erreur, bien compréhensible du reste pour l'époque où ils travaillaient et corrigée en 1862 par M. Hüffer dans son ouvrage cité. Le célèbre décret dépend, dans les textes annotés, du « Liber Sententiarum » d'Alger, ouvrage très apparenté au « De Sacramento » (¹).

En outre Alger est l'auteur de deux opuscules, l'un sur la Messe, l'autre sur le libre arbitre (²).

La première œuvre canonique d'Alger est un écrit en faveur des droits de l'église cathédrale de Liège sur les églises collégiales de cette ville (³).

Cet ouvrage qu'on croyait perdu a été identifié dernièrement par un savant belge Mgr Monchamps (⁴), avec l'appendice du *Liber officiorum ecclesiæ Leodiensis* publié par MM. Schoolmeesters et Bormans (⁵). Il se divise en deux parties, l'une la question de droit, l'autre l'exposé des faits, la première écrite en vue d'apprécier l'espèce dont le détail constitue la seconde. Sans en exagérer l'importance, Mgr Monchamps fait remarquer que l'exposé du fait est intéressant, parce qu'il dépeint les coutumes, mœurs, procédures judiciaires d'un âge fort éloigné du nôtre. Enfin on y rencontre des noms bien connus dans notre histoire religieuse et littéraire. Celui de l'archidiacre Henri, doyen de St-Lambert et ami de Sigebert de Gembloux, celui du chanoine Nicolas, l'historiographe de St-Lambert (⁶), de Reinhard, l'auteur d'un traité sur la vie canoniale (⁷), d'André de Cuyck, un des chefs du parti frédérin et plus tard évêque d'Utrecht (⁸).

(¹) Cfr. Hüffer, *op. cit.*, p. 45. — Friedberg, dans les Prolegomena à son édition critique du texte de Gratien. I, col. LXXII-LXXIII.

(²) Cfr. Migne, P L, t. 180, col. 853-857, 970-972. Le « De Sacrificio Missæ » n'est pas mentionné dans la notice de la *Biographie Nationale*, t. II, p. 220.

(³) Cet écrit d'Alger n'est donc nullement, comme beaucoup d'auteurs l'ont prétendu (Cfr. Mgr Monchamps, tiré à part, p. 18-20), une histoire de Liège. La notice qu'en donne le chanoine Nicolas indique du reste clairement la chose. (Cfr. Migne, *loc. cit.*).

(⁴) *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. XII, p. 207-229.

(⁵) C R H, S. 5, t. VI, p. 505-520.

(⁶) Cette œuvre est perdue. Cfr. Wattenbach, *D. Geschichtsquellen*.

(⁷) C'est une œuvre ascétique sur la vie canoniale, qu'il entreprit à la demande de Richer, abbé de Rolduc.

(⁸) Il est difficile de déterminer la date de cet écrit; on peut dire avec une certaine probabilité qu'il fut écrit entre les années 1112-1119.

Il appartint à M. Hüffer de restituer à Alger une seconde œuvre canonique plus importante, retrouvée dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris ([1]): « *Le liber sententiarum Magistri A.* » Ces sentences furent écrites, d'après M. Fournier, dans la première moitié et sans doute au commencement du XII[e] siècle et elles comprennent à l'état peu digéré ce qu'une encyclopédie théologique comprenait à cette époque ([2]). C'est un écrit intéressant tant l'histoire du droit canon que de la théologie ; l'histoire du droit canon, puisque le « Liber sententiarum » est une source importante et immédiate du décret de Gratien ([3]) et qu'il est d'une grande utilité pour l'étude et la restitution textuelle de la Panormie d'Yves de Chartres ([4]); l'histoire de la théologie, vu ses relations étroites avec le « De Sacramentis » d'Hugues de S[t]-Victor ([5]) et le « Liber sententiarum » de Pierre Lombard ([6]), et que le premier en date il apparaît sous cette forme. La nature de ces relations signalées par M. Hüffer n'a pas, que je sache, été étudiée jusqu'ici.

L'œuvre maîtresse d'Alger est son *De Misericordia et Justitia* ([7]). C'est un exposé systématique de la discipline de l'Eglise. L'auteur

---

([1]) Fonds latin n° 3881, XII[e] s. ex., vel XIII[e] in., M. Fournier, *Bibl. de l'école des chartes*, t. LXVIII, p. 651, a signalé trois autres manuscrits : *Vatican* 4361, XII[e] s.; *Florence, Laurentienne, Bibl. S. Crucis*, Plut. V, Sin., Codex 7, XII[e] s.; *Troyes* 1317, XII[e] s. C'est une preuve de la publicité de cet écrit qui est encore inédit. Hüffer, *op. cit.*, p. 45-58 prouve solidement qu'Alger en est l'auteur, opinion admise par Maassen (*Kritische Vierteljahrschrift de Pöszl*, t. V, p. 186 sv.) et par Fournier (*op. cit.*, p. 651). L'article de la *Biographie Nationale* ne mentionne pas le « *Liber Sententiarum* ».

([2]) Les sources du « *Liber Sententiarum* » sont d'abord et principalement la Panormie d'Yves de Chartres ; des extraits de S[t] Augustin et d'autres Pères, Anselme de Lucques médiatement où immédiatement, enfin un traité de Excellentia SS. Ordinum. Hüffer, p. 46-58.

([3]) Cfr. Friedberg, *Corp. Jur. Prolegg.*, t. I, col. LXXII-LXXIV.

([4]) P. Fournier, *loc. cit.*, Les articles de la *Bibl. de l'école des Chartes* ont été réunis en un volume : *Les collections canoniques attribuées à Yves de Chartres.* Paris, 1897.

([5]) Migne, PL. t. 176, col. 423 svv.

([6]) *Ibid.*, t. 192, col. 521 svv.

([7]) Ed. Martène, *Thesaurus*, t. V, col. 1020-1128, reprise par Migne P. L., t. CLXXX, col. 857-968. Ce n'est pas une édition satisfaisante. Cfr. sur cet écrit : Richter, *Beiträge zur Geschichte der Quellen des kanonischen Rechts*, Leipzig, 1834 ; Hüffer, *op. cit.* ; Wagemann, *op. cit.*, Hauck, *Kirch. Gesch. Deutsch.* Leipzig, 1896, t. III, p. 963.

ne se contente pas, comme dans l'ouvrage précédent, de compiler les matériaux, il les trie et les travaille d'après un plan. Voyant, dit-il, la Ste Eglise déchirée par les schismes et souillée par les erreurs parce que les SS. Canons sont méprisés par les méchants, appliqués sans discrétion par les bons, il s'est proposé d'exposer la discipline ecclésiastique, en mettant en relief son unité, et la concordance des règles canoniques (1). C'est pourquoi il traite de la justice tempérée par la miséricorde, c.-à-d. que pour éviter les contradictions apparentes, il tempère d'après les circonstances la rigueur du droit par les adoucissements de la clémence.

Il emprunta très probablement cette idée fondamentale à Yves de Chartres (2), mais l'exécution systématique de cette idée est propre à Alger, et Gratien et toute l'école scientifique du droit canon au XIIe et XIIIe siècle ont marché sur ses traces. Du reste Gratien puisa abondamment à cette source (3).

Cet ouvrage n'est pas moins intéressant au point de vue de la querelle des investitures à Liège.

Jusqu'à la mort d'Henri IV (7 Août 1106), le clergé tant séculier que régulier de Liège, avait suivi l'évêque Otbert dans sa politique schismatique (4). A part quelques oppositions réprimées, tous les membres de la hiérarchie liégeoise, les uns de bonne foi, les autres par opportunisme, un petit nombre par esprit d'hostilité à Rome, adhéraient au parti impérialiste et antigrégorien. Otbert réconcilié avec Rome, une évolution se fait dans les idées; la réforme disciplinaire des monastères, la vigueur des études, l'action impulsive d'hommes savants et énergiques changent les dispositions des esprits. D'éléments passifs et opportunistes, le clergé devient en grande

---

(1) Migne, *loc, cit.*, Prol. col. 857-858.

(2) Ctr. Hüffer, p. 31. Dès la seconde moitié du IXe s. Hincmar de Reims se préoccupe déjà de concilier les contradictions des principes canoniques. Cfr. P. Fournier, *Rév. d'Hist. Ecclés. de Louv.*, t. III, p. 714.

(3) Cfr. Richter, p. 13; Hüffer, p. 61-67; Friedberg, *loc. cit.*

Les sources d'Alger pour les textes juridiques sont: La collectio Dyonisio-Hadriana: — lettres de Grégoire le Grand médiatement par l'Anselmo dedicata ou Burchard; le Ps. Isidor; Burchard, Yves de Chartres, la collection Polycarpus Cfr. Hüffer, pp. 35-45. Quoique très importante, cette étude de Hüffer n'est pas définitive: la dispersion des matériaux, le manque de travaux préliminaires, et d'ouvrages d'ensemble en sont la cause.

(4) Cfr. A. Cauchie, *La Querelle des investitures dans le diocèse de Liège*, 2 vol., Louvain, 1891.

majorité et au premier choc, des éléments actifs et militants pour le triomphe des vrais principes. Alger a, dans ce tournant de la querelle, une influence qui est à signaler ; il agit et par sa position et par son enseignement oral et écrit. Lui, le rallié d'autrefois défend avec énergie dans l'ouvrage cité, les préceptes canoniques que Grégoire VII avait restaurés, il attaque le schisme, poursuit les simoniaques, établit en des règles sûres, les relations qui doivent exister entre l'église et l'empire ; aussi il a une bonne part dans la victoire de Frédéric de Namur sur Alexandre de Juliers, et plus tard influence, par son élève Wibald, la politique pacifique des empereurs Lothaire III, Conrad III et Frédéric Barberousse.

Il écrivit encore, dit le chanoine Nicolas, de nombreuses et importantes lettres qui sont conservées et lues avec avidité ([1]). Elles sont perdues. Je crois cependant que l'on peut avec assez bien de probabilités restituer à Alger deux lettres comprises dans le tome V de la *Bibliotheca rerum Germanicarum* de Jaffé (p. 262-268, 373-379 ([2]).

Ces lettres sont deux réponses du chapitre de S[t]-Lambert, à des consultations canoniques, faites l'une par les chanoines de la collégiale S[te]-Marie d'Aix-la-Chapelle (p. 262-268), l'autre par le chapitre de S[t]-Martin d'Utrecht (p. 373-379).

Les chanoines de S[te]-Marie avaient chassé leur doyen Hézelon ([3]) prétextant une excommunication lancée contre lui, plus de vingt ans auparavant, par un nommé Hugues ([4]), doyen à cette époque. Le chapitre de S[t]-Lambert prend le parti d'Hézelon et dans sa réponse

---

([1]) Cfr. Migne, t. 180, col. 727. Trithème atteste que de son temps on conservait encore quelques-unes de ces lettres (*de Scriptor. eccles., c. 328 ap. Migne. loc. cit. col. 720).*

([2]) Mentionnées dans Wauters, *Table chronol. des chartes*, t. II, p. 84. Wauters omet l'édition de Jaffé qui est sans contredit la meilleure. D'ailleurs, il s'agit ici d'une source littéraire.

L'édition de Jaffé, suffisante au point de vue de la critique textuelle, ne l'est point au point de vue de la critique d'originalité. A côté du décret de Burchard, l'auteur des deux lettres, n'a-t-il point puisé à d'autres collections systématiques ? De quelle rédaction du Ps. Isidore s'est-il servi ? N'a-t-il point utilisé Dyonisio-Hadriana ? etc..

([3]) Cet Hézelon apparait dans les chartes des années 1108 et 1122 cfr. Quix. *Geschichte der Stadt Aachen*. t. I p. 76.

([4]) Mentionné dans un diplôme d'Henri IV du 21 Avril 1076 ap. Lacomblet *Urkundb*. t. 1, p. 446.

exhorte les chanoines d'Aix à réformer leur jugement. Cette réponse est développée avec art, la question de fait et de droit est nettement posée; les conclusions reposent sur des preuves solides.

Dans la seconde lettre, il est question d'un nommé Ellenhard qui, chanoine de St-Martin d'Utrecht, avait abandonné sa prébende pour se faire moine dans un monastère du diocèse de Trêves. Après deux ans de profession religieuse, il quitta son abbaye, revint à Utrecht réclamer sa place au chapitre, affirmant que sa profession religieuse était en droit de nulle valeur (1). La solution de la question par l'église de Liège est un modèle du genre et surpasse encore en clarté et solidité la réponse adressée aux chanoines d'Aix-la-Chapelle (2).

Quant à *la date de composition* de ces deux lettres, la première fut écrite, d'après Jaffé, vers 1110, d'après Wauters, vers 1115. Je suis l'opinion de Jaffé, parce qu'elle est basée sur la place qu'occupe la pièce dans le Codex Uldaricus. Il appert de l'examen interne de la lettre qu'elle date d'entre les années 1108 et 1122 (3).

Jaffé place la seconde en 1111-1120; Wauters vers 1115. Nous avons vu plus haut qu'après la réception de la réponse de Liège, la question fut débattue à la diète de Spire de 1115. Elle est donc antérieure à cette diète.

L'auteur de ces deux lettres est un chanoine du chapitre de

(1) Ce fut une question longuement débattue. Le chapitre d'Utrecht qui s'était prononcé contre la réadmission, écrit aux chapitres coprovinciaux de Münster, Minda et Liège (Jaffé, p. 367-369) pour demander leur avis. Münster répond qu'Ellenhard doit être réadmis sous certaines conditions (*Ibid.*, p. 371-372). Liège opine pour la négative (p. 373-379). La même opinion se retrouve dans un discours du chanoine Mégingod au chapitre d'Utrecht (p. 379-380). Ellenhard lui-même écrit aux chanoines d'Utrecht pour leur exposer pourquoi et comment il s'est fait moine (p. 380-382). Enfin nous possédons deux autres lettres du même Mégingod; l'une à Brunon de Trèves, lui demandant son avis qu'on avait dit favorable à Ellenhard (p. 369-370), l'autre à son ami Henri de Huy, lui envoyant tout le dossier de l'affaire (p. 366-367). Cette lettre nous apprend que la question fut déférée à la diète de Spire (1115), où la sentence admise par Liège fut approuvée « ab omnibus ex diversis provinciis et ecclesiis litteratis catholicis ».

(2) Voici du reste l'appréciation du chanoine Mégingod: « In quo (le dossier de l'affaire) dum sanctæ Leodicensis ecclesiæ rescriptum perspexeris, exultans videre poteris, puram et sanctam ecclesiæ tuæ in sacris scripturis intelligentiam, que inter cæteras huius regni ecclesias velut gemma prælucens, viget plena ecclesiasticæ auctoritatis gravitate (p. 367).

(3) Le nom d'Hézelon, doyen de Ste-Marie, apparait dans des chartes de 1108 et 1122.

St-Lambert à Liège, un canoniste de talent, possédant le science du droit et le sens juridique à un haut dégré.

Voici, d'après Jaffé, les sources canoniques qu'il a utilisées.

Dans la première lettre on retrouve le décret de Burchard (1) livres I, II, XI, XVI, un texte qui ne se rencontre que chez Alger (2) d'où il passa dans le décret de Gratien (3), le Ps. Isidore. Enfin un canon d'un concile d'Orléans. Dans la seconde, le décret de Burchard, Livre VIII ch. 8, 26, 47, est la seule collection où l'auteur a puisé.

Il est à noter d'abord que celui-ci traite très librement ses sources; il intercale des mots, les change de place, tronque les textes. De plus, les éditions que nous avons de quelques collections canoniques sont insuffisantes pour établir une comparaison de textes et conclure définitivement. C'est pourquoi il est difficile de savoir si à côté de Burchard et du Ps. Isidore, dont ces lettres dépendent directement, le rédacteur ne s'est pas servi d'autres collections canoniques, de celles d'Yves de Chartres, de l'Anselmo dedicata, de Réginon de Prüm (4).

Cependant, vu précisément cette liberté avec laquelle l'auteur traite ses sources, et vu aussi la nature de l'écrit, réponse à une consultation, donc toute différente de la nature d'une collection canonique, on peut avancer avec probabilité que pour les textes communs à plusieurs collections, notre canoniste s'est servi exclusivement de Burchard, dont il dépend certainement immédiatement (5), et dans lequel il pouvait puiser les textes qu'il lui fallait pour étayer sa thèse.

Il y a encore d'autres particularités à noter.

---

(1) Ed. Migne, t. 140.

(2) *De Miseric. et Justitia* II, 47, ap. Migne, *loc. cit.* col. 922.

(3) C. I, qu. 3, C. II.

(4) Ainsi le texte « propositum clerici vel monachi.... debet et reddere » (p. 374) se retrouve chez Burchard, VIII, 8; mais aussi chez Yves de Chartres, *Decr.* VII, 19, *Pan.* III, 182, et si le nombre du chapitre cité correspond à Burchard, le texte se rapproche plus d'Yves de Chartres; de même « Quod interrogasti de femina.... spiritui sancto mentiri » (p. 374-375) qu'on lit dans Burchard, VIII, 47 et ss. et dans Yves de Chartres, *Decret.*, VII, 65, *Pan.* III, 205, se rapproche textuellement davantage du décret d'Yves.

(5) Ainsi le canon du concile d'Agathe « Episcopi sacerdotali.... *profecto* dent » p. 264) dépend de Burch, IX, 11, où l'on retrouve « *profecto* », et non d'Yves, de Chartres, *Decr.*, XIV, 81, *Pan.*, V, 123, où l'on a *pro facto*.

Comme dans la collection Dyonisio-Hadrienne, l'auteur divise les conciles Africains, en concile Carthaginois et en conciles Africains ; emprunte-il cette distinction immédiatement à la Dyonisio-Hadrienne, ou médiatement par Burchard ?

De même a-t-il puisé ce texte du concile d'Orléans dans le Pseudo-Isidore, ou l'a-t-il emprunté à Yves de Chartres? Toutes questions épineuses et dont la solution du reste n'entre pas nécessairement dans les limites de mon sujet.

Le style de ces deux lettres est riche et vigoureux, riche par la variété des mots, l'emploi de gradations, de répétitions, de conjonctions, d'antithèses et de synonymes. L'auteur accumule les idées en peu de mots, propose son argumentation avec force, court au devant des objections qu'il réfute habilement.

Or, toutes ces données s'appliquent à Alger de Liège.

Il n'y a à Liège à cette époque que deux canonistes célèbres : Rodolphe de St-Trond et Alger. Alger seul est chanoine de St-Lambert de 1101-1121, et canoniste de talent, comme ses œuvres le prouvent surabondamment. Et dans ces œuvres il utilise précisément les sources qu'on retrouve dans les deux lettres. Il dépend directement de Burchard (1), et du Ps. Isidore (2), il a utilisé les collections d'Yves de Chartres (3) et la Dyonisio-Hadrienne (4). St Grégoire dont on retrouve un texte dans la seconde lettre, est une de ses sources favorites, l'Écriture sainte lui est familière ; surtout le fait qu'on retrouve dans cet écrit (5), une citation propre à Alger lui-même, est significatif.

Ajoutez, à ces affinités, des ressemblances de style. Dans son « de misericordia et justitia » c'est le même style vif et brillant, vigoureux et riche. Les objections fréquentes sont présentées dans les mêmes formes, les mêmes mots qu'il affectionne reviennent, surtout cet accouplement de qualificatifs, qui est un caractère du style d'Alger, s'y retrouve. Et les idées exprimées correspondent aux idées d'Alger : ainsi le respect des saints canons, ses idées sur la vie religieuse (p. 377). Il y loue ceux qui du clergé séculier passent

(1) Cfr. Hüffer, *op. cit.*, p. 42.
(2) *Ibid.* p. 39.
(3) P. Fournier, *loc. cit.*
(4) Cfr. Hüffer, p. 36.
(5) Jaffé, p. 267.

avec modestie au clergé régulier, ce qui convient parfaitement à un homme qui abandonna les honneurs, pour embrasser la vie religieuse à Cluny. J'en conclus que ces deux lettres peuvent être attribuées avec beaucoup de probabilité à l'illustre canoniste Liégeois (¹).

Mesdames et Messieurs, comme vous l'avez pu remarquer, il reste beaucoup à faire avant d'être définitivement fixé sur la personnalité et les œuvres d'Alger. Ses lettres perdues n'ont fait l'objet d'aucune recherche, son «Liber sententiarum» n'est pas encore édité. L'édition que nous possédons du « De Misericordia et justitia » est peu scientifique ; Migne a recopié l'édition de Martène qui a travaillé sur un seul manuscrit, (un ms. de Clairvaux), et une édition critique ne se fera qu'après signalement et description des mss. trouvés dans les dépôts d'archives et bibliothèques. Les mêmes remarques valent pour son œuvre théologique. Ce travail préliminaire achevé, une monographie sur Alger serait un travail des plus méritants, tant au point de vue de l'histoire du droit que de la doctrine, de l'histoire de Liège que de l'histoire générale.

Et généralisant, Mesdames et Messieurs, cette conclusion et l'étendant plus loin que ses prémisses, il me semble opportun de nous ressouvenir de l'appel que M. Paul Fournier, un illustre représentant de la critique moderne, faisait au Congrès International des catholiques tenu à Bruxelles en 1894, dans un mémoire sur les collections canoniques du IXᵉ au XIIᵉ siècle (²).

Après avoir constaté à ce sujet (³) le manque d'éditions critiques, de descriptions utilisables de manuscrits, d'études spéciales et de travaux d'ensemble, il exhorta les travailleurs belges à s'occuper des collections canoniques qui se sont multipliées avant, pendant et après la réforme Grégorienne, du IXᵉ au XIIᵉ siècle (⁴), et

---

(¹) Je n'exagère nullement l'importance de cette restitution à notre canoniste Liégeois. Ces lettres peuvent néanmoins servir à mieux connaître Alger, ses idées, ses connaissances, et à juger de l'influence considérable qu'il a dû exercer sur le clergé de son diocèse.

(²) Compte rendu, section d'Histoire, p. 287-292.

(³) M Hüffer avait déjà fait les mêmes remarques dans son ouvrage cité et dernièrement M. Sagmüller les a répétées dans le *Theologisch Quartalschrift*, 1902, t. LXXXIII, p. 287.

(⁴) Cette époque est l'âge d'or des collections canoniques, d'abord simples compilations des canons, plus tard, avec Alger et ses successeurs, codifications d'un caractère plus systématique. Cfr. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t, III, p. 595 sq.

leur demanda de recueillir et de publier des descriptions externes et surtout internes des manuscrits contenant ces documents. Lui-même, d'après les modèles du *Neues Archiv*, traça les règles qui doivent présider à ce genre du travail (1).

Les avantages de ces études ne seront pas seulement de remettre dans leur vrai jour des figures aussi intéressantes que celle d'Alger et d'autres canonistes de marque, mais elles seront un appoint considérable à l'étude de l'histoire du droit en général et surtout du droit canonique; elles permettront de juger sous quelles influences s'est formé le droit ecclésiastique, et surtout d'étudier, d'après des sources de première valeur, la réforme Grégorienne du XIe et du XIIe siècle, réforme qui engendra la querelle entre le sacerdoce et l'empire, querelle dont les tendances sont fidèlement et adéquatement réflétées dans les sources canoniques de l'époque.

17e Question. — *Faire l'histoire complète de l'organisation de la chancellerie comtale en Flandre, jusqu'à son incorporation à la mense épiscopale de Bruges.*

M. C. Callewaert. — Monsieur le baron Bethune, qui a posé la question, n'ayant pas l'intention de présenter un mémoire, permettez-moi de vous proposer une difficulté que j'ai rencontrée naguère, en étudiant l'histoire des prévôts de Saint-Donatien, qui

(1) Ces règles sont d'une telle nécessité qu'un rappel ne peut être inutile. Les voici sommairement :

1° Indiquer l'origine et la date (très souvent les listes des papes qui accompagnent les manuscrits permettront d'en établir les dates) et relever spécialement les chapitres de date inférieure.

2° Indiquer exactement le titre général, le début et la fin de la collection; mentionner les divisions en livres et chapitres. (C'est la division ordinaire des collections, chaque titre comprend un ou plusieurs chapitres, c'est-à-dire un ou plusieurs extraits de sources originales). Noter les rubriques des livres et des titres. Indiquer par « incipit » et « desinit » le ou les premiers chapitres de chaque livre et si possible de chaque titre. Mentionner l'existence de gloses et en donner des exemples.

Choisir plusieurs titres comme échantillons et en donner le détail, non pas le texte complet, mais par l'incipit et le desinit de chaque chapitre, en renvoyant pour le reste à la source du chapitre. Donner, d'ailleurs, les indications de sources telles quelles se trouvent dans le manuscrit et les sommaires des chapitres, s'il y en a.

3° Dresser, autant que possible, la liste des fragments empruntés aux législations civiles, surtout au droit romain. Cfr. P. Fournier, *loc. cit.*, p. 290.

étaient de droit les titulaires de la chancellerie des comtes de Flandre. M. le chanoine Reusens a publié sur *Les chancelleries inférieures en Belgique* (¹) une étude très remarquable. Mais quelque précieuses que soient les données réunies et examinées par le savant historien, personne ne s'étonnera d'y rencontrer une solution discutable.

M. Reusens est d'avis que la dignité de prévôt de Saint-Donatien a été occupée par Didier de 1167 à 1169. Il signale toutefois deux chartes de 1166 et 1167, dans lesquelles figure, parmi les témoins, *Petrus prepositus Brugensis*. Il en conclut à une erreur évidente soit dans la date, soit dans le nom. Mais j'ai rencontré deux autres chartes de 1163 et 1167 signées par ce même Pierre, et le cartulaire de Saint-Donatien contient une charte, malheureusement non datée, donnée par Pierre, prévôt de Bruges. Je crois donc que l'hypothèse proposée par M. Reusens doit être écartée, mais je ne vois pas exactement par quelle autre solution il faut la remplacer.

M. A. De Meuldre. — La question de la succession des dignitaires au moyen âge est souvent très compliquée. Il arrivait de temps à autre qu'un prévôt — on ne sait trop pourquoi — démissionnait, était remplacé, puis reprenait ses fonctions. J'ai rencontré ces cas pour le chapitre de Saint-Vincent à Soignies. Peut-être que Didier a pu céder pendant quelque temps la place à Pierre.

M. C. Callewaert. — La chose est possible. Il reste cependant d'assez grandes difficultés, parce que Pierre avait déjà été prévôt en 1157, avant Didier et que celui-ci signe plusieurs fois entre 1163 et 1167, dates auxquelles nous rencontrons Pierre comme prévôt de Bruges. Peut-on admettre qu'il y ait eu tant d'alternances ? Y avait-il peut-être compétition et lutte entre deux prévôts élus ? Je l'ignore.

M. l'abbé E. Van Cappel. — M. Reusens (²) donne comme cinquième prévôt-chancelier de Saint-Donatien à Bruges *Petrus, prepositus Brugensis*, mentionné dans une charte du 7 Avril 1157 (³).

(¹) *Analectes pour servir à l'hist. ecclés. de la Belgique*, 1895, t. XXVI, pp. 20-206.

(²) *Les chancelleries inférieures en Belgique depuis leur origine jusqu'au commencement du XIII siècle. Analectes pour servir à l'Hist. ecclés. de la Belgique*, 1896 pp. 20-206).

(³) Loc. cit. p. 70.

Cette même année lui succéda, d'après M. Reusens, *Desiderius* ou *Didier*, qui occupa cette dignité jusqu'en 1169, époque à laquelle il fut nommé évêque de Térouane. Seulement, il existe des documents, datés de cette même époque, dans lesquels figure, parmi les témoins, le même Petrus, prepositus Brugensis de l'année 1157. M. Reusens en cite deux : l'un de 1166, l'autre de 1167, et il conclut qu'il y a là évidemment une erreur soit dans le nom de Pierre donné au prévôt, soit dans la date ; car, ajoute-t-il, en ces années-là, Didier était en possession de la prévôté ([1]).

Or, voici trois autres endroits qui mentionnent Pierre, prévôt de Bruges : 1° en 1158 ([2]), 2° en 1163 ([3]), 3° en 1166, le 12 Juillet ([4]). Nous trouvons donc Pierre mentionné six fois à des époques différentes : en 1157, 1158, 1163, 1166 (2 fois) et 1167, ce qui enlève toute possibilité d'erreur soit dans la date, soit dans le nom. D'autre part, Didier n'est cité comme prévôt *de Bruges* que deux fois en l'année 1164 ([5]). Partout ailleurs, il apparaît soit comme archidiacre de Tournai, soit comme prévôt de Lille, soit simplement comme prévôt. Cette dernière désignation doit se rapporter sans doute à la prévôté de Lille. Nous nous croyons donc en droit d'affirmer que la prévôté de Saint-Donatien fut occupée, non pas par Didier, mais par Pierre, de 1157 à 1169. Cette opinion trouve sa confirmation dans le fait que Didier, prévôt de Lille (le 7 Avril 1157) ([6]) ou archidiacre de Tournai (le 12 Juillet 1166) ([7]), figure parmi les témoins *à côté* de Pierre, prévôt de Bruges. Il faudrait excepter un intervalle d'environ deux ans (1164-1165), pendant lesquels Didier, — nous en ignorons le motif — prit la place de Pierre.

Toutefois, il reste une difficulté. Didier signe à plusieurs reprises en qualité de chancelier ([8]) à une époque où Pierre aurait occupé,

---

([1]) Loc. cit. p. 94.

([2]) *Gallia Christ.* V. p. 242.

([3]) *Gallia Christ.* Ibid. et Cartul. ms. des Dunes aux archives du Séminaire à Bruges.

([4]) H. Coppieters Stochove. *Régestes de Thierri d'Alsace*, n. 163.

([5]) M. Reusens, loc. cit., p. 71. On peut y ajouter une troisième mention pour l'année 1165. *Gallia Christ.* V. p. 242.

([6]) H. Coppieters Stochove. *Régestes*, n. 130.

([7]) Ibid., n. 163.

([8]) Reusens, p. 71.

selon nous, la prévôté de Saint-Donatien. Or, on sait que depuis 1089 la chancellerie de Flandre était annexée à perpétuité à la prévôté. L'étude de M. Reusens nous fournit la solution de cette anomalie apparente. Au commencement, le prévôt n'attacha aucune importance au titre de chancelier et ne se préoccupa guère de l'expédition des chartes comtales. Cette expédition se faisait par un notaire ou un chapelain de la cour du prince.... Exceptionnellement, elle se faisait par un dignitaire ecclésiastique quelconque, même étranger à la cour (¹). Voilà ce qui explique comment Didier prend le titre de chancelier sans être prévôt de Bruges (²). Et de fait, dans une charte de 1163 qui se termine par ces mots : « Moi, Didier chancelier, j'ai lu et signé » (³) il figure dans la liste des témoins avec le titre d'archidiacre de Tournai. D'un autre coté, ce qui semble indiquer qu'il remplit cette fonction exceptionnellement, ce sont les mots : « S. Desiderii *Insulani, tunc* cancellarii », que nous lisons dans la charte de 1159 (⁴).

MM. De Coussemaker et De Meester ajoutent quelques observations qui tendent à confirmer la manière de voir de M. Van Cappel.

M. Matthieu. — Sans pouvoir me prononcer sur la solution de cette difficulté, je signalerai que le Didier dont il s'agit est mentionné comme chancelier de l'église de Tournai. Comme Bruges ressortissait alors au diocèse de Tournai, Didier a pu prendre le titre de chancelier dans les actes cités sans qu'il faille le classer parmi les chanceliers du comte de Flandre. Ne faut-il pas simplement rayer le nom de Didier de la liste des prévôts de Saint-Donatien ?

(¹) Ibid. pp. 100 et 104.

(²) A la p. 104 note 2, nous voyons le même fait se produire en 1137. Roger, prévôt de Bruges, est témoin d'un acte, alors que le prévôt de St-Omer y remplit les fonctions de chancelier.

(³) Coppieters-Stochove. *Regestes*, n. 158.

Il y a donc lieu de modifier la remarque de M. Reusens, disant (p. 61), que Didier n'a porté le titre de chancelier que dans les premières années (en 1159 et 1161).

(⁴) Reusens, l. c. p. 71.

15° Question. — *N'y aurait-il pas moyen d'avoir, à bref délai, des tables imprimées des noms des familles et des lieux figurant dans les cartulaires non publiés qui se trouvent dans les dépôts des archives de l'Etat ?*

M. C. CALLEWAERT. — Je regrette très vivement l'absence de M. F. Straven, que j'aurais été heureux d'entendre développer la réponse — probablement affirmative — à sa question.

Mais comme celle-ci a une portée si générale et intéresse certainement tous les historiens belges, il peut être avantageux que nous nous communiquions mutuellement notre opinion.

Pour ma part, j'ai le regret de devoir le dire, je vois deux grands obstacles à la réalisation du vœu exprimé par M. Straven : la difficulté du travail et surtout son peu d'utilité pratique.

Il serait superflu de montrer comme quoi les tables alphabétiques en question exigeraient une dépense énorme de temps et de travail, qui pourrait, me semble-t-il, être consacrée à des publications historiques plus utiles. Sans doute, il serait avantageux pour nos historiens de savoir que tel nom de personne ou de lieu se trouve cité dans l'un ou l'autre des nombreux cartulaires dispersés dans les dépôts soit de l'Etat, soit des autres institutions publiques, soit même des particuliers. Mais au moyen d'une simple table onomastique, il est impossible d'être renseigné sur la valeur de cette mention. Un historien consciencieux désirera avoir sous les yeux le texte qui contient le nom. Il faudra donc parcourir peut-être la Belgique en tous sens, au grand risque de rencontrer des déceptions presque continuelles. En effet, que de fois ne se trouvera-t-on pas devant une mention qui n'a aucun intérêt ou même devant un homonyme de celui qu'on cherchait. Croyez-vous, Messieurs, qu'il y en ait beaucoup qui voudraient s'astreindre à ces recherches pour les divers noms qu'ils rencontrent ? Je ne vois donc pas la grande utilité de l'entreprise proposée par M. Straven. Ce qui semble bien plus désirable, c'est qu'on publie, conformément aux règles et aux légitimes exigences de la critique moderne, les cartulaires encore inédits, et qu'on y ajoute, soigneusement faites, les tables onomastiques et toponymiques proposées par M. Straven (*Adhésion unanime.*).

M. A. DE MEULDRE. — J'abonde pleinement dans le sens de M. l'abbé Callewaert. Je souscris des deux mains à sa proposition

et j'exprime le vœu que nos différentes sociétés historiques s'appliquent à fournir aux historiens les sources dont ils ont besoin et nous donnent les éditions critiques des cartulaires de la région dont elles étudient l'histoire (*Approbation.*).

M. C. Callewaert. La *Société d'Émulation* de Bruges a commencé, depuis de longues années, la publication de son *Monasticon Flandriæ*, une collection spéciale in-quarto, dans laquelle un bon nombre de cartulaires ont déjà paru. D'autres suivront. J'espère pouvoir commencer bientôt l'impression de celui de Zonnebeke. Plus tard, s'il plaît à Dieu, viendra une édition nouvelle de l'important chartrier du monastère des Dunes, que nous conservons au séminaire. M. le Baron A. van Zuylen prépare en ce moment l'inventaire et compte publier l'intéressant cartulaire de la collégiale Notre-Dame à Bruges ; M. le curé Ferrant, celui du chapitre de Saint-Sauveur à Harlebeke. Enfin, je ne veux pas être indiscret, en citant ici les noms des jeunes travailleurs qui étudient ceux de Sainte-Walburge à Furnes, des abbayes d'Eeckhoutte, de Spermalie, d'Eversam et de Saint-André-lez-Bruges. Je suis d'autant plus heureux de constater cette généreuse activité que ces publications et les études préliminaires qu'elles exigent, pourront être du plus grand secours pour la confection des tableaux synchronistiques dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir avant-hier.

M. A. De Meuldre est d'avis qu'il ne faut pas attendre de mettre la main à l'œuvre pour la confection des tableaux synchronistiques jusqu'à ce que tous ces cartulaires soient publiés.

M. F. Donnet estime que la publication partielle et provisoire de semblables tableaux serait d'une utilité immédiate.

Qu'on les publie à bref délai !

M. Alph. De Meester fait ressortir que la préparation de ce travail exigera beaucoup de temps et le concours de beaucoup de bonnes volontés.

M. P. Allossery se demande si l'emploi de ces tableaux synchronistiques provisoires ne fera pas accepter sans examen des dates erronées qui risqueraient ainsi de passer comme des données acquises dans les travaux des historiens.

M. C. Callewaert. C'est afin d'éviter le danger que signale M. l'abbé Allossery que j'ai proposé d'indiquer d'une manière

30

différente les dates certaines — basées par exemple sur des données diplomatiques sûres, — et les dates qui n'inspirent pas la même confiance. L'historien pourrait d'ailleurs contrôler toujours dans les études spéciales, publiées au préalable, les preuves de ces dates et les compléter ou les corriger au besoin. Je ne vois aucun inconvénient à commencer la confection de ces listes avant la publication définitive des divers cartulaires. Tandis qu'il prépare son édition, chaque travailleur pourrait facilement fournir une étude spéciale sur la succession des dignitaires de l'institution dont il s'occupe et en déduire lui-même la liste chronologique correspondante. Si elle n'est peut-être pas à l'abri de toute erreur, elle serait sans aucun doute bien préférable à celle que nous possédons actuellement.

A la suite de cet échange de vues, MM. F. Donnet et A. De Meuldre, proposent aux membres de la section d'adopter, conformément aux conclusions du mémoire de M. Callewaert quelque peu élargies, le vœu suivant :

« Le Congrès émet le vœu qu'il soit dressé, d'une manière « critique, des listes des dignitaires ecclésiastiques et civils des « principautés belges au moyen âge, et que ces listes soient « groupées en tableaux synchronistiques successifs. Il estime que « leur publication partielle serait d'une utilité immédiate. »

M. le comte de Limburg Stirum. — La discussion actuelle vient de mettre en relief l'utilité des tables onomastiques. Mais, pour atteindre leur but, il faut qu'elles soient bien faites. Il serait à souhaiter par exemple qu'on les dresse autant que possible d'après le nom de famille et pas uniquement d'après les noms de baptême, comme on l'a fait trop souvent.

M. F. Donnet demande que, dans l'ordre alphabétique des noms, on ne tienne pas compte des particules séparables *de, van, von, van der* etc., quitte, dans les tables, à les reporter, entre parenthèses, après ces noms.

M. E. Matthieu fait observer que ce point a été discuté au Congrès de Tongres, où, sur l'initiative de M. Paul Bergmans, la section d'histoire s'est ralliée au système adopté par la Commission académique de la Biographie Nationale (1).

(1) F. Huybrigts, *Congrès archéologique et historique de Belgique tenu à Tongres.* Compte rendu. Annales de la Fédération archéologique de Belgique, t. XV, p. 200-201.

M. A. De Meuldre est d'avis cependant que, dans cette session, la discussion a été trop écourtée et qu'il y aurait avantage à reprendre, dans un prochain Congrès, l'examen d'une question si importante et si pratique.

La séance est levée à 10 ¾ heures.

Séance du Jeudi 14 Août 1903.

Prennent place au bureau : MM. J. Colens, *vice-président ;* E. Matthieu, *rapporteur ;* C. Callewaert, *secrétaire ;* J. Dugardyn, *secrétaire-adjoint.*

Ont signé la liste de présence : MM. P. Allossery, P. Barbe, Th. Barbe, A. Bazenereye, O. Bled, K. de Flou, A. De Meuldre, A. C. De Schrevel, F. Cosseron de Villenoisy, P. Dubois, L. Guignard de Butteville, A. Leman, C. Looten, C. Sentroul.

La séance est ouverte à 8 ½ heures sous la présidence de M. J. Colens.

A la demande de M. F. Cosseron de Villenoisy, M. le Président porte à l'ordre du jour une question qui n'a pas été proposée antérieurement.

Des transformations du blason ; son utilité comme élément chronologique.

M. F. Cosseron de Villenoisy. — C'est chez l'homme un sentiment instinctif d'adopter un objet qui lui servira soit de surnom, soit d'emblême, et qui, dessiné sur les objets, sera une marque de propriété. Ces figures, ou *épisèmes*, sont surtout choisies parmi les animaux et les plantes, et tiennent parfois lieu de nom propre. Aux époques les plus lointaines de l'antiquité grecque, comme parmi les tribus sauvages de toutes les parties du monde, on trouve des individus et des clans pourvus de noms et surnoms d'animaux, et plus rarement de plantes.

L'étude de la numismatique grecque, a rendu classiques certains exemples, dont les uns ont une origine religieuse ou d'intérêt

purement local, et dont les autres, qui ne sont que des calembourgs, se rapprochent par là même des armes parlantes. La chouette d'Athènes, le pégase de Corinthe, la tortue d'Egine, l'abeille de Smyrne, la tige de sylphium de Cyrène sont de véritables blasons nationaux. Au contraire, les armes parlantes se retrouvent dans la pomme de Mélos, la grenade de Sidé, la rose de Rhodes, la feuille d'ache de Sélinonte.

Ces demi blasons ont été encore vulgarisés par l'emploi des cachets. Dans l'antiquité gréco-romaine, l'authenticité d'un acte n'était pas attachée à la signature, comme en Egypte et chez nous, mais aux empreintes des cachets des co-contractants, de là l'obligation pour chacun de posséder un cachet qui lui fût personnel.

Tout cela n'a cependant aucun rapport avec le blason tel que les hommes du moyen âge le concevaient lorsqu'ils l'ont créé. En dehors de quelques symboles de cités dont l'origine était partout religieuse, ce qui chez les anciens peut se comparer au blason, était avant tout personnel, et devait être exclusivement personnel pour remplir efficacement son rôle de pièce d'identité. Au contraire notre blason, territorial à son origine, ne s'est modifié que pour devenir héréditaire, sans jamais être personnel. Les blasons que l'on serait tenté de croire personnels parce qu'ils n'ont appartenu qu'à un seul individu, sont, en fait, des blasons de familles éteintes dès la première génération.

Il ne faut pas confondre avec le blason certains emblêmes individuels que l'en dessinait volontiers dans des cartouches en forme d'écusson, et qui parfois échappaient aux règles étroites du blason. Ce sont des restes des épisèmes antiques qui ont été importés d'Italie à une époque tardive, et ceux qui en ont fait usage possédaient le plus souvent un blason de famille tout différent. Les exemples les plus connus sont le hérisson de Louis XII, la salamandre de François I, le soleil sur deux globes de Louis XIV, l'écureuil de Fouquet, la couleuvre de Colbert. Pour ceux-ci les lettres de noblesse ont transformé l'épisème en blason.

Presque toujours les études héraldiques ont été faites à l'occasion de recherches généalogiques et par suite n'ont porté que sur la seconde époque du blason, les blasons de famille. Il en est résulté un point de vue trop souvent inexact. Si on n'a recours qu'aux seules méthodes archéologiques, on ne trouve aucune trace du

blason vers le Xme-XIme siècle, sans être absolument en droit d'affirmer qu'il n'existait pas ; on rencontre en revanche des symboles individuels. Dans la seconde moitié du XIIme, à l'époque des croisades, on le voit apparaître brusquement, et se développer surtout dans les Flandres et la France du Nord, c'est-à-dire dans les pays qui ont joué dans ces guerres le rôle principal (1).

De là à se demander si l'origine n'en est pas orientale, comme celle des ordres de chevalerie, d'une partie de l'armement, de nombreuses règles de fortification et d'architecture, il n'y a qu'un pas. Je me sens prêt à le franchir sans scrupule, mais je n'entends pas dire que les Sarrasins possédaient le blason tel que nous le trouvons chez nous cinquante ans plus tard et que nos pères l'ont importé de toutes pièces.

Le moyen âge a été une grande époque de transformation et de reconstitution sociale, et tous les chefs d'états et les directeurs d'hommes ont emprunté partout ce qui leur a paru utile pour accomplir leur mission. Or, en Orient, les Croisés ont eu à combattre des armées plus nombreuses que les leurs, mieux équippées, ayant une tactique plus savante, s'appuyant sur des places fortes supérieures aux châteaux de l'Occident ; d'où une transformation rapide des armées européennes. Parmi les emprunts faits à cette occasion figure le blason dont le rôle primitif a été exclusivement militaire.

Dans l'organisation féodale, il y avait un double système de hiérarchie sociale :

hiérarchie des fiefs
hiérarchie des individus,

le premier primant toujours le second. Le lien d'homme à homme était étroit, mais l'homme était à tous les degrés un accessoire de la terre à l'occasion de laquelle il avait contracté un lien envers un autre homme. On peut dire qu'il y avait des *suzerains* et des *vassaux*, comme en algèbre il y a des nombres représentés par des lettres, et dont on ne recherchera que plus tard la valeur numérale. Le serment de foi et hommage était renouvelé à chaque changement de personne suzeraine ou vassale, mais les obligations réciproques

(1) La première croisade est de 1093. Le plus ancien document avec peintures héraldiques signalé par M. de Barthélemy est une bible avec figures de la bibliothèque d'Amiens ; petit in-fol. daté de 1197.

s'éteignaient avec la possession de la terre par l'un ou par l'autre.

Le vassal suivait son suzerain à la guerre, mais après une bataille il fallait que chaque soldat put rejoindre son corps, c'est-à-dire le reconnaître. Dans ces petites campagnes d'une durée maxima de quarante jours, entre seigneuries souvent minuscules, il devait être facile aux combattants de se reconnaître et de se grouper, vu leur petit nombre. Je me figure en effet qu'une armée de 500 hommes devait être considérable dans une lutte où un grand vassal de la couronne n'était pas partie. En outre, le visage des hommes était visible, ainsi que nous le montre la tapisserie de Bayeux.

A l'époque des croisades il cesse d'en être ainsi. L'armure se complète et forme une carapace de fer d'aspect plus ou moins uniforme, dont l'ornementation de détail n'est visible que de près; le casque à visière cache la figure; les armées deviennent nombreuses, et comprennent les contingents de seigneuries fort diverses. Les signes de ralliement s'imposent donc. Ils sont de deux genres, les uns optiques, blasons peints sur le bouclier et les bannières; les autres sonores, ce sont les cris de guerre.

Les uns et les autres appartiennent à la terre, et son détenteur actuel n'en est que simple usufruitier. Le seigneur change de blason quand il change de domaine, il peut avoir autant de blasons que de seigneuries distinctes ; enfin il lui arrive parfois d'employer les blasons de fiefs qui ne lui appartiennent pas, mais dont les charges féodales lui incombent. Ainsi Enguerrand III de Coucy ayant épousé Eustachie de Roucy, sœur des comtes Raoul et Jean, morts sans postérité, prend le nom et les armes de Roucy jusqu'au jour où la comtesse Eustachie se sépare de lui, porte son comté dans la maison de Pierre-Pont, et par son mariage avec Robert de Pierre-Pont fonde la maison de Roucy Pierre-Pont. Si donc nous nous trouvions en présence d'une charte d'Enguerrand, comte de Roucy, dépourvue de date, ou d'une sculpture écartelée de Coucy et de Roucy, nous aurions des dates limites entre lesquelles une fête de saint ou une année d'indiction permettrait peut-être de préciser plus encore.

Pourrait-on dire cependant que le sol seul avait affaire avec le blason et que, dans cette première phase de son histoire, les dynasties féodales lui étaient étrangères en droit? Non, et ce serait rendre

faux un principe vrai en le poussant jusqu'à l'absurde. Le blason attribué à la terre servait à son possesseur et passait au nouveau possesseur s'il y avait changement de seigneur, mais il avait été choisi par un homme, celui-ci avait été guidé par des motifs personnels, et les changements de fiefs étaient bien rares. Il était si difficile de concevoir un gentilhomme sans seigneurie que les cadets recevaient un apanage, et que le fait d'un fils d'Angleterre sans domaine a paru à ce point extraordinaire qu'il a reçu le surnom de Jean sans terre. Et si le futur roi Jean n'a pas eu d'apanage, c'est qu'à la mort de son père il était déjà devenu un déclassé et s'était montré indigne. S[t]Louis, dans ses établissements(1), décide que le gentilhomme qui marie son fils, ou le fait recevoir chevalier, lui doit le tiers de sa terre et de celle de sa mère si elle en a une. Il était si bien admis que la noblesse venait du sol qu'il décide encore que la noblesse s'acquérait (2) par la possession d'un fief à la *tierce fois*, c'est-à-dire que si un roturier acquérait un fief, ses descendants se trouvaient nobles et le partageaient noblement lorsqu'il en avait été fait hommage trois fois. Nul ne pouvait être fait chevalier s'il n'était gentilhomme de *parage*, c'est-a-dire par son père. De 1291 à 1373 on ne trouve pas moins de 12 ordonnances ou autres décisions royales tendant à entraver les acquisitions de fiefs par des non nobles, en les soumettant à des droits fiscaux onéreux, mais sans les interdire formellement. C'était la contre-partie de la décision de S[t] Louis, qui empêchait que par là il n'y eût de trop nombreux anoblissements de fait, et de trop nombreux déplacements de fiefs. Du reste, comme le remarque M[r] Perron, dans son histoire de la littérature française, page 87, à propos du roman des Loherains, « rien n'égale l'orgueil sauvage du baron « dans son château. Ces murs épais sont sa seconde armure, ils ne « font qu'un avec lui. Il n'est lui-même et tout entier que dans sa « tour ; là, libre, indépendant, il brave et son roi et souvent son « Dieu ».

Si je tenais un pied en paradis,
Si j'avais l'autre au château de Naisil,
Je retrairais celui du paradis
Et le mettrais arrière dans Naisil.

---

(1) Ordonnances des rois de France de la troisième race, tome I, ch. 19, page 122.
(2) Id. ch. 143, p. 219.

Dans ces conditions, on conçoit qu'il n'y ait guère lieu de distinguer le fief et la famille qui le possède ; ils sont solidaires et il est rare que la seigneurie ait changé de mains depuis que son blason a été constitué, mais, si cependant une mutation se produit, le blason suit la terre.

Il est à remarquer que les exemples les plus anciens que l'on puisse invoquer pour le fonctionnement du blason appartiennent à la France du Nord : Capétiens directs, Flandre, Champagne. C'est la comtesse Marguerite de Flandre, fille puinée de Baudouin IX qui héritant de ce comté en 1244, à la mort de sa sœur, prend envers le roi de France l'engagement de sceller un acte de son nouveau sceau, celui de Flandre : « et infra instantem purificationem beate Marie sigilla mea nova comitatus Flandrie sigillare » (1).

C'est en effet dans la France septentrionale et spécialement en Flandre que le mouvement des croisades a pris naissance, et si le blason a une origine militaire inspirée de l'Orient, il est logique qu'il se manifeste tout d'abord dans les pays qui ont les premiers subi cette influence pour se propager ensuite dans le reste de la chrétienté. Il y a donc là un élément chronologique important par le seul fait de son existence dans une région donnée.

La composition intrinsèque en fournit un second non moins utile. L'examen des pièces honorables de l'écu montre que toutes celles qui sont primitives dérivent logiquement de la forme du bouclier de l'époque des croisades. Il était en bois recouvert de cuir maintenu par des bandes de fer ou des lattes de bois clouées. Volontiers on divisait sa surface en trois parties égales. Ces pièces de consolidation étaient peintes comme le cuir, mais d'une autre couleur et disposées dans les sens les plus divers. De là *le chef*, *la bande*, *la barre*, *le pal* qui pouvaient être à bord rectiligne ou diversement découpé, puis *les croix*, *bordures*, etc. Viennent après des bandes métalliques plus étroites et qui, par suite, peuvent être plus nombreuses ; elles fournissent les *chevrons*, *bandes*, *barres* et autres pièces en nombre. Toutes figures simples et faciles à reconnaître de loin par l'opposition de deux émaux. Cela est si vrai que l'on y revient de nos jours pour les signaux de chemin de fer.

La question des émaux a été étudiée avec une rare justesse de

---

(1) Douet d'Arcq, *Collection de sceaux*, tome I, XXXIII.

vue par Mr Gheuzi [1], qui se déclare en cela le disciple de Mr Augustin Tailhade. La palette de l'époque était pauvre, et ne renfermait que des couleurs tranchées, sans tons intermédiaires, aussi l'art médiéval utilisait-il avant tout les contrastes de couleurs, comme le fait encore celui de l'Orient. Ces couleurs étaient elles-mêmes représentées par des peintures mates, des plaques de métal brillant, enfin des fourrures ou des tissus plucheux. L'effet de contraste était manqué en plaçant mat sur mat ou brillant sur brillant, sauf le cas de force majeure d'une pièce brochant sur deux émaux accolés. Le blason n'a fait que suivre en cela les règles de goût qui s'étaient imposées aux enlumineurs contemporains.

Les métaux jouant le rôle de couleurs, celles qui auraient fait double emploi dans la sério mate ont disparu du blason, tout en étant utilisées en fait lorsqu'on devait peindre écononiquement. De là les doublets :

or	jaune
argent	blanc
fer	noir

Le cuivre intermédiaire entre l'or et le rouge, le laiton doublet de l'or, le fer poli doublet de l'argent ont disparu comme inutiles.

On trouve même des blasons dits « a l'enquerre », qui sont monochromes.

Tous ces blasons ne peuvent admettre de brisure, car appartenant au fief, et aux troupes fournies par ce fief au baron qui le possède, il n'y a pas lieu de distinguer des branches aînées ou cadettes. Dès lors, si nous voyons des armes sans brisures portées par un seigneur que nous savons être d'une branche cadette, c'est là un indice chronologique qu'il ne faut pas négliger.

A la fin du XIIIe siècle il se produit un événement tout nouveau qui réagira sur le blason et sur toute l'organisation de la noblesse. Les souverains se mettent à délivrer des lettres de noblesse. Par une déclaration du 24 Janvier 1294, Charles II, roi de Naples et comte de Provence, s'attribue à lui seul et à ses successeurs le droit de créer des gentilshommes. Les autres rois suivent cet exemple et Philippe VI l'organise dans une lettre du 23 Mars 1336 qui n'est probablement pas le plus ancien texte. C'est la

---

[1] Gheuzi. *Le blason héraldique etc.*, in-8o. Didot, Paris 1892.

destruction du principe ancien que la terre anoblit. On est à l'époque où le grand nombre de décisions royales concernant les non nobles qui acquièrent des fiefs, notamment l'ordonnance de 1328 relative aux acquisitions faites depuis *trente ans* dans les fiefs et arrière-fiefs du roi et *sans son consentement,* dénonce le soudain ébranlement de l'ancienne organisation foncière du royaume. La noblesse qui était une armée héréditaire, ayant en guise de solde une dotation territoriale, prix de devoirs très lourds, et qui ne cessaient qu'avec la vie, avait été décimée par les guerres, ou ruinée par elles et contrainte d'engager ses terres pour remplir ses obligations. Parfois il ne lui restait aucun espoir de recouvrer ce gage, et il se faisait dans la bourgeoisie opulente un grand mouvement pour venir occuper les places laissées libres par la noblesse féodale éteinte ou ruinée.

De là l'apparition de groupes nouveaux : *A)* familles nobles qui, après avoir perdu le fief, en gardent le blason comme blason de famille. Elles auront intérêt à y introduire des brisures pour différencier les branches ; *B)* possesseurs de fiefs nouvellement érigés ou démembrés pour lesquels il faut créer des blasons nouveaux, ou qui ne se sentent pas le droit d'employer le blason du fief en voyant l'ancien propriétaire en conserver l'usage ; *C)* gentilshommes sans terre et dont les blasons seront nécessairement des blasons de famille.

Ici encore on peut invoquer l'influence des croisades et une cause de simple utilité militaire.

En Europe, il y avait des seigneurs et des vassaux, des nobles et des roturiers, chrétiens les uns comme les autres et ne différant que par la possession du sol, source vraie du blason. En Orient, il n'en est plus de même ; il y a des chrétiens et des infidèles, des Européens et des Grecs ou des Sarrasins. Tous les croisés, qu'ils soient dans leur pays d'origine, nobles ou bourgeois, se retrouvent chrétiens et catholiques en face d'adversaires d'une autre religion. Quelques-uns acquerront des seigneuries, mais beaucoup, même de race illustre, cadets de grands feudataires de la couronne, ne pourront en avoir et verront passer devant eux des compagnons plus favorisés par les circonstances. Pour porter un blason ils n'auront d'autre ressource que de mettre une brisure à celui de leur père. En revanche, tel croisé de petite noblesse peut, par sa hardiesse et sa bonne chance, se tailler une importante seigneurie,

comme Renaud de Châtillon, ce cadet champenois devenu baron de la Mer Morte. Le fief d'Orient prend donc au point de vue du blason moins d'importance que les exploits qui l'auront procuré, et la chevalerie y devient accessible à des roturiers qui savent s'en montrer dignes, contrairement aux lois les plus formelles du royaume de France. Ainsi Louis IX, après une bataille où il avait perdu beaucoup de monde, arme chevaliers deux cents bourgeois qui s'y étaient distingués.

L'exploit personnel conférant noblesse et blason à un homme qui ne possédait ni l'un ni l'autre, il était naturel de vouloir en garder le souvenir, comme de se rattacher à une famille illustre, si on en avait le droit, à une maison royale, si le prince daignait vous agréer parmi ses fidèles. De là, à l'aurore du XIVe siècle, l'introduction dans le blason d'éléments nouveaux, de conceptions différentes. La structure du bouclier s'était modifiée ; les lattes de bois amenant une division tripartite de sa surface avaient été abandonnées ; les bandes de métal mince qui unissaient le cuir au bois avaient passé sous le cuir, d'après certains archéologues. Il est plus probable que c'est le cuir lui-même qui avait disparu faisant place à une feuille de métal superposée au bois, ou que le bouclier était devenu entièrement métallique. En tout cas, la surface entière se trouvait à la disposition du décorateur, sans qu'il y eût des bandes, barres ou chevrons saillants pour le gêner. S'il en conservait, c'est qu'il lui convenait de les peindre, et ce n'étaient plus que des « meubles ».

Sur cette surface plus grande, il est loisible au nouvel anobli, par concession royale, de tracer des figures rappelant l'origine de sa noblesse ; au noble d'ancienne race mais de situation nouvelle, de partir ou d'écarteler son blason avec celui que portaient les fondateurs de sa lignée. Nous voyons donc prendre place dans ou près du blason du XIIe siècle qui ne se prêtait qu'avec répugnance aux brisures de branches cadettes :

1° les brisures de branches collatérales, d'abord par transposition et changements d'émaux, puis par adjonction de meubles, surtout le lambel et la bande.

2° les partitions qui permettent de fusionner des blasons différents, ainsi Henri V et Henri VI d'Angleterre écartellent de France et d'Angleterre.

3° les souvenirs d'exploits ayant fondé la noblesse ou l'ayant surélevée. On se rappelle l'origine vraie ou légendaire du blason des Montmorency, qui nous donne ou le plus ancien exemple de faits courants au siècle suivant, ou, plus probablement, l'explication après coup d'un blason ancien : en 1214, à Bouvines, lorsque Mathieu II, le Grand, présente au roi les 12 enseignes conquises par lui sur les troupes de l'empereur, Philippe Auguste trempe le doigt dans le sang dont il était couvert, trace une croix rouge sur son bouclier et décide qu'elle sera cantonnée des 12 alérions. Le baron de Montmorency en portait déjà 4 et un nouvel exploit lui en fit ensuite conquérir 4 autres. Sur tout le littoral méditerranéen de nombreuses familles portent des croissants en souvenir de succès remportés sur les Maures.

4° les pièces honorables ajoutées par le souverain à titre de récompense spéciale. Le roi de France donnait comme armes une fleur de lys unique ou en ajoutait une, mais en évitant d'ordinaire de donner les émaux de France. Parfois il donnait un franc quartier de France, ou le quartier d'azur sans les fleurs de lys. Le duc de Bretagne concédait le franc quartier d'hermine. A Naples les princes français de la maison d'Anjou ne pouvant concéder les lys, qui ne leur appartenaient pas directement, concédaient leur lambel qui chez les bénéficiaires n'est plus une brisure. La maison d'Aragon qui leur succéda ne concédait pas de meubles héraldiques, mais ajoutait le nom d'Aragon au nom patronymique, et de nos jours il existe encore des familles jouissant de cette faveur.

Toutes ces transformations ne sont possibles que dans un blason qui a déjà passé de la terre à son possesseur, car si on admet la représentation sur les armes de souvenirs glorieux, même pour le fief, ces exploits sont nécessairement l'œuvre d'un individu, s'ils ne sont pas collectifs, comme la défense d'une ville assiégée, et leur présence sur un écusson crée aux descendants du héros un droit à le conserver lors même qu'ils ont perdu le fief.

On vient de voir que toutes les transformations du blason gravitent autour de l'histoire des croisades ; leur insuccès final, les ruines causées en France par les efforts pour les soutenir, enfin les malheurs de la guerre de Cent ans succédant à la croisade des Albigeois, font changer de mains bien des domaines et dépossèdent bien des familles. De là sont nées les armes de

prétention qui opposent à la possession de fait la protestation du droit, à une époque où la famille qui a fondé le fief, lui a constitué un blason, et a joui des deux si intimement que l'on ne saurait dire s'il était celui du sol ou de la famille qui, dépouillée de l'un, conserve pieusement l'autre.

On ne saurait mieux définir les armes de prétention qu'en faisant l'histoire de celles de Chypre et de Jérusalem. Lors de la croisade de Philippe-Auguste et de Richard Cœur-de-lion, un guet-apens dirigé contre un navire anglais portant les princesses de la famille de Richard décida celui-ci à conquérir l'île qu'il donna en 1192 à Gui de Lusignan. Celui-ci, la trouvant ravagée et dépeuplée, y attira de nombreux colons latins et leur distribua des fiefs. Le blason de l'île était d'or au lion couronné de gueules avec une croisette d'or sur l'épaule. Amauri, son frère et successeur, épousa Isabelle, reine détrônée de Jérusalem. Depuis, les souverains de Chypre furent couronnés deux fois, d'abord à Nicosie comme rois de Chypre, puis à Famagouste comme rois de Jérusalem. L'Arménie formait, entre l'empire grec et le royaume latin de Jérusalem, un état intermédiaire où les deux rites voisinaient, mais qui subissait l'influence de Rome, de Jérusalem et d'Antioche, et dont la famille royale s'alliait de préférence avec les seigneurs francs. En 1368, les Arméniens n'ayant plus de roi, offrent la couronne à Pierre I, roi de Chypre. Son frère et troisième successeur, Jacques I, la ceint également à la mort d'un cousin. A ce moment ce royaume était presque entièrement conquis par les Turcs. Voilà donc le blason du Chypre qui se compose d'un écu écartelé au 1er de Jérusalem, au 2e du lion de Chypre, au 3e du lion d'Arménie, au 4e du lion de Luxembourg ; soit trois quartiers sur quatre qui sont de prétention. Jean II est roi effectif de Chypre, roi nominal de Jérusalem et d'Arménie. Plus tard, la reine Charlotte, veuve de Louis de Savoie, cède au duc de Savoie, son neveu, par un acte de 1482, confirmé le 14 Février 1485, ses droits sur le royaume perdu. C'est là l'origine des prétentions des ducs de Savoie au titre de roi de Jérusalem, réclamé également par l'empereur d'Autriche et le roi d'Espagne. Amédée II, dans son panonceau, qui réunit les blasons de prétention et d'alliance, porte : parti au second d'Espagne et au 1er écartelé, le 1er quartier étant l'écusson de Chypre, écartelé lui-même de la croix de Jérusalem et des trois lions, tous blasons

de prétention, comme du reste plusieurs autres de ce même panonceau.

Au XV° siècle les princes récompensent des bourgeois en leur donnant des fiefs, naturellement suivis d'un blason. C'est le cas pour les ministres de Charles VII et de Louis XI. On a plaisanté le barbier de celui-ci sans rechercher la nature et l'étendue de ses services politiques, car, pas plus que d'autres, ce prince ne devait récompenser sans motifs. En tout cas la haute récompense accordée à un bourgeois, en l'introduisant dans les ordres de la hiérarchie féodale, lui en imposait les charges.

Au XVI°, il peut n'en plus être de même, le blason se sépare de plus en plus du fief, il devient autonome et peut à lui seul constituer une récompense royale. C'est ce que l'on voit en Espagne à la suite des grandes découvertes géographiques du XV° et du XVI° siécle. Sébastien de Elano porte le globe avec la devise : « Primus circumdedisti me ». Christophe Colomb reçoit, en Mai 1493, la première carte d'Amérique entourée d'un chapelet d'îles dans un golfe. C'est peut-être le seul blason portant une vraie carte. A Diego de Ordaz, qui gravit le premier le volcan d'Orizaba, Charles-Quint confère l'image de cette montagne. Oviedo, qui passa 34 ans dans l'Amérique tropicale, porte les quatre étoiles de la Croix du Sud.

Mais nous sommes ici à une époque où le blason militaire a dès longtemps disparu pour faire place au blason nobiliaire qui, glorieux sans doute pour les familles qui y ont droit, n'a plus, archéologiquement, qu'un intérêt secondaire, car les renseignements qu'il nous fournit se trouvent plus sûrement dans des documents d'archives.

De même qu'une transformation des premières armées féodales avait fait adopter le blason de fief qui était une blason militaire, une seconde modification des armées le transporte aux familles, à une époque où la propriété féodale perd sa stabilité et où le commandement des armées passe des chefs territoriaux à des généraux de carrière. Enfin une troisième transformation, la découverte de l'artillerie et l'importance croissante des troupes à pied clôture définitivement l'histoire militaire du blason et ne lui laisse plus qu'un emploi purement civil et un rôle de faste dans les tournois. On abandonne le bouclier, trop encombrant pour des

troupes qui doivent être mobiles, et on se bat à des distances toujours plus grandes, où un blason d'écu n'est plus visible. Il n'y a aucun inconvénient à le compliquer en y mentionnant les alliances qui illustrent la famille, du moment qu'il n'a plus à servir de signe de ralliement sur le champ de bataille et que son rôle militaire se borne à augmenter l'appareil des tournois.

Ces fêtes, occasion de tous les luxes, seront le stimulant de toutes les élégances. Le blason simple qui occupait presque toute la bannière, sorte de petit drapeau rigide, n'a qu'un rôle accessoire sur les étendards et les grands drapeaux flottants que suivent les troupes nouvelles formées en corps spéciaux, mais il se réfugie sur le vêtement et le mobilier.

Un des faits sociaux les plus importants du moyen âge a été l'émancipation des communes. Les unes, anciens municipes romains, étaient antérieures au régime féodal, les autres, issues du groupement des serfs sous la protection d'un château ou d'une abbaye, s'étaient constituées sous ses auspices. Les unes et les autres ne revendiquèrent d'abord que leurs franchises municipales, le droit de s'administrer elles-mêmes et d'avoir une milice bourgeoise pour se défendre, puis elles ambitionnèrent d'entrer dans les cadres de la société politique contemporaine, de constituer un fief se possédant lui-même et ne relevant que du souverain. Cette ambition couronnée de succès a donné naissance aux blasons municipaux, toujours très simples au début et sans partition ni pièces accessoires. Certaines villes ont racheté leur seigneurie, et naturellement (¹) en ont eu le blason tel qu'il existait à ce moment. C'est relativement tard que le roi a conféré le chef de France aux « bonnes villes », c'est-à-dire à celles qui étaient officiellement représentées au sacre.

Mais si des villes qui ne sont que des collectivités, des êtres moraux, peuvent avoir un blason, pourquoi le refuserait-on à d'autres collectivités telles que les ordres religieux, les universités, les corporations ? Et alors surgit une nouvelle classe de blasons où le symbolique se développe à outrance, accompagné de l'outillage de tous les corps de métiers.

(¹) En ce cas les droits féodaux fiscaux étaient exercés par la ville, les droits purement personnels dévolus au maire en exercice.

Dans la décadence progressive du blason, un dernier pas devait être franchi avec l'édit fiscal de Louis XIV permettant ou imposant aux commerçants et aux roturiers de faire enregistrer des armoiries. C'est aussi la preuve qu'à cette époque le blason n'était plus une preuve de noblesse, mais tout au plus une présomption, comme du reste la particule.

Un côté du caractère de LouisX IV, sur lequel les historiens n'ont pas suffisamment appuyé, est celui de *roi bourgeois*. Comme tous ses prédécesseurs, et comme les traditions de la monarchie le lui imposaient, il était bien le premier gentilhomme du royaume, néanmoins nul prince n'a plus fait pour la bourgeoisie et ne l'a plus rapprochée de la noblesse. Mais d'autre part, tenant avant tout à conserver une noblesse respectée et en mesure de remplir dignement son rôle d'armée héréditaire, il en faisait, d'une part, graduellement sortir, par les exigences voulues des preuves de noblesse, les familles qui pour une cause ou une autre n'étaient plus en état de faire figure, et, de l'autre, il élevait graduellement à la noblesse toutes les sommités de la bourgeoisie. Lorsqu'il rencontrait des Colbert et des Louvois, il les y incorporait, tout en poursuivant avec rigueur les usurpations. On peut donc affirmer qu'il n'aurait jamais pris une mesure susceptible de déconsidérer le blason s'il eût été encore une preuve effective de noblesse ; mais il ne l'était plus depuis que les corps de métier en avaient joui et avaient fait naître, par l'enregistrement de leurs enseignes, les armes parlantes.

Après avoir rapidement esquissé les transformations historiques du rôle des armoiries depuis l'époque de leur glorieuse jeunesse, où elles servent de fanion aux croisés, jusqu'à leur décrépitude, lorsqu'elles tombent au rôle de vignettes commerciales, il convient de dire un mot de leur mode de réalisation matérielle, car cela aussi peut fournir des éléments chronologiques précieux à l'archéologue qui doit dater un monument.

Le miniaturiste était toujours à même de très bien exécuter un blason, mais il n'était pas le seul qui eût à en peindre ; les blasons devaient être mis sur les boucliers, sur les tribunes et les tentures des champs clos, sur les fourgons de l'armée, les murs des châteaux, enfin brodés sur les vêtements, les drapeaux, les tapisseries. Pour ces divers usages on n'avait pas toujours de bonnes brodeuses,

encore moins de bons peintres, aussi recourait-on largement à tous les procédés mécaniques qui donnaient un résultat à la fois facile et satisfaisant l'œil. Ces procédés ont à leur tour réagi sur le blason, et ils expliquent certaines anomalies qui surprennent ou choquent au premier abord dans les armoiries les plus anciennes.

Celles dérivées de la targe de bois revêtue de cuir fixé par des bandes saillantes, ont été obtenues en cousant ensemble des bandes d'étoffe coupées dans des tissus monochromes. Une première complication apparaît avec les semis sans nombre, comme on en trouve dans le « France ancien » et les armes du duché de Bretagne. Il y a semis sans nombre lorsqu'une surface est couverte du même meuble répété un certain nombre de fois de façon symétrique et coupé aux limites de l'écu ou de la pièce. La pièce ou le champ ont été dans ce cas découpés dans un tissus orné lui-même d'un semis. Le semis se trouve habituellement sur le champ ou sur des pièces géométriques qui couvraient un tiers de l'écu, mais parfois il se trouve sur des figures animées, silhouettées dans ces mêmes tissus, telles que des lions. On peut en dire autant pour les échiquetés. Les brodeuses françaises découpaient de préférence les meubles, animés ou autres, dans des tissus monochromes ou les silhouettaient à l'aide de patrons ou d'emporte-pièces, mais il n'est pas rare de trouver en Angleterre ou en Allemagne des lions échiquetés ou bien de vair ou d'hermine. Cela explique la mutilation des pièces atteintes par le bord, comme on le voit pour les fleurs de lys du « France ancien », et aussi l'ablation des extrémités de certaines figures, rognées au bord de l'écu, alors qu'il eût été en apparence plus logique de les dessiner moins grandes pour les avoir complètes, ainsi les cannettes sont des oiseaux privés de pattes et de bec.

Les plus anciennes figures d'êtres vivants ou de végétaux sont remarquables par leur aspect fantastique et leur excessive stylisation. Cela tient à ce que les premiers tissus découpés pour faire des blasons venaient d'Orient, et peut-être trouverait-on l'origine de certaines armoiries en comparant la forme et la couleur de leurs meubles à ceux d'étoffes orientales de provenance connue. L'importation des tissus orientaux a été extrêmement intense pendant tout le haut moyen âge; c'était une branche importante

du commerce de Venise, et il n'est pas invraisemblable de penser que certaines fabriques sarrasines travaillaient à peu près exclusivement pour des princes chrétiens. Les premiers califes n'avaient rien changé dans les mœurs des pays conquis par eux, et ils continuaient les traditions des dynasties anciennes, sassanides ou grecques. Les princes ortokides frappaient même des monnaies imitées de celles d'Alexandre et des empereurs romains du moyen empire. Mais à la longue les souvenirs anciens s'effacèrent, et lors des invasions des peuplades turques, dénuées d'art et de sentiment artistique, l'orthodoxie musulmane, qui proscrit la représentation des êtres animés, prit définitivement le dessus et tarit la source à laquelle les ouvrières chrétiennes s'alimentaient.

N'ayant plus le moyen de découper des figures ou des pièces dans des tissus ornés, on eut recours aux procédés mécaniques, patrons, emporte-pièces, etc., puis on broda directement. De là l'essor merveilleux de l'art de la broderie au XIV[e] siècle.

De l'emploi des patrons et des plaques ajourées résulta l'abandon rapide des semis sans nombre et la possibilité de charger les pièces honorables de l'écu. Il est évident que sur des pièces obliques comme la bande ou la barre, les figures ne peuvent avoir la même disposition que sur un chef ou un pal, mais si on les trace avec un patron a jour, on leur donne à volonté la position la plus avantageuse.

Vers la même époque Charles VI, en l'honneur de la très sainte Trinité, réduisit le semis de fleurs de lys de l'écu de France ancien à trois fleurs de lys 2 et 1. Son exemple fut suivi et de nombreuses familles adoptèrent, comme le roi, la disposition 2 et 1. Tout écusson avec semis sans nombre peut être considéré comme antérieur à la modification de Charles VI.

On peut résumer l'évolution historique du blason dans le tableau de la page suivante, auquel il ne faut pas demander une précision plus grande que ce qu'il peut donner. Il va du milieu d'un siècle au milieu du suivant.

XIIe-XIIIe siècle :	Écusson de fief ; est choisi par la famille mais suit le fief s'il change de main.	N'existe pas sans fief effectif, il se perd avec la possession du fief.	Est un signe de ralliement pour les troupes et a comme corollaire le cri de guerre.	Sa composition est géométrique ; elle est imposée par le mode de construction du bouclier.	Il n'est jamais compliqué et ne comporte ni brisure ni quartiers d'alliance.
XIIIe-XIVe siècle :	Le blason passe de la terre à la famille et la suit après la perte du fief, sauf pour les blasons d'états souverains.	Il appartient à tous les membres de la famille, même à ceux qui n'ont pas de fief ou d'apanage.	Il devient une marque de propriété qui peut se mettre sur tous objets, sans perdre son emploi militaire.	Le nombre et l'importance des meubles s'accroît. Les pièces qui forment des compartiments sur l'écu tendent à diminuer.	Les différentes branches de la famille se distinguent par des changements d'émaux et des brisures.
XIVe-XVe siècle :	Appartient définitivement à la famille et peut s'acquérir par anoblissement.	Peut être indépendant de toute possession territoriale. Comprend des blasons de prétention.	Perd de plus en plus son rôle militaire.	Se complique et s'étend sur tout le champ de l'écu sans rencontrer de reliefs lui faisant obstacle. L'usage des semis sans nombre se perd de plus en plus.	Admet des brisures de tous genres ; des quartiers d'alliance et de prétention.
XVIe siècle :	Devient autonome. Il existe des blasons de familles, de fiefs, de villes, et de collectivités. Est concédé par le prince.	Appartient à des villes sans seigneur, à des ordres religieux, des universités et des collectivités diverses.	N'a plus aucun rôle militaire et ne sert qu'à la décoration et à authentiquer les documents.	Toute figure d'objet vivant ou inaminé et toute combinaison géométrique y est admise.	Les partitions s'y multiplient ainsi que les quartiers de prétention et d'alliance.
XVIIe siècle :	Le blason cesse d'être un signe de noblesse pour n'en être qu'une présomption. Les blasons de roture sont créés par mesure fiscale.	Peut appartenir à de nombreuses familles qui ne sont aucunement nobles.	N'est plus qu'un signe de propriété et un mode d'authentification.	De nombreux blasons constituent des armes parlantes, surtout dans les blasons de roture.	Avec les blasons de roture il s'y introduit des meubles et des dispositions peu compatibles avec les conceptions héraldiques primitives.
XVIIIe siècle :	La science du blason elle-même commence à se perdre avant qu'il ne disparaisse lui-même avec la noblesse dans la crise révolutionnaire.				

C'est là l'ensemble des transformations du blason et l'indication de ses caractères essentiels à chaque période, mais il est bien entendu que plusieurs d'entre eux, ont pu paraître plus tôt, ou se prolonger exceptionnellement plus tard. Ainsi avec les blasons de roture du XVIIe et du XVIIIe siècle, les armes parlantes sont extrêmement nombreuses, mais au XIIIe et au XIVe on en trouvait déjà, bien qu'alors elles fussent exceptionnelles. De même, après que les trois fleurs de lys eurent remplacé l'ancien semis sans nombre des armes royales, cette disposition fut abandonnée, mais elle subsista dans les branches cadettes de la maison de France détachées antérieurement, comme la seconde maison de Bourgogne, qui écartelait ses armes de famille avec celles du duché, dites Bourgogne ancien.

Il est aussi certaines de ces transformations qui ont eu lieu plus tard dans certains pays, et l'archéologue qui cherche une date dans l'aspect d'un blason, devra en tenir compte, mais l'aspect seul du blason étudié, même si on n'est pas renseigné d'ailleurs, pourra faire deviner le pays d'origine. En plus des changements de forme de l'écu suivant les époques, il est des formes spéciales à certains pays, et des meubles tout-à-fait régionaux. En Allemagne, le blason n'a paru qu'à l'époque où en France il avait cessé d'être géométriquement divisé par les lattes de bois du bouclier ; on ne trouvera donc pas de chevrons, pals, bandes, barres, etc., si ces meubles ne sont pas d'importation française, mais on rencontrera de nombreuses figures humaines nues ou diversement costumées et coiffées ; les accessoires de l'écu ont une importance qu'ils n'ont pas en France, et on ne doit pas blasonner sans dire ce que sont les supports ; le meuble principal reparaît souvent comme cimier. Les étoiles, communes dans le Nord de la France, sont rares dans le Midi et en Italie, où par contre le croissant est fréquent ainsi que les besants.

Je n'insisterai pas sur ces caractères régionaux, car leur étude nécessiterait un examen étendu des armoriaux étrangers, qui sortirait des limites nécessaires de ce travail.

On remarquera aussi que j'ai laissé en dehors deux groupes qui se rapprochent du blason sans en faire réellement partie : les *épisèmes* et les *panonceaux*.

Je prends le terme d'épisème dans son acception la plus étendue, et, outre les figures peintes sur le bouclier des guerriers antiques,

j'y rattache tous les emblèmes qui, à une époque quelconque, ont eu un caractère exclusivement personnel et viager, ce qui est le contraire du blason, de sa nature héréditaire. Si on considérait les épisèmes comme des blasons, parce qu'on les traçait dans des cartouches en forme d'écusson, aux époques où le blason florissait, on devrait faire remonter le blason véritable aussi loin que peut remonter l'histoire ; on le trouverait dans la Grèce héroïque, l'Egypte primitive (1) et la Chaldée. Sur nombre de vases grecs où figurent des guerriers, l'épisème de leur bouclier est bien en évidence. Eschyle nous décrit les boucliers des sept chefs coalisés contre Thèbes, et Homère en fait autant lorsque l'occasion s'en présente. Cet usage s'est continué dans la Grèce classique. Les Romains avaient leurs cachets personnels et les cohortes des animaux symboliques, qui pourraient passer pour des blasons de corps. Les cylindres assyriens et chaldéens, qui étaient des cachets personnels, devenaient des épisèmes dès que, sortant de la banalité commerciale courante, ils étaient gravés sur commande (2).

---

(1) En Egypte, à la tombe royale prépharaonique de Negada explorée par M. J. de Morgan, et dans celles de la même période, le souverain porte un *nom de bannière* que M. Maspero croit distinct de son nom dynastique. La bannière est gravée sur le cylindre qui a servi à sceller les jarres renfermant les offrandes et constitue une sorte de blason. La coexistence du nom dynastique et du nom de bannière s'est maintenue pendant les premières dynasties pour disparaître ensuite. Le cartouche qui enclot le nom royal aux périodes suivantes dérive peut-être de l'ancienne bannière.

Je détache également de l'ouvrage de M. de Morgan : *Recherches sur les origines de l'Égypte, ethnographie préhistorique et tombeau royal de Négada*, page 92, le passage suivant particulièrement suggestif : « Avant de terminer en ce qui concerne la navigation, je dois signaler de curieux objets qui, dans les peintures indigènes, sont toujours fixés à l'avant des bateaux et près de la cabine d'arrière. Ce sont des palmes ou des mats très courts portant à leur extrémité des signes variés : palmes, animaux, dessins géométriques, etc.... Bien que ne possédant aucun autre indice que ceux que je viens de donner au sujet de l'usage de ces signes, je suis porté à croire qu'ils représentent des drapeaux, de véritables enseignes destinés à faire connaître de loin et la tribu et le nom du propriétaire de la barque.

En suivant cette hypothèse, je pense que le signe de proue devait être celui de la tribu, tandis que l'enseigne de la cabine était celle de la personne qui montait la barque.

(2) Ainsi nous possédons l'un des cylindres des Egibi, puissante famille de banquiers ninivites, établis ensuite à Babylone où ils ont passé sous plusieurs rois, de Nabuchodonosor à Cambyse, des actes retrouvés dans des jarres de terre, à Hillah en 1876 et scellés de ce sceau et de plusieurs autres du même type, ce qui nous fait connaître la scène d'adoration devenue le blason de cette famille. Ils sont actuellement au British Museum.

Les panonceaux sont des écussons extrêmement morcelés, qui comprennent toutes les alliances et les prétentions de la famille et où le blason réel n'occupe plus qu'un compartiment, ou parfois broche sur le tout dans un écusson plus petit. Ils sont en fait constitués par la juxtaposition de blasons distincts. Le plus connu est le panonceau d'Espagne qui comprend parfois jusqu'à 36 quartiers. Ce sont de véritables résumés historiques pour qui sait les lire, et les interpréter.

M. Guignard de Butteville. — L'origine des « symboles » pour désigner les races est très ancienne. A la question « les peuples anciens avaient-ils des armoiries? » je réponds nettement, oui. Unissez l'archéologie à l'histoire et contrôlez cette dernière par la numismatique et vous verrez la lumière se faire sur les points nébuleux du passé et vous arriverez aux résultats les plus surprenants. Vingt-cinq années d'études sur la question, pendant lesquelles j'ai recueilli près de 80,000 notes et 200 volumes qui ne paraîtront jamais, m'ont fourni la généalogie de nombreuses familles du passé. Ainsi la fleur de lys, qui était l'apanage de l'ancienne maison régnante de France, et qu'on retrouve sur des monuments égyptiens et chez les anciens Gaulois, permet de rattacher Hugues Capet, fils de Hugues « le blanc », à l'ancienne race des Gaulois, descendants de Galathée « la blanche » ! L'orateur cite encore plusieurs exemples semblables et, n'étant pas suffisamment documenté, promet de revenir sur la question à une prochaine occasion.

La 18e question : *Règles à suivre dans la rédaction des monographies historiques pour les localités du plat pays*, n'a pu être traitée que très sommairement.

M. E. Matthieu regrette que le temps manque pour traiter cette question importante. Des tentatives louables sont faites pour provoquer la rédaction de monographies locales.

Il serait donc opportun d'engager les futurs historiens à adopter un plan logique et uniforme. M. Matthieu propose le type suivant :

Introduction comprenant les détails statistiques et toponymiques.

I. Origine, annales historiques, seigneuries.

II. Organisation communale et administrative, serments, corps de métier.

III. Culte et bienfaisance.

IV. Enseignement, folklore, biographie, bibliographie.

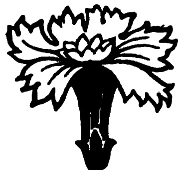
M. le chanoine De Schrevel rapporte que Monseigneur l'Évêque de Bruges a vivement recommandé à MM. les curés d'avoir soin des archives paroissiales et de rédiger un *Liber memorialis* des principaux faits concernant l'histoire ancienne et contemporaine de leur paroisse. Plusieurs de ces essais ont déjà donné de bons résultats. Dans quelques-unes de ces œuvres, les auteurs ont eu soin d'insérer, soit en copie, soit même en original, les documents les plus importants. L'idée est excellente et mérite d'être proposée à l'imitation des autres. Ces essais constituent un travail préparatoire très utile et une première étape qui permettra d'arriver à la rédaction de monographies paroissiales complètes et soignées.

M. F. Straven a transmis au bureau un mémoire sur l'*origine de l'institution et du nom des Béguines belges* (10e question). Faute de temps, le mémoire n'a pu être lu et l'examen de la question a été ajournée à un prochain Congrès.

M. A. De Meuldre. — Je me fais l'interprête des membres de la section et je crois pouvoir, en leurs noms à tous, exprimer à MM. les Présidents et Membres du bureau nos sincères remercîments pour la manière dont ont été dirigés les travaux de la troisième section. *(Applaudissements).*

M. le Président dit que le bureau se sent très flatté des paroles aimables prononcées par M. De Meuldre au nom des nombreux érudits qui ont assisté au développement de questions historiques du plus vif intérêt et qui, par leurs applaudissements sympathiques, s'associent pleinement aux sentiments exprimés ; mais il ajoute que les compliments doivent s'adresser notamment à MM. les rapporteur et secrétaires dont la tâche, prolongée longtemps après l'heure des séances, s'est trouvée ininterrompue, tandis que les présidents ont eu la bonne fortune de pouvoir se relayer.

La séance est levée à 9 $^1/_2$ heures.



PROCÈS-VERBAUX

des réunions des délégués des sociétés affiliées à la Fédération archéologique et historique de Belgique, tenues le 17 Février et le 13 Avril 1903, à Bruxelles, à l'Hôtel Ravenstein, en la salle mise gracieusement à la disposition des sociétés fédérées par la *Société d'archéologie de Bruxelles*.

Séance du 17 Février 1903.

Le Comité de la Fédération, représenté par M. le comte THIERRY DE LIMBURG STIRUM, *Président*, et M. LÉON DE FOERE, *Secrétaire général*, prend place au bureau.

La séance est ouverte à 2 h. 45.

Sont présents : MM. HANON DE LOUVET, délégué de la *Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles;* DE MEULDRE, délégué du *Cercle archéologique du canton de Soignies;* E. MATTHIEU, délégué du *Cercle archéologique du canton d'Enghien;* HUYBRIGHTS, délégué de la *Société scientifique et littéraire du Limbourg;* vicomte DE GHELLINCK VAERNEWYCK, délégué de la *Société royale de numismatique;* FERNAND DONNET, délégué de l'*Académie royale d'archéologie de Belgique*, et de la *Société des Bibliophiles anversois;* WILLEMSEN, délégué du *Cercle archéologique du pays de Waes;* LETELLIER, délégué du *Cercle archéologique de Mons;* le chanoine VAN DEN GHEYN, délégué de la *Société d'histoire et d'archéologie de Gand;* CH. COMHAIRE, délégué de la *Société « Les amis du Vieux-Liège »*; L. LOSSEAU, délégué de la *Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut;* DE BAVAY, délégué de la *Société d'archéologie de Bruxelles;* le chanoine VAN CASTER, délégué du *Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines;* SCHAEPS, délégué de la *Société royale des architectes d'Anvers;* le baron A. DE LOË, délégué de la *Société d'anthropologie de Bruxelles* et de la *Société*

belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie; comte Th. de Limburg Stirum et L. de Foere, délégués de la *Société d'Emulation pour l'étude de l'his toire et des antiquités de la Flandre;* P. Saintenoy, délégué de la *Société nationale pour la protection des sites et monuments.*

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. E. Soil, président et délégué de la *Société historique et archéologique de Tournai*, s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion et attire l'attention sur le § *c* de l'art. 2 du projet de revision des statuts de la Fédération, aux termes duquel, pour être société *fédérée*, il faut compter au moins 30 membres effectifs. Il fait connaître que, si cette disposition devait être adoptée, il en résulterait que la *Société historique et archéologique de Tournai*, qui compte 58 années d'âge, qui a publié 57 volumes et compte 200 membres honoraires, 50 membres correspondants, mais 25 membres titulaires seulement, ne pourrait faire partie de la Fédération. D'autres sociétés étant peut-être dans le même cas, il demande si c'est pour les exclure que semblable proposition est faite.

Un des délégués estime que le texte du projet ne doit pas être interprêté dans un sens aussi exclusif. Il porte, en effet, simplement : « 30 membres » et non pas « 30 membres effectifs ».

M. le Président aborde ensuite le premier point à l'ordre du jour, c'est-à-dire la désignation de la société qui sera chargée de diriger le prochain Congrès archéologique et historique.

Les villes de Verviers et de Huy sont successivement présentées. En ce qui concerne la première, M. Matthieu, qui s'est mis en rapport avec la *Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, qui fait actuellement preuve de beaucoup d'activité, croit pouvoir assurer à l'assemblée que cette société, bien qu'elle ait des motifs sérieux à faire valoir, ne pourrait recevoir les Congressistes cette année.

Quant à la seconde, M. Comhaire, consulté à ce sujet, dit qu'il n'a pas de relations avec les deux cercles de cette ville, qui renferme cependant beaucoup de choses curieuses et intéressantes à visiter.

M. le Secrétaire général fait remarquer qu'aucune des sociétés d'Huy n'est affiliée à la Fédération.

M. Losseau demande à connaître les intentions des sociétés plus compétentes, qui ont déjà organisé des congrès, telles Namur

et Charleroi et désirerait savoir ce qu'elles pourraient faire maintenant. Il rappelle qu'au Congrès de Tongres, il avait été chargé d'annoncer que la *Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut* était disposée à organiser un congrès, mais l'accueil fait à sa proposition n'a pas été de nature à la lui faire représenter maintenant.

M. MATTHIEU fait observer que le *Cercle archéologique de Mons* va fêter, en 1906, son 50e anniversaire et que peut-être il entrerait dans les intentions de cette société de réunir les Congressistes, à cette occasion. Mais si Mons organise un congrès en 1903, il ne faut pas songer à lui demander de le faire encore en 1906, de plus, ajoute-t-il, il y a déjà eu un congrès à Mons.

M. LOSSEAU ne conteste pas qu'il y ait à Mons deux sociétés en présence, mais si l'une d'elles fête son jubilé de 50 ans en 1906, l'autre célèbre cette année son 70me anniversaire ; une Commission des fêtes a même déjà été nommée pour cette célébration; cependant, les autres sociétés n'ont pas encore été saisies de la question.

M. LETELLIER fait connaître qu'avec le jubilé du *Cercle archéologique de Mons* coïncidera une exposition d'objets d'art ancien, ce qui constituerait un réel attrait pour le congrès de 1906 ; il estime que les sociétés montoises doivent se mettre d'accord à ce sujet et que l'Administration communale doit être saisie de la question.

M. LE PRÉSIDENT proposant de se mettre en rapport avec la *Société archéologique de Namur*, si l'un ou l'autre des cercles de Huy n'accepte pas la chose, M. LOSSEAU s'étonne de ce que l'on n'agisse pas de même avec la *Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, c'est-à-dire que l'on n'ait pas songé à répondre à la proposition qu'il a déjà faite antérieurement.

M. le vicomte DE GHELLINCK VAERNEWYCK rappelle la proposition faite au dernier congrès par M. van Lanschot, de Bois-le-Duc ; elle tend à faire siéger le congrès dans le Brabant septentrional, à la condition de prendre une ville belge, Turnhout, par exemple, comme point d'attache.

M. DE BAVAY, qui connaît très bien la ville de Turnhout, croit pouvoir dire que cette localité n'offre rien d'intéressant au point de vue archéologique. Toutefois, pour MM. VAN CASTER et LOSSEAU,

cela n'exclut pas la possibilité d'un congrès dans cette région, les moyens de communications étant faciles.

Cet échange de vues amène M. F. Donnet à constater que l'on ne se trouve en présence d'aucune proposition ferme et M. Letellier à proposer que le Bureau, soit chargé de l'organisation du prochain congrès, au point de vue exclusif du choix de la localité.

Dans cet ordre d'idées, M. le Président maintient qu'il y a lieu de pressentir la *Société archéologique de Namur.*

M. le Président demande ensuite si la *Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut* est disposée à recevoir les Congressistes. Il lui est répondu affirmativement ; mais il désirerait savoir si le *Cercle archéologique*, en présence de son jubilé, qui doit avoir lieu dans trois ans, consentirait également à un congrès en 1903 ; il estime qu'une entente devrait être établie sous ce rapport entre les diverses sociétés de la ville de Mons, l'Administration communale entendue.

M. De Bavay demande si le congrès ne pourrait avoir lieu à Dinant ; malheureusement cette ville n'a pas de société d'archéologie.

M. le baron de Loë, proposant de demander à M. Merghelynck d'assurer la réunion du congrès à Ypres, M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck fait remarquer que, dans cette ville, il n'existe plus de société pouvant prendre la direction du congrès.

M. le Président met alors en avant les villes de Mons et de Luxembourg, cette dernière avec une localité belge comme centre de réunions.

M. le chanoine van den Gheyn résume en disant que l'on se trouve en présence d'une seule proposition, celle émanant de la *Société des sciences des arts et des lettres du Hainaut.* Si l'on trouve, dit-il, une ville qui veut nous recevoir, c'est parfait ; mais nous ne pouvons nous adresser là où il n'y a personne qui puisse le faire. Toutes les sympathies doivent aller aux sociétés qui promettent leur appui et qui savent comment elles doivent agir pour assurer la réussite d'un congrès. Il est incontestable que dans les deux Flandres, il y a de quoi organiser un congrès ; mais qui en prendra l'initiative ? Il importerait donc de savoir s'il y a des propositions faites, à moins qu'on ne laisse au Bureau le soin de les recueillir.

Après une nouvelle revue des diverses localités mises en avant

jusqu'ici, M. De Meuldre demande qu'il soit décidé d'avance ce que devra faire le Bureau si les sociétés de Mons n'acceptent pas de se charger de l'organisation du congrès. De l'avis de M. Matthieu, carte blanche devrait lui être laissée.

Il est donc décidé que le Bureau s'adressera d'abord aux sociétés de Mons, puis successivement à celles de Bois-le-Duc et de Luxembourg, à laquelle on ne peut cependant penser pour le moment.

M. le chanoine van den Gheyn ajoute qu'à défaut de Mons, on pourrait songer à Ypres ou à Courtrai, si l'on veut faire un congrès sérieux. L'objection déjà faite que l'on se trouverait de nouveau en pays flamand serait sans importance, si aucune proposition présentée pour la région wallonne n'aboutissait.

En résumé, le Bureau est chargé de faire les démarches nécessaire pour rechercher et fixer la localité où se tiendra le congrès de 1903.

M. le Président passe ensuite à l'examen du second point à l'ordre du jour, c'est-à-dire des propositions de revision des statuts, qui ont été déposées et dont le texte suit :

I. — Proposition de revision des statuts de la Fédération, déposée par MM. Léon Losseau, Paul Bergmans, Amé De Meuldre et Ernest Matthieu.

Les statuts et règlements de la Fédération, votés au Congrès d'Anvers en 1885, sont restés jusqu'ici le seul acte constitutif de la Fédération et, lors de leur discussion, on demeura d'accord pour en compléter la constitution définitive. Depuis lors, une sorte de droit coutumier s'est établi.

Nous pensons qu'après l'expérience, faite en quinze sessions successives de nos congrès, le moment est venu d'adopter les principes de la constitution définitive de la Fédération.

C'est ce qui nous a décidés à déposer la proposition suivante.

Nous demandons au Congrès de la renvoyer à l'étude de la réunion des délégués, telle que cette réunion a fonctionné ces deux dernières années. Un rapport serait fait et le texte arrêté serait présenté, discuté et voté au Congrès prochain.

Article 2. — La Fédération comprend des sociétés fédérées et des sociétés associées.

Les sociétés fédérées sont les sociétés adhérentes qui remplissent les conditions suivantes :

a/ s'occuper spécialement d'archéologie ou d'histoire où d'une science auxiliaire de l'archéologie ou de l'histoire.

b/ exister depuis trois ans au moins.

c/ compter au moins trente membres.

d/ tenir par an au moins une séance statutaire des membres.

e/ éditer des publications régulières, constituant au moins un volume de trois cents pages tous les deux ans.

f/ avoir son siège dans une localité du royaume de Belgique actuel.

Les sociétés associées sont celles qui ne remplissent pas toutes ces conditions, notamment celles qui ont leur siège en dehors du territoire de la Belgique actuelle, mais dans une localité ayant fait partie des 17 provinces des Pays-Bas ou du Pays de Liège.

2bis. — La Fédération est représentée par un comité composé :

1° du bureau du dernier Congrès annuel ;

2° d'un délégué de chacune des sociétés fédérées.

2ter. — L'admission des sociétés qui le demandent se fait par le Comité de la Fédération.

Le Comité raie d'office de la liste des sociétés fédérées, et inscrit comme société associée celle qui cesse de remplir les conditions requises des sociétés fédérées.

3. — La Fédération tient chaque année, dans le courant des mois de Juillet ou d'Août, un Congrès qui constitue son assemblée générale.

Ce Congrès dure de deux à quatre jours.

Il est organisé dans une ville belge, sous la direction d'une ou de plusieurs sociétés fédérées désignées dans le dernier Congrès annuel.

Cette ou ces sociétés constituent le Comité d'organisation du Congrès.

Si la société désignée se trouvait dans l'impossibilité de remplir sa mission, elle en aviserait le plus tôt possible le Comité de la Fédération qui fixerait un autre lieu de réunion et confierait l'organisation à une autre société.

4bis. — Au moins cinq jours avant l'ouverture du Congrès, le Comité organisateur adresse à tous les adhérents et souscripteurs

les documents préparatoires contenant, outre les statuts et règlements :

1° la liste des questions qui seront soumises aux assemblées, s'il en est organisé ;

2° le programme et l'horaire du Congrès ;

3° une notice détaillée des excursions ;

4° la liste des sociétés adhérentes et de leurs délégués et la liste des délégués des gouvernements ;

5° la liste des souscripteurs.

5. — Supprimer.

5 nouveau. — La Fédération tient, en outre, tous les *deux* ou *trois* ans, pendant les vacances de Pâques, un Congrès qui s'occupe exclusivement de la discussion de questions scientifiques sur lesquelles des rapports ont été présentés et au préalable imprimés.

L'organisation de ce Congrès est confiée au Comité de la Fédération, lequel fixe la localité où il siègera.

6. — Supprimer les mots : « aux délégués » ;

indiquer en centimètres le format des *Annales de la Fédération*.

6bis. — Article 3 du règlement des congrès.

6bis. — Article 4 du règlement des congrès.

7. — Les présents statuts ne pourront être revisés que sur la proposition d'au moins quatre délégués.

La proposition sera soumise au Comité qui fera rapport. Le vote aura lieu à l'assemblée générale annuelle de la Fédération.

Les délégués ont seuls droit de vote.

Note de M. Léon Losseau à l'appui de la proposition de revision des statuts de la Fédération qu'il a signée avec MM. Bergmans, De Meuldre et Matthieu.

La proposition que nous avons déposée à la séance de clôture du Congrès de Tongres a tout d'abord pour but, ainsi que le dit la courte note qui lui sert d'introduction, d'organiser définitivement la Fédération. Elle tend, en outre, à régler les réunions par lesquelles la Fédération affirme son existence et en vue desquelles elle a été créée.

Quant au premier point (articles 2, 2bis, 2ter et 7), la proposition ne fait guère que codifier et introduire dans les statuts les règles admises et qui forment une sorte de droit coutumier. Elle a pour but surtout d'éviter, pour l'avenir, le retour de controverses qui ont parfois pris un temps précieux et de réunir en un seul document ce qui est actuellement éparpillé dans les nombreux volumes des *Annales de la Fédération.*

Afin de ne pas rouvrir les discussions qui ont divisé certaines réunions, quelles que soient les préférences personnelles hautement affirmées de quelques-uns des signataires de la proposition, et les protestations qu'ils ont fait entendre contre la régularité de la décision prise par la réunion des délégués à Tongres, la proposition ne revient pas sur la question du « vote d'Arlon » et admet que les partisans du Comité central abandonnent leur droit de réclamer le bénéfice de ce vote. Il n'y aura donc plus lieu de part ni d'autre de parler du « vote d'Arlon ».

La seconde partie de la proposition est de loin la plus importante.

S'inspirant de l'idée qui a dicté la proposition de l'*Institut archéologique liégeois*, la proposition que j'ai signée avec mes amis Bergmans et De Meuldre et M. Matthieu, a pour but de rendre aux Congrès de la Fédération le caractère d'assises scientifiques qu'ils ont perdu.

Dans les développements qui vont suivre, je parlerai uniquement en mon nom personnel.

Je n'ai pas besoin de rappeler les critiques très justes dont chacun des congrès est l'objet. Les séances ne sont plus que des parlotes sur cent questions, la plupart minuscules, et que l'on ne peut discuter, faute de préparation. Et il se fait qu'en somme les séances se composent d'une série de monologues se succédant sur les choses les plus étrangères les unes aux autres. Lorsqu'un orateur a terminé de lire son petit papier sur le *pagus condrustinsis*, un autre lit un autre papier sur le drapeau conservé à Beauvais, comme conquis par Jeanne Hachette et qu'il croit être l'étendard d'une corporation militaire de Binche, un troisième, un troisième papier sur les commissaires nommés en Flandre pour l'exécution de la paix de Nimègue et de celle de Ryswyck, un quatrième parle des sources inexplorées de l'histoire de Belgique, et ainsi de suite. Les *Archives belges* ont comparé tout cela à un « pouding à la

minute » et j'ajouterai « fait par une mauvaise cuisinière qui n'a pas su le lier ». Puis des questions reviennent pendant six, sept, huit, dix sessions, éternellement les mêmes.

Aussi constatons-nous que, depuis le Congrès de Charleroi, depuis quinze ans, ceux qui en Belgique représentent la science historique, brillent à nos congrès... « par leur absence », disait Tacite. A Gand cependant, quelques rares exceptions, dont trois particulièrement notoires, MM. Vander Haeghen, Pirenne et le regretté Eugène Lameere.

Ces observations ne s'appliquent évidemment pas aux réunions de la quatrième section du Congrès de Bruges. Il y a eu là, entre « gens compétents », des discussions absolument remarquables. Mais dans la vie de nos congrès, ce n'est qu'un incident très heureux, certes, dû à la coïncidence à Bruges du Congrès et de l'exposition des « primitifs flamands ».

Les efforts faits pour « organiser » les congrès, les vœux de M. Kurth, à Charleroi, repris par d'autres, à Enghien notamment, sont restés lettre morte et l'on peut dire que les vraies discussions qui peuvent apporter quelque résultat au progrès de la science sont absentes de nos congrès. A peine quelques rares « monologues » constituent-ils des travaux de mérite, mais ils sont noyés dans la médiocrité du reste.

C'est évidemment à ce vice que *l'Institut archéologique liégeois* veut obvier en proposant de « ne tenir des Congrès archéologiques et historiques que tous les trois ans. »

Sur ce point je suis absolument d'accord avec l'Institut et notre proposition reprend la sienne, mais en ouvrant la voie à des amendements et en fixant l'organisation de ces assises scientifiques.

Mais dans sa brièveté, je ne puis souscrire à la proposition de l'Institut.

C'est que les Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique n'ont pas seulement pour but de réunir des savants et de provoquer entre eux des échanges de vue sur des points controversés de la science. Ils veulent ainsi montrer le pays, ses beautés et ses richesses à ceux qui aiment le beau.

A côté des discussions, il y a la visite de la ville où se tient le congrès et de ses environs. A côté des hommes de science qui

devraient y être, il y a les amateurs, hommes de goût et de culture, il y a surtout les dames qui y sont nombreux et nombreuses.

Je crains que la proposition de *l'Institut archéologique liégeois* ne sacrifie ces derniers, et je le regretterais, car je les trouve particulièrement intéressants, d'autant plus peut-être que je suis moi aussi un amateur. Mais, à ces deux groupes différents, il faut des réunions organisées différemment.

Je propose la scission des réunions.

Assises scientifiiques de discussions scientifiques pour les savants, *Congrès-promenades* pour les amateurs. Assises scientifiques, où « les débats seraient limités à un très petit nombre de questions, dont la préparation serait confiée à de bons rapporteurs et la discussion laissée aux gens compétents. » Excursions, promenades, où l'on continuerait à montrer les merveilles de notre pays. Mais je voudrais, — et pour être bref, je soulèverai ici cette idée, quoique ce ne soit pas logiquement la place, — je voudrais que ces excursions fussent « organisées », que l'on ne se bornât plus à assurer aux excursionnistes le train ou les voitures nécessaires et à leur faire préparer le repas indispensable, — ce qui est souvent fort mal fait même, — mais qu'on les préparât à « bien voir » et qu'on les fît « bien voir ». Par exemple, si l'on conduisait un jour le Congrès à l'abbaye d'Aulne, je voudrais que l'on demandât à M. Boulmont, par exemple, de retracer la veille au soir, en une conférence, l'histoire de l'abbaye, et, à M. Cloquet, de donner sur place une nouvelle conférence sur l'histoire monumentale du célèbre monastère.

Réunions de discussions scientifiques, d'une part.

Réunions d'excursions archéologiques et artistiques, d'autre part, *dont les discussions seraient absentes* mais dont les excursions seraient « organisées », c'est-à-dire préparées et illustrées par des « gens compétents ». (Je continue à employer ce mot malgré son manque d'élégance, parce que c'est celui dont s'est servi M. K. H. dans un très juste article des *Archives belges*, article dont je fais miennes les conclusions).

Ces deux espèces de réunions ne peuvent avoir lieu simultanément, car il est hors de doute que le vice que nous voulons corriger renaîtrait de suite, l'une d'elles absorbant l'autre, les

excursionnistes, les amateurs, plus nombreux, absorbant ou plutôt éloignant les savants, moins nombreux.

Deux solutions peuvent se présenter : ou bien séparer absolument les deux groupes de réunions, ou bien les faire se succéder l'un à l'autre.

C'est la première qu'adopte la proposition que nous avons présentée à Tongres, et ce qui l'a dictée, c'est le désir de nous joindre à l'*Institut archéologique liégois* dont l'idée mère était la nôtre.

Mais, comme je le disais tantôt, nous y indiquions déjà des amendements.

Ces amendements, je crois pouvoir les présenter dès aujourd'hui.

Non, je ne pense pas utile, au contraire même, de séparer absolument les savants et les amateurs.

Ceux-ci ont trop à gagner de se rencontrer avec les premiers, d'assister à leurs discussions, quoique passivement le plus souvent et, en outre, la présence de savants aux excursions en rendra la préparation plus facile et les rendra aussi plus fructueuses. Je propose donc que les réunions scientifiques aient lieu les premiers jours du congrès, les excursions, les derniers jours. Et pour fixer les idées, je pense qu'une bonne organisation serait : Vendredi et Samedi, discussions scientifiques ; Dimanche, réceptions officielles et banquet, car sur ce point il faut se garder d'être révolutionnaire, on risquerait d'être seul ; Lundi, Mardi et peut-être Mercredi, excursions.

Ces congrès ainsi compris doivent-ils avoir lieu tous les ans ?

Il est certain que des assises purement scientifiques, il vaudrait mieux ne les tenir que tous les trois ans comme le propose l'*Institut archéologique liégeois*.

Mais, puisque nous avons reconnu l'utilité de maintenir le « Congrès-promenade » et celle de le faire précéder d'assises scientifiques, que, d'autre part, le public des Congrès-promenades est composé d'habitués qui désirent se retrouver tous les ans, qu'espacer les réunions pourrait dissoudre ce groupe et qu'enfin notre pays contient assez de merveilles pour donner facilement des programmes intéressants d'excursions tous les ans, je pense que l'on doit continuer à réunir chaque année les congrès

réorganisés de la Fédération archéologique et historique de Belgique.

Amendements à la proposition.

Article 3. Supprimer le § 2 : *ce Congrès dure de deux à quatre jours.*

Ajouter au § 3 : par la réunion des délégués des sociétés fédérées.

Article 4bis. Ce Congrès se compose de deux groupes de réunions.

Les premiers jours sont consacrés à des discussions sur des questions choisies par le Comité de la Fédération, en une séance tenue le second Dimanche de Janvier et dont la préparation est confiée à des rapporteurs nommés dans la même séance.

Les rapports seront adressés, par les soins du bureau du Congrès, à tous les adhérents, un mois au moins avant l'ouverture du Congrès.

Article 4ter. Les derniers jours sont consacrés à la visite de la ville où siège le Congrès et à des excursions. Ces visites et excursions sont précédées ou accompagnées de conférences. Les réceptions officielles, banquet et fêtes officielles qui auront lieu dans la ville où siège le Congrès, seront fixés autant que possible au jour qui séparera les réunions de discussion et les excursions.

Article 4^{4}. Article 4bis du projet en supprimant le 1°.

5 et 5 nouveau. Supprimer.

II. — Proposition de l'Institut archéologique liégeois.

L'*Institut archéologique liégeois* propose de ne tenir de congrès archéologiques et historiques que tous les trois ans.

III. — Proposition de M. Huybrigts, secrétaire général du Congrès de Tongres.

M. Huybrigts propose de remplacer la rédaction habituelle du § 1 de l'article VI du règlement spécial des congrès de la Fédération,

relatif à la publication des mémoires, par le texte suivant : « Les rapports et mémoires qui n'ont pu être présentés en séance, à défaut de temps *ou pour toute autre raison*, seront remis, par les rapporteurs, *au secrétaire général, qui les communiquera aux membres du bureau de la section compétente. Ceux-ci examineront s'il y a lieu de les publier dans le compte rendu des travaux du Congrès.* »

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture d'une lettre de *l'Institut archéologique liégeois* confirmant sa proposition de ne tenir un congrès archéologique et historique que tous les trois ans.

M. LE PRÉSIDENT met d'abord en discussion cette proposition qui est la plus radicale.

M. LOSSEAU est d'accord pour reconnaître que les congrès ainsi organisés auraient des résultats plus appréciables, gagneraient en importance, les questions mises à l'ordre du jour étant préparées moins hâtivement, d'une manière plus approfondie et pouvant être traitées dans toute leur ampleur. Il s'en réfère cependant aux décisions des congrès antérieurs et notamment de celui d'Arlon.

M. le baron A. DE LOË fait connaître que la *Société d'archéologie de Bruxelles* et la *Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie* se rallient à la proposition de *l'Institut archéologique liégeois* ; quant à la *Société d'anthropologie de Bruxelles*, elle propose de laisser un intervalle de deux ans entre chaque congrès.

Sur une demande de M. LETELLIER, tendant à connaître les inconvénients que présentent les congrès annuels, M. le chanoine VAN DEN GHEYN, d'une part, répond que les questions ne sont pas suffisamment étudiées et M. le B[on] DE LOË, d'autre part, que le pays est trop petit et que, de plus, ce sont toujours les mêmes questions qui sont à l'ordre du jour.

M. LETELLIER estime que ce dernier inconvénient pourrait être évité si l'on décidait qu'une même question ne peut être présentée plus de deux années de suite.

Quant à M. F. DONNET, il pense qu'il y a là tout simplement une question d'arrangement ; le domaine de l'histoire et de l'archéologie est suffisamment vaste pour permettre l'organisation de congrès annuels, surtout si l'on sort du pays ; les résultats obtenus jusqu'ici sont très appréciables et il croit qu'il serait dangereux de modifier les anciens errements, ce qui, pour

F90

vicomte DE GHELLINCK VAERNEWYCK constituerait, en quelque , l'enterrement des congrès.

st aussi l'avis de M. MATTHIEU. En sa qualité de secrétaire al du Congrès de Mons, organisé après un intervalle de deux il a rencontré beaucoup de difficultés pour ramener les .essistes habituels. Quant à la représentation des mêmes questions, il n'y voit pas d'inconvénient, si tant est qu'elles n'ont pas été complètement épuisées.

Au Congrès de Bruges, le questionnaire était à peu près neuf.

M. le chanoine VAN DEN GHEYN opine également contre la proposition de l'*Institut archéologique liégeois*. Il semble, dit-il, que l'on part d'un point de vue faux quand on apprécie les résultats des congrès; que ceux-ci aient lieu de trois en trois ans, de dix en dix ans ou de vingt en vingt ans, les résultats seront toujours les mêmes, les opinions ne varieront pas; il y a des questions qui n'aboutiront jamais. Il paraît que le but des congrès est d'exciter le goût artistique de la population de la ville où se tiennent les assises; il est évident que si 100, 200 archéologues se rendent dans une localité, les habitants sont poussés à aller admirer les richesses artistiques qu'elle possède et auxquelles ils n'avaient pas prêté d'attention jusque-là. Mais si on attend trois ans avant d'organiser un nouveau congrès, il est incontestable que l'on diminuera l'ardeur archéologique et partant le nombre d'adhérents sera réduit.

En second lieu, si l'on se plaint de ce que certains travaux n'ont pas de valeur appréciable, M. VAN DEN GHEYN ne pense pas que le fait d'attendre trois ans fera disparaître certains orateurs qui s'imposent et qui reviendront toujours. Ce qu'il faudrait, au lieu de répartir les questions dans le questionnaire, c'est obtenir que chaque question ait été étudiée par la personne qui la pose. Dans ce but, chaque auteur devrait, deux mois au moins avant l'ouverture du congrès, donner en quelques lignes la solution qu'il propose ou le schéma de sa thèse, ce qui impliquerait l'idée que la question a été présentée d'une manière convenable.

Il rappelle qu'à Bruges, plusieurs questions n'ont pas été résolues, les membres n'ayant pas eu le temps de les étudier.

Il est donc convaincu que le seul moyen de relever les congrès serait d'obtenir un *petit* nombre de questions et que les auteurs de

celles-ci fassent connaître succinctement leurs solutions deux mois avant l'ouverture du congrès.

M. le Président estime que le meilleur moyen serait d'être averti assez longtemps d'avance, ce à quoi M. van den Gheyn répond en demandant si l'on croit que les questions seront mieux étudiées pour cela ! Et à l'appui de sa demande, il rappelle ce qui s'est passé à Bruges.

M. Losseau se rallie à la manière de voir de M. le chanoine van den Gheyn et signale notamment que, dans cet ordre d'idées, il a, dans ses amendements à la proposition de revision des statuts, fixé à un mois avant l'ouverture du Congrès l'envoi des rapports à tous les adhérents. Il ajoute que les questions ne devraient pas avoir essentiellement une haute portée scientifique, mais présenter un caractère plus général, de manière à intéresser la masse des Congressistes qui sont plutôt amateurs qu'hommes de science ; il faudrait surtout éviter les questions sur lesquelles on ne peut pas discuter.

C'est-à-dire, complète M. Van den Gheyn, établir une distinction entre les questions, les rapports et les communications proprement dites. Si l'on savait d'avance quelles sont les communications qui seront faites, le Bureau pourrait les apprécier et au besoin faire une sélection.

M. Donnet estime que cette disposition ne pourrait être adoptée en pratique. Si, en effet, le congrès se réunit dans une petite localité, celle-ci peut avoir à présenter des questions d'un intérêt tout particulier et qu'elle serait désireuse de voir résoudre par le congrès.

MM. le baron de Loë et Matthieu, estimant que la discussion s'écarte du sujet, demandent qu'il soit procédé au vote sur la proposition de l'*Institut archéologique liégeois*.

M. P. Saintenoy, reprenant cette proposition, pense que les règlements actuels ne sont pas mauvais et il rappelle à ce sujet les difficultés qu'a présentées la fondation de la Fédération. On se trouve actuellement en présence de l'expérience acquise par seize congrès successifs, tous extrêmement intéressants suivant la ville où ils ont eu lieu. Il estime donc qu'aucune objection ne peut être faite sur ce point, mais il croit cependant qu'il conviendrait de créer un bureau permanent composé des présidents et secrétaires

généraux des congrès antérieurs, chargé de rédiger le questionnaire de chacun des congrès à insérer dans la convocation de la société organisatrice.

Cette proposition n'est pas admise, le rôle de la Fédération, composée comme il est dit ci-dessus, étant précisément de veiller à ce complément d'instruction.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix la proposition de l'*Institut archéologique liégeois ;* celle-ci est rejetée à l'unanimité moins quatre voix : celles de la *Société d'archéologie de Bruxelles,* de la *Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie,* de la *Société d'anthropologie de Bruxelles* et de l'*Institut archéologique liégeois.*

En présence de ce rejet, la proposition de la *Société d'anthropologie de Bruxelles,* tendant à organiser les congrès tous les deux ans, n'est pas mise aux voix.

M. LE PRÉSIDENT passe ensuite à l'examen des autres propositions de revision des statuts et du règlement spécial des congrès.

Il donne lecture de l'article 2 nouveau proposé par MM. LOSSEAU, BERGMANS, DE MEULDRE et MATTHIEU.

La discussion porte surtout sur le § repris au littera *e,* relatif aux publications des congrès. Il est admis que l'on en supprimera la dernière partie et que ce § sera rédigé comme suit :

e) éditer des publications régulières.

A l'article 2bis, M. SAINTENOY propose d'ajouter un 3° disant :
« 3° D'un bureau permanent composé des présidents et secrétaires-« généraux des congrès antérieurs, chargé de rédiger le question-« naire de chacun des congrès à insérer dans la convocation de la « société organisatrice. »

Cette proposition n'est pas admise, M. F. DONNET objectant que ce bureau permanent ferait double emploi avec l'assemblée des délégués, lesquels sont généralement soit les présidents, soit les secrétaires généraux des sociétés fédérées.

Sur la proposition de M. LETELLIER et après un échange de vues entre les diverses membres présents à l'assemblée, il est décidé que l'article 2ter nouveau sera rédigé ainsi qu'il suit :

« L'admission et le classement des sociétés se fait par le Comité « de la Fédération. »

Après discussion, l'article 3 nouveau est rejeté et l'ancien texte

est maintenu; toutefois le dernier membre de phrase du § 1er de cet ancien article 3 sera à l'avenir rédigé comme suit :

« désignées par l'assemblée des délégués. »

L'assemblée examine ensuite l'article 4bis nouveau.

M. F. Donnet, reprenant l'idée de M. van den Gheyn, est d'avis que le délai de cinq jours avant l'ouverture du congrès, proposé pour l'envoi de la liste des questions, est absolument trop court; on ne peut songer à fixer le même délai, d'une part, pour l'envoi des questions et, d'autre part, pour l'expédition de la liste des souscripteurs, par exemple.

Cet avis est partagé par MM. Letellier et Saintenoy, ce dernier ajoutant que la liste des questions est de beaucoup la plus importante et que, dès lors, un délai de deux mois est indispensable pour l'envoi préalable au congrès, étant donné qu'il a été reconnu nécessaire que les auteurs fassent un rapport sommaire de la question qu'ils posent.

Dans le même ordre d'idées, le programme et l'horaire du congrès devraient parvenir aux adhérents dans le délai primitivement fixé, c'est-à-dire huit jours.

Quant à la liste des souscripteurs, si elle est cependant vivement désirée par les Congressistes, qui aiment à savoir d'avance avec qui ils se rencontreront, on ne devrait pas se montrer rigoureux en ce qui concerne le délai d'envoi.

M. Losseau donne lecture d'une partie de la note justificative de sa proposition de revision des statuts. Il insiste notamment sur l'idée qu'il a eue de diviser les congrès en deux parties distinctes : 1° groupe de travaux donnant lieu à discussion; 2° groupe des excursions. Il fait remarquer, à cet égard, que généralement les discussions doivent être interrompues parce que le moment du départ pour les excursions est là. Celles-ci absorbent presque tout le temps, ce qui écarte des congrès les hommes qui font autorité en matière d'archéologie, et qu'il serait cependant hautement désirable de ramener à ces assises.

Tel n'est pas l'avis notamment de MM. Letellier et van den Gheyn qui ne voient pas d'inconvénient à organiser des réunions de sections le matin et les excursions l'après-midi.

M. van den Gheyn ajoute que l'organisation des congrès en deux jours de discussion et deux jours d'excursion n'est pas de

nature à permettre d'obtenir un résultat moral appréciable et que, de plus, l'excursion est parfois nécessaire à la discussion.

Il estime aussi que l'assemblée des délégués devrait être appelée à discuter le *programme* du congrès, mais non le questionnaire.

M. le Président admet la possibilité de mettre en pratique la proposition de M. van den Gheyn, mais il pense cependant qu'une certaine latitude doit être laissée à la société organisatrice, ce à quoi M. van den Gheyn répond en disant que sa proposition vise surtout à donner des *conseils* à celle-ci.

Finalement, l'article 4bis nouveau n'est pas adopté.

M. le Président demandant si le délai de deux mois proposé pour l'envoi des questions n'est pas trop long et si un mois ne suffirait pas, l'assemblée décide de maintenir le terme de deux mois, en ajoutant que cette décision ne sera d'application que l'année prochaine, trop peu de temps nous séparant du congrès de 1903.

Sur une nouvelle proposition de M. F. Donnet, tendant à ce que l'on ajoute aux statuts que le programme et l'horaire du congrès seront soumis au préalable à l'assemblée des délégués, M. Matthieu émet l'avis que, puisque celle-ci aura une nouvelle réunion avant l'ouverture du prochain congrès, il y aurait lieu alors de procéder à une revision complète des statuts.

C'est aussi la manière de voir de M. le chanoine Van Caster, qui avoue l'ennui dans lequel il s'est trouvé à la séance par le fait de ne pas avoir les anciens statuts sous les yeux pour les mettre en parallèle avec les modifications projetées. Il formule donc le vœu de voir, pour la prochaine assemblée, imprimer les anciens statuts avec, en regard, ceux des articles dont on propose la revision (*Assentiment*).

L'article 5 nouveau est rejeté. L'ancien est maintenu.

Quant à l'article 6 nouveau, la suppression des mots : « aux délégués » est admise ; mais il n'y a pas lieu d'ajouter les mots : « indiquer en centimètres le format des *Annales de la Fédération* ». Cest, dit M. le chanoine Van Caster, la *justification* qu'il faudrait déterminer, chacun pouvant ainsi faire relier les volumes au format qui lui convient.

L'article 7 nouveau est admis, sauf à substituer les mots : « d'au moins dix délégués » à ceux-ci « d'au moins quatre délégués ».

L'assemblée examine enfin la proposition de M. Huybrigts relative à la revision du § 1 de l'article 6 du règlement spécial des congrès.

Après un exposé de cette proposition par l'auteur et un échange de vues entre divers membres, il est admis que la dernière phrase du § 1[er] de l'article 6 nouveau sera modifiée comme suit : « Ceux-ci examineront, *le Bureau du congrès entendu*, s'il y a lieu de les publier dans le compte rendu des travaux du Congrès ».

M. De Meuldre fait remarquer qu'il s'agit ici du règlement spécial des congrès dans lesquels les délégués n'ont pas à s'immiscer; il pense donc que l'assemblée ne peut qu'émettre un vœu à ce sujet.

M. Matthieu réitère le désir qu'à la prochaine réunion, il puisse être procédé à une revision approfondie des statuts de manière à pouvoir en arrêter la rédaction définitive.

M. de Foere, *Secrétaire général*, demande s'il est entendu que le vote sera réservé aux délégués ; cette question est résolue par l'affirmative : le § dernier de l'article 7 est formel à cet égard.

La séance est levée à 4 h. 45.

Séance du 13 Avril 1903.

Le Comité de la Fédération, représenté par M. le comte Thierry de Limburg Stirum, *Président*, et M. Léon de Foere, *Secrétaire général*, prend place au bureau.

La séance est ouverte à 2 h. 35.

Sont présents : MM. de Bavay, délégué de la *Société d'archéologie de Bruxelles*; De Meuldre, délégué du *Cercle archéologique du canton de Soignies;* baron de Loë, délégué de la *Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie* et de la *Société d'anthropologie de Bruxelles;* vicomte de Ghellinck Vaernewyck, délégué de la *Société royale de numismatique;* E. Tandel, délégué de l'*Institut archéologique du Luxembourg;* P. Saintenoy, délégué de la *Société nationale pour la protection des sites et des monuments;* Willemsen, délégué du *Cercle archéologique du Pays de Waes;*

Ed. de Pierpont, délégué de la *Société archéologique de Namur;* Wins, délégué des *Bibliophiles belges*, à Mons; comte de Limburg Stirum et Léon de Foere, délégués de la *Société d'Emulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*, à Bruges; Renard-Grenson, délégué de l'*Institut archéologique liégeois;* comte de Hemricourt de Grunne, délégué de la *Société scientifique et littéraire du Limbourg*, à Tongres.

Se sont fait excuser : MM. Letellier, délégué du *Cercle archéologique de Mons;* Losseau, délégué de la *Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut;* Donnet, délégué de l'*Académie royale d'archéologie de Belgique* et de la *Société des bibliophiles anversois;* chanoine van den Gheyn, délégué de la *Société d'histoire et d'archéologie de Gand;* chanoine Van Caster, délégué du *Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines;* Huybrichts, délégué de la *Société scientifique et littéraire du Limbourg;* Schaeps, délégué de la *Société royale des architectes d'Anvers.*

En ouvrant la séance, M. le Président fait connaître le but de la réunion. Celle-ci a été décidée en présence de l'impossibilité dans laquelle se déclare la *Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut* d'organiser le Congrès de 1903, qu'elle propose de remettre à l'année 1904, vers la Pentecôte.

M. le Secrétaire général donne lecture de la lettre par laquelle la dite société fait connaître les raisons qui lui ont dicté la décision qu'elle a prise.

L'assemblée est appelée à délibérer sur les mesures à prendre dans cette situation.

La question préalable opposée par M. le vicomte de Ghellynck Vaernewyck et tendant à remettre la séance à une date ultérieure, vu l'absence d'un certain nombre de délégués, n'est pas admise; il est reconnu, en effet, que les principales sociétés sont représentées à la séance de ce jour.

M. Ed. de Pierpont fait ensuite part à l'assemblée d'une proposition faite par la ville de Dinant à la *Société archéologique de Namur*, laquelle n'a pu encore convoquer son Comité pour statuer à ce sujet.

Il rappelle que la ville de Dinant organise cette année une exposition de dinanderies qui est appelée à un réel succès et qu'elle demande si, à cette occasion, on ne pourrait organiser un Congrès archéologique à Dinant.

La Société archéologique de Namur, du moins son Président, M. Bequet, est favorable à ce projet. M. de Pierpont demande à l'assemblée si elle agréerait cette proposition et il insiste sur les excursions qui pourraient être faites dans les environs de Dinant ; à Han, où des fouilles ont amené la découverte d'une série de foyers superposés de différentes époques (ces fouilles, n'étant pas terminées, pourront être visitées pendant les travaux) ; à Celles, où il existe une église romane intéressante, à Waulsort, à Hastières, etc.

Peut-être, pourrait-on, à cette occasion, reprendre et élucider certaines questions, telles que celle de l'étude de l'église d'Hastières.

Cette proposition reçoit l'assentiment unanime de l'assemblée. Une objection est toutefois présentée, à savoir qu'à Dinant il n'y a pas de société archéologique ; mais la société archéologique de Namur prenant le Congrès sous son patronage, rien ne s'oppose à ce que la proposition faite par la ville de Dinant soit accueillie.

L'assemblée examine ensuite la date à laquelle le Congrès pourrait le plus utilement avoir lieu ; des vues échangées à cette fin, il résulte que l'époque la plus favorable serait celle du 9 au 13 Août ; c'est, du reste, celle que préconise M. de Pierpont.

M. le Secrétaire général donne ensuite lecture d'une lettre de l'*Institut international de Bibliographie*, sollicitant son admission au sein de la Fédération.

La question se pose de savoir si l'Institut satisfait aux conditions statutaires pour être admis ; les 200 membres dont il se compose, ne paraissent être que des abonnés et l'Institut, largement subsidié par l'État, présente tous les caractères d'une institution officielle.

Après un échange de vues sur cette demande, l'assemblée décide que l'on statuera lors de la prochaine réunion des délégués, après examen préalable des statuts de l'Institut. Le bureau est chargé de recueillir les renseignements nécessaires pour éclaircir la question.

M. le Président clôture la séance en marquant l'accord des délégués présents au sujet de l'organisation à Dinant, par la *Société archéologique de Namur*, du Congrès de 1903 et de la remise à 1904, vers les fêtes de la Pentecôte, du Congrès à diriger par la *Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*.

La séance est levée à 3 h. 30.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

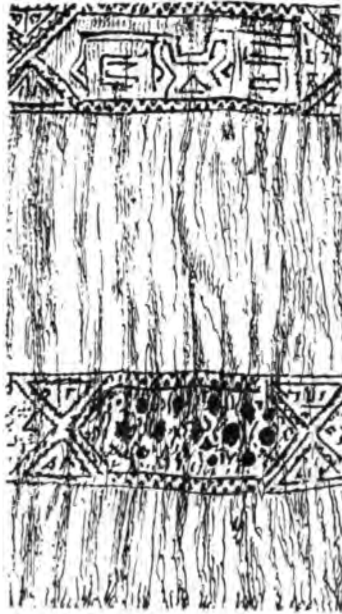
Deuxième partie. — Séances des Sections.

Pages

Table des planches.



Fig. I.



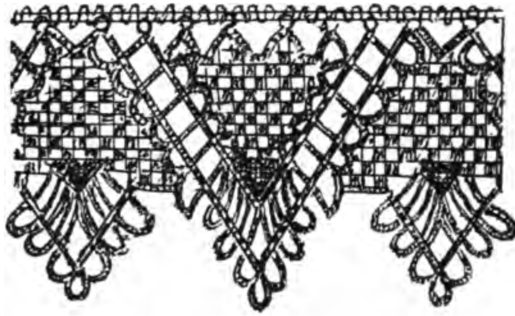
Tissu égyptien en Byssus, avec bandes transversales brodées au point coupé.
(Collection Iklé, à St Gall).

Fig. II.



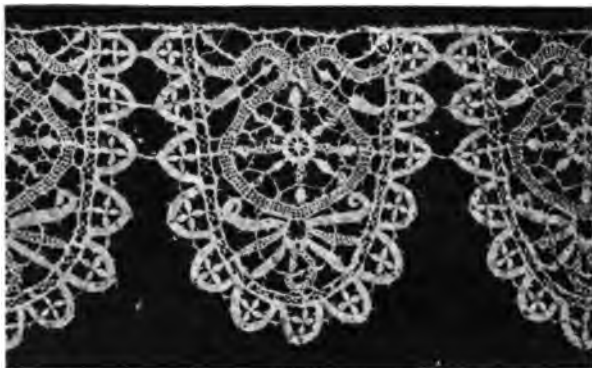
Passement en lin, au point coupé, genre macramé (Musées des arts industriels, à Berlin).

Fig. III.



Galon eu passementerie en lin, travail aux fuseaux de 1557.

Fig. IV.



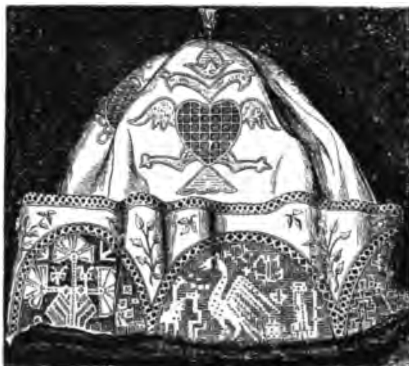
Dentelle vénitienne aux fuseaux, XVIe et XVIIe siècles (1/2 gr.).

Fig. V.



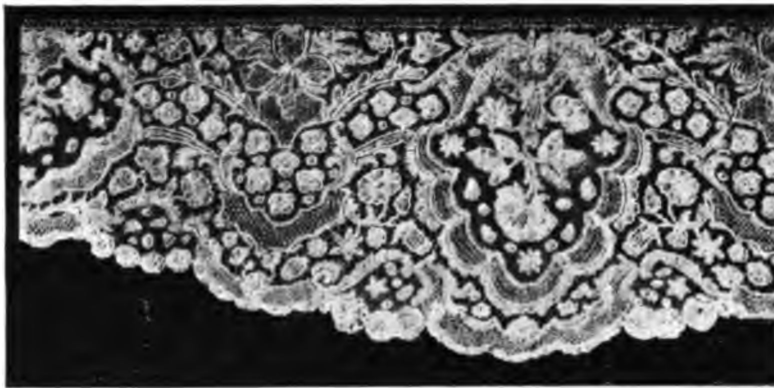
Guillaume le riche, ou le vieux, prince d'Orange-Nassau, comte de Katzenellenbogen et de Vianden (1484-1559). — Galerie de La Haye.

Fig. VI.



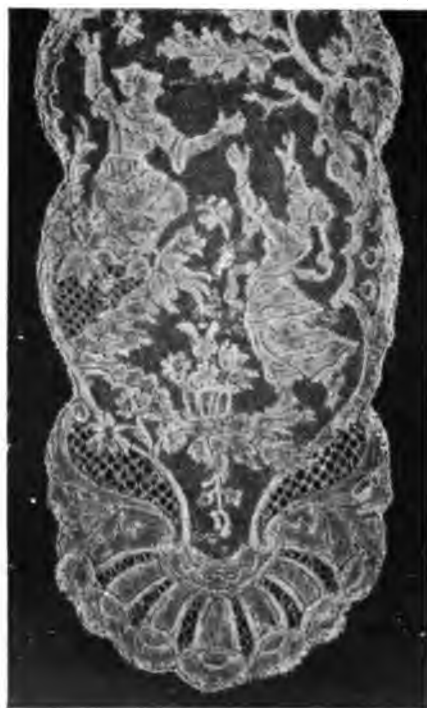
Coiffure de Charles-Quint.
— 1545 —
(Musée de Cluny).

Fig. VII.



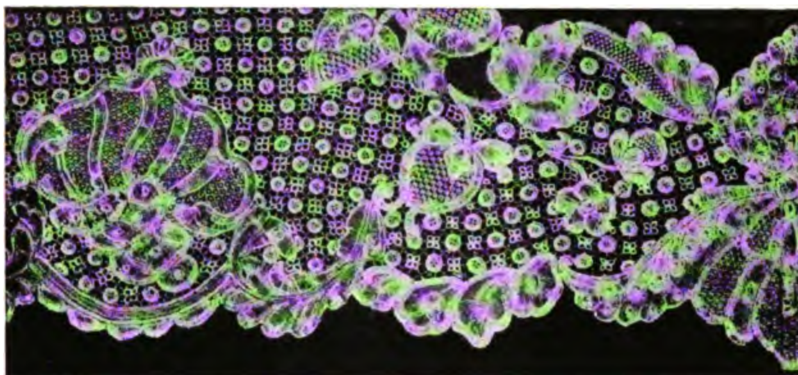
Dentelle de Bruges aux fuseaux, XVIIIe siècle (1/4 gr.).

Fig. VIII.



Dentelle de Malines aux fuseaux, XVIII[e] siècle ($^1/_2$ gr.).

Fig. IX.



Dentelle de Bruxelles aux fuseaux, XVIIIe siècle (1/2 gr.).

Fig. X.



Dentelle de Valenciennes aux fuseaux, à fond diagonal (1/2 gr.).

Fig. XI.



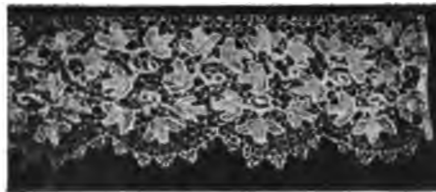
Dentelle française, XVIIe siècle ($^{1}/_{4}$ gr.).

Fig. XIV.



Manchettes de la reine Marie de Hongrie, Gouvernante des Pays-Bas et du Grand-Duché de Luxembourg, 1517-1558 (Portrait de la galerie de Versailles).

Fig. XII.



Dentelle anglaise à l'aiguille ($^{1}/_{4}$ gr.).

Fig. XIII.



Isabelle-Claire-Eugénie Infante d'Espagne, Régente des Pays-Bas et du Grand-Duché de Luxembourg (1598-1633).

Fig. XV.



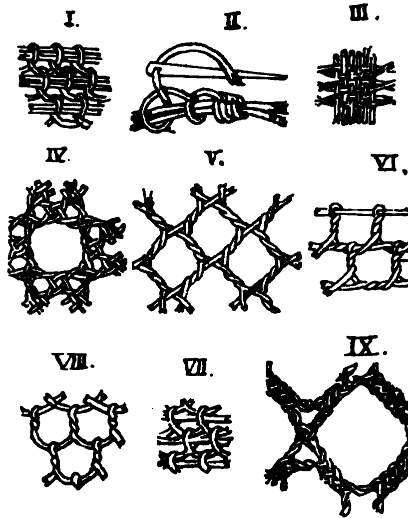
Dentelle de Malines. (Collection de Notre-Dame de Luxembourg, $^2/_3$ gr.).

Fig. XVI.



Chasuble brodée en dentelle de soie, dédiée à la mémoire de Pie IX, par la société « della Croce ».

Fig. XVII.



I et II. Point-tissage (clothing stitch, Weberstich), typique pour les dentelles à l'aiguille, en général, et pour le contourage des dentelles de Malines.

III. Point du remplissage des fleurs des dentelles aux fuseaux.

IV et V. Point du remplissage du fond des dentelles aux fuseaux.

VI. Point du fond } des dentelles françaises, espagnoles et bruxelloises à
VII. Point de l'ornement } l'aiguille.

VIII. Variante du point des dentelles de Bruxelles.

IX. Point-tressage pour le fond des dentelles à ramages de Valenciennes, de Bruxelles et d'Espagne, dont les fleurs sont faites au point I.

Fédération archéologique et historique de Belgique,

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE S. M. LE ROI.

Congrès Archéologique

ET HISTORIQUE

TENU A BRUGES, DU 10 AU 14 AOUT 1902

SOUS LA DIRECTION DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

COMPTE RENDU

PUBLIÉ PAR

LÉON DE FOERE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CONGRÈS.

3e PARTIE.

BRUGES

IMPRIMERIE DE LOUIS DE PLANCKE, RUE Ste-CLAIRE, 1.

—

1902.

AVANT-PROPOS.

Nous donnons dans cette troisième partie le comp[te] rendu des séances de la Section dont les travaux ont pour objet l'étude des « Primitifs » flamands exposés, de Bruges, dans l'Hôtel du Gouvernement provincial, de[puis] le 15 Juin 1902.

Si nous publions en premier lieu le compte rendu [de] la section des « Primitifs », c'est à raison de l'intérêt sp[écial] qui s'attache aux échanges de vues qui ont eu lie[u au] sujet des tableaux que des milliers de visiteurs sont [venus] admirer à Bruges.

Nous pourrons distribuer ces pages aux memb[res du] Congrès une quinzaine de jours avant la fin de l'Exp[osition] qui sera clôturée le 15 Septembre. De cette façon les [...] sistes qui désireront revoir les chefs-d'œuvre de[s] des XVme et XVIme siècles, pourront compléter l[...] ou leurs observations en consultant les d[...] variées qui ont eu lieu dans la Section des [...]

Le compte rendu des assemblées générales et celui des séances des trois autres Sections formeront les 1re et 2e Parties, qui ne seront envoyées aux membres du Congrès que plus tard. Nous nous efforcerons toutefois de ne point les faire attendre trop longtemps : car il nous a toujours semblé que lorsqu'il s'agit de comptes rendus d'assemblées scientifiques ou autres, il y a lieu d'appliquer à ceux qui les publient l'adage fort connu : *bis dat qui cito dat.* Nous espérons bien nous rendre dignes de cet éloge.

Bruges, le 20 Août 1902.

SÉANCES DES SECTIONS.

QUATRIÈME SECTION.

"PRIMITIFS FLAMANDS."

Lundi 11 Août 1902.

La séance est ouverte à 8 $^{1}/_{2}$ h. du matin, dans la salle des Pas perdus du gouvernement provincial, par M. le baron Henri Kervyn de Lettenhove, président de l'Exposition brugeoise. Il souhaite aux assistants la bienvenue au local de l'Exposition. « Nous avons été, » dit-il, « les semeurs, venez récolter ; vous serez aidés dans ce travail par les éminents critiques que nous avons le bonheur de posséder parmi nous ».

M. le baron Kervyn cède ensuite le fauteuil de la présidence à M. de Swarte. Le bureau de la Section est composé comme suit :

Présidents : MM. de Swarte, B[on] H. Kervyn de Lettenhove et H. Hymans. — *Vice-présidents :* MM. Helbig, Hulin et Weale.

Secrétaires-rapporteurs : MM. Jean de Brouwer et Camille Tulpinck. — *Secrétaire-adjoint :* M. Joseph de Brouwer.

M. de Swarte. — Mes chers Collègues, je ne sais comment vous exprimer mes sentiments de reconnaissance pour le grand honneur que vous me faites en m'appelant à présider aujourd'hui votre séance. Je sens, de plus en plus, quelle est l'importance de ces assises, où se discuteront des travaux d'une érudition solide sur l'histoire des artistes de la Flandre, et je suis bien persuadé

que les savants, qui nous apportent ici le fruit de leurs patientes recherches, éprouvent une des joies les plus vives que l'esprit humain peut ressentir, en voyant s'évaporer, devant les vérités indiscutables tirées des documents de l'histoire, de subtiles légendes et d'invraisemblables anecdotes. Si nous examinons le chemin parcouru depuis 20 ans, nous éprouvons un légitime sentiment de fierté, en constatant avec quel heureux discernement les historiens et les critiques d'art ont fait sortir d'une brume intense les grandes figures d'Hubert et de Jean Van Eyck, de Gérard David, de Memlinc, de Van der Weyden, de Mabuse, de Christus et de Lancelot Blondeel.

La bonne parole recueillie ici va se répandre, n'en doutez pas, dans les nombreuses sociétés savantes que passionne l'histoire des primitifs flamands, et les sentences de notre congrès seront enregistrées par les collectionneurs, comme celles du bureau veritas de l'art flamand au XVe siècle.

Heureux donc ceux qui auront eu la bonne fortune d'assister à vos séances, heureux aussi ceux qui auront pu voir groupées dans les salles du palais provincial, un grand nombre d'œuvres d'un même maître, amenées des quatre points de l'horizon, grâce à l'infatigable diplomatie du baron Kervyn de Lettenhove, le fils du grand historien de la Flandre ! Ne vous semble-t-il pas que des facilités nouvelles nous sont données d'analyser, avec plus de précision que jamais, la facture de Memlinc, dans l'examen attentif et dans la comparaison des 31 œuvres que les organisateurs de l'Exposition ont pu rassembler ici ? J'estime qu'une synthèse de ce maître nous est enfin permise, en raison de la diversité des peintures que nous admirons en ce moment à Bruges ; et pour ne prendre qu'un exemple, ne jugez-vous pas que le moment semble venu de constater que la châsse de Ste Ursule est d'une composition très grande, et en quelque sorte décorative ? Loin d'être une série de miniatures, les peintures en sont d'une touche très large, de grande envolée en un tout petit cadre. Je n'ai jamais plus admiré la fière allure des minuscules pèlerins qui, dans le *Débarquement à Bâle*, gravissent les Alpes. Dans l'*Arrivée à Rome*, la physionomie du pape est peinte au moyen de petites touches juxtaposées, pas du tout fondues entre elles, qui donnent un beau caractère à la figure osseuse et énergique du pontife ; les attitudes

diverses et bien mouvantes des personnages agenouillés derrière S[te] Ursule, sont aussi d'une peinture tout-à-fait magistrale; quant aux traits du Souverain pontife et des cardinaux, que nous voyons dans le *Retour à Bâle*, ce sont des portraits d'une puissante intensité de vie. La mâle rudesse des rameurs qui sont dans le canot, témoigne de toute la vigueur de la peinture de Memlinc. J'en dirai autant de l'énergique expression de la tête du matelot qui, dans le dernier panneau, cargue les voiles.

Il serait facile de multiplier les exemples, et de montrer par des comparaisons que la réunion temporaire de tant de chefs d'œuvre, ne manquera pas de susciter des rapprochements imprévus ; elle sera un aliment nouveau offert à l'insatiable ardeur des érudits, à l'admiration des dilettantes; en un mot, nous y trouverons tous de nouveaux facteurs pour notre perfectionnement dans l'étude de l'évolution de l'art primitif flamand.

Je ne voudrais pas terminer cette courte allocution sans remercier Monsieur le comte de Limburg Stirum, notre honorable et très distingué président, M. Tulpinck, secrétaire de l'Exposition, M. Coppieters, trésorier et M. de Foere, secrétaire général du Congrès. *(Applaudissements).*

1[re] Question. — *Certains détails anatomiques dans les œuvres des primitifs et particulièrement des Flamands.*

La parole est à M. le docteur Jorissenne pour traiter la première question portée au programme de notre section.

M. le D[r] Jorissenne. — Messieurs, il entrait dans mes intentions de relever les caractères anatomiques et physiologiques de la tête, des mains et des pieds dans l'art pictural des primitifs, surtout des primitifs belges ; mais le temps m'a fait défaut pour coordonner toutes mes notes et le sujet, d'ailleurs, eût été un peu large pour nos courtes séances. Je me bornerai donc à des considérations sur l'œil et vous m'excuserez si je m'aventure forcément sur des terrains où je n'ai pas une compétence classique ; j'espère même recueillir grand bénéfice de vos critiques.

La fixité et l'invariabilité presque mathématique de certaines parties de l'organe visuel, la mobilité et la diversité des autres ont contribué, de tous temps, à induire les dessinateurs, les peintres

et les sculpteurs en de mauvaises tendances, à mettre leur talent en défaut, à rendre même souvent leurs ouvrages ridicules. La naïveté, la loi de l'habitude, les traditions, les conventions nous ont valu des graphies tellement éloignées de la nature qu'il faut toute notre bonne volonté pour y reconnaître des yeux. Les peintures égyptiennes nous offrent des yeux démesurément grands, des yeux à faire peur; et, en revanche, des yeux étroits, en fuseau sur les profils de leurs douces figures anguleuses. Cette obstination à transporter dans le profil la forme de l'œil vu de face et à demi-fermé est le fait de l'inexpérience originelle, laquelle se perpétue par la force de la tradition. Les sculpteurs (s'il est permis de leur donner ce titre) les sculpteurs suisses et tyroliens de joujoux grossiers reproduisent invariablement les mêmes types, depuis je ne sais combien de siècles. Il n'en était pas autrement des ouvriers orientaux. Les Grecs ont imité les Égyptiens et peut-être les Phéniciens dans ces conceptions graphiques a priori; ils ont aussi dessiné des yeux étroitement allongés dans les visages de face ou de trois quarts; ils ont fait, en outre, des yeux trop petits, constamment trop petits, dans les temps préhistoriques, et, de-ci de-là, à l'époque de leur développement artistique ou de leur décadence. Ceci soit dit à titre de simples exemples.

Les errements antiques se sont produits chez nous et s'y sont compliqués curieusement. Aussi il est utile de rechercher les lois de ces phénomènes, tant pour nous édifier sur l'histoire de l'intelligence humaine que pour nous permettre des classements; sans filiation historique et sans classification, il n'y a pas de science; et, pour les préparer, il faut cataloguer les faits.

Permettez-moi de vous dérouler mon petit catalogue personnel et de vous rappeler quelques points de la structure de l'œil ainsi que de ses annexes, afin d'être plus bref dans ma terminologie.

On parle vulgairement de grands yeux et de petits yeux; pourtant le globe oculaire ne varie pas sensiblement en volume. C'est l'ouverture plus ou moins grande des paupières qui donne le change; la position de l'œil dans l'orbite est sujette à des variations notables; il est rapproché ou éloigné du fond de la cavité dans laquelle il est suspendu par des ligaments; mais, entendons-nous bien, il garde la place que les tissus voisins lui ont réservée et n'est susceptible que de mouvements circulaires

autour d'un centre à peu près fixe. Un œil qui louche tourne autour d'un axe différent de celui autour duquel tourne l'autre œil. Quand, d'autre part, dans l'exophtalmie, dans la saillie pathologique du globe au-delà des limites ordinaires, l'œil ne recule plus et ne va ni à droite ni à gauche de sa loge nouvelle, il tourne simplement là sur des axes.

Je vous prie de noter que le globe oculaire n'est pas sphérique et que la cornée, en face de l'iris, fait une saillie convexe.

Il y a un point fixe pour les paupières également; ce point est symétrique horizontalement pour les deux yeux. Il est situé à l'angle interne. Un ligament fibreux les rattache, en cet endroit, aux os du nez, après avoir encadré, dans sa bifurcation externe, les canaux lacrymaux et la caroncule. Cette caroncule est visible quand les paupières s'écartent; l'angle interne (on dit commissure interne, à la salle de dissection) est alors arrondi; la commissure externe, l'angle externe entre les paupières est toujours aigu, au contraire. Le sommet de cet angle est plus haut, de 2 millimètres environ, que le milieu de la commissure interne.

Deux corps assez durs, deux cartilages donnent de la fermeté aux paupières; celui du voile supérieur est large d'un centimètre de haut au bas et il va, dans une forme semi-lunaire, d'un bout à l'autre de la membrane; celui de la paupière inférieure a une largeur uniforme; il est plus étroit que l'autre de bas en haut, mais il va d'une commissure à l'autre également. Ces corps résistants donnent lieu à des plis constants du côté de la peau.

Les sourcils correspondent souvent au bord supérieur de l'orbite dans leur partie externe et remontent vers la ligne centrale du front.

On peut dessiner et peindre sans connaître ces détails; mais, pour nous entendre sur les qualités et les défauts des objets d'art, nous devons les connaître; en outre, nous apprécions mieux ainsi l'importance des omissions ou des erreurs.

Un défaut fréquent chez les peintres des deux siècles qui constituent l'ère de nos primitifs flamands et wallons, c'est de ne pas avoir soigneusement cherché le point fixe et invariable des commissures internes. Même dans des figures volontairement symétriques et quasi schématiques, comme celle de la Vierge Marie, l'angle interne d'un œil ne correspond pas toujours à celui de

l'autre. De là un manque d'équilibre, qui trahit soit la maladresse de l'artiste, soit sa légèreté, soit un défaut de sa vision. Il y a un vice de conformation que vous avez certainement entendu nommer, l'astigmatisme, qui trouble le rapport linéaire des objets pour la personne qui en est atteinte ; et ce vice est assez fréquent. Certains peintres, extrêmement habiles et très-scrupuleux, doivent avoir été incommodés par cette malformation de leurs yeux. Quentin Metsys, Memlinc, Josse de Gand sont dans ce cas ; vous trouverez assez souvent un œil plus haut que l'autre dans leurs portraits ou leurs figures les plus remarquables. Quand Memlinc dessine une face de trois quarts, l'œil de la grande moitié est souvent plus haut que l'autre. Ce qui peut avoir entraîné cette élévation, c'est la position de la commissure externe, plus visible qu'à l'autre œil et sur un plan horizontal supérieur à la commissure interne, comme je le disais tantôt. Les n°s 64, 65, 71, 75 et 77 de l'Exposition actuelle pour Memlinc, 243 et 238 pour Metsys, 159 pour Josse, vous serviront de témoignages.

La difficulté de placer correctement le point fixe augmente avec l'obliquité de la tête, dans les raccourcis. A force de travail et de patience, les grands et admirables artistes que je citais, ont réussi maintes fois à garder l'équilibre des paupières, et, dans leurs œuvres les plus admirées, il en est ainsi ; la science a triomphé, chez eux, d'une tendance assez notable à leurs débuts.

On en trouve des exemples, mais plus rares, chez Pierre Christus, Gossart, Van Hemessen, Rillar, De Bruyn, Pourbus, Bernard Van Orley ; on peut constater aisément que le Maître de la *Mater dolorosa*, dans sa *Présentation du Christ*, n° 184 de cette Exposition, a fait de grands efforts pour être correct dans les positions très-variées de ses personnages et qu'il a presque atteint le but ; mais on sent l'effort.

Le défaut de symétrie dans la position des commissures internes entraîne un déplacement des globes oculaires, tangible par un dénivellement des pupilles.

Il ne faut pas croire que les miniaturistes aient péché, sous ce rapport, plus que leurs successeurs ; on en trouve d'incorrigibles et l'on en rencontre d'impeccables ; mais les lignes sommaires des yeux, dans leurs visages minuscules, étaient en réalité plus faciles à équilibrer.

La symétrie est indispensable à la vue normale. Les pupilles doivent rester sur un plan régulier pour que les objets ne soient pas mis doubles, et leur écartement ne doit pas varier non plus, comme dans le strabisme. Beaucoup de peintres font loucher leurs figures ; je ne crois pas que ce soit par goût, car on dit parfois qu'une belle personne louche n'est pas laide et que son petit défaut lui donne un caractère de rêverie tendre, de douceur un peu mélancolique. Ce n'est pas toujours cela que cherchaient les artistes et ils se sont aperçus trop tard de leur bévue : voilà plutôt la vérité. N'accusez pas toujours l'artiste ; des retouches maladroites sont quelquefois en cause ; je crois que c'est le cas pour l'œil droit du donateur, dans le tableau si intéressant de Van Eyck (n° 14).

Les paupières varient, dans leur forme, suivant la position de l'œil, même quand elles sont fermées. Cela tient à la saillie de la cornée. Peu de peintres ont noté cette proéminence, soit sur les yeux clos, soit sur les yeux mi-clos. Roger Van der Weyden, Van Eyck, Gérard David l'ont marquée de temps en temps. Il est arrivé à Van Eyck de la placer mal, comme à l'œil de la Vierge Marie dans le beau tableau du musée communal de Bruges (n° 10 de l'Exposition).

Le bord des paupières se modifie avec leur entrebaillement. Les irrégularités sont nombreuses sous se rapport. Les Van Eyck ont rarement des lignes indécises, Van der Weyden et Pierre Christus également ; Memlinc fait généralement avec netteté ce qu'il veut, et le Maître de Flémalle, de Bruyn, Mostaert et Gossart, Gérard de S[t] Jean, Bosch, Prévost, Patenir, sont dans le même cas. Quentin Metsys, Josse, Bouts, Bernard Van Orley, Bellegambe, Pourbus ne sont pas arrivés à la virtuosité. Gérard David relève presque constamment la partie externe de la paupière-inférieure et lui donne, défaut plus grave, une convexité supérieure ; la forme du cartilage tarse s'oppose à cette transformation de la ligne régulière. Memlinc a quelquefois commis cette erreur également (voyez les n[os] 62 et 66 de l'Exposition). Gérard David a-t-il trouvé ce maniérisme intéressant ? Toujours est-il qu'il ne s'est jamais débarrassé de cette tendance ; elle entraîne un allongement fréquent de l'ouverture palpébrale en dehors : ce qui est extrêmement rare chez Memlinc.

Le bord des paupières doit offrir une courbe secondaire en

rapport avec la cornée. Nous voyons souvent une petite arcade de ce genre ; mais fréquemment elle est placée à côté de la cornée ; l'artiste n'a donc ni vu ni compris la relation. Les cas sont nombreux chez Metsys, Van Orley, Van der Goes, Thierry Bouts et d'autres. Gérard David s'est trompé dans le tableau de Lille et dans quelques cas encore.

L'ouverture palpébrale est fréquemment trop petite chez Memlinc, surtout dans ses têtes de vierges et d'anges, mais aussi dans quelques-uns de ses portraits (n[os] 55, 70 de l'Exposition, 32 et 34 du musée de Bruxelles) ; je ne l'ai trouvée trop longuement fendue que dans le n° 58 et le n° 65 de cette Exposition. Van Eyck (10), Van Hemessen (Anvers 425) les ont parfois trop petits également. Thierry Bouts et Gérard David les allongent fréquemment vers la commissure externe. Je ne le vois qu'une fois chez Christus et c'est une raison de réexaminer l'attribution de la *Pieta* exposée ici sous le n° 325.

Dans les yeux de profil, ce défaut est plus fréquent. On n'a pas revu, au XV[e] siècle, les yeux en fuseau complet, comme si la figure se voyait de face ; mais quelques miniaturistes ont été jusque là ; et dans les figures de trois quarts, l'allongement de l'œil confine, chez quelques peintres, à cette aberration.

Une tradition de fausse grâce probablement nous a donné une quantité de figures singulières par l'étroitesse de l'ouverture palpébrale. Giotto et Antonello de Messine en tenaient ; Metsys et Bouts ont péché par ce maniérisme trop souvent, Memlinc quelquefois (voir le n° 75), Gossart aussi (224), Gérard David, Bernard Van Orley et assez d'autres peintres dans les têtes de femme et de Jésus. Vous en trouverez de nombreux exemples dans les tableaux anonymes et de valeur secondaire.

La caroncule est parfois trop grande ; et c'est, je crois, négligence ; je noterai un cas de réalisme probable chez Van Eyck, dans le tableau n° 15 (portrait d'un jeune homme) ; elle est démesurée à l'œil gauche. Van Eyck a encore mal terminé l'œil à la caroncule dans la réplique (n° 11) de sa Vierge avec l'enfant Jésus du musée de Bruges. Memlinc est d'une grande délicatesse dans le dessin de la caroncule et de son petit cadre mobile.

Le pli formé par le cartilage tarse manque souvent à la paupière supérieure dans les yeux mi-clos. Cela forme un globule désagréable

que Memlinc lui-même n'a pas rejeté de sa manière, surtout daus ses Vierges conventionnelles à petite bouche, à nez long et à narines trop petites. Ce pli ne manque ni chez Van Eyck, ni chez Van der Weyden, Gossart, le Maître de la *Mater dolorosa*, Patenir, etc.

L'individualisation manque à beaucoup de dessins ; il reste des types dans l'esprit et cela entraîne les déformations que je viens d'énumérer, autant que l'inhabileté à reproduire la nature. On verra ce fait plus tard chez Rubens, comme on le vit chez Léonard de Vinci, pour la bouche et le nez principalement, quelquefois pour l'œil.

Ce défaut d'individualisation se traduit, en outre, dans la couleur de l'iris. Memlinc les fait communément jaunes avec un œil bleu sale, Van Eyck a plutôt des iris brunâtres, Christus également, le Peintre des demi figures affectionne les iris jaune clair, Van der Goes les brun clair. Van der Weyden est plus varié, ainsi que le Maître de Flémalle.

L'expression et l'éclat des yeux sont étudiés avec soin dans Jean Van Eyck, Van der Weyden, Christus, Gérard David, Quentin Metsys, Gossart, le Maître de Flémalle, le Maître de la *Mater dolorosa*. Memlinc n'y excelle que dans ses œuvres de grande importance ; ailleurs il reste banal.

Le jeu des sourcils est un des moyens usités généralement pour indiquer les sentiments et les passions des personnages ; mais la douleur physique et la douleur morale ont été rendues de la même manière et confondues avec la colère, l'état sombre de l'esprit; la douleur physique, quand elle est considérable, se traduit par une contraction des muscles sourciliers et non des orbiculaires palpébraux ; ceux-ci amènent une saillie à la tête du sourcil et un ou deux sillons entre les deux, au dessus du nez ; le sourcilier relève, au contraire, l'extrémité interne des sourcils et amène des plissements horizontaux du milieu du front. Je l'ai cherchée en vain dans les œuvres des primitifs ; les suppliciés, les Christ et les larrons sont tous incorrects. Je viens de la rencontrer, pour la première fois, dans un manuscrit du XIV[e] siècle, qui appartient au séminaire de Tournai ([1]).

([1]) Ici je me permettrai une parenthèse. La miniature en question est tout-à-fait remarquable comme psychologie. Les types, d'abord, en sont très individualisés. Le visage du Christ, imberbe, nullement traditionnel, offre l'expression de

Ces notes brèves suffiront-elles à faire comprendre que la nature instinctive, saine ou maladive, le mode, les procédés d'école, le goût du public à satisfaire, l'intention d'exprimer certains états d'âme, autant que l'inhabileté, la négligence et le défaut de réflexion ont occasionné beaucoup d'erreurs chez les artistes dits primitifs? Je l'espère.

On devra donc s'en préoccuper pour apprécier les diverses œuvres d'un même artiste et pour le différencier de ses contemporains ou de ses rivaux en gloire. Il est vraisemblable qu'un artiste arrivé à la perfection du dessin ne commet plus, dans la suite, les fautes imputables à son inexpérience ou à son goût dépravé. L'histoire de Dürer est frappante à cet égard: il a dessiné fort mal au début, quoiqu'avec esprit et zèle artistique, et l'on voit disparaître peu à peu, d'année en année, les irrégularités de ses lignes. Quand on cherche le diagnostic d'un tableau et qu'on en connaît la date, on n'attribuera pas au maître supposé une œuvre imparfaite essentiellement, alors que l'on connaît des travaux de sa main corrects et antérieurs. Celui qui sait dessiner un œil, continue à le dessiner avec exactitude ou le corrige immédiatement. Il a suffi aux organisateurs de la splendide Exposition actuelle de mettre l'étude de Gérard David pour son *Christ mort* (n° 127) à côté du triptyque (n° 26) de la *Déposition du Christ*, pour montrer que celle-ci est l'œuvre d'un copiste, de grand talent, il est vrai, mais énormément en dessous du maître. Et les

---

la douleur physique extrême; celui de la Vierge Marie, face allongée comme dans les tableaux de Christus et dans celui des Saintes femmes au tombeau, attribué à Hubert Van Eyck, trahit la douleur morale, l'amertume profonde du cœur, la désolation immense avec supplication; les yeux sont demi-clos, et un seul sourcil est relevé, comme dans l'angoisse; la bouche est oblique, la lèvre inférieure s'abaissant à gauche; et tandis que les mains se pressent l'une sur l'autre, la Mère des douleurs semble dire, comme l'indique une banderole déployée par un prince, à côté d'elle: « Ayez pitié de moi, Seigneur! » St-Jean de l'autre côté de la Croix, adore la divinité dans la personne de son Maître crucifié.

L'étude des blasons permettra de rattacher cet étonnant petit chef-d'œuvre à une école. N'est-ce pas celle de Campin, du Maître de Flémalle, de Vander Weyden?

Est-ce celle de Christus, en remontant par Hubert Van Eyck? L'analogie du type est grande avec le tableau des Saintes femmes. Une seule œuvre de Jean Van Eyck, si l'attribution est indiscutable, rappelle le visage de la Vierge, soit la Vierge du n° 98 en cette Exposition, de Bruges, appartenant au duc d'Anhalt.

applications de ce genre ne vous feront pas défaut ; je manquerais de déférence à votre égard en vous les signalant toutes.

Vous aurez pu comprendre, d'autre part, que si la filiation s'établit aisément, par les œuvres, par la manière, par certaines erreurs, entre certains peintres, comme Gérard David et Memlinc, elle n'est pas aussi probable ou si complète entre d'autres, et je citerai spécialement Memlinc et Van der Weyden. Celui-ci est d'une grande et continuelle correction dans le dessin de ses yeux ; il les varie suivant l'individualité de ses modèles ; Memlinc n'a pas toujours observé avec cette précision et n'a pas recherché l'expression avec cette intense préoccupation. Cela confirme l'opinion de M. Weale, notre savant collègue, en ce qui touche la première évolution de Memlinc, qui a reçu son éducation en Allemagne et ne s'est inspiré de Roger Van der Weyden que plus tard.

M. J. Weale. — Si tous les savants examinaient les œuvres de nos maîtres, avec les données de leur science, comme l'a si bien fait M. le Dr Jorissenne, l'on pourrait établir avec plus de sécurité encore la paternité de bien de tableaux. Ainsi, un géologue me démontra, un jour, comment Gérard David savait peindre les rochers, tandis que Memlinc lui était, sous ce rapport, tout à fait inférieur. Ce savant soutenait que Gérard David avait dû étudier la géologie.

M. le Dr Jorissenne. — On vient d'invoquer l'intervention des hommes adonnés aux sciences pour l'élucidation des problèmes historiques en art ; je vous dirai donc, Messieurs, un mot des impressions que j'éprouvai lorsque j'examinais le tableau attribué à Hubert van Eyck, les *Trois Marie au Sépulchre*. Les matériaux dont la ville est construite ont la couleur des roches diestiennes. L'église de Diest est bâtie en moellons de ce grès rouge. Vous connaissez aussi la collégiale de Maestricht, église romane dont la silhouette ressemble à plusieurs des églises dont le peintre a semé sa large cité.

Permettez-moi de rappeler que la qualité expressive et les types des visages féminins, dans ce tableau étonnant, sont propres à déconcerter ceux qui ne connaissent guère que les Jean Van Eyck. C'est seulement dans l'école de Van der Weyden, dans les œuvres du Maître de Flémalle, dans celles de Pierre Christus qu'on rencontre l'epanouissement d'un art aussi psychologique.

Je n'ai aucune intention de poser un diagnostic ; mais j'attire de nouveau votre attention sur la miniature du XIVe siècle, qui appartient au séminaire de Tournai, et je vous engage à considerer le groupe particulièrement suggestif que forment les diverses œuvres et les trois ou quatre artistes que je viens de citer.

M. Helbig. — J'ai eu le regret d'arriver un peu en retard à cette séance, de sorte que je n'ai pu suivre tous les développements que M. le docteur Jorissenne a donnés à sa thèse. Dans la partie de son étude que j'ai entendue, et où il est entré dans des détails très savants sur la conformation des yeux et d'autres parties du visage, il a constaté, chez beaucoup d'anciens maîtres flamands, des irrégularités et un manque très sensible de symétrie entre les deux yeux d'un même visage, etc. Je crois devoir faire observer que ce manque de symétrie et ces irrégularités entre les deux parties d'un même organe, se trouvent très souvent dans la nature et que souvent les deux profils d'un même visage sont dissemblables. Il faut donc se garder d'imputer comme défaut à certains maîtres ces irrégularités qui, dans les portraits, par exemple, peuvent n'être que l'observation très consciencieuse et très délicate de la nature, et, dans les tableaux, des manques de symétrie voulus, et qui, dans certains cas, peuvent concourir au caractère de la tête et à l'intensité de l'expression.

M. le Dr Jorissenne.—Notre savant collègue, M. Helbig, a parfaitement raison de dire qu'il y a des irrégularités et des défauts de symétrie dans le visage et qu'un peintre réaliste est donc autorisé à les reproduire fidèlement dans ses œuvres. L'un des côtés de la figure est ordinairement plus court que l'autre, si l'on parle surtout des téguments externes. Le côté où l'on cligne de l'œil est rétréci par la fréquence des contractions musculaires ; l'œil en est plus fermé, à un degré très variable, suivant le caractère et la manière d'être de l'individu. Toutefois il y a des points immobiles et régulièrement symétriques, sans quoi les fonctions s'accompliraient mal. Parmi ces points, notons les commissures internes des yeux, placées sur une horizontale.

Quand un déplacement existe, c'est qu'il s'agit d'une véritable monstruosité. On peut en faire l'objet d'une étude artistique ; mais cela serait déplacé dans beaucoup de cas, où le grotesque n'a rien à révéler spécialement.

Il est surtout impossible d'admettre qu'un peintre occupé de la réalisation aussi parfaite que possible d'une conception religieuse, alors qu'il semble imaginer et offrir à nos yeux un type idéalisé, plus régulier, plus hàrmonique même que ceux de la vie, introduise volontairement, par goût du réalisme, un vice de structure, une anomalie sans signification pour le sujet traité. Il y aurait là contradiction.

Bon moment de reconnaître qu'un motif involontaire a occasionné l'apparition d'une forme insolite ou inexacte !

2e, 3e et 4e Questions. — *Où et sous quelles influences Hubert Van Eyck s'est-il formé? Déterminer, d'après les données que l'on possède, la date approximative où il a commencé le retable pour Josse Vydt. — Quelles sont les œuvres d'Hubert Van Eyck que l'on peut considérer comme antérieures à ce retable? — Fixer les caractères distinctifs des œuvres des deux frères; établir la part qui revient à Jean Van Eyck dans l'exécution du célèbre retable de Gand.*

M. J. Weale développe ces questions que nous résumons comme suit :

Dans l'œuvre collective des frères Van Eyck, quelle est la part d'Hubert, quelle est la part de Jean ? Des deux frères quel est celui qui l'emporte ?

Tandis que M. Weale décerne la palme à Hubert, à qui il attribue les œuvres les plus importantes, M. Voll soutient la thèse absolument inverse.

M. Weale nous dit d'abord combien il faut être prudent dans l'étude des documents. Ainsi, il découvrit un testament de Jean De Visch, de 1413, léguant un tableau de maître Hubert ; il semblait qu'il ne pouvait être question d'Hubert Van Eyck, puisqu'un document conservé aux archives de Gand disait qu'Hubert Van Eyck fut reçu maître en 1421. Or, dit M. Weale, il est aujourd'hui établi que la pièce des archives de Gand, à laquelle je fais allusion, constitue un faux ; elle est, en effet, écrite sur papier du XIXe siècle. En réalité, dès 1412, maître Hubert était un peintre formé, des travaux lui avaient été confiés, des œuvres avaient été peintes par lui.

2

M. Weale développe ses arguments. Il constate chez Hubert une peinture des têtes plus douce, plus suave. Elle est chez Jean plus dure comme contours. Le choix des types est, chez ce dernier, moins heureux.

Chez Hubert, l'architecture est remarquable ; elle rappelle Padoue, dans le tableau de sir Frédéric Cook et dans le petit panneau du Christ sur la croix, avec la Ste Vierge et St Jean, actuellement à Berlin. On a, dans le tableau appartenant à M. Rothschild, une architecture comme on en fait pour une scène de théâtre, inspirée par des monuments italiens.

Jean Van Eyck, au contraire, peint une architecture d'exécution et d'intérieur, rappelant les constructions romanes de la Meuse et peut-être de St-Donatien de Bruges.

Les paysages d'Hubert sont idéalisés ; ceux de Jean sont davantage la reproduction de la nature. Le tableau de *l'Agneau*, le tableau de Copenhague, seraient l'œuvre d'Hubert ; le tableau de Ste Barbe, à Anvers, le tableau de Dresde et le tableau de M. Helleputte seraient dus au pinceau de Jean.

M. Hymans s'excuse d'avoir l'audace de contredire les opinions de l'érudit M. Weale, dont le passage à Bruges laissera des traces et un souvenir ineffaçables. Il lui reproche de trop généraliser. C'est à tort qu'on argumenterait en se basant sur le tableau de l'*Adoration de l'Agneau*. Dans l'état où ce chef-d'œuvre se trouve aujourd'hui, il ne peut servir aux démonstrations techniques : il ne doit plus démontrer qu'une conception superbe et un coloris admirable. Cela est vrai aussi du tableau de sir Frédéric Cook.

M. Hymans croit que les architectures introduites dans les tableaux des primitifs sont plutôt imaginaires que reprises de la réalité. Il raconte comment il découvrit le Maître dit « de Flémalle », (autrefois de Mérode), quand il se rendit en Espagne étudier des Van Eyck qui n'en sont pas. Chez le Maître de Flémalle nous retrouvons des colonnes torses qui ne sont pas d'ici, dit M. Weale, parlant d'Hubert Van Eyck, et certes le Maître de Flémalle travailla chez nous. L'orateur passe à la découverte qu'il fit du St François d'Assise à Turin. Cette œuvre, qu'il attribue à Van Eyck, est mentionnée dans un testament par lequel Anselme Adornes lègue deux tableaux représentant St François, par Van Eyck, à ses deux filles religieuses ; l'un de ces tableaux est à la galerie de

Turin et l'autre a passé de la collection de lord Heytesbury dans celle de M. Johnson, de Philadelphie. M. Hymans soutient que le tableau de Turin est original, à raison de ses caractères propres, à raison aussi du fait que l'on ne copie pas en agrandissant, mais bien en diminuant. — M. Weale conteste cette affirmation.

M. Hymans conclut qu'il ne voit pas, dans les arguments de M. Weale, des preuves suffisantes pour déterminer, quelles sont les œuvres respectives des deux frères Van Eyck. Je ne me résigne pas à les séparer, dit-il. Jean a bien dit de son frère Hubert qu'il lui était de beaucoup supérieur ; il ne faut point abuser de cette déclaration si pleine de modestie, faite par le frère plus jeune en faveur de son aîné.

M. Hymans ajoute qu'il n'admet pas, avec M. Weale, que la Vierge du chancelier Rolin, au Louvre, soit d'Hubert plutôt que de Jean Van Eyck.

M. Weale persiste dans sa manière de voir et complète ses arguments. En ce qui concerne l'architecture, dit-il, j'ai consulté des architectes ; en ce qui concerne les paysages, remarquez que tandis que les tableaux signés de Jean Van Eyck ne contiennent pas de plantes tropicales, nous en trouvons dans les œuvres de son frère Hubert.

Pour ce qui concerne la Vierge du chancelier Rolin, au Louvre, M. Weale ne croit plus que cette peinture ait été faite par Hubert Van Eyck seul; elle est l'œuvre des deux frères.

M. Weale termine par des arguments tirés du temps qu'il a fallu aux peintres pour exécuter leurs œuvres. En ce qui concerne le grand tableau de l'*Adoration de l'Agneau,* il estime que Jean n'a pu faire plus que les deux panneaux d'Adam et Eve et les revers de ces panneaux. Il fait remarquer — détail typique — que ces deux volets sont plus grands que les parties du tableau qu'ils doivent couvrir : erreur de mesure, résultant du fait que Jean Van Eyck peignait à Bruges des volets destinés au tableau que son frère peignait à Gand. Certes, il n'eut pas commis cette erreur si ce tableau avait été son œuvre, ou s'il avait peint les volets en présence du tableau. Tout au plus peut-on ajouter que Jean a donné à l'œuvre entière quelques retouches d'ensemble. M. Weale termine par une protestation de son amour pour la vérité. La

vérité est tout : je la recherche et je ne tiens pas, pour le reste, à mes opinions. Discutons jusqu'à ce que la vérité se fasse indubitable.

M. Durand-Gréville donne son avis sur l'authenticité du François d'Assise de Turin, qu'il estime être un original de Van Eyck.

M. Helbig. — J'ai entendu avec beaucoup d'intérêt les observations savantes formulées par M. Hymans en réponse à M. Weale. Il y a pourtant un point sur lequel je dois faire des réserves formelles. En parlant du grand polyptyque des frères Van Eyck, M. Hymans a émis l'opinion que cette œuvre avait subi des restaurations et des retouches si importantes que, même en ce qui concernait le paysage de l'*Adoration de l'Agneau*, on ne pouvait plus s'en prévaloir comme d'un document, lorsqu'il s'agit de déterminer les peintures qu'il convient d'attribuer à l'un ou à l'autre des deux frères. J'ai examiné, à plusieurs reprises, cette œuvre capitale de la peinture flamande, et je l'ai fait parfois en compagnie de peintres, d'hommes initiés par conséquent à la technique de l'art. Jamais je n'ai entendu formuler, sur l'authenticité de l'œuvre en général, des doutes aussi accentués, et, à mes yeux, aussi peu fondés. Je crois qu'il faudra, au contraire, voir toujours dans le retable de Gand l'œuvre par excellence, l'œuvre type, pour ainsi dire, du génie des deux frères.

Puisque je parle de restauration et de retouches pouvant compromettre l'originalité et l'authenticité des peintures des Van Eyck, je dois aussi relever une observation faite il y a quelques instants par mon ami M. Weale.

En parlant du triptyque de la Vierge avec le donateur d'Ypres, la dernière peinture de Jean Van Eyck, restée inachevée, M. Weale a dit que cette peinture a subi de nombreuses retouches et de repeints. Je suis d'accord avec lui à cet égard ; mais je dois ajouter que je regarde ces repeints et ces retouches comme anciens. Je tiens à faire cette remarque, parce que cette peinture a été récemment confiée à un honorable artiste pour être débarrassée de la poussière et de la malpropreté qui la couvraient, ainsi que pour fixer quelques parcelles de la peinture qui tendaient à se détacher. J'ai suivi ces opérations avec une grande attention, comme d'ailleurs M. Weale a été à même de le faire, et j'ai pu constater que ces

opérations avaient été faites avec beaucoup de soin et de conscience, et qu'il serait de tout point injuste d'attribuer à ce travail, devenu nécessaire, les repeints dont M. Weale parlait, il n'y a qu'un instant.

M. Hulin expose à son tour l'état de la question. M. Voll, adversaire de la thèse de M. Weale, émet l'avis que l'*Adoration de l'Agneau* a été exécutée et conçue par Hubert. L'inscription de Jean ne serait qu'un acte de vénération à la mémoire de son frère qu'il venait de perdre. M. Hulin ne peut se rallier à cette manière de voir. Il faut admettre que l'éloge de Jean à Hubert implique qu'Hubert a réellement peint, exécuté des œuvres. D'ailleurs, c'est à Hubert Van Eyck que l'œuvre a été commandée ; c'est là tout un événement, puisqu'il s'agit du premier retable confié à un peintre, à l'exclusion des sculpteurs. Il faut admettre que pareille commande n'a pu être faite qu'après que l'artiste eut donné des preuves suffisantes de son savoir.

Il en est qui prétendent que Jean et Hubert ont travaillé ensemble. En admettant cette thèse invraisemblable, il faudrait encore donner la priorité à Hubert qui, à mérite égal, resterait l'inventeur.

Enfin, si petite que soit la partie du retable de Gand, qu'on consent à reconnaître à Hubert, il n'en restera pas moins le génie créateur qui a ouvert à l'art flamand la voie nouvelle.

M. Hulin expose ensuite les raisons d'admettre que la Vierge dans l'église, au musée de Berlin, est d'Hubert et non de Jean Van Eyck.

M. Weale dit, à propos de ce que Jean Van Eyck a pu faire : Voici la preuve que Jean n'a pu peindre d'autres parties qu'Adam et Eve, avec les revers et quelques retouches aux anges chantants des volets supérieurs, durs de trait : c'est que la superficie de l'intérieur du tableau est de 12^{m}36, sans compter Adam et Eve et les revers de tous les volets. Or, Hubert Van Eyck est mort le 18 Septembre 1426 ; le polyptyque a été placé et achevé le 6 Mai 1432. Le laps de temps dont Jean aurait disposé pour travailler aurait donc été de 5 ans 7 mois et 5 jours. Seulement, durant cette période, Jean Van Eyck a été absent, envoyé en ambassade au Portugal, un an 2 mois et 7 jours ; il ne restait donc plus que 4 ans, 4 mois et 28 jours. Mais, au cours de ces 4 ans, Jean a été

chargé d'entreprendre un autre voyage secret. En outre, il a été appelé à Lille et à Hesdin par le duc. Enfin, il s'est marié entretemps.

Au surplus, il est à prévoir que si on possédait tous les comptes de cette époque, on y trouverait la preuve d'autres absences.

Nous savons que le tableau, que Roger De la Pasture exécuta pour Cambrai et qui avait une superficie de 4 m. 86 centim., lui demanda un travail de 3 ans et 11 mois ; que la *Dernière Cène* de Thierry Bouts, qui mesure 5 m. 03 centim. l'occupa pendant 3 ans et 11 mois. Les deux tableaux de Gérard David : le *Jugement de Cambyse* et l'*Ecorchement du juge prévaricateur*, qui ont 5 m. 78 c. de superficie, ont exigé 10 ans de travail. Les deux volets du tableau de Turin, dont l'extérieur est peint en grisaille, ont demandé 2 ans de travail à Memlinc. *Le Couronnement de la Ste Vierge* d'Albert Cornelis, qui a une superficie de 2 m. 95, lui a pris 4 ans.

On pourrait objecter que ces peintres ont pu faire simultanément d'autres tableaux. Nous répondrons par le fait que Thierry Bouts s'était engagé par serment à ne toucher à aucun autre travail avant l'achèvement de son tableau.

M. Rutten, vicaire de St-Servais à Maestricht. — Il existait, selon l'histoire — Wolfram d'Esschenbach en fait mention dans son « Parcival » — une école de peinture au XIIIe siècle. N'est-il donc pas admissible que les Van Eyck aient été en relation avec cette école ? Comme preuves on pourrait citer : 1° la ressemblance des tours, sur le retable de Gand, avec les tours des églises St-Denis et St-Jean à Maestricht ; 2° il existe une série de cartes représentant la légende de St Servais, dont les figures sont attribuées à Jean Van Eyck.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

Mardi 12 Août 1902.

La séance s'ouvre à 8 1/2 heures sous la présidence de M. Hymans assisté des deux autres présidents MM. de Swarte et le baron Kervyn de Lettenhove.

6e Question. — *Peut-on considérer les peintres, ayant travaillé à Bruges avant Memlinc et Gérard David, comme constituant une École au vrai sens du mot?*

M. Destrée. — Peut-on considérer les peintres ayant travaillé à Bruges avant Memlinc et Gérard David, comme constituant une École au vrai sens du mot? Je pose la question et n'entends nullement la résoudre. Je m'adresse pour cela aux érudits réunis ici. On peut diviser l'histoire de la peinture primitive, à Bruges, en trois périodes : la première allant de la seconde moitié du XIVe siècle jusqu'à Van Eyck ; la deuxième allant de Van Eyck à Memlinc, la troisième de Memlinc jusque vers le milieu du XVIe siècle.

Dans la première période on peut citer Jean de Bruges, dont on connaît, entre autres, les tapisseries de l'Apocalypse d'Angers, faites d'après ses cartons. On peut comparer utilement des figures de cette tenture avec certaines figures des dalles en laiton dont l'origine est brugeoise, entre autres avec celle conservée au musée d'antiquités à Bruxelles.

Pour la seconde période, allant de Van Eyck à Memlinc, il serait intéressant de connaître l'avis des spécialistes. Je n'ai pas la prétention de résoudre la question ; je me suis borné à la poser. M. Weale, du reste, qui n'est pas ici en ce moment, nous répondra tout-à-l'heure.

Pour ce qui concerne la troisième période, on peut dire qu'il existe une École brugeoise et son point de départ se trouve dans Gérard David, qui se rattache d'une certaine manière à Memlinc. L'exposition des *Primitifs flamands* nous prouve que Gérard David a eu des imitateurs en la personne de plusieurs maîtres et en particulier de certains enlumineurs. Dans telle miniature du bréviaire de Grimani, le miracle de St Antoine de Padoue, on trouve une composition dans le style et l'esprit de Gérard David.

M. Weale. — L'École de Bruges commence à Gérard David. A proprement parler, Memlinc ne peut être considéré comme chef d'école. Gérard David a eu un élève : Adrien Isenbrant. Il n'y a pas eu d'École brugeoise au XVe, mais au XVIe siècle. La seconde École brugeoise eut pour chef Pourbus.

M. Destrée se demande si on ne pourrait pas considérer comme constituant des productions d'école les œuvres de Jean de Bruges,

apparentées à certaines dalles funéraires flamandes ou brugeoises du XIVe siècle. La parenté se constate surtout dans la draperie.

M. Weale objecte qu'on n'a aucune preuve que Jean de Bruges fût de Bruges ou qu'il y ait travaillé. Quant aux analogies citées par M. Destrée, on les retrouve partout. Les miniaturistes ont copié les peintres, mais les peintres n'ont jamais copié les miniaturistes.

M. Pierre Verhaegen. — Je voudrais ajouter au mot en réponse à la question posée par M. Joseph Destrée. Il me semble que, s'il y a lieu de rejeter, comme le propose M. Weale, l'appellation d'École brugeoise, il est, d'autre part, inadmissible que l'on dénie le nom d'École flamande à l'ensemble des peintres qui ont travaillé à Bruges et à Gand au XVe siècle, depuis Jean Van Eyck jusqu'à Gérard David. La plupart de ces peintres, il est vrai, sont nés hors de la Flandre ; il n'y a pas eu parmi eux d'École au sens strict du mot, puisque tous ces peintres se sont formés en dehors des centres où ils ont travaillé, chacun dans son pays d'origine, et qu'aucun d'eux probablement, à l'exception de Gérard David, n'a eu d'élève. Mais, au sens large du mot, il y a eu une École flamande. La Flandre fut la patrie d'adoption des peintres dont nous admirons en ce moment les merveilleuses productions ; ce fut le luxe et la munificence de la cour de Bourgogne qui les attira chez nous ; ce fut dans cette cour, ce fut dans les paysages de la Flandre, dans les types flamands qu'ils puisèrent leurs inspirations. Et ce fut cette communauté d'inspiration qui donna à leurs œuvres ces qualités qu'on retrouve chez tous : la vérité dans l'observation, l'éclat du coloris, la force du sentiment religieux. L'existence, au XVe siècle, d'une École flamande est un fait. Et nous pouvons être aussi fiers d'avoir attiré cette lignée de glorieux peintres en Flandre, comme vers le centre naturel de leur développement, que si notre pays les avait vus naître.

8e Question. — *Les œuvres pouvant être attribuées à Roger Van der Weyden, en France.*

M. Emile Delignières donne lecture d'une étude sur les œuvres pouvant être attribuées, en France, à Rogier de la Pasture (Van der Weyden) :

Nous avons pensé devoir apporter, de France, notre modeste appoint aux travaux de ce Congrès de Bruges qui a pris une importance exceptionnelle en raison de sa coïncidence avec la remarquable Exposition d'œuvres de Primitifs flamands.

Le succès de cette Exposition semble augmenter tous les jours : c'est qu'il est rare de trouver rassemblées, en aussi grand nombre, des peintures remontant à une époque qui restera à jamais mémorable dans les annales artistiques de la Belgique, et leur réunion est un véritable enchantement pour les amateurs. Aussi doit-on savoir gré d'abord à M. P. Wytsman qui, d'après une brochure, en aurait été le promoteur ; mais il faut aussi, et surtout peut-être, rendre complet hommage à M. le Président, baron Kervyn de Lettenhove et à M. C. Tulpinck, secrétaire-général ; ceux-ci, en effet, au prix d'un immense et pénible labeur, ont su, avec le concours des autres membres distingués de la Commission organisatrice, provoquer de nombreux envois, et, en assumant une lourde responsabilité, mener à bonne fin une si grande entreprise.

Nous laissons à d'autres plus autorisés que nous, le soin de faire connaître et de faire ressortir la valeur des œuvres d'art qui figurent à cette Exposition, comme aussi d'élucider les points restés encore obscurs de la vie de quelques-uns de leurs auteurs.

Parmi ceux de ces peintres dont l'immense talent et la prodigieuse vision du beau et du vrai, chez la plupart, ont constitué l'une des gloires les plus pures et les plus incontestables des Flandres, particulièrement au XVe et encore au XVIe siècle, il en est un, notamment, dont la vie, restée entourée pendant longtemps d'obscurités, a été l'objet, depuis plusieurs années, d'études très savantes et très approfondies. C'est *Roger de la Pasture*, en flamand *Van der Weyden*, appelé encore *Roger de Bruges*. Les nombreuses et importantes recherches de MM. Waagen, James Weale, Alfred Michiels, Wauters, Hymans, de Wizewa, et de bien d'autres, sans oublier celles, plus récentes encore, de M. Maeterlinck, ont fait connaître bien des points concernant sa vie et ses œuvres. Nous croyons devoir les résumer ici avant de parler des œuvres qui se trouvent en France sous son nom et qui peuvent lui être attribuées.

On sait maintenant d'une manière certaine, d'après des documents, que Roger de la Pasture est né à Tournai, en 1399 ou 1400, qu'il se maria, en 1425, avec Elisabeth Goffaert, originaire de Bruxelles,

qu'il fut reçu, à 27 ans, apprenti de Robert Campin, que son apprentissage dura cinq ans, qu'il fut reçu franc maître peintre en 1432 ; on a trouvé trace de lui à Bruxelles en 1440 et on croit, sans certitude absolue, qu'il alla en Italie et qu'il y séjourna de 1447 à 1450. Sa mort se place en 1464.

Ce grand peintre, venu après les Van Eyck, fut un artiste à part; il est le premier, ainsi qu'on l'a dit, « qui se soit attaché à faire refléter les passions sur la physionomie humaine ; ses personnages vivent et sentent, ses scènes sont d'un effet dramatique et pénétrant; il forme la transition d'un style idéal jusque-là suivi à un style plus réaliste. Roger de la Pasture a fait école et nombreuses sont les œuvres de ses contemporains et de ses successeurs qui ont subi son influence. Aussi est-il un de ceux auxquels on a été porté, par la comparaison, à attribuer un certain nombre de peintures qui se ressentent de sa manière.

Les œuvres des peintres de cette période n'étaient pas signées, ce qui laisserait à supposer, comme on l'a dit encore, que les artistes d'alors avaient un atelier où se formèrent et travaillèrent en commun les maîtres et les élèves. C'est de ces ateliers que sont sorties tant de peintures qui, par certaines analogies, déconcertent les chercheurs sur la question d'attribution. Le monogramme ne s'introduisit que plus tard, et à une époque où les peintres travaillèrent séparément; aussi n'est-ce, le plus souvent, que sur des documents que l'on a pu attribuer à Roger Van der Weyden la plupart de ses œuvres aujourd'hui incontestées. On en trouve un peu partout en Europe, à Londres, à Berlin, à Anvers, à Francfort, à Madrid, à Munich, à Vienne et ailleurs. Il en existe aussi en France et elles sont peut-être moins connues.

Deux tableaux figurant au Musée du Louvre sous le nom de Van der Weyden ont été relevés et décrits par M. Georges Lafenestre, un des conservateurs, membre de l'Institut, dans son ouvrage : *le Musée national du Louvre*, auquel nous empruntons plusieurs des indications qui suivent :

Le premier, de petites dimensions, (H. 0,20 L. 0,13) (— C, 2,195) est sur bois et porte le titre : *la Vierge* et *l'Enfant Jesus;* il a été acheté, en 1868, à la vente Germerse. Il est peint sur fond d'or ; la Vierge est assise sur un banc, vue de face, les yeux baissés, vêtue d'une robe bleue et d'un manteau rouge, sans orfrois; elle est tête

nue; sa chevelure, séparée au milieu du front, tombe en boucles sur ses épaules. Elle tient l'Enfant Jésus sur ses genoux, à demi couché sur son bras gauche et elle lui présente son sein de la main droite ; l'Enfant se tourne vers elle et lui tend les bras. Au fond est une niche dorée sur laquelle, à gauche, est un livre ouvert sur un coussin de couleur verte. La figure de la Vierge est d'une douceur infinie de modelé et d'une grande suavité d'expression.

Le second tableau est aussi sur bois, de dimensions plus grandes, (H. $0^{m}67$; L. $0^{m}48$ — figure $0^{m}44$) ; il a été légué, en 1871, par M. Misbach. Il représente une *Déposition de croix :* sur le Calvaire, au milieu, la Vierge, la tête couverte d'un voile blanc tombant sur les yeux, enveloppée dans un manteau bleu foncé, sans orfrois, est assise de trois quarts tournée à droite, au pied de la croix. Elle tient sur ses genoux, de ses mains passées autour du cou, le corps du Christ qui est étendu en travers, de trois quarts environ, à gauche, la bouche restée un peu entr'ouverte. Le corps du Sauveur est très grand, maigre, le visage émacié, les bras et les jambes très longs ; le type de la Vierge est admirable et tel qu'on le retrouve dans d'autres œuvres du maître. A droite, Saint Jean, aux cheveux blonds, très frisés en petites boucles sur le front et sur les tempes, vêtu d'un costume rougeâtre, est agenouillé, soulevant la tête du Crucifié, qui repose sur une draperie blanche. Au second plan, à gauche, au pied de la croix, la Madeleine, éplorée, posée sur un genou, est en prières, les mains jointes ; elle est vêtue d'une robe rouge, à manches jaunes, d'un manteau vert, la tête est couverte d'une draperie blanche, roulée en turban. Au fond, on aperçoit Jérusalem et un lac entouré de montagnes d'un bleu verdâtre, sous un ciel uni. Ce paysage est superbe ; les arbres sont, pour quelques-uns, à tige grêle, élancée, sans branches, sauf le bouquet du sommet ; d'autres, en arbustes ramassés en boule. Enfin, au bas, on remarque de petites brindilles de gazon, parsemées de fleurettes, aux couleurs peu accusées.

La troisième œuvre comprend deux panneaux avec arcs en ogive très élancés, portant chacun $1^{m}90$ de hauteur sur 0.76 de largeur. L'un représente *le Jugement dernier*, l'autre, *Adam et Eve chassés du Paradis terrestre*. Nous ne pouvons que les mentionner, d'après un relevé de reproductions photographiques des peintures de Van der Weyden, au Cabinet des estampes, à la Bibliothèque

nationale à Paris, où ces panneaux figurent sous les titres ci-dessus avec cette simple indication : *Paris, Louvre ou Musée national;* le temps nous a manqué, depuis l'annonce de cette communication, pour aller à Paris prendre la description sur place.

L'œuvre la plus importante attribuée à Roger Van der Weyden ou de la Pasture, en France, est *le Jugement dernier du retable de l'Hôtel-Dieu de Beaune;* il a fait l'objet, en 1884, d'une notice de M. Joseph Carlet, avec reproductions phototypiques. Cette notice est devenue presqu'introuvable, et l'exemplaire que nous avons pu nous procurer, il y a quelques années, était, nous a-t-on dit alors, le dernier mis en vente dans le pays ; aussi croyons-nous devoir en présenter ici quelques extraits.

Tous les auteurs, dit M. Carlet, se sont accordés, sauf M. Charles Blanc, pour attribuer les peintures du retable de Beaune au peintre dont nous nous occupons, et il cite comme ayant admis cette attribution MM. Cron et Cavalcarelle en Angleterre, Waagen, de Berlin, l'abbé Dehaisne, Alfred de Surigny et Clément de Ris. Dernièrement, M. T. de Wizewa nous écrivait que ce retable pouvait être considéré comme étant véritablement de ce maître, bien que n'étant, selon lui, qu'une œuvre d'atelier.

Ce polyptyque fut commandé à l'artiste, en 1451, par Nicolas Rolin, chancelier de Philippe-le-Bon, pour l'Hôtel-Dieu de Beaune dont il était le fondateur; son portrait se trouve au premier panneau de droite, sur la paroi extérieure. L'ouvrage en son entier est considérable; il ne comprend pas moins de neuf sujets peints, pour la partie intérieure du retable, et de six, dont quatre en grisaille, pour la partie extérieure, soit en tout quinze peintures, de proportions différentes.

Nous ne suivrons pas complètement l'auteur de la notice dans la description très détaillée qu'il a faite des sujets de chacun de ces volets, ni dans la manière dont il les a présentés, nous contentant de les résumer surtout d'après les reproductions; ce retable, d'ailleurs, est connu.

Le panneau central se développe sur une hauteur plus grande que les autres et il est accoté dans sa partie supérieure de deux autres plus petits, où sont figurés quatre anges, portant les instruments de la Passion. Ce volet du milieu représente le *Souverain Juge*, Sauveur du monde, assis sur l'arc-en-ciel, les pieds appuyés

sur le globe terrestre; son manteau est rouge pourpre; sa main droite est élevée vers un lys, comme pour bénir les élus, figurés à gauche par rapport au spectateur, l'autre main est tendue horizontalement, du côté des réprouvés rangés à droite. Au-dessous du Christ, toujours dans le même panneau, se tient l'archange *Saint Michel*, debout, vu de face, les yeux fixes, vêtu d'une robe blanche recouverte d'un manteau écarlate en forme de chape, d'une grande richesse d'ornementation; ses ailes, à demi déployées, sont parsemées d'une infinité d'yeux; ce personnage est d'une beauté remarquable; sa figure est d'une grande régularité de traits et d'un grandiose surnaturel. Il tient de la main droite une grande balance, dont les plateaux, tombant à hauteur inégale, portent, à gauche, dans celui plus élevé, un élu, et, dans l'autre, un réprouvé; l'effet est réellement saisissant.

Le sujet se continue, très intéressant dans son ensemble et dans ses détails sur les panneaux qui se développent, trois par trois, de chaque côté de celui central; les deux premiers de droite et de gauche représentent les assesseurs, à gauche, *la Vierge*, la tête couverte d'un voile blanc, la figure d'une incomparable pureté de traits; elle est assise, croisant les doigts des mains dans l'attitude de la supplication. Derrière elle, une suite de six apôtres, dont deux occupent le reste du panneau; les autres remplissent le volet suivant, et à la suite, quatre personnages, dont un pape. Dans le premier panneau correspondant, à droite *St Jean-Baptiste*, les mains jointes, suivi dans le volet suivant, de six autres apôtres et de trois personnages dont on a, comme pour les premiers, cherché à conjecturer les noms. Au bas, et se développant sur la partie inférieure des volets, des hommes et des femmes, entièrement nus, sortant de leurs tombeaux; à gauche, les élus, allant vers un petit édifice de style gothique, où les reçoit un ange, debout sur le seuil; les autres sont entrainés à l'extrême droite, vers un gouffre de flammes qui, comme la petite église du côté opposé, remplit toute la hauteur du dernier volet terminant l'ensemble.

La partie extérieure du retable comprend six panneaux. Quatre sont peints en grisaille, ce sont les deux du milieu, et deux autres, de moindres dimensions en hauteur, et qui les surmontent; ceux-ci représentent ensemble l'*Annonciation*, sous la forme de deux statuettes, celles de la Vierge et de l'Ange. Les deux au-dessous,

de même largeur mais de plus grande hauteur, présentent les statues de *St Sébastien* et de *St Antoine*, également en grisaille. Les deux panneaux latéraux, ceux-là peints en couleur, renferment les portraits, à gauche, de *Nicolas Rolin*, chancelier du duc de Bourgogne, à droite de *Guigone de Salins*, son épouse, tous deux à genoux devant un prie-Dieu, en face d'un livre ouvert; le premier est vêtu d'une longue robe noire avec chaperon légèrement reculé sur la tête; la femme, aussi en noir, coiffée d'un voile à ailes d'une grande transparence rappelant un peu, paraît-il, celui des religieuses hospitalières de Beaune.

Tel est ce morceau remarquable; il a été comparé aux triptyques de l'église Ste-Marie de Dantzig et à celui dont le panneau central se trouve à Anvers, tous trois représentant le *Jugement dernier*. On a dit aussi qu'ils étaient de la même époque, de la même école et qu'ils sortaient peut-être du même atelier. Quoiqu'il en soit, nous avons vu ci-dessus que celui de Beaune était fermement attribué à Roger Van der Weyden. Ajoutons que ce retable a été l'objet, en 1878, de restaurations, dont M. Carlet a donné un historique; mais si notre excellent et érudit compatriote, M. le marquis de Fayolle avait été présent à cette séance, il aurait pu donner sur ce point des renseignements d'un haut intérêt, comme ayant présidé à ces restaurations ou à d'autres postérieures.

Il est une autre œuvre, en France, attribuée aussi au grand peintre flamand, c'est le *retable d'Ambierle*, en Roannais (Loire). Il avait été signalé, pour la première fois, en 1845, par un archéologue forézien, M. Guillien, et il a été plus tard l'objet d'une étude par M. E. Jeannez. Ce travail a paru, en 1866, dans la *Gazette archéologique*, publiée à Paris chez Lévy par les soins de MM. J. de Witte, membre de l'Institut et Robert de Larteyrie, professeur d'archéologie à l'Ecole des Chartes. Il nous avait été signalé par M. le Cte Arthur de Marsy, le regretté Directeur éminent de la Société française d'archéologie; faute de le trouver en librairie, nous en avons fait prendre une copie à la Bibliothèque nationale, ce qui nous permet de donner, à l'aide de notes supplémentaires prises sur les reproductions phototypiques, les quelques indications qui vont suivre et qui sont peut-être peu connues.

Ce retable provient de l'antique abbaye bénédictine d'Ambierle

qui l'avait reçu en présent en 1466 (deux ans après la mort de Roger Van der Weyden), d'un seigneur d'origine forézienne *Michel de Changy*, conseiller, chambellan et premier maître d'hôtel de Philippe-le-Bon ; celà résulte d'une inscription de l'époque, tracée en lettres d'or au bas des panneaux. Il se compose de trois compartiments comprenant, dans des niches, sept scènes principales de la Passion, sculptées en bois en ronde bosse, le tout renfermé dans une ossature en chêne, que recouvrent six volets, dont deux sont peints sur les deux faces. Les quatre principaux portent $1^{m}40$ de hauteur sur $0^{m}70$ de largeur ; les deux autres les surmontent ; ils sont plus petits, (H. $1^{m}50$ L. $0^{m}50$).

Sur la paroi intérieure des grands volets sont représentés les donateurs, homme et femme, agenouillés. Ces personnages sont au nombre de quatre : Michel de Changy, de Laurette de Jaucourt, de Guillemette de Montagu et de Jean de Changy ; ils ont chacun, derrière eux, leur patron, parmi lesquels ou remarque *St Jean*, aux cheveux frisés tombant un peu sur le front, aux jambes longues, maigres, et les pieds aux doigts très longs.

Dans le fond sont des paysages avec églises et tours polygonales de l'école rhénane, maisons flamandes avec pignons à reduits, puis des châteaux, des donjons ; les arbres sont élancés, aux tiges grêles, d'autres plus petits, ramassés en boule ; enfin les premiers plans sont piqués de fleurettes d'une étonnante finesse. Sur les petits volets supérieurs, deux anges debout, aux ailes colorées, aux longues robes traînantes, soutiennent les armes de Changy parti l'un de Montagu, l'autre de Laurette de Jaucourt.

Ces panneaux sont extérieurement couverts de grisailles, représentant des statues de saints, posées sur des socles, chacune dans une niche : *Saint Martin*, patron d'Ambierle, *Ste Marthe*, avec la tarasque, *Ste Catherine*, et *Ste Anne* tenant dans ses bras la Vierge enfant. Les revers des deux volets supérieurs, plus petits, représentent également en gris, la scène de l'*Annonciation*, ces grisailles extérieures sont inférieures aux peintures ; « sans doute, dit M. Jeannez, les attitudes sont bonnes, le dessin généralement correct, mais les plis des draperies, trop anguleux, trop raides rappellent les travaux d'entailleurs sur bois ; cette remarque se trouve appuyée par l'existeuce, très étrange, de tenons soutenant un des bras de Ste Marthe et le sceptre de l'Ange de la salutation,

tenons absolument identiques à ceux que réservent les sculpteurs qui veulent consolider un membre fragile et trop détaché du bloc de leur statue. Il semble donc évident que le maître, auteur de nos peintures, a confié le soin d'exécuter ces grisailles à un élève, qui a naïvement copié les ouvrages de bois ou de pierre lui servant de modèles. » D'autre part, l'auteur de la notice a relevé, dans les panneaux en couleur, les signes caractéristiques, selon lui, des œuvres de Roger Van der Weyden: simplicité, dignité des attitudes, grand caractère des têtes s'alliant à une imitation scrupuleuse de la nature, etc.

Restait à déterminer la date d'exécution de ces volets du retable.

On pouvait espérer la trouver dans des vers tracés en lettres d'or gothiques, au bas des volets ; malheureusement les deux derniers manquent, et c'était précisément ceux qui devaient la donner. Toutefois, les vers conservés, au nombre de huit, apprennent que le don du retable fut fait par Michel de Changy, conseiller, chambellan et premier maître d'hôtel du duc de Bourgoque, comme on l'a vu plus haut. L'indication a sa valeur, mais la date précise résulte d'un document relevé par M. Jeannez ; c'est le procès-verbal d'une visite de ce triptyque faite en l'église d'Ambierle le 19 Avril 1665, à la requête de Nicolas de Changy, par les prieur et religieux du prieuré. L'inscription relatée dans ce procès-verbal est exactement conforme, comme mots et comme orthographe, à celle qui existe encore actuellement, et elle se terminait ainsi :

Mil quatre cent soixante et six
Dieu doint qu'en gloire soit assis.

Les visiteurs de 1665 attestent que les dix vers étaient inscrits au-dessous des figures peintes à l'intérieur des volets ; les deux derniers ne pouvaient l'être que sur la plinthe, et c'est sur cette plinthe qu'en 1865, les membres du Congrès archéologique de France ont, en majorité, décidé de les faire rétablir.

La date de 1466 est seulement celle de la dédicace, mais, par des déductions logiques, et par des détails particuliers et caractéristiques, tirés notamment de la coupe des cheveux sur le front, l'auteur a été amené à placer l'exécution de ces panneaux entre 1460 et 1463.

Après avoir, par des considérations historiques tirées des localités où ont travaillé les Thierri Bouts, les Memlinc et autres, et aussi

d'après les rapports ayant existé entre Roger Van der Weyden et le chambellan Changy, M. Jeannez s'est hazardé à conjecturer, sans toutefois y insister autrement, la possibilité d'attribuer ces peintures à ce maître, et il faut reconnaître que ses déductions n'ont rien d'invraisemblable ; et puis, d'après l'auteur, ce retable de la Passion d'Ambierle se rattacherait à celui de Beaune, et les rapprochements en pareille matière ont aussi leur importance.

Signalons enfin deux photographies qui nous ont fait connaître l'existence, à *Chambly* (Seine et Oise), d'un diptyque paraissant se rattacher encore à la même période ; elles portent le nom de *Van der Weyden*. Le volet de gauche représente *la Cène*, dont la disposition rappelle la manière dont Thierry Bouts a traité ce sujet, qui a été, comme on le sait, souvent imité, sauf des variantes. L'autre panneau, plus effacé, ne permet pas de caractériser suffisamment ce qu'on a voulu représenter. Nous nous bornons là à une simple indication.

M. le comte DE WAZIERS.— Dans un centre aimé et habité par les deux derniers ducs de Bourgogne, à Bruges, si vivante de leurs souvenirs, je suis heureux d'offrir à vos appréciations deux manuscrits, écrits en français à leur usage, en 1457 et en 1458, par leur secrétaire translateur Jean Mielot, chanoine de Lille, en Flandre.

Parmi les nombreux ouvrages dus à la plume de cet infatigable auteur, voici la *Passion de St-Adrien* qui, au milieu de toutes les préoccupations politiques du duc Philippe, fit certainement son édification. On le voit à genoux, avec son fils, aux pieds de N. S. présentant les reliques du saint martyr. On reconnaît les personnages à leurs traits d'une ressemblance parfaite et à l'Ange soutenant le blason de Bourgogne.

A l'aide de dix-neuf petits tableaux en camaïeu, rehaussés d'or, d'une grande suavité, et qui contiennent chacun plusieurs scènes différentes, nous vivons en plein XVe siècle, dont les mœurs, habitudes et usages ont servi de type au miniaturiste pour dépeindre un fait du IVe : les actes du martyre de St Adrien. A l'aide d'une multitude de détails, nous pourrions retrouver Bruges comme elle devait être au temps du bon duc ; un habile statisticien du passé pourrait peut-être l'y reconnaître.

Le 2d manuscrit est l'*Histoire de madame Ste Katherine, Vierge et Martyre*, translaté aussi du latin en français, par Jean Mielot,

en 1457, à l'occasion du mariage de Charles-le-Téméraire, avec Marguerite d'York [1]. Ce superbe manuscrit, orné d'un grand nombre de lettres en or et couleurs avec bordures de fleurs et de treize grandes miniatures à la gouache, est évidemment de la main d'un des meilleurs artistes attachés à la cour de Bourgogne. Les chiffres en or de Charles-le-Téméraire et de la duchesse Marguerite d'York, sa femme, avec leur devise : *Bien en advienne* figurent dans les bordures des pages.

A quels artistes devons-nous ces petits chefs-d'œuvre ? A première vue, pour la *Passion de St Adrien*, on croirait reconnaître la main de Roger Van der Weyden, contemporain de Jean Mielot. En les comparant à la photographie des *Sept Sacrements d'Anvers*, on trouve bien des ressemblances dans la disposition des personnages, des anges tenant blasons, des vêtements sacerdotaux, dans l'arrangement des autels avec triptyques, dans le costume et la coiffure des femmes.

Le nom des enlumineurs de ces manuscrits ne figurant pas dans les comptes-archives de Philippe-le-Bon et du comte de Charolais, on n'a pas une certitude absolue au sujet de leur provenance. Vous êtes appelés MM., à découvrir ce mystère, afin de rendre hommage, comme vous le faites à l'aide de votre incomparable Exposition, aux artistes que savaient encourager les ducs de Bourgogne, promoteurs des arts dans le monde entier au XVe siècle.

M. Weale. — Quelle preuve avez-vous que Roger Van der Weyden ait peint un de ces manuscrits ? Aucun peintre brugeois du XVe siècle n'était miniaturiste. Il existait, notamment à Bruges, deux corporations absolument distinctes, celle des peintres et celle des miniaturistes. Il était interdit de produire pour la vente, dans l'une ou l'autre catégorie, sans faire partie de l'une ou de l'autre corporation. Or, Gérard David seul faisait partie des deux corporations ; ni Roger Van der Weyden, ni Thierry Bouts, ni Jean Van Eyck, n'étaient inscrits à la corporation des miniaturistes. Je défie quelqu'un de prouver le contraire.

M. le comte Waziers proteste : la miniature est antérieure

---

(1) Charles-le-Téméraire s'est marié successivement 1° à Catherine de France († 1446) ; 2° le 30 Octobre 1454, à Isabelle de Bourbon († 1465) ; 3° en 1468, à Marguerite d'York. Si le manuscrit date de 1457, il ne peut être question de cette dernière. (Note de la Rédaction du compte rendu).

à la peinture ! Dans les églises et couvents on avait plus besoin de livres que de tableaux.

M. J. Destrée. — M. Weale me paraît trop généraliser. Certes, il y eut, à Bruges, des règlements interdisant aux peintres de faire des miniatures. Mais les ducs de Bourgogne étaient-ils tenus de se soumettre aux règlements d'une corporation ? Rien ne n'opposait à ce qu'un peintre, travaillant sur leurs ordres, fît une miniature. C'est ainsi que la miniature initiale de la *Chronique du Hainaut de la librairie de Bourgogne* peut avoir été faite par un peintre. La facture décèle plutôt une main de peintre que celle d'un enlumineur. Il va de soi qu'un peintre en renom préférait consacrer son talent et son temps à peindre des panneaux qu'à exécuter des « histoires » sur parchemins.

M. Weale. — Je ne connais pas d'homme plus compétent que M. Léopold De Lisle, en France, et je lui ai demandé, un jour, s'il avait trouvé des miniatures exécutées par des peintres flamands de cette époque ; il m'a répondu : non. Moi-même je n'ai trouvé nulle part, dans les comptes, des traces de commandes de ce genre, faites à des peintres. On ne peut citer comme exception qu'André Beauneveu, de Valenciennes et Simon Marmion.

M. Hulin. — D'une façon générale, je partage l'avis de M. Weale et j'admets que les miniatures exécutées par des *peintres* sont chose rarissime. Il est pourtant, je crois, trop absolu. Le cas de Bruges, où peintres et miniaturistes formaient des corporations séparées, est exceptionnel. A Gand, par exemple, comme à Tournai, ils faisaient partie de la même confrérie. D'autre part, si les règlements défendent, aux miniaturistes, de peindre des tableaux, il n'est nulle part défendu aux peintres d'exécuter des miniatures. A Tournai, par exemple, les miniaturistes formaient un ordre inférieur dans la corporation, payant une taxe moindre, comme les enlumineurs de cartes et les peintres de tentures. Ce qui prouve, au contraire, qu'un peintre avait le choix de faire des miniatures, c'est qu'on trouve des élèves de peintres qui se font recevoir comme miniaturistes et non comme peintres. Le cas se présente, entre autres, pour un élève de Jacques Daret, qui avait appris l'art de la miniature chez son maître.

M. Helbig. — On peut faire valoir, en faveur de la thèse de M. Weale, un argument tiré de la biographie des miniaturistes

célèbres et qui tend à prouver combien leur travail se confondait peu avec celui des peintres de retables et de tableaux. Parmi les artistes les plus éminents du XIVe siècle, il faut citer Paul de Limbourg et ses frères qui, comme on le sait, travaillaient au service du duc de Berry. Leur vie a été étudiée et leurs œuvres les plus importantes existent encore ; on sait à quel point ils jouissaient de la faveur du prince qui les avait pris à son service ; les archives conservent la mention des commandes qu'il leur a faites et qu'il payait libéralement. Or, aucun document ne fait mention de la commande d'un retable, d'un tableau ou d'un portrait, qui aurait été faite à ces artistes, si haut placés dans l'estime de leur protecteur. Il ne leur commande que des enluminures et des miniatures de manuscrits.

M. Destrée. La vie de St Adrien, qui sort de la librairie de Charles-le-Téméraire, est un manuscrit de toute beauté ; les grisailles rappellent des œuvres qui sont conservées à la bibliothèque royale de Bruxelles. La facture évoque la manière de Tavernier, qui a décoré la *Chronique de Charlemagne :* elle semble même supérieure à celle de ce maître.

5e Question. — *Quel a été le Maître de Pierre Christus?*

M. Guillain donne lecture d'une note de M. Kennis sur Pierre Christus.

Une des questions posées par M. James Weale, vise Petrus Christus, que M. Weale, dans son catalogue, (préface, page XVIII, article sur Van Eyck), déclare être l'élève direct des Van Eyck et même d'Hubert Van Eyck. D'après moi, M. Weale se trompe. Hubert Van Eyck était mort en 1426, et le premier tableau, le plus ancien connu de Pierre Christus, est le portrait d'Edouard Grimston, daté de 1446. Notez encore que cette date coïncide avec la réception de Pierre Christus dans la corporation des peintres à Bruges, où il est inscrit, le texte le dit, *pour être peintre*, le 6 Juillet 1444, note trouvée et publiée par M. Weale lui-même. A Gand, on ne trouve pas trace de son passage et s'il était élève d'Hubert, il aurait dû y venir avant 1426, puisqu'Hubert est mort cette année-là. Christus n'est pas plus élève de Jean, puisque, dans la préface de son catalogue de l'Exposition de Bruges, page précitée XVIII,

M. Weale dit que Christus ne vint à Bruges qu'en 1443 ; or, Jean était mort en 1440. Concluons donc : Christus n'est pas l'élève d'Hubert, car sans cela il eut été reçu maître avant 1444. Il n'aurait pas attendu 18 ans pour se faire recevoir peintre à Bruges. Il n'est pas l'élève de Jean puisque, d'après M. Weale, il ne vint à Brûges qu'en 1443, lorsque Jean était mort depuis 3 ans. Pierre Christus peut avoir été influencé par les tableaux de ces maîtres, c'est sûr, mais rien de plus, à moins qu'il ne soit l'élève de Lambert Van Eyck, auquel jusqu'à présent on conteste la profession de peintre. Au surplus, le premier tableau connu actuellement, 1446, prouve bien que c'est à partir de 1444 qu'il a travaillé indépendamment ; car on comprend très bien que les tableaux faits par lui, entre 1444 et 1446, sont perdus, sauf le portrait de Grandison. Mais il serait étrange que, maître depuis la mort d'Hubert, aucun tableau de lui, antérieur à 1446, ne serait trouvé et que de ce laps de temps, 1426-1446, les œuvres seraient égarées. Que Lambert Van Eyck ait été peintre et soit l'auteur du tableau attribué à Jean, n° 14, page 6 du catalogue, cela ne laisse aucun doute, ; M. de Bast a publié l'extrait d'un journal des frères Gris, d'Ypres, dont voici le contenu: An 1445, a peint, à Ypres, maître Jean Van Eycken, peintre renommé, le fameux tableau qui fut placé dans le chœur de St-Martin en souvenir du vénérable Nicolas Van Maelbeke, prévôt du couvent de St-Martin, enterré devant le chœur.

Jean étant mort en 1440, ne pouvait venir à Ypres, pour peindre en 1445 ; il y a donc confusion de prénom et c'est Lambert qui a peint le tableau. Les frères Gris, d'Ypres, en relations avec le clergé, devaient être bien renseignés et ont peut-être vu le peintre à l'œuvre.

M. Weale. Pierre Christus n'a pas été l'élève d'Hubert ou de Jean Van Eyck. S'il a eu des relations avec l'un de ces frères, ce serait plutôt avec Hubert qu'avec Jean. Aussi la bourse que l'on trouve sur le portrait de Christus, exposé par M. Salting, est identique à celle qui pend à la ceinture de Robert Poorter, de Gand. Ce volet est conservé à Copenhague.

L'erreur affirmée dans la note lue par M. Guillain provient de ce que le tableau de Francfort portait le date de 1417. On est d'accord aujourd'hui qu'il faut lire 1457.

Pierre Christus naquit à Baerle, village entre Tilbourg et

Hoogstraeten ; il vint à Bruges et y acheta le droit de bourgeoisie le 6 Juillet 1444. Ses tableaux sont datés de 1446, 1449, 1452, 1463, 1467 ; il mourut le 19 Mars 1472.

Quant à Hubert Van Eyck, il mourut le 16 Septembre 1426. Il résulte du rapprochement de ces dates que Christus aurait dû être bien jeune pour pouvoir être l'élève d'Hubert Van Eyck.

14e Question. — *Les primitifs flamands ont-ils connu et appliqué les règles de proportion de la coupe d'or ou des proportions harmoniques ?*

M. JAMINÉ lit un mémoire sur la coupe d'or, règle de proportion qu'il dit avoir été adoptée par tous les grands artistes du passé. Au moyen de nombreux et intéressants travaux graphiques, dont des exemplaires sont remis aux assistants, l'orateur explique sa théorie.

7e Question — *Roger Van der Weyden eut-il une origine flamande ou wallonne ?*

M. LOUIS MAETERLINCK. — La question de l'origine Thioise ou Wallonne de Roger van der Weyden (ou de la Pasture), longtemps connu dans l'histoire sous le nom de Roger de Bruges, est une de celles qui offrent le plus d'importance, au point de vue de l'histoire de notre art national.

Cette importance est plus considérable encore, lorsqu'on considère que ce peintre, dont on connaît si peu de chose, eut, à côté de sa valeur personnelle et intrinsèque, une influence si profonde sur l'art de l'Europe civilisée, au XVe et au XVIe siècles.

Comme vous le savez, trois villes de la Belgique, se disputèrent longtemps l'honneur de l'avoir vu naître et chacune de ces villes trouva des savants de valeur pour défendre ses titres.

MM. Alphonse Wauters [1] pour Bruxelles, E. Van Even [2] pour Louvain, et Alexandre Pinchart [3] pour Tournai, plaidèrent

---

[1] ALPH. WAUTERS, *Roger Van der Weyden, ses œuvres, ses élèves et ses descendants.*

[2] ED. VAN EVEN, *Louvain monumental,* 1860.

[3] ALEX. PINCHART, *Roger de le Pasture dit Van der Weyden.*

leur cause, en s'étayant des arguments les plus savants et les plus sérieux.

Plus récemment, MM. de la Grange et L. Cloquet [1] ont porté à leur tour la lumière sur la puissante École sculpturale de Tournai, dont Waagen, bien longtemps avant eux, avait présagé déjà la haute importance.

Aussi est-il généralement admis maintenant, que Roger de la Pasture naquit à Tournai, vers 1399 ou 1400 et dans mes diverses études concernant ce grand artiste Tournaisien, j'ai signalé, le premier je crois, l'influence considérable qu'exercèrent les « ymagiers » de sa ville natale, sur son esthétique propre et sur le développement de sa carrière artistique [2].

Mais, parce que Roger de la Pasture est né *accidentellement peut-être* à Tournai, doit-on en déduire que son origine fut Wallonne ? Son père, notamment, fut-il tournaisien et se nommait-il lui aussi de la Pasture ?

On sait que les pièces authentiques, établissant l'origine Tournaisienne de Roger, sont au nombre de quatre :

1° *Le Registre de Saint-Luc* où nous lisons que :

« *Rogelet de le Pasture, natif de Tournai, commencha son appressure le cinquième jour de mars l'an mil CCCC vingt six, et fut son maître Robert Campin, peintre, lequel Rogelet a parfaict deuement avec son dict maître* »

et plus loin

« *Maistre Rogier de le Pasture, natif de Tournay, fut receu à le francise du mestier des paintres le premier jour d'aoust l'an dessus dit* » *(1432).*

2° *L'Inventaire du mobilier de la corporation des peintres* de Tournai.

3° *Le compte de la même corporation* en 1465.

4° *Une procuration passée à Bruxelles* en 1440.

Mais, chose étrange, aucun de ces documents ne nous donne le moindre renseignement, ni sur le nom propre, ni sur aucune des particularités de la vie du père de *de le Pasture.*

---

(1) De la Grange et L. Cloquet, *Études sur l'art à Tournai*, 2 vol.

(2) *R. Van der Weyden et les ymagiers de Tournai*, Mém. cour. et autres mém. Académie royale de Belgique, 1901.

R. Van der Weyden, sculpteur, Gazette des Beaux-arts, Oct.-Nov. 1901.

Nous savons cependant, par un manuscrit : *Registre des rentes viagères de Tournai* (¹) *vendues en avril, mai, juin, juillet 1435*, et son prénom et la date approximative de sa mort.

Le premier paragraphe qui le concerne est ainsi conçu :

« *Au xxj jour d'octobre. — A maistre Rogier de le Pasture, pointre*, fils de Henry, *demourant à Brouxielles, eagié de xxxv ans, et dimiselle Ysabel Goffart, fille Jehan sa femme eagiée de xxx ans : x livres.* »

Le second est une répétition en abrégé du premier, nous le trouvons à la date du 21 Avril dans un volume intitulé : *C'est le livre ou cartulaire ouquel sont iscriptes les rentes à vie que la ville et cité de Tournay doibt, les personnes à qui et jours que y celles rentes eschient, etc... :*

« *A maistre Rogier de le Pasture pointre* fils de feu Henry, *demurant à Brouxielles et dimisel Ysabel sa femme, acquis en l'an mil iiij et xxxv : x livres.* »

Ce prénom du père de Roger de la Pasture, dûment établi, voyons s'il n'y a pas moyen de le rattacher à une personnalité du même nom vivant à une époque correspondante.

Nous savons que les archives de Tournai, examinées et compulsées avec le plus grand soin, dans le but de trouver un ancêtre possible de Roger de la Pasture, n'ont donné aucun résultat ; par contre, grâce aux patientes recherches du savant archiviste de Louvain, M. E. van Even, il est établi qu'il existait, en cette ville, un *Henri* van der Weyden, qui travailla en qualité de *sculpteur* au palais du duc de Brabant, à Louvain, en 1424.

On sait dans quelles circonstances cette résidence fut choisie par ce prince.

Le duc Jean IV, préférant le calme séjour de Louvain à celui de Bruxelles, où les deux partis qui divisaient alors la ville étaient aux prises, s'en était ouvert aux magistrats Louvanistes ; ceux-ci s'empressèrent de lui offrir en propriété, moyennant certaines conditions, l'ancien refuge de l'abbaye de Vlierbeek situé Marché-aux-poissons, actuellement rue Kranendonc (²).

(¹) Ces sommes furent levées pour être payées à Philippe-le-Bon en vertu du traité de sûreté conclu par la ville de Tournai pour un terme de 6 ans.

(²) *Louvain monumental*, par Ed. van Even, 1860, p. 128-129.

Cette offre ayant été acceptée, la ville décida, en 1423, d'ajouter une grande salle de réunion et de fêtes à l'habitation déjà existante (1). Les sculptures en furent exécutées par deux artistes dont les noms nous ont été conservés : Henri van der Weyden et Henri Baerts.

Voici deux extraits des comptes de la ville (année 1424) concernant le premier de ces deux sculpteurs :

« *Item. — Henrich van der Wyden* (sic), *5 in oeste van 5 dagen alderhande stenen te huwen totter Zalen doren, 8 pl. s daags val 40 pl.* »

« *Item. — Henrich van der Wyen* (sic), *4 1/2 d. 8 pl. s' daegs val 36 pl.* »

Cette découverte d'un Henri Van der Weyden, sculpteur, qui date de 1860, c'est-à-dire d'il y a plus de quarante ans, a, malgré son importance, passée pour ainsi dire inaperçue, car elle eut lieu à une époque où l'on ne savait pas encore le prénom de l'ascendant direct de Roger (2).

On ne voyait d'ailleurs pas de relation possible entre le Van der Weyden de Louvain et le de la Pasture Wallon dont la naissance à Tournai fut prouvée, peu après, par des pièces d'archives indiscutables (3).

Or, la qualité de « sculpteur » d'Henri van der Weyden, vient nous donner une explication des plus probables, de ses relations avec Tournai et de ses voyages professionnels à ce grand centre sculptural et lapidaire qu'était alors cette ville. Elle nous

(1) Cette dépendance fut imitée d'après la grande salle de l'hôtel seigneurial de Naast de Mons, réputée alors pour son architecture et ses sculptures remarquables.

(2) Dans son étude *Roger de le Pasture, dit van der Weyden*, (Bul. des comm. royales 1867 p. 417) Alexandre Pinchart fait la même remarque : « la découverte de ce Henri a été faite à une époque où le véritable nom du père de Roger ne nous avait pas encore été révélé par les documents des archives du Royaume, ainsi que par ceux des archives de Tournai ».

(3) Je dois cependant faire observer que M. van Even, dans une lettre qu'il m'écrivait en Mai dernier, n'admet pas cette authenticité comme indiscutable ; « Les archives découvertes à Tournai par Pinchart sont-elles bien *du 15e siècle?* En est-on absolument certain? Le langage m'en paraît être plus moderne, de même que l'écriture, que malheureusement je ne connais que par la reproduction photographique. Ce point devrait être examiné *sur le vif*, à Tournai même ». Cet examen a été décidé par la société d'histoire et d'archéologie de Gand, dans sa dernière séance.

explique aussi la naissance possible d'un fils, au cours d'un de ses séjours dans le Tournaisis.

Cette parenté entre l'Henri van der Weyden, le sculpteur du palais du duc de Brabant, et Roger de la Pasture, est rendue d'autant plus probable : car on admet généralement, maintenant, que l'art sculptural de Roger procède de celui de l'Ymagier et qu'il y a tout lieu de croire que lui-même mania le ciseau et l'ébauchoir, avant de commencer son apprentissage de peintre chez son maître Robert Campin, qui lui aussi fut peintre et sculpteur.

Peut-être même travailla-t-il, avec son père, aux travaux de sculpture du palais du duc de Brabant en 1424 ; car on remarquera que ce n'est que deux ans après, en 1426, que le nom de Roger de la Pasture paraît pour la première fois dans les archives de Tournai.

Ceci n'est d'ailleurs qu'une simple hypothèse sur laquelle je n'insisterai pas.

Les probabilités en faveur d'une origine flamande du nom même de Van der Weyden sont grandes. Vous aurez remarqué, comme moi, que si les traductions de noms flamands en français ou en latin sont fréquentes au moyen-âge, l'inverse dut être très rare; et je pense que l'on serait fort embarrassé de nous en citer un seul exemple avec preuve à l'appui.

Nous trouvons en revanche, à Tournai même, des preuves certaines et nombreuses de traductions de noms flamands en français, notamment du nom qui nous intéresse et que nous voyons figurer, dans le registre de la loi du 9 Février 1451 (1), sous la forme : « *Willème van den Wye* (sic) *dit de la Pasture* » montrant ainsi le nom primitif flamand légèrement défiguré, accompagné de sa traduction française.

On sait qu'un de la Pasture figure, dès le XIIIe siècle, dans les archives Tournaisiennes. C'est un certain Jehan de la Pasture (2), qui reconnaît en 1269 une dette, et qui fut reçu bourgeois en 1280. Ici encore n'est-il pas permis de supposer que ce de la Pasture, reçu

(1) *Etudes sur l'art à Tournai*, par MM. de la Grange et L. Cloquet, t. II, p. 97.

(2) « Il est cité dans divers chirographes reposant dans les archives communales de Tournai. » Voir : A. de la Grange et L. Cloquet : *Etudes sur l'art à Tournai*, etc., t. II, p. 96, et Alex. Pinchart, *Bull. de la commission d'art et d'archéologie de Belgique*, 1867, pp. 408 et suiv.

bourgeois de Tournai, après plus de 15 ans d'habitation dans cette ville, fut un flamand et que son nom de la Pasture fut une traduction de son nom primitif : Van der Weyden ?

Notre regretté confrère Ferd. van den Bemden, dont vous connaissez les fouilles patientes dans les diverses archives du royaume, partageait absolument cette manière de voir. Il croyait même, lors de recherches déjà anciennes, faites à Tournai, avoir trouvé des preuves certaines de l'origine flamande du nom de Roger Van der Weyden, dont il considérait de la Pasture comme une traduction.

M. de Raadt, auteur de l'important ouvrage les *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants*, consulté à ce sujet, m'écrit : « Dans les actes français donnés en Flandre, on traduisait très souvent en cette langue les noms flamands : Le Kian pour d'Hondt ; du Moustier pour Van der Kerke etc. On ne traduisait presque jamais les noms wallons ou français ; mais ceux-ci prenaient petit à petit une légère tournure flamande » (1).

Nous nous proposions, M. van den Bemden et moi, de faire ensemble de nouvelles investigations au sujet du nom primitif de Van der Weyden, quand sa mort inopinée m'a fait remettre à plus tard ce projet.

M. van Even, dans une lettre qu'il m'écrivait très récemment, m'a dit être absolument convaincu de son origine flamande, et plutôt Thioisé ou Louvaniste. « Molanus, toujours bien informé, toujours exact, dit-il, l'appelle *Magister Rogerius civis et pictor Lovaniensis* ».

Ce qui est certain, c'est que Roger Van der Weyden fit plusieurs séjours à Louvain. L'attrait que cette ville exerça sur notre grand artiste recevrait une explication plausible, si l'on admet l'origine Louvaniste de son père.

Nous savons que Roger séjourna plusieurs fois à Louvain, notamment en 1443, lorsque Guillaume Edelheere et son épouse Adelaïde Cappuyns, le chargèrent de décorer l'oratoire encore connu sous

---

(1) En faisant des recherches dans l'ouvrage de Mr Th. de Raadt, cité plus haut, je n'ai trouvé qu'un seul exemple où la devise du sceau primitif se retrouve plus tard traduite en flamand ; c'est le cas pour la famille *de Leo*, qui prit plus tard le nom de *de Leuw*, mais on remarquera qu'ici le nom primitif était latin et non pas français.

le nom de chapelle d'Edelheere, à l'église de St-Pierre à Louvain ([1]), où il peignit une *Descente de croix* qui s'y trouve encore, mais complètement dénaturée par des restaurations et retouches malheureuses ([2]).

D'après M. van Even cette *Descente de croix* serait la seule peinture de Roger Van der Weyden en Belgique, dont l'authenticité soit absolument certaine.

Or, l'un des volets de ce triptyque, représentant les donateurs accompagnés de leurs enfants, porte une inscription flamande où nous lisons :

Deze tafel heeft vereet heñ Wille Edelheer en Alyt zijne Werdine int jaer ons her M. CCCC en XLIIJ.

Cette légende ne peut être attribuée à un Wallon ; car celui-ci y aurait fait l'une ou l'autre faute d'orthographe ou d'abréviation.

On sait que c'est encore à Louvain que Roger Van der Weyden peignit, pour le serment des arbalétriers, son chef-d'œuvre, une *Descente de croix*, qui fut cédée plus tard à Philippe II, et figure avec honneur au musée du Prado à Madrid.

Notre confrère M. G. Hulin, dans une étude récente, a attribué au même maître des peintures murales découvertes dernièrement à l'église Saint-Pierre de Louvain, qui prouveraient d'autres séjours, peut-être antérieurs, dans cette ville qui disputa à Tournai l'honneur d'être sa ville natale.

Cette prédilection pour Louvain se conserva chez son fils Corneille, qui étudia à l'université de cette ville et y prit le degré de maître des arts, avant de devenir religieux à la Chartreuse d'Hérinnes ([3]).

Mais en voilà assez, je pense, pour conclure, dès à présent, qu'il existe des probabilités sérieuses, sinon une certitude absolue, en faveur de l'origine Thioise du nom de Roger et qu'il y aurait lieu,

---

([1]) Cette chapelle est actuellement dédiée à Saint Aubert.

([2]) Jean Molanus ou Vermeulen, au XVIe siècle, dit formellement que Roger fut l'auteur des peintures de la chapelle d'Edelheere.

« Magister Rogerius, civis et pictor Lovaniensis, dipinxit Lovani ad St Petrum Altare Edelheer et in capella beatæ Mariæ Summum Altare, quod opus Maria regina a Sagittaris impetravit, etc. etc. »

([3]) *Etudes sur l'art à Tournai*, etc. par MM. A. de la Grange et L. Cloquet. Tournai, 1888, t. II, p. 103.

comme j'en émets le vœu, de restituer à notre grand émule des frères Van Eyck, son nom glorieux de Van der Weyden, qui doit, comme par le passé, resplendir à jamais dans l'histoire de notre art national.

La séance est levée à 10 heures.

Mercredi 13 Août 1902.

La séance est ouverte à 8 heures du matin, sous la présidence de M. le baron Kervyn de Lettenhove, assisté de MM. Hymans et de Swarte, présidents. Cette réunion a lieu dans une des salles du Conservatoire de Musique.

M. Delignières, d'Abbeville, appelle l'attention sur deux peintures qu'il a envoyées à l'Exposition ; elles font partie des panneaux en bois qui, au nombre de quatre, peints sur chaque face, recouvraient un retable d'autel, dans un monastère de Chartreux, fondé sous le vocable de St Honoré, à Thuison, l'un des faubourgs d'Abbeville. Les faces intérieures qui, d'après les documents, remontent vers 1440, représentent la *Cène*, la *Résurrection*, l'*Ascension* et la *Pentecôte*; le panneau de la Résurrection a malheureusement disparu ; ces peintures avaient été données à cette époque, sous le prieurat de Dom Firmin le Ver, par Philippe-le-Bon à la Chartreuse. C'est une de ces peintures, *la Cène*, qui figure à l'Exposition ; l'autre se trouvait à l'extérieur des volets, qui ont été peints après coup, vers le XVIe siècle, et qui représentent la *Vierge*, *St Jean-Baptiste*, *St Hugues de Lincoln* et *St Honoré*; c'est le St Hugues qui est exposé. Ces volets ont été sciés, il y a plusieurs années, dans le sens de leur épaisseur, pour permettre d'exposer les huit tableaux à la suite.

L'orateur signale, dans le tableau de *la Cène*, le carrefour d'une ville flamande, que l'on aperçoit à travers la fenêtre à droite; à gauche, formant annexe, il y a le *Lavement des pieds*.

Dans un autre panneau, l'*Ascension*, resté à Abbeville, se trouve un charmant paysage avec monuments et clochers, et au bas,

un gazon émaillé de fleurettes, tous détails et particularités qui semblent bien caractériser des peintures d'origine flamande ou ayant subi cette influence.

M. Delignières donne des renseignements sur certaines particularités de ces peintures; il n'entend nullement les attribuer à tel ou tel peintre et se contente de provoquer sur ce point les recherches des hommes compétents. Il fait remarquer, enfin, sur l'autre panneau exposé, la présence du cygne, à côté du Saint Hugues, comme se rattachant à une légende relative à ce Saint et sur laquelle il donne des explications. Il remercie enfin les organisateurs de l'Exposition d'avoir bien voulu mettre ces deux panneaux en bonne place, à l'entrée des locaux.

Le nom de Primitifs *désigne-t-il d'une manière suffisamment exacte les Maîtres dont les tableaux sont exposés à Bruges?*

M. Helbig. — J'arrive fort tard avec une sorte de motion d'ordre que j'aurais bien dû présenter à mes honorables collègues, membres du comité d'organisation, mais que, par une série de circonstances que je suis le premier à regretter, j'ai été obligé de retarder jusqu'à ce moment, où dans deux heures, je prendrai le train pour quitter Bruges. Il ne s'agit de rien moins que du titre même de l'Exposition, c'est-à-dire du titre de *Primitifs*, que j'ai vu adopter avec quelque regret. Je n'étais pas présent lorsque le comité d'organisation a décidé de le prendre; lors des séances que j'ai pu suivre, les circulaires étaient lancées; il était trop tard pour faire valoir mes objections à ce titre de « primitifs ».

Messieurs, il est certain que depuis tantôt un demi siècle, la critique historique a fait de grands progrès; elle a examiné, au crible des études nouvelles, bien des données erronées et bien des conceptions fausses. De là de nombreuses réformes dans des faits jusque là généralement acceptés, dans les théories admises et même dans la terminologie qui répondait à ces faits.

L'histoire de l'art, de son côté, a largement profité de la critique historique et les érudits se sont attachés à examiner de près les légendes, qui ont fait pendant longtemps les frais de l'histoire de la peinture notamment, ainsi que les termes qui ont servi à désigner certaines évolutions et certains progrès dans l'histoire de l'art.

A mon sens, cette réforme devrait s'étendre aujourd'hui à ce mot

de *primitifs* qui a fait son temps, et qui ne semble plus répondre à la conception que nous avons de l'art, après la magnifique Exposition que nous avons la rare fortune d'étudier en ce moment.

En effet, nous voici en présence d'œuvres de tout premier ordre, que tous nous sommes d'accord pour admirer. Ce sont des peintures d'artistes inspirés, visant à l'expression des idées et des sentiments les plus élevés dans le domaine de l'art. Ils ont étudié la nature et ils ont assoupli ces études à l'expression de leurs idées; ils sont maîtres de procédés techniques supérieurs; ils disposent d'une manière remarquable l'ordonnance du sujet; ils ont une admirable entente des physionomies et des caractères; enfin, ils possèdent, après des études les plus consciencieuses tous les éléments qui font un grand art, un art arrivé à son apogée, et qui charme tous ceux, et ils sont nombreux aujourd'hui, qui savent en goûter le charme et apprécier les perfections.

Il est hors de doute que ces artistes ont eu des précurseurs, — la marche de l'art ne procède pas par bonds — et d'ailleurs une partie de ces précurseurs nous sont connus.

Est-il rationnel de les nommer des *primitifs*, et d'y voir en quelque sorte les représentants d'un art qui commence, et qui sera éclipsé par les artistes qui les suivront et mettront en valeur le fruit de leurs recherches, de leurs études? Evidemment non!

Mettons-nous en présence d'un historien de la peinture, qui prend à tâche de fixer les différentes périodes du développement de cet art, et n'allons pas plus loin que l'ère chrétienne. Il va d'abord nous faire l'histoire des peintures aux Catacombes de Rome, il nous dira la décadence qui pendant plusieurs siècles a suivi cette sorte de floraison; il nous parlera des admirables mosaïques justiniennès et de la peinture remarquable des manuscrits byzantins en Occident; il nous fera le tableau de la renaissance carolingienne avec la peinture murale des églises, et même des palais du grand empereur d'Occident. En Allemagne, il devra jeter un coup d'œil, au moins, sur l'architecture ornée de peintures murales des Ottons; il devra faire état, tout au moins, de cette école monastique de l'île de Reichnau, où les religieux ont orné de peintures monumentales des églises de leur ordre et les manuscrits servant au culte, école récemment mise en lumière par le regretté Kraus et ses élèves de l'université de Fribourg; puis, passant en France et faisant

état de la floraison magnifique de l'architecture et des arts décoratifs auxquels celle-ci donne naissance, il devra parler de ces peintres verriers, maîtres incomparables que, tant bien que mal, les plus avisés de nos peintres verriers modernes cherchent à étudier et à imiter aujourd'hui; enfin, il faudra bien que notre historien de la peinture s'arrête aux restes de la peinture murale et des manuscrits du XIV[e] siècle, dont heureusement de nombreux livres nous sont restés, si magnifiquement enluminés par le pinceau des miniaturistes du moyen-âge. Et puis, voyez-vous cet historien, arrivé à cette floraison magnifique de la peinture de nos Flandres dont nous avons les monuments sous les yeux, intituler son chapitre « *Les Primitifs* » ? Laissez-moi vous le dire, cet historien ne serait pas pris au sérieux.

Le mot, — il faut bien le rappeler — n'existe guère que dans la langue française, et là, pour beaucoup d'auteurs, il commence à se démoder. Les Anglais, les Allemands, les Italiens n'ont guère d'équivalent. Un écrivain français du premier ordre, qui était en même temps un artiste de très grand talent, Eugène Fromentin, qui aurait été à l'Académie française s'il avait vécu quelques années de plus, ne s'en sert pas. Cela ne l'a pas empêché de caractériser de la manière la plus délicate, la plus suivie et la plus exacte les peintures brugeoises que nous avons sous les yeux, dans son excellent livre que vous connaissez tous « *les Maîtres d'autrefois* ».

Je pense donc, Messieurs, qu'il est temps d'abandonner un mot qui, par sa valeur, répond si peu à l'idée qu'il est censé exprimer, et que mieux vaudrait adopter une terminologie semblable à celle des Italiens, qui, désignant les artistes d'après le siècle où ils ont vécu, disent assez couramment *quatrocentistes*, etc. Cela offre au moins un sens exact, et qui ne va pas à l'encontre de ce qu'il veut exprimer.

M. Kervyn de Lettenhove. — Avez-vous un autre mot ?

M. Helbig. — On pourrait dire « les maîtres antérieurs à la Renaissance ».

M. Kervyn de Lettenhove. — C'est un mot qu'il faut et non une phrase.

M. Weale. — Je proteste vivement contre l'appellation de *primitifs*. Cela veut dire qui est le premier, le plus ancien. « Il est doux de sortir de notre civilisation savante, de remonter vers l'âge et les mœurs primitives. » Ce texte est de Taine. — Cela est bien primitif, veut dire : Cela dénote une trop grande simplicité.

Les Belges ont le tort de suivre les Français. Prétendre que les auteurs des chefs-d'œuvre exposés à Bruges sont des primitifs, c'est-à-dire des gens simples, est ridicule.

M. DE SWARTE. — C'est en France, en effet, que l'appellation de primitifs est le plus usitée ; elle me semble née de notre définition de la Renaissance et du point de départ chronologique de cette période artistique que nous plaçons sous François I, Léon X, Charles Quint et Henri VIII. Ces dates ne sont pas adoptées pour la dénomination de Renaissance en Italie et Burchard la fait remonter, à bon droit, plus haut, avec les gloires de l'Ecole de Sienne. Nous avons aussi trouvé dans l'adoption de cette date, en France, une coïncidence heureuse avec une grande réforme picturale, je veux dire la perspective aérienne. Cette époque de la Renaissance une fois adoptée, tous les peintres qui avaient vécu avant François I étaient qualifiés de primitifs : pour nous d'ailleurs et pendant longtemps, Jehan Fouquet était considéré non seulement comme le plus grand des peintres français du XVe, mais en quelque sorte comme le seul ayant laissé une œuvre admirable d'ensemble et d'une grande tenue artistique, celle que nous admirons à Chantilly, dans le livre d'heures de Louis XI et de Charles VIII.

M. HELBIG. — Je propose de prendre le titre de « maîtres anciens. »

M. WEALE. — La première fois que j'ai entendu le mot primitif, il était prononcé par M. Reiset, devant un très beau tableau, qui était caché dans les greniers du Louvre. J'ai exprimé mon étonnement de ne pas le voir exposé. M. Reiset répliqua : Nous ne pouvons exposer des tableaux si primitifs ! A quoi j'ai répondu : Mais le tableau est splendide ; nous en avons plusieurs de ce genre en Angleterre ; ils y sont estimés à haut prix ! M. Hulin, dit dans son *Catalogue critique* (p. 9) : « Aucun pays de l'Europe ne se montre aussi honteusement insouciant de son art national que la France ; aussi n'est-ce que depuis peu qu'on se doute que la France a eu, au XVe siècle, un art très beau. » Je dois dire que je me rallie complètement à cette sévère appréciation.

On vient de parler de Fouquet comme du seul grand peintre du XVe siècle. Mais que les Français nous fassent alors cadeau des œuvres des maîtres de Valenciennes et d'autres ! Qu'ils les mettent hors la frontière ! Nous les accueillerons volontiers.

M. de Swarte. — M. Weale demande ce que je pense de l'appréciation du très sévère historien M. Hulin, qui, dans son catalogue critique, blâme la France avec véhémence au point de vue artistique ? M. Weale ajoute que les Français ne se montrent pas assez fiers de Beauneveu, de Marmion, qui sont des peintres français du XV[e] siècle.

Répondant à cette double réflexion, M. de Swarte constate que la France s'occupe de plus en plus de ces peintres du XV[e] siècle, alors qu'elle avait eu peut-être le tort de ne pas s'enorgueillir suffisamment de ses premiers enlumineurs, dessinateurs de vitraux et miniaturistes, d'où est sorti Jean Fouquet. Il convient, de plus, que c'est à une date relativement récente (30 ans) que Beauneveu, Belgambe et Marmion sont entrés dans la connaissance de nombreux amateurs français. Je fais exception, dit-il, pour les septentrionaux, qui en étaient tout glorieux, à juste titre. L'excuse est peut-être en ceci, qu'au moment où ils peignaient, leur territoire n'était pas encore français ; le mouvement qui les a englobés dans l'histoire de la peinture française aurait dû se produire tout de suite après le traité de Nimègue et non il y a quelques années seulement.

Permettez-moi, mes chers collègues, de me féliciter moi, très français et tout à la fois très flamand, de voir des flamands devancer en ceci le traité de Nimègue, ce qui est un procédé tout-à-fait courtois.

M. Durand-Gréville. — Le mot « primitif » a eu d'abord un sens méprisant, et, à toute force, il faudrait le changer. La difficulté serait de le remplacer par un mot convenable. D'autre part, beaucoup de mots qui ont eu d'abord un sens inexact ont fini par éveiller des idées plus conformes à la réalité.

Le mot « Renaissance » appliqué à la période qui commence dans la seconde moitié du XV[e] siècle est inexact pour l'Italie, qui avait de grands peintres depuis la fin du XIII[e] ; il l'est pour la France, qui, avant François I, a eu, dès le XII[e] siècle, une admirable école de sculpture. Le mot « gothique » qui est l'expression d'une simple erreur, a fini par perdre toute signification, autre que celle « d'architecture du XIII[e] au XV[e] siècle ». Tout le monde sait que la *Ronde de nuit* de Rembrandt est un effet de plein soleil, et pourtant on conserve la dénomination ancienne. Le mot « primitif » lui-

même, en France, a complètement perdu sa signification péjorative. Il n'y a donc pas grand inconvénient à le conserver, quoiqu'il manque de précision ; mais je ne verrais aucun motif pour ne pas le remplacer par un mot nouveau qui serait plus exact et aussi court.

La difficulté est de trouver ce mot.

M. WEALE. — *Principiis obsta !*

M. TULPINCK. — La discussion actuelle a déjà surgi, dès la première réunion du comité de l'Exposition. Mais alors comme maintenant, nous avons demandé qu'on nous donne une désignation laconique.

M. HELBIG. — Je propose la désignation « les premiers maîtres ».

M. WEALE. — Disons les maîtres des XIVe, XVe et XVIe siècles.

M. DESTRÉE se rallie à cette proposition.

M. HYMANS. — Tout le monde est libre de qualifier l'école comme il lui plaît. Il n'y a aucun terme imposé. Je ne trouve pas que l'appellation de « primitifs » soit dérisoire, puisqu'à cette dénomination le monde entier est accouru pour acclamer les œuvres de ces maîtres.

La désignation de « maîtres du XVe siècle » est insuffisante, puisque cette désignation peut signifier d'autres peintres. Le mot « maître » ne qualifie pas davantage, puisque ce titre a été donné indépendamment de la consécration du talent.

M. DELIGNIÈRES. — En France la désignation de primitifs n'a trompé personne.

M. DESTRÉE. — Si nous sommes réunis en congrès, c'est notamment pour redresser les erreurs et biffer de la langue les mots impropres. Si un certain nombre d'autorités adoptent une nouvelle et bonne appellation, celle-ci fera indubitablement son chemin.

M. DE SWARTE. — M. Weale a rappelé que M. Reiset, ancien conservateur du Louvre, lui montrant jadis, dans les greniers du palais, de vieux tableaux, qui depuis lors ont été installés en très grand honneur dans les galeries, disait : « C'est trop primitif. » Notre aimable collègue semble croire que la qualification de primitifs, donnée par nous aux peintres du XVe siècle, est synonyme de barbare et qu'il existe en France des appréciateurs assez peu

avisés pour considérer que les tableaux de Van Eyck représentaient pour nous les vagissemeuts, les balbutiements de la peinture. Qu'il se rassure : nous disons dans le langage courant : la *rudesse* ou la *naïveté* (¹) des primitifs, avec une pensée d'exquise admiration. Ne prolongeons pas cette discussion qui deviendrait purement philologique et constatons, avec mon lettré confrère M. Delignières, que chacun en France a compris ce que voulait dire la qualification de primitifs flamands, appliquée aux plus belles œuvres du XVe siècle exposées à Bruges ; et croyez bien qu'un mot que tout le monde comprend et comprend bien, est un mot utile et heureux malgré tout.

M. Hymans. — Nous ne sommes pas un congrès linguistique.

M. Helbig. — Messieurs, en vous proposant de supprimer le mot de « primitifs » je n'ai pas voulu engager la 4me Section à émettre un vœu dans ce sens, vœu qui, à mes yeux serait inutile, et même un peu puéril. J'ai dit tantôt que le mot tendait à se démoder. L'honorable M. Hymans a fait observer que tout le monde était libre à cet égard et pouvait se servir de tel mot qui lui semblait le plus convenable à employer. Cela est évident. Je crois cependant qu'il restera de la discussion qui vient d'avoir lieu quelque fruit ; je me flatte de l'espoir que personne, en employant le mot de primitif, n'aura la pensée que les maîtres dont nous admirons les œuvres, doivent rester, permettez-moi le mot, dans une sorte d'antichambre, lorsqu'il est question de l'histoire de la peinture. J'ai la conviction que le mot de « primitif » sera employé de moins en moins, par les écrivains qui désirent conformer la valeur des mots à la chose qu'ils doivent exprimer ; et je crois que le Congrès de Bruges et la magnifique Exposition ouverte en ce moment, auront eu pour conséquence de rectifier, d'élever les idées concernant nos anciens maîtres flamands, et de les désigner par un mot moins inexact et qui répond mieux à leur haute valeur.

M. Durand-Gréville traite *des changements de couleur dans les tableaux de l'Exposition de Bruges.*

En dehors des modifications apparentes produites dans les pein-

---

(¹) Le mot *naïveté* est dans ce sens synonyme de *naturel*, comme en ces vers de Musset sur Molière :

J'admirais quel amour pour l'apre vérité
Eut cet homme si fier en sa naïveté....

tures à la détrempe ou à l'huile, par les vernis devenus jaunes ou bruns, les tableaux et les stucs peints ont subi des transformations considérables, longtemps méconnues.

Dans des études antérieures, j'ai eu l'occasion de montrer ce qui s'est passé, d'une part, dans les tableaux de l'Ecole italienne, d'autre part dans les tableaux de gardes civiques des musées de Hollande et aussi, naturellement, dans d'autres tableaux des mêmes musées, car les combinaisons chimiques tiennent peu de compte des distinctions d'écoles.

Je parlerai aujourd'hui de quelques transformations, toujours les mêmes, que je savais d'avance devoir exister dans les tableaux de l'Exposition actuelle. Mon attente n'a pas été trompée. Ces constatations no seront pas inutiles au point de vue des classifications et des attributions ; car on pourrait être induit en erreur dans plus d'un cas, en prêtant à tel maître des intentions qu'il n'a jamais eues, en attribuant deux tableaux à un même maître à cause de « l'identité de la gamme des couleurs, » dans les paysages de fond de ces deux ouvrages.

Passons rapidement sur les modifications des rouges, qui deviennent seulement un peu plus ternes, parfois cependant un peu plus jaunes. Il en est de même pour les violets, qui sont aujourd'hui éventés, déteints, par exemple dans la robe de la Vierge du tableau N° 1 de l'Exposition actuelle et dans plusieurs figures de la châsse de S[te] Ursule. On pourrait trouver aussi, sans peine des bleus devenus plus ou moins gris et pâles, où tout modelé a disparu.

Mais les transformations les plus graves et les plus déconcertantes sont celles que produit, à la longue, l'action de l'atmosphère sur les métaux, dont les oxydes et les sels constituent les pigments verts employés de tout temps par les peintres.

Il y a des cas où le vert est un oxyde de fer faiblement oxygéné, qui, absorbant peu à peu une plus grande proportion d'oxygène, devient rouge comme la sanguine, — qui n'est d'ailleurs elle-même qu'un oxyde de fer. J'ai vu ce changement effectué dans une bonne partie du feuillage d'un grand arbre d'un paysage de Rembrandt, et tout le monde peut le constater au Louvre, dans le premier plan du paysage de fond de la *Joconde*.

Les verts composés d'autres métaux subissent l'action de l'acide sulfhydrique de l'air et deviennent bruns. L'expérience est facile

à faire : mettez, dans le fond d'un plat de porcelaine blanche, des virgules de couleurs vertes et jaunes, versez dessus une solution d'acide sulfhydrique, vous verrez au bout de peu de temps ces couleurs brunir. La transformation commence toujours par la partie où la couleur est étalée en couche très mince.

Il en est de même dans les tableaux : l'air, ou plutôt l'acide sulfhydrique qu'il contient à des doses très faibles, agit en transformant peu à peu les verts en bruns. Les gazons peints en couches minces sont les premiers attaqués, puis les feuillages des arbres qui se projettent sur le ciel ou sur une surface claire, puis tout le reste.

Le degré de transformation varie d'un tableau à l'autre. Telle peinture s'est conservée absolument verte depuis 450 ans, et l'on peut, en l'examinant, se rendre compte de l'effet non seulement vert mais *printanier* que recherchaient les primitifs de tous les pays. Voyez le tableau N° 133, *la Vierge et l'Enfant*, attribué à Gérard David. Je crois pourtant devoir signaler dans cet ouvrage si bien conservé, les arbres de l'avant dernier plan, que l'artiste avait certainement fait légèrement bleuâtres pour tenir compte de la perspective aérienne, mais qui sont devenus un peu trop bleus par suite de l'évaporation de la laque jaune qui y avait été mêlée. En regardant de près, on verra pourtant dans les plantes du premier plan et dans l'extrême bord des gazons, où la couche de couleur était très mince, un commencement de transformation en brun ou en jaunâtre.

Les tableaux qui ont encore aujourd'hui des feuilles vertes ne sont pas extrêmement nombreux : on se tromperait pourtant si on les considérait comme extrêmement rares. Il semblerait même étonnant, à première vue, que cette idée si simple de la fidélité des artistes à la nature, dans le paysage tout comme dans les figures, n'ait pas paru évidente à tout le monde aussitôt qu'elle a été énoncée. Mais l'habitude est une seconde nature, et nos opinions sont souvent fondées non sur des arguments logiques, mais sur des impressions habituelles.

L'impression générale d'un visiteur qui se promène dans un musée ou une exposition de maîtres anciens est celle de paysages vus à travers une vitre jaune ou brune. Si, par ci par là, quelque tableau fait exception à la règle, il reste confondu au milieu de la

foule des autres dont la tonalité brune empêche « d'entendre », si j'ose m'exprimer ainsi, sa tonalité verte, de même que la masse rugissante de l'orchestre empêche souvent de percevoir les soupirs des flûtes et des hautbois.

Et pourtant les flûtes et les hautbois n'ont pas cessé d'exister; mais la tyrannie du nombre se fait sentir là comme ailleurs.

Voici un tableau dont la conservation, au point de vue qui nous occupe, est aussi parfaite que possible : c'est le n° 114, la *Ste Vierge et l'Enfant Jésus entourés de Saintes* dans un jardin (au musée de Bruxelles). La verdure légère, d'un vert clair, piquée çà et là de fleurs aux couleurs vives, s'accorde pleinement avec la sérénité des figures. Elle traduit un rêve de joie paisible, sans ardeurs, sans élans, la joie du Paradis telle qu'on se la figure parfois. L'œuvre est secondaire, mais non sans valeur ni sans charme, loin de là, et elle dit bien ce que voulaient exprimer les peintres de ce temps.

Plusieurs autres panneaux de l'Exposition actuelle offrent un degré de conservation presque aussi parfait. Tel est le cas pour le triptyque de Memlinc n° 56 (au duc de Devonshire, Chatsworth) représentant *la Vierge Marie, les donateurs et des Saints.*

Il en est presque absolument de même pour l'échappée de paysage du superbe *Portrait de vieille femme* de Memlinc, n° 71, envoyé par M. N., de Paris.

Tout le monde a remarqué le *Portrait d'un chanoine protégé par un Saint guerrier* (n° 100, au musée de Glasgow), qui excite la controverse. Le catalogue l'attribue à un peintre inconnu; MM. Benoit et G. de Loo y voient une œuvre de l'École française; d'autres voudraient lui conserver une origine flamande, nous acceptons, pour notre part, l'origine française, surtout depuis que M. Henri Bouchot, directeur du Cabinet des estampes de Paris, a confirmé cette opinion en nous disant que les armoiries de l'écu et de la bannière du Saint de ce tableau sont les mêmes que celles de S. Michel et de S. Georges dans les apocalypses xylographiques françaises du XVe siècle. Mais ce qui nous intéresse plus particulièrement pour l'instant, c'est que la belle vallée onduleuse et parsemée de bouquets d'arbres qui sert de fond à ce portrait, est d'un vert qui ne laisse rien à désirer. Malgré son âge vénérable, ce tableau semble né d'hier.

Même conservation encore dans le panneau central de l'admirable chef-d'œuvre de Memlinc, n° 59, prêté par le musée de l'Hôpital S. Jean : *la Vierge et l'Enfant*, *S[te] Catherine*, *S[te] Barbe et des Saints*; cependant il faut reconnaître que la robe verte de S[te] Barbe, même dans les parties qu'on ne peut soupçonner d'être retouchées, a un peu tourné au jaunâtre doux.

Mais si le panneau central de ce triptyque nous met devant les yeux la saison verte, il n'en est pas de même de son volet senestre (droite du spectateur), où le passage du vert au brun s'accentue si on part du fond pour arriver aux premiers plans: le tapis d'herbes *en fleurs* sur lequel est assis S. Jean l'Évangéliste a aujourd'hui la tonalité d'une peau d'ours. A-t-on jamais vu, dans la nature, des herbes au feuillage brun portant des fleurs? Et est-il permis un seul instant de supposer que le grand Memlinc ait voulu mêler ainsi inextricablement le printemps et l'automne dans deux fragments d'un même triptyque? Mieux que cela : dans les diverses parties du paysage d'un même volet? Mieux encore : dans les feuilles et les fleurs d'un même tapis de verdure ?

Le tableau de M. Goldschmidt, de Paris, n° 63, si admirablement modelé, qui semble avoir été le premier jet de la création du chef-d'œuvre précédent, est aussi un mélange de verdure conservée presque partout et de verdure tournée au brun dans les arbres et les treilles. Nous n'avons jamais vu, pour notre part, en aucune saison, des feuilles de vigne de ce ton : elles sont d'un jaune ou même d'un rouge vif en automne, jamais d'un ton brun foncé.

Encore un changement, peu étendu, mais très net, dans le tableau n° 20 de l'Exposition, la prodigieuse *Mise au tombeau* du musée de Bruxelles, si admirable, que, malgré des différences certaines, il nous avait été impossible de ne pas l'attribuer pendant longtemps au maître flamand qui a le plus noblement traité ce sujet, — à Roger Van der Weyden. — L'œuvre, selon toute probabilité, semble devoir appartenir, comme le dit le *Catalogue critique* de M. G. d. Loo, à Petrus Christus ; et, du coup, voilà Christus passé au rang des très grands maîtres. Il n'est pas indigne de ce rang, s'il est l'auteur du double portrait qui lui est attribué par le catalogue du musée des offices de Florence et qui pourrait être placé sans trop de désavantage à côté d'un Holbein. Dans cette *Mise au tombeau*, tout le paysage, très vaste, est resté vert, sauf

un triangle qui se trouve entre Joseph d'Arimathée et Marie Cléophas !

Des personnes qui tiennent à l'ancienne opinion, nous ont fait des objections diverses dont il serait oiseux de s'étonner ; ce sont précisément celles que nous aurions présentées nous-même sept ou huit ans plus tôt. En ce qui concerne le tableau de Pierre Christus, on nous a fait la question suivante : « cette partie du paysage très délimitée, devenue brun-clair, ne seraient-ce pas des terrains non-cultivés ? Voyez sur le coteau ce champ de blé : ne vous semble-t-il pas que tout ce qui l'entoure serait de la terre labourée, ou encore des champs dont le blé déjà coupé laisse voir la terre nue ? » A cela nous avons pu répondre : « Le ton de ces terrains n'a rien de commun avec celui de la terre nue, dont vous avez un bon spécimen, d'un ton violacé, presque chocolat, dans une partie du même tableau, située un peu plus à votre droite.

Continuant notre examen, nous arrivons au n° 17, *Les trois Maries*, envoyé par sir Fréderic Cook, de Richmond. Au bout de cinq siècles d'existence, ou peu s'en faut, cette admirable et mystérieuse peinture a conservé, d'un bout à l'autre, la couleur primitive de ses verdures méridionales. D'un bout à l'autre ? Non : voyez plutôt, en avant de la tombe ouverte et aussi à l'extrême premier plan, ces roseaux dont les feuilles sont d'un brun parfait. Les roseaux séchés sont jaunâtres et non bruns, dans la nature ; et d'ailleurs quand ils sortent, comme dans ce tableau, d'un tapis d'herbes vertes, pourquoi ne seraient-ils pas restés verts ?

Le beau ***Martyre de St Sébastien*** de Memlinc (n° 69, au prince Doria) est un peu plus désaccordé. Certaines parties y sont très-vertes, avec des plantes en fleurs ; mais un peu plus loin, l'herbe est tantôt jaune ou brunâtre, tantôt verte, sans cause apparente tirée des lois que suivent les végétaux. Ce manque d'unité ne provient évidemment pas du caprice de l'artiste, mais des transformations chimiques des couleurs employées.

Quand l'accord dans la note brune est plus complet, on pourrait croire à un effet voulu, très beau, du reste, car cette monochromie imprime à l'œuvre un grand caractère d'unité. C'est ce qui arrive pour la ***Mise au tombeau*** de Memlinc, n° 91, envoyée aussi par le prince Doria. Ce chef-d'œuvre nous montre des gazons absolument dans la gamme brune.

Tel qu'il est, cet ouvrage ne craint, à aucun point de vue, la comparaison avec la *Mise au tombeau* de Memlinc, n° 61, du musée de l'Hôpital S. Jean. Mais la présence de nombreuses fleurs au premier plan est là pour prouver d'une façon irréfutable que l'artiste avait fait primitivement les verdures vertes.

Après ces explications un peu trop longues, cette énumération d'exemples un peu trop nombreux, on trouvera sans doute évident qu'une foule d'autres paysages, dont la gamme est tout aussi brune mais où il n'y a pas de fleurs, sont devenus tels sans la participation de l'artiste, qui les avait peints verts, tout simplement, comme la nature qu'il avait devant les yeux. Nous citerons pourtant encore deux exemples, parce qu'ils sont plus probants que les autres. Si, après ceux là, quelques personnes se trouvaient encore réfractaires à notre argumentation, nous renoncerions à les convaincre.

Voici d'abord un petit tableau, n° 211, attribué à Patenir, *la Vierge et l'Enfant* (à M. J. P. Heseltine, esq., Londres). Dans le fond de paysage de cette jolie peinture, tout est resté vert. Au premier plan même, où la transformation commence, le vert reste encore très prépondérant. Mais on remarquera une plante à larges feuilles, dont la moitié inférieure est verte, tandis que sa moitié supérieure, qui passe sur le fond jaune clair de l'étoffe destinée à protéger le livre posé sur les genoux de la Vierge, a franchement tourné au brun roux. N'est-il pas évident, sans entrer dans des questions de chimie, que le peintre avait peint verte d'un bout a l'autre cette petite plante, et que la transformation de couleur de la moitié supérieure a été favorisée par la nature du fond jaune sur lequel elle est exécutée ?

Dernier exemple : dans *la Vierge avec l'Enfant et un Ange*, n° 78, (propriété de M. Ad. Thiem, de San Remo), bel ouvrage de Memlinc, remarquez un bouquet de lis et d'iris, dont les tiges sortent d'un vase en cuivre jaune. Les fleurs sont d'une fraîcheur parfaite, mais leurs feuilles et leurs tiges sont d'un brun non moins parfait. N'y a-t-il pas là une anomalie, au point de vue des lois les plus simples de la végétation ? Et qui pourra soutenir que le grand artiste ait créé volontairement cette anomalie ? N'est-il pas clair que Memlinc avait copié les feuilles et les tiges telles qu'elles étaient dans le vase plein d'eau, c'est-à-dire d'une couleur aussi naturelle et aussi fraîche que celle des fleurs elles-mêmes ?

Répétons-le, il ne s'agit pas ici d'une discussion byzantine sur des détails sans importance. L'idée que les peintres anciens peignaient leurs paysages en brun est une idée fausse, qui peut avoir des conséquences dangereuses au point de vue des attributions. On dit souvent, et nous l'avons entendu : « Ces deux tableaux sont de la même main à cause de l'identité de gamme de leurs paysages » ; on dit, par contre : « Ces deux tableaux ne sont pas de la même main, car le paysage de l'un est d'un vert jaunâtre, tandis que celui de l'autre est dans les bruns purs. » Dans les deux cas, on se trompe, ou on peut se tromper. A supposer même que la conclusion de ces raisonnements fût juste, ce serait par hasard, puisque les prémisses seraient fausses.

Nous avons cité plus haut une expérience facile à faire, qui prouve que beaucoup de couleurs sont attaquables par l'acide sulfhydrique. Nous citerons, comme complément, un renseignement positif, qui se trouve dans un historien de la peinture néerlandaise, Houbraken.

En 1898, au Congrès des Historiens de l'art à Amsterdam, nous avions prouvé, par des exemples nombreux, que la prétendue monochromie des paysages de Van Goyen était un simple résultat de l'action du temps, et qu'un certain nombre de paysages de ce maître gardaient encore des traces indéniables de leur couleur verte primitive. M. Jan Six nous montra, à l'appui de notre opinion, un passage d'Houbraken dans lequel il était dit que Van Goyen avait eu le tort d'employer, pour faire ses verts, le *bleu de Harlem*, très peu solide. Moins de cinquante ans après la mort du peintre, ce bleu était si bien évaporé, qu'à cette époque déjà le préjugé en faveur de la monochromie des paysages de Van Goyem était fortement établi et que Houbraken voyait la nécessité de le combattre.

Sans savoir que nous avions été précédé dans cette voie, nous avions repris la thèse d'Houbraken, mais d'une façon beaucoup plus large, on en conviendra, puisqu'elle était appliquée dans un premier mémoire, à tous les maîtres italiens ; dans un second, à tous les maîtres hollandais.

Avant de clore ces considérations, nous croyons devoir examiner plus attentivement les bleus que l'on trouve souvent dans les lointains des paysages du XVe et du XVIe siècle, parfois dans

d'autres beaucoup plus récents. Qui croirait, par exemple, sans le témoignage de témoins oculaires encore vivants, que la *Danse des Nymphes* de Corot, au Louvre, était primitivement un paysage vert, dans les verts doux et rompus des heures matinales, mais enfin, un paysage vert? Aujourd'hui, cette masse harmonieuse d'arbres au feuillage léger est d'un gris bleuâtre ou, plutôt, bleu.

Le mystère n'est pas difficile à éclaircir : on sait positivement que Corot obtenait des verts légers et transparents, non pas toujours, mais quelquefois, par le mélange de bleus avec des laques jaunes. Or, les laques jaunes disparaissent aussi vite que le bleu de Harlem ; mais le résultat est, naturellement, opposé.

Ce résultat se retrouve dans des tableaux beaucoup plus anciens. Il a été la cause d'une erreur très répandue. Des critiques éminents sont persuadés, à l'heure présente, que certains peintres du XVIe siècle ont créé une « harmonie » nouvelle, obtenue par des bruns au premier plan, des jaunes aux plans intermédiaires, des bleus dans les lointains. Traduisez : certains peintres, voulant obtenir un effet de profondeur plus marqué, mettaient leur premier plan — vert, — dans l'ombre, leurs plans plus éloignés, — verts, — dans la lumière solaire ; leurs plans plus lointains encore, dans une gamme de vert-bleuâtre qui faisait sentir l'interposition de l'atmosphère. Les verts foncés ont tourné au brun, les verts clairs au jaune. Quant aux lointains, obtenus avec des jaunes plus légers et plus transparents, c'est-à-dire avec des laques jaunes, ils sont devenus bleus par la disparition rapide de ces laques.

Ainsi s'expliquent les lointains, un peu plus bleus que nature, de la *Mise au tombeau* (n° 91) du prince Doria, et de tant d'autres beaux ouvrages que tout le monde pourra trouver à l'Exposition de Bruges sans que nous insistions davantage.

Notons, pour finir, un changement plus rare et moins important. Dans le tableau n° 40 de Th. Bouts, *le Christ sur la croix, la Ste Vierge et St Jean*, (où, par parenthèse, les arbres et les herbes commencent à tourner au brun), les toits des nombreux édifices du dernier plan sont devenus d'un bleu de Prusse plus ou moins clair.

Un seul, couvert de tuiles, est resté rouge ; pour les autres, qui étaient couverts en ardoises, l'artiste avait sans doute obtenu son ton d'ardoise par le mélange du blanc, du bleu de Prusse

et de deux couleurs aussi légères et transparentes que possible, laque jaune, laque carminée. Ces deux laques ont à peu près disparu, le bleu de Prusse est resté presque pur, avec le blanc auquel il était associé ou par-dessus lequel il avait été posé un couche mince.

Nous ne chercherons pas d'autre exemple de la même espèce, notre communication ayant déjà dépassé les bornes que nous voulions primitivement lui donner.

M. Ch. Arendt. — A mon avis, le brunissement en question est tout simplement dû à *l'ocre* que le peintre avait ajouté à la couleur verte, dans les parties ombrées, pour leur donner plus de transparence et de chaleur. Cet ocre contient du *fer*, dont l'oxydation a produit la teinte rousse.

M. de Swarte. — Je me permets d'ajouter, pour corroborer par un exemple les considérations de M. Durand-Gréville sur la détérioration des couleurs, l'histoire du tableau de Corrège, au musée du Prado à Madrid : « Le Christ en Jardinier apparaissant à Madeleine » duquel M. Madrazzo a fait, en 1892, enlever les enduits placés par des moines qui voulaient dissimuler la nudité du Christ ; ce tableau, où l'on voit un vert printanier pour les arbres, un ciel bleu, des chairs roses (au lieu des végétations vert-sombre et des chairs ivoirines), tels que nous les voyons aujourd'hui après la détérioration du temps, sous un aspect d'ailleurs très harmonieux dans les autres tableaux de Corrège.

M. Hymans. — Ce que ces Messieurs ont dit est très exact et est acquis à l'histoire. Parlant des primitifs, M. Hymans croit que les tableaux de Van Eyck sont les mieux conservés. Les artistes du passé ont attaché une importance considérable au choix des matériaux et au mélange des couleurs. On retrouve cela dans les documents. Ils font valoir aux personnes qui leur commandent des tableaux que leurs œuvres dureront des siècles. Tous, tant que nous sommes, nous avons constaté les modifications rapides de certains tableaux. Les altérations proviennent de la mauvaise qualité des ingrédients. On remarquera la qualité des couleurs de Rubens ; elle est prouvée par les lettres et par les faits. Chez lui les blancs ne jaunissent pas. M. Chevreuil, cet illustre savant, a certainement rendu les plus mauvais services à la peinture ; il a été le destructeur des couleurs. Les grandes manufactures de Gobelins et des soieries de Lyon vous confirmeront cela.

M. Durand-Gréville. — La présence du fer est incontestable, mais il y a aussi les sels de plomb, etc. ; j'ai publié une note à ce sujet.

Au sujet de la conservation des tableaux anciens, je tiens à redire aussi la prudence avec laquelle ces maîtres peignaient. Ils ne superposaient pas les couleurs et travaillaient sur matériaux bien préparés. Il faut qu'une toile sèche trois fois, disait Rubens, et il finissait ses toiles après cette triple opération.

M. le marquis de Fayolles. — Je signale tout le danger qu'il y a à recouvrir le tableau d'une glace. Le soleil et l'atmosphère sont, à mon avis, les meilleurs facteurs de la conservation des tableaux. Sous la glace viennent se loger les humidités appelées à perdre ces œuvres. Je connais l'exemple de tableaux ayant souffert ainsi et qui, débarrassés de cette protection, sont revenus à meilleur état et ont repris leurs couleurs, indépendamment qu'il est fort gênant d'admirer les tableaux derrière des glaces.

M. Hymans. — Je ferai observer que les glaces permettent la suppression des barres d'appui et ont amené la conservation des estampes, autrefois impossible. La société archéologique de Gand a fait jadis une enquête sur la question. Interrogé, j'ai conclu favorablement. L'époussetage hebdomadaire, si préjudiciable aux tableaux, pourrait ainsi être supprimé au Louvre. Si la vue souffre, la conservation y gagne et nous avons bien l'obligation d'assurer cela pour les siècles futurs.

M. de Swarte. — Permettez-moi, au nom d'un des musées d'Europe où la conservation des peintures a couru, il y a quelques années, le plus de dangers, — je veux parler du musée de Lille dont je suis le président — de vous faire remarquer que, pour certains tableaux et images placés dans des cadres sous verre, nous avons constaté la présence de végétations, espèces de champignons nés dans l'humidité. Ce moyen de préserver les tableaux n'est donc pas sans danger ; mais l'habitude de revernir souvent les tableaux pour sauvegarder la peinture, comme on le fait à Berlin et à Bâle, par exemple, présente des dangers plus grands encore et occasionne souvent des craquelures et des soufflures, par suite de la différence des coëfficients de dilatation entre le nouveau vernis et les anciens qui avaient déjà été appliqués sur la peinture.

M. Weale signale une invention appliquée en Angleterre. On fait le vide entre la glace et le tableau et un appareil placé au-dessus des cadres indique toute infiltration d'air.

9e Question. — ***Nationalité de Memlinc. — Énumération et caractéristique de ses œuvres.***

M. Ch. Arendt fait une lecture où il cite une chronique alsacienne; le journal de Rombaut de Doppere; la *Notizia*, etc. publiée, en 1800, à Venise, par Morelli; le témoignage de Marc. Van Vaernewyck, etc., pour conclure que Memlinc était de nationalité allemande. Puis, après avoir mentionné les arguments qui militent en faveur de la nationalité flamande ou néerlandaise de Memlinc, M. Arendt conclut que l'on ne possède, « en somme, rien de tout à fait positif sur la date et le lieu de naissance de Memlinc. »

L'illustre peintre — Brugeois par son séjour à Bruges, pendant environ un demi siècle — mourut au mois d'Août 1494.

M. Arendt commence ensuite à énumérer les tableaux de Memlinc et donne rapidement ce qu'il regarde comme les notes caractéristiques du peintre.

M. Weale. — L'honorable préopinant n'a apporté aucun renseignement nouveau au sujet de la question. La nationalité de Memlinc est établie aussi clairement que possible. Memlinç a vu le jour ou à Memlinc, au Nord de Hollande, ou dans la principauté de Mayence.

Au surplus, sa liste des tableaux de Memlinc mérite aussi des critiques sévères.

L'auteur attribue à Memlinc trois tableaux de l'église de Louvain, dont deux sont depuis longtemps prouvés être de Bouts, les nos 35 et 36 de notre Exposition.

La collection Gatteau à Paris n'existe plus; elle fut en partie détruite au temps de la commune. Le tableau de Memlinc qui s'y trouvait est maintenant au Louvre.

La collection Aders a été dispersée, il y a plus d'un demi-siècle.

Le tableau jadis à Grosvenor House a changé de propriétaire.

Le tableau autrefois à Stafford House est à Chantilly, au musée Condé.

Jamais Memlinc n'a été en Italie ; et dans la châsse de Ste Ursule on ne trouve qu'une ville de Rome imaginaire. La châsse, achevée en Octobre 1489, est une des dernières œuvres de ce peintre. Les tableaux exposés ici de lui et qui seraient postérieurs comportent des détails qui peuvent mettre en doute l'attribution. Nous trouvons sur l'un d'eux notamment un arbre qui, au dire des hommes du métier, ne pousse qu'en Italie, et se trouve partout en Ombrie. Cet arbre, l'*eilanthus*, comme il est peint, n'a pu être peint que par quelqu'un qui l'a vu. Memlinc ne l'ayant pas vu, le tableau n'est donc pas de lui. Peut-être est-il de Louis Boels qui, après la mort de Memlinc, a habité, avec les fils de celui-ci, la maison rue Flamande et aurait utilisé des panneaux délaissés par ce maître.

M. Hulin. — Il n'est pas possible de rattacher d'une façon sûre Boels à Memlinc et c'est à tort que M. Weale argumente de la présence de certains objets dans les tableaux pour établir des attributions.

Un certain nombre de tableaux, que je persiste à considérer comme appartenant à la fin de la carrière de Memlinc, présentent des motifs d'ornementation d'origine italienne, guirlandes tenues par des angelots, etc. Tels sont : le tableau de Woerlitz, celui de Vienne, celui de Florence, et la Résurrection du Christ appartenant au Louvre.

Cela ne prouve nullement que l'auteur de ces tableaux ait été en Italie : il suffit qu'il ait vu de tels ornements dans des dessins, gravures ou autres objets d'art, provenant de ce pays. A la fin du XVe siècle, il y avait non seulement beaucoup de riches Italiens à Bruges, mais même des artistes italiens : graveurs de médailles, etc.

Il en est de même pour les plantes. Exemple : un tableau du XVe siècle, attribué très-gratuitement à Marguerite van Eyck, représente une Fuite en Egypte, dans laquelle on voit un palmier. Est-ce une preuve que jamais l'auteur ait vu un palmier? Nullement : il l'a emprunté à Schongauer. Dans une foule de tableaux de ce temps on voit aussi des chameaux. Cela ne prouve rien quant aux voyages supposés de leurs auteurs, dans les pays des chameaux.

M. Weale conteste que les tableaux en question soient de la main de Memlinc. Pourquoi ? Leur facture, leur dessin sont identiques aux siens.

D'autre part, nous pouvons prouver que des peintres brugeois, contemporains des dernières années de Memlinc, ont introduit des motifs décoratifs tout semblables dans leurs tableaux. Si peu novateur que soit Memlinc, pourquoi n'aurait-il pas été l'un des premiers à adopter les modes nouvelles ?

Je connais la biographie de Loy Boels qui a été doyen de S. Luc une des dix premières années du XVI[e] siècle, mais je ne connais jusqu'à présent aucun moyen de rattacher à son nom une œuvre quelconque. Si M. Weale a découvert une preuve, si petite qu'elle soit, qu'un tableau est de lui, ce sera un nouveau et signalé service qu'il aura rendu à la science.

M. P. Verhaegen. — Nous trouvons dans les tableaux de Memlinc des chameaux. M. Weale prétend-il que Memlinc a été en Palestine?

M. Weale. — Pardon, Memlinc a vu des chameaux et même il en a vu à Bruges. Philippe-le-Beau était très friand d'animaux exotiques et ainsi on a vu, à cette époque, à Bruges, même des lions, des ours et autres bêtes sauvages.

M. Weale a communiqué, à la Rédaction du compte rendu de la quatrième Section, la liste suivante au sujet des œuvres de Memlinc :

1. Triptyque peint pour Sir John Donne de Kidwelly et sa femme Elisabeth Hastings. Entre 1461 et 1469, n° 56 de l'Exposition.

2. Portrait de Nicolas di Forzore Spinelli, n° 55.

3. Tableau représentant les diverses épisodes de la Passion de Notre Seigneur, peint pour Guillaume Vrelaut et sa femme qui le donnèrent en 1478 à la Gilde de SS. Jean et Luc tenu par les librairiers. Au Musée de Turin.

4. Retable du maître-autel de l'Hôpital S. Jean, n° 59.

5. Triptyque peint pour le frère Jean Floreins, n° 60.

6. Retable de la corporation des Tanneurs, à la Pinacothèque de Munich, achevé en 1480.

7. Triptyque peint pour le frère Adrien Reyns, à l'Hôpital S. Jean, achevé en 1480, n° 61.

8. La Sibylle Sambetha, à l'Hôpital S. Jean, 1480, n° 62.

9. Portraits de Guillaume Moreel et sa femme ; volets d'un triptyque, 1480. Au Musée de Bruxelles, n[os] 64, 65.

10. Triptyque peint pour Guillaume Moreel, 1484, au Musée communal de Bruges, n° 66.

11. Diptyque peint pour Martin van Nieuwenhove, 1487, à l'Hôpital S. Jean, n° 67.

12. Chasse de Ste Ursule, 1489, n° 68.

13. Portraits de Thomas Portunari et sa femme, appartenant à M. L. Goldschmidt, Paris, vers 1470, nos 57, 58.

14. La Ste Vierge avec l'Enfant, Ste Catherine, Ste Barbe et le donateur appartenant au même, vers 1480, n° 63.

15. Portrait d'un jeune homme, à M. le Baron A. Oppenheun, Cologne, n° 70.

16. Portrait d'un homme au Musée de Berlin et de sa femme, à M. N., Paris, n° 71.

17. La Ste Vierge avec l'Enfant, au Prince de Liechtenstein, Vienne, n° 72.

18. Portrait d'un homme, au Mauritshuis, La Haye, n° 73.

19. La Ste Vierge et l'Enfant, Jacques Floreins et sa famille avec leurs saints patrons, au Musée du Louvre.

20. Diptyque peint pour Jean du Celier, au Musée du Louvre.

21. St Jean-Baptiste à la Pinacothèque de Munich.

22. La Ste Vierge et l'Enfant, S. George et le donateur, à la Galerie nationale, Londres.

23. Deux volets, SS. Jean-Baptiste et Marie Madeleine, au Musée du Louvre.

24. Triptyque de la Passion, aux Musées de Pesth et de Vienne.

25. Polyptyque de la Passion, à la cathédrale de Lübeck.

26. Portraits d'un homme et de sa femme, au Gymnase de Herrmannstadt, nos 74, 75.

27. St Benoit, aux Offices, Florence.

28. Portrait, aux Offices, Florence.

29. Portrait, Staedel Institut, Francfort.

30. Portrait, au musée de Bruxelles.

31. Portrait, au Palais Corsini, Florence.

Tableaux attribués.

1. Fragment d'un Ecce Homo, n° 76.
2. Portrait d'un jeune homme, n° 77.
3. La Nativité, fragment, n° 80.
4. La Ste Vierge avec l'Enfant, St Antoine et le donateur, n° 81.
5. La Ste Vierge avec l'Enfant, *repeint*, n° 83.

6. Le Christ mort pleuré par sa mère etc., n° 91.

7. Adoration des Mages, Copenhague.

Les tableaux exposés sous les n°s 69, 78, 79, 82, 84, 87, 89, 92, 93, 215, 216 et 222 ne sont pas de la main de Memlinc.

10e Question. — *Quelles sont les peintures que l'on peut attribuer au Maître de la* Mater dolorosa *de l'Église Notre-Dame, à Bruges?*

M. Weale demande à M. Hulin de bien vouloir traiter cette question.

M. Georges Hulin. — Il me semble que ce n'est pas à moi, mais à M. Weale de développer cette question. Je n'avais nullement l'intention de l'exposer. Puisqu'il m'y invite pourtant, voici ce que j'en sais de mémoire :

Il y a du maître de Notre Dame des Sept Douleurs, au moins 16 ou 17 tableaux à l'Exposition.

En outre, on en trouve dans la plupart des grandes collections publiques ou privées, sous les noms de *pseudo-Mostaert* ou de *Mostaert de Waagen ;* par exemple, au musée d'Anvers deux, à Munich plusieurs, entre autres une jolie Ste Vierge entre les vierges, attribuée à Gérard David ; d'autres à Berlin, à St Petersbourg, etc.

Ces tableaux nous montrent un peintre directement et fortement influencé par Gérard David, et qui doit avoir eu beaucoup de succès. Un maître joli, gracieux, d'un coloris brillant surtout dans les rouges obtenus par glacis.

Quant aux dates, sa première œuvre datée, que je sache, est un grand triptyque, une Adoration des Mages, avec Adam et Eve au revers des volets, dans l'église Ste-Marie à Lubeck : 1518.

L'œuvre-type, la Notre Dame des Sept Douleurs, dont j'ai reconnu le volet au musée de Bruxelles, doit dater de peu après 1428 (décès de Joris van de Velde, dont le portrait est posthume), et a été peinte certainement du vivant de sa veuve, décédée en 1436, si je ne me trompe.

Quant au triptyque de St Sauveur, je crois que la religieuse est une des filles de Ferry de Gros, ce qui placerait le tableau vers 1421-1426, et non sa sœur, comme le croit M. Weale.

Le maître des Sept Douleurs me paraît devoir être identifié avec Adriaen Ysenbrandt, dont M. Weale nous a fait connaître la biographie.

Sanderus nous apprend que celui-ci était élève de Gérard David. Un autre auteur nous décrit son genre de peinture en se servant des termes qui s'appliquent pas excellence aux œuvres du Maître : *keurig* (choisi, recherché) et *zacht* (doux).

D'autres indices contribuent à rendre très probable cette identification, à laquelle je me suis arrêté depuis une couple d'années. Je suis particulièrement heureux de me rencontrer sur ce point avec M. Weale, qui, tout-à-fait indépendamment de mes recherches, est arrivé à la même conclusion.

13e Question. — *Lancelot Blondeel comme graveur. Où sont les travaux du maître dans cette branche ?*

M. Hymans renonce à développer la question posée par lui, concernant Lanceloot Blondeel. Il en fera l'objet d'une publication.

11e et 12e Questions. — *La vie et les œuvres de Jean Gossart, dit Jean de Mabeuge ou Jean de Mabuse. — En dehors du portrait de Jean Mabuse, figurant dans la Collection de Lampsonius, connaît-on d'autres portraits anciens de ce maître ? Quelle garantie d'authenticité de ressemblance le premier offre-t-il ?*

M. Jennepin démontre la proposition suivante : Jean Gossart est né à Maubeuge, il a trouvé l'occasion d'y puiser le goût de la peinture et a commencé à s'y exercer dans son art.

Les œuvres de Jean Mabuse décèlent l'influence des miniaturistes sur la manière de ce peintre ; on voit qu'il a dû travailler d'après les miniatures des manuscrits, avant de s'essayer à peindre des tableaux, ainsi qu'on peut d'ailleurs le constater par l'examen du merveilleux tableau *l'Adoration des Mages*, exposé sous le N° 191. Mais comment le fils d'un pauvre artisan a-t-il pu avoir entre les mains des manuscrits rares ornés de miniatures ? — Pour l'expliquer, M. Jennepin produit une quittance authentique de Simon Gossart, relieur du chapitre de Sainte-Aldegonde, datée du 23 Décembre 1513, par laquelle il déclare avoir reçu quarante-deux sols pour la reliure d'un graduel.

Il faut supposer que Jean Gossart était fils de Simon, qui reliait les manuscrits ornés de miniatures, du chapitre de Sainte-Aldegonde, riche en œuvres d'art de toute sorte. Le jeune Jean a donc pu voir

ces belles miniatures qui exercèrent une vive impression sur son imagination. Après les avoir admirées, il s'essaya à les imiter (¹).

Un jour, le père présenta les essais de son fils à l'abbesse qui, appréciant les aptitudes et le talent de l'enfant, lui fournit les moyens d'étudier la peinture. Cette conclusion est d'ailleurs conforme à la tradition historique de l'origine de Jean Mabuse, qui dit : « Jean Gossart fut remarqué de l'abbesse du chapitre de Sainte-« Aldegonde, Antoinette de Hénin-Liétard (1483, 1507), qui lui fit « étudier la peinture. » La déduction qui précède se trouve corroborée par des renseignements généalogiques rencontrés dans les archives de la ville et du chapitre de Sainte-Aldegonde de Maubeuge.

M. Guillain, membre du cercle archéologique de Mons, estime qu'il est impossible de reconnaître le même personnage dans le portrait figurant au musée de Vienne (Autriche), que le catalogue dit représenter Jean Gossart, le peintre, et un autre portrait de celui-ci, figurant dans la collection Lampsonius.

M. Guillain donne la préférence à ce dernier, attendu que les portraits de cette précieuse collection ont été faits soit d'après nature, soit d'après d'autres portraits, bien authentiques, et qu'ils présentent par conséquent, des garanties sérieuses, au point de vue de l'identité comme sous le rapport de la ressemblance.

« Je cède maintenant la parole à Monsieur Maurice Gossart, un descendant de notre fameux peintre Maubeugeois. Il vous donnera lecture d'un mémoire très copieux sur la biographie de Jean Gossart, d'après ses dernières recherches et les plus récentes découvertes. »

M. Maurice Gossart. — Mesdames, Messieurs, après la narration si intéressante et l'exposé si savant que mon ami Monsieur Jennepin vient de faire de ses trouvailles, votre curiosité s'est peut-être tellement alléchée qu'elle attend de moi une suite conforme à cet érudit préambule. Il me faut, au contraire, confesser que, dans les notes dont je vais vous donner lecture, je me suis seulement attaché à mettre en lumière les jalons de la route à suivre, les repères que, dans cette étude si difficile, la synthèse des recherches a établis ; le temps me ferait défaut pour porter à

(¹) Qui sait si, comme quelques moines religieux de son temps, Simon ne restaurait pas aussi, quelquefois, le texte et les miniatures des manuscrits anciens qu'il avait à relier ? Dans ce cas, il aurait bien pu être le premier maître de son fils.

votre connaissance les documents de toutes sortes que j'ai réunis, éclairant la vie si peu connue du grand artiste dont j'ai l'honneur de porter le nom et d'habiter la patrie ; je me bornerai souvent à indiquer seulement les sources où j'ai puisé, les registres et les pièces qui m'ont servi et je m'efforcerai, Mesdames et Messieurs, de bien mettre en évidence à vos yeux, toute l'utilité que peuvent présenter, pour l'étude des maîtres nés au pays wallon, les ressources des archives départementales du Nord de la France, à la chambre des comptes de Lille.

L'origine de Jean Gossart venant d'être définitivement établie par Monsieur Jennepin, je reprendrai l'étude biographique de notre peintre Maubeugeois au début de sa carrière artistique.

Eut-il des maîtres? Quels furent-ils? Voilà, Mesdames et Messieurs, la première question que très timidement j'aborde, touchant un point infiniment obscur et délicat.

Pour un jeune homme de vingt ans, épris d'art et soucieux de se faire un nom dans son siècle, quel était le modèle qui, en 1490, s'imposait à l'admiration ?

Memlinc, et c'était le seul descendant qui restât de cette pléiade de grands artistes, Van der Goes, Dieric Bouts, Van der Weyden tous plus ou moins disciples de Jean van Eyck. L'école de Bruges demeurait comme le sanctuaire de cet art somptueux et calme que guettaient déjà les germes de décadence. Gossart étudia à Bruges et je crois qu'il n'est pas besoin de document authentique pour affirmer cette opinion: un peintre n'arrive pas, dans ses débuts, à une composition aussi savante que celle de la *Descente de Croix* (tapisserie du musée archéologique de Bruxelles), sans avoir profité des leçons de toute une génération d'ancêtres. Il y a toujours des maladresses dans un novice ; les espaces vides sont gauchement remplis; ici, il y a cinquante personnages rassemblés, et la symétrie qui préside à leur groupement est évidemment apprise chez Memlinc. Dans la manière avec laquelle sont traitées les draperies, l'imitation est encore plus visible: Van Eyck et Van der Weyden avaient simplement reproduit les plis droits ou rompus des sculptures de la fin de l'art gothique: Memlinc inaugure le calme solennel des étoffes déroulées ; avec lui, Gossart se complaît aux masses flottantes de draperies, aux contours savamment sinueux.

Enfin, il y a des têtes qu'on reconnaît comme apprises à l'école de Bruges, de ces profils d'étude que les élèves d'une école gardent malheureusement toute leur vie, et dans cette *Descente de Croix,* si remarquable à ce point de vue, le Saint Jean crépu, qui regarde le ciel, est tout-à-fait caractéristique. Et avec l'art personnel de Memlinc passa en Gossart tout l'héritage des vieux Flamands : Van Eyck, chez qui Mabuse chercha souvent des dessins durs et colorés de chairs, comme le montre une *Madone et l'Enfant* d'Hampton-Court ; Dieric Bouts surtout, dont la *Cène*, de Saint Pierre de Louvain (n° 36 de l'Exposition), inspira certainement Gossart. Et en effet, il est très curieux de se reporter au type de l'apôtre vu de dos, à la manière avec laquelle sont traités les pavements, la table et les cheveux des personnages.

En 1503, Gossart étudiait à Anvers, chez Quentin Metsys. Et ici nous avons, Mesdames et Messieurs, un témoignage authentique.

En 1503, sur les registres de la corporation anversoise appelée Ghilde de Saint Luc ([1]) est inscrit un « Jennyn van Hennegouwen, paintre », (Jean de Hainaut, peintre). Il me semble tout-à-fait évident que c'est notre artiste. Il a l'âge de 30 ans, exigé pour l'entrée dans la corporation. Si le nom de « Gossart » est omis, il ne faut pas s'en étonner : Les appellations variées dont Gossart fut nommé sont là pour faire foi ; tantôt c'est Jehannin Mabuze ou Jasmyn Mabuise, Ienni Gossart ou Johannes Malbodius. Ce prénom de Jennyn, Gossart l'a porté en fait : Dans son livre des peintres, M. Hymans traduisant Van Mander l'appelle Jannyn ; la lettre de Christiern II à l'abbé de St-Pierre porte Jennyn Mabuse. Il me paraît donc bien certain que ce Jennyn van Hennegouwen est Jean Gossart, inscrit comme franc-maître dans la Ghilde des peintres anversois. Gossart étudia donc chez Quentin Metsys : L'exagération dans le sentiment et l'expression, la raideur de la pose, cette émotion assez dure des têtes toutes uniformément tendues sur une seule ligne, « entre un ciel bleu uni et un fond brun uni (Max Rooses) » sont des caractères très précis, qui se retrouvent chez le maître et chez l'élève. Il y a plus : c'est le goût de Metsys et de Gossart pour la caricature des figures secondaires.

([1]) A. Pinchart, *Les Liggeren de la Ghilde anversoise de Saint Luc* (Tome I p. 58).

Ceci est très concluant : chaque fois que Metsys doit placer un bourreau, un couple d'amants, un changeur, une vieille femme, types pris à la vie commune, il s'abandonne à cette sorte d'esprit grivois qui en fait des figures grimaçantes très heureusement détaillées. Or dans Mabuse le même procédé est manifeste. Je l'ai surtout remarqué dans l'*Ecce homo* d'Anvers et dans le tableau de Monsieur Guillain, de Maubeuge. Le Juif, la Femme et le Prêtre, spectateurs de la scène, sont traités avec cette jovialité caustique qui en fait des types très réussis, en contraste avec l'intensité douloureuse de l'impression principale. Il est évident que des complaisances semblables pour un amusement innocent du pinceau sont le résultat d'influence de maître à élève.

A coté de l'inspiration purement nationale que Gossart trouva dans Memlinc et dans Quentin Metsys, une foule d'influences s'entrecroisèrent pour former le talent si confus, si hésitant qui fut celui de Mabuse. Il est entre Simon Marmion, d'Amiens, né en 1425, Nicolas Froment, né en 1440, et Bellegambe, de Douai, une sorte de parenté très difficile a délimiter, mais qui apparaît dans l'influence qu'ils eurent sur Jean Gossart, et il me semble qu'il y aurait là une étude très intéressante à faire, dans ce groupement que Monsieur Baes appelait wallon et qui serait peut-être proche parente de l'école primitive française de la fin du XVe siècle ; c'est une idée que les historiens d'art contemporain tendent de plus en plus à adopter et, poussant leur affirmation plus loin, certains se sont demandé si Gossart n'aurait pas subi l'influence de Jean Clouet le vieux, celui qui, en 1475, travaillait à Bruxelles pour Philippe-le-Bon, ainsi qu'en fait foi un reçu de xxxi livres iiii sols, daté du ive j. de Septembre l'an 1475, reçu conservé aux archives de la chambre des comptes à Lille (pièces comptables N° 4144). Cette hypothèse me paraît assez vraisemblable et nous aurions là, sans doute, l'explication de ces variations étranges qui existent entre des œuvres comme le portrait de Jean Carondelet et celui du Bénédictin au Louvre, les adorations des mages à la Flamande et les vierges à l'Italienne.

Il faut bien remarquer, Messieurs, que la compénétration des civilisations flamande et française, à la fin du XVe siècle, a été constante. Dès Charles V, des peintres flamands travaillent pour la cour de France. André Beauneveu est chez le duc le Berry, à la même époque où Jean Van Eyck est valet de chambre de Philippe-

le-Bon. Au Louvre, le portrait d'Ysabeau de Bavière est classé dans l'école flamande. Même, *Monsieur Denon attribue à Mabuse le portrait de François Ier que d'autres donnent à Jean Clouet* !

Sans documents précis il n'est pas encore permis de bien établir ces rapports entre les Clouet et les derniers Flamands de l'école de Van Eyck ; cependant il me paraît indiscutable qu'une influence ait été possible entre le peintre du Duc de Bourgogne, qui était à Bruxelles en 1475, et celui de son fils bâtard, Philippe, comte de Bèvres.

Je m'excuse, Mesdames et Messieurs, d'avoir si longtemps tenu votre attention sur ces débuts, mais ils sont une des questions les plus importantes de mon programme. Je passe rapidement sur la suite, que vous connaissez aussi bien que moi, de la vie de Gossart chez Philippe de Bourgogne et je me contente de donner quelques références nouvelles sur l'histoire de ce prince.

1° Histoire généalogique de la maison de France, par le P. Anselme, carme déchaux. Paris, MDCCXXVI, p. 242.

2° Annales du Hainaut, par Vinchant ; Mons, Hoyois, MDCCCLII, tome V.

3° Gerardus Noviomagus, Vita Philippi a Burgundia, (Argentorati, Egenolfi, 1529).

4° Rapport sur différentes séries de documents concernant l'histoire de la Belgique, conservés à la chambre des comptes de Lille, par M. Gachard ; Bruxelles, 1841.

J'arrive, Messieurs, à un point que j'ai voulu définitivement fixer : les dates de départ et de retour de l'ambassade d'Italie.

Le registre N° F. 195 f° iijol xv, à la chambre des comptes à Lille porte que « Le 26 Octobre 1508 partit de Malines un brillant cortège que composaient, avec leurs suites, Philippe de Bourgogne avec Jean Gossart, Jacques de Barbary et Gérard de Nimègue, le cardinal de Sainte-Croix, le protonotaire de Melun, le prevôt de Nantes et l'archidiacre de Campine dans un Voyage faict par devers nostre Sainct Père le Pape et le collège des cardinaulx, tant pour l'obéissance de mes dits seigneurs l'archiduc et des pays de par deçà, devers nostre dict Sainct Père le Pape, comme pour aultres grandes matières secretz dont n'est besoin icy faire déclaration. » (Registre N° F. 195. loc. cit.) Ces choses secrètes se devoilent dans une pièce que j'ai exhumée de la bibliothèque nationale. (Supplément français aux manuscrits. 9010, X.)

La date du retour était plus obscure. M. Michiels proposait 1512 et la majorité des critiques s'était rangée à cette hypothèse. Cependant je m'étais toujours étonné qu'après un sejour aussi prolongé en Italie, l'esprit très laborieux et très imitateur de Mabuse ne se soit enrichi que de la seule surface de l'art Italien, sans en pénétrer la véritable beauté, et je fus ainsi amené à douter de la date de 1512. Les documents suivants m'ont donné la date de 1509. Le registre N°F. 196 f° iij XIX V°, de la chambre des comptes de Lille, dit « (Philippe) y a esté occupé jusques au XXIJ° jour de Juing l'an XV° neuf. » — Une pièce de la bibliothèque nationale découverte avec la précédente (supp. fr. mss 9010 XI) donne comme titre « Rapport faict à Marguerite d'Autriche, régente des Pays Bas, par Philippe, bâtard de Bourgogne, ambassadeur à Rome de Msgr. l'archiduc — à Lahaie 28 Juin 1509. » Enfin, dans ces derniers mois, mon ami monsieur X. A Guillain a découvert, à Middelbourg, une pièce très intéressante. — A la fin de 1509 est inscrit, dans le registre de la confrerie de Notre-Dame (car il n'y avait pas, à Middelbourg, de Ghilde de Saint Luc) un Jannin de Waele ou Jean le Wallon. Quoi de plus naturel que Gossart, établi comme vous savez à Suythbourg, à son retour d'Italie, aux portes de Middelbourg, se soit inscrit immédiatement dans la corporation la plus voisine ?

Voilà donc la deuxième question de mon programme mise au point, et, il me semble, assez définitivement fixée. Je passe, sans m'y arrêter, sur la vie de Gossart à Suythbourg, dans l'amitié de Philippe et de Jacques de Barbary ; sur le voyage de Philippe en Danemark en 1515 ; sur l'année 1516 marquée par la commande, à Mabuse, du portrait d'Eléonore d'Autriche, sœur de Charles Quint (chambre des comptes de Lille B. 2255 N° 2 et B. 2263 N° 2). Puis, Philippe étant nommé évêque d'Utrecht, Gossart le suit à Duerstede, au palais épiscopal ; il y reçoit la visite de Schoorel, tous faits que vous connaissez aussi bien que moi. En 1523, il travaille à Malines pour la régente (V. chambre des comptes de Lille N° 1799) et j'en arrive à l'année 1524, sur l'emploi de laquelle l'éminent archiviste de Louvain, M. van Even, a élevé une importante discussion. M. van Even prétend que Gossart était à Louvain en 1524, et voici sur quelles pièces il s'appuie.

« Le 20 Mars 1524 (acte de ce jour, 2° chambre éch. de Louvain) Pierre de Corte, régent de la pédagogie du Lis, à Louvain, plus tard

évêque de Bruges, donne à un nommé Jehan de Mabuyse une procuration pour le remplacer dans une action juridique relative à la succession de Robert de Beaufort, licencié en droit, qui était du Hainaut. » M. van Even estime que ce Jehan de Maubeuge est le peintre Jean Gossart.

Il est possible de le croire; mais, Messieurs, ne croyez-vous pas qu'il pouvait y avoir, à Maubeuge, beaucoup de Jehan et ce Jehan de Mabuyse ne serait-il pas quelque homme de droit ou agent d'affaires de Maubeuge? Mabuse, au contraire, est le fidèle de l'évêque d'Utrecht. Il vient de quitter la cour de Malines. D'ailleurs, la santé de son protecteur et ami, très ébranlée, semble le rappeler. Pourquoi donc laisserait-il ses pinceaux, uniquement pour aller à Maubeuge, loin de son château de Wyck, régler des affaires qui lui sont totalement indifférentes? Et de plus, est-il vraisemblable qu'un homme instruit, régent d'un collège théologique, comme Pierre de Corte, s'adresse, pour des actions juridiques, à un artiste, ignorant de toutes ces choses, plutôt qu'à un homme du métier, à un des juristes dont la corporation était florissante à Louvain? Ce Jehan de Mabuyse ne serait-il pas plutôt un des élèves de Pierre de Corte? Les jeunes pensionnaires des collèges ecclésiastiques avaient l'habitude de remplacer leur nom patronymique par celui de leur lieu d'origine. Quoi de plus naturel que le régent de la pédagogie choisisse quelque jeune disciple pour aller faire ce voyage ?

J'avoue donc ne pas partager l'opinion de M. van Even. Mabuse n'est pas le Jehan de Mabuyse dont parle la procuration de 1524. Il ne me paraît pas avoir séjourné à Louvain.

Vous savez, Mesdames et Messieurs, que cette année même, Philippe de Bourgogne meurt le 7 Avril et que Gossart est recueilli par Adolphe de Bourgogne, marquis de Veere. Sur ce nouveau protecteur, je ne donnerai que quelque bibliographie succincte.

1° Les armoiries et le blason des chevaliers de la Toison d'or, par J. B. Maurice ; La Haye, Rammazeyn 1667.

2° Gerardus Noviomagus, op. cit., p. 154.

Là, Gossart connaît Lambert Lombard, le Liégeois; il se lie avec Christern II chassé de son Danemark et vivant chez Adolphe ; il ébauche ses relations avec Lucas de Leyde, l'accompagne dans son voyage des Pays-Bas et enfin construit les plans du tombeau d'Isabelle de Danemark, ainsi que l'indique une lettre de

Christern II à l'abbé de St-Pierre, du 20 Août 1528 (archives de l'État à Gan l ; double aux archives royales de Copenhague, collection Reedz).

J'en viens immédiatement à ce grave débat élevé autour de la mort de Mabuse, et, en fixant définitivement ce point, j'aurai achevé, Mesdames et Messieurs, la part modeste que je veux apporter à vos travaux.

Il est impossible d'énumérer les dates fantaisistes qu'un grand nombre de critiques ont fixées pour la mort de Jean Gossart. Isaac Bullart donne 1540 ; de Piles 1562 ; De Jongh, dans son édition de Van Mander (1764), affirme 1562. Nous nous arrêtons plutôt à examiner l'opinion de Monsieur van Even qui propose 1538-1541.

Monsieur van Even prétend d'abord prouver que Gossart vivait encore en 1537, puisqu'il serait mort seulement, d'après lui, en 1541.

La pièce sur laquelle il s'appuie pour affirmer son premier dire, est un acte passé le 31 Janvier 1537 par Henry vander Heyden, beau-fils de Jean Gossart. La femme de Mabuse, Marguerite s'Moleners, était morte vers 1526. « De sa succession, (c'est Monsieur van Even qui traduit ainsi, nous le verrons plus loin), revenait à Pierre Gossart, fils de Jean Gossart et de Marguerite s'Moleners, une somme de xxiJ livres de gros de Flandres. Mais, comme il était mineur, donc incapable de recevoir, son beau-frère qui se trouvait au nombre de ses tuteurs, s'offrit, par l'acte du 31 Janvier, devant les échevins de la ville de Louvain, à placer cette somme, si elle lui était confiée. Il était accompagné de Gertrude Van Winge, sa mère, et de Jean vander Heyden, son frère. Ces trois personnes s'engagèrent solidairement à convertir, le cas échéant, la somme de xxiJ livres en une redevance héréditaire, au profit de Pierre Gossart ou de ses successeurs. Voici la traduction de l'acte qu'ils rédigèrent :

« Connu soit de tout le monde que, d'une part,

« *Henri vander Heyden*, fils de feu maître Pierre, peintre, demeurant maintenant encore à Middelbourg, en Zélande, mais étant dans l'intention, comme il le déclare, de venir habiter dans cette ville, étant, comme il le déclare, un des tuteurs et des mambours de Pierre Gossart, fils mineur de Jeannin Gossart, nommé de Mabeuse, et que celui-ci a obtenu de feue Marguerite s'Moleners, son épouse,

« *Dame Gertrude Van Winge*, d'autre part, veuve du prédit maître Pierre et mère du prédit Henri

« et *Jean vander Heyden*, d'autre part, frère du prédit Henri, arrivé à l'âge de sa majorité — avec le consentement des ci-dessus nommés et le consentement de sa mère, obtenus,

« ont promis et promettent par la présente, entièrement, solidairement et chacun agissant individuellement comme s'il était agent principal,

« qu'en leur qualité — le jour où le prédit Pierre Gossart sera mis en possession des biens laissés par ses parents susvisés — si ces deniers sont remis entre les mains du prédit Henri vander Heyden et lui sont confiés,

« 22 livres de gros de Flandres seront employées à l'acquisition d'un bien immeuble ou d'une bonne rente perpétuelle, ici à Louvain ou dans les alentours, au profit du même Pierre Gossart, pour rester en sa possession, à lui Pierre, à ses descendants ou à ceux ayant les droits du même Pierre, afin que cela, dans l'avenir, puisse suffire à ce même Pierre ou à ses descendants —

« ont promis — le prédit Henri, Dame Gertrude précitée sa mère, et Jean, son frère, de donner décharge de ce qui a été écrit ci-devant, sans frais et sans indemnité. »

Monsieur van Even conclut que Mabuse vivait encore en 1537 ; car, s'il eut été mort le texte aurait porté « Pierre Gossart, fils de *feu* Jean Gossart » et les mots « *qu'il a obtenu* de *feue* Marguerite » n'auraient pas d'explications possibles.

La conclusion de Monsieur van Even me paraît tout-à-fait inadmissible, et, de l'acte du 31 Janvier 1537, je déduis au contraire la certitude que Mabuse était mort en 1537.

Et d'abord, il y a, Mesdames et Messieurs, une question de droit local, qui élucide absolument la difficulté : « *A la mort de son épouse, le père survivant n'est assisté que d'un seul tuteur.* C'est le père lui-même qui a capacité pour recevoir, au profit du mineur, les biens que celui-ci ne peut recevoir, pourvu que ce soit en vue d'un placement à opérer. Or, Henri vander Heyden se déclare non le tuteur unique, mais l'un des tuteurs du mineur Pierre Gossart. « Een van den tuteurs ende momboirs van Peteren Gossart ». Si Mabuse avait encore vécu, d'abord c'est lui qui aurait reçu et placé, sous le contrôle du tuteur unique, l'avoir de Pierre ;

ensuite, vander Heyden aurait été non l'un des tuteurs mais le tuteur de son beau-frère.

Il y a plus encore : Monsieur van Even me paraît s'être trompé dans la traduction de l'acte. Le texte mentionne positivement que la somme de XXIJ livres provient, non pas, comme il traduit, de la succession de sa mère, mais formellement des biens laissés par ses parents prédits « van zynen ouders voirscreven », car, « ouders » en Flamand signifie « père et mère » comme le latin « parentes » terme bien plus exclusif encore que notre français « parents » que l'on peut quelquefois étendre aux membres de la ligne collatérale, tandis que « ouders » ne s'applique qu'au père et à la mère, tous deux réunis. Si la mère seule était morte, le texte n'aurait pas porté « zijne ouders », il aurait dit « zijne moeder », sa mère.

Il est vrai, Messieurs, que le début de l'acte mentionne « Pierre, fils de Jannyn Gossart, dit de Mabeuse et de *feue* Marguerite s'Moleners —, » mais c'est qu'il ne s'agit ici que de désigner le mineur. La mère est morte depuis peut-être un mois seulement ; il y a longtemps que le père est décédé ; il n'est donc pas besoin de rappeler la mort de Jean Gossart : car on est en présence, non d'un acte d'état-civil, mais d'un acte de liquidation. On ne désigne la mère comme *feue* que parce que c'est au décès de la dernière survivante qu'on fait la liquidation. Mais quand, plus loin, il s'agit de définir la source des 22 livres revenant à Pierre Gossart, alors, l'acte dit expressément que cette somme provient de la succession de ses parents susdits, — et ce sont Jean Gossart et Marguerite s'Moleners, tous deux décédés.

Monsieur van Even me paraît donc s'être mépris sur la valeur des documents par lui trouvés à la 1e chambre éch. de Louvain. Gossart était mort en 1537.

La date de 1532 a trouvé quantité d'historiens pour la défendre et jusqu'en cette dernière année elle était appuyée sur l'autorité de MM. Michiels et Waagen. Elle avait un semblant d'exactitude, appuyée sur deux pièces : un portrait de Mabuse gravé in-4° par Th. Galle porte : Decessit a° 1532. Jérôme Cock, sous le portrait de Gossart écrit « Fuit Hanno patria Malbodiensis et floruit a° 1524. Obijt Antwerpiae 1° oct. 1532 et in cathedrali aelde sepultus. »

Messieurs, j'en viens aux dernières découvertes. Mabuse mourut en 1533.

Les recherches de MM. Guillain, de Maubeuge et Kennis, de Gand, en 1901-1902, ont amené la solution définitive du problème.

Au livre des comptes de la chambre pupillaire de Veere, en Zélande, figure un document daté du 18 Mai 1536, qui concerne Pierre Gossart, fils mineur de Jean Gossart. Il constate que Mabuse avait fait, devant le notaire Hadrianus Martini, un testament en faveur de son fils, le dernier jour de Juin 1533. Le même document donnant la somme de succession échue au fils et la somme léguée par le père, un simple calcul d'intérêts a permis d'établir que le décès du peintre Gossart suivit de très près l'acte testamentaire. Gossart mourut donc vers Août-Septembre 1533.

Mais où ? Les deux archéologues n'ont pu retrouver, sur les listes de notaires, la trace d'Hadrianus Martini. La question reste donc irrésolue. Ce qui est définitivement fixé, c'est que Mabuse mourut en 1533, vers la fin de l'année.

Mesdames et Messieurs, je n'aborderai pas aujourd'hui le détail des œuvres de Jean Mabuse. Ce serait m'exposer à négliger un certain nombre de ses tableaux, non encore bien déterminés, ou attribués à d'autres maîtres, ou même à en citer plusieurs qui lui sont attribués à tort.

D'ailleurs le Congrès de Bruges, en attirant l'attention des critiques et des amateurs sur l'œuvre de ce peintre, provoquera certainement des études et des recherches qui établiront d'une façon exacte l'inventaire des tableaux de Jean Gossart. *(Applaudissements.)*

La séance est levée à 11 heures.

Jeudi 14 Août 1902.

La séance s'ouvre, à 8 1/2 heures, dans une salle du conservatoire de musique, rue S. Jacques. Mais, vu la nature des explications à donner, la Section décide que l'auditoire se rendra aux locaux de l'Exposition de tableaux, pour y entendre les communications de M. Durand-Gréville.

M. Durand-Gréville résume le mémoire intitulé : *Originaux et copies, à propos de l'Exposition de Bruges.*

Les caractères auxquels on reconnaît le plus souvent une copie proprement dite sont :

L'exécution moins franche, moins libre ;

La couleur moins vive et moins transparente parce que posée timidement ;

Les détails secondaires traités négligemment, tandis que les parties importantes sont d'une grande fidélité à l'original.

Mais rien de cela n'est constamment décisif. Il peut arriver qu'un tableau soit original malgré une exécution peu spirituelle, une couleur terne (ou ternie), des détails secondaires peu soignés.

Le seul signe vraiment important, s'il s'agit, bien entendu, d'une œuvre de maître dont on voudrait certifier l'authenticité, c'est la fidélité à la nature, le dessin juste et incisif, le modelé large et puissant, — la « construction » des figures, comme disent les artistes.

Cela n'empêche pas que l'on puisse et que l'on doive employer tous les procédés d'observation extrinsèque : examen du costume, de la coiffure, du blason, identification d'un portrait de donateur avec un autre portrait déjà connu, date d'un voyage du modèle ou de l'artiste, nature du paysage, procédés techniques, etc. etc. On arrive ainsi à des certitudes, parfois positives, parfois négatives, que l'examen esthétique de l'œuvre n'aurait pas pu fournir.

Mais ici encore il faut agir avec prudence, car les causes d'erreurs sont parfois terriblement subtiles. Voici un exemple qui me paraît typique.

Je causais un jour, vers 1880, avec un sculpteur habile, en même temps historien d'art et chercheur original au point de vue des procédés techniques. Quelle ne fut pas ma surprise quand je l'entendis prononcer ces paroles : « La célèbre tête de cire du Musée de Lille, qu'on a attribuée à un contemparain de Raphaël, est une œuvre du XVIIIe siècle. En effet, la draperie de ce buste a été exécutée avec un outil qui n'existait pas avant ce siècle-là. »

Que répondre à une pareille affirmation venant d'un homme si compétent dans les questions de métier ? Il m'était impossible d'admettre que la tête de cire ne fût pas contemporaine de Raphaël ou de Léonard de Vinci. Je déclarai alors qu'il fallait que l'outil en

question eût été inventé au XVe siècle, puis oublié, puis réinventé au XVIIIe, et nous restâmes sur nos positions.

Le mystère finit par s'éclaircir : quelque temps après, mon ami M. Eugène Müntz me montrait une gravure de la fin du XVe siècle, représentant la tête de cire en buste, *sans aucune draperie*. Il trouva même des reproductions d'un moulage sans draperie, qui avait été fait en Italie, et je constatai moi-même, à Lille, dans les creux de la chevelure de la tête de cire, les traces du plâtre qui avait servi à en faire le moule. La draperie, par parenthèse, n'était pas en cire, mais en terre cuite, peinte à l'huile. Rien n'empêchait plus d'admettre que la draperie avait été ajoutée au XVIIIe siècle ; mais l'œuvre était bien du quinzième, malgré la « preuve matérielle » alléguée.

L'examen esthétique pur n'est pas moins dangereux, s'il est fait un peu trop vite. Celui qui n'a jamais tiré d'une observation juste une conclusion précipitée, peut juger sévèrement les conclusions hâtives des autres. Mais celui-là existe-t-il ?.. Les grandes disputes à propos d'art (et aussi d'autre chose) viennent toujours d'une remarque juste, trop généralisée.

Il y a quinze à vingt ans, une querelle s'éleva dans Paris sur la question de l'authenticité d'une toile représentant le *Marat dans sa baignoire*, de Louis David. Le tableau original, très connu, était hors de discussion. Il s'agissait seulement de savoir si cette seconde toile était une répétition de la propre main du maître ou une simple copie.

Les gens bien renseignés rappelaient dans les journaux ce qui s'était passé à l'époque de la Convention. Le gouvernement d'alors avait chargé David de faire exécuter, par ses meilleurs élèves, d'après son *Marat*, deux copies destinées à servir de modèles pour les tapisseries que l'on exécuterait en l'honneur du « père du peuple » : donc le tableau en litige était une copie ; il n'y avait, du reste, qu'à le regarder pendant trois secondes pour s'en convaincre.

Mais les peintres étaient allés eux aussi regarder le tableau. Or, ils disaient sans hésitation : « C'est un David ». M. Bonnat était parmi les plus chauds partisans de l'authenticité. M. Henner, avait prononcé sans commentaire, dans son atelier, cette simple phrase : « Le tableau sur lequel on se dispute est plus beau que

l'original ! » Cet éloge excessif m'inquiétait, malgré les faits antérieurs qui m'avaient maintes fois prouvé qu'Henner ne parlait jamais à la légère.

Le jour même, j'allai voir le tableau. L'original et l'œuvre discutée avaient été mis en face l'un de l'autre, dans une exposition des *Portraits du XIX*e *siècle*, à l'École des Beaux-arts. Après un coup d'œil jeté sur l'original, si remarquable précisément par une verve d'exécution qui ne se trouve pas au même degré dans d'autres ouvrages du maître, je m'approchai de l'autre tableau pour l'étudier de très près, dans le détail de l'exécution. Dès le premier coup d'œil, la question me sembla tranchée : la tablette, la caisse en bois qui la soutenait, la plume, l'encrier, tout cela était d'une exécution non pas mauvaise, certes, mais timide, qui décelait une copie sans erreur possible.... Les grands peintres dont j'avais pu tant de fois constater la sûreté de jugement se seraient donc grossièrement trompés ?

L'examen à distance convenable me fit toucher du doigt la cause du malentendu. A deux ou trois pas, l'effet général du tableau s'imposait : le corps livide de Marat, merveilleusement modelé, s'enlevait puissamment sur un fond uni, d'une exécution magistrale. C'était une œuvre de premier ordre. David, évidemment, avait repris une des deux copies, la meilleure, et l'avait faite sienne en peignant à nouveau les parties importantes de la composition, c'est-à-dire le corps inerte de Marat et le fond sombre sur lequel il s'enlevait en partie. Négligeant les détails accessoires, d'ailleurs suffisamment exécutés par un de ses meilleurs élèves, il avait transformé cette copie en un nouvel original. Les peintres avaient eu raison sur le point essentiel, bien qu'ils n'eussent pas songé à regarder l'œuvre dans ses détails secondaires, ce qui eut empêché tout malentendu. Les critiques qui s'étaient mis du côté des peintres n'y avaient pas songé davantage. Les groupes opposés avaient regardé seulement l'effet d'ensemble ou seulement l'exécution des accessoires.

Et l'opinion d'Henner? Elle était juste. Le premier original, en ce qui concerne le corps de Marat, décelait, par la verve d'exécution, l'artiste qui travaille en pleine fièvre devant la nature. Jamais David ne s'était montré plus coloriste, plus virtuose dans le sens vénitien, par exemple, du mot. Mais, par contre, cette fièvre

même l'avait emporté jusqu'à lui faire négliger un peu — très peu — la largeur et la simplicité du modelé. Dans le second original, nous voulons dire dans la copie refaite, il avait mis tous ses soins à réaliser un modelé large et simple, qualité qu'il prisait par-dessus tout, comme l'ont fait les plus grands maîtres. Au prix d'une exécution un peu moins violente, moins « amusante » aux yeux de quelques uns, il avait dépassé l'original, par cette qualité du modelé, qui est, par rapport au dessin, ce que la géométrie dans l'espace est par rapport à la géométrie plane.

Notons, en passant, que le pastiche est plus difficile à diagnostiquer dans certains cas : il ne ressemble à aucun original particulier, il peut même être fait de fragments de tableaux différents, avec de légères variantes dans les figures.

C'est ainsi, par exemple, que la *Crucifixion* du musée de Dresde attribuée à Van der Weyden (l'est-elle encore ? je n'ai pas le catalogue sous les yeux), renferme une figure de Christ, une Vierge et un St Jean qui se retrouvent presque identiques dans des *Crucifixions* de ce maître aux musées de Vienne, de Bruxelles et de Madrid, et une Madeleine éplorée qui se trouve à la fois, sauf de très légères variantes, dans deux tableaux du musée de Madrid : la *Crucifixion* et la *Descente de Croix*. Ici, pourtant, le doute n'est pas possible, les personnages du tableau de Dresde, tant dans les figures que dans les plis, étant d'une touche assez hardie, mais d'un dessin et d'un modelé faibles.

C'est l'inverse qui a lieu entre les deux *St Sébastien* de Memlinc de l'Exposition actuelle, n° 69, et du Musée du Louvre. Les personnages y diffèrent notablement de position, d'attitude et de costume, ce qui exclut toute idée de copie. Mais le tableau du Louvre, comme celui de l'Exposition actuelle, est d'un très beau dessin, ce qui exclut toute idée de pastiche.

On peut quelquefois, souvent même, savoir si une œuvre est copiée ou non, sans avoir besoin de la comparer à un autre tableau, qui d'ailleurs peut ne plus exister. On s'est demandé, par exemple, si le n° 14 de l'Exposition brugeoise, le *Tryptique du prévôt de St Martin d'Ypres*, est un original ou une copie. Un examen sommaire, mais fait à la loupe dans de bonnes conditions, nous a permis de constater qu'une grande partie du paysage, tout le ciel, la tête et le devant du costume du donateur, tout au moins, sont recouverts

par d'affreux repeints ; mais que, *sauf des retouches de détail*, la partie chamarrée du manteau du donateur, presque tout le manteau de la Vierge et l'Enfant sont ce qu'ils étaient au XVe siècle. Les chairs, aujourd'hui trop roses, ont évidemment tourné, étant primitivement « couleur de chair » ; tout comme celles du St Jean-Baptiste de Léonard de Vinci, au Louvre, qui sont devenues très violacées. Les plis du manteau de la Vierge, particulièrement, sont d'un naturel, d'une justesse, d'une vérité large et simple qui excluent toute idée de retouches un peu importantes. La couleur en est riche et belle ; les ornements de perles et de pierres précieuses qui la bordent, sans égaler ceux de la robe de la Vierge au tableau du chanoine van de Paele, n'en sont pas tout-à-fait indignes, et les deux glands à boules de cristal qui pendent sur le côté gauche sont des merveilles d'exécution. Si l'on regarde attentivement les chamarrures d'or du manteau du donateur, on verra qu'elles sont faites non pas par petites lignes pleines, comme chez la plupart des primitifs, mais par petites lignes de points, ce qui est précisément le procédé employé dans la Vierge de van de Paele. La tête de la Vierge et l'Enfant sont loin d'avoir le puissant caractère de la Vierge de Paele, mais on y trouve un bon sentiment de nature. Notre conclusion sera donc que le tableau n'est pas une copie, mais un original encore visible dans les espaces assez grands laissés libres par les retouches ; et rien n'empêche, à notre avis, que ce soit une œuvre de J. Van Eyck indignement défigurée. Nous sommes heureux de nous remontrer sur ce point avec M. Georges de Loo. Les volets n'offrent guère d'intérêt. Les figures de Gédéon et d'Aaron sont du premier venu, ainsi que le Buisson ardent, qui, en outre, est plein de retouches modernes; la Porte d'Ezéchiel paraît intacte, on y trouve quelque justesse de dessin et une véritable délicatesse d'exécution, mais tout le monde s'accordera sans doute à dire que Van Eyck n'y est pour rien.

Il nous faut parler d'un tableau très discuté, à propos duquel un petit procès en révision nous semble nécessaire. C'est la *Vierge*, n° 11, de J. Van Eyck. La couleur en est terne, le fond sombre, les chairs manquent de la distinction de ton, qui est une des qualités principales du grand tableau situé en face, l'admirable *Vierge du chanoine de Paele* (n° 10). Au premier abord, nous avons été tenté de nous ranger à l'opinion de critiques très autorisés et de considérer

la petite *Vierge*, n° 11, comme une copie de la partie centrale du grand tableau.

Mais un examen plus attentif nous a empêché de suivre ce premier mouvement. Il y a, en effet, de très notables différences entre les deux groupes, et les qualités de la petite *Vierge* sont de premier ordre.

La tête de la grande Vierge, sans être un véritable portrait, a été évidemment terminée pendant que l'artiste avait sa propre femme devant les yeux comme modèle ; la tête de la petite Vierge est exécutée d'après un tout autre visage, probablement un peu idéalisé. La pose de la main, la couleur du perroquet, le nombre et la couleur des bijoux qui bordent la manche, les plis de la manche elle-même, ne sont pas tout-à-fait les mêmes dans les deux tableaux.

L'Enfant a été exécuté, dans les deux ouvrages, avec un seul et même modèle, mais non pas avec une pose identique : voyez en particulier la position du pied droit ; notez la différence des têtes, malgré la ressemblance générale, qui est incontestable.

Il est donc impossible que l'un soit la copie de l'autre.

Cessons maintenant de comparer les deux tableaux et examinons la petite *Vierge* en elle-même. Nous trouvons, notamment dans le corps de l'Enfant, une étude de la nature extrêmement serrée, un dessin très précis, une indication très fidèle des plis de la peau. Ainsi, la main droite de la Vierge serre l'Enfant à la hauteur des fausses côtes et produit dans la peau un pli vertical qu'on ne trouve pas dans le grand tableau. L'Enfant est modelé d'un bout à l'autre avec une précision, une vérité anatomique, un sentiment de la « construction » tout-à-fait remarquable. Memlinc a dessiné des enfants avec plus de grâce, jamais avec cette énergie, cette fermeté, cette justesse qui fait que le regard suit le relief du corps et, selon l'expression des peintres, peut tourner autour.

Nous avons affaire ici à une étude d'après nature, exécutée par un puissant dessinateur. Il y a toutes chances pour que le petit tableau soit l'étude première avec laquelle l'artiste se faisait la main, apprenait par cœur son sujet, qu'il pourrait ensuite traiter librement dans des proportions plus grandes. Mais cette étude, vu les différences de pose que nous avons signalées, n'a pas pu servir, comme il arrive souvent, de modèle

direct et unique. L'artiste a pu la décalquer, la mettre au carreau, s'en servir pour une première mise en place de la grande Vierge, de l'attitude générale des personnages ; mais, arrivé là, il a de nouveau fait poser ses modèles, le même enfant certainement, sa femme à la place du premier modèle féminin. De la sorte, loin d'affaiblir l'impression primitive, il l'a accentuée en s'appuyant de nouveau sur la nature, et il a fait un chef-d'œuvre immortel.

Mais le petit tableau, qui avait été son champ d'expériences, reste comme un document précieux, comme un premier résultat incomplet de la lutte d'un grand artiste avec la nature. Telle est, du moins, notre conclusion après un examen très attentif; et peut-être les explications que nous venons de donner décideront-elles à un nouvel examen certains de nos confrères dont le suffrage aurait pour nous une grande importance.

Voici encore quelques observations, notées au hasard des rencontres dans les salles Van Eyck et Memlinc.

Le tableau n° 8 attribué à J. Van Eyck, le *Sacre de St Thomas de Cantorbery*, ne peut être de lui, à cause des costumes, du dessin et de la composition, comme l'a dit nettement M. G. de Loo. J'ajouterai une remarque faite en passant par M. Durrieu : l'inscription qui donne la signature et la date 1421 est toute *craquelée*, de ces craquelures spéciales produites par le bitume, comme on en voit tant dans les tableaux de la première moitié du XIXe siècle. Le reste de la composition n'offre rien de semblable. La signature a donc moins d'un siècle d'existence.

Faut-il attribuer au maître de Flémalle la copie des *Trois anges chantant* (n° 213) empruntés au retable de Gand? Il nous semble que, sans être un virtuose, le maître de Flémalle aurait fait une copie aussi propre, aussi soignée, mais moins froide d'exécution.

Le *St Luc peignant la Vierge* (n° 116, à M. le comte Wilczeck, Vienne) est présenté discrètement par son propriétaire comme l'œuvre d'un inconnu. C'est une copie, avec de très légères variantes, d'après le Roger Van der Weyden de l'Ermitage. Une bonne photographie de ce dernier tableau suffit à le prouver. (Nous n'oserions pas nous fier à nos lointains souvenirs de St Pétersbourg.) La figure de St Luc, notamment, à l'Ermitage, est d'une grandeur admirable. Il ne faudrait pas imaginer pourtant que la copie du Cte Wilczeck fût sans valeur. On y trouve des parties de premier

ordre, par exemple l'enfant, les mains et la gorge de la mère, qui sont modelés d'une façon magistrale ; toute la figure de la Vierge est d'ailleurs fort bien traitée, si on en excepte la tête, décidément un peu froide d'exécution. Dans le fond, le paysage est aussi un peu froid et les flots de la rivière sont un peu trop sommaires. Mais il a fallu quelqu'un de remarquable, un des meilleurs élèves de l'atelier de Roger (à moins qu'il n'y ait des retouches du maître) pour exécuter les beaux morceaux que nous avons signalés.

Le *Portrait de Philippe-le-Hardi* (n° 88) attribué à Peter Christus n'est certainement pas assez distingué de ton et d'exécution pour qu'on puisse accepter l'attribution à un maître si éminent. La lourdeur de couleur et d'exécution, qui saute d'abord aux yeux dans ce portrait, pourrait faire songer à une copie. Mais il y a dans cette exécution lourde une certaine franchise qui fait hésiter, surtout si on remarque les qualités de caractère, de modelé, de dessin un peu sommaire, mais très justes, qui en sont le correctif. Voyez les arcades sourcilières, si bien construits, la bouche surtout et le menton, dessinés si fidèlement. Il faut donc dire avec M. de Loo : inconnu.

Je ne peux pas arriver à me convaincre que le grand triptyque de Bruxelles n° 84, *le Christ dans la gloire et les saints anges*, du musée d'Anvers, sorti évidemment de l'atelier de Memlinc, soit une œuvre de sa main. Sans doute, on peut essayer d'expliquer les faiblesses de cet ouvrage par les dimensions inusitées des figures, qui avaient gêné l'artiste, habitué à d'autres proportions. Mais l'écart est trop grand. Il n'y a guère que les mains, que l'on puisse louer ici ; Memlinc, du reste, ne les soignait pas toujours, sauf dans ses portraits. Mais la tête du Christ est insignifiante ; et quant à celles des anges qui chantent ou qui soufflent mollement dans des trompettes, elles sont inférieures aux têtes si vivantes des anges dans les tableaux bien authentiques du maître lui-même: Enfin, les plis des robes des anges n'ont rien d'organique, de vivant, et qui ne sait que les étoffes ont leur vie à elles, que la physionomie de leurs plis varie avec la substance dont elles sont faites, toile ou laine, soie ou velours ? — Ici, elles sont dessinées d'une façon un peu trop mécanique, sans souplesse, comme elles pourraient l'être par un bon élève d'atelier, d'après un dessin et ***non d'après du carton*** du maître.

Je crois que là est le nœud de la question. Cette réserve faite, rien n'empêche de croire que cet ouvrage, s'il n'est pas de la main de Memlinc, soit sorti de son atelier. A ce point de vue, il était bon qu'un grand musée en fît l'acquisition, à cause de son intérêt historique et didactique. Ceux qui cherchent à s'instruire parmi les visiteurs, ne doivent pas de demander seulement si l'œuvre *est* ou *n'est pas* de Memlinc. Poser la question sous cette forme serait évidemment se laisser leurrer par les mots ; car, dans le cas présent, la constation matérielle du fait historique n'est que la moitié du problème. L'œuvre a eu pour berceau l'atelier du maître ; par cela même, elle est instructive ; mais, cette question une fois résolue, la question d'art subsiste. Combien de gens diront : « Le tableau est sorti du l'atelier de Memlinc, donc c'est un chef-d'œuvre ». Ils se tromperont, comme l'ont fait, en sens inverse, ceux qui disent : « Le tableau est inférieur aux ouvrages authentiques de Memlinc ; donc, il n'a rien à faire avec ce maître, et on a eu tort de le faire entrer dans un grand musée ».

Comme toujours, le malentendu provient de conclusions fausses tirées de prémisses justes. Toute œuvre d'art offre deux problèmes à résoudre, l'un historique, l'autre artistique. Il faut soigneusement séparer ces deux points de vue, sous peine de créer des malentendus. Mais la question esthétique doit finalement avoir le pas, dans les choses d'art. Quelque intérêt qu'il y ait, au point de vue de l'histoire de l'art, à savoir si un tableau est, ou non, de tel ou tel maître, il est infiniment plus intéressant de savoir si ce tableau est une œuvre secondaire ou un chef-d'œuvre. Et c'est afin de mettre en relief cette conclusion, — évidente en théorie, mais pratiquement méconnue dans bien des cas, — que nous avons écrit les présentes notes sur la merveilleuse Exposition de Bruges, qui a révélé des chefs-d'œuvre tels que la *Vierge avec Ste Catherine et Ste Barbe* (n° 63, à M. Goldschmidt, de Paris), le *Portrait de vieille dame* (n° 71), la *Déposition de Croix* (n° 91, au prince Doria), de Memlinc ; *le Christ et les trois Marie* (n° 32, à M. d'Albenas), d'Antonello de Messine, et tant d'autres œuvres admirables qu'on ne trouvera plus jamais réunies à côté des chefs-d'œuvre des musées et des églises de Belgique.

Les explications dont on vient de lire le résumé, ont été données par M. Durand-Gréville, devant les tableaux dont il était question. C'est à regret que les assistants durent interrompre, vers 10 $^1/_4$ h., cette promenade si intéressante, à travers l'Exposition, pour se rendre à l'assemblée de clôture du Congrès, qui était fixée à 10 $^1/_2$ h.

Nous terminons l'impression de ce compte rendu le 2 Septembre, au moment où l'on vient de décider que l'Exposition des «Primitifs» flamands restera ouverte jusqu'au 21 de ce mois.

Les visiteurs de l'Exposition brugeoise pourront donc encore, pendant plus de quinze jours, tirer profit des observations, si intéressantes dans leur ensemble, qui ont été émises dans la quatrième Section du Congrès de Bruges.

Si la rapidité avec laquelle nous avons publié ce travail, nous a empêchés d'y mettre tout le soin voulu, si les lecteurs de ces pages auront à constater, çà et là, des incorrections qui nous ont échappé, ils voudront bien nous excuser, eu égard à notre bonne volonté et à notre désir de leur envoyer, sans retard, le résumé des délibérations que les congressistes ont suivies en si grand nombre.

Le Comité de Rédaction.



TABLE DES MATIÈRES DE LA 3e PARTIE.

Séance du Mercredi 13 Août.

Séance du Jeudi 14 Août.

